

# LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Relevé des registres du notaire Etienne BOUT d'Aumont, AD Lozère, 3E411 à 3E416 par Roger DURANTE (MAJ du 10/03/2013)

du 01/11/1663 au 06/07/1696

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (172)	11/10/1694	quittance	Aumont	<b>AIGOUY Denis, GARDEL Jean</b>	Jean GARDEL, de Mende, mari d'Anne MURET, a reçu de Denis AIGOUY [écrit "EGOUY"], de Beaugard, échéance des droits de légitime de sa femme	
3E413 Me Bout (312)	17/02/1675	procuration + donation	Aumont	<b>ALANCHE Agnès</b>	Agnès ALANCHE, femme d'Antoine MONTEIL, donne à son mari une procuration générale pour la représenter à Prativiala (Prinsuéjols) au mariage proposé entre leur fils, Pierre MONTEIL, et Isabeau REVERSAT, dudit lieu, et lui faire donation de la moitié de ses biens avec préciput et avantage sur l'autre moitié.	
3E416 Me Bout (401)	12/12/1695	quittance	Aumont	<b>ALANCHE Catherine, VAISSADE Pierre</b>	Pierre VAISSADE, laboureur, de Rieutort (Marchastel), a reçu de Catherine ALANCHE, veuve de Jean CHAMPREDONDE, dudit lieu, les arrérages de taille et censive attachés tant à la métairie de feu Maximilien SALGUES, beau-père dudit VAISSADE, prises par Antoine SALGUES, et des prés dont un acquis par le feu CHAMPREDONDE du feu Maxilien SALGUES.	
3 E 414 Me Bout (298)	07/08/1689	quittance	Aumont	<b>ALANCHE Jean, DALLE Antoinette</b>	Antoinette DALLE, veuve de Vidal AVIGNON, d'Aumont, a reçu de Jean ALANCHE, d'Uzanges, 28 livres sur la décharge de Jean TEISSIER qui lui est débiteur de plus grande somme contenue dans les obligations consenties en faveur de Me François DALLE, notaire, son père.	
3 E 414 Me Bout (830)	16/05/1691	accord	la Baume	<b>ALDEBERT Agnès, BRUNET Antoine</b>	Agnès ALDEBERT, fille de feu Jacques, de Malbouzon, a été rendue enceinte des œuvres d'Antoine BRUNET, du Pêcher [Aumont] et a porté plainte auprès des officiers de Peyre. L'Antoine se défend en disant que l'Agnès était une "prostituée abandonnée à toutes sortes de personnes". Accord amiable en présence de Pierre BRUNET, frère et ayant-droit d'Antoine. On paye à la femme des dommages et intérêts et l'homme s'engage à nourrir l'enfant.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (436)	23/02/1696	contrat de mariage	Saint-Chély-d'Apcher	<b>ALDIN (d') Henri Victor et CHASTANG Marguerite Anne</b>	Noble Henri Victor d'ALDIN de BELVEZE, seigneur de Vennac, résidant en son château de Castelnau de Mandailles (le Cambon-12, diocèse de Rodez), fils de feu noble Dieudonné d'ALDIN et de dame Isabeau de .....? avec demoiselle Marguerite Anne de CHASTANG, fille de Me François de CHASTANG, avocat et juge de Saint-Chély-d'Apcher, et de demoiselle Françoise de VILLAR, habitants de Saint-Chély. Dot de 6000 livres, prévue lors de la donation faite par son père à la fille aînée, demoiselle Elisabeth Catherine de CHASTANG, au CM de celle-ci avec Me Jean CHASTANG, docteur et avocat de Saint-Chély. Le père de la fiancée lui fait en outre donation du quart de la métairie des Salelles et le quart de la métairie et des prés qu'il a au Chambon, plus 30000 livres en créances diverses que le futur époux devra récupérer auprès des débiteurs.	
3 E 414 Me Bout (910)	23/08/1691	hypothèque	Saint-Léger-du-Malzieu	<b>ALDIN (d') Marie-Rose, BOUCHARENC Guillaume</b>	Demoiselle Marie-Rose d'ALDIN, de Belvezé [Sainte-Colombe-de-Peyre], fille unique de feus noble Denis d'ALDIN, seigneur de Belvezé et de dame Isabeau d'APCHER de MONTBRUN, et substituée en tous leurs biens par le contrat de leur CM reçu chez Me MATHIEU, notaire de Lavastrie-15, diocèse de St-Flour, le 06/02/1663 insinué à Mende le 24/04/1663, assistée de Jean DALLE, Me praticien, de Nasbinals, son curateur, à elle donné par acte du [lacune ; on ne lit que 168...], a baillé et hypothéqué à Guillaume BOUCHARENC, bourgeois, demeurant à la Fage-Montivernoux, la métairie qu'elle possède à Chaldecombe avec 410 livres de bétail pour en jouir comme elle ou ses rentiers, le feu seigneur de CHALDECOMBE, son aïeul, le sieur de BRENNAC, son oncle et tuteur, et ladite feu dame d'APCHER, sa mère. Le tout pour 6000 livres. Voir les autres conditions du bail.	
3E413 Me Bout (332)	31/03/1698	délégation	Saint-Chély	<b>ALDIN (d') Victor, BOULET Jean</b>	<b>Feuille volante sans titre.</b> Noble Victor d'ALDIN, seigneur de Belvezé, Vonnac et autres lieux, mari de Marguerite de CHASTANG, héritière de feu François CHASTANG +, juge de Saint-Chély, sachant que par son testament du 12/03/1695, reçu par Me GRANIER, ledit feu CHASTANG avait légué 100 livres à la paroisse d'Aumont pour des messes, délègue à Jean BOULET, prêtre d'Aumont, ladite somme pour la prendre à Jean PORTE, tailleur, des Fons, qui la devait audit feu CHASTANG, juge. Voir aussi une obligation du 28/04/1695 chez Me ROUSSET. Un CHASTANG, avocat, lui-même décédé, est le frère du juge. Voir aussi un acte du 06/04/1697 chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (805)	29/04/1691	restitution de fidéi-commis	Aumont	<b>ALDY Jean et autre Jean</b>	Jean ALDY, laboureur, des Fons (la Chaze-de-Peyre), avait été fait héritier universel en fidéi-commis par feu Isabeau BOULET, sa femme, en son testament du 26/09/1684 chez Me BOUT. Il restitue ce jour l'héritage à Jean ALDY, leur fils, émancipé par acte de justice. Il devra pouvoir demeurer dans la maison toute sa vie.	
3E413 Me Bout (233)	12/08/1674	CM	les Fons (la Chaze-de-Peyre)	<b>ALDY Jean, BOULET Isabeau</b>	Jean ALDY, fils de feu Jean ALDY +, et d'Isabeau BOISSONNADE, de Pouget (la Fage-Montivernoux), avec Isabeau BOULET, veuve de Jean SEGUIN, des Fons (la Chaze-de-Peyre). La fiancée est assistée de messire Jean BOULET, clerc tonsuré, son frère. Ses biens : une métairie avec 11 vaches, 15 bêtes à laine et une paire de boeufs. Le fiancé apporte 1000 livres.	
3E413 Me Bout (263)	18/11/1674	accord	Aumont	<b>ALDY Jean, BOULET Isabeau, MARTIN Antoine, MARTIN Jacques</b>	Antoine et Jacques MARTIN, père et fils, de Grandviala (la Chaze-de-Peyre), le fils mari de Marie BOULET, ont reçu de Jean ALDY et Isabeau BOULET, des Fons (ibidem), 300 livres sur les 500 de droits de légitime de ladite Marie BOULET contenus en une obligation du 30/04/1673 chez Me Jean DALLE, notaire du Cher. On rappelle que ladite Marie a déjà reçu de ladite Isabeau, avant le mariage de celle-ci avec ledit ALDY, 15 livres pour le legs à elle fait par feu Jean SEGUIN +, 1er mari d'Isabeau (testament chez Me CHASTANG).	
3E413 Me Bout (272)	26/12/1674	quittance	Aumont	<b>ALDY Jean, TROCELLIER Antoine</b>	Antoine TROCELLIER, de Tiracols [Javols], mari de Marie BOULET, a reçu de Jean ALDY, mari d'Isabeau BOULET, des Fons [la Chaze-de-Peyre], 5 livres pour le legs fait à Marie par feu Jacques SEGUIN +, de la Chaze, en son testament chez Me CHASTANG.	
3E416 Me Bout (117)	14/06/1694	partage	Aumont	<b>ALLANCHE Pierre, Marguerite et Durand, BESSEYRE Jacques</b>	Marguerite ALLANCHE et Jacques BESSEYRE, mari de Marie ORLHAC, belle-mère et beau-fils, de Malbouzon, d'une part ; Jacques BESSEYRE, dit de las Violles, mari de Jeanne ALLANCHE, et Durand ALLANCHE, enfants de feu Pierre ALLANCHE et icelui de feu Gaspard ALLANCHE, dudit lieu, d'autre part. Feu Gaspard avait fait CM avec Béatrice COUNORT, d'où 2 enfants, lesdits Pierre et Marguerite ALLANCHE, lesquels ont succédé aux biens dudit Gaspard, leur père et aïeul, parce que décédé ab intestat. D'où, partage. Situation cadastrale des biens fonciers. Feue Catherine SAVOYE, belle-soeur de feu Gaspard.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (126)	23/06/1694	accord, quittance	Aumont	<b>ALLE Pierre, CHABERT Etienne</b>	Etienne CHABERT, fils et donataire de Marie FABRE, et ayant-droit d' Antoine CHABERT, son frère, d'Arboussous [Saint-Léger-de-Peyre], d'une part ; Pierre ALLE, mari de Marie BLACHAS, icelle fille et héritière de feu Guillaume BLACHAS, de Faibesses (ibidem), d'autre. Etienne BLACHAS, veuf de Marguerite RICARD, décédée ab intestat avec 7 à 8 enfants. Ces derniers ont eu égale part de la succession. Un de ces enfants, Pierre BLACHAS, s'est marié avec ladite Marie FABRE et a eu Etienne BLACHAS, mort en âge de pupillarité. Après le décès dudit Pierre BLACHAS, Marie FABRE a succédé aux biens de ladite RICARD, la grand-mère de son fils, feu Etienne BLACHAS, sa belle-mère. Mais ledit CHABERT a attaqué devant les officiers de Peyre feu Guillaume BLACHAS, beau-père dudit ALLE. Détail des arguments. Finalement, arrangement amiable.	
3E412 Me Bout (71)	20/04/1671	testament	Nozières (Aumont)	<b>ALLO André</b>	André ALLO, de Nozières (Aumont), malade, sépulture au cimetière de l'église paroissiale, tombeau de ses prédécesseurs. Legs à Catherine et Françoise ALLO, ses filles et de Marguerite BOUCHARD, sa femme, 60 livres à chacune. Héritière universelle, sa femme, en fidéi-commis à restituer à leur fils aîné, Jean ALLO.	
3E416 Me Bout (483)	07/05/1696	quittance	Aumont	<b>ALLO Jean, BOULET Astorg, BRUNEL Jacques</b>	Acte long et montage financier compliqué à voir plus en détail si nécessaire. Voici l'essentiel. Astor BOULET, marchand, habitant à présent la Besseyre (Javols), mari de Marie BRUNEL, a reçu de Jacques BRUNEL, son beau-frère, de la Besseyre, fils et héritier de feu Jacques BRUNEL, des mains et deniers de messire Jean ALLO, prêtre bénéficiaire de la cathédrale de Mende, et collégiate du collège Saint-Lazare de Mende, 669 livres que ledit BRUNEL doit audit BOULET, soit : 400 livres données à ladite Marie lors de son CM du 27/02/1665 chez Me ALTIER par feu Marguerite DAUDÉ, leur mère, à prendre sur la répartition de la dot à elle reconnue par feu BRUNEL, leur père ; 260 livres pour les intérêts depuis le décès de ladite DAUDÉ (il y a eu une ordonnance des officiers de Peyre les 18/03 et 07/10/1694); et 9 livres pour le gain de survie de leur feu mère, ayant succédé aux biens de celle-ci pour 1/11ème, conjointement avec ses frères et soeurs. Voir aussi une obligation du 16/03/1668 chez feu Me DOLADILLE.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (483)	07/05/1696	quittance	Aumont	<b>ALLO Jean, BRUNEL Jacques</b>	Messire Jean ALLO, prêtre bénéficiaire de la cathédrale de Mende, et collégiate du collège Saint-Lazare de Mende, et Jacques BRUNEL, son beau-frère, de la Besseyre (Javols). Par acte passé entre ledit BRUNEL et feu Marguerite GROLLIER, mère de Jean et belle-mère de Jacques, le 14/10/1670 chez feu Me DOLADILLE, une rente avait été accordée comme titre clérical à Jean ALLO jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice. Et par le même acte, aurait été promise audit BRUNEL la somme de 1000 livres au même terme. C'est fait. Jean est désormais pourvu d'un bénéfice et Jacques, comme héritier de sa mère, est tenu quitte de tout arrérage de rente.	
3 E 414 Me Bout (387)	19/01/1690	CM	Javols	<b>ALMERAS Guillaume et AMARGER Jeanne</b>	Guillaume ALMERAS, fils de feu Robert et de Jeanne BOULET, d'Aumont, avec Jeanne AMARGER, fille de feu Pierre et de Marie-Louise GIBELIN, de Chabanes (Javols). Présent, Jean AMARGER, frère aîné de la fiancée. La dot : 25 livres des droits maternels, 42 livres léguées par son père et 162 livres gagnées par son travail. La mère du fiancé fait à son fils donation de la moitié de ses biens. Parmi les témoins, Jean BOULET, oncle de la fiancée.	
3E412 Me Bout (240)	08/05/1672	obligation	Aumont	<b>AMARGER Jacques, BRUN Antoine, MICHEL Jean</b>	Antoine BRUN, laboureur, d'Aumont, a emprunté 84 livres à Jacques AMARGER, tisserand, dudit lieu, pour payer Jean MICHEL, tisserand de Marvejols, mari de Marguerite BROS, les droits de légitime de celle-ci dus par ledit BRUN comme mari d'Antoinette CARROL, obligation dans laquelle ledit BRUN avait subrogé ledit AMARGER. Voir autres détails financiers et les confronts d'une hypothèque.	
3E412 Me Bout (207)	03/02/1672	CM	Aumont	<b>AMARGER Jacques, CARROL Catherine</b>	Jacques AMARGER, de Chabanes (Javols), fils de feus Bertrand et de Jeanne PEPIN, avec Catherine CARROL, fille de feus Guillaume et d'Agnès GRASSET, d'Aumont. Le fiancé est assisté de Pierre AMARGER, son frère, et d'Antoine DALMAS, son cousin. La fiancée est assistée de Jean BROS, son frère utérin, et Antoine BRUN, son beau-frère. La fiancée apporte un haut de maison, un galetas, une petite loge à pourceaux, un jardin, un pré et un champ, ainsi que divers objets et des obligations, dont une de 6 livres à elle consentie par Etienne ATRAZIC le 09/06/1671 chez Me CHASTANG et une autre de 6 livres dues par Catherine CHALVET, d'Aumont, du 28/01 dernier chez Me HERMET.	
3E416 Me Bout (247)	18/03/1695	quittance	Aumont	<b>AMARGER Jacques, PONS Antoinette</b>	Antoinette PONS, veuve de Jacques AMARGER, d'Aumont, a reçu une échéance de sa dot de son filiaire, autre Jacques AMARGER, fils du susdit.	
3E416 Me Bout (478)	01/05/1696	contrat de mariage	les Bros (la Chaze-de-Peyre)	<b>AMARGER Jean et BROS Anne</b>	Jean AMARGER, fils de feus Jacques et Jeanne TEISSIER, d'Aumont, avec Anne BROS, fille de feus Jacques et Anne SEGUIN, des Bros (la Chaze-de-Peyre). Majeurs tous les deux. Présent pour le marié, Barthélemy TOURNEMIRE, et pour la mariée, Pierre REVERSAT, son beau-frère.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (390)	19/01/1690	quittance	Javols	<b>AMARGER Jean et Jeanne</b>	Jeanne AMARGER, fille de feu Pierre, de Chabanes (Javols), a reçu de son frère Jean AMARGER, dudit lieu, 42 livres, legs de leur feu père en son testament chez Me Jean BLANQUET.	
3 E 414 Me Bout (825)	15/05/1691	CM	Aumont	<b>AMARGER Jean et MONTANIER Jeanne</b>	Jean AMARGER, fils émancipé par acte de justice de Barthélemy et de Jeanne ROCHER [écrit "ROUCHER"], des Andes (Saint-Sauveur-de-Peyre), avec Jeanne MONTANIER, fille de feu Pierre et de Jeanne DUMAZEL, de Sainte-Colombe-de-Peyre). Les fiancés sont dits "personnes libres et majeures". Aucun parent n'intervient et leur présence n'est pas indiquée, sauf celle de la soeur de la fiancée, Marguerite MONTANIER qui lui promet ses droits sur les biens de leur feu père.	
3 E 414 Me Bout (743)	20/02/1691	reconnaissance	Aumont	<b>AMARGER Jean, ALMERAS Guillaume</b>	Guillaume ALMERAS, tisserand, d'Aumont, mari de Jeanne AMARGER, a reçu de Jean AMARGER [frère de Jeanne ; voir CM photo 387 même registre], de Chabanes (Javols), 21 livres sur la dot faite à Jeanne par son feu père.	
3 E 414 Me Bout (391)	19/01/1690	obligation	Javols	<b>AMARGER Jeanne et Jean</b>	Jean AMARGER, de Chabanes (Javols), est débiteur envers Jeanne AMARGER de 42 livres.	
3 E 414 Me Bout (676)	25/11/1690	quittance	Aumont	<b>AMBERT Guy, CAVALIER Jean, BASTIDE Jean</b>	Jean BASTIDE, mari de Jeanne AMBERT, de Contrandes (Sainte-Colombe-de-Peyre), a reçu de Guy AMBERT et Jean CAVALIER, beau-père et beau-fils, du Cher, 93 livres sur la dot faite à Jeanne lors du CM.	
3E416 Me Bout (152)	01/08/1694	testament	Aumont	<b>AMBERT Pierre</b>	Pierre AMBERT, du Puech (Fau-de-Peyre), malade. Tombe de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale du Fau. Legs à Pierre et Marguerite AMBERT, ses enfants, et de Catin BROS, sa femme, héritière universelle. Pierre AMBERT, son frère.	
3 E 414 Me Bout (174)	11/04/1689	quittance	Aumont	<b>AMBERT Pierre, ASTRUC Jean</b>	Jean ASTRUC, de Granigoules (le Fau-de-Peyre), a reçu de Pierre AMBERT, du Puech, absent, représenté par sa femme, Catherine BROS, paiement de la somme prévue à la transaction passée entre eux le 15/05/1687.	
3 E 414 Me Bout (811)	01/05/1691	quittance	Aumont	<b>AMBERT Pierre, ASTRUC Jean</b>	Jean ASTRUC, de Granigoules (le Fau-de-Peyre), a reçu de Pierre AMBERT, du Puech, absent, représenté par sa femme, Catherine BROS, dernier paiement sur la somme prévue à la transaction passée entre eux le [lacune sur la date ; il s'agit du 15/05/1687. Voir photo 174 même registre].	
3 E 414 Me Bout (367)	27/12/1689	obligation	Aumont	<b>AMBERT Pierre, DERBOUZE Jean, ASTRUC Jean, COURTIOL Pierre</b>	Me François CHASTANG, juge de Saint-Chély, avait fait saisir les fruits de la métairie de Pierre COURTIOL, fils émancipé d'autre Pierre, de Monteils (Aumont), et de Catherine BOUCHARENC, sa mère, et fait établir sequestres Pierre AMBERT, du Puech, Jean DERBOUZE, de Nozières, André et Gilbert JULIEN et Jean ASTRUC.	
3E415 Me Bout (288)	27/04/1693	échange	Aumont	<b>AMOUREUX Antoine, GACHON Marie</b>	Antoine AMOUREUX, tisserand, des Fons (la Chaze-de-Peyre), d'une part ; Marie GACHON, veuve d'Etienne RAMADIER, d'autre. Font le même échange que photo 286 précédente mais en sens inverse !	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (472)	27/04/1693	échange	Aumont	<b>AMOUROUX Antoine, GACHON Marie</b>	Antoine AMOUROUX, tisserand, des Fons (la Chaze-de-Peyre), d'une part ; Marie GACHON, veuve d'Etienne RAMADIER, d'autre. Font la même sorte d'échange de maison que photo 286 précédente	<b>Doublons de 1693. Voir photo 288</b>
3E411 Me Bout (235)	11/04/1667	achat	Aumont	<b>AMOUROUX Antoine, REVERSAT Philippe</b>	Philippe REVERSAT, du Pêcher (Aumont), mari de Marguerite GRAS, a vendu 159 livres à Antoine AMOUROUX, des Fons (la Chaze), une grange couverte de tuiles avec une étable en dessous (parmi les confronts, maison de Marguerite GRAS, sœur de ladite Marguerite).	
3 E 414 Me Bout (427)	02/02/1690	CM	Aumont	<b>AMOUROUX Antoine, SARRUT Jeanne</b>	Antoine AMOUROUX, fils de Pierre et de Jeanne SAVARIC, des Fons (la Chaze), avec Jeanne SARRUT, fille de feu Jean et de Marguerite BRUGEIRON, de Grandviala (ibidem). Présence de Jean SARRUT, fils et donataire de Marguerite BRUGEIRON. Dot : 182 livres pour les droits de légitime + ce qu'elle a gagné de son travail. Présents, Pierre et Barthélemy SARRUT, autres frères de la fiancée, ainsi que autre Pierre SARRUT vieux, autre frère et Jeanne et Marie SARRUT, soeurs de la fiancée. Présent, Pierre AMOUROUX, frère du fiancé. Donation de la moitié de ses biens par la mère du fiancé à son fils, en préciput et avantage sur l'autre moitié sous l'unique réserve d'être entretenue et nourrie dans la maison.	
3E413 Me Bout (249)	22/10/1674	accord	Aumont	<b>AMOUROUX Benoît, BRUNEL Antoinette, BOULET Pierre</b>	La dot promise au CM du 30/06/1619 chez Me DAUDE, entre Jean AMOUROUX, fils de Pierre AMOUROUX, de Grenaldès (les Laubies), et Isabeau GIBELIN, d'Orbagnac [Javols], n'ayant pas été payée, on s'acheminait vers une saisie de partie des biens du père de la mariée, Etienne GIBELIN. Celui-ci avait alors payé 180 livres et autre Etienne GIBELIN, neveu de ladite Isabeau GIBELIN, avait donné 60 livres pour les dépens et intérêts (quittance du 29/06/1642 chez Me DAUDE). Mais le reste n'ayant pas été payé, les hoirs dudit Jean AMOUROUX + avaient voulu faire saisir plusieurs terres (confronts). Il s'agit de Benoît AMOUROUX, mari de Jeanne AMOUROUX, et Catherine AMOUROUX, filles dudit feu Jean AMOUROUX + et ayant droit et cause de autre Jeanne AMOUROUX, leur sœur, héritière dudit feu Jean, par rémission reçue par feu Me ALTIER, notaire du Gibelin. Se sont opposés à cette saisie, Antoinette BRUNEL, veuve d'Etienne GIBELIN +, et Pierre BOULET, mari de feu Marguerite GIBELIN +, belle-mère et beau-fils. Finalement, accord. L'acte est complété par la teneur d'une quittance de dot : Etienne GIBELIN jeune, fils d'Etienne, s'exécute.	
3E415 Me Bout (365)	18/10/1693	quittance	la Tuile (Aumont)	<b>AMOUROUX Jacques, MEISSONIER Isabeau</b>	Isabeau MEISSONNIER, veuve de Benoît FRANCOIS, d'Aumont, a reçu de Jacques AMOUROUX, d'Aumont, 33 livres dues par acte du 17/08 dernier chez Me ROUSSET.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (322)	11/10/1689	obligation	Aumont	AMOUROUX Jacques, TROCELLIER Jean jeune	Jean TROCELLIER jeune, de Tiracols (Javols), doit 28 livres à Jacques AMOUROUX, tailleur, d'Aumont. Ceci annule une obligation consentie par ledit TROCELLIER en faveur de Claude BLANQUET, de Serverette le 10/06/1688 chez feu Me BLANQUET, de qui ledit AMOUROUX a droit et cause par acte chez Me ALARY.	
3E415 Me Bout (125)	28/07/1692	achat	Aumont	AMOUROUX Jean, AMOUROUX Antoine	Antoine AMOUROUX, fils émancipé de Pierre, des Fons (la Chaze-de-Peyre), a vendu à Jean AMOUROUX, son frère consanguin, aussi émancipé dudit Pierre, leur père, pour 90 livres le haut d'une maison couverte en tuiles dont le bas appartient à leur père. Jean délègue la somme de 46 livres à prendre à Jean SEGUIN, dudit lieu, que ce dernier lui doit, dont 28 livres par obligation du 08/12 dernier, y compris la valeur d'1 sétier de blé, et 18 livres pour un précaire de vache consenti le même jour. Les 14 livres restantes sont payées en espèces.	
3E415 Me Bout (26)	26/02/1692	obligation	Aumont	AMOUROUX Jean, AMOUROUX Pierre	Pierre AMOUROUX, tisserand, des Fons (la Chaze-de-Peyre-de-Peyre), a emprunté de l'argent à Jean AMOUROUX, son fils, émancipé par acte de justice dudit lieu. Echancier. Un champ en garantie de paiement (situation cadastrale) ainsi que les "fruits" de plusieurs champs et pièces de terre.	
3 E 414 Me Bout (384)	12/01/1690	CM	Aumont	AMOUROUX Jean, CHALDAUREILLE Dauphine	Jean AMOUROUX, fils de Pierre et de feu Catherine CHABERT, des Fons (la Chaze-de-Peyre), avec Dauphine CHALDAUREILLE, fille de Jean et de feu Jeanne ASTRUC, de la Pinhède (ibidem). Le père de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens en préciput et avantage sur l'autre moitié. S'ajoute à la dot le legs fait par ladite feu ASTRUC en son testament chez Me BONNAL, notaire de Villerosset (Sainte-Colombe-de-Peyre). Petit mobilier aussi, de peu de valeur. Le père du fiancé donne 12 livres à son fils et lui accorde sa part dans la succession ab intestat de ladite feu CHABERT [écrit "CHAPPERT"], sa 1ère femme, 80 livres. Parmi les témoins, messire Jean VYE, marchand, d'Aumont.	
3E416 Me Bout (150)	29/07/1694	quittance	Aumont	AMOUROUX Jean, DALLE Jean	Me Jean DALLE, jadis notaire de Ferluc (Prinsuéjols), a reçu de Jean AMOUROUX, des Fonds (la Chaze), une somme contenue au contrat d'échange passé par ledit AMOUROUX avec Marie GACHON, veuve d'Etienne RAMADIER, le 27/04/1693. Une partie de la somme consiste en 2 vaches avec leur veau.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (286)	27/04/1693	subrogation	Aumont	AMOUROUX Jean, GACHON Marie	Jean AMOUROUX, tisserand, des Fons (la Chaze), d'une part ; Marie GACHON, veuve d'Etienne RAMADIER, dudit lieu, d'autre. La seconde a donné au 1er une maison ou grange couverte en tuiles sise aux Fons (description, localisation cadastrale). Jean AMOUROUX, en échange, a donné une chambre sise audit lieu, appartenant à son père, Antoine AMOUROUX, son jardin attenant, et un pré qui sont de moindre valeur (394 livres) que ce qui est donné par ladite GACHON. Il donne 34 livres immédiatement. Il devra payer le reste à Me Jean DALLE, notaire de Ferluc, car le feu mari de GACHON devait à ce dernier 260 livres par contrat de vente du 28/09/1683 chez Me BOUT). Il est question de la pauvreté de Marie GACHON.	
3E415 Me Bout (470)	27/04/1693	subrogation	Aumont	AMOUROUX Jean, GACHON Marie	Jean AMOUROUX, tisserand, des Fons (la Chaze), d'une part ; Marie GACHON, veuve d'Etienne RAMADIER, dudit lieu, d'autre. La seconde a donné au 1er une maison ou grange couverte en tuiles sise aux Fons (description, localisation cadastrale). Jean AMOUROUX, en échange, a donné une chambre sise audit lieu, appartenant à son père, Antoine AMOUROUX, son jardin attenant, et un pré qui sont de moindre valeur (394 livres) que ce qui est donné par ladite GACHON. Il donne 34 livres immédiatement. Il devra payer le reste à Me Jean DALLE, notaire de Ferluc, car le feu mari de GACHON devait à ce dernier 260 livres par contrat de vente du 28/09/1683 chez Me BOUT). Il est question de la pauvreté de Marie GACHON.	Doublons de 1693. Voir photo 286
3E415 Me Bout (51)	21/04/1692	achat	Aumont	AMOUROUX Jean, OSTY Etienne	Me Etienne OSTY, de Peyreviole (Saint-Sauveur-de-Peyre), a vendu à Jean AMOUROUX, fils émancipé de Pierre, des Fons (la Chaze-de-Peyre), un pré et un petit hermas (localisation cadastrale). Echéancier.	
3E415 Me Bout (304)	14/06/1693	quittance	Aumont	AMOUROUX Jean, PIGNEDE Antoine	Antoine PIGNEDE, des Fons (la Chaze), demeurant [comme rentier] à la Croix [Aumont] [en la métairie de Jean DALMAS], ayant procuration d'Antoine GRAS, fils émancipé d'autre Antoine, dudit lieu, a reçu de Jean AMOUROUX, des Fons, 22 livres (voir acte du 19/01/1792 chez feu Me CHASTANG).	
3E415 Me Bout (207)	22/01/1693	quittance	Aumont	ANTONY André, DALMAS Blaise	Blaise DALMAS, tisserand, d'Aumont, a reçu d'André ANTONY, maréchal, d'Aumont, 9 livres, suite à condamnation par les officiers de Peyre, + une poêle à frire, 2 petites hâches, 1 fuseau.	
3E416 Me Bout (108)	02/06/1694	quittance	Aumont	ANTONY Etienne et Marie	Marie ANTONY, fille émancipée d'Etienne ANTONY, d'Aumont, reçoit de son père, serrurier, d'Aumont, échéance des droits de succession à elle advenus par le décès de Jeanne LOMBARD, sa 1ère femme.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (173)	16/12/1692	délégation	Aumont	ANTONY Etienne, ANTONY Marie	Marie ANTONY, fille et émancipée par décision de justice d'Etienne ANTONY et de feu Jeanne LOMBARD a reçu de son père 30 livres sur la succession de sa mère décédée ab intestat (1/4 de droits puisqu'il y a 4 enfants) et 1/4 d'1/4 suite au décès ab intestat de son frère, Jean ANTONY.	
3E415 Me Bout (266)	14/04/1693	quittance	Aumont	ANTONY Etienne, ANTONY Marie	Marie ANTONY, fille et émancipée [par décision de justice] d'Etienne ANTONY et de feu Jeanne LOMBARD, a reçu de son père 18 livres sur la succession de sa mère [décédée ab intestat] (1/4 de droits [puisque'il y a 4 enfants]) et 1/4 [d'1/4] suite au décès ab intestat de Jean ANTONY, son frère.	
3E413 Me Bout (99)	02/06/1673	quittance	Aumont	ANTONY Etienne, VYE Jean dit ROQUETAILLADE	Jean VYE, second du nom, dit ROQUETAILLADE, mari de Jeanne ANTONY, d'Aumont, a reçu d'Etienne ANTONY, serrurier, son beau-frère, 87 livres pour restes de la dot faite à Jeanne ANTONY par leur père et mère, Pierre ANTONY et Jeanne BOULET au CM du 07/02/1655. C'est Jean ANTONY (parenté? sans doute frère d'Etienne) qui devait payer mais Etienne l'en a déchargé par contrat passé entre eux chez Me CHASTANG.	
3E413 Me Bout (40)	24/03/1673	accord	Aumont	ANTONY Jean, LAFONT Barthélemy	Jean ANTONY, maréchal, mari de Jeanne CONSTAND, et Barthélemy LAFONT [écrit "LAS FONTS"), tuilier, tous d'Aumont, sont en instance de procès pour une fenêtre que LAFONT veut construire, à quoi ANTONY s'opposait. On se met d'accord.	
3E415 Me Bout (29)	10/03/1692	quittance	Aumont	ASTIER Marie, JULIEN Isabeau	Isabeau JULIEN, femme de Pierre ANDRIEU, du Chambon, a reçu de Jean RABEYROLLES, mari d'Agnès PORTE, de Nozières (Aumont), et par les mains et argent propre de Marie ASTIER, mère dudit RABEYROLLES, échéance de 15 livres (en 4 écus blancs) du legs fait à ladite JULIEN par feu Marie JULIEN, sa soeur, lors de son testament du 19/09/1689 chez Me CHASTANG, notaire d'Aumont.	
3 E 414 Me Bout (205)	26/05/1689	arrentement	Aumont	ASTIER Marie, LAPORTE Agnès	Agnès LAPORTE, fille de feu Jean, de Nozières (Aumont), a donné à ferme à Marie ASTIER, veuve de Jean RABEYROLLES, dudit lieu, l'esconson d'une métairie sise à Nozières, sauf maison et jardin, pour 12 livres et 5 setiers de blé. Conditions du bail. [Agnès LAPORTE ou GERMO? Elle est appelée de 2 façons différentes dans le titre et dans le texte. Photo 789 même registre elle est aussi appelée "PORTE"]	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (539)	15/06/1690	accord	Aumont	<b>ASTIER Marie, PAGES Anne, FOURNIER Antoine</b>	Marie ASTIER, veuve et héritière de Jean RABEYROLLES, de Nozières (Aumont), d'une part ; Anne PAGES, veuve de Jean TARDIEU, et Antoine FOURNIER, belle-mère et beau-fils, des Fons (la Chaze-de-Peyre), d'autre. Ledit TARDIEU avait donné en paiement audit feu RABEYROLLES un pastoral (03/07/1677 chez Me BOUT). Menace de procès. Détail financier du désaccord puis de l'accord amiable. Référence à une obligation du 03/05 dernier chez Me BOUT (photo 496 même registre).	
3E416 Me Bout (464)	08/04/1696	quittance	Aumont	<b>ASTIER Marie, RABEYROLLES Jean, BOYER Jean et autre Jean</b>	Jean et autre Jean BOYER, père et fils, de Javols, le fils mari de Agnès RABEYROLLES, ont reçu de Marie ASTIER, veuve de Jean RABEYROLLES, et Jean RABEYROLLES, mère et fils, de Nozières (Aumont), échéance de la dot faite à ladite Agnès en son CM [chez Me BOUT].	
3E415 Me Bout (102)	30/06/1692	reconnaissance	Aumont	<b>ASTIER Marie, RABEYROLLES Jean, BOYER Jean, BOYER autre Jean</b>	Jean et autre Jean BOYER, père et fils, de Javols, le fils mari d'Agnès RABEYROLLES, ont reçu de Marie ASTIER, veuve de Jean RABEYROLLES, et autre Jean RABEYROLLES, mère et fils, de Nozières [Aumont], 300 livres, une vache avec son veau, 6 brebis et 6 agneaux, une couverture, 2 draps, une robe de serge, un coffre fermé à clé et 3 robes sur la dot faite à Agnès lors du CM le 13/02 dernier chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (76)	21/05/1692	quittance	Aumont	<b>ASTIER Marie, RABEYROLLES Marie</b>	Marie RABEYROLLES, fille de feu François, de Nozières [Aumont], a reçu de Marie ASTIER, veuve de Jean RABEYROLLES, 10 livres pour 2 brebis à elle léguées verbalement par son feu père ainsi qu'à son feu frère [prénom non indiqué]. Elle a employé cette somme pour payer sa dette à Guillaume PONSONAILLES, jadis vicaire d'Aumont, pour les honneurs funèbres de sondit père et de sa marâtre.	
3E415 Me Bout (408)	31/01/1694	reconnaissance	Aumont	<b>ASTIER, RABEYROLLES Jean, BOYER Jean, BOYER Jean</b>	Jean et autre Jean BOYER, père et fils, de Javols, le fils donataire du père et mari d'Agnès RABEYROLLES, ont reçu de Marie ASTIER, [veuve de Jean RABEYROLLES], et de Jean RABEYROLLES, mère et fils, de Nozières [Aumont], 150 livres sur la dot prévue au CM chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (9)	08/02/1692	CM	Aumont	<b>ASTRUC Antoine et MONTEIL Jeanne</b>	Antoine BASTIDE, fils de feus Jean et Marie BOULET, de Vimenet (la Chaze-de-Peyre), avec Jeanne MONTEIL, fille de feus Pierre et Agnès PORTE, de la Chaze-de-Peyre. La dot, une maison et des terres situées à la Chaze-de-Peyre + 2 bessonnades et 5 bêtes à laine. Présente avec son mari, Jeanne MONTEIL, femme de Simon TOURNIER, tante de la fiancée, donne une vassive.	
3E415 Me Bout (66)	08/05/1692	obligation	Aumont	<b>ASTRUC Antoine, DALLE Antoine</b>	Antoine ASTRUC, de Rimeizen, se rend débiteur d'Antoine DALLE, fils et héritier de feu Etienne, de Chancelades, 59 livres pour achat d'une paire de taureaux qu'il paiera à la St Martin prochaine.	<b>Vraisemblablement frère de Damienne ASTRUC</b>

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (161)	14/04/1666	transaction	la Pinhède	<b>ASTRUC Etienne, BRUN Marguerite</b>	Marguerite BRUN, veuve de Jean FOURNIER, de la Pinhède, avait réclamé en justice la répétition de sa dot, dont 40 livres de la succession de sa sœur, Antoinette BRUN, décédée ab intestat, au total 515 livres avec les intérêts depuis le décès de son mari. Mais Jean FOURNIER, fils du 1er mariage, a hypothéqué la plus grande partie des biens hérités de son feu père. Arguments contraires d'Etienne ASTRUC, oncle dudit Jean FOURNIER et administrateur de l'héritage. On finit par transiger.	
3E412 Me Bout (190)	08/12/1671	quittance	Aumont	<b>ASTRUC Etienne, PLANCHON Jean</b>	Jean PLANCHON, du Vestit (Rimeize), ayant droit et cause de Catherine PLANCHON, sa sœur germaine, les 2 succédant pour un tiers à leur mère, feu Isabeau DELAPORTE, ont reçu d'Etienne ASTRUC, de Tiracols (Javols), 200 livres sur les 250 que celui-ci devait à ladite feu Isabeau comme mari de feu Antoinette DELAPORTE, icelle donataire de la moitié des biens d'Etienne DELAPORTE, pour partie de ses droits de légitime. Ceci résulte du partage des biens d'Etienne DELAPORTE le 27/08/1656 chez Me PLANCHON. Les 50 autres livres avaient été payées par ledit ASTRUC à Guillaume MEISSONNIER, comme mari en secondes noces de ladite feu Isabeau DELAPORTE (quittance reçue par Me CHASTANG).	
3E416 Me Bout (260)	08/04/1695	achat	Aumont	<b>ASTRUC François, GACHON Jean</b>	Jean GACHON, fils de feus Jean et Claude VYE, d'Aumont, et à présent Me cordonnier et habitant de Marvejols, succédant aux biens de sa mère avec autre Jean GACHON, son frère germain, a vendu à François ASTRUC, voiturier, d'Aumont, mari de Catherine VYE, icelle fille et héritière de feu Jean VYE dit FILHET, un chazal de maison, basse-cour au-devant et jardin au-dessous. Situation cadastrale. Prix de 60 livres, estimation faite par Jean CHASTANG, de la Croix, et Antoine GACHON, charpentier, d'Aumont, experts amiablement nommés par les parties.	
3E416 Me Bout (249)	20/03/1695	achat	Aumont	<b>ASTRUC François, SARRUT Catherine</b>	Catherine SARRUT, veuve de Pierre BOUQUET, native du Crouzet, habitant à présent Aumont, a vendu un champ à François ASTRUC, voiturier, d'Aumont. Situation cadastrale. Du prix de 50 livres la vendeuse délègue 28 à messire Jean BOULET, prêtre et curé d'Aumont dont elle est débitrice par obligation du 25/06/1694 chez Me BOUT, 18 livres à Jean SEGUIN (obligation du 09/03/1695 portant hypothèque dudit champ). Elle avait donné ce champ à ferme à Jean DALLE jeune.	
3 E 414 Me Bout (629)	13/10/1690	reconnaissance	Aumont	<b>ASTRUC François, VYE Jean dit FILLET</b>	Jean VYE dit FILLET, hôte, d'Aumont, reçoit de son beau-fils, François ASTRUC, d'Aumont, 286 livres reçues partie en espèces partie en une obligation de 69 livres contre Antoine BROS, d'Hermabessière, du 26/01 dernier chez Me BONNAL. Reconnaissance de dot pour Catherine VYE, femme dudit François ASTRUC (CM chez Me BOUT).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (344)	10/08/1693	achat	Aumont	<b>ASTRUC François, VYE Jean dit ROQUETAILLADE</b>	Jean VYE dit ROQUETAILLADE, muletier, d'Aumont, a vendu à François ASTRUC, aussi muletier, d'Aumont, un chazal ou pède de maison (confronts) pour 54 livres	
3E412 Me Bout (298)	21/08/1672	quittance	Aumont	<b>ASTRUC Jean et Antoine</b>	Antoine ASTRUC, habitant et marié à Sarroulhet (Rimeize), a reçu de Jean ASTRUC, marchand, de la Chazote (Aumont), son frère, 200 livres sur la constitution à lui faite par ledit Jean lors de son CM chez Me BOUT. C'est le 3ème paiement.	
3E413 Me Bout (97)	01/06/1673	quittance	Aumont	<b>ASTRUC Jean, ASTRUC Antoine</b>	Antoine ASTRUC, habitant et marié à Sarroulhet (Rimeize), a reçu de Jean ASTRUC, marchand, de la Chazotte (Aumont), son frère, 200 livres sur ses droits paternels et maternels	
3E413 Me Bout (293)	21/01/1675	quittance	Rimeize	<b>ASTRUC Jean, ASTRUC Antoine</b>	Antoine ASTRUC, laboureur de Sarroulhet (Rimeize), a reçu de Jean ASTRUC, marchand, de la Chazotte (Aumont), son frère, 100 livres pour reste de ses droits paternels et maternels légués par Antoine ASTRUC + et Marguerite TONDUT +, leurs père et mère. Rédigé chez Jean BERTOUY, meunier de Rimeize.	
3E411 Me Bout (104)	04/06/1665	échange	Aumont	<b>ASTRUC Jean, BOULET Antoine</b>	Jean ASTRUC, praticien, de la Chazotte (Aumont), fils et donataire d'Antoine ASTRUC, d'une part, et Antoine BOULET, du Vimenet (la Chaze), procèdent à un échange. L'un fera une rase jusqu'à un pré de l'autre pour lui faire venir l'eau ; l'autre donne en échange un esconson de terre (confronts).	
3E413 Me Bout (88)	23/05/1673	subrogation	Aumont	<b>ASTRUC Jean, CONSTAND Jean</b>	Jean CONSTAND, marchand, de Serverette, a subrogé pour 160 livres Jean ASTRUC, marchand, de la Chazotte, à la vente d'un pré sis au terroir de Vimenet (confronts) qu'il avait acquis sous faculté de rachat de feu Blaise ROME +, de Vimenet, par contrat chez Me MEISSONNIER, notaire de Saint-Sauveur-de-Peyre, pour la somme de 153 livres. Parmi les témoins, Simon HOSTY, de Fontanes, à présent marié aux Pouzols.	
3E412 Me Bout (60)	15/03/1671	achat	Aumont	<b>ASTRUC Jean, FOURNIER Jacques et Antoine</b>	Jacques et Antoine FOURNIER, père et fils, de la Brugeirette (Sainte-Colombe-de-Peyre), ont vendu pour 35 livres à Jean ASTRUC, marchand, de la Chazote (Aumont), "un sien leur champ" (confronts).	
3E416 Me Bout (480)	03/05/1696	quittance	Aumont	<b>ASTRUC Jean, GRAS Jean, autre Jean et Etienne</b>	Jean, autre Jean et Etienne GRAS, frères, du Vimenet (la Chaze-de-Peyre), ont reçu de Jean ASTRUC, ménager, d'Espère (Saint-Léger-de-Peyre), reste à payer d'une ordonnance des officiers de Peyre le 11/04 dernier, somme due auxdits GRAS comme héritiers de Marguerite SOULIER.	
3E411 Me Bout (117)	13/10/1665	achat	Aumont	<b>ASTRUC Jean, MAUREL Jean</b>	Jean MAUREL, de la Chazotte (Aumont), a vendu une terre (confronts) à Jean ASTRUC, praticien, dudit lieu.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (105)	04/06/1665	achat	Aumont	<b>ASTRUC Jean, SARRUT Vidal</b>	Vidal SARRUT, du Crouzet (Aumont), a vendu un champ à Jean ASTRUC, praticien, de la Chazotte (ibidem), pour 87 livres. Une partie est payée par une obligation du vendeur envers Antoine ASTRUC, père dudit Jean, en date du 22/08/1649 chez Me PLANCHON. Autres références d'obligations.	
3E411 Me Bout (118)	13/10/1665	achat	Aumont	<b>ASTRUC Jean, TROCELLIER Vidal</b>	Vidal TROCELLIER, du Crouzet (Aumont), a vendu un champ (confronts) à Jean ASTRUC, praticien, de la Chazotte (ibidem),	
3E411 Me Bout (184)	27/06/1666	reconnaissance	Aumont	<b>ASTRUC Jean, VALENTIN Jean</b>	Jean VALENTIN, de Crozes (Aumont), comme mari d'Antoinette TONDUT, reçoit de Jean ASTRUC, marchand, de la Chazotte, fils et donataire d'Antoine ASTRUC, 163 livres pour restes et entier paiement des sommes contenues en les transactions passées entre lesdits ASTRUC père, VALENTIN Jean et sa femme, TONDUT Antoinette, le 8/10/1655 chez Me François CHASTANG et le 25/1/1658 chez feu Me DALMAS.	
3E413 Me Bout (292)	21/01/1675	quittance	Rimeize	<b>ASTRUC Jean, VALENTIN Jean, VIDAL Marguerite</b>	Jean VALENTIN et Marguerite VIDAL, mariés, de Prunières, ont reçu de Jean ASTRUC, de la Chazotte (Aumont), 200 livres sur la somme due par icelui à autre Jean ASTRUC, son frère, mari de Marguerite VALENTIN, fille et donataire desdits VALENTIN et VIDAL (acte chez Me BOUT). Somme que ledit ASTRUC, leur beau-fils, s'était chargé d'investir dans leurs biens lors du CM du 25/02/1674 chez Me HERMET, notaire de Saint-Chély. Rédigé chez Jean BERTOUY, meunier de Rimeize.	
3E415 Me Bout (176)	26/12/1692	apprentissage	Aumont	<b>ASTRUC Jean, VALLES Etienne</b>	Jean ASTRUC, de Granigoules (le Fau-de-Peyre), a laissé pour 2 ans en apprentissage autre Jean ASTRUC, son fils, à Etienne VALLES, Me tailleur, des Faux [Saint-Léger-de-Peyre ?], pour 48 livres payables en 2 fois cette année.	
3E412 Me Bout (271)	06/06/1672	quittance	Aumont	<b>ASTRUC Joseph et Pierre</b>	Pierre ASTRUC, laboureur, de las Violles (Chirac), a reçu de Joseph ASTRUC, son frère, de la Tuile (Aumont), 58 livres pour restes et entier paiement du legs de 1100 livres fait par leur père, feu Bertrand ASTRUC, en son testament chez Me CHASTANG.	
3 E 414 Me Bout (231)	26/06/1689	quittance	le Cros (Javols)	<b>ASTRUC Joseph, BRUNEL Jean</b>	Jean BRUNEL, de la Besseyre, a reçu de Joseph ASTRUC, de Tiracols (Javols), 27 livres à lui léguées par feu Pierre PANTEL en son testament chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (323)	27/02/1675	accord	Aumont	<b>ASTRUC Joseph, CHASTANG Jean</b>	Jean CHASTANG, laboureur, du Pêcher (Aumont), d'une part, et Joseph ASTRUC, de la Tuile (ibidem), d'autre. Ce dernier avait vendu un champ et sagne, sis au terroir de Sependude, audit CHASTANG par acte du 24/05/1671 chez Me CHASTANG. Or, ce contrat avait été passé pendant la minorité dudit ASTRUC. Ce dernier attaque donc et réclame l'annulation de la vente. Accord de l'acheteur qui sera remboursé de 75 livres.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (164)	31/12/1673	quittance	Aumont	<b>ASTRUC Joseph, CRUEIZE Jean</b>	Jean CRUEIZE, [fils de feu Guillaume CRUEIZE et de Hélix BAFFIE], de Coulagnettes (Saint-Amans), mari d' Antoinette ASTRUC, [fille de feu Bertrand ASTRUC + et Marguerite DELAPORTE], a reçu de Joseph ASTRUC, son beau-frère, de la Tuile (Aumont), 300 livres sur la dot prévue au CM chez Me BOUT le 05/11/1673 (photo 143 même registre).	
3E413 Me Bout (274)	01/01/1675	quittance	Aumont	<b>ASTRUC Joseph, CRUEIZE Jean</b>	Jean CRUEIZE, de Coulagnettes (Saint-Amans), comme mari d'Antoinette ASTRUC, a reçu de Joseph ASTRUC, son beau-frère, de la Tuile (Aumont), 235 livres sur la dot faite au CM chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (142)	05/11/1673	donation	la Tuile (Aumont)	<b>ASTRUC Joseph, DELAPORTE Marguerite</b>	Marguerite DELAPORTE, veuve de Bertrand ASTRUC +, de la Tuile (Aumont), fait donation à Joseph ASTRUC, son fils aîné, de tous ses biens. Elle se réserve la pension à elle réservée par sondit fils lors de son CM avec Anne BLACHAS chez Me CHASTANG le 18/01/1668 pour le cas où elle ne pourrait vivre avec ce fils. Elle réserve aussi une somme pour les droits de Pierre ASTRUC, son second fils, et d'Antoinette ASTRUC, sa fille.	
3E413 Me Bout (248)	21/10/1674	arrentement	Aumont	<b>ASTRUC Joseph, MOURE Jean</b>	Messire Jean MOURE, prêtre et curé, chapelain, de la chapelle Notre-Dame, d'Aumont, a donné à ferme à Joseph ASTRUC, laboureur de la Tuile [écrit "Thieulle"] (ibidem), pour 5 livres par an un pré dépendant de ladite chapelle.	
3E412 Me Bout (94)	11/05/1671	quittance	Aumont	<b>ASTRUC Marguerite, GRASSET Agnès</b>	Agnès GRASSET, veuve de Guillaume CARROL, d'Aumont, a reçu de Marguerite ASTRUC, femme d'Antoine JOUVE, dudit lieu, paiement de 6 livres sur une obligation.	
3E416 Me Bout (197)	15/12/1694	quittance	Aumont	<b>ASTRUC Marie, RABEYROLLES Jean, BOYER Jean et autre Jean</b>	Jean et autre Jean BOYER, père et fils, de Javols, le fils mari de Agnès RABEYROLLES, ont reçu de Marie ASTRUC et Jean RABEYROLLES, mère et fils, de Nozières (Aumont), échéance de la dot faite à ladite Agnès en son CM chez Me BOUT	
3E411 Me Bout (180)	06/06/1666	titre clérical	Aumont	<b>ASTRUC Pierre et Antoine</b>	Pierre ASTRUC, du Monteil (Aumont), fils d'Antoine et de feu Marie BOYER, demande à son père de le pourvoir d' un titre clérical. Ce dernier lui octroie 100 livres par an.	
3 E 414 Me Bout (448)	22/02/1690	testament	Aumont	<b>ATGER Antoinette</b>	Antoinette ATGER, fille de feu Jean, de Chancelades (Aumont), habitant à présent Aumont, gît, malade, au coin du feu. Tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont. Héritière universelle, Marguerite NEGRE, sa tante, femme de François BOUSQUET	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (17)	08/01/1671	CM	Aumont	<b>ATGER Jean et NEGRE Jeanne</b>	Jean ATGER [écrit "ACHER"], fils de feus Jean et Philippe N.N. [lacune], de Chancelades, avec Jeanne NEGRE, fille de feu Guizot et d'Antoinette ROUSSET, d'Aumont. La fiancée assistée de sa mère et de son frère, Louis NEGRE. Dot : 23 livres payables en 3 cadis. Présent, François BOUSQUET, mari de Marguerite NEGRE, fille et donataire de ladite ROUSSET, donne 30 livres (droits de légitime). La fiancée apporte 20 livres, gagnées de son travail et industrie, en 2 pièces de cadis et quelques meubles estimés à cette valeur + une robe garnie. Présente et participe à la dot, Jeanne NEGRE, tante de la fiancée, pour 30 livres dont 24 seront à prendre à Jean GRASSET [beau-frère de la tante]. Rédigé chez ledit BOUSQUET.	
3E413 Me Bout (192)	27/03/1674	achat	Aumont	<b>ATGER Jean, BOUCHARENC Guillaume</b>	Guillaume BOUCHARENC, [fils de feus Louis BOUCHARENC + et de Antoinette THEULON +], de Nozières (Aumont), vend à Jean ATGER, dudit lieu, un esconson de jardin et un petit champ (confronts) pour 49 livres. Cette somme entrera dans le compte des droits de légitime dus à Jeanne CHASTANG, femme dudit ATGER, par ledit BOUCHARENC, comme héritière de feu Agnès CHASTANG +, femme dudit BOUCHARENC. Le CM ATGER X CHASTANG était chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (93)	01/06/1673	CM	Aumont	<b>ATGER Jean, CHASTANG Jeanne</b>	Jean ATGER, fils de Jean ATGER et de feu Jeanne RAMADIER +, de Nozières (Aumont), avec Jeanne CHASTANG, fille de feus François CHASTANG + et Jeanne VIGNE +. La fiancée est assistée de son beau-frère, Guillaume BOUCHARENC, et de son cousin, Pierre HERMET. Présence pour la fiancée de Isabeau CHASTANG, veuve de Mathieu GRAVESAT, de la Chaumette (Rimeize), tante de la fiancée, ainsi que Clément et Jacques CHASTANG, ses frères.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (101)	01/06/1671	ratification de rémission	Aumont	<b>ATRAZIC Etienne, BASSET Jeanne</b>	Jeanne BASSET, fille de feus Pierre et Jeanne GRIMAUD, du Rouchat (Rimeize), avait cédé pour 28 livres ses droits paternels et maternels à Etienne ATRAZIC, meunier, du Rouchat, par acte du 30/05 dernier chez Me DELORT, notaire de Saint-Flour. Elle veut faire annuler cette rémission, d'autant qu'elle juge la somme insuffisante et qu'en plus elle n'a pas été payée. Comme elle n'a pas de quoi rembourser ladite somme et les frais, elle finit par transiger et obtient 30 livres.	
3E416 Me Bout (370)	29/09/1695	obligation	Aumont	<b>ATTRAZIC Jean, AMOUROUX Jacques</b>	Jacques AMOUROUX, tailleur d'habits, d'Aumont, fait un emprunt à Jean ATTRAZIC, meunier, du Rouchat [Rimeize]. Echéancier.	
3E416 Me Bout (490)	16/05/1696	achat	Aumont	<b>ATTRAZIC Jean, CAZELEDES Jeanne</b>	Jeanne CAZALEDES, veuve de Jean MARTIN, du Rouchat (Rimeize), a vendu à Jean ATTRAZIC, meunier, du moulin de Rouchat, un pâtural et un champ pour 60 livres Situation cadastrale. Paiement comptant.	
3E415 Me Bout (30)	16/03/1692	arrentement	Aumont	<b>ATTRAZIC Pierre, MEISSONNIER Jean</b>	Jean MEISSONNIER, hôte, d'Aumont, a donné à ferme à Pierre ATTRAZIC, habitant d'Aumont, une maison (sauf la chambre haute : ledit MEISSONNIER y est locataire d'Antoine MEISSONNIER, de Malzieu), avec étable, boutique et jardin attenants. Témoin, Jean ATRAZIC, meunier, au moulin de Beaugard.	
3E416 Me Bout (068)	04/05/1694	quittance	Aumont	<b>AUBUISSON Benoît, FOURNIER Jean</b>	Référence à une vente reçue chez feu Me BONNAL, notaire. Jean Fournier, tailleur, de la Pinède, paroisse de La Chaze, reçoit paiement de Benoît Aubuisson, rentier, de La Chaze (le notaire écrit "Jean" au lieu de "Benoît").	
3E415 Me Bout (181)	31/12/1692	CM	Aumont	<b>AUBUISSON Benoît, FOURNIER Jeanne</b>	Benoît AUBUISSON, fils d'autre Benoît et de Jeanne CHASTANG, des Pouzoles (Saint-Chély), avec Jeanne FOURNIER, fille de feus Jean et de Jeanne ASTRUC, de la Pinède (la Chaze). La fiancée est assistée de Barthélemy BRINGIER, son beau-frère. La fiancée apporte 183 livres dont 132 en bessonnade et meubles, et 51 livres dues par Barthélemy BRINGIER par obligation de ce jour.	
3E415 Me Bout (398)	22/01/1694	obligation	Aumont	<b>AUBUISSON Bernard, BOUT Marguerite</b>	Marguerite BOUT, fille de feu Jean, de la Chaze, a cédé à Bernard AUBUISSON 60 livres à prendre sur ses droits de légitime maternels, faisant cette délégation pour obligation de même somme reçue ce jour de sondit beau-frère.	
3 E 414 Me Bout (213)	06/06/1689	quittance	Aumont	<b>AVIGNENC Jean, PLANCHON Jacques</b>	Jacques PLANCHON, de Bouscas, ayant pouvoir d'Antoine VALENTIN, et icelui ayant droit et cause de Jean BERTHOUY, de Rimeize, a reçu de messire Jean AVIGNENC, prêtre de St-Chély, héritier de son frère, feu Claude AVIGNENC, représenté par messire Jean CHASTANG, prêtre de St-Chély, 200 livres suite à transaction entre le feu AVIGNENC et ledit BERTHOUY du 16/12/1671chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (286)	13/01/1675	CM	Aumont	<b>BAFFIE Jean, MEISSONNIER Antoinette</b>	Jean BAFFIE, fils de Jean BAFFIE et Catherine CRUEIZE, de Chardenoux (Saint-Alban), avec Antoinette MEISSONNIER, fille de Guillaume MEISSONNIER et de feu Isabeau DELAPORTE +, d'Aumont (cette dernière décédée ab intestat). La dot : 1500 livres, 2 robes de serge ou de bure, une couverture de Montpellier. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens avec les réserves habituelles et lui promettent l'autre moitié après leur décès. Une phrase finale précise que tout cela est conforme au pacte de mariage rédigé chez Me BOUT le 21/11 dernier. On le trouve sous la forme d'une feuille volante sans titre : Guillaume MEISSONNIER, marchand, d'Aumont, veuf d'Isabeau DELAPORTE +, d'une part ; Jean BAFFIE et Catherine CRUEIZE, de Chardenoux (Saint-Alban), d'autre, ont promis que leurs enfants Jean BAFFIE et Antoinette MEISSONNIER se marieraient et arrêté les aspects financiers du CM à rédiger (voir photo 329 en fin de relevé).	
3E416 Me Bout (464)	08/04/1696	rémission	Aumont	<b>BAFFIE Raymond et Jean</b>	Raymond BAFFIE, natif des Bros, habitant à présent Aumont, a cédé pour 30 livres à Jean BAFFIE, son frère, dudit lieu, ses droits de succession à lui advenus par le décès de feus Mathieu BAFFIE et Marguerite TROCELLIER, leur père et mère.	
3 E 414 Me Bout (501)	04/05/1690	quittance	Aumont	<b>BAFFIER Jean, CHASTANG Jean</b>	Jean CHASTANG, Me charpentier, de la Croix (Aumont), a reçu de Jean BAFFIER, de Chabanols (ibidem), paiement de travaux. Voir détail.	
3E415 Me Bout (324)	05/07/1693	CM	Aumont	<b>BALDRAN Jean, LAFONT Charlotte</b>	Jean BALDRAN, fils de Giral et de feu Marguerite ALMERAS, tisserand de Marvejols, avec Charlotte LAFONT, fille de feu Jean et de Catherine VACHE, d'Aumont. Pierre PLANES, frère utérin de la fiancée. Elle apporte 300 livres, 3 robes, 3 cotillons qu'elle a gagnés de son travail, compris ses droits de légitime maternels. Le père du fiancé lui donne 100 livres à réclamer aux hoirs d'Etienne PAGES, de Poulges (la Fage-Saint-Julien), correspondant à une obligation chez Me Jean BOYER, notaire de Marvejols.	
3E415 Me Bout (95)	25/06/1692	accord	Aumont	<b>BARAU Jacques</b>	Jacques BARAU, docteur et avocat, sieur de Chardonnet [la Canourgue, paroisse de Salmont], de Marvejols, d'une part ; Jacques DAUDE, de Lacham, d'autre. Ont procès en instance devant les Ordinaires du Comté de Peyre sur un partage. On est venu à un accord amiable. Termes de l'accord et localisations cadastrales.	
3E416 Me Bout (107)	31/05/1694	quittance	Aumont	<b>BARRANDON François et Jean, JAFFUEL André</b>	André JAFFUEL, Me maçon, du lieu del Cros (Javols), a reçu de François et Jean BARRANDON, père et fils, paiement de travaux (mur autour d'un champ).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (373)	06/11/1693	quittance	Aumont	<b>BARRANDON François, BARRANDON Jean, MONTANIER Antoine</b>	Antoine MONTANIER, de Bessils (Javols), mari d'Antoinette BARRANDON, a reçu de François et Jean BARRANDON, père et fils, 20 livres qu'il restait à payer sur la dot faite au CM chez Me BLANQUET, et 90 livres à payer à François COURNUT, dudit lieu, créancier d'Antoine MONTANIER par acte chez feu Me CHASTANG.	
3 E 414 Me Bout (886)	01/07/1691	reconnaissance	Aumont	<b>BARRANDON François, MONTANIER Antoine</b>	Antoine MONTANIER, laboureur, de Bessils [Javols], mari d'Antoinette BARRANDON, a reçu de François BARRANDON, son beau-père, de Longuesagne (ibidem), 60 livres sur la dot faite au CM chez feu Me BLANQUET.	
3 E 414 Me Bout (340)	12/11/1689	obligation	Marvejols	<b>BARTHELEMY (de) Samuel, BRASSAC Jean</b>	Jean BRASSAC, laboureur, de la Pinède (la Chaze), a emprunté 61 livres à noble Samuel de BARTHELEMY de TARDIEU, sieur des Pradels, de Marvejols. Echéance de remboursement.	
3E411 Me Bout (171)	17/05/1666	transaction	Aumont	<b>BARTHELEMY Guillaume et Jacques</b>	Il y avait procès pendant entre Jacques BARTHELEMY, de Souleyrols (Prinsuéjols), et Guillaume BARTHELEMY, son frère, dudit lieu. Jacques réclame son droit de légitime de 1/9 ème des biens délaissés par Etienne BARTHELEMY, leur père, et la moitié d'1/9ème pour la succession de leur feu frère, Jean BARTHELEMY, décédé ab intestat depuis le décès du père. Il y eut un partage chez Me DAUDE, notaire du Buisson, le 19/07/1665, à la réserve des meubles et cabaux. Mais ledit Guillaume a enlevé du compte général les 500 livres de la dot d'Antoinette BRUNET, sa femme (date des reconnaissances et nom des notaires), les frais d'enterrement du père, dont il s'est chargé comme héritier universel, 95 livres de reconnaissance féodale payées à la comtesse de Peyre, et d'autres choses encore. Arguments de Jacques puis accord amiable. Acte très long avec plusieurs autres références.	
3E411 Me Bout (188)	29/06/1666	achat	Prinsuéjols	<b>BARTHELEMY Jacques, BOISSONNADE Jean</b>	Jean BOISSONNADE, de Contrandès (Sainte-Colombe-de-Peyre), a vendu un bois à Jacques BARTHELEMY, de Souleyrols (Prinsuéjols).	
3E411 Me Bout (236)	18/04/1667	achat	Aumont	<b>BARTHELEMY Jacques, BOUCHARD Jean</b>	Jean BOUCHARD, de Souleyrols (Prinsuéjols), a vendu pour 13 livres à Jacques BARTHELEMY, dudit lieu, un talus (confronts).	
3E411 Me Bout (54)	12/06/1664	donation	las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>BARTHELEMY Jacques, FOURNIER Philippe</b>	Philippe FOURNIER, veuve d'Etienne BARTHELEMY, de Souleyrols (Prinsuéjols), fait à son fils, Jacques BARTHELEMY, donation de tous les biens qui lui viennent par le décès ab intestat de son autre fils, Jean BARTHELEMY, et de son feu mari, à réclamer à Guillaume BARTHELEMY, son fils aîné.	
3E415 Me Bout (377)	14/12/1693	quittance	Aumont	<b>BASCLE Jean, VALENTIN Antoine</b>	Antoine VALENTIN, laboureur, des Crozes, demeurant pour rentier à la métairie de Planes, mari de Jeanne HERMET, a reçu de Jean BASCLE, de Lestival (Saint-Alban), 100 livres sur la dot faite au CM chez Me BOUT	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (139)	05/07/1671	CM	Bergougnoux (Fontans)	<b>BASCLE Vidal et BOUT Catherine</b>	Vidal BASCLE, fils de Marsal et de Catherine BLANQUET, du Marlet (Saint-Alban), avec Catherine BOUT, fille de Jean et de feu demoiselle Louise BOUCHARENC, de Buffeirettes (Aumont), résidant à présent à Bergougnoux (Fontans). Présent, Jean BOUT, frère de la fiancée. Dot : droits paternels, 1200 livres, 3 robes, 1 vache pleine avec son veau, 6 brebis de port, 1 couverture de Montpellier, 2 draps ; sur les biens de sa feu mère dont le père est héritier, 60 livres ; du frère, donataire du père, 190 livres. Le père du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens, et sa mère promet 150 livres. Parmi les témoins, Me Jean BOUCHARENC, baillif de Lestival.	
3E415 Me Bout (378)	14/12/1693	quittance	Aumont	<b>BASCLE Vidal, BASCLE Jean</b>	Jean BASCLE, tailleur, de Lestival (Saint-Alban), a reçu de Vidal BASCLE, son frère aîné, du Marlet (ibidem), 50 livres pour ses droits de légitime paternels.	
3E415 Me Bout (375)	17/11/1693	CM	Aumont	<b>BASTIDE Antoine et RAMADIER Louise</b>	Antoine BASTIDE, fils de feu Louis et de Catherine MONTEIL, de Lescurette (Javols), habitant à présent le Bouschet (Aumont), avec Louise RAMADIER, fils de feus Antoine et Anne TICHIT, du Crouzet (Aumont). La mariée assistée d'Antoine BLAQUIERE, son beau-frère, et de Jean BOUQUET, leur oncle. La fiancée apporte 100 livres, un petit esconson et une maison, sise au Crouzet, meublée de 2 greniers, une garde-robe, un coffre fermé à clef, et quelques ustensiles.	
3E413 Me Bout (318)	20/02/1675	quittance	Aumont	<b>BASTIDE Guillaume, BASTIDE Agnès</b>	Agnès BASTIDE, fille de feu Louis BASTIDE +, de Beaugard (le-Fau-de-Peyre), a reçu de Guillaume BASTIDE, son frère, dudit lieu, le legs à elle fait par sondit feu père en son testament chez Me TRICAL.	
3E416 Me Bout (262)	09/04/1695	testament	Grandviala (la Chaze)	<b>BASTIDE Jean</b>	Jean BASTIDE, fils de feu Pierre, de Grandviala (la Chaze), malade. Sépulture cimetière paroissial de la Chaze, tombe de ses prédécesseurs. Legs pour des messes. Legs à Marguerite et Antoinette BASTIDE, ses sœurs, et Blaise BASTIDE, son frère. A sa mère, Nadale CHALVET. Héritier universel, Pierre BASTIDE, son frère aîné. Témoins, Jean AMBERT, charpentier, de la Chaze, et des laboureurs du lieu, dont Jean et Pierre SARRUT.	
3E415 Me Bout (58)	27/04/1692	achat	Aumont	<b>BASTIDE Jean, BASTIDE Blaise</b>	Blaise BASTIDE, habitant et marié au Buisson, a vendu pour 30 livres un pré à Jean BASTIDE, son frère, de la Brugeyrette (Sainte-Colombe). 15 livres comptant, échéancier pour le reste.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (123)	20/06/1694	accord, quittance	Aumont	<b>BASTIDE Louis et Antoine, POURTAL Jean</b>	Louis BASTIDE, laboureur, habitant de Lescurette [Javols], et Jean POURTAL, son beau-fils, dudit lieu, d'une part ; Antoine BASTIDE, rentier au Bouschet (Aumont), d'autre. Sont en procès auprès des officiers de Peyre pour le legs fait à Antoine par leurs père et mère, feus Louis BASTIDE et Catherine MONTEIL les 18 et 21/12/1659 chez feu Me François DALLE. Antoine réclame plus du double de la somme à cause des intérêts; il réclame aussi une somme que lui a cédée Blaise BASTIDE, leur frère, plus du blé qu'il lui a prêté, plus un précaire. Arguments de Louis. Finalement, accord amiable, détails de cet accord.	
3E411 Me Bout (177)	03/06/1666	reconnaissance	Aumont	<b>BASTIDE Louis, BONNEFOY Guillaume</b>	Guillaume BONNEFOY, du Puech-du-Mont (la Fage-Saint-Julien), comme mari de Catherine BASTIDE, a reçu de Louis BASTIDE, son beau-frère, de Lescurette (Javols), 130 livres sur la dot faite au CM chez Me HERMET par les feus père et mère de Catherine et Louis ainsi que 15 livres léguées à Catherine par feue Jeanne FILLON, leur aïeule, dans son testament reçu par Me François DALLO.	
3E412 Me Bout (197)	27/12/1671	reconnaissance	Aumont	<b>BASTIDE Louis, BONNEFOY Guillaume</b>	Guillaume BONNEFOY, du Puech-del-Mont (la Fage-Saint-Julien), comme mari de Catherine BASTIDE, a reçu de Louis BASTIDE, de Lescurette (Javols), 149 livres sur la dot faite au CM chez Me HERMET, notaire de Saint-Chély.	
3E413 Me Bout (219)	01/07/1674	quittance	Aumont	<b>BASTIDE Louis, BONNEFOY Guillaume</b>	Guillaume BONNEFOY, laboureur, du Puech-del-Mont [la Fage-Saint-Julien], comme mari de Catherine BASTIDE, a reçu de Louis BASTIDE, de Lescurette (Javols), 60 livres sur la dot faite au CM ou au testament de feu Louis BASTIDE +. Parmi les témoins, Jean DALMAS, clerc, fils de feu Jacques DALMAS, d'Aumont.	
3E413 Me Bout (180)	11/03/1674	échange	Aumont	<b>BASTIDE Louis, BOUQUET Jean</b>	Jean BOUQUET, fils de feu Pierre BOUQUET +, de Longuesagne (Javols), d'une part ; Louis BASTIDE, laboureur, de Lescurette (ibidem), d'autre. Ils procèdent à un échange. Le 1er donne au second un champ (confronts) situé à Lescurette, acquis dudit BASTIDE le 25/03/1670 chez Me BOUT. Le second donne au 1er un champ situé à Lescurette (confronts) et de plus grande valeur que l'autre. D'où la nécessité d'une estimation par Jacques CHASSARIC, de Fontans, et Pierre SAVARIC, de Peyreviolle [Saint-Sauveur-de-Peyre], experts jurés.	
3E412 Me Bout (252)	22/05/1672	reconnaissance	Aumont	<b>BASTIDE Louis, NOURIT Denis</b>	Denis NOURRIT, de Bergougnoux (Fontans), comme mari de Jeanne BASTIDE, a reçu de Louis BASTIDE, de Lescurette (Javols), 110 livres, 1 couverture, 2 linceuls et une robe sur la dot prévue au CM reçu par Me Isaac BLANQUET	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (293)	25/01/1675	quittance	Aumont	<b>BASTIDE Louis, NOURRIT Denis</b>	Denis NOURRIT, laboureur, de Vergounhoux (Fontans), a reçu de Louis BASTIDE, de Lescurette (Javols), son beau-frère, 48 livres suite à transaction chez Me BOUT pour reste de la dot faite à Jeanne BASTIDE, femme dudit NOURRIT (voir photo 157 le 11/12/1673 même registre).	
3E413 Me Bout (294)	25/01/1675	quittance	Aumont	<b>BASTIDE Louis, NOURRIT Denis</b>	Denis NOURRIT, laboureur, de Vergounhoux (Fontans), a reçu, suite à contrat passé entre eux le 11/12/1673, de Louis BASTIDE, de Lescurette (Javols), son beau-frère, 52 livres sous la forme d'une paire de taureaux et d'une vache.	
3E416 Me Bout (474)	24/04/1696	testament	Aumont	<b>BASTIDE Marguerite</b>	Marguerite BASTIDE, veuve de Blaise BROS, de Lasbros (la Chaze), malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Jean, Pierre et Jacques, ses fils. Legs à ses filles, Hélix et Marie BROS. Legs à Jacques et Blaise TOURNEMIRE, ses petits-enfants, fils de feu Anne BROS (testament de cette dernière le 20/04/1693 chez Me BOUT). Héritière universelle, Marguerite BROS.	
3E415 Me Bout (171)	12/12/1692	quittance	Aumont	<b>BASTIDE Marie, DALLE Jean</b>	Marie BASTIDE, veuve et héritière fiduciaire de feu Jean BLANQUET, de Javols, d'une part ; Pierre DALLE, marié de Marie BLANQUET, d'Aumont, d'autre. Il y a un procès en instance chez les Officiers du mandement des Estrets en raison de la délégation de 300 livres faite par Marie BASTIDE audit DALLE à prendre sur Pierre VALENTIN, de Bigozes [Rimeize]. A cause de demande de compensation de ce dernier, DALLE, qui avait reconnu cette somme par acte du 23/12/1691 chez Me ALTIER, se voyait contraint de se retourner contre ladite BASTIDE. On se met d'accord. Elle paie 200 livres ce jour en nature (11 setiers de seigle) et en espèces et paiera les 100 livres restantes selon échéancier. Il reste évidemment à BASTIDE de récupérer sa créance auprès du sieur VALENTIN...	
3E415 Me Bout (362)	15/10/1693	quittance	Aumont	<b>BASTIDE Marie, DALLE Pierre</b>	Pierre DALLE, marchand, d'Aumont, mari de Marie BLANQUET, a reçu de Marie BASTIDE, veuve de Jean BLANQUET, juge de Serverette, de Javols, 100 livres, dernier paiement de la dot faite au CM chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (239)	30/06/1689	quittance	Javols	<b>BASTIDE Marie, DALLE Pierre</b>	Pierre DALLE, marchand, d'Aumont, mari de Marie BLANQUET, a reçu de Marie BASTIDE, veuve et héritière sous bénéfice d'inventaire de feu Jean BLANQUET, juge de Serverette, 100 livres sur la dot faite à sa femme au CM chez Me BOUT. Rédigé dans la maison dudit feu BLANQUET. Parmi les témoins, Gabriel BLANQUET, marchand, de Javols.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (226)	14/02/1695	contrat de mariage	la Chaze	<b>BASTIDE Pierre et PELAT Marie</b>	Pierre BASTIDE jeune, de Grandviala (la Chaze), fils de feu Pierre et Nadale CHALVET, avec Marie PELAT, fille de feus Jean et Jeanne ITIER, du Villeret (Gabrias). Autre Pierre BASTIDE et Antoine PELAT, frères aînés du fiancé et de la fiancée. Et messire Jacques PELAT, curé de la Chaze, autre frère de la fiancée. Le frère aîné, héritier de ses père et mère, se charge de la dot de la fiancée, 640 dont 600 livres d'un legs des parents et 40 de lui pour services rendus par sa soeur. Le prêtre donne 500 livres, y compris ce que la fiancée a gagné de son industrie. Le frère aîné du fiancé donne 500 livres de legs de leur feu père (testament chez Me BOUT) et 100 pour services rendus.	
3E416 Me Bout (440)	26/02/1696	contrat de mariage	Aumont	<b>BASTIDE Pierre et SEGUIN Jeanne</b>	Pierre BASTIDE, fils de feu Pierre et Nadale CHALVET, habitants de Grandviala (la Chaze), avec Jeanne SEGUIN, fille de Jean et de feu Antoinette DALMAS, d'Aumont. La mère du fiancé est absente mais a remis à son fils une procuration reçue chez Me CHAPUS [notaire du Malzieu] dans laquelle elle donne à son fils 150 livres sur les biens de son feu mari. Voir le 10/11/1679 chez Me BOUT le testament de la mère de la fiancée. Jean DALMAS, oncle maternel de la mariée.	
3E411 Me Bout (243)	05/05/1667	reconnaissance	Aumont	<b>BASTIDE Pierre, BOISSONNADE Jean</b>	Jean BOISSONNADE, de Contrandes (Sainte-Colombe-de-Peyre), comme mari de Jeanne ROME, a reçu de Pierre BASTIDE, du Vimenet, mari de Marguerite ROME, icelle fille et héritière de feu Blaise ROME, 80 livres sur la dot faite par ce dernier au CM ou lors de son testament.	
3E415 Me Bout (114)	07/07/1692	obligation	Aumont	<b>BASTIDE PIERRE, FOURNIER Jean</b>	Jean FOURNIER, de la Pinhède, se rend débiteur envers Pierre BASTIDE, de Grandviala, de 60 livres pour un emprunt ou un achat de blé. Echancier.	
3E415 Me Bout (120)	17/07/1692	reconnaissance	Aumont	<b>BASTIDE PIERRE, GOTTY Jean</b>	Jean GOTTY, du Fau-de-Peyre, mari de Catherine BASTIDE, a reçu de Pierre BASTIDE, de Grandviala, son beau-père, 120 livres sur la dot prévue au CM.	
3E416 Me Bout (450)	25/03/1696	reconnaissance	Aumont	<b>BASTIDE Pierre, GOTTY Jean</b>	Jean GOTTY, laboureur, du Fau-de-Peyre, mari de Catherine BASTIDE, a reçu de Pierre BASTIDE, fils et héritier de feus autre Pierre et Nadale CHALVET, de Grandviala (la Chaze), reste à payer de la dot promise au CM du 17/02/1681.	
3 E 414 Me Bout (525)	26/05/1690	reconnaissance	Aumont	<b>BASTIDE Pierre, GOTTY Jean</b>	Jean GOTTY, du Fau-de-Peyre, a reçu de Pierre BASTIDE, son beau-père, de Grandviala, 60 livres sur la dot faite à Catherine BASTIDE, sa femme, au CM chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (890)	04/07/1691	reconnaissance	Aumont	<b>BASTIDE Pierre, GOTTY Jean</b>	Jean GOTTY, laboureur, du Fau-de-Peyre, a reçu de Pierre BASTIDE, son beau-père, de Grandviala (la Chaze-de-Peyre), 60 livres sur la dot faite à Catherine BASTIDE, sa femme, au CM chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (35)	17/02/1664	reconnaissance	Aumont	<b>BECAT Marguerite, DALMAS Jean et Antoine</b>	Jean et Antoine DALMAS, père et fils, d'Aumont, le fils donataire du père, ont reçu de damoiselle de BECAT, femme dudit Jean et belle-mère dudit Antoine, 252 livres sous la forme d'une obligation, et 348 livres en espèces, suivant le CM passé entre ledit Antoine et ladite damoiselle chez Me Guillaume DALMAS, notaire de Ferluc.	
3E411 Me Bout (202)	20/07/1666	achat	Aumont	<b>BECAT Marguerite, ROME Marie</b>	Marie ROME, veuve de Jean MAZEL, du Crouzet (Aumont), a vendu à Marguerite BECAT [écrit "BEQUAT"], veuve de Jean DALMAS, partie d'un champ pour 72 livres. Modalités de paiement.	
3 E 414 Me Bout (603)	17/09/1690	quittance	Aumont	<b>BELLICOURT Antoine, CHASTANG Jean</b>	Jean CHASTANG, charpentier, de la Croix, a reçu de Pierre BELLICOURT, tuteur des enfants d'Antoine BELLICOURT, de la Chazotte, 36 livres pour prix fait sur travaux dans la maison des pupilles.	
3 E 414 Me Bout (528)	28/05/1690	travaux	Aumont	<b>BELLICOURT Pierre, CHASTANG Jean</b>	Pierre BELLICOURT, tuteur de Jean BELLICOURT, son neveu, a confié à Jean CHASTANG, charpentier, de la Croix (Aumont), faire 4 canes du toit de la grange de son pupille pour 34 livres.	
3E416 Me Bout (516)	06/07/1696	reconnaissance	la Chazotte (Aumont)	<b>BEQUAT Isabeau, ESTEVENON Gabriel</b>	Gabriel ESTEVENON, mari d'Isabeau GACHON, de Saint-Sauveur-de-Peyre, a reçu d'Isabeau BEQUAT, veuve et héritière de Reine GACHON, sa belle-mère, dudit lieu, le legs fait par cette dernière en son testament chez Me DUZILLIS, lequel legs ne faisait que confirmer la dot promise au CM chez même notaire. Délègue la somme. Elle sera à prendre partie auprès des héritiers de feus Pierre et autre Pierre DUMAS, del Bor, qui lui en étaient débiteurs comme ayant-droit et cause de Claude DUMAS suivant la subrogation faite par ledit Claude à feu François GACHON, beau-père de ladite BEQUAT, le 23/11/1672 chez Me PLANCHON ; partie sur l'héritage dudit DUMAS en lequel ledit Pierre, fils, était débiteur envers ladite feue Reine par obligation du 22/12/1685 chez Me CRESPIEN, notaire de Marvejols ; partie chez Isabeau GRAS qui était débitrice envers ledit GACHON par obligation du 29/06/1678 ; partie sur Etienne PELISSE, d'Aubugeyres, qui est débiteur par obligation du 16/01/1688 chez Me DUZILLIS.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (183)	15/03/1674	CM	Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>BERBONDE Jean, TERRISSON Madeleine</b>	Jean BERBONDE, fils de Jean BERBONDE et de feu Anne VIDAL +, de Montcham (Fontans), avec Madeleine TERRISSON, fille de Jean et de Catherine FOURNIER, de Masbéral (Rimeize), demeurant au logis de la Baume (Prinsuéjols). La dot : 750 livres, 1 vache pleine ou avec son veau (= 24 livres), 5 brebis de port de 3 livres pièce, 3 robes dont l'une en serge noire avec son cotillon de couleur, les autres grises, 1 couverture de Montpellier, 2 draps de toile grosse. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens avec les réserves habituelles. Rédigé chez Antoine CHABERT, charpentier. Parmi les témoins, Jean RIMEIZE, de la Rouvière, beau-frère de Jean et Catherine BERBONDE, Denis BERBONDE, du Crouzet, leur cousin, Jean JARIGE, Me maçon, du Pont-des-Estrets. <b>[Les 2 CM dans le même acte].</b>	
3E416 Me Bout (388)	11/11/1695	achat	Marvejols	<b>BESSEYRE Antoinette et Jean</b>	Jean BESSEYRE jeune, fils de feu Guillaume, de Malbouzon, a reçu d'Antoinette BESSEYRE, sa sœur, héritière de feu Agnès PRUNIERES, dudit lieu, représentée par Jean BESSEYRE vieux, leur fils aîné, ses droits de légitime ou legs à lui laissés par leur feu mère.	
3E416 Me Bout (050)	12/04/1694	quittance	Aumont	<b>BESSEYRE Guillaume, FANGUIN Marie</b>	Complément de succession en faveur de Marie FANGUIN, veuve d'Antoine BEYRES, de La Chaze, suite au décès de sa sœur, Jeanne FANGUIN. S'exécute Guillaume BESSEYRE, mari de Catherine FANGUIN, icelle héritière de feu Jean FANGUIN, d'Uzanges, paroisse de Prinsuéjols.	
3E412 Me Bout (97)	27/05/1671	accord	Marvejols	<b>BESSEYRE Guillaume, TONDUT Agnès</b>	Il y avait procès en instance chez les Officiers de Peyre entre Agnès TONDUT, fille unique de feus François et Marguerite MOULIN, native de Serverette mais habitant le mas de Brense (Saint-Chély-d'Aubrac-12, en Rouergue), demanderesse, d'une part, et Antoine ROUVIERE et Guillaume BESSEYRE, de Ressouches (le Buisson), d'autre. La demanderesse se réfère au CM de sa mère le 13/05/1636 chez feu Me Guy MEISSONNIER, notaire de Saint-Sauveur-de-Peyre, et à sa dot de 229 livres payée à son père avec des pièces de terre.	<b>à reprendre</b>
3E415 Me Bout (326)	07/07/1693	accord	château de la Baume	<b>BESSEYRE Jean, OURLIAC Jean</b>	Jean BESSEYRE et Jean OURLIAC, mari d'antoinette BESSEYRE, et icelle fille et héritière de feu Agnès PRUNIERE. Lors du CM de feu Guillaume BESSEYRE avec ladite PRUNIERE du 05/11/1634 la dot était de 1246 livres. Ladite Antoinette, faite héritière universelle par ladite PRUNIERE, avait, faute de paiement de la dot, fait saisir les biens dudit Guillaume. Ledit Jean BESSEYRE s'est opposé à cette saisie devant les officiers de Peyre. Débouté, il avait fait appel à la Cour de Nîmes. Exposé des arguments des 2 parties. Finalement, accord. Détails de l'accord. Jeanne et Marguerite BESSEYRE, soeurs de Jean.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (178)	23/01/1674	CM	le Mazel (Rimeize)	<b>BESSEYRE Louis, VALENTIN Isabeau</b>	Louis BESSEYRE, fils de feu Louis BESSEYRE + et de Françoise PELAT, de Montchiroux (la Chaze-de-Peyre), avec Isabeau VALENTIN, fille de Barthélemy VALENTIN dit Boursier et de Catherine MONTANIER, du Mazel (Rimeize). Le fiancé est assisté de Jean BESSEYRE, son frère, et de Maurice BRINGER, son oncle, des Vernets. La dot : 580 livres, une vache valant 20 livres, 5 brebis avec 5 agneaux ou pleines, une robe de couleur "prête à vêtir", une couverture en laine valant 7 livres et 2 draps, un coffre en bois de pin fermé à clé et un tour. Présents, Antoine VALENTIN, fils et donataire de Barthélemy VALENTIN, Pierre et autre Barthélemy VALENTIN, tous 3 frères de la fiancée.	
3E412 Me Bout (327)	24/10/1672	reconnaissance	Aumont	<b>BESSEYRE Pierre, ARSAS Henri</b>	Henri ARSAS, de Saint-Denis, comme mari de Philippe BESSEYRE, a reçu de Pierre BESSEYRE, de Malbouzon, son beau-père, 40 livres sur la dot faite au CM chez Me RAMADIER, notaire des Bros.	
3E415 Me Bout (89)	19/06/1692	partage	Malbouzon	<b>BESSEYRE Pierre, BESSEYRE Jacques, BESSEYRE Marie</b>	Jacques, Pierre et Marie BESSEYRE, frères, enfants de feu Pierre BESSEYRE, tous habitants de Malbouzon, ont décidé de partager les pièces de terre qu'ils ont reçues en indivis de leur feu père. Détail du partage et localisations cadastrales.	
3E415 Me Bout (303)	14/06/1693	échange	Aumont	<b>BESSEYRE Pierre, DALMAS Jean</b>	Jean DALMAS jeune, de Malbouzon, est débiteur envers Pierre BESSEYRE, dudit lieu, de 106 livres pour un prêt et pour l'achat de 2 velles. Paiement à Pâques prochaines.	
3E416 Me Bout (168)	06/09/1694	promesse de futur mariage	les Bros (la Chaze-de-Peyre)	<b>BEYRES Antoine et MERCIER Marie</b>	Jacques DAUDÉ et Louise BROS viennent de se marier et décident d'unir dans le futur, lui, sa petite fille et pupille, elle, son fils, lorsqu'ils seront en âge de convoler, savoir Antoine BEYRES, fils de feu Pierre, 1er mari de Louise, et de Louise BROS, avec Marie MERCIER [écrit "MERSIER"], petite fille de Jacques DAUDÉ.	
3E413 Me Bout (298)	10/02/1675	accord	Aumont	<b>BEZOMBES Jean, SAVAJOL Denis</b>	Denis SAVAJOL, fils de Jacques SAVAJOL, d'une part ; Jean BEZOMBES, d'autre ; tous de Bigoze (Rimeize). Le différend en justice porte sur le courtilage qui est derrière la maison dudit BEZOMBES et un problème de passage, en particulier pour les charrettes de foin. Maison et courtilage avaient été vendus par ledit Jacques SAVAJOL à feu Vidal SAVAJOL, beau-père dudit BEZOMBES, par contrat du 02/04/1651 chez feu Me VALENTIN. Exposé des arguments contraires. Finalement, accord.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (202)	11/04/1674	annulation CM	Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>BICHON François, FOURNIER Marguerite</b>	François BICHON, du Crouzet (Aumont), d'une part ; Marguerite FOURNIER, du Ventouzet Sainte-Colombe-de-Peyre), d'autre, ont passé entre eux un CM chez Me Jean DALLE, notaire du Cher, et fait publier les bans. Mais les parties n'ayant réussi à se mettre d'accord, le CM est annulé ce jour. Le fiancé ayant fait assigner la fiancée devant les officiers de Peyre, elle donne audit BICHON 8 livres de dédommagement, rend les anneaux et doit payer au prêtre les frais des annonces.	
3E416 Me Bout (507)	18/06/1696	arrentement	Aumont	<b>BLACHAS Anne, TROCELLIER Guillaume</b>	Anne BLACHAS, femme séparée en biens de Joseph ASTRUC, de Tiracols (Javols), a donné à ferme à Guillaume TROCELLIER, laboureur, dudit lieu, les pièces qu'elle a prises en paiement pour la répétition de sa dot par contrat reçu chez Me MATHIEU, notaire de Saint-Alban, savoir plusieurs prés et champs. Description de chaque terre.	
3E413 Me Bout (87)	16/05/1673	quittance	Aumont	<b>BLACHAS Jean, PLANCHON Georges, PLANCHON Philippe</b>	Georges et Philippe PLANCHON, père et fils, du Mas neuf (Javols), le fils donataire du père et mari d'Anne BLACHAS, a reçu de Jean BLACHAS, frère de Anne BLACHAS, d'Espère (Saint-Léger-de-Peyre), 400 livres, une vache pleine avec son veau, 6 brebis avec leurs 6 agneaux, 2 vassifs et 2 vassives, une couverture, 2 draps, une robe, sur la dot faite à Anne BLACHAS en son CM du 04/07 dernier chez Me HUGONNET et chez Me BOUT.	
3E412 Me Bout (14)	05/01/1671	transaction	Saint-Sauveur-de-Peyre	<b>BLANQUET Etienne, PIGNEDE Catherine, DALMAS Antoine</b>	Par contrat du 25/03/1665 Catherine PIGNEDE, fille de feus Antoine et de Delphine SARRUT, de Chabanes, avait cédé à Me Nicolas LAURENS, notaire de Javols, ses droits de légitime sur tous les biens de ses parents, et, en particulier, ceux constitués à ladite feu SARRUT par Antoine SARRUT et Jeanne GRASSET [écrit "GRASSÉ"] au contrat de leur mariage du 19/02/1618 reçu par Me DAUDE, notaire, et qui consistaient en 500 livres, 1 vache pleine, 5 brebis de port, une couverture et 2 linceuls. Héritant de ses parents à parts égales avec son frère, Pierre PIGNEDE, Catherine PIGNEDE avait chargé ledit LAURENS de retirer cette somme et les intérêts, moyennant 250 livres en tant moins de laquelle ledit LAURENS était chargé de lui faire une maison et un jardin. Le notaire n'ayant pas tenu ses engagements, elle dut le faire condamner et faire saisir une partie de ses biens. Mais Antoine DALMAS, de Chabanes, entre-temps acquéreur dudit LAURENS, s'est opposé à cette saisie, rejoint par Etienne BLANQUET, marchand de Javols. On finit par se mettre d'accord.	
3E413 Me Bout (108)	29/06/1673	reconnaissance	Aumont	<b>BLANQUET Jean, PIGNEDE Philippe</b>	Philippe PIGNEDE, du Buisson, mari de Marie BLANQUET, a reçu de Jean BLANQUET, serrurier, des Estrets, son beau-père, 57 livres sur la dot faite au CM.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (256)	30/10/1674	quittance	Aumont	<b>BLANQUET Jean, PIGNEDE Philippe</b>	Philippe PIGNEDE, du Buisson, mari de Marie BLANQUET, a reçu de Jean BLANQUET, serrurier, des Estrets, son beau-père, 20 livres sur la dot faite au CM chez Me HUGONNET.	
3 E 414 Me Bout (395)	26/01/1690	CM	le Crouzet (Aumont)	<b>BLAQUIERE Antoine et RAMADIER Jeanne</b>	Antoine BLAQUIERE, fils de feus Louis et Claude ASTRUC, du Vimenet (la Chaze-de-Peyre) avec Jeanne RAMADIER, fille de feus Antoine et Anne TICHIT, du Crouzet (Aumont). Jacques DAUSSIER, cousin du fiancé. Jeanne FOURNIER, marâtre de la fiancée. Jeanne FOURNIER, veuve en 2des noces dudit Antoine RAMADIER, rend à la fiancée le fidéi-commis laissé par sondit feu mari et fait à la fiancée donation de tous ses biens avec les réserves habituelles. La fiancée apporte 50 livres qu'elle a gagnées de son travail. Le fiancé y ajoute 550 livres.	
3E415 Me Bout (135)	02/10/1692	quittance	Aumont	<b>BLAQUIERE Antoine, FOURNIER Jeanne</b>	Jeanne FOURNIER, veuve d'Antoine RAMADIER, du Crouzet (Aumont), a reçu d'Antoine BLAQUIERE, mari de feu Jeanne RAMADIER, sa filiâtre, du Vimenet, paiement d'une année de pension qu'il lui devait du temps de son mariage ainsi que divers objets.	
3 E 414 Me Bout (866)	17/06/1691	achat	Aumont	<b>BLAQUIERE Antoine, HERRE Pierre</b>	Pierre HERRE, laboureur, de Vimenet (la Chaze-de-Peyre), a vendu à Antoine BLAQUIERE jeune, dudit lieu, un hermas pour 24 livres.	
3E416 Me Bout (169)	09/09/1694	testament	Javols	<b>BOIGEON Catherine</b>	Catherine BOIGEON, femme de Jean BOYER, charpentier, d'Aubigeirettes (Javols). Malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial de Javols. Legs à Jean, Antoine, Pierre et autre Jean BOYER, leurs fils, ainsi qu'à Catherine, Jeanne et Marie BOYER, leurs filles. Héritier universel, son mari, en fidéi-commis, à restituer à celui des enfants qu'il désignera. Témoins, Me Joseph DALMAS, avocat d'Aumont, Guillaume BOULET, tisserand, Pierre GIBELIN, laboureur, Jacques et Antoine BOULET, frères, tisserands, habitants d'Aubigeirettes.	
3E416 Me Bout (154)	08/08/1694	obligation	Aumont	<b>BOISSONADE Jean, DURAND Antoine</b>	Antoine DURAND, fils de Jean, de Villerousset (Sainte-Colombe-de-Peyre), emprunte à Jean BOISSONNADE. Montant, échéancier. Hypothéqué d'un champ.	
3E416 Me Bout (494)	25/05/1696	quittance	Aumont	<b>BOISSONADE Jean, HUGONNET Pierre</b>	Pierre HUGONNET, charpentier, de Villerousset (Sainte-Colombe), a reçu de Jean BOISSONNADE, tisserand, dudit lieu, une somme que ce dernier s'est engagé à payer pour en décharger Philippe ROSSIGNOL, veuve d'Antoine DURAND, par le contrat de vente chez Me TRICAL. Ce qui est payé à HUGONNET, ce sont des travaux de couverture de la maison de ROSSIGNOL (devis du 07/06/1695 chez Me TRICAL. 81 livres réglées comptant par ledit BOISSONNADE.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (383)	20/12/1693	quittance	Aumont	<b>BOISSONNADE Jean, SALGUES Jean</b>	Jean SALGUES, de Beauregard (le Fau), mari de Jeanne BOISSONNADE, a reçu de Jean BOISSONNADE, son beau-frère, de Villerousset, 20 livres sur ses droits de légitime paternels et maternels, promesse faite au CM chez Me BONNAL.	
3 E 414 Me Bout (279)	25/07/1689	reconnaissance	Aumont	<b>BOISSONNADE Durand et Marguerite, HERMET Pierre et François, GACHON Anne</b>	Pierre et François HERMET et Anne GACHON, femme dudit Pierre, père et mère dudit François, ont reçu de Marguerite BOISSONNADE, femme dudit François HERMET et fille de Durand BOISSONNADE, présente avec son père, 355 livres sur les 400 constituées au CM chez Me CALCIAT, notaire de Nasbinals, et Me BOUT le 07 du courant (190 livres en espèces, le reste en marchandise).	
3 E 414 Me Bout (572)	16/07/1690	reconnaissance	Aumont	<b>BOISSONNADE Durand et Marguerite, HERMET Pierre et François, GACHON Anne</b>	Pierre et François HERMET et Anne GACHON, femme dudit Pierre, père et mère dudit François, ont reçu de Durand BOISSONNADE, de Mongros (Nasbinals), 120 livres sur la dot faite à Marguerite BOISSONNADE, femme de François HERMET, au CM chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (439)	04/03/1694	arrentement	Aumont	<b>BOISSONNADE Durand, GENDRE Jean, VANEL Jean</b>	Jean VANEL, de Ventouzet (Sainte-Colombe-de-Peyre), donne à ferme à Durand BOISSONNADE, maréchal, et Jean GENDRE, beau-père et beau-fils, de Contrandès (ibidem), le pré qu'il a acquis d'eux ce jour (photo 437 même registre) pour 5 ans et 4 livres par an.	
3E416 Me Bout (123)	16/06/1694	quittance	château de la Baume	<b>BOISSONNADE Guillaume, ORLHAC Pierre</b>	Pierre ORLHAC, mari de Jeanne THEULON, de Grandviala (La Fage-Montivernoux), a reçu de Guillaume BOISSONNADE, laboureur, de Rieutort (Nasvinals), le gain de survie de Jeanne sur les biens de feu Antoine BOISSONNADE, frère dudit Guillaume, un accord amiable ayant permis d'arrêter une procédure engagée auprès des officiers de Peyre.	
3E416 Me Bout (269B)	13/05/1695	quittance	Aumont	<b>BOISSONNADE Jacques, HERMET François</b>	François HERMET, laboureur, de Crozes (Aumont), mari de Marguerite BOISSONNADE, reçoit de Jacques BOISSONNADE, son beau-frère, de Montgros (Nasbinals), échéance de 132 livres de la dot faite au CM chez Me BOUT. Rappel d'une reconnaissance chez Me CALCIAT.	
3E415 Me Bout (307)	14/06/1693	obligation	Aumont	<b>BOISSONNADE Jean, DURAND Jean, DURAND Antoine</b>	Jean et Antoine DURAND, père et fils, de Villerousset (Sainte-Colombe-de-Peyre), sont débiteurs de 40 livres envers Jean BOISSONNADE, tisserand, pour un prêt ou achat d'une vache. Paiement d'ici à un an. En garantie, un champ (confronts).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (74)	20/05/1692	accord	Aumont	<b>BOISSONNADE Jean, MONTANIER Guillaume, VIDAL Étienne</b>	Guillaume MONTANIER et Etienne VIDAL, beau-père et beau-fils, de Villerousset [Sainte-Colombe-de-Peyre], d'une part ; Jean BOISSONNADE, mari de Marguerite MONTANIER, dudit lieu, d'autre. Lors du CM desdits BOISSONNADE et MONTANIER le 31/01/1684, ledit Guillaume s'était engagé pour 60 livres (droits de légitime), 20 livres qu'il devait pour un emprunt, 60 livres pour un legs fait à ladite Marguerite par feu Marguerite REVERSAT, sa 2de femme, en son testament chez feu Me BONNAL. Faute de paiement, ledit BOISSONNADE avait fait opérer une saisie sur diverses pièces de terre. Plutôt que de se lancer dans un procès, on finit par s'accorder. Détails financiers de l'accord.	
3 E 414 Me Bout (850)	05/06/1691	quittance	Aumont	<b>BOISSONNADE Jean, NOURRIT Jean</b>	Jean NOURRIT, de Roziers (Serverette), mari d'Antoinette BOISSONNADE, a reçu de Jean BOISSONNADE, de Villerousset (Sainte-Colombe-de-Peyre), son beau-frère, 10 livres données par le frère lors du CM chez feu Me BONNAL. Il a reçu aussi de Jeanne HERMET, tante de ladite BOISSONNADE, absente, représentée par ledit Jean BOISSONNADE, son neveu, 14 livres.	
3E416 Me Bout (378)	11/10/1695	quittance	Aumont	<b>BOISSONNADE Jean, SALGUES Jean</b>	Jean SALGUES, laboureur, de Beauregard (le Fau-de-Peyre), a reçu de Jean BOISSONNADE, son beau-frère, de Villerousset (Sainte-Colombe-de-Peyre), dernier paiement de la dot de sa femme (CM chez Me Jacques BONAL, notaire du Fau).	
3 E 414 Me Bout (855)	13/06/1691	bail en paiement	Saint-Sauveur-de-Peyre	<b>BONFILS Antoine, RIGAL Isabeau, PAGES Pierre</b>	Antoine BONFILS et Isabeau RIGAL, sa femme, séparée en biens de lui, de la Randesche (Saint-Sauveur-de-Peyre), débiteurs envers Pierre PAGES sont sous le coup d'une instance auprès du sénéchal de Nîmes. Ils lui demandent d'accepter un bien en paiement. Il s'agit de plusieurs terres pour payer une dette de 2322 livres. Voir détail de toutes les dettes avec référence datée des actes et nom des notaires.	
3E415 Me Bout (383)	21/12/1693	accord	Aumont	<b>BONNAL Antoine vieux, BONNAL Antoine jeune</b>	Bonnal Antoine vieux, fils et héritier de feu Jeanne MONTANIER, de Longuesagne (Javols), d'une part ; Antoine BONNAL jeune, dudit lieu, son frère. Les 2 frères sont en procès. Devant les officiers de Peyre, le jeune réclame au vieux ses droits de légitime maternels. La sentence lui est favorable et ils préfèrent s'entendre sur les modalités. Détail financier de l'accord.	
3E415 Me Bout (402)	27/01/1694	quittance	Aumont	<b>BONNAL Antoine vieux, BONNAL Antoine jeune</b>	Antoine BONNAL jeune, tisserand, de Longuesagne (Javols), a reçu d'Antoine BONNAL vieux, son frère, dudit lieu, dernier paiement suite à la transaction passée entre eux le 21/12 dernier chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (315)	18/09/1689	achat	Aumont	<b>BONNAL Antoine, BOUQUET Marguerite</b>	Marguerite BOUQUET, veuve de Durand BOUQUET, du Bois (Javols), et Jean BOUQUET, mère et fils, ont vendu 40 livres à Antoine BONNAL jeune, de Longuesagne (Javols), un champ situé à Longuesagne (confronts). Payé en partie (20 livres) par la somme que ledit feu BOUQUET et ladite Marguerite avaient donnée à Catherine BOUQUET, femme dudit BONNAL, lors de son CM chez Me LAURENS.	
3E415 Me Bout (368)	27/10/1693	arrentement	Javols	<b>BONNAL Antoine, DAUDé Jacques</b>	Jacques DAUDé, sieur de Séjas-30, conseiller du Roi en la Cour du sénéchal de Nîmes, a donné à ferme pour 70 livres et 2 sétiers et pour 4 ans à Antoine BONNAL vieux dit MONTANIER, laboureur, de Longuesagne, les terres ayant appartenu à feu Jacques MAGNE, de Longuesagne, et à lui attribuées par les officiers de Peyre.	
3E412 Me Bout (306)	24/09/1672	ratification	Aumont	<b>BONNAL Antoine, MONTANIER Jeanne, FONTUGNE Etienne</b>	Etienne FONTUGNE, praticien, du Réal (Javols), sachant qu'hier, sa mère, Antoinette ROUSSET, en qualité d'héritière fiduciaire de son feu mari, Philippe FONTUGNE, a quitté Antoine BONNAL et Jeanne MONTANIER de 174 livres (cf. acte précédent photo 304), ratifie cette quittance.	
3E412 Me Bout (304)	23/09/1672	quittance	le Réal (Javols)	<b>BONNAL Antoine, ROUSSET Antoinette</b>	Antoinette ROUSSET, veuve et héritière de Philippe FONTUGNE, de Serverette, habitant à présent au mas del Réal (Javols), a reçu de Jeanne MONTANIER, veuve d'Antoine BONNAL, de Longuesagne (ibidem), et des mains d'Antoine BONNAL, son fils et donataire, dudit lieu, 174 livres résultant d'une transaction entre lesdits feus FONTUGNE et BONNAL chez feu Me ALTIER, notaire de Gibelin (Ribennes), le 27/08/1653, et 6 livres pour les intérêts.	
3E412 Me Bout (194)	26/12/1671	ratification	Aumont	<b>BONNAL Denis, HERMANTIER Marguerite</b>	Marguerite HERMANTIER, à présent femme d'Antoine BONNAL, de Longuesagne (Javols), a ratifié une quittance faite par Denis BONNAL, tailleur d'habits de Serverette, en faveur de Guillaume CONNORD, du Prat, conséquence de l'acte précédent.	
3 E 414 Me Bout (599)	16/09/1690	accord	château de la Baume	<b>BONNAL Jacques, VANEL Jean</b>	Me Jacques BONNAL, notaire royal de Villerousset (Sainte-Colombe-de-Peyre), mari d'Antoinette RAMPAN, d'une part et Jean VANEL, laboureur, du Ventouzet (ibidem), d'autre, sont en procès commencé par feu Guillaume RAMPAN et Marguerite VANEL, père et mère de ladite Antoinette RAMPAN. Procès contre autre Jean VANEL, père dudit Jean VANEL. Procès autour de l'adjudication des biens de feu Antoinette BROS, leur aïeule, et sur l'expédition du 6ème de tous les biens de feu autre Jean VANEL, leur aïeul. Référence au CM de Guillaume RAMPAN avec Marguerite VANEL le 13/11/1624. Le Jean VANEL père de Marguerite est décédé en 1617. Référence à de nombreuses sentences. On finit par s'accorder. Détails de l'accord.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (90)	23/05/1673	reconnaissance	Aumont	<b>BONNEFE Guillaume, BASTIDE Louis</b>	Guillaume BONNEFE, du Puech del Mont (la Fage-Saint-Julien), mari de Catherine BASTIDE, a reçu de Louis BASTIDE, de Lescurette (Javols), son beau-frère, 91 livres sur la dot faite à Catherine en son CM chez Me HERMET, notaire de Saint-Chély-d'Apcher.	
3E412 Me Bout (300)	18/09/1672	quittance	Aumont	<b>BONNEFOY André, TOURNEMIRE Marie</b>	Marie TOURNEMIRE, femme de Jean SOULIER, de Saint-Chély, a reçu d'André BONNEFOY, des Fons, 6 livres qu'Antoine JULLIEN, beau-père dudit BONNEFOY, lui devait.	
3 E 414 Me Bout (376)	08/01/1690	CM	Aumont	<b>BONNEFOY Antoine et TRAUCHESSEC Jeanne</b>	Antoine BONNEFOY, maçon, fils de feus Jean et Jeanne RESSOUCHES, du Puech del Mont (la Fage-Saint-Julien), avec Jeanne TRAUCHESSEC, fille de feu Jean et de Catherine SARRUT, de Chancelades (Aumont). Présence de Jean CHARREYRE, beau-frère de la fiancée. La dot de la fiancée est de 100 livres pour ses droits de légitime maternels et 20 livres pour sa part dans la succession de feu Marguerite TRAUCHESSEC, soeur de la fiancée. Ledit CHARREYRE, mari de Jeanne (!) TRAUCHESSEC, icelle héritière de son feu père, donne le legs de 45 livres fait par leur feu père, ledit Jean TRAUCHESSEC, en son testament chez Me BOUT. + 125 livres que la fiancée a gagnées de son travail. Jean TRAUCHESSEC et Marie TRAUCHESSEC, frère et soeur de la fiancée, participent à la dot, lui, pour 5 livres, elle, pour un vassif.	
3E415 Me Bout (357)	02/10/1693	donation	Aumont	<b>BONNET Antoine, TROCELLIER Gabrielle, TROCELLIER Jeanne</b>	Gabrielle et Jeanne TROCELLIER, sœurs, de Tiracols (Javols), font donation à leur neveu, Antoine BONNET, d'une petite maison avec petit jardin. Confronts.	
3E412 Me Bout (295)	17/08/1672	accord	Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>BONNET Jean, GRANIER Jean</b>	Jean BONNET, tisserand, du Cher (Sainte-Colombe-de-Peyre), d'une part, et Jean GRANIER, mari de Anne CHAUVET, d'autre part, tous habitants du Cher, sont en instance de procès. Selon BONNET, il aurait payé 37 livres à feu Vidal CHARBONNIER, aïeul de ladite CHAUVET, pour l'arrentement de sa métairie (acte du 21/10/1669). Ledit GRANIER l'en aurait dépossédé et aurait demandé en plus les frais des honneurs funèbres du feu Vidal.	
3E413 Me Bout (234)	17/08/1674	rémission	la Baume	<b>BONNET Pierre, BRINGER Jean</b>	Jean BRINGER, laboureur, de Baldasse (Gabrias), a mis à son lieu, droit et place, Pierre BONNET, laboureur, du Buisson, en l'acquisition par lui faite d'une maison à 2 étages et d'un jardin de Jean BONNET (père de Pierre) le 16/08/1659 chez Me SAUMADE, notaire de Marvejols. Rédigé chez Jean TARRISSON, hôte.	
3E413 Me Bout (326)	31/03/1675	quittance	Aumont	<b>BONNET Pierre, BRINGER Jean</b>	Jean BRINGER, laboureur, de Baldasse (Gabrias), a reçu de Pierre BONNET, laboureur, du Buisson, une somme convenue au contrat de rémission passé entre eux le 17/08 dernier (même registre photo 234).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (235)	17/08/1674	rémission	la Baume	<b>BONNET Pierre, TEYSSIER Antoine</b>	Antoine TEYSSIER, laboureur, du Buisson, a mis pour 13 livres à son lieu, droit et place, Pierre BONNET, laboureur, du Buisson, en l'acquisition par lui faite de Jean BONNET [père de Pierre], d'une pièce (champ + genesta), le 19/02/1659 chez feu Me Philippe DAUDE, notaire du Buisson. Rédigé chez Jean TARRISSON, hôte. [Un "genesta", écrit ici "ginestas", est en provençal un lieu planté de genêts]	
3E415 Me Bout (170)	08/12/1692	quittance	Aumont	<b>BOUCHARD Antoine, BOUCHARENC Dauphine</b>	Dauphine BOUCHARENC, veuve en 1ères noces d'Etienne RAMADIER, à présent femme de Pierre SARRUT, de Grandvial (la Chaze), héritière de son feu mari et succédant aux biens de feu Catherine RAMADIER, sa fille unique, du 1er lit, décédée en pupillarité après son mariage, a reçu d'Antoine BOUCHARD, fils et héritier de feu Isabeau SALLES, dudit lieu, 71 livres ainsi que 2 pièces de cadis contenues à l'inventaire de feu Pierre RAMADIER reçu chez feu Me Jean RAMADIER le 30/01/1678. Sur cette somme elle a déjà reçu 18 livres chez Me BONNAL, notaire de Villerosset [Sainte-Colombe-de-Peyre], avant son mariage. Elle reçoit le complément aujourd'hui.	
3 E 414 Me Bout (553)	27/06/1690	donation	Aumont	<b>BOUCHARD Blaise, Jeanne, Anne et Agnès</b>	Anne CHALVET, veuve de Jean BOUCHARD, de Souleyrols, demeurant à la Chaze-de-Peyre, ayant reçu d'agréables services de ses enfants, Blaise, Jeanne, Anne et Agnès BOUCHARD, eus avec ledit feu BOUCHARD, 50 livres à chacun.	
3 E 414 Me Bout (44)	19/12/1688	quittance	Aumont	<b>BOUCHARD Jean, FUMEL Jean</b>	Jean FUMEL, mari d'Agnès SANSON, a reçu de Jean BOUCHARD, de Souleyrols, échéance de somme due à sa femme.	
3E413 Me Bout (46)	02/04/1673	testament	Nozières (Aumont)	<b>BOUCHARD Marguerite</b>	Marguerite BOUCHARD, veuve d'André ALLO +, de Nozières (Aumont), malade. Sépulture à Aumont. Legs à ses filles, Catherine et Françoise ALLO. Héritier universel, Jean ALLO, son fils, à qui elle rend le fidéi-commis laissé par son feu mari en son testament chez Me BOUT. Parmi les témoins, Pierre et Jean DERBOUZE, père et fils, de Nozières, laboureurs.	
3E416 Me Bout (212)	03/01/1695	testament	Cheylaret (Javols)	<b>BOUCHARD Marie</b>	Marie BOUCHARD, femme d'Astor VALLY, tailleur du Cheylaret, malade. Sépulture cimetièrre de l'église paroissiale de Javols, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Philippe et Jean VALLY, leurs fils, et Marguerite VALLY, leur fille. Héritier universel, leur autre fils, Etienne VALLY. Liste des témoins, tous laboureurs du Cheylaret.	
3E412 Me Bout (154)	12/09/1671	quittance	Aumont	<b>BOUCHARENC Barthélemy, PAGES Jean</b>	Jean PAGES, natif de Saugues, habitant à présent au mas de Barres, diocèse de Rodez, mari de Marie BOUCHARENC, a reçu de Barthélemy BOUCHARENC, de Bessils (Javols), l'intérêt du reste de la dot faite au CM.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (253)	28/10/1674	quittance	Aumont	<b>BOUCHARENC Guillaume, ATGER Jean</b>	Jean ATGER, mari de Jeanne CHASTANG, de Nozières (Aumont), a reçu de Guillaume BOUCHARENC, héritier de feu Agnès CHASTANG +, sa première femme, soeur de ladite Jeanne, absent, représenté par Jean VEYRES, d'Aumont, son beau-père, 10 livres pour le legs fait à ladite Jeanne par Agnès CHASTANG +, sa tante, en son testament du 26/11/1665 chez Me CHASTANG. Il a reçu aussi une robe ayant appartenu à ladite tante et léguée l'Agnès 1ère femme dudit BOUCHARENC, à sa soeur, Jeanne, par son testament du 05/04/1672, aussi chez Me CHASTANG.	
3 E 414 Me Bout (281)	25/07/1689	achat	Aumont	<b>BOUCHARENC Guillaume, AYMAR Samuel, TRICAL Jean</b>	Me Samuel AYMAR, avocat de Marvejols, fils et donataire contractuel de Pierre AYMAR, marchand, dudit lieu, a vendu à Guillaume BOUCHARENC, des Gouttes (le Fau-de-Peyre), un pré (confronts) pour 335 livres. Par ailleurs, Me Jean TRICAL, notaire du Fau, a reçu dudit AYMAR 50 livres pour le droit de lodz dû audit TRICAL comme ayant-droit de Guillaume CHARRIER, de Nasbinals, fermier du seigneur Domp (?), d'Aubrac en raison de l'acquisition que Blaise ASTRUC jeune, de Beaugard (le Fau), avait faite dudit pré de Blaise ASTRUC vieux le 06/07/1665 reçue par Me DALLE, notaire du Cher, puis droit de lodz sur la vente faite par ledit Blaise ASTRUC jeune audit AYMAR le 20/04/1672 chez Me MAURICE, notaire de Marvejols.	
3E416 Me Bout (386)	02/11/1695	arrentement	Aumont	<b>BOUCHARENC Guillaume, PIGNOL Jean dit BARDON</b>	Jean PIGNOL dit BARDON, de la Fage-Montivernoux, a arrenté à Guillaume BOUCHARENC, dudit lieu, un pré.	
3E413 Me Bout (28)	12/02/1673	CM	Aumont	<b>BOUCHARENC Guillaume, VEYRES Marguerite</b>	Guillaume BOUCHARENC, fils de feus Louis BOUCHARENC + et de Antoinette THEULON +, de Nozières (Aumont), avec Marguerite VEYRES, fille de Jean VEYRES et de Marguerite TOURNAMIRE, d'Aumont. Dot : 500 livres et une robe. Parmi les témoins, Jean VYE, cordonnier.	
3E411 Me Bout (183)	10/06/1666	achat	Lestival (Fontans)	<b>BOUCHARENC Jean, BASTIT Jean</b>	Jean BASTIT, de Lestival (Fontans), a vendu un champ (confronts) à Me Jean BOUCHARENC, notaire royal, baillie du mandement des Estrets et du Bois-du-Mont (ibidem).	
3E411 Me Bout (94)	09/03/1665	achat	Aumont	<b>BOUCHARENC Jean, FILHON Pierre</b>	Pierre FILHON, de Tiracols (Javols), a vendu pour 656 livres à Me Jean BOUCHARENC, baillif au mandement du Bois du Mont et des Estrets, habitant à Lestival, plusieurs terres (confronts) dont une bonne partie correspond à des obligations du vendeur envers l'acheteur (sommes, références dates et notaires).	
3E411 Me Bout (255)	30/05/1667	achat	Aumont	<b>BOUCHARENC Jean, MAZEL Jean</b>	Jean MAZEL, de Chazeyrouettes (Fontans), a vendu des terres (confronts) à Me Jean BOUCHARENC, notaire royal et baillie, de Lestival (ibidem), pour 620 livres. Une partie de la somme correspond à des dettes du vendeur (plusieurs références d'actes avec nom du notaire et date).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (482)	30/04/1693	obligation	Aumont	<b>BOUCHARENC Jean, PEZON Jean</b>	Jean PEZON, serrurier, reconnaît devoir à Pierre BOUCHARENC, seigneur du Viala, 160 livres que Samuel BLANQUET devait à Pierre BOUCHARENC. Echancier.	Doublons de 1693. Voir photo 297
3E412 Me Bout (286)	21/07/1672	donation	Lestival (Fontans)	<b>BOUCHARENC Pierre et Catherine</b>	Damoiselle Catherine BOUCHARENC, fille de sieur Jean BOUCHARENC, habitante de Lestival (Fontans), pour services reçus de Pierre BOUCHARENC, sieur du Viala, son frère, et à cause de l'indisposition qui lui interdit le travail et le mariage, lui fait donation de tous ses biens avec les conditions habituelles et aussi l'obligation de la faire traiter en ses maladies. Rappel du testament de leur père le 11/03 dernier chez Me Isaac BLANQUET.	
3 E 414 Me Bout (447)	18/02/1690	quittance	Aumont	<b>BOUCHARENC Pierre et Guillaume</b>	Guillaume BOUCHARENC, bourgeois, des Gouttes (le Fau-de-Peyre), a reçu de Pierre BOUCHARENC, sieur du Viala, de Lestival (Fontans), son frère, 1500 livres pour reste du legs fait par feu Jean BOUCHARENC, leur père, en son testament chez feu Me Jean BLANQUET, notaire de Saint-Alban (100 louis d'or, le reste en écus blancs).	
3 E 414 Me Bout (728)	26/01/1691	quittance	Aumont	<b>BOUCHARENC Pierre et Jean</b>	Jean BOUCHARENC, bourgeois, de la Garde (Albaret-Sainte-Marie), a reçu de Pierre BOUCHARENC, sieur du Viala, de Lestival (Fontans), son frère, 1000 livres sur les droits de légitime et legs à lui faits par feu Jean BOUCHARENC et Catherine SAVY, ses père et mère, et promis lors du CM avec Cathin CAZELEDES chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (908)	23/08/1691	quittance	la Garde (Albaret-Sainte-Marie)	<b>BOUCHARENC Pierre et Jean</b>	Jean BOUCHARENC, bourgeois, de la Garde (Albaret-Sainte-Marie), a reçu de Pierre BOUCHARENC, sieur du Viala, de Lestival (Fontans), 450 livres pour dernier paiement des droits de légitime paternels et maternels auxquels ledit sieur du Viala s'est engagé lors du CM chez Me BOUT avec Catin CAZELEDES.	
3 E 414 Me Bout (445)	12/02/1690	quittance	Aumont	<b>BOUCHARENC Pierre et Jean</b>	Jean BOUCHARENC, bourgeois, de la Garde (Albaret-Sainte-Marie), a reçu de Pierre BOUCHARENC, sieur du Viala, de Lestival (Fontans), son frère, 80 livres sur ses droits de légitime contenus en son CM avec Catin de CAZELEDES	
3 E 414 Me Bout (759)	13/03/1691	arrentement	Aumont	<b>BOUCHARENC Pierre, BONNAL Jean</b>	Pierre BOUCHARENC, sieur du Viala, de Lestival, a donné à ferme à Jean BONNAL, de Bigozes, sa métairie de Bigozes pour 7 ans et le prix de 100 livres et 25 setiers de blé-seigle par an. Autres conditions du bail.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (269C)	16/05/1695	achat	Aumont	<b>BOUCHARENC Pierre, BOUTEVIN Jean</b>	Jean BOUTEVIN, de Lestival de Fontans, et Pierre BOUCHARENC (ibidem). Jean DELAROCHE, d'Esplantats (Saugues-43), mari de Marie ROBERT, et icelle fille et héritière de feu Vidal et Marguerite CONSTANT, icelle héritière de feu Jeanne DELRANC, avait cédé au sieur de Vialas tous ses droits consistant en 430 l constituées à ladite DELRANC lors de son mariage avec Etienne CONSTANT le 04/12/1636, y compris la valeur d'1 vache, de 6 brebis de port, de 2 cesterées de seigle appréciées à 12 livres, somme dont ladite DELRANC aurait donné la moitié à sa fille Catherine lors du CM de celle-ci avec Gilbert BOUTEVIN le 08/01/1660, et que ladite DELRANC avait donné une partie du reste à Jeanne CONSTANT, son autre fille, lors de son CM du 11/09/1662 avec Pierre COMBETTES, d'Aubenas-07, et une partie du reste à Marguerite CONSTANT, son autre fille, lors de son CM du 09/11/1665 avec ledit Vidal ROBERT, que ladite DELRANC avait fait son HU ladite Marguerite en son testament du 15/06/1667 chez Me LIMAGNE. Ledit BOUTEVIN donne au sieur de Vialas une pièce de terre (un pré et champ localisés) en paiement des sommes dues. La qualité dudit BOUTEVIN n'est pas précisée.	
3E416 Me Bout (044)	06/04/1694	cession	Aumont	<b>BOUCHARENC Pierre, CERTE Foucarand et Jean</b>	Foucarand et Jean CERTE, père et fils, de Bessils, paroisse de Javols, le fils donataire du père et mari de Marie MARTIN, cèdent à Pierre BOUCHARENC, sieur du Viala, du lieu de Lestival, une somme à exiger de Jeanne MARTIN, fille et héritière de feu Guillaume, des Estrets [le tout commune de Fontans]. Celle-ci leur est débitrice d'une partie de la dot de sa feuë mère, BAUZERAND Marie, décédée ab intestat. Les CERTE père et fils sont débiteurs du sieur du Viala et de son feu père, Jean BOUCHARENC, par 2 obligations des 14/9/1669, 5/5/1675 chez Me Etienne BOUT et 17/12/1671 chez Me CHASTANG.	
3E416 Me Bout (486)	08/05/1696	quittance	Aumont	<b>BOUCHARENC Pierre, CERTE Foucarand et Jean</b>	Foucarand et Jean CERTE, père et fils, de Bessils, paroisse de Javols, le fils donataire du père et mari de Marie MARTIN, ont reçu de Pierre BOUCHARENC, sieur du Viala, du lieu de Lestival, reste à payer d'une obligation du 06/04/1694	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (226)	09/07/1674	établissement d'obit	Aumont	<b>BOUCHARENC Pierre, CHAUSSE Pierre</b>	Pierre CHAUSSE, laboureur, del Cros (Fontans), est débiteur envers Pierre BOUCHARENC, seigneur du Viala. Il y a eu une obligation de 87 livres du 24/02/1673. Ledit seigneur est lui-même débiteur envers les prêtres de Fontans pour un legs à eux fait par feu Jean BOUCHARENC, père dudit, en son testament du 11/03/1672 chez Me BLANQUET, notaire d'Aumont, somme à prendre à Jean PONTIER, dudit lieu del Cros. Or ce dernier est insolvable. C'est donc le sieur CHAUSSE qui se chargera de verser aux prêtres de Fontans la rente perpétuelle promise. Ledit CHAUSSE hypothèque une terre en garantie (confronts).	
3E416 Me Bout (179)	25/11/1694	rémission	Aumont	<b>BOUCHARENC Pierre, DELAPORTE Jean</b>	Jean DELAPORTE, d'Esplantas (Saugues-43), mari de Marie ROBERT, icelle fille et héritière de feu Vidal et Marguerite CONSTAND, icelle héritière de feu Jeanne DELRANC, aïeule de ladite ROBERT. Jeanne DELRANC avait donné à feu Catherine CONSTAND, sa fille, lors de son mariage avec Gilbert BOUTEVIN, la moitié de ses revenus sur les biens d'Etienne CONSTAND, son mari, et par son testament ladite DELRANC, le 15/06/1667, chez Me ?, avait institué héritière ladite Marguerite CONSTAND, belle-mère de Jean DELAPORTE. Celui-ci réclame l'argent à Jean BOUTEVIN comme tenancier des biens dudit feu Etienne, vainement. Et comme ledit ROBERT était débiteur de diverses sommes envers Pierre BOUCHARENC, sieur du Viala, Jean DELAPORTE lui a "transporté" toutes ses prétentions sur ledit BOUTEVIN, qui se montent à 420 livres, pour la somme de 312 livres. Ce qui a permis à Jean DELAPORTE d'annuler une obligation envers ledit BOUCHARENC consentie par lui chez Me BOUT le 13/11/1692.	
3E415 Me Bout (449)	11/03/1694	échange	Aumont	<b>BOUCHARENC Pierre, FILLON Pierre, RAMADIER Etienne</b>	Pierre BOUCHARENC, seigneur du Viala, de Lestival (Fontans), d'une part, et Pierre FILLON et Etienne RAMADIER, beau-père et beau-fils, de Tiracols (Javols), d'autre, ont procédé à un échange. L'acte s'arrête là. Il est barré.	
3E415 Me Bout (449)	12/03/1694	achat	Aumont	<b>BOUCHARENC Pierre, FILLON Pierre, RAMADIER Etienne</b>	Pierre FILLON et Etienne RAMADIER, beau-père et beau-fils, de Tiracols (Javols), ont vendu à Pierre BOUCHARENC, seigneur du Viala, [de Lestival (Fontans)], un esconson de pré (confronts) pour 24 livres.	
3E413 Me Bout (116)	16/07/1673	CM	Serverette	<b>BOUCHARENC Pierre, MOURE (de) Margot</b>	Pierre BOUCHARENC, sieur du Viala, baillif au marquisat de Saint-Alban, fils de feu Jean BOUCHARENC et de Catherine de SAVY, de Lestival (Fontans), avec Marguerite de MOURE, fille d'Antoine de MOURE, sieur de Pratviala, co-seigneur de Serverette, baillif à la comté de Peyre, et de Françoise de CONORTON, de Serverette. Dot de 5000 livres. La mère du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (297)	30/04/1693	obligation	Aumont	<b>BOUCHARENC Pierre, PEZON Jean</b>	Jean PEZON, serrurier, reconnaît devoir à Pierre BOUCHARENC, seigneur du Viala, 160 livres que Samuel BLANQUET devait à Pierre BOUCHARENC. Echancier.	
3E412 Me Bout (335)	22/11/1672	accord	Aumont	<b>BOUCHARENC Pierre, SARRUT Guillaume</b>	Guillaume SARRUT, laboureur, du Crouzet. Feu Jean SARRUT, son père, avait consenti une obligation de 65 livres en faveur de feu Pierre ROUSSET, de Lestival, portant vente casuelle d'un champ (confronts), le 23/06/1632 chez feu Me PAPARIC, notaire de Serverette. Suites en justice faisant intervenir feu Jean BOUCHARENC, héritier et donataire dudit feu ROUSSET. Puis Pierre BOUCHARENC, sieur du Viala, fils et héritier dudit Jean, réclame la restitution des fruits dudit champ. Divers détails et références. Accord amiable in fine auquel est mêlé Vidal SARRUT, frère dudit Guillaume, co-héritiers dudit feu Jean,	
3E412 Me Bout (238)	26/04/1672	vente	les Estrets (Fontans)	<b>BOUCHARENC Pierre, SAVAJOL Pierre</b>	Feu Vidal SAVAJOL et Pierre SAVAJOL, père et fils, de Masberal (Rimeize), ont, par contrat du 09/03/1655 chez Me Isaac BLANQUET, vendu 400 livres un pré (confronts) à feu Jean BOUCHARENC avec faculté de rachat. Pierre BOUCHARENC, seigneur du Viala, baillif au marquisat de Saint-Alban, fils et héritier dudit feu Jean BOUCHARENC, de Lestival (Fontans), vend à Pierre SAVAJOL vieux, de Masberal, ledit pré pour 432 livres. Rédigé chez Jacques VALENTIN, tailleur.	
3E415 Me Bout (197)	13/01/1693	quittance	Aumont	<b>BOUCHARENC Pierre, TERRISSON Jean</b>	Pierre BOUCHARENC, seigneur du Viala, de Lestival, a reçu de Jean TERRISSON [écrit "TARRISSON"], de Masberal-le-Jeune [Rimeize], 81 livres sur les 514 dues par ce dernier au comte de Peyre par obligation du 27/04/1690 chez Me SERVENT et déléguées par ce dernier audit BOUCHARENC. 81 livres payées en partie en nature à ce dernier par la vente d'un bois. Le reste est prorogé au 25 mars prochain.	
3E415 Me Bout (229)	14/02/1693	quittance	Lestival (Fontans)	<b>BOUCHARENC Pierre, TROCELLIER Isabeau</b>	Isabeau TROCELLIER, veuve de Jean BASTIT, de Lestival (Fontans), a reçu de Pierre BOUCHARENC, seigneur du Viala, dudit lieu, éléments de la pension annuelle qu'il lui verse, conséquence de la donation à lui faite par elle chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (237)	29/06/1689	accord	Lestival (Fontans)	<b>BOUCHARENC Pierre, TROCELLIER Isabeau</b>	Isabeau TROCELLIER, veuve de Jean VASTIT, de Lestival (Fontans), a reçu de Pierre BOUCHARENC, seigneur du Viala, dudit lieu, en espèces la valeur de 8 setiers de seigle, 2 cannes de toile et un pied de pourceau pour 2 années de la pension ainsi que 55 livres sur les 400 contenues au contrat de donation qu'elle fit au seigneur du Viala le 12/12/1686 chez Me BOUT	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (398)	26/01/1690	quittance	Lestival (Fontans)	<b>BOUCHARENC Pierre, TROCELLIER Isabeau</b>	Isabeau TROCELLIER, veuve de Jean VASTIT, de Lestival (Fontans), a reçu de Pierre BOUCHARENC, sieur du Viala, dudit lieu, 8 setiers de seigle, 2 cannes de toile et un pied de pourceau comme suite à la donation faite par ladite TROCELLIER audit BOUCHARENC.	
3 E 414 Me Bout (703)	02/01/1691	quittance	Lestival (Fontans)	<b>BOUCHARENC Pierre, TROCELLIER Isabeau</b>	Isabeau TROCELLIER, veuve de Jean BASTIT, de Lestival (Fontans), a reçu de Pierre BOUCHARENC, sieur du Viala, de Lestival, 50 livres sur les 400 qu'elle s'est réservée lors de la donation faite le 12/12/1686 chez Me BOUT, ainsi que sa pension annuelle de 4 setiers de blé-seigle, un pied de porc, salé, 2 canes de toile, etc.	
3E416 Me Bout (407)	29/12/1695	contrat de mariage	Aumont	<b>BOUJON Jean et RAMADIER Jeanne</b>	Jean BOUJON, tisserand, d'Aumont, avec Jeanne RAMADIER, fille de feus Jacques et Catherine MEISSONNIER, d'Aumont. Personnes libres et majeures. La fiancée assistée de son frère, Jean RAMADIER. Dot donnée par le frère de la fiancée, 36 livres plus ses droits de légitime suite au décès ab intestat de sa mère, à la succession de son père et au décès de leurs frère et soeur, Antoine et Béatrice RAMADIER [= 150 livres, somme précisée seulement lorsde la quittance du 08/01/1696.	
3E415 Me Bout (204)	21/01/1693	accord	Aumont	<b>BOULARD Jean, BRASSAC Clément, BRASSAC Jean</b>	Clément et Jean BRASSAC, père et fils, d'Aumont, des Crozes (Aumont), habitant pour rentiers à la Chazotte (ibidem), d'une part ; Jean BOULARD, mari de Claude BRASSAC, du Cheylaret (Javols), d'autre. Lors du CM de ces derniers le 21/11/1684, la dot était de 450 livres, une velle pleine, 4 brebis avec 4 agneaux, couverture, 2 draps et 1 robe, pour les droits de légitime paternels et maternels. Ledit Clément a payé la partie en nature du vivant de feu Pierre BOULARD, père dudit Jean sans en avoir retiré quittance ; et ledit BOULARD, faute de paiement des 450 livres a fait saisir tous les biens desdits BRASSAC. Voir le détail des arguments contraires ; le fait, en particulier, que la constitution était excessive puisqu'il y a eu 3 enfants de mariage dudit Clément avec Louise BASCLE. On finit par se mettre d'accord. Détails financiers de l'accord.	
3E416 Me Bout (479)	02/05/1696	obligation	Aumont	<b>BOULARD Jean, BRUN Catherine</b>	Catherine BRUN, veuve de Philippe TROCELLIER, du Cheylaret (Javols), a emprunté à Jean BOULARD, dudit lieu. Echéancier. En garantie, elle donne à son créancier la jouissance d'un champ. Situation cadastrale.	
3E416 Me Bout (497)	27/05/1696	achat	Aumont	<b>BOULARD Jean, BRUN Catherine</b>	Catherine BRUN, veuve de Philippe TROCELLIER, du Cheylaret (Javols), a vendu à Jean BOULARD, laboureur, dudit lieu, un champ. Situation cadastrale. Partie de paiement comptant, autre partie éponge une dette de ladite BRUN envers ledit BOULARD (obligation du 02/05 dernier chez Me BOUT).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (131)	01/07/1694	reconnaissance de dot	Aumont	<b>BOULARD Jean, DALMAS Louis</b>	Louis DELMAS, laboureur, de Lachamp, mari d'Anne BOULARD, reçoit de Jean BOULARD [écrit "BOULLART"], du Cheylard, son beau-frère, échéance de la dot faite au CM chez Me CHASTANG et Me DOLADILLE.	
3 E 414 Me Bout (312)	18/09/1689	testament	le Cheylaret (Javols)	<b>BOULARD Pierre</b>	Pierre BOULARD, laboureur, du Cheylaret (Javols), malade. Sépulture au cimetière de Javols. Legs à Anne BOULARD, sa fille et de feu Agnès VALY, ses droits de légitime paternels et maternels, 300 livres. Veut qu'elle demeure dans la maison et, en cas d'incompatibilité avec l'héritier, elle aura une chambre dans "la maison vieille". Legs à leur fils, Giral BOULARD, 230 livres. Héritier universel, Jean BOULARD, leur fils aîné.	
3E416 Me Bout (280)	08/05/1695	achat	Aumont	<b>BOULARD Pierre, BRASSAC Jean</b>	Jean BRASSAC, fils de Clément, de Crozes (Aumont), vend à Pierre BOULARD, son beau-frère, du Cheylaret (Javols), un pré. 270 livres qui payent un engagement desdits Jean et Clément pour la dot faite à Claude BRASSAC, femme de Pierre BOULARD, au contrat passé entre eux le 21/01/1693. De plus, ledit BRASSAC cède audit BOULARD 50 livres à prendre aux héritiers de Jean PELEGRIN, de Villerosset, qui lui sont débiteurs pour partie de la dot faite à Jeanne PELEGRIN lors de son CM avec BRASSAC.	
3E415 Me Bout (298)	30/04/1693	quittance	Aumont	<b>BOULARD Pierre, DALMAS Louis</b>	Louis DALMAS, de Lachan, mari d'Anne BOULARD, a reçu de Jean BOULARD, du Cheylaret, son beau-frère, 60 livres sur la dot prévue chez Me CHASTANG.	<b>fin des doublons commencés</b>
3E415 Me Bout (483)	30/04/1693	quittance	Aumont	<b>BOULARD Pierre, DALMAS Louis</b>	Louis DALMAS, de Lachan, mari d'Anne BOULARD, a reçu de Jean BOULARD, du Cheylaret, son beau-frère, 60 livres sur la dot prévue chez Me CHASTANG.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 298</b>
3E415 Me Bout (314)	15/06/1693	achat	Aumont	<b>BOULET Agnès, VIDAL Antoine</b>	Antoine VIDAL, fils et héritier de feu Guillaume, de la Brugeyrette, a donné en paiement à Agnès BOULET, veuve de Jacques VIDAL, de la Brugeyrette (Sainte-Colombe-de-Peyre), sa belle-sœur, un pré en lieu et place d'argent pour 600 livres dues comme héritier dudit feu Jacques VIDAL à ladite BOULET pour ses droits de légitime prévus à son CM du 27/01/1684 chez feu Me Jacques BONNAL, notaire de Villerosset.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (175)	26/05/1666	testament	Aumont	<b>BOULET Anne</b>	Anne BOULET, fille de feu Jean, d'Aumont, malade, veut être enterrée au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial d'Aumont. A Hélix BOULET, sa sœur, 9 livres. A Jeanne BOULET, autre sœur, femme de Jean BLANQUET, d'Aumont, 3 livres. Héritière universelle, Catherine BOULET, autre soeur, à qui elle rend le fidéi-commis laissé par leur feu père en son testament chez Me BOUT. Le testament est immédiatement suivi d'un codicille (photo 177) où la testatrice annule les substitutions successives (cas de décès sans enfant) au profit des autres soeurs et de François BOULET, son frère. Il n'y aura aucune sorte de substitution.	
3E415 Me Bout (124)	24/07/1692	quittance	Aumont	<b>BOULET Antoine dit PICHON, BECCAT Pierre</b>	Pierre BECCAT, du lieu del Mas (Javols), a reçu d'Antoine BOULET dit PICHON, d'Aubugeyrettes, son rentier de partie de la métairie du Mas, 200 livres pour le prix de 12 cartons de blé-seigle en déduction du prix de l'arrentement passé chez Me ALTIER et de laquelle somme ledit BOULET s'est obligé pour ledit BECCAT envers François BRASSAC, de Saint-Sauveur (voir photo 123 même registre).	
3 E 414 Me Bout (877)	24/06/1691	vente de fruits	Javols	<b>BOULET Antoine dit TOUNIAS, MONTEIL Josué</b>	Josué MONTEIL, fils de feu Louis, d'Aubugeyrettes (Javols), vend à Antoine BOULET dit TOUNIAS, dudit lieu, le produit de plusieurs terres pour 3 ans et 3 cueillettes et pour 24 livres par an, suite à décret qu'il a obtenu des officiers de la comté de Peyre. Il réserve la maison et le jardin, dont jouit Jeanne BOULET, sa marâtre.	
3 E 414 Me Bout (726)	24/01/1691	achat	Aumont	<b>BOULET Antoine dit TOUNIAS, TINEL Valentin</b>	Valentin TINEL, fils et héritier de feus Guillaume et de Jeanne VALENTIN, d'Aumont, agissant aussi pour sa sœur, Marguerite TINEL, et assisté de François GACHON, leur curateur, nommé par acte de justice, a reçu d'Antoine BOULET dit TOUNIAS, d'Aubugeyrettes (Javols), reste à payer de l'arrentement que ledit BOULET tenait de feu Noël VALENTIN de biens ayant appartenu à feu Louis MONTEIL.	
3E415 Me Bout (211)	01/02/1693	CM	la Croix (Aumont)	<b>BOULET Antoine et PIGNEDE Marguerite</b>	Antoine BOULET, fils d'Antoine BOULET dit TOUNIAS et d'Antoinette BOYER, d'Aubugeyrettes (Javols), avec Marguerite PIGNEDE, fille d'Antoine et de Marguerite GRAS, des Fons (la Chaze). Rédigé chez le sieur DALMAS chez qui demeure ledit PIGNEDE comme rentier. La dot : 450 livres, une couverture, 2 draps, un tour, une gasine [un banc], un coffre en bois de pin, 2 robes. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens avec, pour le père, préciput et avantage sur l'autre moitié. Réserves habituelles.	
3E415 Me Bout (37)	08/04/1692	quittance	Aumont	<b>BOULET Antoine THOUNIAS, MONTEIL Joseph</b>	Joseph MONTEIL [écrit "MONTAIL"], d'Aubugeyrettes (Javols), a reçu d'Antoine BOULET THOUNIAS [écrit "TOUNIAS"], dudit lieu, prix de l'arrentement d'un esconson de métairie.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (409)	01/01/1696	quittance	Aumont	<b>BOULET Antoine, BEQUAT Pierre</b>	Pierre BEQUAT, du Mas (Javols), a reçu d'Antoine BOULET, d'Aubigeirettes (ibidem), paiement de l'arrentement d'une métairie chez Me DOLADILLE.	
3E416 Me Bout (377)	09/10/1695	quittance	Aumont	<b>BOULET Antoine, FROTQUIER Jean</b>	Jean FROTQUIER, charpentier, de la Borie-Basse, paroisse de Cabanès-12, diocèse de Rodez, mari de Jeanne MEISSONNIER, a reçu d'Antoine BOULET jeune ["pichou"], d'Aubigeirettes (Javols), paiement d'une obligation du 29/08 dernier chez Me DOLADILLE. Reconnaît cette somme à sa femme.	
3E411 Me Bout (109)	01/07/1665	achat	Aumont	<b>BOULET Antoine, GRAS Pierre</b>	Pierre GRAS, de Vimenet (la Chaze), a vendu pour 10 livres à Antoine BOULET, dudit lieu, un esconson de champ (confronts.)	
3E416 Me Bout (370)	29/09/1695	quittance	Aumont	<b>BOULET Antoine, MONTEIL Joseph</b>	Joseph MONTEIL, laboureur, d'Aubigeirettes (Javols), a reçu d'Antoine BOULET dit THOUMAS, dudit lieu, échéance de l'arrentement que ledit BOULET tient à ferme dudit MONTEIL, ainsi que le montant de la taille.	
3E416 Me Bout (454)	27/03/1696	vente de fruits	Aumont	<b>BOULET Antoine, PLANCHON Jean</b>	Jean PLANCHON, laboureur, de Civeyrac (Javols), époux de Jeanne SAINT-LEGER, a fait vente de "fruits" à Antoine BOULET, d'Aubigeirettes (ibidem). Détail financier.	
3 E 414 Me Bout (10)	16/11/1688	vente de récolte	Aumont	<b>BOULET Antoine, SAUVAGE (de) Pierre</b>	Pierre SAUVAGE, de Salhens (Javols), a vendu à Antoine BOULET dit TOUNIAS [écrit "THONIAS"], d'Aubigeirettes (Javols), la récolte d'un pré et d'un champ (confronts) pour 4 ans et 36 livres par an. 1er paiement avec 12 écus blancs. [écrit "TOUNIAS" dans 3 E 415 photo 211]	
3E415 Me Bout (44)	16/04/1692	arrentement	Aumont	<b>BOULET Astorc, TROCELLIER Pierre</b>	Astorc BOULET, marchand, d'Orbaniac [Javols], a donné sa métairie de Longuesagne à ferme à Pierre TROCELLIER, de Longuesagne, pour 5 ans et pour le prix de 69 livres et 9 setiers de blé-seigle par an.	
3E412 Me Bout (103)	03/06/1671	achat	Aumont	<b>BOULET Astorg et Etienne</b>	Etienne BOULET, fils de feu Jean jeune [écrit "pichon"], d'Aubigeirettes (Javols), a vendu 2 terres (confronts) pour 130 livres à Astorg BOULET, marchand, d'Orbaniac (ibidem). Sur cette somme, Astorg se chargera de payer à Pierre BOULET, frère du vendeur, 120 livres que le vendeur lui doit par transaction passée entre eux chez Me PLANCHON le 09/06/1664.	
3E413 Me Bout (152)	20/11/1673	achat	Aumont	<b>BOULET Astorg, BOULET Jean, BRUNEL Etienne</b>	Etienne BRUNEL, laboureur, de Longuesagne (Javols), a vendu 50 livres à Astorg BOULET, d'Orbaniac (ibidem), et Jean BOUQUET, fils de Pierre BOUQUET, de Longuesagne, un champ (confronts). Il utilise cette somme pour payer sa dette envers Durand BOUQUET comme mari de Marguerite BOUQUET sur la dot faite à celle-ci au CM chez Me BOUT.	
3E412 Me Bout (216)	15/02/1672	obligation	Aumont	<b>BOULET Astorg, BOUQUET Antoine</b>	Antoine BOUQUET, de Longuesagne (Javols), a emprunté 100 livres à Astorg BOULET, marchand d'Orbaniac, qu'il garantit par l'hypothèque d'une terre qu'il tient d'Etienne BRUNEL, son beau-frère, en engagement contenu dans l'acte du 04/06 dernier chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (261)	05/11/1674	lodz (quittance de)	château de la Baume (Prinsuéjols)	<b>BOULET Astorg, GROLEE-VIRVILLE César</b>	Messire César de GROLEE, seigneur et comte de Peyre, baron de Monbreton, Burzet et autres places, habitant au château de la Baume, a reçu d'Astorg BOULET, marchand, d'Orbaniac (Javols), le droit de lodz dû par celui-ci sur l'achat fait pour 90 livres le 17/07/1672 à Antoine BOUT, de Javols, d'un champ et pâtural (confronts) ; ainsi que de 2 champs et d'un pâtural (confronts) à Etienne BRUN, de Longuesagne (Javols), chez Me LAURENS, le 12/09/1672. Droit payé à raison de "douze un".	
3E413 Me Bout (296)	06/02/1675	achat	Saint-Sauveur-de-Peyre	<b>BOULET Astorg, VIGNE Marguerite</b>	Marguerite VIGNE, veuve de Pierre MARQUES +, de las Salles (Saint-Sauveur-de-Peyre), a vendu pour 400 livres à Astorg BOULET, de Longuesagne (Javols), un pré et un champ (confronts) qui lui avaient été constitués lors de son CM par feus Jean VIGNE + et Marguerite VIDAL +, ses père et mère. En espèces, ce jour, 107 livres. Par ailleurs, l'acheteur s'engage à régler une dette de 90 livres de la vendeuse envers Jean SALGUES et Pierre SALGUES, père et fils, de Loustalnau [Saint-Sauveur-de-Peyre] (acte chez feu Me PLANCHON).	
3E416 Me Bout (368)	17/09/1695	titre clérical	Aumont	<b>BOULET Blaise</b>	Jean BOUT, Me charpentier, de la Védrinelle (Sainte-Colombe-de-Peyre), est l'oncle de messire Blaise BOULET, lequel, fils de François et de Anne ROUGIER d'Aumont, doit entrer dans les ordres. Son oncle lui constitue un "titre clérical", une pension de 100 livres par an, à vie ou jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice suffisant. Hypothèque d'un pré en garantie (situation cadastrale).	
3E412 Me Bout (181)	16/11/1671	donation	Aumont	<b>BOULET François et Anne</b>	Anne BOULET, fille de feu Jean, d'Aumont, pour récompenser les services reçus de son frère, François BOULET, dudit lieu, lui fait donation de tous ses biens et lui rend le fidéi-commis à elle confié par leur feu père, en son testament reçu par Me BOUT. Elle casse le testament qu'elle a précédemment fait rédiger chez Me BOUT le 26/05/1666 par lequel elle avait nommé héritière universelle Catherine BOULET, sa soeur, à cause de l'ingratitude de cette dernière qui n'a rien fait pour l'aider alors qu'elle est restée couchée, malade, pendant de nombreuses années, sans pouvoir bouger, tandis que son frère l'a nourrie et entretenue pendant tout ce temps. Entre autres obligations, son frère sera tenu de payer une dette à leur autre soeur, Hélix BOULET. Ledit François devra aussi restituer ces biens à Blaise BOULET, son fils.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (254)	26/05/1672	quittance	Aumont	<b>BOULET François, RAMADIER Jean</b>	Jean RAMADIER, tisserand, d'Aumont, comme mari de Catherine BOULET, a reçu de François BOULET, son beau-frère, d'Aumont, le legs de 20 livres fait à ladite Catherine par feus Jean BOULET et Françoise BICAUD [écrit "BICALDE"], ses père et mère, en leur testament chez feu Me Antoine DALMAS. Par quittance du 12/12/1666 Catherine avait payé à MOURE, curé d'Aumont, les honneurs funèbres de son père. François BOULET est dit aussi donataire de Anne BOULET, sans autre précision.	
3E412 Me Bout (210)	05/02/1672	achat	Aumont	<b>BOULET François, SAVARIC Blaise</b>	Blaise SAVARIC, muletier, d'Aumont, a vendu à François BOULET, tireur de laine, dudit lieu, un esconson de jardin (confronts) pour 109 livres.	
3E416 Me Bout (413)	18/01/1696	protestation	rue publique au Villaret (la Chaze)	<b>BOULET Guillaume, CHASTANG Jacques</b>	Guillaume BOULET, tailleur, du Villaret [la Chaze], en présence de Jacques CHASTANG, dudit lieu, mari de Jeanne BOULET, s'est adressé à ce dernier. Il a protesté que lors du partage fait entre les devanciers dudit CHASTANG et l'exposant, ou leur feu père, avait été donné audit CHASTANG la partie haute d'une maison, avec dépendances, le bas étant attribué à feu BOULET, beau-père dudit CHASTANG. La contestation porte sur les accès entre corps de bâtiment.	
3E412 Me Bout (249)	17/05/1672	quittance	Aumont	<b>BOULET Isabeau, BOUQUET Jean</b>	Jean BOUQUET, mari de Marguerite BOULET, de Longuesagne (Javols), a reçu d'Isabeau BOULET, veuve de Jean SEGUIN, des Fons, 5 livres pour le legs fait par feu Jacques SEGUIN en son testament chez Me CHASTANG.	
3E411 Me Bout (61)	04/07/1664	testament	Aumont	<b>BOULET Jean</b>	Jean BOULET, tailleur, d'Aumont, malade de "maladie corporelle et caducité", veut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale St Etienne, d'Aumont. 20 sols à son fils, Jean BOULET, qui réside au bas pays de Languedoc. A sa fille, Jeanne BOULET, femme de Jean BLANQUET, d'Aumont, 5 livres en plus de la dot faite à son CM. A François BOULET, son second fils, 15 livres. Il pourra vivre dans sa maison jusqu'à son mariage. A Hélix et Catherine BOULET, ses filles, 20 livres à payer quand elles se marieront. Héritière universelle, Anne BOULET, sa fille, à qui il remet le fidéi-commis à lui confié par sa feu femme, Françoise BICAUD.	
3E416 Me Bout (303)	25/05/1695	arrentement	Aumont	<b>BOULET Jean, BOUQUET Jean</b>	Jean BOUQUET, du bois (Javols), a donné à ferme à Jean BOULET dit RENAYRE, du mas Astruc (ibidem), un pastoral. Conditions du bail.	
3E415 Me Bout (77)	21/05/1692	vente	Aumont	<b>BOULET Jean, CHARRIEYRE Jean</b>	Jean CHARRIEYRE, laboureur, de Chancelades [Aumont], a vendu à messire Jean BOULET, prêtre et curé d'Aumont, 2 pièces de terre pour 43 livres, dont 1 bois "pour rompre et essarter" [localisation cadastrale]. Parmi les témoins, Antoine BOULET, frère dudit curé.	
3E416 Me Bout (051)	13/04/1694	obligation	Aumont	<b>BOULET Jean, DELAPORTE Isabeau</b>	Isabeau DELAPORTE, veuve de Pierre TORRETTES, de Bois Bertrand, commune de Javols, emprunte à messire Jean Boulet, marchand, demeurant à Valpilhac, même commune.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (106)	31/05/1694	quittance	Aumont	<b>BOULET Jean, DURAND Marguerite</b>	Marguerite DURAND, de Chabannes (Fontans), a reçu de messire Jean BOULET, prêtre et curé d'Aumont, héritier de feu Isabeau DURAND, le legs fait par celle-ci à Marguerite dans son testament du 20ème du courant.	
3 E 414 Me Bout (200)	03/05/1689	travaux	Aumont	<b>BOULET Jean, Jacques, Isabeau et Jeanne</b>	Jean BOULET, fils d'Antoine, tant en son nom que de Jacques, Isabeau et Jeanne BOULET, ses frère et sœurs, a chargé à prix fait Jean FARGES et Antoine BOURCIER, maçons, d'Arcomie, et Jean BOYER, Me charpentier, d'Aubugeirettes, de faire et bâtir la moitié de devant de sa maison, créer une porte en pierre de taille, plusieurs fenêtres, monter une cheminée, créer un escalier, couvrir le toit en tuiles, au prix de 72 livres pour le charpentier et 45 livres pour les maçons réglées immédiatement. Ils ont un mois pour exécuter ce travail à peine de dépens, dommages et intérêts.	
3E412 Me Bout (32)	06/02/1671	quittance	Aumont	<b>BOULET Jean, MEISSONNIER Anne, SOULAGES (de) Marguerite</b>	Haute et puissante dame Marguerite de SOULAGES, comtesse de Peyre, avertie de l'acquisition faite par Jean BOULET, de Longuesagne, par acte chez Me BOUT le 24/09/1668, d'une maison et jardin pour 120 livres, reçoit le droit de lodz de Anne MEISSONNIER qui représente ledit BOULET, son mari.	
3E416 Me Bout (503)	04/06/1696	subrogation	Aumont	<b>BOULET Jean, MEISSONNIER Pierre</b>	Pierre MEISSONNIER, maréchal, de Couffignet (Sainte-Colombe), subroge Jean BOULET, tisserand, dudit lieu, en une obligation consentie par feu Guillaume BOULET dit REVERSAT et Catherine BOULET, père et fille, dudit lieu, icelle sœur dudit BOULET, en faveur de Pierre MEISSONNIER, frère dudit MEISSONNIER, le 15/10/1678 chez feu Me MAURIN, notaire de Marvejols.	
3 E 414 Me Bout (350)	27/11/1689	achat	Aumont	<b>BOULET Jean, MOUGEAUD Jeanne</b>	Jeanne MOUGEAUD, veuve de Guillaume COMBETTES, de la Besseyre (Javols), a vendu une terre (confronts) pour 26 livres à Josué BOULET, dudit lieu. 14 livres sont déléguées pour être payées à François GACHON, un des receveurs du seigneur comte de Peyre, dues par elle pour arrérages de censive.	
3E412 Me Bout (157)	05/10/1671	testament	le Cheylaret (Javols)	<b>BOULET Jeanne</b>	Jeanne BOULET, veuve d'Etienne PIGNEDE, du Cheylaret (Javols), malade. Sépulture au cimetière paroissial, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Marguerite et Marie PIGNEDE, leurs filles, 150 livres à chacune à payer quand elles auront 25 ans ou qu'elles se marieront. Devront être nourries et entretenues dans sa maison, à charge pour elles de travailler pour l'héritier. Héritier universel, le fils, Jean PIGNEDE. Déclaration sur 2 ou 3 dettes à payer. <b>[Photos 160 et 161 brouillon sur feuille volante recto-verso]</b>	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (103)	30/06/1692	codicille	Aumont	<b>BOULET Marguerite</b>	Marguerite BOULET, femme de Jean BOUQUET, de Longuesagne (Javols), avait testé le 01/07/1687. Elle léguait 100 livres à ses filles, Marie, Anne et Catherine BOUQUET filles de Jean, son mari, et faisait héritier universel son mari, en fidei-commis. Elle avait fait un codicille le 09/09/1688 pour augmenter de 35 livres le legs fait à ses filles. Elle le ramène donc à 100 livres et désigne clairement son fils, Jean BOUQUET, comme celui des enfants à qui son mari devra remettre le fidei-commis.	
3E416 Me Bout (363)	08/09/1695	contrat de mariage	Aumont	<b>BOULET Philibert et MARTIN Jeanne</b>	Philibert BOULET, fils de Claude et de Jeanne PEZON, des Cros (Javols), avec Jeanne MARTIN, fille de feu Guillaume et de Jeanne BOUZERAND, des Estrets (Fontans). La fiancée assistée de Jean CERTE, son beau-frère. Dans la dot de la fiancée, 115 livres dus par les héritiers de son feu père pour le tiers du reconnu à sa feuë mère, 80 livres dues par les héritiers de sa feuë mère, de Tartaronne, le legs de 50 livres fait à elle par son père, et 22 livres gagnées de son travail .	
3 E 414 Me Bout (216)	13/06/1689	testament	Urbanac (Javols)	<b>BOUQUET Antoine</b>	Antoine BOUQUET, d'Orbanac (Javols), malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, cimetière de l'église paroissiale de Javols. Héritier universel, Jean BOUQUET, son neveu, fils de Jean, d'Orbanac.	
3E412 Me Bout (114)	04/06/1671	obligation	Aumont	<b>BOUQUET Antoine, BRUNEL Etienne</b>	Etienne BRUNEL, de Longuesagne (Javols), reconnaît avoir emprunté à Antoine BOUQUET, son beau-frère, 40 livres. Modalités de remboursement. Hypothèque.	
3E416 Me Bout (042)	30/03/1694	quittance	Aumont	<b>BOUQUET Blaise, BRUNEL Jacques</b>	Jacques BRUNEL, laboureur, de Longuesagne, reçoit de Blaise BOUQUET, dudit lieu, des arrrages dus sur sa métairie dont Blaise avait la jouissance.	
3E413 Me Bout (151)	14/11/1673	achat	Aumont	<b>BOUQUET Blaise, VIGNE Marguerite</b>	Marguerite VIGNE, veuve de Pierre MARQUES +, de las Salles (Saint-Sauveur-de-Peyre), a vendu 100 livres à Blaise BOUQUET, de Longuesagne (Javols), un champ (confronts).	
3E413 Me Bout (200)	08/04/1674	quittance	Aumont	<b>BOUQUET Blaise, VIGNE Marguerite</b>	Marguerite VIGNE, veuve de Pierre MARQUES +, de las Salles (Saint-Sauveur-de-Peyre), fille émancipée de Jean VIGNE, a reçu de Blaise BOUQUET, de Longuesagne (Javols), paiement partiel d'une dette qui remonte à un contrat de vente passé entre le 14/11 dernier chez Me BOUT.	
3E416 Me Bout (092)	19/05/1694	achat	Aumont	<b>BOUQUET Catherine, JOUVE Antoine</b>	Catherine BOUQUET, veuve d'Antoine BONNAL jeune, de Longuesagne, paroisse de Javols, vend un champ à Antoine JOUVE, laboureur dudit lieu. Elle confirme les 3 ventes auxquelles son mari avait déjà procédé, les 9/4/1693 et 5/7/1693 chez Me BOUT et une autre chez Me ALTIER.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (38)	21/02/1664	CM	Javols	<b>BOUQUET Durand et BOUQUET Marguerite</b>	Durand BOUQUET, fils de Robert et de feu Jeanne TROCELLIER, du Bois (Javols), avec Marguerite BOUQUET, fille de Claude et d'Isabeau BOYER, de Longuesagne (ibidem). Présent aussi pour le fiancé, sa tante, Catherine TROCELLIER, et pour la fiancée, son beau-frère, Etienne BRUNEL, donataire dudit Claude. Dot de 300 livres + 3 brebis de port, une vache valant 20 livres et 2 robes qui seront payées par ledit BRUNEL. Le père du fiancé fait donation à son fils du quart de ses biens. La tante du fiancé lui fait donation de tous ses biens aux conditions habituelles.	
3 E 414 Me Bout (58)	13/01/1688	testament	Aumont	<b>BOUQUET Jean</b>	Jean BOUQUET, du Crouzet (Aumont), malade, alité. Tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial d'Aumont. Legs à Antoine et Louise BOUQUET, ses enfants et de Louise RAMADIER, 30 livres chacun. Héritière universelle, sa femme, en fidéi-commis. Les témoins, des habitants du Crouzet. Suit la liste de ses dettes.	
3E415 Me Bout (417)	13/02/1694	quittance	Aumont	<b>BOUQUET Jean dit VEUVE, BOUQUET Jean</b>	Jean BOUQUET, fils de feu Pierre, de Longuesagne [Javols], a reçu de Jean BOUQUET dit VEUVE 19 livres suite à obligation du 06/10/1686 chez Me Jacques BONNAL, notaire de Villerousset	
3E416 Me Bout (482)	06/05/1696	quittance	Aumont	<b>BOUQUET Jean et autre Jean, TROCELLIER Joseph</b>	Joseph TROCELLIER, tisserand, de Longuesagne (Javols), a reçu de Jean et autre Jean BOUQUET, père et fils, dudit lieu, paiement d'une dette (acte chez Me BOUT le 09/02/1694. Il y a aussi une autre obligation consentie par ledit BOUQUET en faveur de Barthélemy MONTANIER le 25/10/1692 chez feu Me CHASTANG, somme dont ledit TROCELLIER a droit et cause.	
3E416 Me Bout (420)	02/02/1696	contrat de mariage	Aumont	<b>BOUQUET Jean et CHASTANG Jeanne</b>	Jean BOUQUET, fils d'autre Jean dit VENES, et de feu Agnès ROUVIERE, de Longuesagne (Javols), avec Jeanne CHASTANG, fille naturelle de Jean et de feu Catherine DANIEL, de la Croix (Aumont). Argent gagné par la fiancée par son travail. Présence du frère aîné de la fiancée, Jean CHASTANG, qui donne 10 livres et promet au nom de Pierre CHASTANG, autre frère, une charretée de foin. Le père du fiancé fait à celui-ci une donation de tous ses biens, avec les réserves habituelles.	
3E416 Me Bout (418)	01/02/1696	contrat de mariage	Aumont	<b>BOUQUET Jean et PANTEL Marie</b>	Jean BOUQUET, fils d'autre Jean et de Marguerite BOULET, de Longuesagne (Javols), avec Marie PANTEL, fille de feu François et Anne MONTEIL, de Tiraçols (ibidem). La mère de la mariée lui remet le fidéi-commis confié par son feu mari en son testament chez Me BOUT le 21/04/1681 et fait sur ses propres biens une donation de la moitié avec les réserves habituelles. Détail de ces réserves, y compris une pension si la mère cessait d'être hébergée et entretenue par sa fille. Le tout (héritage du feu père et donation de la mère) est évalué à 1000 livres t.t.c. Côté fiancé, donation aussi de la moitié des biens, avec détails des réserves.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (651B)	24/10/1690	CM	Aumont	<b>BOUQUET Jean et TROCELLIER Jeanne</b>	Jean BOUQUET, fils de feu Durand BOUQUET + et de Marguerite BOUQUET, de Javols, avec Jeanne TROCELLIER, fille de Pierre TROCELLIER et de feu Isabeau PEPIN +, de Tiracols (ibidem). Présent, Jean TROCELLIER plus jeune, frère de la fiancée. Il donne 11 livres sur le legs à lui fait par leur feu mère en son testament chez Me BOUT. La dot de la fiancée : ses droits de légitime sur les biens de sa feu mère (100 livres) et 110 livres gagnées de son travail et industrie depuis son émancipation par son père. La mère du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens tout en gardant l'usufruit. Parmi les témoins, Pierre DALLE, fils de feu Jean DALLE +, d'Aumont, Jacques et Antoine BRUNEL, frères, de Longuesagne (Javols), Guillaume BOUT, fils du notaire.	
3E413 Me Bout (65)	26/04/1673	quittance	Javols	<b>BOUQUET Jean jeune, BLANQUET Etienne</b>	Acte rédigé rue publique à Javols. Etienne BLANQUET, marchand, de Javols, a reçu de Jean BOUQUET jeune, de Longuesagne (Javols), quittance de la rente qui lui est versée annuellement suite au contrat de vente d'une maison avec champ et pâtural le 15/04/1643 chez feu Me DAUDE +, notaire de Javols.	
3E413 Me Bout (190)	18/03/1674	ratification	Aumont	<b>BOUQUET Jean, BASTIDE Louis</b>	Jean BOUQUET, fils de feu Pierre BOUQUET +, de Longuesagne (Javols), d'une part ; Louis BASTIDE, laboureur, de Lescurette (ibidem), d'autre. Ils ont passé un contrat d'échange chez Me BOUT le 11/03 dernier. Il y avait une différence de valeur, on règle aujourd'hui cette affaire.	
3E416 Me Bout (170)	21/09/1694	arrentement	Aumont	<b>BOUQUET Jean, BESTION François</b>	François BESTION, du Crouzet (Aumont), a donné à ferme à Jean BOUQUET, laboureur, dudit lieu, un esconson de métairie situé audit lieu, sauf le bas de la maison et le jardin. Conditions de la location.	
3E413 Me Bout (153)	27/11/1673	achat	Aumont	<b>BOUQUET Jean, BOULET Jean</b>	Jean BOULET, de Longuesagne (Javols), a vendu un champ (confronts) pour 15 livres à Jean BOUQUET, fils de feu Pierre BOUQUET +, laboureur, dudit lieu. Cet achat paye l'acheteur de 2 dettes du vendeur envers lui (obligations du 05/12/1671 et du 03/01/1672 chez Me LAURENS). Il restera à payer une obligation du 15/05 dernier chez Me BOUT. Toutes ces obligations concernent du blé-seigle et des pièces de cadis.	
3E413 Me Bout (249)	22/10/1674	quittance	Aumont	<b>BOUQUET Jean, BOULET Marie</b>	Marie BOULET, femme d'Antoine TROCELLIER, de Tiracols (Javols), a reçu de Jean BOUQUET, mari de Marguerite BOULET, de Longuesagne (ibidem), le legs à elle fait par leur sœur, Anne BOULET, en son testament chez Me LAURENS.	
3E416 Me Bout (265)	10/04/1695	quittance	Aumont	<b>BOUQUET Jean, BOYER Jean,</b>	Jean BOYER, de Rimeize, et Jeanne BAYRES, de Longuesagne, oncle et nièce, ont reçu de Jean BOUQUET, fils de feu Pierre, dudit lieu, un reste à payer pour un arrentement.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (178)	10/11/1671	achat	Aumont	<b>BOUQUET Jean, BRUNEL Etienne</b>	Etienne BRUNEL, de Longuesagne (Javols), a vendu pour 13 livres un champ (confronts) à Jean BOUQUET, fils de feu Pierre, dudit lieu.	
3E415 Me Bout (136)	03/10/1692	quittance	Aumont	<b>BOUQUET Jean, FOURNIER Jeanne</b>	Jeanne FOURNIER, veuve et héritière sous bénéfice d'inventaire d'Antoine RAMADIER, du Crouzet (Aumont), a reçu de Jean BOUQUET, dudit lieu, mari de Louise RAMADIER, 18 livres pour les arrrages des intérêts de 100 livres données par feu Louise RAMADIER, leur belle-mère, en faveur dudit Antoine RAMADIER par acte chez Me BOUT. Elle a reçu aussi 13 livres sur 30 livres de valeur d'une vache et son veau. Le reste lui sera versé selon échéancier.	
3E415 Me Bout (289)	28/04/1693	reconnaissance	Aumont	<b>BOUQUET Jean, MEISSONNIER Jacques</b>	Jacques MEISSONNIER, laboureur, du Bouschet [Aumont], a reçu de Jean BOUQUET, son beau-père, 100 livres sur la dot prévue au CM chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (473)	27/04/1693	reconnaissance	Aumont	<b>BOUQUET Jean, MEISSONNIER Jacques</b>	Jacques MEISSONNIER, laboureur, du Bouschet [Aumont], a reçu de Jean BOUQUET, son beau-père, 100 livres sur la dot prévue au CM chez Me BOUT.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 289</b>
3E416 Me Bout (268)	01/05/1695	reconnaissance	Aumont	<b>BOUQUET Jean, MEISSONNIER Jacques</b>	Jacques MEISSONNIER, du Bouschet (Aumont), mari de Marie BOUQUET, a reçu de Jean BOUQUET, fils de feu Pierre, de Longuesagne (Javols), échéance de la dot faite à Marie en son CM chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (484)	13/03/1690	arrentement	Aumont	<b>BOUQUET Jean, MEISSONNIER Jean</b>	Jean MEISSONNIER, laboureur, du Bouschet (Aumont), a donné à ferme à Jean BOUQUET, de Longuesagne (Javols), un pré, pour 3 ans et 13 livres par an. Conditions du bail.	
3E416 Me Bout (052)	13/04/1694	obligation	Javols	<b>BOUQUET Jean, MONTEIL Agnès</b>	Jean BOUQUET, fils de feu Pierre, de Longuesagne, paroisse de Javols, et Agnès MONTEIL, veuve de François PANTEL, de Tiracols, même commune, sont en procès mais acceptent l'arbitrage d'amis. Cela se passe dans la maison de messire Jean Dalmas, prêtre et curé de Javols.	
3 E 414 Me Bout (583)	30/07/1690	quittance	Aumont	<b>BOUQUET Jean, RAMADIER Antoine</b>	Antoine RAMADIER, natif du Crouzet (Aumont), habitant à présent et marié à Cournonsec-34, diocèse de Montpellier, a reçu de Jean BOUQUET, mari de Louise RAMADIER, son beau-frère, du Crouzet, ses droits de légitime paternels et maternels sur les biens de feus Antoine RAMADIER et Louise RAMADIER [sic], ses père et mère.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (290)	20/01/1675	CM	Aumont	<b>BOUQUET Jean, RAMADIER Louise</b>	Jean BOUQUET, fils de autre Jean BOUQUET et de Catherine BRASSAC, de Longuesagne (Javols), avec Louise RAMADIER, fille de feu Antoine RAMADIER + et de Louise RAMADIER, du Crouzet (Aumont). Présent, Antoine GOUNY, beau-frère de la fiancée. La fiancée remet à son mari tous ses biens : 9 bêtes à laine, une vache pleine, une terre semée en blé-seigle, un lit en bois, une "pastieyre" [de "pastiero" = pétrin], un tour, une paire de chardes [les chardes étaient un outil fait de deux planches rectangulaires hérissées de clous qui servait à carder la laine. On mettait la laine sur une des deux planches et on la peignait avec l'autre afin de mettre toutes les fibres dans le même sens et retirer tous les nodules - Marie Luxembourg] et de laines pour faire une bessonnade, une poêle à frire, une casse [de "casso" = poëlon] et un chaudron de cuivre. La mère de la fiancée remet à sa fille le fidéi-commis que son feu mari lui a confié pour qu'elle le donne à l'un de ses enfants et lui fait donation de tous ses biens avec les réserves habituelles. Le père du fiancé lui remet 20 livres pour l'avoir servi comme valet.	
3 E 414 Me Bout (806)	29/04/1691	partage	Aumont	<b>BOUQUET Jean, TROCELLIER Jean</b>	Jean BOUQUET, fils de feu Pierre, laboureur, de Longuesagne (Javols), d'une part, et Jean TROCELLIER, dudit lieu, d'autre, procèdent au partage de terres qu'ils ont en indivis.	
3E416 Me Bout (350)	01/08/1695	achat	Aumont	<b>BOUQUET Jean, TROUCELLIER Marie</b>	Marie TROUCELLIER, veuve de Pierre LAPORTE, de Tiracols (Javols), a vendu à Jean BOUQUET, marchand, de Longuesagne (ibidem), partie d'un pré ayant appartenu à son feu mari dont elle a hérité par testament chez Me ALTIER. Description, localisation cadastrale. Pour 218 livres que ledit LAPORTE devait audit BOUQUET par obligations des 18/02/1694 et 04/05/1694 chez Me ALARY, notaire de Serverette.	
3 E 414 Me Bout (62)	16/01/1689	annulation d'arrentement	Aumont	<b>BOUQUET Jean, VEIRES Jeanne</b>	Jeanne VEIRES, fille de feu François, de Longuesagne, a reçu de Jean BOUQUET, fils de feu Pierre, 26 livres pour l'arrentement de terres pour 2 ans (acte du 10/03/1686 chez Me BOUT). Sur cette somme, elle donne 4 livres à Jean BOYER, de Rimeize. Fin de l'arrentement, les terres en questions ayant été vendues, partie audit BOYER, partie audit BOUQUET.	
3E415 Me Bout (67)	13/05/1692	reconnaissance	Aumont	<b>BOUQUET Marie, MEISSONNIER Jacques</b>	Jacques MEISSONNIER, laboureur, du Bouschet (Aumont), a reçu de Marie BOUQUET, sa femme, représentée par Jean COMBETTES, son cousin germain, de Longuesagne, 105 livres qu'elle s'est constituées lors de son CM chez Me BOUT le 18/02/1692 (photo 22 même registre) pour les avoir gagnées de son travail.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (307)	13/02/1675	ratification	la Brugeyrette (Aumont)	<b>BOUQUET Pierre, VIGNE Marguerite</b>	Marguerite VIGNE, veuve de Pierre MARQUES +, de las Salles (Saint-Sauveur-de-Peyre), ratifie pour 31 livres son contrat de vente d'un champ au prix de 100 livres à Blaise BOUQUET, de Longuesagne [Javols], chez Me BOUT le 14/11/1673 (même registre photo 151).	
3E415 Me Bout (186)	05/01/1693	quittance	Aumont	<b>BOURDIOL Jacques, MOULIN Anne</b>	Jacques BOURDIOL, mari de Agnès GOTTY, fille et héritière de feu Antoine et Marie AMOUROUX, habitants des Fons (la Chaze), et résidant à présent à Chabanes (Fontans), d'une part ; Anne MOULIN, veuve et héritière de Pierre GOTTY jeune, d'Aumont, d'autre. Ladite feu AMOUROUX, par son testament du 27/03/1678 avait fait de sa fille, Agnès GOTTY, son héritière de ses biens et de ceux de son dit mari, père d'Agnès. Celle-ci étant pupille, la mère avait fait un inventaire des meubles chez Me BOUT. Ledit Pierre GOTTY, oncle d'Agnès, l'avait recueillie dans sa maison quelques années. Il avait institué Anne MOULIN, sa femme, son héritière. Quelque temps après son décès, ladite Anne se remarie avec ledit BOURDIOL à qui elle apporte la totalité de ses biens.	
3E415 Me Bout (186)	05/01/1693	quittance	Aumont	<b>BOURDIOL Jacques, MOULIN Anne</b>	Suite et fin de l'acte. Ledit BOURDIOL réclame donc l'inventaire à ladite MOULIN et veut lui faire rendre des comptes. Arguments contraires de l'intéressée. Selon elle, elle avait refusé l'héritage de son mari qui ne laissait aucun bien. Tout ce qu'il y avait dans l'inventaire avait été donné au sieur RAMPAN pour payer des dettes, et les habits au sieur JULIEN, apothicaire, pour les médicaments, 5 cannes de drap à ladite GOTTY, etc. Voir dans l'acte d'autres détails. On finit par éviter un procès. Détails de l'accord.	
3E412 Me Bout (166)	20/10/1671	CM	Aumont	<b>BOURGADE Pierre, DALMAS Antoinette</b>	Me Pierre BOURGADE, notaire royal de Saint-Martin-de-Lenne-12, diocèse de Rodez-12, fils d'Olivier et de Guillaumette TRULHE [TRUEL ?], avec Antoinette DALMAS, fille de feus Jean et Antoinette DALMAS, d'Aumont, assistés, ledit BOURGADE de Jean SICARD, son cousin, par procuration donnée par ledit Olivier BOURGADE, du 30/09 dernier, reçue par Me LAGRIFOUL, notaire de Saint-Geniès, et ladite DALMAS d'Antoine DALMAS, son frère, et Jean SALTEL, son beau-frère. Bans publiés à l'église des 2 bourgades. C'est le frère de la fiancée, héritier de leur père, qui se charge de la dot : 900 livres, compris le legs fait par les 2 parents et sa part de la succession de feu Jacques DALMAS, leur frère, décédé ab intestat avant leur père, ainsi que le legs à elle fait par feu Catherine DALLE, leur aïeule. En plus, 100 livres qu'elle a gagnées de son travail et industrie depuis le décès de son père. Le père du fiancé, absent mais représenté, confirme la donation qu'il a faite à son fils chez Me LAGRIFOUL le 30/09 dernier.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (189)	17/03/1674	reconnaissance	Aumont	<b>BOUSQUET François, ATGER Jean</b>	Jean ATGER, de Chancelades (Aumont), mari de Jeanne NEGRE, a reçu de François BOUSQUET, mari de Marguerite NEGRE, icelle donataire d'Antoinette ROUSSET, sa mère, tUILIER, d'Aumont, 30 livres pour la dot faite à Jeanne lors de son CM chez Me BOUT le 08/01/1671. Parmi les témoins, Pierre BRUNET, fils de Jean BRUNET, du Pêcher.	
3E415 Me Bout (172)	14/12/1692	quittance	Aumont	<b>BOUSQUET François, CHASTANG Jean</b>	Jean CHASTANG, Me charpentier, de la Croix [Aumont], a reçu de François BOUSQUET, Me couvreur, d'Aumont, 105 livres pour travaux faits dans sa maison d'Aumont. Détail des travaux.	
3 E 414 Me Bout (532)	05/06/1690	quittance	Aumont	<b>BOUSQUET François, JAUBERT Louis</b>	François BOUSQUET, Me tailleur, d'Aumont, mari de Jeanne NEGRE, icelle donataire contractuelle de Catherine PAGES et de Louis NEGRE, d'une part ; Louis JAUBERT, tailleur d'Aumont, d'autre, sont en instance de procès devant les officiers de Peyre, ledit JAUBERT réclamant diverses sommes contenues dans les obligations consenties par ledit feu Louis NEGRE, solidairement avec feu Antoinette ROUSSET, sa mère (28/02/1655 en faveur de Jean DALLE, 11/09/1655 consentie par ladite ROUSSET en faveur du feu NEGRE, chez feu Me CHASTANG. Argumentaire opposé. Finalement, accord.[ A noter une grave erreur dans l'acte. Alors qu'il est question des "mariés" BOUSQUET et NEGRE dans le cours du texte, le début donne Marie NEGRE comme la femme de Louis JAUBERT. J'ai rétabli.]	
3 E 414 Me Bout (700)	27/12/1690	reconnaissance	Aumont	<b>BOUSSUGE Marie, TROCELLIER Pierre</b>	Pierre TROCELLIER, des Estrets (Fontans), mari de Marguerite SEGUIN, a reçu de Marie BOUSSUGE, sa belle-mère, des Bros, absente, représentée par Jeanne SEGUIN, veuve de Jean MONTEIL, 95 livres sur les 100 que ladite Marguerite avait gagnées de son travail	
3E415 Me Bout (200)	17/01/1693	testament	les Bros (la Chaze)	<b>BOUSSUGE Philippe</b>	Philippe BOUSSUGE, veuve de Jean BROS, des Bros (la Chaze), malade. Tombe de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale de la Chaze. Legs à Jean et Antoine BROS, ses fils, 75 livres (leurs droits de légitime). Audit Antoine, en plus, 2 agneaux (1 mâle, 1 femelle), un habit et un manteau, pour récompense de son "salaire" l'an dernier. A sa fille, Isabeau BROS, 150 livres de droits de légitime. Veut que sesdits enfants puissent demeurer dans la maison jusqu'à leur mariage. Héritier universel, autre Jean BROS, son fils aîné, à qui elle rend le fidéi-commis à elle confié par son feu mari en son testament chez Me BOUT. Parmi les témoins, Jean BROS, fils de feu Blaise.	
3E412 Me Bout (279)	24/06/1672	lodz (quittance)	Aumont	<b>BOUT Antoine, MOURE Gilbert</b>	Gilbert MOURE, bourgeois, de Serverette, fermier de la comté de Peyre, a reçu d'Antoine BOUT, marchand, de Javols, le droit de lodz sur l'achat d'un pré par celui-ci à Me Nicolas LAURENS, notaire de Javols, acte reçu par Me PLANCHON, notaire d'Aubigeyres.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (282)	08/05/1695	quittance	Aumont	<b>BOUT Antoinette, BAFFIER Jean</b>	Jean BAFFIER, de Chabanols (Aumont), a reçu d'Antoinette BOUT, veuve de Me François CHASTANG, avocat, d'Aumont, 50 livres contenues à un billet fait par ledit CHASTANG à François GACHON, beau-père dudit BAFFIER, le 25/11/1671	
3E416 Me Bout (054)	15/04/1694	quittance	Aumont	<b>BOUT Antoinette, BAFFIER Raymond</b>	Raymond BAFFIER, natif des Bros (=Lasbros), paroisse de La Chaze, a servi feu Me François CHASTANG, avocat, d'Aumont, comme bouvier. Il reçoit son dû, restant à payer sur salaire, de Antoinette BOUT, veuve de son employeur. Présent: David SALOMON, marchand d'Aumont.	
3E416 Me Bout (181)	27/11/1694	quittance	Aumont	<b>BOUT Antoinette, CHASTANG Jean</b>	Messire Jean CHASTANG, prêtre et curé de Saint-Symphorien, héritier de feu Françoise CHASTANG, femme de Jean SABADEL, de la Vialatte, a reçu de demoiselle Antoinette de BOUT, veuve de Me François CHASTANG, avocat, administratrice des biens de leurs enfants, échéance de la dot de Françoise faite au CM chez Me RIMBAL, conformément au testament de celle-ci le 07/07/1694 chez Me BLANC.	
3E416 Me Bout (027)	14/03/1694	quittance	Aumont	<b>BOUT Antoinette, DALMAS Guillaume</b>	Dlle Antoinette BOUT, veuve de messire François CHASTANG, docteur et avocat d'Aumont, paie une dette de son feu mari à sieur Guillaume DALMAS, bourgeois de Buffeirettes (dette du 23/4/1689).	
3E415 Me Bout (416)	12/02/1694	quittance	Aumont	<b>BOUT Antoinette, PARRET Jean</b>	Me Jean PARRET, chirurgien, d'Aumont, mari de Marie CHASTANG, a reçu d'Antoinette de BOUT, veuve de Me François CHASTANG, avocat d'Aumont, sur la dot.	
3E416 Me Bout (248)	18/03/1695	quittance	Aumont	<b>BOUT Antoinette, PARRET Jean</b>	Jean PARRET, chirurgien, d'Aumont, mari de damoiselle Marie CHASTANG, a reçu de damoiselle Antoinette de BOUT, veuve de Me François CHASTANG, avocat, dernier paiement de ce qui lui était dû sur la dot faite par ledit feu CHASTANG à la femme dudit PARRET, chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (361)	07/10/1693	quittance	Aumont	<b>BOUT Antoinette, SAVADEL Antoine et Jean</b>	Antoine et Jean SAVADEL, père et fils, de la Vilatte (Saint-Symphorien), mari de Françoise CHASTANG ont reçu d'Antoinette BOUT, veuve de Me François CHASTANG, docteur et avocat d'Aumont, 150 livres, 1er paiement de la dot faite lors du CM chez Me RIMBAL, notaire de Saint-Paul-le-froid.	
3E412 Me Bout (58)	11/03/1671	donation	moulin de la Baume (Prinsuéjols)	<b>BOUT Guillaume, FAIBESSES Marguerite</b>	Marguerite FAIBESSES, veuve de Pierre BONNAL, de Rechainac (Saint-Léger-de-Peyre), habitant au moulin de la Baume (Prinsuéjols), pour bons services reçus de Guillaume BOUT, Me charpentier de la Védrielle, son beau-fils, lui fait donation de tous ses biens. Il devra la nourrir et entretenir jusqu'à la fin de ses jours.	
3E412 Me Bout (57)	22/02/1671	quittance	non indiqué	<b>BOUT Jean, BLANQUET Jean et Pierre</b>	<b>Acte incomplet, les parties ne s'étant pas mises d'accord.</b> Jean et Pierre BLANQUET, père et fils, des Courses (Saint-Alban), le fils donataire du père et mari de Louise BOUT, ont reçu de Jean BOUT, fils et donataire d'autre Jean, de Bergougnoux (Fontans), 285 livres.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (341)	14/11/1689	quittance	Aumont	<b>BOUT Jean, MOURE Robert</b>	Robert MOURE, sieur de Rosiers, a passé chez Me BOUT, contrat de vente d'un petit esconson de pâtural en faveur de Jean BOUT, de Buffeirettes. Il ratifie la vente et en reçoit le prix.	
3E411 Me Bout (125)	14/11/1665	quittance	Saint-Alban	<b>BOUT Jean, MOURET François</b>	François MOURET, de Chabanes (Fontans), comme mari d'Anne VIDAL, a reçu de Jean BOUT, de Bergougnoux (ibidem), 100 livres sur le legs fait à Anne VIDAL par feu Jacques VIDAL, son frère.	
3E412 Me Bout (211)	08/02/1672	quittance	Bergougnoux (Fontans)	<b>BOUT Jean, MOURET François</b>	François MOURET, mari de Anne VIDAL, de Chabanes (Fontans), a reçu de Jean BOUT, mari de Jeanne VIDAL, icelle héritière de feu Jacques, son frère, de Bergougnoux (ibidem), 50 livres pour reste d'un legs de 400 livres dudit Jacques à ladite Anne en son testament chez Me Isaac BLANQUET. Il reste à payer le legs fait par le même feu Jacques à Marguerite MOURET, fille dudit François.	
3E411 Me Bout (19)	04/11/1663	quittance	Aumont	<b>BOUT Jean, POUDEROUX Jean</b>	Jean POUDEROUX, marchand, de la Chazotte (Aumont), a reçu de Jean BOUT, de Buffeyrettes (ibidem) 136 livres 10 sols 8 deniers pour la taille royale de la Tuile (ibidem) et autres dépendances dont ledit BOUT était collecteur pour la présente année. Une 1ère quittance de 200 livres avait été faite le 05/08 dernier chez Me CHASTANG, notaire.	
3 E 414 Me Bout (344)	23/11/1689	transaction	Aumont	<b>BOUT Jean, TROCELLIER Jean</b>	Feu Me Bertrand CHASTANG, avocat et notaire d'Aumont, avait obtenu le 04/07/1630, par décret des officiers de Peyre, des terres ayant appartenu à feu Etienne MEISSONNIER, de Civeyrac (Javols). Les personnages cités sont Jean CONSTANT, greffier de Peyre, François CHASTANG, juge de la comté de Peyre, fils dudit Bertrand, Jean GERMO, Jean BOUT, fils et héritier de Guillaume, Jean TROCELLIER, majeur de 25 ans, fils de Vidal, petit-fils de Guillaume BOUT, successeurs d'Etienne MEISSONNIER. Et d'autres. Voir détail de l'acte.	
3E413 Me Bout (292)	21/01/1675	quittance	Vergounhoux (Fontans)	<b>BOUT Jean, VIGOUROUX Jean, PAGES Jacques</b>	Jean VIGOUROUX, prêtre et curé de Fortans, et Jacques PAGES, prêtre et vicaire dudit lieu, ont reçu de Jean BOUT, de Vergounhoux (Fontans), 45 livres pour les honneurs funèbres de feu Marguerite VALY +, belle-mère dudit BOUT. Ils ont reçu aussi 7 livres pour reste du legs fait par feu Jacques VIDAL +, beau-frère dudit BOUT, et 7 livres sur le legs fait par feu André VIDAL +, son beau-père, le tout pour des messes.	
3E416 Me Bout (352)	10/08/1695	subrogation	Aumont	<b>BOUTEVIN Jean, SEGUIN Jean</b>	Jean BOUTEVIN, natif de Lespinas [Servières], habitant et marié à Aumont, subroge pour 400 livres Jean SEGUIN, mari de Catherine SEGUIN, sa nièce, dudit lieu, et en cette qualité créancier sur les biens de feus Louis SEGUIN et Isabeau BASTIDE, ses beau-père et belle-mère, en tous les legs, droits de légitime, dettes, précaire, etc. sur les biens des feus Jean SEGUIN (décédé en 1671 ou 1672) et Catherine TRAUCHESSEC, ses père et mère.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (196)	01/04/1674	obligation	Aumont	<b>BOYER André, VEDRINES Jean, RAMADIER Jacques</b>	Jean VEDRINES, tisserand, d'Aumont, a emprunté à André BOYER, Me tailleur, d'Aumont, 75 livres qu'il emploie aussi à régler une dette envers Jacques RAMADIER, sergent, d'Aumont, contenue dans un acte du 28/12/1670 chez Me BOUT. En garantie, l'emprunteur hypothèque une maison (confronts).	
3E413 Me Bout (103)	24/06/1673	quittance	Aumont	<b>BOYER Antoine, BLANQUET Etienne</b>	Etienne BLANQUET, marchand, de Serverette, résidant à présent à Javols, a reçu des hoirs de Pierre ROUVIERE par les mains de Antoine BOYER, son beau-fils, de Longuesagne (Javols), échéance d'une rente due par les hoirs suite à contrat de vente d'une partie de grange et de terres le 17/04/1643 chez feu Me DAUDE +, notaire de Javols.	
3 E 414 Me Bout (225)	23/06/1689	testament	Javols	<b>BOYER Catherine</b>	Catherine BOYER, femme de Jean MONTEIL, de Javols, malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale de Javols, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Jean et Guillaume BOYER, ses frères, de Javols et d'Aubigeyres, 20 livres. A Pierre BOULET, son neveu et filleul, 15 livres, et Claude BOULET, sa nièce, enfants de Jacques et de feu Marie BOYER, de Javols, 15 livres, une robe, un cotillon, un chapeau, une paire de souliers. Héritier universel, Jean MONTEIL, son mari.	
3 E 414 Me Bout (874)	21/06/1691	CM	Marvejols	<b>BOYER Hyacinthe et CHARAMAURE (de) Françoise</b>	Hyacinthe BOYER, apothicaire, fils de feu Etienne, marchand, et de demoiselle Barbe de ROUX, de Marvejols, avec Françoise de CHARAMAURE, fille de feu Pierre, docteur en médecine, et de demoiselle Antoinette de RECOLLYS. La mère de la fiancée, héritière de son feu mari qui avait testé chez Me BOUT, donne 100 livres à sa fille. Elle lui donne aussi un pré à estimer et une obligation de 300 livres à prendre à Raymond [lacune], de la Fabregette (les Hermaux, écrit "Armals"). La mère du fiancé lui fait donation de tous ses biens avec les réserves habituelles. <b>[Demandé confirmation des patronymes à Madeleine Delplanque. Réponse de Madeleine : "Il y a des RECOLLY (S) (RECOLLIN) en Lozère, et des CHARAMAURE sur Béziers. (vu sur Geneanet)".</b>	
3E415 Me Bout (269)	14/04/1693	chargement	Aumont	<b>BOYER Jean, LAURENS Jean</b>	Jean LAURENS, de Chapginiers [écrit "Chaginiès"] [Saint-Léger-de-Peyre], a reçu de Jean BOYER, son oncle, représenté par sa femme, Catherine BOUGON, les reconnaissances faites par Guillaume LAURENS, son père, en faveur dudit BOYER.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (195)	11/01/1693	démission	Aumont	<b>BOYER Jean, MONTANIER Antoine</b>	Jean BOYER, charpentier, d'Aubugeyrettes [Javols], s'est démis en faveur d'Antoine MONTANIER, fils de feu Pierre, de Bessils (ibidem), d'un pastoral au terroir de Fontanes, que ledit feu Pierre avait vendu audit BOYER pour 66 livres par acte du 24/01/1680 chez feu Me Jean CHASTANG. Ceci pour 66 livres, 46 tout-de-suite + 4 livres en garantie pour les arrrages de charges qui seraient encore dues par ledit BOYER, le reste dans un an.	
3E415 Me Bout (14)	13/02/1692	CM	Aumont	<b>BOYER Jean, RABEYROLLES Agnès</b>	Jean BOYER, fils d'autre Jean et Isabeau SOUCHON, de Javols, avec Agnès RABEYROLLES, fille de feu Jean et Marie ASTIER, de Nozières (Aumont). La fiancée est assisté de son frère, Jean RABEYROLLES, qui, avec leur mère, apporte la dot : 1050 livres, une vache pleine avec son veau, 6 brebis de port avec leurs agneaux, 1 couverture, 2 draps, 2 robes (l'une de serge, l'autre de drap de maison), correspondant aux droits paternels laissés à la fiancée par son feu père en son testament chez Me BOUT. Donation des parents du fiancé à leur fils de la moitié de leurs biens avec réserve de faire un seul feu, pot et cabal. Si incompatibilité, les donateurs resteraient usufruitiers.	
3E413 Me Bout (168)	03/01/1674	accord	Aumont	<b>BOYER Jean, TICHIT André</b>	Jean BOYER, laboureur, de Javols, d'une part ; André TICHIT, du Cros, demeurant à Tiracols (ibidem), mari de Marguerite HERMANTIER jeune et ayant-droit de ses beaux-frères et belle-sœur, Guillaume, Jean-Pierre et autre Marguerite HERMANTIER, d'autre. Feu Pierre HERMANTIER +, père desdits, avait vendu à feu Jean BOYER +, père dudit BOYER, un patural par contrat du 03/04/1638 sous faculté de rachat. Procédure en désistement. Ayant gagné sous condition de rembourser audit BOYER, lesdits HERMANTIER donnent la terre audit TICHIT à l'occasion de son CM. L'accord se fait sur ce dédommagement.	
3E415 Me Bout (309)	14/06/1693	obligation	Aumont	<b>BOYER Jean, VALENTIN Antoine</b>	Antoine VALENTIN, laboureur, du Mazel [Rimeize], a emprunté 35 livres à Jean BOYER, hôte de Rimeize, pour payer ses droits de légitime à son frère, Barthélemy VALENTIN (photo 308 même registre).	
3E412 Me Bout (61)	19/03/1671	accord	Aumont	<b>BOYER Jean, VEYRES François</b>	En son testament du 06/09/1646, feu Blaise TROCELLIER avait légué à sa fille 200 livres, payables 100 livres quand elle aurait 25 ans et 100 dans 4 ans, et il avait désigné héritière universelle Jeanne MONTANIER, sa femme, en fidéi-commis à restituer à l'un des enfants, ce qu'elle a fait en faveur de leur fille aînée, Catherine TROCELLIER, à l'occasion de son mariage avec François VEYRES. Puis Jeanne s'est remariée avec Jean BOYER, de Rimeize, se constituant en tous ses biens. Ledit BOYER a donc réclamé en justice 200 livres au couple VEYRES/TROCELLIER. Arguments contraires puis détails de l'accord amiable.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (177)	10/11/1694	testament	(les Uttes) Aumont	<b>BRASSAC Catherine</b>	Catherine BRASSAC, veuve d'Etienne MIALANES, des Uttes (Aumont). Malade. Sépulture à la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial d'Aumont. Legs à Jean et autre Jean MIALANES, ses fils, outre le legs fait par leur feu père. Héritier universel, Etienne MIALANES, son fils aîné, à qui elle a remis le fidéi-commis confié par son mari. Rappel de quelques dettes à Jean SEGUIN, François BRUN, Guillaume BRUN, dudit lieu, à Margot VALENTIN, de Chancelades, à Blaise DALLE, de Nozières.	
3 E 414 Me Bout (916)	27/08/1691	quittance	Aumont	<b>BRASSAC Catherine, VALENTIN Barthélemy</b>	Barthélemy VALENTIN, laboureur, de Crozes (Aumont), a reçu de Catherine BRASSAC, veuve d'Antoine MIALANES, des Uttes (ibidem), 56 livres que ledit feu MIALANES avait déclaré lui devoir lors de son testament du 22/05/1682 chez Me BOUT.	
3E411 Me Bout (136)	13/01/1666	achat	Aumont	<b>BRASSAC Clément, MEISSONNIER Guillaume</b>	Guillaume MEISSONNIER, marchand, d'Aumont, a vendu un petit pré pour 60 livres à Clément BRASSAC, de Crozes (ibidem).	
3E412 Me Bout (220)	22/02/1672	quittance	Aumont	<b>BRASSAC Etienne et Agnès</b>	Agnès BRASSAC, fille de feu Jean, des Uttes (Aumont), a reçu d'Etienne BRASSAC, son frère, dudit lieu, 300 livres dont 150 pour le legs à elle fait par son feu père en son testament chez Me CHASTANG, et 150 pour sa part dans la succession suite au décès ab intestat de feu Antoinette JULLIEN, leur mère, morte en laissant 3 enfants, Etienne, Agnès et Catherine BRASSAC.	
3E415 Me Bout (198)	15/01/1693	quittance	Aumont	<b>BRASSAC Etienne, CARROL Antoinette</b>	Antoinette CARROL, veuve d'Antoine BRUN, d'Aumont, reçoit d'Etienne BRASSAC, des Uttes [ibidem], représenté par son fils, Jean BRASSAC, des arrérages d'arrentement.	
3E411 Me Bout (52)	12/06/1664	CM	las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>BRASSAC Etienne, CONORD Catherine</b>	Etienne BRASSAC, des Uttes (Aumont), fils de Jean, avec Catherine CONORD, fille de Pierre, de las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre) et de feu Jeanne RAMPAN. Le fiancé assisté de son père et de sa marâtre, Isabeau GENSAGUE ; la fiancée, de son père et de Pierre CONORD, son frère et donataire de leur feu mère. Dot de 900 livres, 1 vache pleine avec son veau, un bourret, 3 robes à point de vêtir, l'une pourpre, l'autre noire, la 3ème en drap de maison, avec cotillon de même couleur, 1 couverture en laine, 2 draps. La mère de la fiancée avait testé chez l'un des notaires soussignés, Jean DALLE, notaire royal du Cher, ou Etienne BOUT. Présents, François RAMPAN, rentier de la Comté de Peyre, et Jean RAMPAN, son frère, et André GRAS, prêtre et vicaire de Sainte-Colombe-de-Peyre.	
3 E 414 Me Bout (706)	07/01/1691	quittance	Aumont	<b>BRASSAC Etienne, TOURNEMIRE Marie</b>	Marie TOURNEMIRE, veuve de Jean SOULIER, de Chancelades (Aumont), a reçu d'Etienne BRASSAC, des Uttes (ibidem), paiement d'une obligation. Référence à 3 obligations chez Me CHASTANG les 01/08/1683, 25/09/1685 et 30/10/1686.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (213)	27/05/1674	quittance	Aumont	<b>BRASSAC Etienne, VAISIN Jean</b>	Jean VEZIN [écrit "VAISIN], de Maladet (Faverolles-15), comme mari d'Agnès BRASSAC, a reçu d'Etienne BRASSAC, son beau-frère, de las Uttes [Aumont], paiement d'une obligation du frère envers la sœur.	
3E415 Me Bout (123)	24/07/1692	obligation	Aumont	<b>BRASSAC François, BOULET Antoine dit PICHON</b>	Antoine BOULET dit PICHON, d'Aubugeyrettes, doit à François BRASSAC, marchand, de Saint-Sauveur-de-Peyre, 210 livres et 1 setier de blé-seigle, somme égale à celle dont ledit BRASSAC est débiteur envers Pierre BECCAT pour le prix de l'arrentement de partie de sa métairie del Mas. Ledit BRASSAC s'est ensuite démis de la subrogation à lui faite par ledit BECCAT et Jean BECCAT, père de ce dernier, sur un pré par contrat du 09/02/1688 chez Me DONADILLE. Voir aussi photo 124 même registre.	
3E416 Me Bout (071)	06/05/1694	obligation	Aumont	<b>BRASSAC François, HERMET Catherine</b>	Catherine HERMET, veuve de Guillaume DELCROS, des Bros, paroisse de La Chaze, reconnaît devoir à messire François BRASSAC, bourgeois, de St Sauveur, pour délégation faite par Pierre TICHIT, mari de Marguerite HERMET, d'Aubigeyres, en faveur dudit sieur BRASSAC reçue le 29/12/1692 par Me DOLADILLE, remontant à une délégation consentie par feu Jean HERMET, frère de Catherine, le 9/7/1690 chez Me ALTIER,	
3E416 Me Bout (178)	16/11/1694	subrogation	Aumont	<b>BRASSAC François, PAGES Pierre</b>	Pierre PAGES, de la Mandesche, remet par subrogation à François BRASSAC, bourgeois, de Saint-Sauveur-de-Peyre, en purification de vente par lui obtenue pour 2 champs qui lui ont été donnés par acte d'engagement du 13/05/1677. Les ordonnances de purification du 16/06 dernier ont fixé le prix de la subrogation à 78 livres. Jean PROUZET, beau-père dudit PAGES.	
3E411 Me Bout (244)	06/05/1667	transaction	Aumont	<b>BRASSAC Jean et autre Jean</b>	Feu Etienne BRASSAC, des Uttes, avait convolé en secondes noces avec Agnès DELAPORTE le 03/02/1628 après avoir été marié avec Jeanne BRUNET. Dot de 234 livres du chef du père d'Agnès, et, du chef d'Agnès elle-même, 66 livres, une vache pleine, 6 brebis, soit 300 livres au total. Il y eut 3 enfants de ce 2nd lit, Clément, Jean et Raymond BRASSAC. Puis ledit Etienne, par son testament, légua 60 livres à chacun d'eux. Puis, décès ab intestat de Raymond, d'où droits égaux sur les biens de celui-ci entre leur mère et les 2 enfants restants. Puis, décès ab intestat de la mère et droits égaux entre les survivants sur sa dot et la part qui lui revenait des biens de Raymond. Or, Jean BRASSAC, fils aîné du 1er lit, avait été nommé héritier dudit feu Etienne. De sorte que Jean BRASSAC jeune, enfant du 2nd lit, s'étant rendu entre-temps donataire de la plupart des biens, Jean BRASSAC vieux attaqua en justice. Arguments contraires puis accord ce jour.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (501)	03/06/1696	quittance	Aumont	<b>BRASSAC Jean, BOULARD Jean</b>	Jean BRASSAC, par acte du 08/05/1695 chez Me BOUT, avait vendu à Jean BOULARD, du Cheylaret (Javols), en paiement, un pré avec faculté de rachat. Et il l'a racheté, en effet, pour même prix, à prendre de Marguerite PELLEGRIN ou Jean HERMABESSIERE, mariés, et héritiers de feu Jean PELLEGRIN, son beau-frère, de Villerousset, car lesdits mariés lui sont débiteurs de la dot faite à Jeanne PELLEGRIN lors de son CM chez feu Me CHASTANG. D'où échelonnement.	
3 E 414 Me Bout (515)	14/05/1690	obligation	Aumont	<b>BRASSAC Jean, PELAT Jacques</b>	Jean BRASSAC, [laboureur], de la Pignède (la Chaze), a emprunté à messire Jacques PELAT, prêtre et curé de la Chaze, 100 livres pour payer une échéance de dette envers Jean SEGUIN, son beau-frère.	
3E412 Me Bout (335)	21/11/1672	quittance	Aumont	<b>BRASSAC Jean, SEGUIN Antoine</b>	Antoine SEGUIN, laboureur, de la Pignède (la Chaze), a reçu de Jean BRASSAC, son beau-fils, dudit lieu, 30 livres sur ce qui était convenu au CM passé avec Isabeau SEGUIN	
3 E 414 Me Bout (518)	15/05/1690	quittance	Aumont	<b>BRASSAC Jean, SEGUIN Jean</b>	Jean SEGUIN, de Ressouches [le Buisson], a reçu de Jean BRASSAC, de la Pignède, 150 livres pour reste et entier paiement d'une obligation de 285 livres du 20/04/1682 chez Me BOUT.	
3E416 Me Bout (160)	21/08/1694	testament	la Pignède (la Chaze)	<b>BRASSAC Jean</b>	Jean BRASSAC, laboureur, de la Pignède (la Chaze-de-Peyre), malade. Tombe de ses prédécesseurs au cimetière de l'église de la Chaze. Legs à ses filles, Jeanne et Catherine BRASSAC. Legs à ses fils, Etienne, Jean, autre Jean et Antoine BRASSAC. La mère de tous les enfants, sa femme, Isabeau SEGUIN. Héritier universel, son fils aîné et de ladite SEGUIN, Antoine BRASSAC. Il y a eu un testament de Isabeau SEGUIN chez Me BOUT.	
3E412 Me Bout (301)	18/09/1672	reconnaissance	Aumont	<b>BRESCHET Anne, VALLY Jean</b>	Jean VALLY, tisserand, d'Aumont, a reçu d'Anne BRESCHET, sa femme, absente, représentée par le notaire, 60 livres dont sa femme a hérité suite au décès de [lacune], femme de [lacune], de Saint-Laurent-de-Veyres.	
3E415 Me Bout (386)	27/12/1693	délégation	Aumont	<b>BRESCHET Jean, DALMAS Guillaume</b>	Jean BRESCHET, de la Chaze, est débiteur envers Guillaume DALMAS, de Buffeirettes, pour une obligation et pour de l'argent qu'il lui a fourni pour soutenir son procès contre autre Jean BRESCHET, fils et donataire de François, de Rimeisenc. Il cède audit DALMAS tous les droits qu'il a sur ledit BRESCHET tant pour ses droits de légitime de ses père et mère, Antoine BRESCHET et Isabeau BROS que comme donataire universel de Jeanne BRESCHET, sa soeur. Pour ces droits, il a obtenu plusieurs ordonnances des ordinaires du mandement du Fau. Par cette cession, il donne tout pouvoir audit DALMAS pour recouvrer tout ce qui lui revient par voie de justice, y compris en appel à Nîmes.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (422)	03/02/1696	achat	Aumont	<b>BRESCHET Jean, PAGES Antoine, DALMAS Jean</b>	Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, a vendu à Jean BRESCHET et Antoine PAGES, beau-père et beau-fils, laboureurs, de Beauregard (le Fau-de-Peyre), 3 champs et un pré pour 1300 livres. Description, situation cadastrale. 298 livres seront à prendre à Jacques MURET, de Beauregard, qui les doit audit BRESCHET en 4 obligations du 26/05/1685 chez Me BONNAL, du 26/02/1686 chez feu Me CHASTANG, 28/03/1689 et 04/07/1689 chez Me TONSON. Même délégation sur une dette de Jean HERMET, du Villaret, du 27/05/1689 chez feu Me CHASTANG. Même délégation pour une dette de Vidal BONNET, de Beauregard, le 17/06/1685 chez feu Me CHASTANG et du 04/07/1685 chez Me BONNAL. Idem avec Etienne CLAVAL (obligation chez Me BONNAL le 22/04/1687.	
3E416 Me Bout (422)	03/02/1696	achat	Aumont	<b>BRESCHET Jean, PAGES Antoine, DALMAS Jean</b>	<b>suite acte précédent</b> : Idem avec Guillaume BONNET, du moulin de Beauregard (obligation du 09/04/1690) chez Me BONNAL. Idem avec Jean GABRIAC, de Beauregard (obligation du 10/03/1686 chez Me CHASTANG. Idem pour Pierre REMUSAT (obligation du 20/06/1695 chez Me BOUT). Idem sur les héritiers de Catherine BOUT, de Beauregard (obligation chez Me BOUT le 10/12/1684). Idem pour les 5 livres que ledit Antoine PAGES, fils de Guillaume, reçoit pour la dot promise lors de son CM avec Anne BRESCHET, fille dudit Jean, chez Me TRICAL et qui sont remises aussitôt audit DALMAS. Echancier pour le reste à payer de cet achat.	
3E416 Me Bout (324)	20/06/1695	obligation	Aumont	<b>BRESCHET Jean, REVERSAT Pierre</b>	Pierre REVERSAT, laboureur, de Beauregard, doit à Jean BRESCHET, laboureur, par obligation du 10/12/1684 chez Me BOUT, elle-même partie d'une somme due par Catherine BONDE, belle-mère dudit REVERSAT, femme dudit BRESCHET le 11/05/1676.	
3E416 Me Bout (462)	06/04/1696	achat	Aumont	<b>BRINGER Jean, MOURGUE Jeanne</b>	Jeanne MOURGUE, fille de feu Jean, d'Aumont, a vendu à Jean BRINGER, tisserand, dudit lieu, un champ. Description, situation cadastrale. Le prix, de 25 livres, est couvert par le paiement des honneurs funèbres (par subrogation pris en charge par Jean BRINGER) à feue Anne MOULIN, veuve de Pierre GOTTY, dont ladite MOURGUE est héritière.	
3 E 414 Me Bout (179)	15/04/1689	testament	Aumont	<b>BRINGER Jeanne</b>	Jeanne BRINGER, fille de feu Jean, d'Aumont, malade, en danger de mort. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs. 12 livres à Barthélemy BRINGER, son frère, de la Pinède. A Pierre BRINGER, son neveu et filleul, fils de Jean, 100 livres, et Anne BRINGER, soeur de celui-ci, 18 livres et une brebis. A Pierre BRINGER jeune, leur frère, 15 livres et une brebis. A Claude HERMET, sa belle-soeur, femme dudit Jean, 18 livres. Héritier universel, Jean BRINGER, son frère.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (180)	31/12/1692	quittance	Aumont	<b>BRINGIER Barthélemy, FOURNIER Jeanne</b>	Jeanne FOURNIER, fille de feu Jean, de la Pinhède (la Chaze), a reçu de Barthélemy BRINGIER, mari de Marguerite FOURNIER, icelle fille et héritière de feu Jeanne ASTRUC, de la Pinhède, 75 livres dont 60 pour un legs à elle fait par sa mère et 15 livres qu'elle avait déclaré lui devoir.	
3E415 Me Bout (245)	25/03/1693	quittance	Aumont	<b>BRINGIER Jean, BRINGIER Barthélemy</b>	Barthélemy BRINGIER, natif d'Aumont, habitant à présent la Pinhède (la Chaze), a reçu de Jean BRINGER, son frère, d'Aumont, 132 livres pour le legs à lui fait par feu Jean BRINGIER, leur père, et Catherine DALLE, leur mère, y compris 12 livres léguées par feu Jeanne BRINGIER, leur soeur, lors du testament de cette dernière chez Me BOUT.	
3E416 Me Bout (487)	10/05/1696	arrentement	Aumont	<b>BRIOUDE Pierre, GROLEE-VIRVILLE (de) César</b>	Haut et puissant seigneur César de GROLEE-VIRVILLE, seigneur et comte de Peyre, de Burzet et autres places, lieutenant général pour le roi en la province de languedoc, habitant en son château de la Baume en Gévaudan, proroge pour Pierre BRIOUDE, marchand, de Nasbinals, l'arrentement de sa métairie de Baulès (Nasbinals). Rappel des conditions du bail qui date du 26/09/1691 chez Me SERVANT.	
3E415 Me Bout (275)	20/04/1693	testament	les Bros (la Chaze)	<b>BROS Anne</b>	Anne BROS, femme de Philippe TOURNEMIRE, de las Bros (la Chaze), malade, près du feu. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale de la Chaze, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Jacques (100 livres) et Blaise (75 livres) TOURNEMIRE, ses fils, à payer quand seront en âge. Seront nourris et entretenus dans la maison. A Hélix BROS, sa soeur, 25 livres. A Anne BROS, son autre soeur, une robe et son cotillon. Héritière universelle, Marguerite BASTIDE, sa mère, en fidéi-commis à rendre à Jacques ou, à défaut, à Blaise, sesdits fils. Signale quelques dettes dont une à son frère, Jacques BROS. Elle a nourri l'enfant de Pierre BROS, son autre frère.	
3E416 Me Bout (286)	10/05/1695	testament	Aumont	<b>BROS Antoine</b>	Antoine BROS, des Bros (la Chaze). Tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial de la Chaze. Lègue à Louise BROS, femme de Jacques DAUDÉ, de Lachamp, et à Jeanne BROS, femme de Philippe ROCHER, du Mazel, ses filles, et de feu Gabrielle DALMAS, sa femme, 5 sols en plus de leur dot. A Antoine SEGUIN, son petit-fils, fils d'André et de Catherine BROS, sa fille aînée, 400 livres. A Antoine BEYRES, fils de feu Pierre et de Louise BROS, sa fille, à Pierre SEGUIN, fils dudit André et de Catherine BROS et à Marie ROCHER, fille de Philippe et de Jeanne BROS, une brebis de port. Héritière universelle, Catherine BROS, sa fille aînée.	
3E411 Me Bout (33)	25/01/1664	quittance	Aumont	<b>BROS Antoine et Jacques</b>	Jacques BROS, des Bros (la Chaze), a reçu d'Antoine BROS, dudit lieu, 200 livres contenues dans l'accord passé entre eux chez Me RAMADIER, notaire de las Bros.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (366)	13/09/1695	quittance	Hermabessière (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>BROS Antoine et Jean jeune</b>	Jean BROS jeune, d'Hermabessière (Sainte-Colombe-de-Peyre), a reçu d'Antoine BROS dit TROUCEL, son frère, ses droits de légitime comme héritier de leurs feux père et mère. Argent qui sera immédiatement employé aux frais de ses maladies ou urgentes nécessités.	
3E416 Me Bout (397)	05/12/1695	quittance	Aumont	<b>BROS Antoine, ASTRUC François</b>	François ASTRUC, mari de Catherine VYE, icelle héritière de feu Jean VYE dit FILHET, d'Aumont, a reçu d'Antoine BROS, d'Hermabessière [Sainte-Colombe-de-Peyre], 60 livres que ledit BROS devait verbalement audit feu VYE. Ce dernier avait indiqué par erreur 80 livres dans son testament chez Me BOUT. Paiement comptant.	
3 E 414 Me Bout (353)	02/12/1689	quittance	Marvejols	<b>BROS Antoine, CHAUVET Marguerite</b>	Marguerite CHAUVET, veuve de Pierre PRIEURET, de Marvejols, a reçu d'Antoine BROS, d'Hermabessière, paiement d'une obligation dont il était débiteur envers ledit feu PRIEURET par acte du 15/06/1683 chez Me MAURICE.	
3E416 Me Bout (398)	06/12/1695	obligation	Hermabessière (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>BROS Antoine, HERMABESSIERE Jean</b>	Jean HERMABESSIERE, laboureur, d'Hermabessière (Sainte-Colombe-de-Peyre), a fait un emprunt à Antoine BROS, dudit lieu, pour payer une dette contractée envers Jean BROS, frère du prêteur.	
3E415 Me Bout (53)	22/04/1692	échange	Aumont	<b>BROS Antoine, HERMABESSIERE Pierre</b>	Antoine BROS a donné à Pierre HERMABESSIERE, habitants des Bros (la Chaze-de-Peyre), un champ et partie d'un champ ; Pierre HERMABESSIERE a donné audit BROS un champ et un esconson de champ.	
3E416 Me Bout (191)	08/12/1694	achat	Aumont	<b>BROS Antoine, REVERSAT Pierre</b>	Pierre REVERSAT, laboureur, d'Hermabessière (Sainte-Colombe-de-Peyre), a vendu à Antoine BROS, dudit lieu, une pièce de terre contenant pré, pâtural et champ. Situation cadastrale. Le prix est de 150 livressur lesquelles l'acheteur, par délégation, paiera 90 livres au Comte de Peyre à qui Pierre REVERSAT doit des arrrages de censive, 5 livres à Pierre REYNAL, collecteur de la taille, dudit lieu, 30 livres au curé de ladite paroisse pour les honneurs funèbres de sa belle-mère, feue Jeanne VIDAL, et de sa femme, feue Agnès BOULET. Le vendeur encaisse le reste immédiatement.	
3 E 414 Me Bout (128)	07/03/1689	quittance	Aumont	<b>BROS Antoine, SEGUIN André, ROCHER Philippe</b>	Philippe ROCHER, du Mazel (les Laubies), mari de Jeanne BROS, a reçu d'Antoine BROS et André SEGUIN, ses beau-père et beau-frère, des Bros (la Chaze), 135 livres sur la dot faite à Jeanne lors de son CM chez Me BOUT.	
3E411 Me Bout (126)	07/12/1665	achat	Aumont	<b>BROS Antoine, SEGUIN Jean, FOURNIER Etienne</b>	Etienne FOURNIER, des Bros (la Chaze), a vendu un champ (confronts) à Antoine BROS et Jean SEGUIN, dudit lieu. Paiement couvert par 2 obligations, dont une chez Me DALLE le 02/11/1661.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (169)	23/10/1671	titre clérical	Aumont	<b>BROS Jean</b>	Messire Jean BROS, clerc tonsuré des Bros (la Chaze), fils de feu Blaise et de Marguerite POUDEROUX, en présence de sa mère et de Jean BROS plus jeune, son frère, dudit lieu, leur ayant fait part de son souhait d'entrer dans les ordres, a demandé un "titre clérical et presbytéral suffisant pour vivre selon sa condition de prêtre". Ils lui paieront 5 livres par an jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice. Ils lui ont aussi affecté la métairie qu'ils ont audit lieu. Description détaillée de la métairie.	
3E412 Me Bout (306)	25/09/1672	bail en paiement	Aumont	<b>BROS Jean dit ROCHE, SAVY Pierre</b>	Pierre SAVY, laboureur, de Chancelades, mari de Jeanne FOURNIER, fille de feus Jean et Philippie BRUNET, par contrat passé avec Jean BROS dit ROCHE, mari de Catherine FOURNIER, soeur de ladite Jeanne (acte reçu par Me CHASTANG), s'est obligé à payer audit BROS, pour les droits de légitime paternels et maternels de ladite Catherine FOURNIER, la somme de 213 livres et a hypothéqué des terres en garantie. Ne pouvant payer, il donne ce jour diverses pièces de terre en paiement (confronts).	
3 E 414 Me Bout (708)	11/01/1691	testament	les Bros (la Chaze-de-Peyre)	<b>BROS Jean dit TROUSSEL</b>	Jean BROS dit TROUSSEL, des Bros (la Chaze-de-Peyre), malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale de la Chaze. Legs de 120 livres à Jean, autre Jean et Antoine BROS, ses fils et de Philippe BOUSSUGE, sa femme. A Isabeau BROS, leur soeur, 300 livres. A cause de "l'incommodité" dudit Antoine, celui-ci devra être logé dans sa maison. Héritière universelle, sadite femme, en fidéi-commis à rendre à l'un des enfants. Suit l'inventaire de ses biens.	
3E416 Me Bout (432)	16/02/1696	achat	Aumont	<b>BROS Jean et Anne</b>	Anne BROS, fille de feu Jacques, hôte, des Bros (la Chaze), a vendu à Jean BROS, fils émancipé d'autre Jean, dit de Claude, dudit lieu, une portion de pré à elle advenu par le partage fait avec Pierre REMUSAT, son beau-frère. Localisation cadastrale, prix. Paiement partiel, échancier.	
3E412 Me Bout (339)	27/11/1672	achat	Aumont	<b>BROS Jean et autre Jean</b>	Jean BROS dit ROCHE habitant à présent pour rentier à Nozières (Aumont), a vendu une partie de champ (confronts) pour 86 livres à Jean BROS vieux, fils de feu Blaise, laboureur, des Bros (la Chaze). Il pourra aussi racheter l'autre partie, vendue 90 livres par ledit Jean BROS dit ROCHE à Jean SEGUIN, laboureur, des Bros, avec faculté de rachat. Autres détails financiers.	
3E416 Me Bout (367)	13/09/1695	testament	Hermabessière (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>BROS Jean jeune</b>	Jean BROS jeune, d'Hermabessière (Sainte-Colombe-de-Peyre), alité. Sépulture au cimetière paroissial de Sainte-Colombe-de-Peyre. Legs à Etienne et Jean BROS, ses frères. Legs à Marguerite BROS, sa sœur, veuve de François COUDERC, de Soulages ; à Agnès BROS, son autre soeur, de Volmanières (Chirac) ; à Jean BROS, son neveu, fils d'Antoine, d'Hermabessière. Héritier universel, Jean BROS, fils aîné dudit Antoine, son frère.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (397)	06/12/1695	codicille	Hermabessière (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>BROS Jean jeune</b>	Jean BROS jeune, laboureur, d'Hermabessière (Sainte-Colombe-de-Peyre), a testé le 13/09 dernier chez Me BOUT. Annule les legs faits à Etienne et autre Jean BROS, ses frères, ainsi qu'à sa sœur, Marguerite BROS, veuve de François COUDERC, de Soulages, ainsi qu'à son neveu, Jean BROS, fils d'Antoine. Il les reporte sur Agnès PORTE, femme d'Antoine BROS, sa belle-soeur, en particulier, la somme de 60 livres qu' Etienne lui doit par obligation du 31/03/1693 chez Me SERVANT. En outre le codicillant déclare avoir été payé par Jean HERMABESSIERE de l'obligation du 05/06/1694 chez Me SERVANT.	
3E413 Me Bout (91)	28/05/1673	achat	Aumont	<b>BROS Jean, ANTONY Etienne</b>	Etienne ANTONY, serrurier, d'Aumont, mari de Jeanne LOMBARD, a vendu pour 140 livres à Jean BROS, hôte, dudit lieu, le bas d'une maison (confronts). Une partie de cette somme sera employée par Etienne ANTONY à payer à Jean VYE dit ROQUETAILLADE, mari de Jeanne ANTONY, ce qu'il reste à payer de la dot de celle-ci.	
3E416 Me Bout (478)	01/05/1696	quittance	les Bros (la Chaze-de-Peyre)	<b>BROS Jean, BROS Anne</b>	Anne BROS, fille de feu Jacques, des Bros (la Chaze), a reçu de Jean BROS, dudit lieu, fils émancipé de Jean dit de Claude, la somme prévue au contrat de vente du 16/02 dernier chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (130)	15/08/1673	quittance	Aumont	<b>BROS Jean, CHASTANG Jean</b>	Jean CHASTANG, laboureur, du Pêcher (Aumont), a reçu de Jean BROS, hôte, d'Aumont, 120 livres pour reste et entier paiement de la somme contenue au contrat de vente passé par ledit CHASTANG en faveur dudit BROS chez Me CHASTANG.	
3E413 Me Bout (145)	08/11/1673	achat	Aumont	<b>BROS Jean, GOTTY Pierre jeune, MASBON Perrine</b>	Pierre GOTTY jeune, tisserand, mari d'Anne MOULIN, et Perrine MASBON, veuve d'Antoine MOULIN +, beau-fils et belle-mère, habitant Aumont, ont vendu pour 12 livres à Jean BROS, hôte, d'Aumont, une partie de chazal de maison (confronts) appartenant à ladite MASBON, parvenue à elle ou à ses devanciers par le contrat de partage entre Jean MASBON et Marguerite PAGES, d'une part, et Jean BRUNET, mari de Jeanne PAGES, d'autre, du 06/09/1664 chez feu Me Jean DALMAS +, notaire d'Aumont.	
3E416 Me Bout (306)	12/06/1695	partage	Aumont	<b>BROS Jean, LAURENS Jean</b>	Jean BROS dit DE CLAUDE, des Bros, et Jean LAURENS, mari d'Anne BROS, son beau-fils, dudit lieu. Lors du CM passé entre ces derniers le 28/10/1688 chez feu Me BONAL ledit Jean BROS et Marie PINHEDE, mariés, avaient donné à leur fille, Anne, la moitié de tous leurs biens. Ont commencé par vivre tous ensemble puis ont souhaité la division. Il a donc fallu retirer la légitime de Jean, Jeanne et Marie BROS, les enfants de Jean BROS et Marie PINHEDE. Détails du partage avec localisation cadastrale de chaque bien.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (084)	13/05/1694	rapport d'experts	les Bros	<b>BROS Jean, VALENTIN Jean, BARRES Jean, LIBOUREL Jean</b>	Me Jean BROS et Me Jean VALENTIN, experts du lieu des Bros, en conséquence du contrat de vente d'un pré passé par Jean BARRES en faveur de Pierre LIBOUREL, tous habitants de Malbouzon, le 22/1/1694, chez Me Etienne BOUT, vérifient la superficie et font une estimation.	
3E416 Me Bout (136)	07/07/1694	rapport d'experts	Aumont	<b>BROS Jean, VALENTIN Jean, VYE Jean dit CANDALE</b>	A la demande de Jean VYE dit CANDALE et sur instance des officiers de Peyre, Jean BROS et Jean VALENTIN, experts-jurés des Bros, fixent la valeur d'un pré.	
3E415 Me Bout (52)	22/04/1692	arrentement	Aumont	<b>BROS Louise, ALANCHE Jean</b>	Louise BROS, veuve de Pierre VEYRES [écrit "BEYRES"], tailleur des Bros (la Chaze-de-Peyre), a donné à ferme, pour 10 livres et 4 setiers 7 cartons de blé-seigle par an, à Jean ALANCHE, dudit lieu, des pièces de terre, sans la maison ni le jardin. Conditions du bail.	
3E415 Me Bout (133)	18/08/1692	quittance	Aumont	<b>BROS Louise, VEYRES Antoine</b>	Antoine VEYRES, de Saussan-34, diocèse de Montpellier, fils de feu Pierre, a reçu de Louise BROS, veuve de Pierre VEYRES, tailleur, des Bros, 30 livres que ledit feu Pierre VEYRES lui devait par contrat de rémission du 25/09/1683 chez Me DELGRES, notaire royal de Pignan-34. Antoine VEYRES reçoit en outre extrait de son baptistaire (registre des baptêmes) du 29/08/1662 par Antoine MADURON, prêtre dudit Saussan. Son oncle est autre Antoine VEYRES.	
3 E 414 Me Bout (604)	18/09/1690	CM	les Bros (la Chaze-de-Peyre)	<b>BROS Pierre et HOSTALIER Marguerite</b>	Pierre BROS, fils de feus Jean et Jeanne BRUN, de Sarrouls (Saint-Chély-d'Apcher), avec Marguerite HOSTALIER, fille de feu Jean et d'Agnès TROCELLIER, des Bros (la Chaze). Les biens de la fiancée : métairie, maison meublée, un peu de bétail. Sa mère lui fait donation de la moitié de ses biens avec les réserves habituelles. Présent, Antoine BROS, frère du fiancé, de Sarrouls, qui lui promet 1860 livres, y compris une succession ab intestat (celle des parents ?). Autre frère, Pierre BROS, prêtre et curé de l'église Saint-Matin de Les Salelles, qui participe aussi à la dot.	
3 E 414 Me Bout (834)	25/05/1691	quittance	Aumont	<b>BROS Pierre, DALMAS Guillaume</b>	Guillaume DALMAS, d'Aumont, a reçu de pierre BROS, mari de Marguerite HOSTALIER, icelle héritière de feu Jean HOSTALIER, des Bros, 129 livres sur une obligation du 14/06/1689	
3 E 414 Me Bout (665)	04/11/1690	quittance	Aumont	<b>BROS Pierre, SEGUIN Jean</b>	Jean SEGUIN, laboureur, des Uttes (Aumont), a reçu de Pierre BROS, mari de Marguerite HOSTALIER, icelle héritière de feu Jean HOSTALIER, des Bros, 58 livres d'un côté et un louis d'or de l'autre (les intérêts), dette reconnue par ledit feu HOSTALIER en son testament du 02/05 dernier chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (781)	04/04/1691	ratification	Aumont	<b>BROS Pierre, TROCELLIER Pierre</b>	Pierre TROCELLIER, de las Bros (la Chaze-de-Peyre), et Pierre BROS, beau-fils de feu Jean HOSTALIER. Ledit TROCELLIER avait vendu un champ audit feu HOSTALIER au prix de 96 livres par acte du 21/03/1687 avec faculté de rachat. Ledit TROCELLIER ratifie cette vente. Autres détails financiers.	
3E416 Me Bout (271)	23/04/1695	contrat de mariage	Aumont	<b>BROUILLET Jean et HUGON Jeanne</b>	Jean BROUILLET, fils de feus Jean et Claude LAPORTE, des Salles (Auroux), avec Jeanne HUGON, fille à feus Antoine et Louise MATELAS, de Tresbos (Laval-Atger). Le fiancé assisté de son oncle, Jean JAMME, maréchal, dudit Tresbos. Parmi les témoins, Joseph JAMME, maréchal, de Tresbos.	<b>On revient en avril pour 2 actes.</b>
3 E 414 Me Bout (161)	21/03/1689	quittance	Aumont	<b>BRUGEIRON Jean, DALLE François</b>	François DALLE, de Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre), a reçu de Jean BRUGEIRON, de la Randesche, que ce dernier s'est chargé de payer lors du contrat d'acquisition d'une maison faite par lui de Me Jean DALLE, notaire du Cher, chez Me DUZILLIS. Voir aussi une hypothèque chez Me François CHASTANG.	
3 E 414 Me Bout (555)	28/06/1690	transaction	château de la Baume	<b>BRUGEYRON Jacques, GROLEE-VIRVILLE (de) César</b>	Haut et puissant seigneur messire César de GROLEE-VIRVILLE, seigneur et comte de Peyre, 1er chambellan de feu monseigneur le duc d'Orléans, Gaston de France, lieutenant général en la province de Languedoc pour le Roi, d'une part ; Jacques BRUGEYRON, marchand, de Saint-Sauveur-de-Peyre, d'autre. Le second avait acquis une maison avec jardin, pré et champs attenants, sis audit lieu de Saint-Sauveur, de Guillaume et Jean GRAS, d'Aubigeyres, pour 570 livres par contrat chez feu Me DAUDE, notaire du Buisson. Ledit seigneur, n'ayant donné investiture, ni lui ni ses prédécesseurs, audit Brügeyron, veut reprendre le tout à ce dernier au prix payé sans tenir compte des réparations et améliorations apportées. D'où procès. Accord amiable. Ledit BRUGEYRON lâche pour 650 livres.	
3E416 Me Bout (512)	04/07/1696	quittance	Couffinet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>BRUGEYRON Jean et Etienne</b>	Etienne BRUGEYRON, de Chanteduc (Saint-Sauveur-de-Peyre), assisté de Jean BRUGEYRON, son curateur, des Andes (ibidem), a reçu de Jacques BRUGEYRON, fils d'autre Jacques, de Saint-Sauveur-de-Peyre, des arrérages de taille et de censive	
3E412 Me Bout (76)	22/04/1671	CM	les Uttes (Aumont)	<b>BRUN André et SEGUIN Jeanne</b>	André BRUN, fils de feus Jean et Catherine PRADAL, natif de las Fons et habitant à présent Coffinhet (Sainte-Colombe-de-Peyre), avec Jeanne SEGUIN, fille de Jean et de Jeanne THEULON, des Uttes (Aumont). Le fiancé assisté de Bertrand BRUN, son frère aîné. La dot : du chef de la mère de la fiancée, 230 livres ; la fiancée apporte 30 livres, une robe et quelques vêtements qu'elle a gagnés de son travail et industrie.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (415)	11/02/1694	CM	Malbouzon	<b>BRUN Antoine et ALDEBERT Agnès</b>	Antoine BRUN, fils de feus Jean et Jeanne BESSEYRE, des Uttes (Aumont), avec Agnès ALDEBERT, fille de feu Jean et de Catherine TEYSSÉDRE, de Malbouzon. Catherine ALDEBERT, veuve de Jean ISSARNY [écrit "ISSARNIT"], sœur aînée de la fiancée, apporte, solidairement avec ladite TEYSSÉDRE, 500 livres dont ce que la fiancée a gagné par son travail, savoir, 71 livres (faites de 34 livres, une vache à poil noir, 27 livres dues à Agnès par obligation consentie chez Me SERVANT par Jean SAVOYE et 10 livres par une paire de garde-robes).	
3E416 Me Bout (209)	26/12/1694	arrentement	Aumont	<b>BRUN Antoine, DALLE Marie</b>	Marie DALLE, fille de feu Jean DALLE, du Cher [Sainte-Colombe-de-Peyre], a reçu d'Antoine BRUN, des Uttes [Aumont], prix de 4 ans d'arrentement d'un champ et renouvelle le bail pour 4 ans.	
3E416 Me Bout (496)	27/05/1696	quittance	Aumont	<b>BRUN Catherine, SAVAJOL Pierre</b>	Pierre SAVAJOL, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), succédant aux biens de ses enfants et de feue Marguerite TROCELLIER, tous décédés, a reçu de Catherine BRUN, veuve de Philippe TROCELLIER, du Cheylaret, une somme à laquelle ils ont arrêté toutes les prétentions qu'il pourrait avoir de son chef ou de celui de sa feue épouse.	
3E415 Me Bout (432)	25/02/1694	achat	Aumont	<b>BRUN Catherine, TROCELLIER Pierre</b>	Lors du CM de Catherine BRUN, femme de Philippe TROCELLIER, du Cheylaret (Javols), le 04/02/1682, la dot était de 300 livres encaissées par son mari. La disette a obligé ce dernier à s'endetter. Il y a eu diverses saisies auxquelles elle a voulu faire opposition en justice et, en particulier, contre François PLANCHON, du Masneuf (Javols) et Pierre PITOT. Les officiers ordinaires ont cependant décidé la vente et la saisie générale des biens du mari. Comme, avec ses 2 enfants, elle était en grande nécessité, les officiers lui ont permis de vendre 2 terres (confronts) que Pierre TROCELLIER, son cousin, laboureur, de Longuesagne, a accepté d'acheter pour l'aider. 50 livres en attendant l'estimation par Jean BROS, expert.	
3E415 Me Bout (444)	08/03/1694	obligation	Aumont	<b>BRUN Jean, JACME Pierre</b>	Pierre JACME, de Chancelades, est débiteur envers Jean BRUN, du Rouchat, de 32 livres pour l'achat d'une vache.	
3E416 Me Bout (300)	23/05/1695	ratification	Aumont	<b>BRUN Pierre, CHASTANG Jacques, BROS Pierre</b>	Jacques CHASTANG, du Villaret (la Chaze), ratifie le fait que son beau-père, feu Guillaume BOULET, sur la distribution de ses biens, avait donné à feu Jean HOSTALIER un champ (situation cadastrale) et la vente par celui-ci dudit champ à Pierre BROS, son beau-fils, ici présent, avec un supplément à payer que ce dernier règle. Mais cet argent passe directement au comte de Peyre pour des arrérages de censive dus par ledit CHASTANG pour la métairie dudit feu Guillaume BOULET, son beau-père. Moyennant quoi, ledit BROS se voit proroger la jouissance du champ.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (88)	03/02/1689	CM	Aumont	<b>BRUNEL Antoine et BOUQUET Isabeau</b>	Antoine BRUNEL, fils de feus Etienne et Catherine BOUQUET, de Longuesagne [Javols], avec Isabeau BOUQUET, fille de feus Pierre et Catherine DELAPIERRE, du Bos (ibidem). Le fiancé assisté de Jacques BRUNEL, son frère aîné, et la fiancée, d'Antoine BOUQUET, son cousin. Modeste liste de mobilier. <b>[CM annulé d'un commun accord le 24/10/1690 photo 655 même registre]</b>	
3 E 414 Me Bout (655)	24/10/1690	annulation de CM	Aumont	<b>BRUNEL Antoine et BOUQUET Isabeau</b>	Antoine BRUNEL, [fils de feus Etienne et Catherine BOUQUET], de Longuesagne [Javols], et Isabeau BOUQUET, [fille de feus Pierre et Catherine DELAPIERRE], du Bos (ibidem), ont passé leur CM le 03/02/1689 [chez Me BOUT photo 88 même registre] mais, depuis, aucune des 2 parties n'a voulu donner suite. Ils annulent donc ce CM d'un commun accord. Le fiancé sera remboursé des frais engagés pour la cérémonie et la fiancée sera tenue de payer les frais des annonces.	
3 E 414 Me Bout (745)	25/02/1691	CM	Aumont	<b>BRUNEL Antoine et ROUSSET Isabeau</b>	Antoine BRUNEL, fils de feus Etienne et Catherine BOUQUET, de Longuesagne [Javols], avec Isabeau ROUSSET, fille de feu Jean et d'Antoinette CHASTANG, de Buffeirettes (Aumont). Présents, le frère aîné du fiancé, Jacques BRUNEL, et celui de la fiancée, Jean ROUSSET. Les biens de la fiancée, personne libre et majeure : une maison avec jardin, 230 livres en nature gagnées de son travail. <b>[Voir photo 88 même registre un 1er CM d'Antoine BRUNEL avec une Isabeau BOULET, annulé photo 655 même registre]</b>	
3E415 Me Bout (60)	30/04/1692	bail en paiement	Aumont	<b>BRUNEL Antoine, ROUSSET Jean</b>	Jean ROUSSET, laboureur, de Buffeirettes, a baillé en paiement à Antoine BRUNEL, mari d'Isabeau ROUSSET, soeur de Jean, dudit lieu, partie d'une maison et grange-étable (localisation cadastrale et travaux à faire, à dépense commune, pour concrétiser la division). Le tout estimé à 159 livres par Jean BROS, expert, des Bros. Il paie ainsi une obligation envers sa soeur du 19/01/1685, ainsi que le prix d'un précaire consenti par feu Jean ROUSSET en faveur de feu Marie ROUSSET et donné par icelle à ladite Isabeau en son testament du 25 (ou 15) juillet 1680, une obligation dudit feu ROUSSET en faveur de ladite feu Marie le 08/05/1675 et léguée moitié à ladite Isabeau et moitié à Jeanne ROUSSET, leur soeur.	
3 E 414 Me Bout (881)	27/06/1691	CM	Salelles (le Fau-de-Peyre)	<b>BRUNEL Jacques et BOISSONNADE Jeanne</b>	Jacques BRUNEL, fils de feus Etienne et Catherine BOUQUET, de Longuesagne (Javols), avec Jeanne BOISSONNADE, fille de feus Blaise et Jeanne BAFFIER, de Salelles (Le Fau-de-Peyre). Tous deux libres et majeurs. La fiancée assistée de son frère aîné, Jean BOISSONNADE. Les biens de la fiancée consistent en ses droits de légitime paternels et maternels et 180 livres qu'elle a gagnées de son travail. Rédigé dans la maison du frère de la fiancée.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (330)	03/07/1695	obligation	Aumont	<b>BRUNEL Jacques, BOISSONNADE Jean</b>	Jacques BRUNEL, mari de Jeanne BOISSONNADE jeune, de Longuesagne (Javols), d'une part; Jean BOISSONNADE, fils et héritier sous bénéfice d'inventaire de feus Blaise et Jeanne BUFFIER [repris ensuite en "FOURNIER"], des Salelles (le Fau-de-Peyre), d'autre. Lesdits feus Blaise BOISSONNADE et Jeanne FOURNIER [au lieu de BAFFIER], père et mère de Jean et Jeanne BOISSONNADE, avaient légué à Jeanne 350 livres par leurs testaments des 25/12/1669 et 14/08/1688 reçus chez Me TRICAL et Me BONAL, et avaient fait héritier universel Lledit Jean BOISSONNADE, qui avait refusé l'héritage à cause des dettes qui le grevaient. A son CM, BRUNEL réclame à Jean BOISSONNADE les legs faits à Jeanne. Refus de Jean au motif qu'il a refusé l'héritage. Finalement, accord amiable.	
3 E 414 Me Bout (233)	26/06/1689	accord	le Cros (Javols)	<b>BRUNEL Jacques, GRAS Gaspard</b>	Jacques BRUNEL, de la Besseyre (Javols), d'une part,, et Gaspard GRAS, mari d'Isabeau BRUNEL, d'autre, sont en procès chez les officiers de Peyre pour le legs fait à Isabeau BRUNEL par feu Jacques BRUNEL, son père, en son testament du 06/05/1664. Jacques BRUNEL disait n'être héritier que sous bénéfice d'inventaire, que les legs étaient excessifs et qu'il n'était pas en état de les verser. Grâce à des amis, accord amiable. Pour ledit legs et pour le droit de succession arrivé à ladite Isabeau du fait du décès de Marguerite BRUNEL, leur soeur, tant pour sa part que pour celle de Marguerite DAUDE dont ladite Isabeau a droit, ledit BRUNEL paiera audit GRAS 510 livres.	
3E416 Me Bout (355)	14/08/1695	bail en paiement	Aumont	<b>BRUNET Etienne, JAMME Pierre</b>	Pierre JAMME, [laboureur] de Chancelades (Aumont), débiteur envers Etienne BRUNET, mari de Marie REVERSAT, et icelle fille unique et succédante aux biens de feue Jeanne JAMME, du Pécher (ibidem), depuis une transaction chez feu Me François CHASTANG, dont il a déjà payé une partie lors du contrat entre ladite JAMME et Me BOUT, pour payer le reste a vendu audit BRUNET un champ et une sagne (localisation cadastrale). On en profite pour régler aussi la question des droits de succession dus à ladite REVERSAT par le décès ab intestat de feue Philippe JAMME, sa tante.	
3 E 414 Me Bout (432)	06/02/1690	CM	Aumont	<b>BRUNET Etienne, REVERSAT Marie</b>	Etienne BRUNET, fils de feu Jean et de Jeanne VALENTIN, avec Marie REVERSAT, fille de feu Philippe et de Jeanne JAMME, d'Aumont. Présence de Marguerite GRAS, veuve de Philippe REVERSAT, marâtre de la fiancée, lui abandonne tous ses droits sur les biens de son feu mari.	
3E413 Me Bout (295)	03/02/1675	testament	Aumont	<b>BRUNET Louis</b>	Louis BRUNET, opérateur d'Aumont, malade. Sépulture à Aumont. Héritière universelle, Jeanne GRASSET, sa femme, en fidéi-commis à restituer à Jean BROS, son neveu, d'Aumont, .	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (304)	13/02/1675	codicille	Aumont	<b>BRUNET Louis</b>	Louis BRUNET, opérateur d'Aumont, avait testé le 03/02/1675 chez Me BOUT, même registre, désignant comme héritière universelle, Jeanne GRASSET, sa femme, en fidéi-commis à restituer à Jean BROS, son neveu, d'Aumont. Il révoque, ce jour, cette substitution et fait de sa femme son héritière universelle pure et simple.	
3 E 414 Me Bout (839)	27/05/1691	quittance	Aumont	<b>BRUNET Marie, PAGES Jean</b>	Jean PAGES, du Buisson, a reçu de Marie BRUNET, de Sarremejols (Saint-Léger-de-Peyre), 120 livres que feu Guillaume REVERSAT, son mari, lui devait par obligation consentie en faveur d'autre Jean PAGES, son père.	
3 E 414 Me Bout (446)	13/02/1690	travaux	Aumont	<b>BRUNET Pierre, BOUCHARENC Jean</b>	Jean BOUCHARENC, bourgeois, de la Garde (Albaret-Sainte-Marie), a confié des travaux à Pierre BRUNET, Me charpentier, du Pêcher. Il s'agit de refaire le toit, un plancher au-dessous, une visette [viseto : escalier en colimaçon] pour monter au galetas et divers pour 80 livres. Conditions des travaux. En particulier, l'artisan devra être nourri.	
3 E 414 Me Bout (585)	03/08/1690	achat	Aumont	<b>BRUNY Etienne et Jean</b>	Jean BRUNY, du Rouchat (Rimeize), a vendu à Etienne BRUNY, son frère, [appelés <b>BRUN dans la suite du texte</b> ], dudit lieu, une grange (confronts) de 14 canes sur 3 canes et demie, couverte en tuiles, avec un pigeonnier au bout, une basse cour sur le devant, 2 portes cochères et une petite porte de pierre de taille, pour 700 livres dont 160 livres sont payées par 2 obligations antérieurement dues par le vendeur à l'acheteur. Pour le reste, échéancier.	
3E415 Me Bout (241)	16/03/1693	ratification	Aumont	<b>BUFFIER Etienne, DALLE Pierre</b>	Pierre DALLE, apothicaire, d'Aumont, d'une part ; Etienne BUFFIER, de Pontarchat (Rimeize), d'autre. Marie VALENTIN, mère dudit DALLE, avait vendu un champ audit BUFFIER le 24/06/1689 chez Me ROUSSET, notaire du Crouzet. Pierre n'ayant pas 25 ans à cette époque, ratifié la vente ce jour.	
3E415 Me Bout (40)	11/04/1692	achat	Aumont	<b>BUFFIER Etienne, NEGRE Marguerite</b>	Marguerite NEGRE, femme de François BOUSQUET, d'Aumont, a été désignée comme héritière universelle par sa tante, Jeanne NEGRE, dans son testament chez Me BOUT. Il s'agit donc de biens paraphernaux [advenus à une femme en dehors de sa dot]. Elle vend un jardin pour 18 livres à Etienne BUFFIER, charpentier, du Rouchat (Rimeize). Localisation cadastrale, échéancier.	<b>Photo 4 on dit qu'Etienne BUFFIER est de Pontarchat (Rimeize).</b>
3E415 Me Bout (317)	21/06/1693	quittance	Aumont	<b>BUFFIER Etienne, NEGRE Marguerite</b>	Marguerite NEGRE, veuve de François BOUSQUET, tailleur d'Aumont, a reçu d'Etienne BUFFIER, du Rouchat, 18 livres pour achat fait l'an dernier.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (204)	20/01/1672	rémission	Rimeize	<b>BUFFIER Etienne, PELISSE Jean</b>	Jean PELISSE, prêtre et chapelain de la chapelle Ste Madeleine, de Rimeize, sachant que par son testament fait le 21/04/1669 chez Me CONSTANT, Guillaume CHARBONNIER, de Hauteville (ibidem) lui avait légué 210 livres à prendre pour sept-vingt livres à prendre sur Jacques et Antoine SARRAZIN, père et fils, de Masbéral (ibidem), et 70 livres sur Antoine CHEVALIER, du Vestit, mais que ce legs ne lui a été fait que comme prête-nom à feu Catherine CHARBONNIER, femme d'Etienne BUFFIER, de Pontarchat (ibidem), se désiste dudit legs en faveur dudit Etienne.	
3E413 Me Bout (54)	13/04/1673	accord	Aumont	<b>BUFFIER Etienne, SALLES Isabeau</b>	Jean BUFFIER, de Pontarchat (RIMEIZE) avait vendu chez feu Me Bertrand CHASTANG + le 29/08/1625 à Antoine VEYRES, de la Chaze, une pièce au prix de 280 livres. Ce dernier a revendu ladite pièce chez même notaire à Jean BOUCHARD, de Grandviala, en restant débiteur de 100 livres envers ledit BUFFIER qui, en 1655, fit saisir cette pièce sur les hoirs dudit VEYRES + et ceux dudit BOUCHARD +. Suit une bataille judiciaire jusqu'à l'an dernier où Etienne BUFFIER, fils et donataire dudit Jean BUFFIER +, a fait assigner Isabeau SALLES, veuve et héritière dudit Antoine BOUCHARD +, laquelle a fait appeler Antoine VEYRES, fils dudit feu Antoine VEYRES +. Bref, une sentence donne raison à Etienne BUFFIER et une nouvelle bataille judiciaire allait s'engager en appel mais, finalement, Etienne BUFFIER et Isabeau SALLES finissent par se mettre d'accord. Voir détail financier de l'accord.	
3E415 Me Bout (110)	06/07/1692	testament	las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>BUFFIER Jean</b>	Jean BUFFIER, charpentier, de la Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), malade. Cimetière paroissial. A Joseph, Agnès, Anne-Marie et Isabeau BUFFIER, ses enfants, 30 livres quand ils seront en âge. Héritière universelle, Agnès SANSON, sa femme, en fidéi-commis.	
3E415 Me Bout (134)	19/08/1692	obligation	Aumont	<b>CARROL Antoinette, GROLEE (de) Jean</b>	Antoinette CARROL, veuve d'Antoine BRUN, d'Aumont, règle une dette de 114 livres contractée par feu Antoine BRUN, solidairement avec feu Jean BRUN, envers François DALLE le 01/01/1674 chez Me BOUT, ce qui annule une autre obligation du 24/01/1674 chez feu Me Chastang.	
3E413 Me Bout (230)	10/08/1674	quittance	château de la Baume (Prinsuéjols)	<b>CASTANIER Guillaume, GROLEE- VIRVILLE César</b>	Guillaume CASTANIER, d'Uzanges (Prinsuéjols), promet à César de GROLEE-VIRVILLE, comte de Peyre, de payer le prix de l'arrentement passé le 05/02/1665 avec Marguerite de SOULAGES, comtesse de Peyre, mère dudit seigneur, pour la métairie et domaine de la Baume. <b>Acte annulé.</b>	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (214)	08/09/1666	reconnaissance	Aumont	<b>CASTANIER Pierre, SAINT-LEGER Jean</b>	Jean SAINT-LEGER, de Civeyrac (Javols), mari de Marie PAGES, a reçu de Pierre CASTANIER, mari de Catherine PAGES, icelle donataire de Jean PAGES et Marguerite VEDRINELLE, des Fons (la Fage-Montivernoux), 225 livres, une vache pleine et 3 brebis sur les 400 que ledit CASTANIER s'était chargé de payer lors de la donation reçue des dits PAGES et VEDRINELLE (contrat du 13/07/1662 chez Me RAOUL, notaire de Saint-Chély). Il reçoit aussi 75 livres sur la dot prévue au CM du 08/03 dernier chez Me BONNAL.	
3 E 414 Me Bout (631)	15/10/1690	accord	Aumont	<b>CAZALEDES Guillaume et Jeanne</b>	Guillaume CAZALEDES, de Mazeirac (Rimeize) et Jeanne CAZALEDES, sa sœur, veuve de Jean MARTIN, du Rouchat (ibidem), sont en procès, la 2de attaquant l'accord passé par ledit feu MARTIN avec ledit Guillaume le 19/03/1679 qui avait réduit le legs à elle fait par sa mère, Philippe BOUCHARENC. Arguments contraires. On renonce au procès. Détail de l'accord.	
3E415 Me Bout (18)	14/02/1692	CM	Aumont	<b>CELLIER Etienne, BROS Agnès</b>	Etienne CELLIER, fils de feu Jean et Marie VALENTIN, de Chabanes (Fontans), avec Agnès BROS, fille de Jean et Marguerite TROCELLIER, des Bros (la Chaze-de-Peyre). Dot de 600 livres, une vache pleine (= 36 livres), 5 brebis dont 3 pleines ou avec leurs agneaux, une robe en drap de maison, le tout pour les droits de légitime paternels et maternels. De plus, 3 autres robes et un coffre en bois de pin qui ferme à clé. Echéancier. La mère du fiancé lui remet le fidéi-commis à elle laissé par son feu mari et suivant l'inventaire fait lors du décès. Elle lui fait aussi donation de la moitié de ses biens sous réserve qu'elle sera nourrie et entretenue dans la maison. Si incompatibilité d'humeur, elle restera usufruitière. Parmi les témoins, Guillaume VALENTIN, de Rimeize.	perso
3 E 414 Me Bout (738)	20/02/1691	CM	les Bros (la Chaze-de-Peyre)	<b>CELLIER Jean et SEGUIN Isabeau</b>	Jean CELLIER, fils d'Etienne et de feu Catherine ROUX, de Chabanes (Fontans), avec Isabeau SEGUIN, veuve en 1ères nocés de Jean MONTEIL et fille de feu Antoine SEGUIN et de Marie BOUSSUGE, des Bros (la Chaze-de-Peyre). Le fiancé est assisté d'autre Jean CELLIER, son frère aîné, qui représente leur père. Les biens de la fiancée, une maison et des terres, quelques meubles et ustensiles de peu de valeur, une vache pleine. Elle déclare que son feu mari avait apporté, sans reconnaissance, 60 livres qui doivent revenir à leurs enfants, Pierre et Marguerite MONTEIL. Le fiancé apporte 200 livres qu'il a gagnées de son travail et son frère promet 330 livres, le legs fait par leur feu mère.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (287)	16/01/1675	quittance	Uzanges (Prinsuéjols)	<b>CHABANON Bernard, CHABANON Jeanne</b>	Jeanne CHABANON, fille de feu Guillaume CHABANON +, d'Uzanges (Prinsuéjols), a reçu de Bernard CHABANON, son frère, héritier de leur feu père, 500 livres, une vache, 4 brebis de port pleines ou avec leurs agneaux, une couverture, 2 draps pour le legs à elle fait par leur feu père.	
3 E 414 Me Bout (485)	15/03/1690	quittance	Aumont	<b>CHABANON Bernard, TINEL Marguerite</b>	Marguerite TINEL, fille de feu Guillaume, d'Aumont, a reçu de Bernard CHABANON, d'Uzanges, 98 livres qu'il devait audit feu TINEL pour l'achat d'une paire de bœufs chez feu Me BLANQUET.	
3E412 Me Bout (206)	31/01/1672	échange	Aumont	<b>CHABERT Etienne, POUDEROUX Jean</b>	Etienne CHABERT, laboureur, de Beauregard (le Fau-de-Peyre), d'une part, et Jean POUDEROUX, tailleur dudit lieu, font un échange. Le second donne la moitié d'une maison (confronts) qui était indivise entre eux (le restant de la maison appartient à Jean ROUX comme mari de Jeanne CHABERT, soeur dudit Etienne). Etienne CHABERT donne un pré (confronts) et 12 livres pour compenser la différence de valeur.	
3E412 Me Bout (37)	08/02/1671	achat	la Baume	<b>CHABERT Giral et Jean</b>	Jean CHABERT, laboureur, du Bertès (le Buisson), comme héritier de feu Jacques CHABERT, son fils, a vendu à Giral CHABERT, son fils émancipé, laboureur, du Bertès, 2 champs (confronts) pour 450 livres, payées par avance par une obligation que ledit feu CHABERT avait consentie pour pareille somme le 19/06/1664 et qui portait hypothèque de plusieurs pièces (obligation chez Me SERVANT, notaire du Pin (Prinsuéjols).	
3E416 Me Bout (374)	09/10/1695	quittance	Aumont	<b>CHALDAUREILLE Agnès et Etienne</b>	Agnès CHALDAUREILLE, de la Pignède (la Chaze), a reçu de Dauphine CHALDAUREILLE, sa soeur, et d'Etienne CHALDAUREILLE, son frère, dudit lieu, partie de ses droits de légitime en argent (Etienne) et en blé (Dauphine) contenus dans le legs fait par leur mère, feue Jeanne ASTRUC, en son testament chez feu Me BONNAL.	
3E415 Me Bout (2B)	01/09/1691	quittance	Aumont	<b>CHALDAUREILLE Etienne, AMOUROUX Jean</b>	Jean AMOUROUX, des Fonts (la Chaze-de-Peyre), a reçu d'Etienne CHALDAUREILLE, de la Pignède (ibidem), 20 livres suite à accord chez feu Me BONNAL.	
3E415 Me Bout (349)	13/09/1693	quittance	Aumont	<b>CHALDAUREILLE Etienne, AMOUROUX Jean</b>	Jean AMOUROUX, des Fons (la Chaze), a reçu d'Etienne CHALDAUREILLE, de la Pignède (ibidem), reste à payer d'une transaction chez Me BONNAL, notaire de Villerroussset.	
3E415 Me Bout (141)	11/10/1692	quittance	Aumont	<b>CHALDAUREILLE Etienne, FOURNIER Pierre</b>	Pierre FOURNIER dit PEYROT, de Trémouloux (Prinsuéjols), mari de Marguerite ASTRUC, a reçu d'Etienne CHALDAUREILLE, de la Pignède, échéance des droits de légitime de sa femme	
3E415 Me Bout (137)	05/10/1692	quittance	Aumont	<b>CHALDAUREILLE Jean, AMOUROUX Jean</b>	Jean AMOUROUX, des Fonts (la Chaze-de-Peyre), a reçu de Jean CHALDAUREILLE, de la Pignède (ibidem), 20 livres suite à accord chez feu Me BONNAL.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (67)	06/04/1671	achat	Salèles	<b>CHALVET André, PAGES Jeanne</b>	André CHALVET, bourgeois, de Saint-Chély, a vendu 1 pré (confronts) à Jeanne PAGES, femme de Jean BOISSONNADE, de la Védrine (les Bessons), pour 36 livres. Parmi les confronts, pré et champ des hoirs de Me Etienne CAZELEDES.	
3 E 414 Me Bout (879)	24/06/1691	arrentement	Javols	<b>CHAPELADE Antoinette, BRUNEL Jacques</b>	Antoinette CHAPELADE, femme séparée en biens de Nicolas LAURENS, de Javols, a baillé à ferme des terres à Jacques BRUNEL, de la Besseyre (ibidem), pour 12 livres et 20 cartons de blé-seigle.	
3E415 Me Bout (130)	17/08/1692	testament	Sainte-Colombe-de-Peyre	<b>CHARBONNIER Guillaume</b>	Guillaume CHARBONNIER, laboureur, de la Brugeirette (Sainte-Colombe-de-Peyre), malade. Tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial de Sainte-Colombe. Legs à Margot, Jeanne, autre Jeanne et Marie CHARBONNIER, ses filles et de Catin DALLE, sa femme, 700 livres à chacune dont 100 quand elles se marieront ou auront 25 ans et ensuite 100 livres par an. De plus, elles seront nourries et entretenues dans la maison de son héritière. Et, sauf si elles n'étaient pas payées aux dates dites, elles ne pourront prétendre à aucun intérêt car il leur donne "plus que la nature ne leur a acquis". A ladite Jeanne plus vieille il donne 30 livres que feue Jeanne CHARBONNIER, sa tante et marraine, lui avait léguées par son testament chez feu Me Jean DALLE, notaire dudit lieu, et 8 livres à Jeanne jeune et Marie pour même raison.	
3E415 Me Bout (130)	17/08/1692	testament	Sainte-Colombe-de-Peyre	<b>CHARBONNIER Guillaume</b>	Suite et fin de l'acte. 20 livres au curé et aux prêtres pour des messes. Et qu'ils pensent à appeler son héritière lorsqu'ils diront ces messes pour qu'elle puisse y assister! En outre, legs de 48 livres si son frère, Antoine CHARBONNIER, revient de Languedoc. Dette à payer à Pierre DALLE, son beau-frère. Héritière universelle, sa femme, en fidéi-commis pour Margot, leur fille aînée ou, par substitutions successives, à Jeanne plus vieille, Jeanne jeune et Marie, par ordre d'âge. Suit l'inventaire des biens.	
3 E 414 Me Bout (635)	16/10/1690	accord	château de la Baume	<b>CHARBONNIER Guillaume et François</b>	Guillaume CHARBONNIER, de la Brugeirette (Sainte-Colombe-de-Peyre), d'une part ; François CHARBONNIER, habitant et marié à Marvejols, d'autre. Feue Jeanne CHARBONNIER, leur sœur, par son testament du 13/11/1689 avait désigné François comme héritier. Celui-ci réclame donc à son frère les sommes contenues au contrat passé entre Guillaume et Jeanne du 30/10/1678. Arguments contraires. Finalement accord. Voir détail.	
3 E 414 Me Bout (667)	11/11/1690	quittance	Marvejols	<b>CHARBONNIER Guillaume et François</b>	François CHARBONNIER, travailleur, habitant Marvejols, a reçu de Guillaume CHARBONNIER, son frère aîné, de la Brugeirette (Sainte-Colombe-de-Peyre), 50 livres sur le contenu de la transaction passée entre eux chez Me BOUT le [lacune] octobre dernier [C'est le 16/10/1690 photo 635 même registre].	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (316)	15/06/1693	achat	Aumont	<b>CHARBONNIER Guillaume, BASTIDE Jean</b>	Jean BASTIDE, tisserand, de la Brugeyrette (Sainte-Colombe-de-Peyre), a vendu à Guillaume CHARBONNIER, laboureur, dudit lieu, un champ et une petite sagne acquis ce jour de son beau-frère, Jean DALLE, pour ses droits de légitime (photo 315 même registre). 60 livres payées comptant.	
3E416 Me Bout (075)	09/05/1694	obligation	Aumont	<b>CHARBONNIER Guillaume, MAUREL Guillaume, PARRET Jean</b>	Guillaume CHARBONNIER et Guillaume MAUREL, laboureurs, de la Brugeyrette, paroisse de Ste Colombe, empruntent à Jean PARRET, chirurgien d'Aumont	
3E416 Me Bout (178)	14/11/1694	quittance	Aumont	<b>CHARBONNIER Guillaume, MAUREL Guillaume, PARRET Jean</b>	Jean PARRET, chirurgien, d'Aumont, a reçu de Guillaume CHARBONNIER et Guillaume MAUREL, laboureurs, de la Brugeyrette, [Ste Colombe-de-Peyre], paiement de leur dette (acte du 09/05/1694 chez Me BOUT).	
3E416 Me Bout (415)	30/01/1696	rémission	Aumont	<b>CHARBONNIER Jean et Catherine</b>	Jean CHARBONNIER, fils de feu Pierre et Louise DALLE, d'une part, et Catherine CHARBONNIER, fille dudit feu Pierre et de Catherine RAMADIER, assistée de Guillaume RAMADIER, son oncle, d'autre part. En son testament ledit feu Pierre avait fait ladite Catherine son héritière universelle et avait fait un legs de 100 livres à chacun de ses autres enfants, au nombre de 4 (Dauphine et Isabeau, soeurs germaines de Catherine), en avantageant ledit Jean avec 120 livres, une paire de taureau et 6 moutons. En ajoutant la dot de sa mère et des dettes, il réclame à sa soeur consanguine plus de 500 livres qu'elle ne peut payer. Elle lui propose donc de le subroger dans l'héritage de leur père. Accord, moyennant pour elle 1400 livres, une vache pleine et une robe de serge. Echancier. Parmi les témoins, un Jean HOSTALIER, fils de Jean, de Lasbros (la Chaze).	
3E416 Me Bout (185)	05/12/1694	quittance	Aumont	<b>CHARBONNIER Jean, BOUCHARENC Dauphine</b>	Dauphine BOUCHARENC, veuve en 1ères noces d'Etienne RAMADIER et succédante aux biens de feu Catherine RAMADIER, leur fille, de Grandviolla (la Chaze), a reçu de Jean CHARBONNIER, fils de feu Pierre, dudit lieu, paiement d'une échéance du remboursement de la dette dudit CHARBONNIER (obligation du 11/12/1676 chez feu Me RAMADIER).	
3E416 Me Bout (186)	05/12/1694	quittance	Aumont	<b>CHARBONNIER Jean, CHASTANG Clément</b>	Clément CHASTANG, natif de Nozières (Aumont) et demeurant à présent à Aumont, a reçu de Jean CHARBONNIER, de Grandviolla (la Chaze-de-Peyre), paiement d'une dette (obligation du 24/11/1687 consentie par feu Pierre CHARBONNIER chez feu Me CHASTANG). Feue Catherine RAMADIER, veuve dudit feu CHARBONNIER, avait déjà payé une partie des dettes.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (289)	02/08/1689	accord	la Védrielle (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>CHARBONNIER Jean, JAUBERT Jean</b>	Jean JAUBERT, mari d'Agnès CHARBONNIER, icelle fille et héritière de feu Durand, de la Védrielle (Sainte-Colombe-de-Peyre), d'une part, et Jean CHARBONNIER, son oncle, dudit lieu, d'autre. Ledit feu Durand devait audit CHARBONNIER 533 livres (contrat du 21/09/1678 chez feu Me Jean DALLE et obligation du 15/07/1684). Faute de paiement, il y avait eu saisie mais, pour éviter un procès, on se met d'accord. Détail financier de l'accord et confronts des terres concernées.	
3E416 Me Bout (269A)	11/05/1695	quittance	Aumont	<b>CHARBONNIER Jean, SARRUT Pierre</b>	Dauphine BOUCHARENC, veuve en 1ères noccs d'Etienne RAMADIER et succédante aux biens de feu Catherine RAMADIER, leur fille, de Grandvialla (la Chaze), a reçu de Jean CHARBONNIER, fils de feu Pierre, dudit lieu, paiement d'une échéance du remboursement d'une obligation du 11/12/1676 chez Me RAMADIER après déduction d'une somme que ledit feu RAMADIER avait déclaré, dans son dernier testament, avoir reçue.	
3E416 Me Bout (493)	25/05/1696	quittance	Aumont	<b>CHARBONNIER Jean, SEGUIN Antoine</b>	Antoine SEGUIN, mari de Catherine CHARBONNIER, de Lasbros (la Chaze), a reçu de Jean CHARBONNIER, son beau-frère, de Grandviala (ibidem), partie de ses droits de légitime (renvoie à un contrat de rémission fait en faveur dudit CHARBONNIER le 30 janvier dernier.	
3E416 Me Bout (065)	30/04/1694	testament	Aumont	<b>CHARBONNIER Jeanne</b>	Jeanne CHARBONNIER, femme de VYE Pierre, voiturier, d'Aumont. Sépulture à Aumont, dans la tombe de ses prédécesseurs. Sa fille, Jeanne VYE. Coffre en pin, robe, 3 cotillons, 2 bagues en or. Son fils, Jean VYE, 60 livres. Héritier universel, son mari. Parmi les présents, Jean VYE, hôte, d'Aumont.	
3E415 Me Bout (109)	06/07/1692	testament	las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>CHARBONNIER Marie</b>	Marie CHARBONNIER, femme de Jean DALLE, de las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), avec le consentement de son père, Pierre CHARBONNIER, alitée, malade. Cimetière de Sainte-Colombe, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Pierre et Catherine DALLE, leurs enfants, 300 livres quand ils seront en âge. A son père, 10 livres. A son mari, une demeure dans le domaine qu'il gardera jusqu'à ce qu'il se remarie. Héritière universelle, Catherine PORTE, sa mère, en fidéi-commis pour celui de ses enfants qu'elle désignera. Parmi les témoins, Jean PORTE, tailleur, et autre Jean PORTE, charpentier.	
3 E 414 Me Bout (729)	28/01/1691	testament	Grandviala (la Chaze-de-Peyre)	<b>CHARBONNIER Pierre</b>	Pierre CHARBONNIER, laboureur, de Grandviala (la Chaze-de-Peyre), gisant près du feu. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale de la Chaze, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Jean et Anne CHARBONNIER, ses enfants et de feu Louise ALLO, sa 1ère femme, 300 livres + audit Jean, par préciput, 120 livres, une paire de bourrels, 5 moutons. A Dauphine et Isabeau CHARBONNIER, ses filles, eues avec Catherine RAMADIER, sa 2de femme, 300 livres. Héritière universelle, Catherine CHARBONNIER, du 2nd lit.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (16)	18/11/1688	achat	le Buisson	<b>CHARDENOUX Guillaume, FOURNIER Antoine</b>	Antoine FOURNIER, de Ressouches (le Buisson), habitant à présent comme rentier au Buisson, a vendu à Guillaume CHARDENOUX, de Masseloup (ibidem [Cassini]), un esconson de Bartas [hallier, buisson épais] pour 12 livres payées comptant. <b>[Pour Masseloup, LGW ne donne que Prinsuéjols].</b>	
3 E 414 Me Bout (818)	14/05/1691	reconnaissance	Aumont	<b>CHARREYRE Jean, BONNEFOY Antoine</b>	Antoine BONNEFOY, [maçon, fils de feus Jean et Jeanne RESSOUCHES], du Puech del Mont (la Fage-Saint-Julien), mari de Jeanne TRAUCHESSEC, [fille de feu Jean et de Catherine SARRUT], a reçu de Jean CHARREYRE, son beau-frère, de Chancelades (Aumont), 76 livres sur la dot faite au CM chez Me BOUT.	
3E416 Me Bout (301A)	24/05/1695	quittance	Aumont	<b>CHARRIERE Jean, FOURNIER Mathieu</b>	Mathieu FOURNIER, de la Brugeirette, demeurant à présent aux Fonds, a reçu de Pierre et Jean CHARRIERE, frères, de Contrandès, une quittance de 212 livres sur la vente passée entre eux le 09/03/1694 chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (200)	11/04/1674	testament	la Chazotte (Aumont)	<b>CHASSARIC Antoine</b>	Antoine CHASSARIC, fils de feu Jacques CHASSARIC +, de la Chazotte (Aumont), malade, auprès du feu, dans la maison de son frère aîné, Jean CHASSARIC, dudit lieu, qu'il fait son héritier universel. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs dans le cimetière de l'église paroissiale d'Aumont. Argent aux prêtres pour ses honneurs funèbres et des prières.	
3 E 414 Me Bout (591)	10/08/1690	ratification	Aumont	<b>CHASSARIC Jean, ASTRUC Antoine, MARIES Jean, CHASSEFIEYRE Augustin, GIGNAC Pierre, CHASSARIC Jean vieux</b>	Antoine ASTRUC, Jean MARIES, Augustin CHASSEFIEYRE, Pierre GIGNAC et Jean CHASSARIC vieux, tous habitants de la Chazotte (Aumont). Ratification pour 15 livres d'une vente faite le 17/05/1681 pour 36 livres.	
3E415 Me Bout (202)	18/01/1693	titre clérical	Aumont	<b>CHASSARIC Jean, CHASSARIC Antoine</b>	Antoine CHASSARIC, fils de Jean, de la Chazotte (Aumont), et de Catherine BLACHAS, est à Mende avec l'intention d'entrer dans les ordres. Son père lui établit une pension annuelle de 100 livres jusqu'à la fin de ses jours ou jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice, pour qu'il n'ait pas à "vaquer aux oeuvres mécaniques".	
3 E 414 Me Bout (507)	07/05/1690	reconnaissance	Aumont	<b>CHASSARIC Jean, JOUVE Antoine</b>	Antoine JOUVE, de Longuesagne (Javols), mari de Sibylle CHASSARIC, a reçu de Jean CHASSARIC, son beau-père, de la Chazotte (Aumont), 208 livres sur la dot faite au CM chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (507)	07/05/1690	reconnaissance	Aumont	<b>CHASSARIC Jean, TROCELLIER Pierre</b>	Pierre TROCELLIER, mari d'Isabeau CHASSARIC, de Longuesagne (Javols), a reçu de Jean CHASSARIC, son beau-père, de la Chazotte (Aumont), 150 livres sur la dot faite lors du CM chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (87)	19/02/1665	reconnaissance	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, ASTRUC Antoine et Jean</b>	Antoine et Jean ASTRUC, père et fils, le fils donataire des biens du père, de la Chazotte (Aumont), a reçu d'Antoinette de CHASTANG, veuve et héritière fiduciaire d'Antoine DALMAS, d'Aumont, 600 livres sur la dot constituée à damoiselle Cathin de DALMAS, femme de Jean ASTRUC, chez Me CHASTANG le 8ème du courant.	
3E411 Me Bout (254)	22/05/1667	quittance	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, BOUT Jeanne</b>	Jeanne BOUT, fille de feu Etienne et d'Isabeau MAZEL, habitant au Crouzet (Aumont), a reçu d'Antoinette de CHASTANG, veuve de Me Antoine DALMAS, notaire royal, habitant Aumont, paiement partiel de sa part (le tiers) de la dot de sa mère décédée ab intestat. Elle a part à cette succession conjointement avec Marguerite BOUT et feu Jean BOUT, leur frère, ladite Marguerite étant héritière de ce dernier. Cette dot, ledit feu DALMAS s'était chargé de la payer par le contrat de vente par ledit feu Etienne audit DALMAS de sa métairie de la Croix (acte chez Me Guillaume DALMAS, notaire de Ferluc, et chez Me Pierre VALENTIN). Renvoi aussi à une quittance chez Me BOUT par Jean GACHON, mari de ladite Marguerite BOUT le 05/10 dernier et une le 21/06 dernier. [celle du 21/06 devrait aussi être dans ce registre mais n'y est pas ; on y trouve le CM et la quittance-reconnaissance du 05/10/1666 , mais pas celle de juin]	
3E411 Me Bout (144)	30/01/1666	achat	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, CHALVET Etienne</b>	Etienne CHALVET, charpentier, d'Aumont, a vendu à Antoinette de CHASTANG, veuve de Me Antoine DALMAS, notaire royal d'Aumont, 2 terres pour neuf-vingt livres, dont 133 livres correspondent à une dette du vendeur envers l'acheteuse (acte du 14/02/1659 chez Me DALMAS, notaire de Ferluc).	
3E411 Me Bout (36)	17/02/1664	achat	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, COURTIOL Pierre</b>	Pierre COURTIOL, de Monteils (Aumont), a vendu un pré et un champ (confronts) pour 58 livres à Antoinette de CHASTANG, veuve de Me Antoine DALMAS, notaire, habitante d'Aumont, en paiement d'une obligation que lui et feu Jean Boucharenc, son beau-père, avaient consentie en faveur de Pierre GUIOT, bourgeois de Marvejols, et Guy MEISSONNIER jeune, notaire de Saint-Sauveur-de-Peyre et fermier de la Comté, le 07/05/1653 chez Me Chastang, pour arrrages de censive, et revenue audit feu DALMAS par rémission ; et pour autre obligation consentie par ledit COURTIOL et Antoine ASTRUC en faveur dudit feu DALMAS le 20/02/1658. Voir autres références dans l'acte.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (228)	10/12/1666	transaction	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, DALMAS Jean</b>	Jean DALMAS, fils de feu François, d'Aumont, avait fait vente et bail en paiement à feu Me Antoine DALMAS, notaire royal d'Aumont, d'une maison avec grange et courtil + un pré, un champ et un jardin pour 1240 livres (contrat reçu par Me Jean DALLE, notaire du Cher, le 28/10/1648) ; sa mère, Anne CHALVET, considérant qu'il n'avait pu vendre cette maison sans son consentement puisqu'elle était héritière fiduciaire de feu François DALMAS, son mari, et chargée de rendre l'héritage à leur fils, ledit Jean DALMAS, ce qu'elle n'avait pas encore fait à l'époque de cette vente, a assigné ledit Me Antoine DALMAS, notaire. Long exposé des arguments contradictoires puis accord ce jour entre ledit Jean DALMAS et Antoinette de CHASTANG, veuve et héritière fiduciaire dudit Me Antoine DALMAS.	
3E411 Me Bout (218)	05/10/1666	reconnaissance	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, GACHON Jean</b>	Jean GACHON, tisserand, d'Aumont, comme mari de Marguerite BOUT, a reçu d'Antoinette de CHASTANG, veuve et héritière fiduciaire de Me Antoine DALMAS, tous habitant Aumont, 296 livres que feu Me DALMAS devait à Marguerite BOUT comme succédante aux biens de feu Marguerite MAZEL, sa mère, conjointement avec Jean et Jeanne BOUT, ses frère et soeur, duquel Jean elle est héritière par son testament chez Me DALLE, notaire. On évoque le fait que les biens de leur père, Etienne BOUT, avaient été acquis par feu Me DALMAS par actes des 20/04 et 24/10/1657 reçus par 2 notaires, Me DALMAS et Me VALENTIN.	
3E411 Me Bout (211)	31/08/1666	achat	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, MAZEL Jean</b>	Jean MAZEL, natif du Crouzet (Aumont), habitant à Saint-Just, diocèse de Montpellier, a vendu à Antoinette de CHASTANG, veuve de Me Antoine DALMAS, notaire royal d'Aumont, un pastoral et un champ (confronts) pour 244 livres.	
3E411 Me Bout (75)	20/10/1664	achat	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, MURET Pierre</b>	Pierre MURET, de Beauregard (le Fau-de-Peyre), a vendu à Antoinette de CHASTANG, veuve de Me Antoine DALMAS, notaire d'Aumont, plusieurs champs et prés (confronts) pour 1300 livres. L'essentiel est couvert par les dettes du vendeur envers Antoinette de CHASTANG : 51 livres pour une obligation du 28/04/1662 chez Me CHASTANG, 620 livres du 24/09/1662 (même notaire), 140 livres du 19/10/1663 et 280 livres du 18/11/1663 (même notaire) et 75 livres le 07/03 dernier. Si d'ici 8 ans le vendeur parvient à réunir les 1300 livres + les intérêts, Antoinette de CHASTANG lui restituera les pièces de terre.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (46)	02/05/1664	achat	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, RAMADIER Antoine vieux</b>	Antoine RAMADIER jeune, du Crouzet (Aumont), a vendu pour 362 livres à Antoinette de CHASTANG, veuve de Me Antoine DALMAS, notaire d'Aumont, plusieurs terres (confronts) dont une que le vendeur avait acquise de son frère, Antoine RAMADIER, de la Croix. C'est en paiement de diverses obligations du vendeur. Voir détail des sommes avec référence des actes.	
3E411 Me Bout (97)	21/04/1665	bail en paiement	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, RAMADIER Antoine, JACME Jean</b>	Antoine RAMADIER et Jean JACME, son gendre, de la Croix (Aumont) doivent diverses sommes à Antoinette de CHASTANG, tant de son chef que comme héritière fiduciaire de feu Me Antoine DALMAS, son mari, et co-héritière de feu Guillaume CHASTANG, docteur et avocat. Référence de toutes les obligations. D'où divers épisodes judiciaires et, enfin, un accord ce jour. Ils donnent des terres en paiement.	
3E411 Me Bout (102A)	21/04/1665	pacte de rachat et arrentement	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, RAMADIER Antoine, JACME Jean</b>	Antoinette de CHASTANG, veuve de Me Antoine DALMAS, notaire d'Aumont, promet à Antoine RAMADIER et à Jean JACME, beau-fils de celui-ci, de se départir en leur faveur de plusieurs terres (confronts) qu'ils lui ont vendues peu avant chez Me BOUT si d'ici 10 ans ils la paient des 920 livres qu'ils lui doivent. Faculté de rachat accordée moyennant paiement d'un arrentement. <b>[Il y a un brouillon ou double sur feuille volante photos 101A, 101B, 101C]</b>	
3E411 Me Bout (216)	23/09/1666	droit de lodz	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, RAMADIER Jean, RAMPAN François</b>	Jean RAMADIER et François RAMPAN, bourgeois, de las Bros et las Fons, fermiers généraux de la comté de Peyre et du baronnat de Marchastel, ont reçu d'Antoinette de CHASTANG, veuve de Me Antoine DALMAS, notaire royal d'Aumont, le droit de lodz pour l'acquisition qu'elle a faite de feu Pierre MURET, de Beauregard, de terres pour 1300 livres (contrat chez Me BOUT le 20/10/1664). Et aussi l'achat fait à Jean MAZEL, du Crouzet, pour 240 livres le 31/08 dernier. Et aussi d'Etienne CHALVET, le 30/01 dernier chez Me BOUT.	
3E411 Me Bout (92)	27/02/1665	lodz (quittance de)	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, RAMPAN François</b>	François RAMPAN, bourgeois, de las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), a reçu d'Antoinette de CHASTANG, veuve de Me Antoine DALMAS, notaire royal d'Aumont, la moitié du droit de lodz à lui dû pour diverses acquisitions concernant Antoine RAMADIER et Jean JACME, de la Croix, et une autre concernant Antoine RAMADIER jeune, du Crouzet (contrat chez Me BOUT).	
3E411 Me Bout (128)	17/12/1665	achat	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, REVERSAT Philippe</b>	Philippe REVERSAT, du Pêcher, fils de Jean, a vendu un jardin et un champ à Antoinette de CHASTANG, veuve de Me Antoine DALMAS, notaire d'Aumont. Elle n'aura rien à payer, le prix étant couvert par une obligation consentie par ledit REVERSAT audit feu Me Antoine DALMAS le 24/10/1655.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (227)	08/12/1666	achat	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, SEGUIN Etienne</b>	Etienne SEGUIN, des Bros (la Chaze), rentier à la Chaze, a vendu à Antoinette de CHASTANG, veuve de Me Antoine DALMAS, notaire royal d'Aumont, un pré et une devèze contigus (confronts) + un champ pour 500 livres. 400 livres sont couvertes par une dette du vendeur envers l'acheteuse par obligation du 06/03/1659 reçue par Me DALMAS, notaire.	
3E411 Me Bout (14)	02/11/1663	achat	Aumont	<b>CHASTANG (de) Antoinette, TROCELLIER Vidal</b>	Vidal TROCELLIER, du Crouzet (Aumont), a vendu à Antoinette de CHASTANG, veuve de Me Antoine DALMAS, notaire, pour 112 livres, une pièce de terre (confronts). Sur cette somme, 40 livres correspondent à une dette du vendeur par obligation du 20/09/1654.	
3E411 Me Bout (20)	09/11/1663	achat	Aumont	<b>CHASTANG (de) François, TARDIEU Pierre</b>	Pierre TARDIEU, de Rimeyzenc (le Fau-de-Peyre), averti de l'acquisition faite par monsieur Me François de CHASTANG, docteur et avocat, juge de Saint-Chély, de Pierre SERRE, de Rimeyzenc, de 2 champs par contrat chez Me RAOUL au prix de 80 livres, obtient de lui qu'il renonce à cet achat. Et c'est ledit Pierre TARDIEU qui se rend acquéreur desdites terres pour le même prix plus les intérêts.	
3E415 Me Bout (440)	05/03/1694	testament	Buffeirettes (Aumont)	<b>CHASTANG Antoinette</b>	Antoinette CHASTANG, veuve de Jean ROUSSET, de Buffeirettes (Aumont), malade, gît dans son lit auprès du feu. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont. 5 livres à leur second fils, Jean ROUSSET, et à leur fille, Isabeau ROUSSET, femme d'Antoine BRUNEL, de Buffeirettes. Legs aux enfants de feu Jeanne ROUSSET, sa fille, des Vernets. Héritier universel, Jean ROUSSET, son fils aîné. Parmi les témoins, Etienne et Jean BRUNEL, frères, du Bouschet (Aumont), demeurant pour rentiers à Buffeirettes.	
3E415 Me Bout (403)	27/01/1694	accord	Aumont	<b>CHASTANG Antoinette, ROUSSET Jean</b>	Antoinette CHASTANG, veuve de Jean ROUSSET, d'une part ; Jean ROUSSET, son fils, de Buffeirettes (Aumont), d'autre. Lors du CM ROUSSET X CHASTANG du 06/06/1639 la dot était de 420 livres. Le feu mari avait fait sa femme héritière universelle en fidéi-commis. Lors du CM de son fils avec Marie ALANCHE, ladite CHASTANG lui a rendu le fidéi-commis et fait donation de la moitié de ses propres biens. Puis, compte tenu de la cherté de la vie, ladite CHASTANG demande à son fils la moitié de sa dot (210 livres). Refus du fils au motif qu'elle a contracté, depuis le décès du père, chez Me BOUT, plusieurs obligations, dont 170 livres en faveur de Jeanne ROUSSET, soeur de Jean. Arguments contraires de la mère. On finit par s'accorder pour éviter un procès. Le fils, après avoir défalqué diverses dépenses, donne à la mère partie d'un pré et 60 livres.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (447)	15/03/1696	obligation	Aumont	<b>CHASTANG Clément, CARROL Antoinette</b>	Antoinette CARROL, veuve d'Antoine BRUN, d'Aumont, tient à titre de précaire de Clément CHASTANG, laboureur, de Nozières (ibidem), une vache avec son veau. Description, prix, conditions du précaire. Rappel d'une obligation consentie par ladite CARROL audit CHASTANG le 03/05/1694 chez Me PLANCHON.	
3E416 Me Bout (157)	12/08/1694	testament	la Croix (Aumont)	<b>CHASTANG Dauphine</b>	Dauphine CHASTANG, femme de Jean DALMAS, de la Croix (Aumont), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs. Legs aux pères capucins et aux jacobins de Marvejols pour des messes, ainsi qu'aux prêtres d'Aumont. Legs à Marguerite DALMAS, sa soeur utérine, une somme que sa mère, feu Jeanne GERMO, lui avait léguée en son testament chez Me BOUT. Garantit par legs à Jean MEISSONNIER, du Bouschet, d'être libéré d'une obligation envers Jean VYE dit CANDALE, car consentie dans le cadre des affaires entre elle et son mari, d'une part, et ledit MEISSONNIER, d'autre. Héritier universel, son mari. Témoins, Pierre MONTANIER, de la Chaze, demeurant pour rentier à la Croix, Jacques et Pierre MEISSONNIER, laboureurs, du Bouschet, et Jean BASTIDE, tisserand, du Bouschet.	
3 E 414 Me Bout (96)	08/02/1689	donation	Aumont	<b>CHASTANG François</b>	Marguerite DALLE, veuve de Me Jean CHASTANG, notaire royal d'Aumont, avait fait donation à son fils, Me François CHASTANG, avocat, lors de son mariage avec demoiselle Antoinette BOUT du 27/11/1685, de la moitié de ses biens, dont elle gardait l'usufruit. Elle confirme ce jour cette donation et lui fait donation de l'autre moitié. Elle sera nourrie et entretenue selon sa condition à moins qu'elle ne préfère une pension de 60 livres par an. Elle disposera d'une chambre dans la maison. Marguerite DALLE fait en outre un legs de 200 livres à Marie CHASTANG, femme de Jean PARRET [CM plus bas, photo 110 le 15/02/1689 et mariage rlieux après], Me chirurgien, d'Aumont et à Jeanne, François, Cattin, Marie et autre Jeanne (100 livres chacune), soeurs germaines de François. Par ailleurs, Jean CHASTANG, ici présent, prêtre de Saint-Symphorien, frère de François, confirme la donation faite à ca dernier lots de son CM.	
3 E 414 Me Bout (48)	29/12/1688	quittance	Aumont	<b>CHASTANG François, DALLE Jean</b>	Jean DALLE, bourgeois, d'Aumont, a reçu de Me François CHASTANG, avocat au parlement, dudit lieu, 345 livres pour un achat (contrat du 11/05/1687 chez Me BOUT).	
3E415 Me Bout (222)	07/02/1693	obligation	Aumont	<b>CHASTANG François, DALLE Pierre</b>	Pierre DALLE, apothicaire, d'Aumont, règle 115 livres empruntées à Me François CHASTANG, avocat.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (135)	05/07/1694	obligation	Aumont	CHASTANG François, DALLE Pierre	Messire Pierre DALLE, du Buisson, fils et héritier de feu Antoine, d'Aumont, est débiteur de messire François CHASTANG, juge du comté d'Apcher et ville de Saint-Chély, habitant cette ville, pour une obligation consentie par ledit feu Antoine DALLE, son père, le 10/07/1675 chez feu Me TONSON.	
3E416 Me Bout (135)	05/07/1694	obligation	Aumont	CHASTANG François, DALLE Pierre	Messire Pierre DALLE, du Buisson, fils et héritier de feu Antoine, d'Aumont, est débiteur de messire François CHASTANG, juge du comté d'Apcher et ville de Saint-Chély, habitant cette ville, pour une obligation consentie par ledit feu Antoine DALLE, son père, le 10/07/1675 chez feu Me TONSON.	
3E415 Me Bout (243)	25/03/1693	prorogation d'arrentement	Aumont	CHASTANG François, GACHON Benoît	Me François CHASTANG, avocat au parlement, d'Aumont, avait donné à ferme à Benoît GACHON, de Chabanols, sa métairie dudit lieu par contrat du 26/12/1689 pour 6 ans. Il proroge le bail de 2 ans. Détails sur le fonctionnement de la période actuelle et les conditions de la prorogation.	
3E415 Me Bout (235)	24/02/1693	arrentement	Aumont	CHASTANG François, MAUREL Jacques	François CHASTANG, avocat au parlement, d'Aumont, a donné à ferme à Jacques MAUREL, laboureur, des Crozes (ibidem), sa métairie de Chabanols (ibidem) pour 7 ans pour 90 livres par an et 30 setiers de blé. Conditions très détaillées du bail.	
3E415 Me Bout (190)	09/01/1693	quittance	Aumont	CHASTANG François, PARRET Jean	Jean PARRET, Me chirurgien, d'Aumont, mari de Marie CHASTANG, a reçu de Me François CHASTANG, avocat au parlement, son beau-frère, 100 livres correspondant aux droits de légitime donnés par Marguerite DALLE à ladite Marie, sa fille, lors de son CM avec ledit PARRET le 15/02/1689 chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (191)	10/01/1693	accord	Aumont	CHASTANG François, PARRET Jean	Jean PARRET, Me chirurgien, d'Aumont, mari de Marie CHASTANG, sachant que Me François CHASTANG, avocat au parlement, son beau-frère, lui doit 200 livres promises à ladite Marie, sa fille, lors de son CM avec ledit PARRET le 15/02/1689 chez Me BOUT, qu'il devait payer en 2 versements mais n'en est pas capable, lui accorde de le faire en 4 versements.	
3 E 414 Me Bout (783)	06/04/1691	reconnaissance	Aumont	CHASTANG François, PARRET Jean	Jean PARRET, Me chirurgien, d'Aumont, mari de Marie CHASTANG, a reçu de Me François CHASTANG, avocat au parlement, d'Aumont, 100 livres sur la dot faite au CM chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (2A)	25/10/1688	reconnaissance	Aumont	CHASTANG François, SABADEL Jean	Jean SABADEL, de Saint-Symphorien, mari de Jeanne CHASTANG, a reçu de Me François CHASTANG, docteur et avocat, d'Aumont, son beau-frère, 200 livres, dernier paiement de 900 livres constituées au CM de sa sœur le 02/07/1686 chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (228)	23/06/1689	testament	Aumont	CHASTANG Gabrielle	Gabrielle CHASTANG, femme de Pierre GOTTY [vieux], d'Aumont, malade. Sépulture cimetièrre de l'église paroissiale d'Aumont, tombeau de ses prédécesseurs. Legs à Guillaume AMBERT, son petit-neveu, fils de Pierre et de Dauphine BOYER, d'Aumont, 60 livres. Héritier universel, son mari.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (96)	01/06/1673	dot (quittance de)	Aumont	<b>CHASTANG Isabeau, ATGER Jean</b>	Jean ATGER, [fils de Jean ATGER et de feu Jeanne RAMADIER +, de Nozières (Aumont)], futur mari de Jeanne CHASTANG, [fille de feus François CHASTANG + et Jeanne VIGNE +] reçoit d'Isabeau CHASTANG, veuve de Mathieu GRAVESAT, de la Chaumette (Rimeize), sa promesse de dot à sa nièce (voir CM du même jour, même notaire).	
3E413 Me Bout (179)	02/02/1674	quittance	Aumont	<b>CHASTANG Jacques, ATGER Jean</b>	Jean ATGER, de Nozières (Aumont), a reçu de Jacques CHASTANG, son beau-frère, 15 livres données au CM avec Jeanne CHASTANG du 01/06 dernier chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (367)	26/10/1693	testament	le Pêcher (Aumont)	<b>CHASTANG Jean</b>	Jean CHASTANG, tisserand, du Pêcher, malade. Cimetière de l'église paroissiale d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Marie CHASTANG, femme d'Etienne PAGES, du Cheilaret, et à Marguerite CHASTANG, ses filles eues avec sa 1ère femme, Marguerite GRAS. Legs à Marguerite et Anne CHASTANG, ses filles du 2nd lit avec Marguerite TROCELLIER. Héritier universel, Philippe CHASTANG, du second lit.	
3E416 Me Bout (499)	27/05/1696	arrentement	Aumont	<b>CHASTANG Jean , GRAS Jean et Jacques</b>	Jean CHASTANG, meunier, du moulin des Fons (Aumont), tuteur des enfants de feus Jean CHASTANG et Anne AMBERT, de la Chaze, a donné à rente (proclamation faite devant la porte de l'église paroissiale de la Chaze à la sortie de la grand-messe) à Jean et Jacques GRAS, laboureurs, de la Chaze, tous les biens délaissés par les défunts, une maison, un jardin, un pré et un champ. Description. Conditions du bail.	
3E413 Me Bout (324)	04/03/1675	accord	Aumont	<b>CHASTANG Jean, ASTRUC Joseph</b>	Il y avait un procès en instance entre Me Jean CHASTANG, notaire d'Aumont, comme mari de Marguerite DALLE, et Joseph ASTRUC, laboureur, de la Tuile (ibidem). Le 1er disait que le 15/02/1587 Jean ALLO, aïeul paternel de ladite DALLE, avait acquis de feu Jean ASTRUC +, aïeul paternel dudit Joseph, un pâtural clos (confronts) par contrat chez Me TROUCEL. Par autre contrat du 13/12/1609, chez feu Me Bertrand CHASTANG +, ledit feu ASTRUC avait vendu la faculté de rachat. Depuis ce temps, ledit feu Jean ALLO et ses successeurs ont joui de cette pièce sans problème, jusqu'en 1674 où Joseph ASTRUC, petit-fils du vendeur, se mit à y garder son bétail à laine, à bâton planté, en divers temps et jours.	
3E413 Me Bout (324)	04/03/1675	accord	Aumont	<b>CHASTANG Jean, ASTRUC Joseph</b>	<b>Suite de l'acte précédent</b> : Le 31/12 dernier ledit notaire a vu ledit Joseph ASTRUC y garder son troupeau, assisté de son frère, Pierre ASTRUC. Le lieu étant planté de jeunes arbres que le troupeau endommageait, le notaire voulut l'en faire sortir mais, injurié, craignant d'être assommé, il dut décamper. D'où plainte devant le sénéchal de Nîmes en séance "criminelle" et décret de prise de corps de Pierre ASTRUC. Arguments contraires. Les Astruc jurent qu'ils ne recommenceront pas.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (482)	06/05/1696	obligation	Aumont	<b>CHASTANG Jean, BOUQUET Jean et autre Jean</b>	Jean et autre Jean BOUQUET, père et fils, dits VENES, le fils mari de Jeanne CHASTANG, de Longuesagne (Javols), ont reçu de Jean CHASTANG, charpentier, de la Croix (Aumont), la dot promise au CM chez Me BOUT le 02/02 dernier.	
3E412 Me Bout (80)	24/04/1671	quittance	Aumont	<b>CHASTANG Jean, BOUSQUET Paul</b>	Paul BOUSQUET, laboureur, du Temple [écrit "del Toumple"] (Quézac) [écrit "Cazac"], comme mari de Louise ROUSSET, a reçu de Jean CHASTANG, charpentier, de la Croix (Aumont), pour le legs fait par feu autre Jean CHASTANG, frère du précédent, en son testament chez Me François DALLE.	
3E416 Me Bout (465)	15/04/1696	quittance	Aumont	<b>CHASTANG Jean, BOUT Antoinette</b>	Messire Jean CHASTANG, prêtre et curé de Saint-Symphorien, a reçu de demoiselle Antoinette de BOUT, veuve de Me François CHASTANG, avocat en parlement, d'Aumont, comme héritier de Françoise CHASTANG, quittance de la dot faite à cette dernière en son CM avec Jean SABADEL, plus paiement d'une pension qu'il a servie à Jeanne CHASTANG jeune, sa soeur.	
3E415 Me Bout (84D)	08/06/1692	commande de travaux	Aumont	<b>CHASTANG Jean, DALLE Pierre, VYE Jean, DALLE Jean, GACHON François</b>	Pierre DALLE et Jean VYE, consuls d'Aumont pour la présente année, assistés de Jean DALLE et François GACHON, anciens consuls, ont donné à prix fait à Jean CHASTANG, Me charpentier, de la Croix (ibidem), de remettre en état la grande cloche et "la rendre sonnante de façon qu'elle puisse battre à force d'un homme" pour 5 livres pour cette année. S'il ne la remet pas en bon état, il ne sera pas payé. "En cas il ne la mettra en bon état, ne lui sera rien payé. S'il la remet en bon état, il aura 3 livres chaque année pour la re-rendre sonnante (entretien annuel). On lui demande aussi de faire les 2 portes du cimetière pour "les mettre en la forme qu'elles étaient". Il faut aussi refaire les marches qui montent au clocher et le plancher.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (93)	10/05/1671	quittance	Aumont	<b>CHASTANG Jean, DALMAS Jean, PIGNEDE Antoine</b>	Antoine PIGNEDE, des Fons (la Chaze), a reçu de Jean CHASTANG, charpentier, et Jean DALMAS, habitant la Croix (Aumont), 12 livres qu'ils s'étaient chargés de lui payer au contrat passé entre eux et François GACHON chez Me CHASTANG.	
3E411 Me Bout (194)	08/07/1666	achat	Aumont	<b>CHASTANG Jean, NEGRE Jeanne</b>	Jeanne NEGRE, veuve de François GRASSET, d'Aumont, [il est écrit "veuve de Jean GRASSET, mais ailleurs, dans le registre, elle est dite veuve de François et c'est son beau-frère qui s'appelle Jean GRASSET] a vendu à Me Jean CHASTANG, notaire royal d'Aumont, un pastoral (confronts) qu'elle avait acquis de Catherine ALDEBERT, veuve d'André MAUREL, d'Aumont, par contrat de transaction passé entre elles chez Me CHASTANG. Huit-vingt-dix livres payées comptant ce jour.	
3E415 Me Bout (70)	18/05/1692	achat	Aumont	<b>CHASTANG Pierre, AMBERT Pierre</b>	Pierre AMBERT, laboureur, del Puech (le Fau), a vendu à Pierre CHASTANG, Me charpentier, de Rimeizenc, un champ audit terroir (situation cadastrale) pour 70 livres. Paiement partiel et échéancier.	
3 E 414 Me Bout (853)	10/06/1691	achat	Aumont	<b>CHASTANG Pierre, AMBERT Pierre</b>	Pierre AMBERT, laboureur, du Puech (la Fau-de-Peyre), a vendu à Pierre CHASTANG, de Rimeizenc (ibidem), un champ (confronts), pour 80 livres. 1er versement, 25 livres.	
3E416 Me Bout (400)	08/12/1695	quittance	Aumont	<b>CHASTANG Pierre, BONNAL Antoine</b>	Antoine BONNAL, lieutenant de juge au mandement du Fau, habitant las Bros (la Chaze-de-Peyre), héritier de feu Jacques BONNAL, juge de Marchastel, a reçu de Pierre CHASTANG, de Charmals (le Fau-de-Peyre), une somme sur laquelle ils se sont mis d'accord alors qu'il y avait procès entre eux.	
3E416 Me Bout (389)	25/11/1695	quittance	Aumont	<b>CHASTANG Pierre, BROS Catherine</b>	Catherine BROS, veuve de Pierre AMBERT, du Puech (le Fau-de-Peyre), a reçu de Pierre CHASTANG, charpentier, de Rimeyzenc (ibidem), dernier paiement contenu au contrat de vente fait par son feu mari les 10/06/1691 et 18/05/1692 chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (236)	07/03/1695	testament	Aumont	<b>CHAULIAC Marguerite</b>	Marguerite CHAULIAC, femme de Jean BOIGEON, d'Aumont. Malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale, tombe de ses prédécesseurs. Héritier universel, Jean DALMAS, de Buffeirettes, son bon ami, pour services rendus, avec la charge de payer ses dettes. Liste des créanciers.	
3E416 Me Bout (289)	12/05/1695	achat	Aumont	<b>CHAUVET Guillaume, BROS Catherine</b>	Catherine BROS, veuve de Pierre AMBERT, du Puech (le Fau-de-Peyre), a vendu à Guillaume CHAUVET, de Granigoules (ibidem), un champ. Situation cadastrale, prix. Conditions de paiement.	
3E416 Me Bout (292)	15/05/1695	quittance	Aumont	<b>CHAUVET Jean et Antoine</b>	Antoine CHAUVET, laboureur, de Saint-Remèze-07, habitant à présent comme rentier à la métairie de Chaldecombe (la Fage-Montivernoux), a reçu de Jean CHAUVET, son frère, de la Védrine (ibidem), une somme à laquelle Guillaume PRADES, de Gourgangsanges, s'était obligé le 30/01/1682 [ou 30/07/1682 ?] chez Me DIEULEFIT, notaire de Chirac, envers ledit Antoine, et Jean, audit acte, s'était engagé à la payer audit Antoine.	
3 E 414 Me Bout (187)	22/04/1689	testament	Aumont	<b>CHAUVET Jeanne</b>	Jeanne CHAUVET, veuve d'Antoine ASTRUC, de Monteil (Aumont), se voit très âgée. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs. A Antoine, Jean, autre Jean et Pierre ASTRUC, ses fils et dudit feu Antoine, 10 livres. A Anne et Agnès ASTRUC, ses filles et dudit feu Antoine, 10 livres. A Marguerite ASTRUC, autre fille, 100 livres. Héritière universelle, Isabeau ASTRUC, autre fille.	
3E413 Me Bout (275)	04/01/1675	accord	le Vestit (Rimeize)	<b>CHEVALIER Antoine aîné, CHEVALIER Antoine jeune, CHEVALIER Philippe, CHEVALIER Jean 1, Jean 2 et Jean 3</b>	Antoine CHEVALIER, du Vestit, aîné, d'une part ; Philippe (X Jeanne GRAS), Jean vieux, Jean plus jeune, Jean troisième, et Antoine CHEVALIER jeune, frères, d'autre. Tous fils de feus Jacques CHEVALIER + et Anne BRUNET +. Catherine CHEVALIER, leur soeur. Il y avait eu une transaction entre eux et François CHASTANG, juge de Saint-Chély, le 26/10 dernier chez Me BOUT. Ils avaient arrêté les droits paternels à 12 livres chacun. Il y a la question aussi des terres ayant appartenu à leur dite feu mère. Rédigé dans la rue publique.	
3E413 Me Bout (247)	19/10/1674	quittance	Aumont	<b>CHEVALIER Antoine, CHEVALIER Philippe, VALLES Charles</b>	Charles VALES, praticien, de Chanac [ailleurs, dans le registre, on dit qu'il est du Moulin de Valès (Ribennes)], a reçu d'Antoine CHEVALIER et Philippe CHEVALIER, frères, du Vestit (Rimeize), 46 livres pour un précaire consenti chez Me BOUT le 20/06/1672, + le prix d'une obligation chez Me VALENTIN, + la valeur d'une obligation à lui consentie en sa qualité d'ayant-droit et cause de Guillaume de LESCURE, seigneur du Cros, + une obligation consentie audit seigneur par Jean GRAS, beau-père dudit Philippe CHEVALIER, le 05/04/1655. Le paiement est fait avec du bétail.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (510)	25/06/1696	arrentement	Aumont	<b>CHEVALIER Antoine, VALY Georges</b>	Antoine CHEVALIER, du Vestit (Rimeize), a donné à ferme à Georges VALY, de Masbéral (ibidem), une maison avec jardin et petit clos dont il a hérité, sous bénéfice d'inventaire, de feu autre Antoine CHEVALIER, sans qu'il entende accepter cet héritage.	
3E416 Me Bout (061)	25/04/1694	obligation	Aumont	<b>CHEVALIER Jean jeune, VALENTIN François</b>	Jean CHEVALIER jeune, tisserand, du Vestit, paroisse de Rimeize, emprunte à François VALENTIN, fils de Me Pierre VALENTIN, jadis notaire dudit lieu, contre hypothèque d'un champ. Evoque une précédente obligation du même au même chez Me ROUSSET.	
3E415 Me Bout (230)	15/02/1693	quittance	Aumont	<b>CHEVALIER Jean, DALMAS Blaise</b>	Blaise DALMAS, mari de Jeanne JULIEN, d'Aumont, a reçu de Jean CHEVALIER, des Uttes, 22 livres suite à transaction passée le 10/11 dernier chez Me BOUT.	
3E411 Me Bout (207)	19/08/1666	achat	Javols	<b>CHEVALIER Philippe, BOUCHARENC Jean</b>	Me Jean BOUCHARENC, notaire royal et baille au mandement des Estrets, habitant Lestival (Fontans), a vendu pour 65 livres un pastoral et un champ (confronts) à Philippe CHEVALIER, du Vestit (Rimeize). La page est barrée. Une note en marge, datée du 16/10/1671 indique que Me BOUCHARENC consent à annuler le contrat passé en faveur dudit CHEVALIER. L'acte est rédigé à Javols dans la maison de Philippe TROCELLIER, l'annulation est rédigée à Aumont dans l'étude de Me BOUT.	
3E412 Me Bout (78)	23/04/1671	accord	Aumont	<b>CHEVALIER Philippe, GRAS Jean</b>	Jean GRAS, du Vestit, fils de feus Jean et Marie HERMET, voulait assigner Philippe CHEVALIER, son beau-frère, dudit lieu, pour récupérer un dixième des biens de sa mère, ledit Philippe étant mari de Jeanne GRAS, et icelle, héritière de ladite HERMET. Ils étaient 5 enfants délaissés au moment du décès. Propositions dudit CHEVALIER. Entremise d'amis et accord amiable. On attribue des terres (confronts).	
3E413 Me Bout (264)	19/11/1674	accord	Aumont	<b>CHEVALIER Philippe, GRAS Jean</b>	Jean GRAS, praticien, ayant charge de son frère, François GRAS, natif du Vestit [Rimeize], résidant à présent à Marsillargues-34, diocèse de Nîmes, par procuration du mois d'août dernier chez Me BOUT <b>{non trouvée dans ce registre}</b> , d'une part ; Philippe CHEVALIER, mari de Jeanne GRAS, icelle héritière de feu Marie HERMET, leur mère, d'autre. Ledit Jean GRAS a réclamé en justice pour son frère, François, 1/10 de la succession de leur mère. On se met d'accord et 2 champs (confronts) sont donnés en compensation.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (403)	22/12/1695	procuration	Aumont	collectif	Pierre TROCELLIER, Jean BOUQUET, fils de feu Pierre, François BARRANDON, Antoine JOUVE, Philippe MAGNE, Jacques BRUNEL, tous de Longuesagne (Javols) et Jacques MAGNE, du moulin (ibidem), tant pour eux que pour les autres habitants desdits lieux, donnent procuration à un avocat au Conseil Privé du roi (dont le nom est laissé en blanc), pour intervenir lors de l'instance pendante au Conseil Privé du roi entre Pantaléon GUERIN, ses cautions et associés, et le seigneur comte de Peyre, lieutenant général pour le roi en la province de Languedoc, M.M. les Directeurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, les enfants de feu Marguerite de RETZ. Il y a contestation sur des sommes dues.	
3E412 Me Bout (145)	30/07/1671	accord	Volpilhac (Javols)	COMBETTES Catherine, BOULET Antoine	Au CM passé chez feu Me DAUDE entre feu Antoine BOULET et Catherine COMBETTES, de Volpilhac (Javols), ladite COMBETTES avait gagné 40 livres par le pré décès de son mari il y a un mois. Celui-ci, pendant leur vie commune, avait contracté plusieurs obligations. Pour ne pas confondre ses propres biens et ceux de son feu mari, elle a assigné Antoine et Jean BOULET, ses beaux-frères, pour réclamer un inventaire précis. Celui-ci ayant montré que le passif dépassait le montant des actifs, ledit Antoine BOULET, habitant d'Aubugeyrettes, frère du défunt, l'a reconnu et a promis qu'il n'empêcherait pas sa belle-soeur de percevoir l'entier héritage de son feu mari. Ce qu'il confirme par l'accord de ce jour tout en récupérant les habits de son feu frère. Un brouillon (photo 149) nous apprend que le feu Antoine BOULET est mort ab intestat et qu'en plus de autre Antoine et de Jean BOULET il y a un 3ème frère, Etienne BOULET dont il n'est pas question dans l'acte.	
3 E 414 Me Bout (321)	11/10/1689	quittance	Aumont	COMBETTES François, DALMAS Antoine	Messire Antoine DALMAS, prêtre et vicaire de Rimeize, comme héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Pierre GOTTY, a reçu de François COMBETTES, d'Aumont, paiement d'un achat fait par ledit COMBETTES audit feu GOTTY chez Me CHASTANG.	
3E416 Me Bout (251)	21/03/1695	achat	Aumont	COMBETTES François, MOULIN Anne	Anne MOULIN, veuve de Pierre GOTTY jeune, d'Aumont, vend à François COMBETTES, dudit lieu, un pré. Situation cadastrale, prix, paiement comptant.	
3E413 Me Bout (148)	13/11/1673	CM	le Pêcher (Aumont)	COMBETTES François, REVERSAT Marie	François COMBETTES, tisserand, d'Aumont, fils de feu Jean COMBETTES + et de Marguerite CAZELEDES, avec Marie REVERSAT, fille de feus Jean REVERSAT + et Dauphine CHASTANG +. Le fiancé est assisté entre autres de François TINEL, son parrain, la fiancée, de Philippe REVERSAT, son frère, et Jean CHASTANG, son oncle. La mère du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens dont elle se réserve l'usufruit. Participe à la dot Jeanne CHAUVET, veuve d'Antoine COMBETTES +, aïeule paternelle du fiancé.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (212)	03/06/1689	ratification	Aumont	<b>COMBETTES Françoise, CHASTANG Gabrielle</b>	Gabrielle CHASTANG, femme de Pierre GOTTY vieux, approuve et ratifie la vente faite par son mari dans l'acte précédent et qu'elle avait demandée elle-même à cause de la grande maladie dont elle souffre depuis un an.	
3 E 414 Me Bout (210)	26/05/1689	achat	Aumont	<b>COMBETTES Françoise, GOTTY Pierre vieux</b>	Pierre GOTTY vieux, tisserand, d'Aumont, a vendu à Françoise COMBETTES, dudit lieu, la moitié d'un jardin (confronts).	
3 E 414 Me Bout (295)	05/08/1689	testament	Javols	<b>COMBETTES Isabeau</b>	Isabeau COMBETTES, femme de Jacques BRUNEL, de Longuesagne (Javols), malade. Tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale de Javols. Lègue à Claude BRUNEL, leur fils, 30 livres. A Paule BRUNEL, leur fille, 90 livres et divers meubles ou objets. Héritier universel, son mari.	
3E413 Me Bout (314)	19/02/1675	CM	le Bouschet (Aumont)	<b>COMBETTES Jean, BASTIDE Catherine</b>	Jean COMBETTES, fils de Jacques et de feu Claude ALARY +, du Cros (Javols), avec Catherine BASTIDE, fille de feu Jean BASTIDE + et de Catherine SAINT-LEGER, du Bouschet (Aumont). La dot est de 66 livres. Présence d'Isabeau BOULET qui, ayant consenti à ce mariage (parenté non précisée), fait donation à la fiancée de la moitié de ses biens. Le père du fiancé donne 15 livres à son fils. Parmi les témoins, Jean BASTIDE, frère de la fiancée.	
3E415 Me Bout (429)	25/02/1694	achat	Aumont	<b>COMBETTES Jean, BONNAL Antoine</b>	Antoine BONNAL vieux, laboureur, de Longuesagne (Javols), a vendu pour 24 livres à Jean COMBETTES, tisserand, une cartonnade de terre à prendre d'un sien champ (confronts) qui en sera séparée par des bornes posées en terre (limites à définir par l'expert, Jean BROS, des Bros).	
3E416 Me Bout (133)	04/07/1694	achat	Aumont	<b>COMBETTES Jean, GRAS Antoine</b>	Antoine GRAS, tisserand, d'Aumont, a vendu à Jean COMBETTES, tisserand, un champ. Situation cadastrale, prix. En garantie reçoit une quittance en faveur de messire Antoine BOULET en date du 20/12/1671 chez feu Me Jean CHASTANG.	
3E416 Me Bout (196)	12/12/1694	quittance	Aumont	<b>COMBETTES Pierre, BADUEL Jean</b>	Jean BADUEL, fils et héritier de feu Jean, assisté de François GRANIER, son oncle maternel, de Villerousset, a reçu de Pierre COMBETTES, dudit lieu, paiement de l'arrentement que Marguerite GRANIER, sa mère, lui avait passé le 02/05/1692 chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (165)	23/11/1692	reconnaissance	Aumont	<b>COMBETTES Pierre, MAURIN Etienne</b>	Etienne MAURIN, mari de Marguerite COMBETTES, de Chauillac (la Fage-Basse), a reçu de Pierre COMBETTES, son beau-frère, de Villerousset, 88 livres sur la dot faite au CM chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (623)	06/10/1690	quittance	Aumont	<b>COMBETTES Pierre, TROCELLIER Pierre</b>	Pierre TROCELLIER, laboureur, des Bros (la Chaze), a reçu de Pierre COMBETTES, de Villerousset, des arrrages de taille.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (193)	26/12/1671	quittance	Aumont	<b>CONNORD Guillaume, BONNAL Denis</b>	Denis BONNAL, tailleur d'habits de Serverette, ayant droit et cause de Jean PIGEYRE, son beau-frère, par acte du 09/11 dernier chez Me ALARY, a reçu de Guillaume CONNORT, du Prat, 40 livres que ce dernier devait à Marguerite HERMANTIER, de Tiracols (renvoie à une obligation du 19/02/1666 que ladite HERMANTIER avait consentie audit PIGEYRE chez Me VIGIERE. Guillaume CONNORT, lui, était débiteur de ladite HERMANTIER par contrat du 09/06 dernier chez Me BOUT.	
3E412 Me Bout (131)	09/06/1671	accord	Javols	<b>CONNORD Guillaume, HERMENTIER Marguerite</b>	Le 29/03/1670 il y a eu CM chez Me LAURENS entre Guillaume CONNORD, du Prat (Saint-Sauveur-de-Peyre), et Marguerite HERMENTIER, de Tiracols (Javols). Faut que les engagements aient été exécutés, la fiancée s'est pourvue en dommages et intérêts devant les officiers de Peyre. On s'accorde finalement à annuler le CM, à permettre à l'un et l'autre de se marier quand il voudra et ladite HERMENTIER recevra 44 livres de dommages et intérêts. Rédigé chez Philippe TROCELLIER, hôte.	
3E412 Me Bout (198)	27/12/1671	reconnaissance	Aumont	<b>CONNORD Pierre, BRASSAC Etienne</b>	Etienne BRASSAC, des Uttes (Aumont), comme mari de Catherine CONNORD, a reçu de Pierre CONNORD, son beau-frère, de las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), 150 livres sur la dot faite au CM reçu par Me BOUT (échéances de 1669, 1670 et 1671 de 50 livres chacune).	
3E411 Me Bout (85)	16/11/1664	reconnaissance	Aumont	<b>CONORD Pierre, BRASSAC Jean et Etienne</b>	Jean et Etienne BRASSAC, père et fils, des Uttes (Aumont), le fils donataire de la moitié des biens de son père et mari de Catherine CONORD, ont reçu de Pierre CONORD, fils et héritier d'autre Pierre et de feu Jeanne RAMPAN, de las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), 400 livres, 2 robes de serge, un cotillon de serge, une vache avec son veau et un bourret, dot prévue au CM chez Me DALLE et Me BOUT.	
3E411 Me Bout (168)	03/05/1666	quittance	Aumont	<b>CONORD Pierre, BRASSAC Jean et Etienne</b>	Jean et Etienne BRASSAC, père et fils, des Uttes (Aumont), le fils donataire de la moitié des biens de son père et mari de Catherine CONORD, ont reçu de Pierre CONORD, fils et donataire d'autre Pierre, de las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), 100 livres, une couverture et 2 draps sur la dot faite au CM chez Me BOUT.	
3E411 Me Bout (246)	08/05/1667	quittance	Aumont	<b>CONORD Pierre, BRASSAC Jean et Etienne</b>	Jean et Etienne BRASSAC, père et fils, des Uttes, le fils donataire du père et mari de Catherine CONORD, ont reçu de Pierre CONORD, de las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), 50 livres sur la dot faite au CM chez Me BOUT.	
3E416 Me Bout (273)	06/05/1695	achat	Aumont	<b>CONORT Jean et autre Jean, DALMAS Pierre</b>	Pierre DALMAS, de Souleyrols (Prinsuejols), a vendu à Jean et autre Jean CONORT, père et fils, de Fréjoutes (ibidem), un pré. Situation cadastrale, prix.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (341)	06/08/1693	procuration	Serverette	CONORTON (de) Françoise, MOURE (de) Antoine	Demoiselle Françoise de CONORTON, femme d'Antoine MOURE, seigneur de Pratviala, co-seigneur de Serverette, donne procuration à son mari pour se rendre à Nasbinals au mariage de leur fils, Jean-[Baptiste] de MOURE, seigneur de la Rouvière, avec damoiselle Marie-Rose d'ALDIN de BELVEZET, fille de feu noble d'ALDIN, seigneur de Belvezet, et lui faire donation de tous ses biens.	Le fils est appelé Jean de MOURE ici mais Jean-Baptiste le jour de son CM.
3E415 Me Bout (277)	21/04/1693	achat	Aumont	CONSTANT Jean, PIGNEDE Catherine	Catherine PIGNEDE, femme de Jean VALLY, d'Aumont, ayant reçu depuis son mariage des biens paraphernaux, vend à Jean CONSTANT, laboureur, de la Chaze, une devèze et un pré pour 252 livres. Localisation cadastrale. De cette somme elle délègue 69 livres à Jean CHASTANG dont elle est débitrice suite à transaction passée chez Me CHASTANG.	
3E412 Me Bout (96)	25/05/1671	échange	Rimeize	CONSTANT Jean, RAMADIER Jean	Jean CONSTANT, laboureur, et Jean RAMADIER, tous deux habitant le Mazel, ont échangé des terres.	
3 E 414 Me Bout (107)	13/02/1689	testament	les Estrets (Fontans)	CONSTANT Jeanne	Jeanne CONSTANT, de Tarbos, habitant à présent aux Estrets (Fontans), malade, étant auprès du feu dans la maison de Marcelin ROUSSET. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale de Fontans. Héritier universel, Etienne COMBETTES, son fils, à défaut audit ROUSSET, son cousin germain. Legs à différents religieux pour des messes. [pb du lieu de la famille du fiancé. On lit "Tarbos". Dans LGW, CM des parents, Madeleine a mis un ?]	
3 E 414 Me Bout (819)	14/05/1691	accord	Aumont	COUDERC Etienne, PAGES Vidal	Etienne COUDERC, de la Chaze-de-Peyre, d'une part ; Vidal PAGES, mari de Catherine COUDERC, ainsi que Jeanne et Catherine COUDERC, sœurs de cette dernière, d'autre. Ces derniers sont en procès contre Etienne COUDERC, lui demandant leurs droits de légitime paternels sur les biens de feu Jean COUDERC, leur père. Avec l'approbation de leur mère, ici présente, Marguerite FOURNIER, Etienne donne des terres (confronts). [Marguerite FOURNIER est donnée comme décédée puis comme présente...]	
3E415 Me Bout (83A)	04/06/1692	achat	Aumont	COUDERC Etienne, PIGEYRE Bernard	Etienne COUDERC, [fils et héritier de feu Jean], de la Chaze-de-Peyre, donne à Bernard PIGEYRE, mari de Jeanne COUDERC, de Chazeirolles (Fontans), un champ (localisation cadastrale) correspondant aux droits de légitime de ladite Jeanne, pour 1/10ème des biens ayant appartenu audit feu COUDERC, père de Jeanne et Jean.	Feuille volante. Renvoie à accord du même jour photo 84 le 05/06/1692.

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (84)	05/06/1692	accord	Aumont	COUDERC Etienne, PIGEYRE Bernard	Bernard PIGEYRE, mari de Jeanne COUDERC, de Chazeirolles (Fontans), d'une part ; Etienne COUDERC, fils et héritier de feu Jean, de la Chaze-de-Peyre, d'autre. Ledit PIGEYRE, comme mari, avait demandé 1/10ème des biens ayant appartenu audit feu COUDERC, père de Jeanne et Jean, ne voulant pas se contenter du legs à lui fait. En compensation, suite à l'intervention de Jean VALENTIN et Jean BROS, experts, des Bros, il reçoit un champ (localisation cadastrale).	
3E415 Me Bout (486)	04/06/1692	achat	Aumont	COUDERC Etienne, PIGEYRE Bernard	Etienne COUDERC, [fils et héritier de feu Jean], de la Chaze-de-Peyre, donne à Bernard PIGEYRE, mari de Jeanne COUDERC, de Chazeirolles (Fontans), un champ (localisation cadastrale) correspondant aux droits de légitime de ladite Jeanne, pour 1/10ème des biens ayant appartenu audit feu COUDERC, père de Jeanne et Jean.	Feuille volante. Renvoi à accord du même jour photo 84 le 05/06/1692.
3E411 Me Bout (265)	18/06/1667	partage	Uzanges (Prinsuéjols)	COUDERC Etienne, TEYSSIER Jean, COUDERC Astruge	Etienne COUDERC, d'Uzanges (Prinsuéjols), tant en son nom qu'en celui de ses frères et sœur, Pierre, Jean et Jeanne COUDERC, réclame 4/12èmes (suivant le nombre de 6 enfants survivants) sur les biens ayant appartenu à feus Guinet COUDERC et Béatrice CHAULIAC, leurs père et mère. Réclamation faite à Jean TEYSSIER et Astruge COUDERC, mariés, icelle héritière et tenancière des biens desdits père et mère. Les enfants de ce couple sont Etienne (émancipé), Jean, Antoinette et Louise TEYSSIER, tous habitants d'Uzanges avec leurs parents. L'accord consiste à ôter des biens toutes les dépenses faites par Jean TEYSSIER, dont 2 paiements faits à Marguerite COUDERC, veuve de Jean [?], du village de Jumels (quittance reçue par Me AYRAL, notaire de Prades-12, le 17/05/1628 et autre le 26/01/1630 chez Me SIMON, notaire de Marvejols). Autre paiement fait par Jean TEYSSIER, à Jeanne REMIZY, femme de Jean BADUEL, et Pierre BADUEL, leur fils (quittance du 19/06/1625 chez Me BORRELLY, notaire de Nasbinals. Voir aussi la référence de plusieurs quittances chez Me HUGONNET, dont une reconnaissance de dot.	
3 E 414 Me Bout (391)	19/01/1690	CM	les Fons (la Chaze-de-Peyre)	COUDIER Antoine, AMOUROUX Marie	Antoine COUDIER [COUDIER dans le titre, COULHER dans le texte], fils de feu Gaspard et de Catherine BORDE, de Chapchinyers (Saint-Léger-de-Peyre) avec Marie AMOUROUX, fille de Pierre et veuve en 1ères noces de Jacques BOULET, des Fons (la Chaze-de-Peyre). Dans la dot, une maison, quelques meubles et ustensiles, un pré, une vache pleine et une vache avec son veau, mais 57 livres de dettes diverses à payer sur ses biens. Référence à une obligation du 17/03/1686 due audit feu BOULET par Jean CHASTANG. La fiancée a eu des enfants avec son 1er mari.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (221)	14/01/1695	quittance	Aumont	<b>COURNOD Jean, BRASSAC Jean</b>	Jean BRASSAC, fils et succédant aux biens de Catherine COUNORD, des Uttes, demeurant à la Chaze, a reçu de Jean COUNORD, fils et donataire de Pierre, des Fonds (Sainte-Colombe-de-Peyre), une robe promise lors du CM avec Etienne BRASSAC, père dudit Jean chez Me BOUT.	
3E416 Me Bout (111)	04/06/1694	quittance	Aumont	<b>COURNUD Blaise, MALARET Jean</b>	Jean MALARET, de Floirac-46, en Rouergue, mari de Marguerite GRANIER, reçoit de Blaise COURNUD, mari de Marguerite MAZEL, de Combettes (Javols), paiement d'une dette.	
3E416 Me Bout (305)	10/06/1695	échanges	Aumont	<b>COURNUD Blaise, MAZEL Jacques</b>	Blaise COURNUD, laboureur, des Combettes (Javols) et Jacques MAZEL, laboureur, dudit lieu, se sont échangé des terres. Détail et localisation cadastrale de chaque pièce. Le lot donné par MAZEL étant plus grand, COURNUD compense avec 40 livres que MAZEL délègue au comte de Peyre dont il est débiteur.	
3E416 Me Bout (433)	22/02/1696	contrat de mariage	Aumont	<b>COURNUD François et SAUVAGE Thérèse</b>	François COURNUD, fils de Guillaume et de Catherine PEZON, de BESSILS (Javols), avec Thérèse SAUVAGE, fils de François et de feu Jeanne BEQUAT, de Civeyrac. Présent, le parâtre du fiancé, Philippe TROCELLIER. François SAUVAGE remet à la fiancée, leur fille aînée, le fidéi-commis confié dans son testament par sa feu épouse aux conditions d'augment des legs faits à Isabeau et Etienne SAUVAGE, les autres enfants. Les fiancés seront tenus de nourrir et entretenir François SAUVAGE, et, s'ils ne se supportent pas dans la même maison, de lui verser une pension. Parmi les témoins, Pierre COURNUD, du Crouzet, et Blaise COURNUD, des Combettes.	
3E416 Me Bout (400)	11/12/1695	quittance	Aumont	<b>COURNUD François, Blaise et Pierre</b>	François et Blaise COURNUD, frères, enfants de feu Guillaume, habitants du Bessils et de Combettes (Javols), ont reçu de Pierre COURNUD, leur cousin, fils et héritier de feu Blaise, et icelui de feu Jeanne PLANCHON, leur aïeule, du Crouzet (Aumont), les droits de légitime dus audit feu Guillaume sur les biens de ladite PLANCHON.	
3E416 Me Bout (430)	16/02/1696	achat	Aumont	<b>COURNUD Jacques, BROS Anne</b>	Anne BROS, fille de feu Jacques, hôte, des Bros (la Chaze), a vendu à Jacques COURNUD, dudit lieu, des pièces de terres à lui advenues pour paiement de ses droits de légitime maternels et suite au décès de feu Anne SEGUIN, sa mère, conformément au partage qu'elle en a fait (une moitié chacun) avec Pierre REMUSAT, son beau-fils. Description et situation cadastrale. Prix, détail financier et échéancier.	
3E416 Me Bout (477)	01/05/1696	quittance	les Bros (la Chaze-de-Peyre)	<b>COURNUD Jacques, BROS Anne</b>	Anne BROS, fille de feu Jacques, des Bros (la Chaze), a reçu de Jacques COURNUD, dudit lieu, somme prévue au contrat de vente du 16/02 dernier chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (327)	26/06/1695	quittance	Aumont	<b>COURNUD Pierre et Jacques</b>	Jacques COURNUD, tisserand, des Bros (la Chaze), a reçu de Pierre COURNUD, du Crouzet (Aumont), son frère, une partie de ses droits de légitime prévus à son CM	
3E415 Me Bout (162)	10/11/1692	quittance	Aumont	<b>COURNUT Blaise, MALARET Jean</b>	Jean MALARET, Me cordonnier, de Flagnac-12, en Rouergue, mari de Marguerite GRANIER, a reçu de Blaise COURNUT, mari de Marguerite MAZEL, de Combettes (Javols), représenté par son parâtre, Philippe TROCELLIER, de Bessils (ibidem) 48 livres, partie en nature (une jument), partie en argent, selon un contrat passé entre eux.	
3E416 Me Bout (037)	26/3/1694	obligation	Aumont	<b>COURNUT François, MONTANIER Antoine</b>	Antoine MONTANIER, laboureur, du Vestit, emprunte à François COURNUT (écrit - UD), tisserand, dudit lieu. Montant et conditions de remboursement. Une vache à la clé.	
3 E 414 Me Bout (435)	07/02/1690	CM	les Bros (la Chaze-de-Peyre)	<b>COURNUT Jacques, HOSTALIER Jeanne</b>	Jacques COURNUT, fils de feu Blaise et de Marie FOURNIER, du Crouzet (Aumont), avec Jeanne HOSTALIER, fille de feu Antoine et de Catherine VANEL, de las Bros (la Chaze-de-Peyre). Le père de la fiancée avait testé en 1666 chez Me RAMADIER en faveur de Catherine VANEL en fidéi-commis qu'elle rend ce jour à sa fille. Elle lui fait aussi donation de la moitié de ses biens en avantage et préciput sur l'autre moitié avec les réserves habituelles, à charge aussi de payer à Antoine HOSTALIER, son fils, frère de la fiancée, le legs de 100 livres à lui fait par son feu père ainsi que ses droits de légitime maternels (100 livres). Présent, Pierre COURNUT, frère du fiancé, et héritier de leur feu père. Avec sa mère ils constituent au fiancé 900 livres (legs du feu père, droits de succession suite au décès ab intestat de Marie et Marguerite COURNUT, leurs soeurs). L'acte se termine par l'inventaire des biens restés dans la maison de ladite VANEL.	
3 E 414 Me Bout (914)	25/08/1691	testament	Aumont	<b>COURNUT Jean</b>	Jean COURNUT, tisserand, du Crouzet (Aumont), gît dans son lit. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, cimetière de l'église paroissiale d'Aumont. Héritière universelle, Jeanne COURNUT, sa fille et de feu Antoinette PAGES, et, si elle meurt en pupillarité, son neveu, Pierre COURNUT. Suit une liste de quittances et de dettes.	
3E415 Me Bout (107)	04/07/1692	quittance	Aumont	<b>COURNUT Jean, AMARGER Barthélemy</b>	Barthélemy AMARGER, des Andes (Saint-Sauveur-de-Peyre), a reçu de Jean COURNUT [écrit "COURNUD"], du Crouzet (Aumont), 45 livres qu'il lui doit comme mari et héritier de feu Marie TROCELLIER, icelle héritière de feu Jean TROCELLIER, icelui mari d'Antoinette AMARGER, tant pour la dot de celle-ci que pour le legs de 60 livres à elle fait par ledit Jean en son testament du 22/04/1675 reçu par feu Me François DALLE.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (236)	23/04/1672	lodz (quittance)	Aumont	<b>COURNUT Marie, MOURE Gilbert</b>	Gilbert MOURE, bourgeois de Serverette, perçoit le droit de lodz, comme fermier de la Comté de Peyre, sur Marie COURNUT, veuve de Jean TARDIEU, des Fons (la Chaze), suite à acquisition d'un pré valant 800 livres, pré qu'elle a reçu en paiement d'une obligation de Jean TARDIEU, fils dudit feu TARDIEU.	
3 E 414 Me Bout (748)	25/02/1691	procuration	Aumont	<b>COURTIOL Antoine et Pierre</b>	Pierre COURTIOL, laboureur, de Becus (Noalhac), donne procuration à [lacune] pour, en son nom, aller à Saint-Etienne-Vallée-Française [écrit " <b>Saint-Etienne de Val Fransisque</b> "], consentir au mariage projeté entre Antoine COURTIOL, son fils, et Marie DOMBRE, dudit Saint-Etienne. Le fiancé aura 200 livres de droits de légitime paternels et maternels.	
3 E 414 Me Bout (750)	25/02/1691	quittance	Aumont	<b>COURTIOL Antoine et Pierre</b>	Antoine COURTIOL, fils de Pierre et Madeleine BOYER, natif de Becus [Noalhac], résidant à présent à Saint-Etienne-Vallée-Française [écrit " <b>Saint-Etienne de Val Fransisque</b> "], a reçu de son père 100 livres sur la constitution qu'il lui a faite ce jour.	
3E412 Me Bout (70)	16/04/1671	quittance	la Fage-Montivernoux	<b>COURTIOL Jean, RIEUTORT Guillaume</b>	Guillaume RIEUTORT, fils de feu Jean, des Fours (la Fage-Montivernoux), comme mari d'Antoinette COURTIOL, a reçu de Jean COURTIOL, de Beires (Saint-Laurent-de-Beires), 300 livres sur les 500 de la dot faite au CM chez Me BOUT et chez Me PAGES, des Anglars [la Fage-Montivernoux]. Il a employé cette somme partiellement pour le paiement de ses droits de légitime à Jean RIEUTORT, son oncle. [voir acte précédent photo 69]	
3E416 Me Bout (095)	21/05/1694	partage	Aumont	<b>COURTIOL Pierre, ASTRUC Jean</b>	Pierre COURTIOL et Jean ASTRUC, habitants du Monteil (Aumont), ont convenu de partager différentes pièces de terre qu'ils ont en indivis. Détail du partage avec situation cadastrale des terres. Indemnité pour superficie moins grande d'un lot.	
3E416 Me Bout (115)	08/06/1694	quittance	Marvejols	<b>COUVERT Jean, AUVERGNAS Etienne</b>	Etienne AUVERGNAS, fils de feus Guillaume et Antoinette COURET, assisté d'Antoine BEYRES, son beau-père et curateur, tous habitants de Gibertès (le Buisson), reçoit de Jean COURET, fils et donataire d'Etienne, du lieu des Ressenades (les Salces), restes à payer de la dot d'Antoinette COURET. Argent remis, en réalité, à Antoine MEISSONNIER, des Andes, parâtre d'Etienne, à qui celui-ci avait délégué cette dot par contrat du 21/04 dernier chez Me BOUT (voir photo 60). Jean COURET paie aussi un legs fait par Antoinette COURET à Marie COURET, fille de Pierre.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (350)	28/11/1672	accord	Aumont	<b>CROS Marguerite, BOULET Françoise</b>	<p>Feu Jean BOULET, tailleur d'Aumont, avait donné 60 livres à autre Jean BOULET, son fils, marié à Lansargues [34], par acte du 06/08/1646. Le 04/07/1664 le père fait son testament et désigne Anne BOULET, sa fille, comme héritière universelle en fidéi-commis pour l'un de ses frères ou soeurs. Celle-ci a non seulement restitué le fidéi-commis à François et Blaise BOULET, ses frère et neveu, mais en plus, les a faits héritiers de tous les biens dudit feu Jean BOULET et de sa femme, Françoise BICAUD [écrit "BIQUAUDE"]. Or, feu Jean BLANQUET, en son CM avec feu Jeanne BOULET, fille desdits Jean BOULET et Françoise BICAUD, avait reçu de ces derniers la promesse de 30 livres + une somme dont ils se déclaraient débiteurs envers ledit BLANQUET. <b>Voir ci-après suite du relevé de cet acte.</b></p>	
3E412 Me Bout (350)	28/11/1672	accord	Aumont	<b>CROS Marguerite, BOULET Françoise</b>	<p><b>Suite de l'acte :</b> Ce dernier n'ayant rien reçu du père, se fait céder 60 livres par ledit Jean BOULET, de Lansargues, par acte du 24/05/1668 chez Me SAINT-AUBIN, notaire de Lansargues. Référence d'une quittance chez Me CHASTANG, notaire d'Aumont, le 13/06/1668. Jeanne BOULET [appelée "BLANQUET"], avant de mourir, fait son testament chez Me CHASTANG et désigne son mari comme héritier universel. Ce dernier teste à son tour et désigne comme héritière Marguerite CROS, fille de Jean, sa nièce, del Cros, par acte du 05/05/1670 chez Me BOUCHARENC, notaire de Lestival. Voir accord amiable in fine.</p>	
3 E 414 Me Bout (799)	27/04/1691	achat	Aumont	<b>CROUZET Jean, CHARDAIRE Jean et Pierre</b>	<p>Jean et Pierre CHARDAIRE, du Fau-de-Peyre, père et fils, ont vendu à Jean CROUZET, laboureur, de Beauregard (ibidem), un champ (confronts) pour 67 livres. Référence à une hypothèque chez Me BOUT le 17/02/1666.</p>	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (143)	05/11/1673	CM	la Tuile (Aumont)	<b>CRUEIZE Jean, ASTRUC Antoinette</b>	Jean CRUEIZE, fils de feu Guillaume CRUEIZE et de Hélix BAFFIE, de Coulagnettes (Saint-Amans), avec Antoinette ASTRUC, fille de feu Bertrand ASTRUC + et Marguerite DELAPORTE, de la Tuile (Aumont). Pour le fiancé, ses oncles paternel et maternel, Etienne CRUEIZE, de Saint-Amans, et Jean BAFFIE, de Chardenoux (Saint-Alban). Pour la fiancée, Joseph ASTRUC, son frère, ainsi que Etienne ASTRUC, son frère consanguin. Dot par le frère, héritier universel du père et donataire universel de la mère : 1500 livres, une vache pleine avec son veau, 5 brebis de port, 3 robes dont l'une en serge de couleur, 1 couverture, 2 draps, y compris le legs fait par son père dans son testament du 11/02/1660 chez Me CHASTANG. Côté fiancé, la mère remet à son fils, qui est l'aîné, le fidéi-commis que lui a confié son feu mari, lui donne 300 livres sur ses propres biens, tout en réservant une somme prévue dans ledit testament pour Suzanne et Catherine CRUEIZE, ses filles, et pour Etienne CRUEIZE, son autre fils.	
3E416 Me Bout (467)	17/04/1696	quittance	Aumont	<b>DALLE Antoine et Blaise, DERBOUZE Jean</b>	Jean DERBOUZE et Blaise DALLE, beau-père et beau-fils, laboureurs, de Nozières (Aumont), ont reçu d'Antoine DALLE, marchand, de Chancelades, quittance des droits de légitime dus à Blaise DALLE par feu Etienne DALLE, son frère, père dudit Antoine DALLE, et contenus dans son CM avec Antoinette DERBOUZE.	
3E416 Me Bout (269)	01/05/1695	cession	Aumont	<b>DALLE Antoine et Jean</b>	Jean DALLE, laboureur, de Couffinet (Sainte-Colombe-de-Peyre), subrogé à sa place Antoine DALLE, son frère, dudit lieu, au décret par lui obtenu de M.M. les officiers de Peyre le 10/02/1693 contre Antoine HERMABESSIERE ["HERMEBESSEYRE" dans le texte], de Souleyrols (Prinsuéjols), sur 2 prés, à cause de 200 livres de capital promises, et impayées, lors de la dot faite à Marie HERMABESSIERE, sa femme, au CM du 28/06/1682, et 53 livres de dépens et intérêts, qu'Antoine DALLE a comptées pour la légitime de son frère, Jean, comme prévu par legs de leur père, Gabriel DALLE, en son testament reçu par Me Vidal TROUCELLIER.	
3E415 Me Bout (80)	27/05/1692	quittance	Aumont	<b>DALLE Antoine, ASTIER Marie</b>	Marie ASTIER et Jean RABEYROLLES, mère et fils, de Nozières [Aumont], le fils héritier de son père, feu Jean RABEYROLLES, ont reçu d'Antoine DALLE, fils et héritier de feu Etienne, de Chancelades [ibidem], assisté de messire Jean DALLE, prêtre et son curateur, 54 livres que le feu Etienne avait déclaré devoir audit feu RABEYROLLES dans son testament du 07/04/1681 chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (167)	30/11/1692	obligation	Aumont	<b>DALLE Antoine, ASTRUC Antoine</b>	Antoine ASTRUC, de Rimeizen (le Fau), se rend débiteur d'Antoine DALLE, [fils et héritier de feu Etienne], de Chancelades, 45 livres pour achat d'une paire de taureaux qu'il paiera d'ici un an.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (34)	28/02/1673	quittance	Aumont	<b>DALLE Antoine, ASTRUC Jean, PLANCHON Jacques, CHASSARIC Jacques, PAGES Guillaume</b>	Jacques CHASSARIC, de Fontanes (Saint-Sauveur-de-Peyre), et Guillaume PAGES, de la Randesche (ibidem), experts jurés, ont reçu de Antoine DALLE, du Buisson (Aumont), Jean ASTRUC, de la Chazotte, et Jacques PLANCHON, praticien, de Bouscas, syndics d'Aumont, tant en leur nom qu'au nom de Jean VALENTIN, autre syndic, 1100 livres dues par le contrat de prix fait à eux baillé pour faire un nouveau compoix et cadastre d'Aumont (acte du 26/02/1668 chez Me CHASTANG).	
3E415 Me Bout (219)	03/02/1693	CM	Saint-Chély-d'Apcher	<b>DALLE Antoine, BOUDON Louise</b>	Antoine DALLE, fille de feu Etienne et de Marguerite VALENTIN, de Chancelades (Aumont), avec Louise BOUDON, fille de feu Jean et de Marie de CONORTON, de Saint-Chély-d'Apcher. Présence de Jean DALLE, prêtre et vicaire d'Aumont, oncle paternel du fiancé. Pierre CONORTON, prieur du Pin, en Bourbonnais, oncle maternel de la fiancée. Pour la fiancée, 4000 livres sur la succession de feu Jean BOUDON, consistant en les liquidations de la métairie de feu Jean CONORTON, autre oncle maternel de la fiancée, située à Boutan (Chauchailles). Bernard CONORTON, autre oncle. La mère du fiancé lui donne la moitié de ses biens en en gardant l'usufruit. Ledit Jean DALLE, oncle, donne à son neveu ses droits de légitime sur ses biens, se réservant son titre clérical.	
3E412 Me Bout (218)	18/02/1672	achat	Aumont	<b>DALLE Antoine, CHASSARIC Marguerite</b>	Marguerite CHASSARIC est veuve et héritière "fiduciaire" de Pierre GACHON, icelui héritier de Marguerite BRUNET, sa mère, et donataire de feu Antoine BRUNET, et, tant ledit BRUNET que ladite Marguerite BRUNET ont droit de succession aux biens de feus N.N. BRUNET, leurs neveux, et iceux enfants et héritiers de feus Guigot BRUNET et Jeanne CROUZET, conjointement avec feu Jean CROUZET, habitants d'Aumont. En cette qualité, ladite Marguerite CHASSARIC a vendu des terres (confronts) pour 36 livres à Antoine DALLE, du Buisson (Aumont), qui s'est déjà porté acquéreur des biens des autres succédants.	
3E415 Me Bout (335)	26/07/1693	quittance	Aumont	<b>DALLE Antoine, DALLE Blaise, DERBOUZE Jean</b>	Jean DERBOUZE et Blaise DALLE, beau-père et beau-fils, de Nozières (Aumont), ont reçu d'Antoine DALLE, de Chancelades, 107 livres sur les sommes dues audit Blaise par feu Etienne DALLE, père dudit Antoine, lors du CM de Blaise avec Antoinette DERBOUZE.	
3E415 Me Bout (164)	16/11/1692	quittance	Aumont	<b>DALLE Antoine, DALMAS Guillaume</b>	Guillaume DALMAS, d'Aumont, a reçu d'Antoine DALLE, fils et héritier de feu Etienne, de Chancelades, 100 livres à lui dues par une obligation du 04/06/1683 chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (117)	14/06/1694	quittance	Aumont	<b>DALLE Antoine, DERBOUZE Jean</b>	Jean DERBOUZE, laboureur, de Nozières (Aumont), beau-père de Blaise DALLE, icelui mari d'Antoinette DERBOUZE, et icelle, sa donatrice de la moitié de ses biens, a reçu de sieur Antoine DALLE, fils et héritier de feu Etienne, de Chancelades, pour les droits de légitime dus à Blaise DALLE, son beau-fils, et prévus au CM avec ladite Antoinette.	
3E416 Me Bout (282)	08/05/1695	quittance	Aumont	<b>DALLE Antoine, DERBOUZE Jean</b>	Jean DERBOUZE, de Nozières, a reçu d'Antoine DALLE, de Chancelades, fils et héritier de feu Etienne, partie (80 livres) des droits de légitime dus à Blaise DALLE, beau-fils dudit DERBOUZE, depuis le CM avec Antoinette DERBOUZE.	
3 E 414 Me Bout (549)	24/06/1690	quittance	Aumont	<b>DALLE Antoine, DERBOUZE Jean</b>	Jean DERBOUZE, de Nozières (Aumont), beau-père de Blaise DALLE, mari d'Antoinette DERBOUZE, a reçu d'Antoine DALLE, fils et héritier de feu Etienne, de Chancelades (ibidem), assisté de messire Jean DALLE, prêtre et vicaire d'Aumont, son oncle et curateur, 207 livres sur la somme due au CM chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (836)	26/05/1691	quittance	Aumont	<b>DALLE Antoine, DERBOUZE Jean</b>	Jean DERBOUZE, laboureur, de Nozières (Aumont), beau-père de Blaise DALLE, a reçu d'Antoine DALLE, fils et héritier de feu Etienne, de Chancelades (ibidem), 100 livres sur ce que ledit Etienne s'était obligé à payer à Blaise DALLE, son frère et gendre dudit DERBOUZE, au CM avec Antoinette DERBOUZE [le 22/021689 chez Me BOUT].	
3E411 Me Bout (145)	12/02/1666	transaction	Aumont	<b>DALLE Antoine, LAFFONT Jean</b>	Il y avait risque de procès entre Jean LAFFONT, d'Aumont, mari de Catherine VACHE, qui avait vendu pour 24 livres un champ (confronts) à Antoine DALLE, marchand, dudit lieu, et son acheteur. Le 1er voulait faire annuler la vente ; le second trouvait le prix trop élevé. Finalement, la vente est ratifiée et il y a accord amiable.	
3E416 Me Bout (325)	26/06/1695	ratification	Aumont	<b>DALLE Antoine, MARTIN Antoine et Blaise</b>	Antoine et Blaise MARTIN, frères, de Grandviala (la Chaze), habitant à présent Saint-Chély, ont succédé également aux biens de feu Antoine MARTIN, leur père, décédé ab intestat. Ce dernier avait vendu chez feu Me CHASTANG le 03/08/1666 des terres à Etienne DALLE, de Chancelades avec option de rachat. Ce que lesdits MARTIN ont demandé à Antoine DALLE, fils et héritier dudit Etienne. A quoi ledit Antoine DALLE opposait que Jacques MARTIN, leur frère aîné, se disant donataire de leur feu père, avait vendu la possibilité de rachat en faveur dudit feu Etienne (acte du 15/06/1682 chez Me BOUT) et avait payé ses droits de légitime à autre Antoine MARTIN plus jeune le 08/01/1692 chez Me SALAVILLE. On renonce finalement à un procès.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (68)	08/04/1671	ratification de vente	Aumont	<b>DALLE Antoine, MEISSONNIER Jean jeune</b>	Jean MEISSONNIER jeune, fils émancipé et donataire de Gounet, d'Aumont, ratifie la vente d'un champ faite pour 58 livres par son père, avec possibilité de rachat, à Antoine DALMAS dit du Buisson (acte chez Me François DALLE).	
3 E 414 Me Bout (584)	30/07/1690	quittance	Aumont	<b>DALLE Antoine, RIMEIZE Jean</b>	Jean RIMEIZE, des Bessons, mari de Louise DALLE, a reçu d'Antoine DALLE, fils et héritier d'Etienne DALLE, absent, représenté par son oncle et curateur, messire Jean DALLE, prêtre, 5 livres pour la valeur d'un coffre légué par feu Catherine DALLE, du Puech, à ladite Louise, en son testament.	
3E411 Me Bout (195)	10/07/1666	transaction	Aumont	<b>DALLE Antoine, SAVARIC Blaise, Guillaume, Marie, Isabeau et Jeanne</b>	Il y eut divers procès en instance. L'un, entre messire Jean MOURE, docteur en théologie, prêtre et curé d'Aumont, recteur de la chapellenie fondée par feu Claude VALLAT, prêtre, en l'honneur de Saint Etienne et Saint Claude en l'église d'Aumont, demandeur en désistat des pièces de ladite chapellenie, d'une part, et Me Antoine DALLE, marchand, d'Aumont, comme tenancier des biens de ladite chapellenie, d'autre. Un autre entre ledit DALLE comme héritier et tenancier des biens de feu Catherine de GACHON et icelle, de feu Antoine de GACHON, seigneur du Buisson, son frère, contre Jean SAVARIC, d'Aumont, comme héritier et tenancier des biens de feu Jean CHALQUET, d'autre. Et aussi, en reprise d'instance, entre le même DALLE et Blaise, Guillaume, Marie, Isabeau et Jeanne SAVARIC, frères et soeurs, enfants et ayants-droits dans la succession dudit feu Jean SAVARIC. 4 pages d'arguments à voir dans le détail. On finit par transiger.	
3 E 414 Me Bout (205)	26/05/1689	arrentement	Aumont	<b>DALLE Antoinette, LAPORTE Etienne</b>	Antoinette DALLE, d'Aumont, a donné à ferme à Etienne LAPORTE, de Peyreviole [Saint-Sauveur-de-Peyre], un pré pour 1 an et 25 livres. Conditions du bail.	
3 E 414 Me Bout (121)	22/02/1689	CM	Aumont	<b>DALLE Blaise et DERBOUZE Antoinette</b>	<b>Suite de l'acte</b> : Etienne DALLE doit à son frère 1070 livres pour ses droits de légitime (voir accord chez Me BOUT le 25/3/1686). Il établit un échéancier. En outre, le fiancé a gagné, en travaillant chez son frère, 545 livres dont 300 sont reconnues à la fiancée sous forme d'une vache, de blé et de bêtes à laine. En contre-partie, tous les billets dus au futur époux passeront à Etienne : les débiteurs sont Marguerite BOUCHARD, de Prativiala, Jean GRAS, de las Fons, Jean DALLE, leur frère, de Nozières. Jean DALLE, docteur en théologie, autre frère du fiancé, participe à la constitution.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (121)	22/02/1689	CM	Aumont	<b>DALLE Blaise et DERBOUZE Antoinette</b>	Blaise DALLE, fils de feus Jean et Jeanne AMBERT, de Chancelades (Aumont), avec Antoinette DERBOUZE, fille de Jean et Hélix VALENTIN, de Nozières (ibidem). Présence du frère du marié, Etienne DALLE. Le père de la fiancée (ayant reçu pouvoir de sa femme) lui fait donation de la moitié des biens d'Hélix VALENTIN, avec les réserves habituelles : garder l'usufruit, vivre ensemble. Les biens : une métairie, une paire de boeufs, 3 vaches dont 2 pleines, une velle, une jument pleine, 10 bêtes à laine. A noter qu'il y a des réparations à faire à la maison et à la grange. <b>Suite ci-après.</b>	
3E413 Me Bout (310)	16/02/1675	testament	Aumont	<b>DALLE Etienne</b>	Etienne DALLE, apothicaire d'Aumont, malade, gît dans son lit. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont. A Pierre, Antoine, Jean et autre Pierre DALLE, ses fils et de Marie VALENTIN, leurs droits de légitime, 300 livres chacun. En outre, ils devront être nourris et entretenus dans sa maison. Par ailleurs, Jeanne BRUNET, mère du testateur, devra aussi être nourrie et entretenue dans sa maison. Donne à son frère, Antoine DALLE, l'entrée dans sa maison et la nourriture pendant 2 ans, contre travaux au service de ladite Marie VALENTIN. Cette dernière est nommée héritière universelle en fidéi-commis pour l'un des enfants. Parmi les témoins, Vidal et Jean MARIÉS, père et fils, tisserands, d'Aumont. L'acte est suivi de la liste des créanciers du testateur avec le montant des sommes dues.	
3 E 414 Me Bout (466)	07/03/1690	testament	Chancelades (Aumont)	<b>DALLE Etienne</b>	Etienne DALLE, de Chancelades (Aumont), gisant dans son lit. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Jean et Marie DALLE, ses enfants et de Margot VALENTIN, 1500 livres à chacun (1er paiement lorsqu'ils se marieront). Pension annuelle à sa femme tant qu'elle ne se remariera pas et la demeure dans sa maison avec les règles de nourriture et entretien habituelles. Héritier universel, Antoine DALLE, son fils aîné et de ladite VALENTIN. Parmi les témoins, messire Jean DALLE, prêtre et vicaire d'Aumont, frère du testateur, et Antoine VALENTIN, de Crozes.	
3 E 414 Me Bout (472)	08/03/1690	codicille	Chancelades (Aumont)	<b>DALLE Etienne</b>	Codicille au testament fait ce jour (voir photo 466). Dispositions pour le cas où sa femme serait enceinte. Nomme aussi curateur de son fils aîné, messire Jean DALLE, prêtre et vicaire d'Aumont.	
3 E 414 Me Bout (274)	23/07/1689	quittance	Aumont	<b>DALLE Etienne, DERBOUZE Jean</b>	Jean DERBOUZE, de Nozières, beau-père de Blaise DALLE, a reçu de Etienne DALLE, de Chancelades (Aumont), 450 livres sur les sommes que ledit Etienne DALLE s'est chargé de payer audit DERBOUZE lors du CM dudit Blaise avec Antoinette DERBOUZE le 22/02/1689 chez Me BOUT. Il est précisé que ledit DERBOUZE n'a pu signer à cause de son indisposition.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (354)	08/12/1689	quittance	Aumont	<b>DALLE Etienne, DERBOUZE Jean</b>	Jean DERBOUZE, laboureur, de Nozières, a reçu d'Etienne DALLE, de Chancelades, 95 livres sur ce que ledit Etienne s'était obligé à payer à Blaise DALLE, son frère et gendre dudit DERBOUZE, au CM avec Antoinette DERBOUZE le 22/02 dernier chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (294)	28/01/1675	achat	Aumont	<b>DALLE Etienne, ATGER Jean</b>	Jean ATGER, de Chancelades (Aumont), a vendu 11 livres à Etienne DALLE, laboureur, dudit lieu, sa part du pâturage qu'il a en commun avec les autres habitants. Confronts.	
3E413 Me Bout (160)	30/12/1673	quittance	Aumont	<b>DALLE Etienne, DALLE Jean</b>	Jean DALLE, natif de Chancelades (Aumont), à présent marié et demeurant à Saelles, a reçu d'Etienne DALLE, de Chancelades, son frère, une somme arrêtee dans un contrat d'accord passé entre eux chez Me CHASTANG. Parmi les témoins, François GOUNY, fils d'Antoine, tisserand, habitant Aumont.	
3E413 Me Bout (268)	16/12/1674	quittance	Aumont	<b>DALLE Etienne, DALLE Jean</b>	Jean DALLE, écolier, de Chancelades (Aumont), a reçu d'Etienne DALLE, son frère aîné, dudit lieu, 100 livres sur le legs à lui fait par feu Jean DALLE +, leur père, en son testament chez Me DALLE, notaire d'Aumont.	
3E413 Me Bout (213)	02/06/1674	achat	Aumont	<b>DALLE Etienne, Jean JOUVE</b>	Jean JOUVE, laboureur, de Chancelades (Aumont), a vendu pour 5 livres à Etienne DALLE, dudit lieu, un esconson de champ (confronts).	
3E413 Me Bout (265)	30/11/1674	achat	Aumont	<b>DALLE Etienne, JOUVE Jean</b>	Jean JOUVE, laboureur, de Chancelades (Aumont), a vendu pour 9 livres à Etienne DALLE, dudit lieu, un esconson de champ (confronts).	
3E413 Me Bout (269)	17/12/1674	accord	Aumont	<b>DALLE Etienne, MASBON Perrine, GOTTY Pierre jeune</b>	Perrine MASBON, veuve d'Antoine MOULIN +, et Pierre GOTTY jeune, belle-mère et beau-fils, d'Aumont, d'une part, Etienne DALLE, apothicaire, d'Aumont, d'autre, ont un procès e instance devant les officiers de Peyre. Ladite MASBON s'étant rendue demanderesse du désistat d'un champ vendu par son feu mari à feue Marguerite MASBON +, sa soeur, et baillée en paiement de ses droits de légitime par contrat du 07/05/1644. Arguments contraires. Accord amiable.	
3 E 414 Me Bout (160)	21/03/1689	obligation	Aumont	<b>DALLE François, BRUN André</b>	André BRUN, de Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre), a fait un emprunt à François DALLE, dudit lieu. Echancier. Hypothèque d'un champ (confronts).	
3E413 Me Bout (185)	15/03/1674	quittance	Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>DALLE François, DALLE Pierre, PROUZET Jean</b>	Jean PROUZET, marchand, de Sainte-Colombe-de-Peyre, a reçu de François et Pierre DALLE, fils de Gabriel DALLE, de Couffignet (ibidem), paiement d'un arrentement de sa métairie du Cher (acte chez Me PLANCHON).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (205)	04/05/1674	quittance	Saint-Sauveur-de-Peyre	<b>DALLE Gabriel, GRIMAL Blaise , GRIMAL Jeanne</b>	Blaise GRIMAL, fils de Jean GRIMAL, de Rouchadel (Saint-Sauveur-de-Peyre), comme mari de Jeanne DALLE, a reçu de Gabriel DALLE, son beau-père, de Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre), 150 livres sur la dot faite au CM chez Me PLANCHON, notaire d'Aubigeires (Saint-Sauveur-de-Peyre). Cette somme, ledit Blaise GRIMAL l'a donnée à sa soeur, Jeanne GRIMAL, veuve d'Antoine GRIMAL +, des Pigeyses-basses (Ribennes). Il lui donne ces 150 livres sur ce qui a été promis au CM de sa soeur avec ledit feu GRIMAL chez Me PLANCHON.	
3E413 Me Bout (240)	16/09/1674	transaction	Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>DALLE Gabriel, MEISSONNIER Jean</b>	Jean MEISSONNIER, hôte, de couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre), demande vérification de travaux récents faits par Gabriel DALLE, hôte, dudit lieu. Celui-ci, en construisant un mur, a annexé une partie de sa basse-cour, détourné le cours du ruisseau qui passait chez lui et fermé un chemin de service qui lui permettait avec ses charrettes et ses boeufs de rejoindre un sien pré. Réponses : 1) il n'y a jamais eu de chemin ici 2) il peut accéder à son pré par un autre chemin 3) Pour le reste, il nie tout en bloc. Référence à un échange entre Philippe MEISSONNIER, père dudit Jean MEISSONNIER, et Blaise ROME, "auteur" dudit DALLE, le 01/04/1614. Cela se finit par un accord amiable.	
3E415 Me Bout (25)	25/02/1692	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean , SANSON Claude</b>	Claude SANSON, charpentier, d'Aumont, mari de Jeanne DALLE, a reçu de Jean DALLE, son beau-frère, du Bouchet (Aumont), héritier de feu Gabrielle BOUT, leur belle-mère et mère, paiement de la constitution faite au CM chez Me CHASTANG. Il utilise cet argent pour payer à Jean VIE partie de ce qu'il lui doit sur l'achat d'une maison sise à Aumont.	
3E416 Me Bout (139)	13/07/1694	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean et autre Jean</b>	Jean DALLE, habitant et marié à Vimenet (la Chaze), a reçu de Jean DALLE, son frère, fils et héritier de feu Gabriel, leur père, et donataire d'Antoinette MARQUEZE, leur mère, de Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre), ses droits de légitime paternels et maternels et de succession à feu autre Gabriel DALLE, leur frère, décédé ab intestat après leur père. Ces sommes, ledit DALLE, de Vimenet, les a déjà reçues par diverses quittances chez Maîtres DUZILLIS, CHASTANG et DALLE.	
3E416 Me Bout (221)	23/01/1695	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean et Marguerite</b>	Marguerite DALLE, veuve de Jean BOUQUET, du Vestit (Rimeize), a reçu de Jean DALLE, son frère [ainé], du Bouschet (Aumont), dernier paiement de la donation faite à Marguerite par Pierre DALLE, leur père, le 08/02/1684 chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (379)	11/10/1695	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean et Pierre</b>	Pierre DALLE, fils de feu Jean, natif du Bouschet, demeurant à présent à Aumont, assisté de son cousin, Pierre DALLE, Me apothicaire, son curateur, a reçu de Jean DALLE, son oncle, du Bouschet, donataire de feu Pierre, leur père et aïeul, les intérêts du legs à lui fait par son feu père en son testament chez Me BOUT, décomptés depuis 2 ans jusqu'à la St-Michel de cette année.	
3E416 Me Bout (448)	19/03/1696	obligation	Aumont	<b>DALLE Jean et Pierre, SOUCHON Antoine</b>	Antoine SOUCHON, laboureur, du Cheylaret (Javols), a donné à ferme par vente de fruits à Jean et Pierre DALLE, frères, du Bouschet (Aumont), une partie d'un bois. Description, conditions du bail.	
3 E 414 Me Bout (658)	26/10/1690	CM	la Védrinelle (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>DALLE Jean et POUDEVIGNE Marguerite</b>	Jean DALLE, fils de feus Pierre DALLE et Gabrielle BOUT, du Bouschet (Aumont, avec Marguerite POUDEVIGNE, fille de Jean et Marguerite VEDRINELLE, de la Védrinelle (Sainte-Colombe-de-Peyre). Les parents de la fiancée mettent l'un 600 livres, l'autre 50 dans la dot. Le frère de la fiancée, Jean POUDEVIGNE, donataire de la moitié des biens du père, donne à sa soeur 50 livres.	
3E412 Me Bout (23)	12/01/1671	CM	Ferluc (Prinsuéjols)	<b>DALLE Jean et TARDIEU Agnès</b>	Me Jean DALLE, notaire royal du Bertès (le Buisson), fils de Me Jean DALLE, notaire, et de Isabeau PIGNEDE, avec Agnès TARDIEU, fille de feus Jean et Agnès RABEYROLLES, de Ferluc (Prinsuéjols). Dot constituée dans un contrat passé entre les parties chez Me BOUT le 31/12 dernier. Rédigé chez Agnès TARDIEU.	
3E415 Me Bout (34)	01/04/1692	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean jeune, ESTEVENON Guillaume</b>	Jean DALLE jeune, des Fons [Sainte-Colombe-de-Peyre], a reçu de Guillaume ESTEVENON, du Rouchadel [Saint-Sauveur-de-Peyre], 30 livres dont était débiteur feu Blaise GRIMAL, du Rouchadel, envers Jeanne DALLE, soeur dudit Jean. Voir inventaire de Blaise GRIMAL le 22/03/1679 chez feu Me MEISSONNIER. <b>Voir aussi acte photos 35 et 36.</b>	
3E415 Me Bout (25)	25/02/1692	obligation	Aumont	<b>DALLE Jean jeune, PAGES Anne, FOURNIER Antoine</b>	Anne PAGES et Antoine FOURNIER, belle-mère et beau-fils, des Fons (la Chaze-de-Peyre), sont débiteurs envers Jean DALLE, fils de feu Pierre jeune, du Bouschet, 12 livres et une bessonnade large enfilade pour un achat de blé et un emprunt. Echéancier.	
3E415 Me Bout (425)	21/02/1694	obligation	Aumont	<b>DALLE Jean jeune, PEPIN Jeanne</b>	Jeanne PEPIN, veuve d'Antoine SARRUT, du Bouschet (Aumont, doit à Jean DALLE jeune, dudit lieu, est débitrice de 7 livres pour une obligation consentie par ledit feu SARRUT en faveur dudit DALLE le 26/02/1690 chez Me BOUT et 31 livres pour un prêt. Remboursement sur 3 ans. En garantie, donne la jouissance d'un galefas (chambre haute) dont le plancher est à refaire complètement, ce dont ledit DALLE se chargera mais elle le remboursera des frais.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (372)	05/11/1693	achat	Aumont	<b>DALLE Jean jeune, SEGUIN Jean</b>	Jean SEGUIN, des Fons (la Chaze), a vendu 120 livres à Jean DALLE jeune, du Bouschet (Aumont), un pré et une talure de champ (confronts). ["taluro" en occitan, bande de champ de la largeur du geste du semeur, 5 à 6 mètres).	
3E416 Me Bout (107)	01/06/1694	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean vieux et Marguerite</b>	Marguerite DALLE, veuve de Jean BOUQUET, du Vestit (Rimeize), a reçu de Jean DALLE, son frère aîné, du Bouschet (Aumont), échéance de la donation faite à Marguerite par Pierre DALLE, leur père, le 08/02/1684 chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (349)	25/11/1689	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean vieux, BOUQUET Jean</b>	Jean BOUQUET, du Vestit (Rimeize), a reçu de Jean DALLE vieux, du Bouschet (Aumont), 60 livres que feu Gabrielle BOUT avait constituées à Marguerite DALLE, sa femme, au CM chez Me BOUT. Il reçoit aussi 17 cartons de blé-seigle que feu Pierre DALLE, son beau-père, père de Marguerite, devait à celle-ci lors de son décès, selon une évaluation de l'année 1686.	
3E415 Me Bout (393)	19/01/1694	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean vieux, ROUX Anne</b>	Anne ROUX, veuve de Jean DALLE, demeurant à Aumont, a reçu d'autre Jean DALLE vieux, son beau-frère, du Bouschet, 150 livres correspondant à une donation de feu Pierre DALLE, leur père et beau-père, et icelui héritier de feu Jean DALLE, son mari, qui avait testé le 21/01/1680 chez Me BOUT..	
3E415 Me Bout (98)	28/06/1692	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean, ASTIER Marie, RABEYROLLES Jean</b>	Marie ASTIER, veuve de Jean RABEYROLLES, et Jean RABEYROLLES, mère et fils, de Nozières [Aumont], ont reçu de Jean DALLE, beau-fils de feu Jean SALGUES, 21 livres pour les intérêts d'une dette impayée de 207 livres contenue en l'obligation du 25/03/1686, ainsi que 120 sur le capital de cette dette	
3 E 414 Me Bout (711)	15/01/1691	achat	les Bros (la Chaze-de-Peyre)	<b>DALLE Jean, ATGER Jean</b>	Jean ATGER, laboureur, de Nozières (Aumont), a vendu à Jean DALLE [écrit "ALLO"], fils de feu André, dudit lieu, un petit jardin (confronts) pour 22 livres. Le vendeur devra fermer la porte entre sa maison et le jardin pour qu'il n'y ait aucune communication entre les deux. Acte annulé, faute d'accord entre les parties, après sa rédaction.	
3E415 Me Bout (315)	15/06/1693	accord	Aumont	<b>DALLE Jean, BASTIDE Jean</b>	Jean DALLE, mari de Catherine BASTIDE, du Vimenet, et Jean BASTIDE, fils de feu autre Jean, natif dudit lieu, habitant et marié à présent à la Brugeyrette, son beau-frère, sont sur le point d'entrer en procès. Le second réclame le dixième de la moitié de tous les biens ayant appartenu à feu Jean BASTIDE, leur père et beau-père, et le dixième de ceux de Marie BOULET, leur mère. Après expertise par Jean BROS et Jean VALENTIN, experts des Bros, on s'accorde. Jean BASTIDE reçoit 2 champs et une petite sagne.	
3 E 414 Me Bout (24)	25/11/1688	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean, BOULET Nicolas</b>	Nicolas BOULET, marchand, de Lhermet (Javols), mari de Catin DALMAS, a reçu de Me Jean DALLE, notaire de Ferluc (Prinsuéjols), 206 livres sur la dot faite au CM chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (25)	25/11/1688	reconnaissance	Aumont	<b>DALLE Jean, BOUT Jean</b>	Jean BOUT, de Soulages (Prinsuéjols), comme mari d'Isabeau DALLE, a reçu de Jean DALLE, son beau-frère, de Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre), 120 livres sur la dot prévue au CM chez Me TROCELLIER.	
3 E 414 Me Bout (845)	29/05/1691	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean, BOUT Jean</b>	Jean BOUT, de Soulages (Prinsuéjols), comme mari d'Isabeau DALLE, a reçu de Jean DALLE, son beau-frère, de Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre), fils et donataire de feu Gabriel DALLE, de Couffignet, 100 livres comme dernier paiement sur la dot de 860 livres prévue au CM du 23/01/1682 chez Me TROCELLIER, aini qu'une vache, 2 couvertes, 3 robes, 2 cotillons et 1 coffre en bois de pin.	
3E415 Me Bout (108)	06/07/1692	reconnaissance	Aumont	<b>DALLE Jean, CHARBONNIER Pierre, PORTE Catherine</b>	Pierre CHARBONNIER et sa femme, Catherine PORTE, de las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), ont reçu de Jean DALLE, dudit lieu, leur beau-fils, paiement de 400 livres de dettes.	
3E415 Me Bout (302)	14/06/1693	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean, DALMAS Jean</b>	Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, a reçu de Jean DALLE, bourgeois, d'Aumont, 100 livres suite à acte du 16/09/1652 chez feu Me Guy MEISSONIER pour être reversée à la communauté des prêtres d'Aumont fondée par noble Georges de PEYRE	
3 E 414 Me Bout (534)	08/06/1690	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean, GIBERT Pierre</b>	Pierre GIBERT, de Rieutort (Marchastel), veuf de Jeanne DALLE, a reçu de Jean DALLE, fils et donataire de Gabriel, de Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre) 174 livres sur la dot faite au CM chez Me BOUT.	
3E411 Me Bout (122)	20/10/1665	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean, GOTTY Claude</b>	Claude GOTTY, fille de feus Durand et Jeanne VICTON, a reçu de Jean DALLE, bourgeois, d'Aumont, paiement (prix + dépens pour retard de paiement) de l'achat d'une maison vendue par ledit feu Durand et qui avait appartenu à ladite VICTON à qui ladite Claude a succédé pour 1/4 suite à son décès ab intestat.	
3E415 Me Bout (36)	01/04/1692	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean, GRIMAL Jean, GRIMAL Gabriel</b>	Jean et Gabriel GRIMAL, frères, [enfants de feus Blaise et Jeanne DALLE], du Rouchadel [Saint-Sauveur-de-Peyre], assistés de François DALLE, leur oncle et curateur, ont reçu de Jean DALLE vieux, aussi leur oncle, et jadis tuteur de Jeanne DALLE, leur soeur et héritière de leur feu père, les intérêts de leur legs paternel et de la succession de feu Jeanne DALLE, leur mère. <b>Voir aussi photos 34 et 35.</b>	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (772)	28/03/1691	accord	Aumont	<b>DALLE Jean, GRIMAL Jeanne</b>	Jeanne GRIMAL, fille et héritière de feu Blaise, du Rouchadel (Saint-Sauveur-de-Peyre), assistée de Pierre ESTEVENON, son curateur, du Grach (ibidem), d'une part ; Jean DALLE, fils et donataire de feu Gabriel, de Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre), d'autre. En son testament le feu Blaise avait fait ses héritiers particuliers Jean, Gabriel et ladite Jeanne GRIMAL, ses enfants, et son héritière universelle sa femme, Jeanne DALLE, en fidéi-commis à rendre à l'un de ses enfants. Cette dernière, voulant se remarier avait transmis le fidéi-commis à Jeanne par acte chez Me DOLADILLE, des Faux. Puis elle s'est remariée avec Etienne CHAUVET, du Viala (Saint-Denis-en-Margeride). Puis elle est décédée ab intestat et les enfants ont été recueillis et nourris par feu Gabriel DALLE, leur aïeul maternel ou Jean DALLE, son fils aîné et donataire. Jeanne étant devenue pubère et ayant un curateur le temps de régler les comptes est venu. Voir détails.	
3E413 Me Bout (166)	03/01/1674	accord	Aumont	<b>DALLE Jean, GROLEE (de) César</b>	Messire César de GROLEE, comte de Peyre, d'une part ; les habitants des villages de Salacrup (Saint-Denis-en-Margeride) et du Recoux (les Laubies), d'autre. Conflit sur le paiement d'une rente annuelle pour péage et "cénode" à la ville de Marvejols. Les habitants sont représentés par Denis ROCHER, Pierre ALLO, Pierre BRINGER, Pierre VIDAL, laboureurs, habitants de Salacrup. Il y a accord finalement.	
3 E 414 Me Bout (513)	10/05/1690	arrentement	Aumont	<b>DALLE Jean, MAGNE Philippe</b>	Jean DALLE, notaire royal du Cher, a donné à ferme à Philippe MAGNE, laboureur, de Longuesagne, un pré situé à Longuesagne, pour 3 ans, moyennant 20 livres par année. Conditions du bail.	
3E412 Me Bout (182)	17/11/1671	lodz (quittance)	Aumont	<b>DALLE Jean, MOURE Gilbert</b>	Gilbert MOURE, bourgeois de Serverette, fermier général de la comté de Peyre, a reçu de Jean DALLE, bourgeois du bourg d'Aumont, le droit de lodz pour le pré qu'il a acheté 900 livres aux habitants d'Aumont par acte reçu par Me CHASTANG le 11/05 dernier. Droit établi à raison de 12/1.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (134)	22/06/1671	transaction	le Cher (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>DALLE Jean, PELISSE Guillaume</b>	Le 24/04/1623 fut contracté mariage entre Jean PELISSE et Isabeau GRAS. Dot de 220 livres. D'où Antoine, Guillaume et Marguerite PELISSE. Dans son testament du 09/02/1667, Isabeau lègue 20 livres à chacun des garçons et fait Marguerite son héritière universelle. Puis décès ab intestat du père auquel chacun doit succéder pour un tiers. Par acte du 19/05/1670, ledit Antoine PELISSE a cédé audit Guillaume tous ses droits paternels et maternels. Ce dernier a occupé le moulin dit de Brugeyron (Sainte-Colombe-de-Peyre) et joui des fruits des biens du père et en a exclu sa soeur, Marguerite, laquelle, ne sachant où habiter, a cédé tous ses droits paternels à Me Jean DALLE, notaire du Cher (ibidem), à charge pour lui de lui construire une maison, ce qui fut fait. Puis le notaire s'est retourné contre ledit Guillaume pour récupérer les droits. Arguments contraires dudit Guillaume. Pour éviter un procès, ils finissent par s'entendre.	
3E415 Me Bout (397)	21/01/1694	achat	Aumont	<b>DALLE Jean, SAINT-LEGER Jean, SAINT-LEGER François</b>	Jean et François SAINT-LEGER, père et fils, tisserands, d'Aumont, ont vendu à Jean DALLE, bourgeois, d'Aumont, un jardin (confronts) pour 42 livres.	
3E413 Me Bout (161)	30/12/1673	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean, SALGUES Jean</b>	Jean SALGUES, de Nozières (Aumont), demeurant à présent pour rentier à Salelles, a reçu de Jean DALLE, son beau-fils, 120 livres sur ce qui fut promis lors du CM avec Agnès SALGUES chez Me CHASTANG.	
3E416 Me Bout (288)	11/05/1695	quittance	Aumont	<b>DALLE Jean, SALGUES Marguerite</b>	Marguerite SALGUES, veuve de Jean DERBOUZE, de Vimenet (la Chaze), a reçu de Jean DALLE, son beau-frère, de Nozières, une vache pleine et cinq brebis, le legs fait par son père, feu Jean SALGUES, et la constitution faite par transaction entre ledit DALLE et ledit feu DERBOUZE, son mari, le 25/11/1685 chez Me BOUT.	
3E412 Me Bout (325)	23/10/1672	accord	Aumont	<b>DALLE Jean, TINEL Jeanne</b>	Jean DALLE, bourgeois, d'Aumont, d'une part ; Jeanne TINEL, fille de François, assistée de son père et de Guillaume TINEL, son frère, fils et donataire dudit François, d'autre. Ils ont eu leur CM le 15/08/1671 chez Me Noël VALENTIN, notaire de Chanac. Le père de la fiancée avait constitué en dot 800 livres et son frère, 1200 livres, que ledit DALLE a reconnues à sa femme. Mais il n'a reçu que 120 livres et une obligation de 1000 livres. Etant sur le point de publier les bans, pour éviter un procès, ils préférèrent annuler à l'amiable ledit CM. On rembourse les 120 livres et on annule l'obligation.	
3E416 Me Bout (263)	09/04/1695	arrentement	Aumont	<b>DALLE Jean, VYE Jean</b>	Jean DALLE, fils et héritier de feu Jean DALLE, assisté de damoiselle Marguerite DALLE, sa sœur, a donné à ferme à Jean VYE, hôte, d'Aumont, la métairie qu'il a audit lieu, sauf maison, chambres et moitié du jardin. Compris, un champ acquis de Catherine MAUREL et de Jean SAINT-LEGER. Evaluation de la valeur du bétail à 462 livres. Inventaire du bétail. Petit inventaire de matériel. Conditions du bail.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (256)	30/03/1695	subrogation	Aumont	<b>DALLE Marguerite et Pierre</b>	Pierre DALLE, apothicaire, d'Aumont, ayant-droit de Valentin TINEL, fils et héritier de feu Guillaume, d'Aumont, subroge damoiselle Marguerite DALLE, fille de feu Jean, d'une somme à lui due (en ladite qualité) par Marguerite NEGRE, veuve de François BOUSQUET, d'Aumont, par obligation du 28/08/1679 chez Me BOUT. Ceci, contre une somme équivalente que ladite Marguerite DALLE prête audit Pierre DALLE pour 1 an.	
3E415 Me Bout (222)	03/02/1693	quittance	Aumont	<b>DALLE Marguerite, JOURDAN Pierre, JOURDAN Jean, JOURDAN Barthélemy</b>	Pierre et Barthélemy JOURDAN, père et fils, des Chabanettes (Saint-Pierre-le-Vieux), le fils mari de Marguerite DALLE, ont reçu de Marguerite DALLE, 50 livres sur ce qu'elle s'est constitué au CM d'hier (photo 216 même registre).	
3E416 Me Bout (225)	09/02/1695	ratification	Aumont	<b>DALLE Marguerite, MAUREL Catherine</b>	Catherine MAUREL, veuve de Jacques BOULET. Ce dernier avait vendu à feu Jean DALLE, bourgeois, un champ le 08/03/1686 chez Me BOUT sous faculté de rachat de 6 ans. Sa veuve ratifie la vente en faveur de la fille de son acheteur, Marguerite DALLE. Il y aura une expertise et si le champ vaut davantage que ce qui fut payé, il y aura un complément à payer.	
3E416 Me Bout (426)	04/02/1696	quittance	Aumont	<b>DALLE Marguerite, MOURGUE Jean</b>	Jean MOURGUE, de la Pagesie (Arcomie = les Monts-Verts, canton de Saint-Chély ; pour LGW, Albaret), a reçu de Marguerite DALLE, fille de feu Jean DALLE, d'Aumont, paiement d'une dette suite à un prêt "verbal" mais que le feu père avait consigné dans son "journalier".	
3 E 414 Me Bout (758)	12/03/1691	arrentement	Aumont	<b>DALLE Marie, MAGNE Philippe</b>	Marie DALLE, fille de feu Jean, notaire, native du Cher [Sainte-Colombe-de-Peyre], habitant à présent au bourg d'Aumont, avait acquis en paiement de ses droits de légitime, par décret poursuivi par feu Me Jean DALLE, son frère (acte du 03/09/1686) un pré ayant appartenu originellement à Philippe MAGNE, de Longuesagne (Javols). Elle le donne à ferme ce jour audit Philippe MAGNE pour 4 ans et 16 livres par an.	
3E415 Me Bout (278)	22/04/1693	obligation	Aumont	<b>DALLE Marie, VANEL Jean</b>	Jean VANEL, laboureur, du Ventouzet, est débiteur envers Marie DALLE, sa belle-sœur, de 142 livres dont 36 livres d'une obligation chez Me Jean DALLE, notaire de Ferluc, et le reste, de diverses affaires entre eux. Paiement sous 1 année.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (151)	29/07/1694	testament	Aumont	<b>DALLE Pierre</b>	Pierre DALLE, marchand, d'Aumont, fils de feu Antoine DALLE, malade. Sépulture à la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Sa femme, Marie BLANQUET, héritière universelle en fidei-commis à remettre à celui des enfants qu'elle désignera. Leurs enfants, Jean, Catherine et Marguerite. 600 livres chacun, à recevoir quand seront d'âge ou se marieront. Seront nourris et entretenus dans la maison à condition d'effectuer un travail. Mère du testateur, Marguerite GIBELIN. Son frère aîné, Jean DALLE. Le testateur n'a pu signer à cause de son indisposition. Présents, Etienne CHAUVET, charpentier, Antoine GACHON, Jean COMBETTES et Jean ROUSSET, tisserands, Etienne POWDEROUX, maréchal.	
3 E 414 Me Bout (364)	26/12/1689	quittance	Aumont	<b>DALLE Pierre et Jean</b>	Jean DALLE, de las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), a reçu de Pierre DALLE, son frère, d'Aumont, 100 livres sur le legs à lui fait par feu Antoine DALLE, leur père, en son testament chez feu Me CHASTANG, y compris la constitution faite en son CM avec Marie CHARBONNIER.	
3E416 Me Bout (244)	17/03/1695	arrentement	Aumont	<b>DALLE pierre, Antoine et autre Pierre</b>	Pierre DALLE, apothicaire, d'Aumont, baille à ferme à titre de mièges (en langue d'Oc "métayers") à Antoine et Pierre DALLE, ses frères, une métairie qu'il possède à Aumont, maison, près du cimetière, grange, jardin, champs, prés, pâturaux. Conditions du bail. Évocation du legs fait par feu messire Jean DALLE, leur oncle, et du legs fait par feu Étienne DALLE, leur père, et le droit de substitution arrivé par le décès de feu Jean DALLE, leur frère.	
3E416 Me Bout (493)	25/05/1696	obligation	Aumont	<b>DALLE Pierre, CHARREYRE Jean</b>	Jean CHARREYRE, de Contrandes (Sainte-Colombe-de-Peyre), doit à Pierre DALLE, du Buisson (Aumont), 72 livres pour une paire de taureaux qu'il lui a achetés. Paiement échelonné.	
3E415 Me Bout (57)	26/04/1692	procuracion	Aumont	<b>DALLE Pierre, DALLE Jean</b>	Jean DALLE, de las Fons (Sainte-Colombe), a reçu de Pierre DALLE, son frère, d'Aumont, 223 livres pour reste et entier paiement d'un legs à lui fait par feu Antoine DALLE, leur père, en son testament chez feu Me CHASTANG, et 23 livres que ledit Pierre lui avait données lors de son CM avec Marie CHARBONNIER chez Me BOUT.	
3E411 Me Bout (14)	01/11/1663	vente casuelle	Aumont	<b>DALLE Pierre, JACME Jean</b>	Jean JACME, de la Croix (Aumont), agissant pour lui et au nom de son beau-père, Antoine RAMADIER, a vendu casuellement à Pierre DALLE, marchand, du Bouschet, une pièce de terre, pré + champ (confronts), 96 livres. Rédigé chez Antoinette de CHASTANG, veuve de Me Antoine DALMAS, notaire. Antoine RAMADIER devra ratifier (voir + loin photo 18).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (231)	01/03/1695	achat	Aumont	<b>DALLE Pierre, MEISSONNIER Jean</b>	Jean MEISSONNIER, tisserand, fils de feus François et Agnès RAMPAN, d'Aumont, ayant succédé pour un tiers aux biens de sa mère, a vendu à Pierre DALLE, apothicaire, d'Aumont, le tiers d'une maison qu'il a indivise avec ses sœurs, Jeanne et Catherine MEISSONNIER (1/3 chacune desdits biens). Situation cadastrale. Idem pour un jardin. Une partie de la vente éponge le prix des médicaments servis audit MEISSONNIER et à sa femme.	
3E411 Me Bout (31)	24/01/1664	achat	Aumont	<b>DALLE Pierre, TROCELLIER Jean</b>	Jean TROCELLIER, fils et donataire de Jean, de Civeyrac (Javols), a vendu à Pierre DALLE, marchand, du Bouschet (Aumont), une pièce de terres pour un prix qui sera déterminé après estimation par Jacques CHASSARIC, consul de Fontans, expert désigné par les 2 parties. 105 livres reviendront à payer une obligation du père du vendeur envers l'acheteur (acte du 24/04/1662 chez Me François DALLE).	
3E416 Me Bout (426)	12/02/1696	obligation	Aumont	<b>DALLE Pierre, VALENTIN Marie</b>	Marie VALENTIN, veuve d'Etienne DALLE, Me apothicaire, d'Aumont, son fils, une provision adjugée par les officiers de Peyre.	
3E411 Me Bout (224)	10/11/1666	rémission	Aumont	<b>DALLO Antoine, CROUZET Barthélemy</b>	Barthélemy CROUZET, fils de feus Jean et Catherine DELPRAT, d'Aumont, habitant à présent à Lunel en Languedoc, a cédé à Antoine DALLO, marchand, d'Aumont, 85 livres à prendre à Barthélemy TOURNEMIRE, son beau-frère, qui les lui doit par contrat portant rémission de ses droits de légitime paternels et maternels, iceux consistant en 1/5ème du reconnu de ladite DELPRAT sur les biens dudit feu Jean CROUZET (acte du 23/04/1661 chez Me CHASTANG).	
3E411 Me Bout (123)	07/11/1665	codicille	Aumont	<b>DALLO Catherine</b>	Catherine DALLO, veuve d'Antoine DALMAS, d'Aumont, alitée, malade. A testé hier, 06/11/1665, chez Me François DALLE. Elle ajoute un codicille en faveur de Antoinette et Anne DALMAS, filles de feu Me Jean DALMAS, son fils aîné. Est évoqué le petit-fils de la testatrice, Antoine DALMAS, fils dudit feu Antoine.	
3E411 Me Bout (225)	03/12/1666	achat	Aumont	<b>DALLO François, GIRARD Barthélemy, CROS Marguerite</b>	Barthélemy GIRARD [écrit "GIRAL"] et Marguerite CROS, mariés, du Chambon (le Fau), ont vendu à Me François DALLO, notaire royal d'Aumont, un pastoral (confronts). Une partie du prix est payée par une obligation consentie par ledit GIRARD, conjointement avec feue Astruge CROS, sa belle-soeur, chez Me DALMAS le 27/12/1657. Autre partie en argent employé à payer les frais d'enterrement de ladite Astruge, dont ladite Marguerite est héritière.	
3E411 Me Bout (142)	18/01/1666	achat	la Védrinelle	<b>DALLO Jean, CHABERT Jean et Jacques</b>	Jean et Jacques CHABERT, père et fils, du Bertès (le Buisson), ont vendu 105 livres une terre à Me Jean DALLO, notaire royal dudit lieu.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (147)	20/10/1692	quittance	Aumont	<b>DALMAS Anne, AIGOUY Pierre</b>	Anne DALMAS, native du Villaret (Gabriac), a reçu de Pierre AIGOUY, fils d'Antoine, [écrit "EGOUY"], 250 livres, la donation contenue en l'acte passé chez Me MAURICE, notaire de Marvejols. Elle reçoit aussi une robe et les intérêts sur le capital des 150 livres restantes à raison de 6 deniers par livre.	
3 E 414 Me Bout (326)	27/10/1689	quittance	Aumont	<b>DALMAS Antoine, BOYER Dauphine</b>	Dauphine BOYER, femme de Pierre AMBERT, tailleur, d'Aumont, a reçu de messire Antoine DALMAS, prêtre, héritier de feu Pierre GOTTY, d'Aumont, paiement d'une dette de 6 livres reconnue dans son testament chez Me CHASTANG.	
3 E 414 Me Bout (94)	08/02/1689	quittance	Aumont	<b>DALMAS Antoine, GACHON François</b>	Me François GACHON, praticien, d'Aumont, a reçu d'Antoine DALMAS, son beau-frère, d'Aumont, 850 livres, l'entière constitution faite au CM avec feu Anne DALMAS.	
3E415 Me Bout (4)	22/01/1692	quittance	Aumont	<b>DALMAS Blaise, BUFFIER Etienne</b>	Blaise DALMAS, fils de feu Jean et mari de Jeanne JULIEN, d'Aumont, a reçu d'Etienne BUFFIER, de Pontarchat (Rimeize), paiement d'une dette : 72 livres pour achat d'un pré le 23/12/1690.	<b>Photo 41 on dit qu'Etienne BUFFIER est du Rouchat (Rimeize).</b>
3E415 Me Bout (158)	10/11/1692	transaction	Aumont	<b>DALMAS Blaise, CHEVALIER Jean</b>	Du mariage de Jeanne DENEUZE avec Jean ASTRUC naquirent Jeanne et Marie. Par son testament elle légua à Marie 224 livres, une vache pleine, 3 brebis de port, 2 robes, une couverte, 2 draps. Elle fit héritier universel son mari, en fidéi-commis à remettre à ladite Jeanne. Celle-ci a contracté mariage avec François ATTRAZIC [écrit "TRAZIC"], d'où naquit Isabeau. Cette dernière a épousé Jean CHEVALIER ; après le décès de Jeanne ASTRUC, François ATTRAZIC épousa Marguerite BOURSIER à qui Marie ASTRUC fit donation entre vifs de la moitié de ses biens le 01/02/1667. Et le lendemain, précisément, François ATTRAZIC épousa ladite BOURSIER, à qui il donna, entre autres choses, comme gain de survie, 30 livres. De cette union naquit Marie ATTRAZIC. Après le décès de François ATTRAZIC, sa veuve passa une transaction avec ledit CHEVALIER le 25/11/1676 chez Me BOUT par laquelle ce dernier s'obligea de payer à la dite BOURSIER l'intérêt de la somme de 30 livres jusqu'à ce que sa fille, ladite Marie, ait 25 ans.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (158)	10/11/1692	transaction	Aumont	<b>DALMAS Blaise, CHEVALIER Jean</b>	Suite et fin de l'acte. Puis ladite Marie ATTRAZIC et ladite Marie ASTRUC étant décédées, ledit BOURSIER a formé instance contre ledit CHEVALIER pour récupérer la moitié de tous les biens ayant appartenu à ladite Marie ASTRUC consistant, notamment en un legs fait par ladite Jeanne DENEUZE. Ledit BOURSIER a désigné comme son héritière universelle Jeanne JULIEN, sa nièce. Ensuite celle-ci s'est mariée avec Blaise DELMAS, d'Aumont, lequel assigna ledit CHEVALIER. Référence à une quittance du 23/08/1687 et à une obligation du même jour chez Me BOUT. On finit par se mettre d'accord ce jour. Détails financiers de l'accord.	
3 E 414 Me Bout (327)	30/10/1689	quittance	Aumont	<b>DALMAS Blaise, VYE Jean dit CANDALE</b>	Jean VYE dit CANDALE, marchand, d'Aumont, déclare à Blaise DALMAS, fils de feus Jean et Jeanne ROZIER, d'Aumont, avoir été payé d'une dette dudit feu DALMAS.	
3E415 Me Bout (213)	02/02/1693	CM	Aumont	<b>DALMAS Guillaume et BOUT Anne</b>	Guillaume DALMAS, bourgeois, fils de feus Me Antoine DALMAS, notaire royal, et de demoiselle Antoinette CHASTANG, d'Aumont, avec demoiselle Anne BOUT, fille de Jean BOUT et de feu Jeanne VIDAL, de Buffeirettes (ibidem). Pour le fiancé : Jean DALMAS, bourgeois, frère aîné du fiancé ; messire François DALMAS, prêtre et curé de Javols ; Me Joseph DALMAS, avocat au parlement. Le père de la fiancée lui fait donation de tous ses biens : une métairie, une paire de boeufs, 4 vaches, dont l'une avec son veau et les autres 3 pleines, 3 velles de 2 ans, 1 taureau de 3 ans, 47 bêtes à laine (détail). Elle devra payer ses dettes, réserver la légitime de 6 enfants, 1 fille, Gabrielle, d'un 1er mariage avec ladite feu VIDAL, 3 garçons, Jean, Pierre, Jacques, 2 filles, Marie et Catherine, de son 2nd mariage avec feu Anne BLACHAS.	
3E415 Me Bout (213)	02/02/1693	CM	Aumont	<b>DALMAS Guillaume et BOUT Anne</b>	Suite de l'acte. Ladite feu VIDAL avait testé le 03/09/1674 chez feu Me BLANQUET, notaire de Saint-Alban, faisant de son mari son héritier universel en fidéi-commis. Il remet aujourd'hui à la fiancée ce fidéi-commis (détail des biens). La fiancée devra nourrir et entretenir tous sesdits frères et soeurs, qui devront travailler au profit de la maison. Elle devra nourrir et entretenir son père jusqu'à la fin de ses jours, à défaut lui servir une pension + une chambre dans la maison et accès au bois, au potager, etc. Le fiancé s'est constitué la somme de 8000 livres.	
3E415 Me Bout (318)	21/06/1693	quittance	Aumont	<b>DALMAS Guillaume, BLACHAS Pierre</b>	Pierre BLACHAS, charpentier, de Saint-Léger, a reçu de Guillaume DALMAS, bourgeois, de Buffeirettes, mari d'Anne BOUT, icelle fille et donataire universelle de Me Jean BOUT, une somme que ledit BOUT devait.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (252)	21/03/1695	rémission	Aumont	<b>DALMAS Guillaume, BONNAL Antoine, RAMADIER Jacques</b>	Antoine BONAL, habitant de Lasbros (la Chaze), a cédé et remis en paiement à Guillaume DALMAS, de Buffeirettes (Aumont), 353 livres à prendre de Jean TARDIEU, de Rimeysenc, qui en est débiteur par compte arrêté le 26/05/1693 entre ledit TARDIEU et feu Jacques BONAL, oncle du susdit, et son héritier testamentaire. Même sorte de délégation audit DALMAS d'une somme dont Jacques RAMADIER, de Lasbros, beau-père dudit BONAL et donataire de la moitié de ses biens, est débiteur. BONAL tient quitte DALMAS qui tient quitte RAMADIER de cette dette ainsi que d'une obligation du 01/08/1684 consentie par RAMADIER et feu Pierre PLANCHON, des Fonds, en faveur de DALMAS chez Me BONAL, notaire. Autre obligation du 28/02/1684 chez Me Jacques BONAL, de Villeroussel.	
3E415 Me Bout (436)	04/03/1694	rapport d'expert	Aumont	<b>DALMAS Guillaume, BROS Jean</b>	Jean BROS, expert, des Bros, fait un rapport d'expertise suite au contrat passé le 28/01 dernier chez Me BOUT entre Guillaume DALMAS, d'une part, et Antoinette CHASTANG, veuve de Jean ROUSSET, et Jean ROUSSET, mère et fils, d'autre, tous habitants de Buffeirettes. Après arpentage, il est trouvé que le pré vaut 66 livres, 10 de plus que données par le sieur DALMAS, qui s'acquitte donc de la différence.	
3E415 Me Bout (405)	28/01/1694	achat	Aumont	<b>DALMAS Guillaume, CHASTANG Antoinette</b>	Antoinette CHASTANG, veuve de Jean ROUSSET, de Buffeirettes (Aumont), a vendu à Guillaume DALMAS, bourgeois, dudit lieu, portion de pré qu'elle prit ce jour de Jean ROUSSET, son fils, pour la répétition de sa dot. Le prix n'est pas arrêté, il fera l'objet d'une estimation par l'expert Jean BROS, des Bros. En attendant, elle reçoit 56 livres.	
3E415 Me Bout (375)	15/11/1693	obligation	Aumont	<b>DALMAS Guillaume, HERMABESSIERE Guillaume</b>	Guillaume HERMABESSIERE, des Bros (la Chaze), est débiteur envers Guillaume DALMAS, bourgeois, de Buffeirettes, une somme de 118 livres qui est une partie de celle que Jacques RAMADIER, seigneur du Claux, de las Bros, a remise audit DALMAS à prendre tant sur ledit HERMABESSIERE que sur Jean PRIEUR, son beau-frère (acte du 19/03/1685). Référence à une obligation chez Me BONNAL le 14/03/1684.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (259)	12/04/1693	quittance	Aumont	DALMAS Guillaume, PLANCHON Catherine, PLANCHON Jacques	Catherine PLANCHON, fille et héritière de feu Philippe, du Masneuf (Javols), assistée de Guillaume BESSEYRE, son curateur, de Ressouches [le Buisson], a reçu de Guillaume DALMAS, mari de demoiselle Anne de BOUT, icelle fille et donataire de messire Jean BOUT, et, icelui, mari en 2des noces d'Anne BLACHAS, de Buffeirettes, 546 livres et une robe, sa part de la succession des biens d'Anne BLACHAS, mère de ladite Catherine PLANCHON. Ont part à la succession, les enfants du 1er lit d'Anne BLACHAS avec ledit feu Philippe, Catherine, Marie, Anne et Joseph PLANCHON, frères et soeurs, et les enfants du 2nd lit d'Anne BLACHAS avec Jean BOUT, Jean, Pierre, Jacques, Marie et Catherine BOUT. Référence à une dette de Catherine envers François DALMAS, curé de Javols, pour une obligation consentie par son aïeul, feu Georges PLANCHON, en faveur de feue damoiselle Antoinette de CHASTANG, veuve de messire Antoine DALMAS et mère dudit François DALMAS. Voir l'acte en entier car il y a de nombreux détails financiers.	
5 E 415 Me Bout (464)	12/04/1693	quittance	Aumont	DALMAS Guillaume, PLANCHON Catherine, PLANCHON Jacques	Catherine PLANCHON, fille et héritière de feu Philippe, du Masneuf (Javols), assistée de Guillaume BESSEYRE, son curateur, de Ressouches [le Buisson], a reçu de Guillaume DALMAS, mari de demoiselle Anne de BOUT, icelle fille et donataire de messire Jean BOUT, et, icelui, mari en 2des noces d'Anne BLACHAS, de Buffeirettes, 546 livres et une robe, sa part de la succession des biens d'Anne BLACHAS, mère de ladite Catherine PLANCHON. Ont part à la succession, les enfants du 1er lit d'Anne BLACHAS avec ledit feu Philippe, Catherine, Marie, Anne et Joseph PLANCHON, frères et soeurs, et les enfants du 2nd lit d'Anne BLACHAS avec Jean BOUT, Jean, Pierre, Jacques, Marie et Catherine BOUT. Référence à une dette de Catherine envers François DALMAS, curé de Javols, pour une obligation consentie par son aïeul, feu Georges PLANCHON, en faveur de feue damoiselle Antoinette de CHASTANG, veuve de messire Antoine DALMAS et mère dudit François DALMAS. Voir l'acte en entier car il y a de nombreux détails financiers.	Doublons de 1693. Voir photo 259
3E416 Me Bout (212)	28/12/1694	quittance	Aumont	DALMAS Guillaume, PLANCHON Jacques	Jacques PLANCHON, laboureur, du Mas-neuf, héritier de feu Pierre GRANIER, natif de Bergougnoux, a reçu de Guillaume DALMAS, de Buffeirettes, mari de demoiselle Anne BOUT, icelle fille et donataire de messire Jean BOUT, dudit lieu, paiement d'une dette de Jean BOUT envers feu Pierre GRANIER (obligations du 01/01/1690 chez Me ROUSSET et du 28/01/1693 chez Me BOUT).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (64)	15/07/1664	achat	Aumont	DALMAS Guillaume, PONS Jean	Jean PONS, de Feneyre [écrit "Feneyrols"] (Prinsuéjols), a vendu à Guillaume DALMAS, notaire royal de Ferluc [ibidem], un petit esconson de pré (confronts) pour 102 livres dont une grande partie est couverte par des dettes du vendeur.	
3E415 Me Bout (250)	27/03/1693	achat	Aumont	DALMAS Guillaume, ROUSSET Jean	Jean ROUSSET, charpentier, de Buffeirettes, a vendu à Guillaume DALMAS, bourgeois, dudit lieu, un jardin sis audit lieu, pour 78 livres (localisation cadastrale).	
3E415 Me Bout (455)	27/03/1693	achat	Aumont	DALMAS Guillaume, ROUSSET Jean	Jean ROUSSET, charpentier, de Buffeirettes (Aumont), a vendu à Guillaume DALMAS, bourgeois, dudit lieu, un jardin sis audit lieu, pour 78 livres (localisation cadastrale).	<b>Doublons de 1693. Voir photo 250</b>
3E415 Me Bout (283)	27/04/1693	arrentement	Aumont	DALMAS Guillaume, TROCELLIER Antoine	Guillaume DALMAS, bourgeois, de Buffeirettes, mari d'Anne de BOUT, proroge à Antoine TROCELLIER, de Monchan [Fontans], l'arrentement (du 14/03/1687 chez Me Jean BOUT, beau-père dudit DALMAS) de sa métairie de Bergougnoux (ibidem) pour 3 ans au prix de 69 livres et 20 setiers de blé par an. Conditions du bail et, en particulier, liste de matériel, bétail et semences à rendre à la fin du bail.	
8 E 415 Me Bout (468)	27/04/1693	arrentement	Aumont	DALMAS Guillaume, TROCELLIER Antoine	Guillaume DALMAS, bourgeois, de Buffeirettes, mari d'Anne de BOUT, proroge à Antoine TROCELLIER, de Monchan [Fontans], l'arrentement (du 14/03/1687 chez Me Jean BOUT, beau-père dudit DALMAS) de sa métairie de Bergougnoux (ibidem) pour 3 ans au prix de 69 livres et 20 setiers de blé par an. Conditions du bail et, en particulier, liste de matériel, bétail et semences à rendre à la fin du bail.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 283</b>
3E415 Me Bout (336)	27/07/1693	quittance	Aumont	DALMAS Guillaume, VYE Jean dit CANDALE	Jean VYE dit CANDALE, [marchand], d'Aumont, a reçu de Guillaume DALMAS, bourgeois, de Buffeirettes, 200 livres que lui devait Me Jean BOUT, beau-père dudit DALMAS, par obligation du 23/04/1690 chez Me ROUSSET.	
3 E 414 Me Bout (664)	28/10/1690	cession	Aumont	DALMAS Guillaume, VYE Jean et Etienne	Etienne VYE, habitant et marié aux Fons (la Chaze-de-Peyre), a cédé à Guillaume DALMAS, d'Aumont, 100 livres à prendre à son frère, Jean VYE, dudit lieu, que ce dernier lui doit sur la constitution faite à son CM. Etienne reste débiteur envers ledit DALMAS de 3 livres et 13 cartons de blé-seigle pour un emprunt. En marge, une note du 27/05/1691 où le sieur DALMAS reçoit les 100 livres de Jean VYE, frère aîné d'Etienne.	
3 E 414 Me Bout (209)	26/05/1689	quittance	Aumont	DALMAS Jean et Antoine	Messire Antoine DALMAS, prêtre et vicaire de Javols, a reçu de son frère, Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, échéance de paiement suite à une transaction passée entre eux chez Me François CHASTANG. Voir aussi photo 804 même registre.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (803)	28/04/1691	quittance	Aumont	<b>DALMAS Jean et Antoine</b>	Messire Antoine DALMAS, prêtre et vicaire de Javols, a reçu de son frère aîné, Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, 500 livres pour reste à payer de la transaction passée entre eux chez Me François CHASTANG le 05/11/1688. Référence à un legs fait par leur mère, Antoinette CHASTANG, et qui reste encore à payer.	
3 E 414 Me Bout (698)	25/12/1690	quittance	Aumont	<b>DALMAS Jean et Blaise</b>	Blaise DALMAS, fils de feu Jean, tisserand, d'Aumont, a reçu de Jean DALMAS, bourgeois, dudit lieu, 50 livres prévues au contrat d'échange passé entre eux le [lacune] dernier chez Me CHASTANG. Il y a eu une première quittance le 29/09 dernier chez Me CHASTANG et une autre le 13 du courant. Ce jour, paiement du reste, 17 livres.	
3 E 414 Me Bout (722)	22/01/1691	quittance	Aumont	<b>DALMAS Jean et Blaise</b>	Blaise DALMAS, fils de feu Jean, d'Aumont, ayant-droit et cause de Jacques DALMAS, son frère, par acte du 01/01/1691 chez Me BOYER, notaire de Marvejols, a reçu 50 livres de Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, suite à contrat passé chez Me CHASTANG.	
3 E 414 Me Bout (254)	10/07/1689	quittance	Aumont	<b>DALMAS Jean et Guillaume</b>	Guillaume DALMAS, d'Aumont, a reçu de Jean DALMAS, bourgeois, dudit lieu, son frère, 400 livres sur les 900 du contrat de transaction passé entre eux le 03/07/1688 chez Me BOUT (28 pistoles d'or et 28 écus blancs).	
3 E 414 Me Bout (697)	24/12/1690	quittance	Aumont	<b>DALMAS Jean et Guillaume</b>	Guillaume DALMAS, d'Aumont, a reçu de Jean DALMAS, [bourgeois], dudit lieu, son frère aîné, 500 livres pour reste et entier paiement du contrat passé entre eux le 03/07/1688 chez Me BOUT (20 pistoles neuves et 76 écus blancs à 3 livres 6 sols).	
3E411 Me Bout (56)	16/06/1664	CM	Beauregard (le Fau-de-Peyre)	<b>DALMAS Jean et ROUZIER Jeanne</b>	Jean DALMAS, fils de feus François et Anne CHALVET, avec Jeanne ROUZIER, fille de Mathieu et de Jeanne ASTRUC, des Moulins de Beauregard (le Fau-de-Peyre). Le fiancé est assisté de Jean et François DALMAS, ses frère et beau-frère. Présent, Jacques ROUZIER, frère de la fiancée, donataire de leurs père et mère. Il promet 78 livres. La fiancée apporte 397 livres qu'elle a gagnées par son travail chez les maîtres. Présents, Blaise ROUZIER, autre frère de la fiancée qui promet une brebis de port, et Antoine ROUZIER, autre frère, qui promet une brebis avec son agneau. Il est précisé que Marguerite ROUZIER, femme de Jean CHASTANG, sans doute soeur de la fiancée et des 3 garçons, est donataire de l'autre moitié des biens de ses parents.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (240)	15/03/1693	ratification	Aumont	<b>DALMAS Jean, AMBERT Marguerite</b>	Marguerite AMBERT, veuve de Pierre SARRUT, de la Chaze, sachant que ledit feu SARRUT avait vendu à sieur Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, un jardin à la Chaze (contrat du 31/10/1680 chez Me BOUT) qui faisait partie de ses biens dotaux. Elle envisageait de le récupérer mais se fait payer un supplément par le sieur DALMAS et ratifie la vente. D'autant que cet argent a été bien employé par ledit SARRUT à faire des réparations dans la maison.	
3E415 Me Bout (299)	12/06/1693	achat	Aumont	<b>DALMAS Jean, AMBERT Marguerite</b>	Marguerite AMBERT, veuve de Pierre SARRUT, de la Chaze, a vendu 36 livres à Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, un esconson de champ. Localisation cadastrale.	On passe d'avril à juin mais il ne manque pas de feuillets.
3E415 Me Bout (390)	30/12/1693	achat	la Chaze-de-Peyre	<b>DALMAS Jean, AMBERT Marguerite</b>	Marguerite AMBERT, veuve de Pierre SARRUT, de la Chaze, a vendu 47 livres à Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, une partie d'un champ. Localisation cadastrale.	
3E416 Me Bout (033)	20/3/1694	achat	Aumont	<b>DALMAS Jean, AMBERT Marguerite</b>	Marguerite AMBERT, veuve de Pierre SARRUT, de La Chaze, vend un esconson de champ à sieur Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont. Situation, estimation par expert Jean BROS, prix, paiement.	
3E415 Me Bout (38)	08/04/1692	arrentement	Aumont	<b>DALMAS Jean, BASTIDE Antoine</b>	Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, proroge pour 5 ans à Antoine BASTIDE, de Lescurette (Javols), l'arrentement de sa métairie du Bouschet.	
3E416 Me Bout (443)	26/02/1696	quittance	Aumont	<b>DALMAS Jean, BESSEYRE Jean</b>	Jean BESSEYRE, de Malbouzon, demeurant pour rentier à Grandviala-le-vieux, a reçu de Jean DALMAS, beau-fils de François THOUZERY, dudit lieu, une somme léguée par ledit feu THOUZERY et sa femme, feue Jeanne MARTIN, à Jacques, Antoine et Agnès BESSEYRE, enfants dudit Jean BESSEYRE et de Jeanne THOUZERY. 20 livres de la part du feu François THOUZERY en son testament chez Me SERVANT ; 25 de la part de ladite MARTIN par acte du 28/09/1693 reçu par Me PLANCHON, notaire de Saint-Chély-d'Apcher. Diverses références : 13/03/1673 chez feu Me TONSON, 23/04/1679 chez Me SERVANT; un legs audit DALMAS par Guillaume THOUZERY, oncle, en son testament chez feu Me BONAL.	
3E416 Me Bout (474)	24/04/1696	arrentement	Aumont	<b>DALMAS Jean, BESSEYRE Jean</b>	Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, a donné à ferme à Jean BESSEYRE, de Malbouzon, une pièce de terres contenant un pré, devèzes et champ. Description, conditions du bail.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (751)	27/02/1691	arrentement	Aumont	<b>DALMAS Jean, BRASSAC Jean</b>	Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, a donné à ferme a donné à Jean BRASSAC, fils émancipé d'Etienne, des Crottes (Aumont), sa métairie du lieu de la Chaze-de-Peyre dont le précédent rentier était feu Pierre SARRUT. Ceci pour 5 ans et le prix de 69 livres et 15 setiers 4 cartons de blé-seigle. Autres conditions du bail. Parmi les témoins, Etienne BRASSAC, père dudit Jean.	
3 E 414 Me Bout (779)	28/03/1691	chargement	Aumont	<b>DALMAS Jean, BRASSAC Jean</b>	Jean BRASSAC, fils émancipé d'Etienne, des Uttes (Aumont), a reçu de Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, 150 livres pour prix du cabal que ledit DALMAS était supposé lui fournir lors de l'arrentement de sa métairie de la Chaze (acte du 27/02 dernier). Autres détails financiers.	
3E411 Me Bout (231)	10/12/1666	obligation	Aumont	<b>DALMAS Jean, CHASTANG (de) Antoinette</b>	Jean DALMAS, fils de feu François, d'Aumont, fait un décompte général de ce qu'il doit à Antoinette de CHASTANG, veuve de Me Antoine DALMAS, d'Aumont, avec nombreuses références, et s'oblige à la payer selon échéancier.	
3E413 Me Bout (131)	08/09/1673	quittance	Aumont	<b>DALMAS Jean, CHASTANG Jean</b>	Jean CHASTANG, charpentier, de la Croix (Aumont), a reçu de Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, 213 livres qu'il s'était chargé de payer par contrat passé avec Jean GERMO, du Bouschet, le 21/06/1672, somme que ledit GERMO lui devait par contrat de vente du 04/07/1667, tous actes chez Me HERMET, notaire de Saint-Chély. Voir dans l'acte la référence de plusieurs obligations. Personnages cités : Antoinette CHASTANG, mère dudit DALMAS ; Bernard de GRAS, seigneur de Lignac.	
3E416 Me Bout (481)	06/05/1696	obligation	Aumont	<b>DALMAS Jean, CHASTANG Jean</b>	Jean CHASTANG, charpentier, de la Croix (Aumont), est débiteur de Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, pour une obligation du 15/02/1677 ainsi que pour un prêt.	
3E416 Me Bout (055)	17/04/1694	arrentement	Aumont	<b>DALMAS Jean, COURNUD Pierre</b>	Sieur Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, loue à Pierre COURNUD, laboureur, du Crouzet, même paroisse, la métairie qu'il possède à La Croix, même paroisse. Description de la métairie; conditions de location. Description et valeur du bétail mis à la disposition du nouveau métayer par le propriétaire. Le précédent métayer était Antoine Pinède. Mobilier de la maison. Présent: Pierre PELLEGRIN, beau-frère dudit COURNUD, des Bros.	
3E415 Me Bout (354)	02/10/1693	obligation	Aumont	<b>DALMAS Jean, DALMAS Antoine</b>	Antoine DALMAS, docteur en théologie, prêtre et vicaire de Rocles, a reçu de Jean DALMAS, bourgeois, son frère aîné, 700 livres, dernier paiement sur le legs fait par leurs père et mère et succession ab intestat de leur frère, feu Jean DALMAS. Evoqué, leur frère, Me Joseph DALMAS, avocat.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (159)	29/12/1673	achat	Aumont	DALMAS Jean, DALMAS François	François DALMAS, fils de feu François DALMAS +, d'Aumont, a vendu à Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, un pré (confronts) pour 130 livres dont 40 n'ont pas à être payées car elles sont dues par le vendeur aux héritiers de feu Guillaume CHASTANG, parmi lesquels était feu Antoinette CHASTANG +, mère de l'acheteur (obligation du 26/06/1659 chez Me CAZELEDES. 60 autres livres ne seront pas payées par l'acheteur à cause d'une obligation du 21 janvier 1659 envers lesdits héritiers chez Me Pierre VALENTIN. Plus, pour 14 livres une obligation envers ladite feu Antoinette CHASTANG + le 22/02/1665 chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (255)	30/10/1674	quittance	Aumont	DALMAS Jean, DALMAS François	François DALMAS, fils de feus Antoine DALMAS + et Antoinette CHASTANG, d'Aumont, a reçu de Jean DALMAS, son frère et héritier universel de leurs parents, les intérêts d'un legs de 1500 livres fait par les parents, ainsi que sa part dans la succession de feu Jean DALMAS jeune, leur frère, décédé ab intestat.	
3E412 Me Bout (84)	02/05/1671	achat	Saint-Chély	DALMAS Jean, GERMO Jean	Jean GERMO, du Bouschet (Aumont), a vendu à Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, pour 827 livres de terres (confronts). Ce sera payé par diverses obligations consenties par ledit GERMO en faveur de feu damoiselle Antoinette de CHASTANG, mère dudit DALMAS, chez Me CHASTANG, ou en faveur de l'acheteur chez Me BOUT, et pour l'arrentement d'une métairie. Sommes et dates données chaque fois.	
3E412 Me Bout (243)	11/05/1672	achat	Aumont	DALMAS Jean, GERMO Jean	Jean GERMO, laboureur, du Bouschet (Aumont), a vendu à Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, pour 583 livres de terres (confronts). C'est pour payer le prix de l'arrentement de la métairie de la Croix (102 livres), une obligation de 161 livres du 04/05/1671 chez Me BOUT et autre chose. Le reste est payé en espèces.	
3E412 Me Bout (355)	28/11/1672	vente	Aumont	DALMAS Jean, GERMO Jean	Acte annulé. Lacunes dans les références à des actes précédents.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (17)	04/12/1672	vente	Aumont	DALMAS Jean, GERMO Jean	Jean GERMO, laboureur, du Bouschet (Aumont), a signé en faveur de Jean DALMAS, bourgeois, trois actes de vente de sa métairie, deux chez Me BOUT, l'un en mai 1671 (il y a une lacune sur le jour), l'autre le 11/05/1771 ; le troisième, du 21/06/1671, est chez Me HERMET, notaire de Saint-Chély. Prix de 2760 livres. Ajout d'une grange mais se réserve maison et jardin. Vente aussi d'un champ. On arrive à 1280 livres. Somme payée partiellement par diverses obligations du vendeur : référence à un arrentement par ledit GERMO en faveur d'Antoinette CHASTANG, mère dudit DALMAS, en 1660, chez Me CHASTANG, notaire, et à deux obligations, l'une du 17/06/1670, chez Me CHASTANG aussi, l'autre le 27/12/1671 chez Me BOUT. Autres obligations, le 02/02/1671 et le 14/05/1663. Voir dans l'acte autres détails financiers.	
3E415 Me Bout (456)	07/04/1693	ratification	Aumont	DALMAS Jean, GERMO Jean	Jean GERMO vieux, laboureur, habitant du Bouschet (Aumont), avait passé 5 divers contrats de vente en faveur de Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, de son entière métairie audit lieu du Bouschet, sauf maison, jardin, loge à pourceaux et chazal en plusieurs obligations, les 02/05/1671 et 11/05/1672 chez Me BOUT ; 20/06/1672 chez Me HERMET, notaire de Saint-Chély ; 04/12/1672 et 07/05/1675 chez Me BOUT. Au total, 4951 livres avec faculté de rachat. Mais aujourd'hui ledit GERMO n'a aucune possibilité de rendre cette somme et ledit DALMAS, par ailleurs, a dû régler plusieurs de ses dettes. Il est donc obligé de renoncer à la faculté de rachat et il doit abandonner maison, jardin, loge à pourceau et chazal (localisation cadastrale).	Suite de l'acte ci-après. Doublons de 1693. Voir photo 251
3E415 Me Bout (456)	07/04/1693	ratification	Aumont	DALMAS Jean, GERMO Jean	<b>Suite de l'acte.</b> Voir ensuite dans le détail de l'acte nombreuses autres références à des quittances et obligations. Il y est question de Jean et autre Jean GERMO, second et troisième du nom, Marguerite, autre Marguerite et Dauphine, seconde du nom, GERMO, enfants de Jean et de feu Marguerite BOUCHARD. Dauphine GERMO est femme de Jean VIGNE. Ladite BOUCHARD avait testé le 10/03/1681 chez Me VALENTIN, notaire du Vestit. Il y a aussi Jean, premier du nom, et Antoine GERMO, fils émancipés de Jean, héritiers et donataires de ladite feu BOUCHARD, leur mère.	Début de l'acte ci-dessus.
3E415 Me Bout (350)	13/09/1693	quittance	Aumont	DALMAS Jean, GERMO Jean second	Jean GERMO, second du nom, fils de feu Jean, natif du Bouschet [Aumont], habitant à présent et marié à Aumont, a reçu de Jean DALMAS un legs de 27 livres fait par Marguerite BOUCHARD, sa mère, en son testament [du 10/03/1681] chez Me Pierre VALENTIN pour la succession ab intestat et pour 1/9ème de feu autre Jean GERMO, 4ème du nom.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (251)	07/04/1693	accord	Aumont	<b>DALMAS Jean, GERMO Jean vieux</b>	Jean GERMO vieux, laboureur, habitant du Bouschet (Aumont), avait passé 5 divers contrats de vente en faveur de Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, de son entière métairie audit lieu du Bouschet, sauf maison, jardin, loge à pourceaux et chazal en plusieurs obligations : les 02/05/1671 et 11/05/1672 chez Me BOUT ; 20/06/1672 chez Me HERMET, notaire de Saint-Chély ; 04/12/1672 et 07/05/1675 chez Me BOUT. Au total, 4951 livres avec faculté de rachat. Mais aujourd'hui ledit GERMO n'a aucune possibilité de rendre cette somme et ledit DALMAS, par ailleurs, a dû régler plusieurs de ses dettes. Il est donc obligé de renoncer à la faculté de rachat et il doit abandonner maison, jardin, loge à pourceau et chazal (localisation cadastrale). Voir ensuite dans le détail de l'acte nombreuses autres références à des quittances et obligations.	
3E415 Me Bout (280)	26/04/1693	quittance	Aumont	<b>DALMAS Jean, GERMO Jean vieux</b>	Jean GERMO vieux, [laboureur], fils émancipé d'autre Jean, du Bouschet (Aumont), est donataire de la moitié des biens de feu marguerite BOUCHARD, sa mère (=464 livres). Sont compris, le legs à lui fait par son aïeul, autre feu Jean GERMO en son testament du 30/12/1651 chez feu Me Antoine DALMAS) ; la moitié du legs fait à ladite feu BOUCHARD par feu Dauphine MARTIN, aïeule dudit Germo et belle-mère de ladite BOUCHARD en son testament chez Me Jean CHASTANG. Par ailleurs, Jean DALMAS, bourgeois d'Aumont, acquéreur de la métairie dudit GERMO, père de Jean vieux, doit, de ce fait, payer la répétition de la dot (voir acte du 16/08/1681 où ledit GERMO s'est déclaré débiteur envers ledit DALMAS pour 414 livres, somme compensée par la répétition de la dot. Ledit DALMAS reste donc débiteur de 50 livres payées ce jour. Par ailleurs, Jean GERMO vieux reçoit sa part de la succession à lui arrivée par le décès ab intestat de autre Jean GERMO, son frère, 4ème du nom.	
3E416 Me Bout (129)	26/06/1694	quittance	Aumont	<b>DALMAS Jean, GERMO Marguerite</b>	Marguerite GERMO, 3ème du nom, fille de feus Jean et Marguerite BOUCHARD, du Bouschet (Aumont), a reçu de Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, le legs fait par ladite Marguerite BOUCHARD en son testament du 10/03/1681 chez Me VALENTIN. Ledit DALMAS s'était engagé à le payer par contrat du 07/04/1693.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (352)	27/09/1693	quittance	Aumont	<b>DALMAS Jean, GERMO Marguerite, GERMO Dauphine</b>	Marguerite, seconde du nom, et Dauphine GERMO, sœurs, du Bouschet (Aumont), filles de feus Jean GERMO et de Marguerite BOUCHARD, ont reçu de Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, 89 livres dues par Jean DALMAS comme acquéreur et tenancier des biens de Jean GERMO, pour le legs à elles fait par leur mère en son testament du 10/03/1681 chez Me Pierre VALENTIN et leur part de la succession ab intestat et pour 1/9ème de feu autre Jean GERMO, 4ème du nom (7 louis d'or et 2 écus blancs).	
3 E 414 Me Bout (474)	08/03/1690	arrentement	château de la Baume	<b>DALMAS Jean, GROLEE-VIRVILLE (de) César</b>	César de GROLEE-VIRVILLE, seigneur comte de Peyre, lieutenant général pour le roi en Languedoc, habitant en son château de la Baume, proroge pour 4 ans à Jean DALMAS, de Buffeirettes, tant en son nom que de Madeleine VIGNE, sa femme, une maison avec étable, jardin et petit pré sise à Aumont. Conditions du bail.	
3E413 Me Bout (236)	28/08/1674	lodz (quittance de)	château de la Baume (Prinsuéjols)	<b>DALMAS Jean, GROLEE-VIRVILLE César</b>	Messire César de GROLEE, comte de Peyre, baron de Montbreton, Burzet, Tholet et autres places, habitant au château de la Baume (Prinsuéjols), a reçu le droit de lodz dû par Jean DALMAS, d'Aumont, suite à l'acquisition par celui-ci de Jean GERMO, du Bouschet (Aumont), de divers prés et champs le 02/05/1671 chez Me BOUT (prix de 827 livres).	
3E415 Me Bout (149)	26/10/1692	accord	Aumont	<b>DALMAS Jean, HERMABESSIERE Pierre</b>	Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, d'une part ; Pierre HERMABESSIERE, des Bros (la Chaze-de-Peyre), d'autre. Le 2nd avait vendu le 21/10/1686 au 1er un pré et un champ pour 462 livres avec faculté de rachat. Une estimation rajoute 58 livres à la valeur. On enlève 30 livres pour la jouissance du pré par HERMABESSIERE pendant toutes ces années, une fois enlevé le prix du foin pris par ledit DALMAS. Ce dernier paie donc 28 livres et restitue le champ à HERMABESSIERE.	
3E413 Me Bout (319)	21/02/1675	CM	Grandviala (la Fage-Montivernoux)	<b>DALMAS Jean, HERMET Marguerite</b>	Jean DALMAS, bourgeois, fils de feus Antoine DALMAS + et Antoinette CHASTANG +, d'Aumont, avec Marguerite HERMET, fille de feu Pierre HERMET + et Madeleine ROUSSET, de Grandviala (la Fage-Montivernoux). Présence de Pierre HERMET, oncle paternel de la fiancée, héritier universel du père de la fiancée, son frère, par testament chez Me Pierre VALENTIN, en fidéi-commis à restituer à l'un des enfants. Et comme autre Pierre HERMET, fils desdits Pierre HERMET + et Madeleine ROUSSET est décédé depuis, il remet le fidéi-commis à la fiancée. L'oncle fait aussi donation à la nièce de la moitié de ses biens. La mère de la fiancée lui fait même donation aux conditions habituelles.	
3E415 Me Bout (208)	25/01/1693	arrentement	Aumont	<b>DALMAS Jean, HOSTALIER Antoine</b>	Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, a donné à ferme à Antoine HOSTALIER, des Bros, un pré situé aux Bros et qu'il avait acquis de Pierre HERMABESSIERE, des Bros. 27 livres par an.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (80)	07/05/1673	achat	Aumont	DALMAS Jean, MEISSONNIER Pierre	Pierre MEISSONNIER, laboureur, du Bouschet (Aumont), a vendu 66 livres à Jean DALMAS, bourgeois, dudit lieu, un champ (confronts) situé au Crouzet (ibidem) et qu'il avait acquis de Vidal SARRUT, du Crouzet.	
3 E 414 Me Bout (204)	03/05/1689	obligation	Aumont	DALMAS Jean, MESTRE Etienne	Me Etienne MESTRE, juge de Saint-Urcize-15, mari de Gabrielle DALMAS, a reçu de Jean DALMAS, bourgeois, habitant de ce lieu, 350 livres sur la dot faite à sa femme lors de leur CM.	
3 E 414 Me Bout (521)	18/05/1690	quittance	Aumont	DALMAS Jean, MESTRE Etienne	Etienne MESTRE, juge de Saint-Urcize-15, mari de Gabrielle DALMAS, a reçu de Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, son beau-frère, 350 livres en dernier paiement de la dot de 3000 livres faite au CM chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (84)	07/05/1673	quittance	Aumont	DALMAS Jean, MOURE Jean	Messire Jean MOURE, docteur en théologie, prêtre et curé d'Aumont, a reçu de Jean DALMAS, bourgeois, dudit lieu, 295 livres que ce dernier s'était chargé de lui payer par contrat de vente que Jean GERMO lui consentit le 21/06 dernier chez Me HERMET, somme que le sieur GERMO devait au sieur MOURE par obligation du 19/06 dernier chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (184)	16/04/1689	obligation	Aumont	DALMAS Jean, PEPIN Jean	Jean PEPIN, du Cheylaret (Javols), a emprunté à Jean DALMAS, hôte, d'Aumont. Echancier de remboursement.	
3E415 Me Bout (210)	31/01/1693	obligation	Aumont	DALMAS Jean, PIGNEDE Antoine	Antoine PIGNEDE, des Fons (la Chaze), demeurant comme rentier à la Croix [Aumont] en la métairie de Jean DALMAS, est débiteur de l'arrentement. Détails financiers et par années.	
3 E 414 Me Bout (737)	12/02/1691	arrentement	Aumont	DALMAS Jean, PIGNEDE Antoine	Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, a prorogé à Antoine PIGNEDE, laboureur, des Fons, habitant à présent la Croix (Aumont), l'arrentement de sa métairie de la Croix, pour le même prix.	
3E416 Me Bout (079)	11/05/1694	achat	Aumont	DALMAS Jean, PINHEDE Antoine	Antoine PINHEDE, laboureur, des Fonds, paroisse de La Chaze, vend à sieur Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, une pièce de terre. Situation. Cette vente permet de payer une obligation signée par lui en faveur dudit DALMAS (31/1/1693 chez Me Etienne BOUT).	
3E416 Me Bout (038)	28/3/1694	achat	Aumont	DALMAS Jean, RAMADIER Antoine	Antoine RAMADIER, tisserand, de La Croix, paroisse d'Aumont, mari de Louise JACME, cède un champ à sieur Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont. Situation ; expertise par Jean BROS ; prix. Donne l'argent qu'il reçoit à Philippe MAGNE, de Longuesagne, mari de Catherine-Dauphine JACME, pour le légat fait à icelle par feu Dauphine MARTIN, son aïeule, de La Croix, dans son testament du 21/9/1677 chez Me Etienne BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (024)	13/03/1694	achat	Aumont	<b>DALMAS Jean, ROUSSET Jean</b>	Jean ROUSSET, laboureur, de Buffeirettes, paroisse d'Aumont, vend à sieur Jean DALMAS, de Buffeirettes, habitant Aumont, deux esconsos de pré. Estimation faite par messire Jean BROS, expert; situation ; prix. Payement partie à Antoine BRUNEL sur une obligation du 16/3/1680, même notaire (est évoqué un legs de feu Antoinette CHASTANG, mère de Isabeau ROUSSET X Antoine BRUNEL) ; le reste efface une dette de Jean ROUSSET, datant de l'époque où il était métayer du sieur DALMAS.	
3E416 Me Bout (284)	10/05/1695	quittance	Aumont	<b>DALMAS Jean, ROUSSET Jean, Marie ALANCHE</b>	Jean ROUSSET et Marie ALANCHE, mariés, de Buffeirettes, ont vendu un pré à Jean DALMAS le 11/03 dernier (voir photo 237).	
3E416 Me Bout (372)	06/10/1695	obligation	Aumont	<b>DALMAS Jean, SARRUT Jean</b>	Jean SARRUT, laboureur, de Grandviala (la Chaze), doit à Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, 34 livres, dont 9 livres pour restes de l'obligation du 16/12/1684 chez feu Me CHASTANG et le surplus pour restes de l'arrentement d'une pièce au Couderc.	
3E416 Me Bout (446)	15/03/1696	arrentement	Aumont	<b>DALMAS Jean, SEGUIN Antoine</b>	Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, a donné à ferme à Antoine SEGUIN, fils d'André, des Bros (la Chaze), un pré. Description, conditions du bail.	
3E413 Me Bout (142)	29/10/1673	achat		<b>DALMAS Jean, SEGUIN Jean</b>	Acte annulé. Jean SEGUIN, fils émancipé d'Etienne SEGUIN, des Bros (la Chaze-de-Peyre), vendait une pièce de terre à Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont. L'acte s'arrête à la 12ème ligne.	
3E415 Me Bout (59)	28/04/1692	arrentement	Aumont	<b>DALMAS Jean, TROCELLIER Jean</b>	Sieur Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, a donné à ferme pour 3 ans à Jean TROCELLIER, fils émancipé de Pierre, des Bros, un pré et un champ, pour le prix de 45 livres et 3 charrettées de foin par an.	
3E416 Me Bout (476)	30/04/1696	quittance	Aumont	<b>DALMAS Jean, TUZET Jacques</b>	Jacques TUZET, natif des Cayres, habitant à présent le Cheylaret (Javols), a reçu de Jean DALMAS, garde de monseigneur le comte de Peyre, lieutenant pour le roi en Languedoc, habitant Aumont (ledit DALMAS), toutes les hardes et vieilles nippes qu'il a retirées pour ledit TUZET de Jean FAVIER, de Montpellier-34, ainsi qu'une obligation consentie par Etienne BRAJON, laboureur, du Mas de Blay le 06/02/1695, et autre obligation consentie par François COULONDRES le 27/09/1695 au profit dudit TUZET.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (428)	16/02/1696	obligation	Aumont	<b>DALMAS Joseph, MONTANIER Pierre, MONTANIER Jean, RAYNAL Pierre</b>	Pierre MONTANIER, fils de Guillaume, de Villerosset (Sainte-Colombe-de-Peyre), a consenti le 23/09/1693 une obligation solidaire avec Pierre RAYNAL, de Sainte-Colombe, et Jean MONTANIER, de Villerosset, oncle de Pierre, en faveur de Joseph DALMAS, d'Aumont, reçue chez Me ALARY, notaire de Serverette. Pierre MONTANIER en avait délégué une partie sur Annet MASSON, de Saint-Alban, par acte chez Me DOLADILLE. Ensuite de quoi ledit DALMAS a dû poursuivre ledit MASSON devant les officiers de Peyre. Ce dernier a été relaxé par ordonnance du 05/09 dernier mais les juges, par autre ordonnance du 09/09 dernier, ont garanti ledit DALMAS contre ledit MONTANIER. Finalement on s'accorde entre débiteurs. Voir aussi obligation du 09/06 dernier chez Me DOLADILLE.	
3E416 Me Bout (429)	16/02/1696	obligation	Aumont	<b>DALMAS Joseph, RAYNAL Pierre</b>	Pierre RAYNAL, de Sainte-Colombe, est débiteur de Joseph DALMAS, avocat au parlement, d'Aumont, correspondant à obligation du 14/06 dernier chez Me BOUT, à des frais de saisie suite à ordonnance des officiers de Sainte-Colombe le 17/01 dernier, à une obligation du 23/09/1693 chez Me ALARY, notaire de Serverette, solidaire avec Jean MONTANIER, du Villaret, et Pierre MONTANIER, fils de Guillaume, de Villerosset, mais transposée sur ledit RAYNAL ce jour (voir fin acte précédent). Echancier.	
3E416 Me Bout (298)	16/05/1695	quittance	Aumont	<b>DALMAS Louis, BOULARD Pierre</b>	Louis DALMAS, mari d'Anne BOULARD, a reçu de Pierre BOULARD, du Cheylaret, son beau-frère, échéance de dot faite au CM chez feu Me CHASTANG.	
3E415 Me Bout (359)	05/10/1693	achat	Lachamp	<b>DALMAS Louis, DALMAS Isabeau, DOLSAN Raymond</b>	Louis et Isabeau DALMAS, frère et sœur, de Lachamp, ont vendu à messire Raymond DOLSAN, docteur en théologie, prêtre et curé de Lachamp, une maison avec grange et basse-cour (confronts) pour 450 livres. Feue Marguerite BESSEYRE, mère desdits DALMAS. Conditions financières.	
3E416 Me Bout (200)	19/12/1694	testament	Souleyrols (Prinsuéjols)	<b>DALMAS Pierre</b>	Pierre DALMAS, de Souleyrols (Prinsuejols), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale de Prinsuéjols, tombe de ses prédécesseurs. Messes à payer par Antoine DALMAS, son frère aîné, de Ferluc, sur la constitution faite par celui-ci à Pierre DALMAS lors du CM de ce dernier avec Jeanne HOSTALIER. Legs à Jeanne THEULON, sa belle-mère. Héritière universelle, Jeanne HOSTALIER, sa femme, en fidéi-commis à remettre à leur fils, Jean DALMAS, quand il aura 25 ans. Autre frère, Joseph DALMAS.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (868)	18/06/1691	CM	Souleyrols (Prinsuéjols)	<b>DALMAS Pierre et HOSTALIER Jeanne</b>	Me Pierre DALMAS, fils de feu Me Guillaume DALMAS, vivant notaire royal, et d'Agnès TARDIEU, de Ferluc (Prinsuéjols), assisté de sa mère, de Jean DALLE, son parâtre, et d'Antoine DALMAS, son frère aîné, avec Jeanne HOSTALIER, fille de feu Jean et de Jeanne TEULON, de Souleyrols (ibidem), assistée de sa mère et de Jeanne CHARBONNIER, sa grand-mère. Celle-ci et la mère de la fiancée, faites héritières en fidéi-commis par leur fils et mari, qui avait testé le 02/10/1690 chez Me SERVENT, [notaire de Prinsuéjols], remettent le fidéi-commis à la fiancée, se réservant les protections habituelles (voir détail). La mère donne aussi 300 livres sur ses biens propres. <b>[Le nom du notaire SERVENT est le seul dont la signature soit lisible mais il y a un 3ème notaire. L'un des 2 extérieurs a reçu le testament de Jean HOSTALIER. Les 2 et Me BOUT signent le présent acte.] Voir suite de l'acte ci-après.</b>	
3 E 414 Me Bout (868)	18/06/1691	CM	Souleyrols (Prinsuéjols)	<b>DALMAS Pierre et HOSTALIER Jeanne</b>	<b>Suite de l'acte :</b> Les fiancés devront entretenir au collègue André HOSTALIER, frère de la fiancée, pendant 7 ans. Antoine DALMAS, frère du fiancé et héritier de feu Guillaume DALMAS, leur père, accorde à son frère ses droits de légitime paternels et maternels ainsi que sa part dans la succession de leur soeur, feu Anne DALMAS, décédée ab intestat, 1300 livres. Jean DALMAS, autre frère du fiancé, Pierre TARDIEU, son grand-oncle.	
3E415 Me Bout (448)	10/03/1694	échange	Hermabessière	<b>DALMAS Pierre, HERMABESSIERE Antoine</b>	Pierre DALMAS, marchand, et Antoine HERMABESSIERE, laboureur, tous deux de Souleyrols (Prinsuéjols), ont échangé 2 jardins (confronts) de valeur inégale et ledit DALMAS a donné en compensation 35 livres et 2 brebis de port. En outre, ledit HERMABESSIERE vend le foin d'un pré pour 27 livres.	
3E416 Me Bout (275)	06/05/1695	achat	Aumont	<b>DALMAS Pierre, PELLEGRIN Pierre</b>	Pierre PELLEGRIN, des Bros (la Chaze), a vendu à Pierre DALMAS, de Souleyrols (Prinsuéjols), un pré et un champ. Description, situation cadastrale. Pièces acquises par ledit PELLEGRIN d'Antoine HERMABESSIERE par contrat du 22/12/1690 chez feu Me BONAL. Paiement comptant avec faculté de rachat.	
3 E 414 Me Bout (166)	28/03/1689	arrentement	Aumont	<b>DALMAS Jean, SARRUT Pierre</b>	Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, a prorogé à Pierre SARRUT, de la Chaze, arrentement de métairie située à la Chaze pour 5 ans et pour 75 livres et 17 setiers, une charretée de foin de 12 quintaux, une charretée de raves, un voyage en Rouergue pour faire provision de vin et 15 livres de beurre ou de fromage, le tout chaque année. Renvoie à l'acte d'arrentement du 24/05/1684 chez Me BONNAL.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (330)	30/10/1689	quittance	Aumont	<b>DAUDE de TARDIEU Jean-Jacques, MONTANIER Barthélemy</b>	Antoine MONTANIER, du moulin de Longuesagne (Javols), mariant Catherine MONTANIER, sa fille, avec Jean BOUT, de Civeyrac (ibidem), au CM du 09/01/1673 chez Me PLANCHON, avait garanti les 300 livres de dot par un pré, un pâtural et un champ. Puis Me Jean-Jacques DAUDE de TARDIEU, sieur de Sejas, avocat, habitant Marvejols, s'était désisté en faveur desdits époux BOUT et MONTANIER par contrat du 20/05/1687 chez Me BLANQUET. Lesdits mariés, par autre contrat du 30/03/1688 chez Me BLANQUET, avaient, pour paiement d'une dette, délégué ladite somme au sieur de Sejas ainsi que 10 livres à eux donnés par Marie BRUN, la 2nde femme d'Antoine MONTANIER. Le sieur de Séjas réclamait la jouissance des terres garanties au CM ainsi que 16 livres dues par ledit Antoine MONTANIER à feu Jacques DAUDE, son père, par obligation du 29/06/1648 chez Me PLANCHON. Mais Barthélemy MONTANIER, fils d'Antoine, voulait s'opposer à cette jouissance au motif qu'il avait racheté une partie de ces terres à son oncle, Barthélemy VALENTIN, du Mazel (Rimeize). Pour éviter un procès, on se met d'accord. Détails de l'accord.	
3E416 Me Bout (166)	06/09/1694	contrat de mariage	les Bros (la Chaze-de-Peyre)	<b>DAUDé Jacques et BROS Louise</b>	Jacques DAUDé, de Lachamp, avec Louise BROS, veuve en 1ères noces de Pierre BEYRES, tailleur, des Bros (la Chaze-de-Peyre). Inventaire de la dot (objets usuels + une vache pleine avec son veau), 2 prés, 2 champs, 1 bois, 2 jardins. Voir photo 168, le même jour, une promesse de mariage concernant leur petite-fille et fils.	
3E413 Me Bout (154)	04/12/1673	accord	Aumont	<b>DAUDE Jean, SARRUT Pierre</b>	Jean DAUDE, de la Chaze, et Pierre SARRUT, mari de feu Catherine DAUDE +, fille dudit Jean DAUDE, dudit lieu, mettent un terme à leur différend portant sur diverses sommes que chacun dit avoir prêtées à l'autre. Ledit SARRUT reçoit un champ (confronts) ; il devra rendre en revanche 2 robes avec cotillon ayant appartenu à sa femme. Ils s'accordent aussi à partager le blé provenu de l'arrentement de la métairie d'un sieur MASSON. Et autres petits règlements du même niveau.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (329)	02/07/1695	obligation	Aumont	<b>DAUDÉ Jean-Jacques, REVERSAT Jeanne</b>	Jeanne REVERSAT, veuve de Pierre CHARDAIRE, et héritière de feu Jean REVERSAT, son père, de Prativiala (Prinsuéjols), doit à Jean-Jacques DAUDÉ de TARDIEU, sieur de Séjas-30, conseiller du roi à la Cour du sénéchal de Nîmes, cohéritier de feu noble Jean de TARDIEU, seigneur des Pradets, son oncle, et ayant-droit de son cousin de BARTHELEMY, autre sieur des Pradets, une somme provenant de la délégation faite le 11/02 dernier par Antoine BONAL, beau-fils du sieur RAMADIER, des Bros, audit sieur de BARTHELEMY. Laquelle somme ladite REVERSAT devait à feu Me Jacques BONAL. Voir obligation reçue par Me SERVANT le 22/02/1676. Echancier pour le paiement de ses créanciers.	
3E412 Me Bout (116)	06/06/1671	testament	le Buisson	<b>DAUDE Philippe</b>	Philipe DAUDE, praticien, fils de feu autre Philippe, du Buisson, malade. Sépulture au Buisson, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Philippe VIGNE, fils de Jean, son filleul : une brebis pleine ou avec son agneau. Même legs à Philippe COMBETTES, son autre filleul, fils de Jean, du Buisson. Leurs pères devront s'occuper de ces bêtes jusqu'à ce que lesdits filleuls aient l'âge de le faire eux-mêmes. Legs à Jacques, Jean, Jean-Jacques et Isabeau DAUDE, ses frères et soeur, 5 sols. Héritière universelle, Claude VIGOUROUX, sa grand-mère, veuve de Hilaire BRUGEYRON, en fidéi-commis à restituer à l'un desdits frères. Rédigé chez le testateur.	
3E415 Me Bout (199)	15/01/1693	testament	le Crouzet (Aumont)	<b>DAVID Isabeau</b>	Isabeau DAVID, veuve de Vidal SARRUT, du Crouzet (Aumont), malade. Tombe de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont. Legs à Jeanne SARRUT jeune, sa fille, 30 livres pour ses droits de légitime payables moitié par son héritière universelle, moitié par Jean SARRUT, son fils et donataire de la moitié de ses biens ; ladite Jeanne, en outre, habitera dans la maison jusqu'à son mariage. Legs audit Jean SARRUT, son fils, 5 sols outre la donation faite. Héritière, Jeanne SARRUT, sa fille aînée. Autres enfants décédés, Antoine et Vidal SARRUT.	
3E415 Me Bout (5)	02/02/1692	CM	Aumont	<b>DAVID Jean et GIGNAC Marie</b>	Jean DAVID, fils d'André et de Catherine SAVY, de Saint-Chély, avec Marie GIGNAC, fille de feu Antoine et de Jeanne BOYER, de la Chaze-de-Peyre (Aumont). La fiancée apporte en dot l'argent qu'elle a gagné de son travail et ses droits de légitime. Parmi les témoins, Jacques DAVID, Guillaume DAVID, tisserand, tous 2 de Saint-Chély, Pierre GIGNAC, dudit la Chaze-de-Peyre [écrit "la Chazotte"].	
3E416 Me Bout (375)	09/10/1695	donation	Aumont	<b>DELAPORTE Jean et Michèle</b>	Michèle DELAPORTE, fille de feu Clément, de Nozières (Aumont), pour agréables services de son neveu, Jean DELAPORTE, tous ses biens. Il devra l'entretenir. Elle conserve la maison et le jardin et recevra de son neveu une pension annuelle.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (159)	13/08/1694	testament	Nozières (Aumont)	<b>DELAPORTE Jeanne</b>	Jeanne DELAPORTE, femme de Pierre SERRE, de Nozières (Aumont), malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont. Héritier universel, son mari. Parmi les témoins, Jean DERBOUZE et Jean RABEYROLLES, laboureurs.	
3E416 Me Bout (076)	09/05/1694	arrentement	Aumont	<b>DELAPORTE Joseph, BASTIDE Catherine, DALLE Jean</b>	Catherine BASTIDE et son mari, Jean DALLE, dont elle est séparée en biens, de Vinent (= Vimenet, paroisse de La Chaze) donnent en location à Joseph DELAPORTE, de St Sauveur, un pré et un champ. Situation, conditions de location.	
3E416 Me Bout (077)	09/05/1694	arrentement	Aumont	<b>DELAPORTE Joseph, BASTIDE Catherine, DALLE Jean</b>	Même contenu que précédent acte.	
3E415 Me Bout (304)	14/06/1693	CM	Saint-Sauveur-de-Peyre	<b>DELAPORTE Vidal et ROUFFIAC Madeleine</b>	Vidal DELAPORTE, fils de feu Joseph et de Françoise VIDAL, de Lastache (Saint-Sauveur-de-Peyre), avec Madeleine ROUFFIAC, fille de Jean, docteur et avocat, et de feu Jeanne MEISSONIER, de Saint-Alban. Le fiancé assisté de Pierre ESTEVENON, son parâtre, et d'Etienne OSTY, de Peyreviole [Saint-Sauveur-de-Peyre], son beau-frère. La fiancée assistée de Raymond DUZILLIS, notaire royal, et Bastienne MEISSONIER, mariés, ses oncle et tante. Dot de 400 livres. La mère de la fiancée avait testé chez Me AYRAL. La fiancée reçoit de sa tante 1700 livres, 3 robes, une couverture, une paillasse, 2 draps, un coffre en bois de pin qui se ferme. Des legs faits par feu Me Guy MEISSONIER, son aïeul, et par Me Antoine RICHARD, son oncle.	
3E415 Me Bout (104)	02/07/1692	accord	château de la Baume	<b>DELMAS Pierre, BOULET Josué</b>	Pierre DELMAS, de la Besseyre (Javols) et Josué BOULET, dudit lieu, sont en procès chez les Ordinaires de la Comté de Peyre. Delmas veut faire fermer par BOULET les fenêtres qu'il vient d'ouvrir dans son étable. On se met d'accord. Boulet devra obstruer lesdites fenêtres mais pourra, s'il le veut, en faire pratiquer une au-dessus du toit dudit DELMAS. Et, si ledit DELMAS veut un jour réhausser sa maison, il devra payer une compensation audit BOULET qui devra obstruer la fenêtre qu'il va ouvrir. Dans l'immédiat, BOULET paie à DELMAS 8 livres pour les dépens.	
3 E 414 Me Bout (520)	16/05/1690	arrentement	Javols	<b>DELMAS Pierre, PLANCHON Jean</b>	Jean PLANCHON, hôte, de Javols, sous-fermier du droit d'équivalent, a donné à ferme à Pierre DELMAS, de la Besseyre, le droit d'équivalent de la Besseyre pour 4 ans 8 mois et pour 7 livres par quartier (= trimestre), payables à la fin de chaque quartier, le présent quartier ne faisant que 2 mois.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (33)	26/03/1692	accord	Aumont	DELMAS Pierre, TROCELLIER Jean	Pierre DELMAS, mari de Catherine VALLY, fille et donataire de Marie ATTRAZIC [écrit "TRAZIC"], de la Besseyre, celle-ci épouse de Guillaume VALLY, d'une part ; Jean TROCELLIER, mari de Jeanne PIGNEDE, icelle héritière de François MEISSONNIER, icelui acquéreur de François ATTRAZIC, de Tiracols. Tous de Javols. Ledit DELMAS a engagé une procédure devant les officiers de Saint-Alban contre ledit TROCELLIER sur 210 livres et autres choses constituées à ladite Marie ATTRAZIC par Jeanne VALLY, sa mère, à son CM avec Guillaume VALLY le 28/02/1650 (il est écrit "1690" mais il ne peut s'agir que de 1650 (voir la suite). Procès gagné en 1ère instance, mais l'autre veut faire appel. Il considère que ça a dû être payé à l'époque, que, de toute façon, il y a prescription, ledit CM datant de 42 ans, et que son père et lui-même se sont portés acquéreurs des biens de feu Françoise ATTRAZIC par acte du 14/01/1656 chez Me DALLE, notaire d'Aumont. Plus d'autres arguments. On finit par s'accorder pour éviter un procès. Détails de l'accord.	
3E413 Me Bout (138)	10/10/1673	transaction	les Bros	DELPRAT Barthélemy, TEYSSIER Etienne	Lors du CM entre Etienne TEYSSIER, d'Usanges, et Antoinette DELPRAT, feu Guillaume DELPRAT +, père de la fiancée, avait donné en dot 600 livres, 1 couverture en laine et 2 draps et avait hypothéqué un pré en garantie. Il mourut sans avoir payé, désignant son fils, Barthélemy DELPRAT, comme héritier universel. D'où procès. Il se trouva que Barthélemy DELPRAT, donataire de Quitterie [écrit "Queterie"] VALLAT, laquelle prétendait avoir des droits sur le pré, s'empara une nuit d'une partie du foin de ce pré. D'où plainte et bataille judiciaire.	
3E413 Me Bout (138)	10/10/1673	transaction	les Bros	DELPRAT Barthélemy, TEYSSIER Etienne	<b>Suite de l'acte précédent</b> : Ledit Barthélemy DELPRAT, entre autres arguments, fit valoir que son père ne pouvait avoir constitué en dot la somme de 600 livres à sa soeur, Antoinette DELPRAT, puisque, auparavant, il avait fait donation de la moitié de ses biens à leur frère, Jean DELPRAT, lors du CM de celui-ci avec Anne FOURNIER. On se met d'accord. On réduit le montant de la dot et ledit TEYSSIER se la fera payer par Pierre PRADIER, de Prativiala, qui la doit audit DELPRAT pour restes de la dot faite à sa femme, feu Dauphine PRADIER + en son CM chez Me SERVANT, notaire du Py, le 22/06/1667.	
3 E 414 Me Bout (833)	23/05/1691	quittance	Aumont	DELPRAT Jean, SAVAJOL Etienne	Etienne SAVAJOL, fils de feu Jacques, de Vigozes (Rimeize), mari de Anne DELPRAT, a reçu de Jean DELPRAT, son beau-père, du lieu del Py, 140 livres sur la dot faite chez Me BOUT. Paie en nature, avec une paire de bœufs pour 100 livres, et en espèces, avec 3 louis d'or.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (144)	15/07/1694	testament	Vimenet (la Chaze)	<b>DERBOUZE Jean</b>	Jean DERBOUZE, laboureur, de Vimenet (la Chaze), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale de la Chaze. Legs à Jean, Blaise et Philippe DERBOUZE, ses enfants, et de Marguerite SALGUES, sa femme, icelle héritière universelle en fidei-commis. Mais , pour elle-même, un petit métier, une vache avec son veau et divers objets. Présents, des laboureurs du Vimenet, Jean DALLE, Jean GRAS jeune, Pierre BOULET, Antoine BLAQUIERE, Blaise BOULET. La distance et la violence de la maladie n'ont pas permis de trouver d'autres témoins.	
3 E 414 Me Bout (276)	24/07/1689	achat	Aumont	<b>DERBOUZE Jean, DALLE Blaise, DALLE Jean</b>	Jean DALLE, laboureur, de Nozières (Aumont), a vendu à Jean DERBOUZE et à Blaise DALLE, beau-père et beau-fils, dudit lieu, des terres situées au terroir de Nozières (confronts), pour 320 livres.	
3E413 Me Bout (265)	23/11/1674	quittance	château de la Baume (Prinsuéjols)	<b>DERBOUZE Jean, GROLEE-VIRVILLE César</b>	Messire César de GROLEE-VIRVILLE, comte de Peyre, a reçu de Jean DERBOUZE, laboureur, de Nozières (Aumont), les droits de lodz à lui dus pour l'acquisition faite par Jean DALMAS, d'Aumont, de Guillaume BOUCHARENC, de Nozières, d'un champ par contrat du 01/05/1670 chez Me BOUT, et de l'acquisition faite par ledit DERBOUZE et Pierre DERBOUZE, son père, dudit DALMAS (contrat chez Me BOUT le 28/10 dernier), ces derniers s'étant chargés de payer le lodz dû par ledit DALMAS.	
3E413 Me Bout (24)	08/02/1673	CM	Crozes (Aumont)	<b>DERBOUZE Jean, VALENTIN Hélix</b>	Jean DERBOUZE, fils de Pierre et de Anne BASTIDE, de Nozières (Aumont), avec Hélix VALENTIN, fille de Jean VALENTIN et Antoinette TONDUT, de Crozes (ibidem). Les bans du mariage ont déjà été publiés. Dot de 1275 livres, une vache pleine ou avec son veau, 6 brebis de port avec leurs agneaux, une petite pouline, une couverte, 2 draps, 3 robes. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens dont ils gardent l'usufruit leur vie durant.	
3E415 Me Bout (179)	28/12/1692	quittance	Aumont	<b>DERBOUZE Jean, VYE Jean dit CANDALE</b>	Jean VYE dit CANDALE, marchand, d'Aumont, a reçu le 01/06/1686 de Jean DERBOUZE, laboureur, de Nozières (ibidem), 60 livres et 5 setiers de blé-seigle qu'il lui devait par obligation du 27/03/1685 chez Me BOUT.	
3E412 Me Bout (24)	16/01/1671	achat	Aumont	<b>DERBOUZE Pierre, ATGER Jean</b>	Jean ATGER [écrit "ACHER"], fils de Jean, habitant Nozières (Aumont), a vendu 36 livres à Pierre DERBOUZE, dudit lieu, un esconson de pré (confronts). Une partie du prix est payée en 5 poutres et en main-d'œuvre pour la réparation de la maison du vendeur. <b>Voir photo 360 sur feuille volante le brouillon de cet acte.</b>	
3E412 Me Bout (360)	16/01/1671	achat	Aumont	<b>DERBOUZE Pierre, ATGER Jean</b>	C'est, sur feuille volante, le brouillon de l'acte transcrit photo 24 même registre.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (254)	28/10/1674	achat	Aumont	<b>DERBOUZE Pierre, DERBOUZE Jean, DALMAS Jean</b>	Jean DALMAS, d'Aumont, fils et héritier de feus Antoine DALMAS + et Antoinette CHASTANG +, a vendu pour 307 livres à Pierre et Jean DERBOUZE, de Nozières, père et fils, un pré et partie de champ audit terroir (confronts) qu'il avait acquis de Guillaume BOUCHARENC par contrat chez Me BOUT. Echancier.	
3E415 Me Bout (321)	22/06/1693	testament	Marvejols	<b>DOLADILLE Marie</b>	Marie DOLADILLE, femme de Jacques DAUDE, de Lachamp, se trouvant à Marvejols, malade. Tombe de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale de Lachamp. Divers legs pour des messes et chants et legs aux pauvres. 80 livres à Jeanne DOLADILLE, femme de Pierre FAIBESSE, de la Fage. A Antoine, Marie et Catherine FAIBESSE, enfants de ladite Jeanne. A Catherine DOLADILLE, sa soeur, femme de René BRASSAC. Legs à Raymond et Cathin BRASSAC, enfants de ces derniers. Legs à Etienne DOLADILLE, son neveu et filleul, fils de son frère, Antoine DOLADILLE. Legs aux autres enfants de celui-ci, ses neveux et nièces, Thérèse, Antoine, Jean et Marie DOLADILLE. Héritier universel, Antoine DOLADILLE, son frère, des Faux. Une phrase interdisant de changer quoi que ce soit et que si cela était ce ne serait que sous la contrainte de son mari et n'aurait aucune valeur.	
3E415 Me Bout (358)	04/10/1693	précaire	Lachamp	<b>DOLSAN Raymond, DAUDE Jacques</b>	Jacques DAUDE, habitant de Lachamp, tient à titre de précaire de messire Raymond DOLSAN, docteur en théologie, prêtre et curé de Lachamp, pour 108 livres, une paire de bœufs de labour. Description. Conditions du bail.	
3E415 Me Bout (1B)	28/08/1691	quittance	Aumont	<b>DONNAREL Jean, RANVIER Catherine</b>	Catherine RANVIER, veuve de Guillaume MARTIN, des Estrets, a reçu de Jean DONNAREL, de Malasagnette (Rieutort), échéance de ses droits de légitime dus par ledit DONNAREL comme mari de Catherine BOBBAL, icelle fille d'Anne RANVIER	
3E413 Me Bout (288)	16/01/1675	CM	Uzanges (Prinsuéjols)	<b>DUMAS Pierre, CHABANON Jeanne</b>	Pierre DUMAS, fils de Pierre et d'Isabeau BONNEFOUX, de las Salles (Saint-Sauveur-de-Peyre), avec Jeanne CHABANON, fille de feus Guillaume CHABANON + et Astruge TROCELLIER, d'Uzanges (Prinsuéjols). Présence de Bernard CHABANON, frère de la fiancée. La dot est assurée par le frère de la fiancée (voir acte de ce jour chez Me BOUT photo 287) et par Marguerite FOURNIER, veuve et héritière de Bernard CHABANON +, de la Combe [Prinsuéjols] : 135 livres, une vache pleine tenue en précaire par Marguerite BRUN, de la Pinhède, 4 brebis avec leurs agneaux représentant un legs à elle fait par ledit feu CHABANON + en son testament chez Me RAMADIER. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens avec préciput et avantage sur l'autre moitié. Ceci aux conditions habituelles et en préservant les droits de leurs filles, Marguerite, Isabeau et Jeanne DUMAS.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (515)	06/07/1696	arrentement	rue publique à la Chazotte (Aumont)	<b>DUMAS Pierre, ESTEVENON Gabriel</b>	Pierre DUMAS, fils de feu autre Pierre, du Bos, assisté d'Antoine SAUVAGE, de Saint-Sauveur, son curateur, a donné à ferme à Gabriel ESTEVENON, de Saint-Sauveur, une pièce de terre contenant un pré et 2 champs. Situation cadastrale. Conditions du bail.	
3 E 414 Me Bout (784)	12/04/1691	arrentement	Aumont	<b>DUMAZEL Jean et Antoine, FOURNIER Mathieu</b>	Jean DUMAZEL, de Villerousset [Sainte-Colombe-de-Peyre], ayant pouvoir de noble Antoine DUMAZEL, seigneur de Sainte-Colombe-de-Peyre, a donné à ferme à Mathieu FOURNIER, du Moulin des Fons (ibidem), le moulin que ledit seigneur a audit lieu pour 4 ans et 400 livres par an.	
3E416 Me Bout (137)	12/07/1694	achat	Aumont	<b>DUMAZEL Jean, BAFFIER Raymond</b>	Raymond BAFFIER, de Villerousset (Sainte-Colombe-de-Peyre), a vendu à Jean DUMAS, dudit lieu, un champ. Situation cadastrale, prix, modalités de paiement.	
3E416 Me Bout (246)	18/03/1695	délégation	Aumont	<b>DUMAZEL Jean, DALLE Jean</b>	Jean DALLE, fils et héritier sous bénéfice d'inventaire de Me Jean DALLE, notaire, du Cher [Sainte-Colombe-de-Peyre], subroge Jean DUMAZEL, de Villerousset, au décret obtenu par ledit feu DALLE, son père, du baillage de Gévaudan le 27/01/1690. Ceci pour une somme de 67 livres à prendre à Jeanne MONTANIER, fille de feu Pierre et de Marie DUMAZEL qui avait passé transaction avec ledit feu DALLE le 26/08/1686.	
3E416 Me Bout (138)	12/07/1694	achat	Aumont	<b>DUMAZEL Jean, DURAND Antoine</b>	Antoine DURAND, de Villerousset (Sainte-Colombe-de-Peyre), a vendu à Jean DUMAZEL, dudit lieu, un champ. Situation cadastrale, prix, modalités de paiement.	
3E415 Me Bout (89)	16/06/1692	obligation	Aumont	<b>DUMAZEL Jean, GRAS Philippe</b>	Jean DUMAZEL, de Villerousset [Sainte-Colombe-de-Peyre], a consenti solidairement avec Philippe GRAS, une obligation de 120 livres en faveur de Jean VANEL, du Ventouzet (Sainte-Colombe-de-Peyre). [Voir photo 88 même registre]. Quittance ce jour. Voir photo 87 même registre	
3E415 Me Bout (89)	16/06/1692	obligation	Aumont	<b>DUMAZEL Jean, GRAS Philippe</b>	Nouvelle obligation de 120 livres en liaison avec la vente photo 87 même registre.	
3E415 Me Bout (87)	16/06/1692	achat	Aumont	<b>DUMAZEL Jean, VANEL Jean</b>	Jean VANEL, du Ventouzet (Sainte-Colombe-de-Peyre), a vendu à Jean DUMAZEL, de Villerousset (ibidem), un champ et un petit pré (situation cadastrale).	
3E415 Me Bout (141)	11/10/1692	quittance	Aumont	<b>DUMAZEL Jean, VANEL Jean</b>	Jean VANEL, du Ventouzet (Sainte-Colombe-de-Peyre), a reçu de Jean DUMAZEL, de Villerousset (ibidem), 120 livres, qu'il lui devait solidairement avec Philippe GRAS, par une obligation du 07/06/1692 chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (702)	01/01/1691	obligation	Aumont	<b>DUMAZEL Philippe, MONTEIL Pierre</b>	Pierre MONTEIL, laboureur, de la Chaze, est débiteur envers Philippe DUMAZEL, d'Aumont, de 74 livres pour achat de moutons. Echancier.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (093)	20/05/1694	testament	Aumont	<b>DURAND Isabeau</b>	Isabeau DURAND , veuve de Blaise SAUVARIC, d'Aumont. Malade; sépulture cimetièrre de l'église d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Marguerite DURAND, sa sœur, de Chabanes. Héritier universel, messire Jean BOULET, prêtre et curé d'Aumont. Liste des créanciers.	
3E413 Me Bout (74)	03/05/1673	quittance	Aumont	<b>DURAND Jean, DURAND Marguerite</b>	Marguerite DURAND, veuve d'Antoine SALGUES, de Chabanes (Fontans), a reçu de Jean DURAND, son frère, dudit lieu, paiement de 2 ans d'arrentement d'une métairie (acte chez Me Isaac BLANQUET, notaire d'Aumont). Parmi les témoins, Jean GRASSET, sergent d'Aumont.	
3E413 Me Bout (278)	09/01/1675	quittance	Aumont	<b>DURAND Jean, SAVARIC Blaise</b>	Blaise SAVARIC, muletier, d'Aumont, a reçu de Jean DURAND, de Chabanes (Fontans), 100 livres sur les droits de légitime dus à Isabeau DURAND, femme dudit SAVARIC. Celui-ci n'a pu signer "à cause de sa grande maladie". L'acte est d'ailleurs suivi du testament dudit Blaise.	
3E413 Me Bout (73)	03/05/1673	quittance	Aumont	<b>DURAND Marguerite, VALES Charles</b>	Charles VALES, praticien, du Moulin de Valès (Ribennes), a reçu de Marguerite DURAND, veuve d'Antoine SALGUES, de Chabanes (Fontans), 28 livres comme ayant-droit de Guillaume de LESCURE, seigneur du Cros (acte du 05/08/1672 chez Me BARRANDON), somme qu'elle devait audit seigneur comme héritière de Jeanne MATHIEU +, sa mère X Pierre DURAND +.	
3 E 414 Me Bout (904)	05/08/1691	testament	Aumont	<b>DURAND Pierre</b>	Pierre DURAND, tisserand, de Villerousset (Sainte-Colombe-de-Peyre), malade ; sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, cimetièrre de l'église paroissiale de Sainte-Colombe. Legs à Jean DURAND, son fils, eu avec Catherine CONSTANT, 25 livres pour sa légitime. A Marie et autre Marie DURAND, ses filles, du même lit, pour leurs droits de légitime 50 livres chacune. Héritière universelle, Jeanne DURAND, sa fille aînée, du même lit. Il n'est pas fait état d'un remariage.	
3E415 Me Bout (81)	28/05/1692	reconnaissance	Aumont	<b>DURAND Pierre, MATHIEU Pierre</b>	Pierre DURAND, laboureur, de Villerousset [Sainte-Colombe-de-Peyre], a reçu de Pierre MATHIEU, natif de Pratsviala [Prinsuéjols], habitant à présent et marié à Villerousset [Sainte-Colombe-de-Peyre], son beau-fils, 140 livres sur la somme que ledit MATHIEU s'était engagé d'apporter dans la maison dudit DURAND lors de son CM avec Jeanne DURAND chez Me Jacques BONNAL, notaire du Fau-de-Peyre.	
3E416 Me Bout (143)	14/07/1694	accord	Aumont	<b>DUZILLES Reymond, CHABERT Pierre</b>	Pierre CHABERT, fils émancipé d'autre Pierre et donataire universel de feu Jeanne MALET, sa mère, du moulin de Combettes (le Buisson), d'une part ; Me Reymond DUZILLES, notaire, de Saint-Sauveur, mari de demoiselle Bastienne de MEISSONNIER, icelle fille et héritière sous bénéfice d'inventaire de feu Guy MEISSONNIER, d'autre. En procès devant le sénéchal de Nîmes sur la distribution des biens dudit Pierre CHABERT	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (15)	03/12/1672	donation	Aumont	<b>EIGONY Jean et Jeanne</b>	Maintenant qu'il a atteint l'âge légal requis, Jean EIGONY, laboureur, du Villaret (la Chaze), confirme l'acte du 03/12/1670 chez Me Guy MEISSONNIER, notaire de Saint-Sauveur-de-Peyre, par lequel il fit donation à sa sœur, Jeanne EIGONY, des biens à lui remis par leur mère, Catherine BERTHOUY, provenant de l'héritage de leur père, feu Pierre EIGONY +. Jeanne EIGONY, absente, est représentée par Guillaume MONTANIER, laboureur, de Villerosset (Sainte-Colombe-de-Peyre).	
3 E 414 Me Bout (777)	28/03/1691	pacte de mariage	Aumont	<b>ESTEVENON Guillaume et GRIMAL Jeanne</b>	Guillaume ESTEVENON, fils de Guillaume et Marie MAGNE, de Rouchadel (Saint-Sauveur-de-Peyre), assisté de ses parents et de Guillaume MAGNE, son aïeul, d'une part et Jeanne GRIMAL, fille de feus Blaise et Jeanne DALLE, dudit lieu, assistée de Jean et autre Jean DALLE, ses oncles maternels et tuteurs, et de Pierre ESTEVENON, son curateur ad lites d'autre, se promettent mariage lorsque l'âge dudit ESTEVENON, qui n'a pas encore atteint l'âge de la puberté, le permettra selon les canons de l'église. Détails financiers.	
3E415 Me Bout (35)	01/04/1692	quittance	Aumont	<b>ESTEVENON Guillaume, GRIMAL Jean et Gabriel</b>	Jean et Gabriel GRIMAL, frères, enfants de feus Blaise et Jeanne DALLE, du Rouchadel [Saint-Sauveur-de-Peyre], assistés de François DALLE, leur oncle et curateur, ont reçu de Guillaume ESTEVENON, père et légitime administrateur d'autre Guillaume, et icelui, fiancé de Jeanne GRIMAL, leur soeur (ils ne sont pas encore en âge d'être mariés) et icelle héritière sous bénéfice d'inventaire dudit feu Blaise, leur père, du Rouchadel, les intérêts du legs de 400 livres à eux faits par leur feu père dans son testament du 15/03/1679 chez feu Me MEISSONNIER et la succession de leur mère, Jeanne DALLE, décédée ab intestat. <b>Voir aussi photo 34 et 36.</b>	<b>le clerc indique par erreur 01/03 au lieu de 01/04</b>
3E416 Me Bout (259)	05/04/1695	quittance	Aumont	<b>ESTEVENON Guillaume, GRIMAL Jean et Gabriel</b>	Jean et Gabriel GRIMAL, frères, enfants de feu Blaise et Jeanne DALLE, de Rouchadel [Saint-Sauveur-de-Peyre], ont reçu de Guillaume ESTEVENON, père et administrateur d'autre Guillaume, et icelui fiancé de Jeanne GRIMAL, leur soeur, et icelle héritière du feu Blaise, leur père, dudit lieu, les intérêts de leur legs depuis le 01/03/1692	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (282)	27/04/1693	accord	Aumont	<b>FAIZAN Jean, RAYNAL Denis, FAIZAN Jacques</b>	Jacques FAIZAN, natif du Vestit (Rimeize), habitant à présent et marié à Chabanes (Fontans), d'une part ; Jean FAIZAN et Denis RAYNAL, beau-père et beau-fils, dudit Vestit, d'autre. Feu Jean FAIZAN, leur père, par son testament, avait légué à Jacques 50 livres pour ses droits de légitime paternels, et que Marguerite GIBELIN, leur mère, est décédée ab intestat, chacun succédant pour un tiers à ses biens consistant en 650 livres, une velle, quelques meubles, 2 brebis. Jacques réclame donc ces sommes et les intérêts à sesdits frère et neveu. Jean FAIZAN et Denis RAYNAL font valoir qu'il faut défalquer diverses choses. On finit par s'accorder.	
3 E 414 Me Bout (457)	26/02/1690	ratification	Aumont	<b>FAIZAN Jean, TROCELLIER Jean jeune</b>	Jean TROCELLIER jeune, de Tiracols (Javols), ratifie la vente faite dans l'acte précédent et renonce pour 68 livres à la faculté de rachat. Ces 68 livres sont payées en espèces et par une obligation du 17/02/1688 chez Me BLANQUET, consentie par ledit TROCELLIER en faveur de Catherine DALMAS, belle-mère dudit FAIZAN.	
3 E 414 Me Bout (317)	29/09/1689	CM	Aumont	<b>FAIZAN Pierre et BEQUAT Catherine</b>	Pierre FAIZAN, fils de feus Jean et Marguerite GIBELIN, du Vestit (Rimeize), avec Catherine BEQUAT, fille de feu Antoine et de Catherine DALMAS, de Tiracols (Javols). Présents, Jean FAIZAN, frère aîné du fiancé, et Jacques, son autre frère. Anne DALMAS, tante de la fiancée, participe à la dot par une donation de la moitié de ses biens. Les fiancés ont promis de se marier religieusement en conséquence du pacte passé entre eux le 02/07/1687 chez Me BOUT. La mère de la fiancée remet à sa fille le fidéi-commis confié par son feu mari comme indiqué dans son testament. Elle lui fait aussi donation de la moitié de ses biens en préciput et avantage sur l'autre moitié, avec les réserves suivantes : garder l'usufruit, rester dans la maison et y être nourrie et entretenue.	
3E415 Me Bout (450)	12/03/1694	achat	Aumont	<b>FAIZAN Pierre, BOUCHARENC Pierre</b>	Pierre BOUCHARENC, seigneur du Viala, de Lestival (Fontans), a vendu à Pierre FAIZAN, de Tiracols (Javols), un petit esconson de pré (confronts) qu'il vient d'acquérir de Pierre FILLON.	
3E416 Me Bout (037)	26/3/1694	quittance	Aumont	<b>FAIZAN PIERRE, BOUQUET Jean</b>	Messire Jean BOUQUET, fils de Pierre, de Longuesagne, reçoit une somme de Pierre FAISAN, tailleur, de Tiracols, paroisse de Javols. Conséquence d'un jugement rendu par le baillage le 31/8/1693 en matière de dépens et sur la séquestration des fruits de Agnès MONTEIL, veuve de François PANTEL.	
3E415 Me Bout (145)	19/10/1692	ratification	Aumont	<b>FAIZAN Pierre, TROCELLIER Jean</b>	Jean TROCELLIER jeune, de Tiracols (Javols), avait consenti à Pierre FAIZAN, dudit lieu, la vente d'un pastoral (localisation cadastrale) chez Me BOUT le 26/02/1690. Il confirme cette vente pour le prix de 36 livres	
3 E 414 Me Bout (455)	26/02/1690	achat	Aumont	<b>FAIZAN Pierre, TROCELLIER Jean jeune</b>	Jean TROCELLIER jeune, de Tiracols (Javols), a vendu 60 livres à Pierre FAIZAN, tailleur d'habits, dudit lieu, un pastoral (confronts).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (422)	15/02/1694	restitution de fidéi-commis	Aumont	<b>FANGUIN Jean jeune, LIMAGNE Agnès</b>	Agnès LIMAGNE, veuve de Jean FANGUIN, de l'Onde ou Londe (la Chaze), faite héritière universelle, en fidéi-commis, par son mari dans son testament chez Me TONSON, le remet à leur fils, Jean FANGUIN jeune	
3E416 Me Bout (051)	12/04/1694	obligation	Aumont	<b>FANGUIN Marie et Catherine</b>	Catherine FANGUIN, femme de Guillaume BESSEYRE, d'Uzanges, emprunte à Marie FANGUIN, veuve d'Antoine BEYRES.	
3 E 414 Me Bout (716)	16/01/1691	quittance	Aumont	<b>FONTUGNE Etienne, VALENTIN Jacques</b>	Etienne FONTUGNE, du mas du Réal (Javols), a reçu de Jacques VALENTIN, hôte, du Pont des Estrets (Fontans), prix de l'arrentement passé le 15/02/1689 chez Me ALARY [notaire de Saint-Alban, sans doute].	
3 E 414 Me Bout (330)	30/10/1689	quittance	Aumont	<b>FOURNER Jean et Antoine</b>	Antoine FOURNIER, des Fours (la Chaze-de-Peyre), a reçu de Jean FOURNIER, son frère consanguin, de la Pinhède (ibidem), 30 livres à lui léguées par feu Antoine ASTRUC vieux, dudit lieu, en son testament du 04/12/1677 chez feu Me Jean RAMADIER.	
3 E 414 Me Bout (49)	02/01/1688	quittance	Aumont	<b>FOURNIER Anne, DALLE Antoinette</b>	Antoinette DALLE, veuve de Vidal AVIGNENT, héritière de feu Me François DALLE, notaire, d'Aumont, a reçu d'Anne FOURNIER, veuve de François SAINT-LEGER, d'Aumont, reste à payer audit feu DALLE d'un arrentement et que ladite FOURNIER s'est chargée de payer par la transaction passée chez Me BOUT entre elle et Catherine SAINT-LEGER, héritière dudit feu François.	
3 E 414 Me Bout (194)	25/04/1689	quittance	Aumont	<b>FOURNIER Anne, DUMAZEL Philippe</b>	Anne FOURNIER, veuve de François SAINT-LEGER, par acte du 04/04/1688, avait donné à ferme à Philippe DUMAZEL, tous habitant Aumont, un pré et un champ pour 5 années, au prix de 31 livres par an. Ce dernier a fait une avance de 70 livres mais au bout d'un an ils décident d'un commun accord d'arrêter. Elle lui rend 39 livres + 3 livres pour le dédommager car il avait déjà semé.	
3E416 Me Bout (331)	04/07/1695	donation	Aumont	<b>FOURNIER Anne, MEISSONNIER Catherine</b>	Catherine MEISSONNIER, veuve d'Antoine GRAS, d'Aumont, pour les bons services de sa cousine, Anne FOURNIER, femme de Jean COMBETTES, d'Aumont, lui fait donation de tous ses biens avec les réserves suivantes. Nourriture et entretien puisqu'elle n'est pas en état de gagner sa vie, honneurs funèbres, 10 livres pour qu'elle puisse les donner à qui elle voudra.	
3 E 414 Me Bout (50)	02/01/1688	quittance	Aumont	<b>FOURNIER Anne, PONSONNAILLES Guillaume</b>	Messire Guillaume PONSONNAILLES, prêtre et vicaire d'Aumont, a reçu d'Anne FOURNIER, veuve de François SAINT-LEGER, paiement des honneurs funèbres de son mari.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (45)	27/12/1688	arrentement	Aumont	<b>FOURNIER Anne, THERET Michel</b>	Michel THERET, Me maçon, d'Aumont, donne à ferme à Anne FOURNIER, veuve de François SAINT-LEGER, dudit lieu, une boutique qu'il a dans sa maison. Elle pourra installer un lit à l'étage et une bête dans l'étable. Le bailleur devra faire une cheminée avec contrecœur ("à chaufapanse" dans le texte, "caufapanso" en provençal : c'est ce qui ferme le fond de la cheminée à l'arrière du foyer). Bail de 2 ans pour 10 livres en tout.	
3 E 414 Me Bout (85)	30/01/1689	CM	les Fons (la Chaze-de-Peyre)	<b>FOURNIER Antoine et TARDIEU Marie</b>	Antoine FOURNIER, fils de feu Jean et de Marguerie BRUN, de la Pinhède (la Chaze-de-Peyre), avec Marie TARDIEU, fille de Jean et de Anne PAGES, des Fons (ibidem). Le père de la fiancée est absent du pays depuis 8 ou 10 ans. La mère de la fiancée fait donation à sa fille de la moitié de ses biens avec préciput et avantage sur l'autre moitié (avec les réserves habituelles). Il est, en particulier, beaucoup question de dettes à payer. Elle reçoit en outre 60 livres du fiancé.	
3 E 414 Me Bout (363)	26/12/1689	quittance	Aumont	<b>FOURNIER Antoine, BLAQUIERE Antoine</b>	Antoine BLAQUIERE, de Vimenet, a reçu d'Antoine FOURNIER, des Fons, une somme dont Anne PAGES, belle-mère dudit FOURNIER, lui était débiteur par obligation du 24/10/1688.	
3 E 414 Me Bout (68)	20/01/1689	CM	Aumont	<b>FOURNIER Guillaume et GIBELIN Isabeau</b>	Guillaume FOURNIER, des moulins de Longuesagne (Javols), avec Isabeau GIBELIN, veuve d'Antoine BELLICOURT, fille d'Antoine GIBELIN [la mère non citée]. Les biens de la fiancée, 90 livres restant à payer de la dot de son 1er mariage et les biens à elle reconnus par son feu mari.	
3E415 Me Bout (2A)	28/08/1691	accord	Aumont	<b>FOURNIER Guillaume, BRUNEL Jacques</b>	Jacques BRUNEL, de Longuesagne avait passé contrat de vente d'un pré le 22/10/1685 avec Guillaume FOURNIER, du moulin dudit lieu (Javols). Le prix devait être estimé par Me Jacques DAUDE, expert, de Lacham et le paiement être effectué à feu sieur Jean BLANQUET, bourgeois, de Javols, comme échéance de la rente due à ce dernier par feu Claude BOUQUET, aïeul dudit BRUNEL. Expertise le 22/11/1685 : estimation de 530 livres que ledit FOURNIER avait payé audit BLANQUET ou à sa veuve. Mais ledit BRUNEL, s'estimant lésé, a attaqué devant les officiers de Peyre et demandé une contre-expertise. Finalement, accord entre eux pour éviter le procès. Ils valident l'expertise et FOURNIER verse à BRUNEL 50 livres et 4 pistoles.	
3 E 414 Me Bout (243)	05/07/1689	quittance	Aumont	<b>FOURNIER Guillaume, BRUNEL Jacques</b>	Jacques BRUNEL, de Longuesagne (Javols), a reçu de Guillaume FOURNIER, du moulin dudit lieu, 130 livres sur le prix de la vente du 22/10/1685 chez Me ALARY et après l'estimation faite le 02/11/1685 par Jacques DAUDE, de la Cham [Châteauneuf-de-Randon ou Lacham, à la Fage-Saint-Julien]. Suivent références de quittances.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (355)	14/08/1695	quittance	Aumont	<b>FOURNIER Guillaume, BRUNEL Jean</b>	Jean BRUNEL, des Chauvet (Servières), a reçu de Guillaume FOURNIER, mari et héritier de feu Catherine MONTEIL, du moulin de Longuesagne, 18 livres pour le legs à lui fait par ladite Catherine en son testament du 14/07/1688 chez Me BOUT	
3E412 Me Bout (260)	29/05/1672	quittance	Aumont	<b>FOURNIER Jacques, GRAS Antoine, PIGNEDE Antoine</b>	Antoine GRAS, de la Chaze, et Antoine PIGNEDE, des Fons, mari de Marguerite GRAS, ont reçu de Jacques FOURNIER, de la Brugeyrette, 5 livres pour partie de la répétition de la dot de feu Madeleine MAGOT, mère et belle-mère desdits, sur les biens de feu Antoine GRAS, dont ledit FOURNIER est acquéreur pour partie de devèze par acte du 18/01/1642. [voir aussi quittance et accord qui précèdent]	
3E416 Me Bout (452)	27/03/1696	rémission	Aumont	<b>FOURNIER Jacques, PARRET Jean</b>	Le frère de Jean PARRET, Me chirurgien, d'Aumont, feu Guillaume PARRET, était créancier de feu Jean GERMO jeune par obligation du 23/04/1680 chez feu Me Jean CHASTANG. Par ailleurs était dû au sieur PARRET reste à payer de la dot d'Agnès FOURNIER, femme dudit GERMO, dont il est héritier par son testament du 20/04/1684 chez Me BOUT. D'où poursuites pour faire saisir les biens immeubles de Pierre FOURNIER, héritier de feu Antoine FOURNIER, son père, débiteur de ladite dot. D'où paiement de la dot le 20/02 dernier. Mais, Jacques FOURNIER, autre fils dudit Antoine, y fait opposition et exige qu'on déduise d'abord ses droits de légitime paternels, maternels, et de succession de ses frères et soeurs décédés ab intestat. Détails financiers d'un accord amiable.	
3E416 Me Bout (115)	07/06/1694	quittance	Aumont	<b>FOURNIER Jean et Antoine</b>	Antoine FOURNIER, laboureur, des Fonds (la Chaze), a reçu de Jean FOURNIER, son frère, tailleur, de la Pinède (ibidem), donataire de leur mère, Marguerite BRUN, ses droits de légitime maternels.	
3E416 Me Bout (277)	08/05/1695	contrat de mariage	Aumont	<b>FOURNIER Jean et TRAUCHESSEC Jeanne</b>	Jean FOURNIER, fils de Guillaume et de feu Madeleine PAGES, du moulin de Longuesagne (Javols), avec Jeanne TRAUCHESSEC, fille de feus Jean et Catherine SARRUT, de Chancelades (Aumont). La fiancée assistée de Jean CHARREYRE, son beau-frère, et autre Jeanne TRAUCHESSEC, sa soeur, mariés, icelle héritière de leurs feus parents. La dot consiste en les droits de légitime prévus par legs des feus parents (185 livres dont 135 du chef de la mère et 35 du père et le reste donné par CHARREYRE et TRAUCHESSEC. En outre le père du fiancé donne à son fils la moitié de ses biens. Enumération des réserves habituelles.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (459)	04/04/1696	ratification	Aumont	<b>FOURNIER Jean, BARRANDON Louis</b>	Jean FOURNIER, tailleur, de la Pinède (la Chaze-de-Peyre), d'une part, et Louis BARRANDON, mari de Jeanne SARRAZIN, icelle fille et donataire d'Agnès TARRISSON, des Estrets, d'autre. Lors du CM de feu Antoine TRIAT avec Agnès TARRISSON du 13/06/1686, le fiancé lui avait reconnu un gain de survie que ladite Agnès a gagné par le décès de son mari. Quand Agnès a marié sa fille, Jeanne SARRAZIN, avec Louis BARRANDON, elle lui a remis l'héritage à elle confié en fidéi-commis par feu Jean SARRAZIN, son 1er mari, et fait donation de ses biens. Mais Agnès TARRISSON, au préjudice de Jeanne SARRAZIN, a cédé ses droits à Jean FOURNIER par acte du 03/02/1694 chez Me TRICAL. Louis BARRANDON a fait opposition. Enfin, arrangement amiable. On ratifie la cession faite par Agnès mais on paye des compensations.	
3E416 Me Bout (373)	09/10/1695	arrentement	Aumont	<b>FOURNIER Jean, CHALDAUREILLE Etienne</b>	Etienne CHALDAUREILLE, de la Pignède (la Chaze), a donné à ferme à Jean FOURNIER, laboureur, dudit lieu, ses prés et pâtures. Conditions du bail.	
3E413 Me Bout (136)	04/10/1673	donation	Javols	<b>FOURNIER Jean, FOURNIER Mathieu</b>	Mathieu FOURNIER, de Ressouches (le Buisson), fait à Jean FOURNIER, son fils émancipé, donation de tous ses biens dont il se réserve l'usufruit.	
3E415 Me Bout (232)	15/02/1693	reconnaissance	Aumont	<b>FOURNIER Jean, SEGUIN Jeanne, TOURNEMIRE Antoine</b>	Jeanne SEGUIN, veuve de Pierre TOURNEMIRE, Antoine TOURNEMIRE, son fils, de la Pinède (la Chaze), ayant consenti une obligation de 33 livres, solidairement avec Jean FOURNIER, tailleur dudit lieu, envers Jean MEISSONIER, payable en 2 ans, et un pastoral ayant été laissé en garantie. Ce dernier n'ayant fait que leur servir de caution, ils le relèvent de ladite obligation. Pour cela, ils le dispensent d'une somme de 25 livres qu'il leur devait et paient 8 livres sur la dot faite à Jeanne FOURNIER, femme dudit TOURNEMIRE.	
3E416 Me Bout (266)	11/04/1695	quittance	Aumont	<b>FOURNIER Jean, TOURNEMIRE Antoine, SEGUIN Jeanne</b>	Jeanne SEGUIN, veuve de Pierre TOURNEMIRE, et Antoine TOURNEMIRE, son fils, mari de Jeanne FOURNIER, a reçu de Jean FOURNIER, échéance (45 livres) de la dot faite à Jeanne chez Me BOUT. Ont reçu aussi somme constituée à Jeanne lors de ce CM par Antoine FOURNIER, des Fonds, à prendre sur ledit Jean.	
3E415 Me Bout (73)	19/05/1692	quittance	Aumont	<b>FOURNIER Jean, TRIAT Antoine</b>	Antoine TRIAT, habitant de la Pinède (la Chaze-de-Peyre), a vendu à Jean FOURNIER, tailleur, son neveu, une partie d'un pré pour 156 livres. Par ailleurs, ledit FOURNIER jouira de tous les autres biens dudit TRIAT, à charge d'entendre, nourrir et faire servir dans sa maison sondit oncle. Ledit FOURNIER n'est cependant pas quitte de la somme de 33 livres qu'il lui doit comme mari d'Agnès ROUYEYRE fille de Jacques.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (171)	08/11/1671	testament	Aumont	<b>FOURNIER Jeanne</b>	Jeanne FOURNIER, veuve de Guillaume VEYRES, de la Combe (Prinsuéjols), âgée, fait son testament et demande à être enterrée au cimetière de la paroisse, tombe de ses prédécesseurs. A Antoine et Jean VEYRES, ses fils, 400 livres à chacun. Même somme à Marie VEYRES, sa fille. Comme elle est "incommodée" et ne pourra pas se marier facilement, veut qu'elle soit nourrie et entretenue dans sa maison. A défaut, on devra lui construire une maison et lui donner accès au potager et aura du bois pour son feu et du seigle. A son autre fille, 500 livres, 2 robes, 1 couverture, 2 draps. Héritière universelle, Hélix VEYRES, sa fille aînée, femme de Jean HUGUET.	
3 E 414 Me Bout (595)	22/08/1690	codicille	la Combe (Prinsuéjols)	<b>FOURNIER Jeanne</b>	Jeanne FOURNIER, veuve de Guillaume VEYRES, de la Combe (Prinsuéjols), avait testé chez Me BOUT, avait désigné Hélix VEYRES, leur fille, comme héritière universelle. Elle avait fait un legs à une de ses filles [lacune sur le prénom], décédée depuis. Elle le reporte sur Hélix VEYRES et précise qu'en cas de décès de cette dernière, l'héritier universel sera le fils aîné, Jean HUGUET. Parmi les témoins, Antoine FOURNIER dit RICHARD.	
3E413 Me Bout (239)	16/09/1674	quittance	Aumont	<b>FOURNIER Marguerite, VANEL Jean</b>	Jean VANEL, du Ventouzet (Sainte-Colombe-de-Peyre), a reçu de Marguerite FOURNIER, femme de Jean FAUGEROLLES [écrit FALGEYROLLES], du Ventoux (ibidem), une somme due par contrats des 29/05 et 15/12/1669 chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (83)	07/05/1673	quittance	Aumont	<b>FOURNIER Marie, CHASTANG Jean</b>	Jean CHASTANG, charpentier, de la Croix (Aumont), mari de Marguerite COURNU, a reçu de Marie FOURNIER, veuve de Blaise COURNU, du Crouzet (ibidem), 40 livres sur la dot faite à Marguerite en son CM chez Me CHASTANG. <b>La veuve de Blaise COURNU est appelée "Marguerite" dans le titre de cet acte et "Marie" dans le précédent. Mais elle est bien appelée "Marie" dans le corps des 2 actes.</b>	
3E413 Me Bout (207)	08/05/1674	reconnaissance	Aumont	<b>FOURNIER Marie, CHASTANG Jean</b>	Jean CHASTANG, de la Croix (Aumont), mari de Marguerite COURNU, a reçu de Marie FOURNIER, veuve de Blaise COURNU, du Crouzet (ibidem), 40 livres tournois sur la constitution faite au CM chez Me CHASTANG.	
3E413 Me Bout (82)	07/05/1673	rémission	Aumont	<b>FOURNIER Marie, COURNU Jacques</b>	Jacques COURNU, de Beauregard (le Fau-de-Peyre), a remis pour 42 livres à Marie FOURNIER, veuve de Blaise COURNU, du Crouzet (Aumont), tous les droits lui appartenant suite au décès ab intestat de feu Jeanne PLANCHON, sa mère, veuve de Jean COURNU et belle-mère de ladite FOURNIER. C'est 1/6ème des droits car il y a 5 autres enfants. <b>La veuve de Blaise COURNU est appelée Marie dans cet acte et Marguerite dans le suivant.</b>	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (243)	17/09/1674	quittance	Aumont	FOURNIER Marie, COURNUT Jacques	Jacques COURNUT, de Beauregard (le Fau-de-Peyre), a reçu 21 livres de Marie FOURNIER, veuve de Blaise COURNUT +, du Crouzet (Aumont).	
3E412 Me Bout (196)	26/12/1671	quittance	Aumont	FOURNIER Mathieu, BONNET Jacques	Jacques BONNET *, de la Brugeirette (Sainte-Colombe-de-Peyre), a reçu de Mathieu FOURNIER, son beau-frère, dudit lieu, une paire de hâches à lui données par Anne BARNIER, sa mère, dont la femme dudit FOURNIER est donateresse. [* écrit "BOULET" et corrigé 1 fois en BONNET puis correction oubliée dans la suite de l'acte]	
3E415 Me Bout (444)	09/03/1694	accord	Aumont	FOURNIER Mathieu, CHARRIEYRE Jean	Mathieu FOURNIER, mari de Marie CHARRIEYRE, d'une part ; Jean et Pierre CHARRIEYRE, habitants de Contrandes (Sainte-Colombe-de-Peyre), d'autre. Ils se sont fait procès à cause de la succession de feu Imberte ALDEBERT, belle-mère dudit FOURNIER et aïeule dudit CHARRIEYRE, décédée ab intestat, consistant en 360 livres et 30 livres pour la valeur d'une vache pleine, 45 pour une paire de taureaux, 12 pour 4 brebis et 30 livres pour autre bétail, mentionnées dans le CM du 28/05/1623 entre ladite ALDEBERT et Pierre CHARRIEYRE. Elle avait institué héritière universelle ladite [sic] Jeanne CHARRIEYRE. Acte très long à voir en détail.	
3E415 Me Bout (345)	10/08/1693	démission	Aumont	FOURNIER Mathieu, FOURNIER Blaise	C'est une démission de donation. Mathieu FOURNIER, demeurant au moulin de Sainte-Colombe-de-Peyre, et Blaise FOURNIER, son fils émancipé, du moulin des Fons. Au CM de Blaise avec Isabeau CHASTANG le 17/10/1686 ledit Mathieu avait fait donation de la moitié de ses biens, y compris la moitié des charges, mais le fils, n'étant pas capable de payer ces charges, rend à son père sa donation. A la place il reçoit un champ (confronts).	
3E412 Me Bout (195)	26/12/1671	quittance	Aumont	FOURNIER Mathieu, GIGNAC Pierre	Pierre GIGNAC, laboureur, de la Chazotte (Aumont), a reçu de Mathieu FOURNIER, de la Brugeirette (Sainte-Colombe-de-Peyre), 60 livres contenues en un contrat de vente chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (273)	27/12/1674	quittance	Aumont	FOURNIER Mathieu, GIGNAC Pierre	Pierre GIGNAC, laboureur, de la Chazotte (Aumont), a reçu de Mathieu FOURNIER, de la Brugeyrette, 220 livres contenues dans contrat d'acquisition chez Me BOUT.	
3E412 Me Bout (259)	29/05/1672	quittance	Aumont	FOURNIER Mathieu, GRAS Antoine, PIGNEDE Antoine	[voir aussi accord qui précède et quittance qui suit] Antoine GRAS, de la Chaze, et Antoine PIGNEDE, des Fons, mari de Marguerite GRAS, ont reçu de Mathieu FOURNIER, de la Brugeyrette, 5 livres pour partie de la répétition de la dot de feu Madeleine MAGOT, mère et belle-mère desdits.	
3E416 Me Bout (473)	24/04/1696	arrentement	Aumont	FOURNIER Mathieu, PINHEDE Antoinette	Antoinette PINHEDE, fille de feu Jacques, des Fonds (la Chaze), assistée d'Antoine PINHEDE, son curateur et oncle paternel, a donné à ferme à Mathieu FOURNIER, habitant dudit lieu, une maison, 2 jardins et une devèze. Conditions du bail.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (251)	14/05/1667	testament	Souleyrols (Prinsuéjols)	<b>FOURNIER Philippe (F)</b>	Philippe FOURNIER, veuve d'Etienne BARTHELEMY, de Souleyrols (Prinsuéjols), considérant son âge et la "caducité" où elle est réduite, considérant les bons et agréables services reçus de Jacques BARTHELEMY, son fils, et aussi les mauvais traitements reçus de son autre fils, aîné et donataire, qui l'a sortie de sa maison et maltraitée bien souvent, tant lui que sa femme, décide par ce testament de donner tous ses biens audit Jacques.	
3E413 Me Bout (237)	28/08/1674	accord	la Baume	<b>FOURNIER Pierre, FOURNIER Marguerite</b>	Pierre FOURNIER, du Ventouzet (Sainte-Colombe-de-Peyre), et Marguerite FOURNIER, femme de Jean FAUGEROLLES [écrit FALGEYROLLES], du Ventoux (ibidem), étaient en procès, le 1er demandant le désistement des 2/3 d'un pastoral possédé par Pierre MEISSONNIER, maréchal de Couffignet, qui l'avait acheté à ladite Marguerite FOURNIER le 18/04/1647. Il considère en effet que ladite FOURNIER ne pouvait pas vendre ledit pâtural car lors du partage entre icelle et feu Jeanne MAUREL +, mère dudit Pierre, le 08/05/1643 et ladite Marguerite, celle-ci n'avait reçu qu'un tiers dudit pastoral. La partie adverse propose de payer la différence, les 2/3 en question. Accord. Rédigé chez Jean TARRISSON, hôte.	
3E413 Me Bout (164)	02/01/1674	donation	Pratviala (Prinsuéjols)	<b>FOURNIER Pierre, HERMET Antoinette</b>	Antoinette HERMET, veuve d'Antoine FOURNIER dit BORIE +, de Pratviala (Prinsuéjols), fait à son fils, Pierre FOURNIER, une donation de 100 livres sur ces biens propres. Son feu mari avait testé le 09/02/1671 en fidéi-commis pour un des enfants. Elle le rend ce jour à ce fils. <b>Acte annulé faute d'accord entre les parties. Dans la conclusion, il écrit "Granviala" au lieu de "Pratviala".</b>	
3E413 Me Bout (297)	09/02/1675	CM	Aumont	<b>FRANCOIS Benoît, MEISSONNIER Isabeau</b>	Benoît FRANCOIS, fils de feus Jacques FRANCOIS + et Agnès JAUSSEMERAND +, de Flasseleyres (Vorey-43), diocèse du Puy, avec Isabeau MEISSONNIER, fille de Guillaume MEISSONNIER et de feu Antoinette BRUNEL +, d'Aumont. La dot : 2 lopins de terre et la promesse de leur louer une maison dont il paiera le loyer pendant 10 ans, après quoi il leur achètera une maison couverte de tuiles, avec planchers et cheminée.	
3E416 Me Bout (361)	07/09/1695	contrat de mariage	Aumont	<b>FROTQUIER Jean, MEISSONNIER Jeanne</b>	Jean FROTQUIER, fils de Médard et Catherine VAQUIER, charpentier, de la Borie-Basse, paroisse de Cabanès-12, juridiction de Villelongue au diocèse de Rodez, avec Jeanne MEISSONNIER, fille de feus François et Agnès RAMPAN, d'Aumont. Pour le fiancé, Antoine VEROL, fils d'autre Antoine, dudit lieu de la Borie, avec procuration des parents chez Me MOLINIER, notaire de Sauveterre. [Voir plus haut photo 345 le 03/09/1695 le texte de la procuration]. La fiancée assistée de messire Jean VYE, son oncle.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (345)	03/09/1695	procuration	Sauveterre-12	<b>FROTQUIER Médard, VAQUIER Catherine</b>	Il s'agit d'un encart. Acte rédigé à Sauveterre- en-Rouergue [chez Me MOLINIER]. Médard FROTQUIER, menuisier, et Catherine VAQUIER, mariés, de la Borie-Basse, paroisse de Cabanès-12, avertis du mariage qui doit être contracté entre Jean FROTQUIER, leur fils, et Jeanne [lacune], fille de [lacune], d'Aumont, donnent procuration à Antoine VEROL [écrit "VERROL"], dudit lieu, pour les y représenter. Suit une attestation du curé qui orthographe correctement le patronyme du père. Le CM projeté est rédigé chez Me BOUT le 07/09/1695 photo 361. Le nom de la fiancée est Jeanne MEISSONNIER, fille de feus François et Agnès RAMPAN.	
3E415 Me Bout (355)	02/10/1693	testament	Aumont	<b>GACHON Anne</b>	Anne GACHON, femme de Pierre HERMET, laboureur, des Crozes (Aumont), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont. A Mathieu, Pierre et Jean HERMET, leurs enfants, 60 livres chacun. Si ledit Jean est mort (il est absent depuis de nombreuses années et on n'a pas de nouvelles), ses 60 livres iront à l'héritier universel. A Françoise et Catherine HERMET, leurs filles, 135 livres dont 60 à payer quand elles se marieront. A Claude HERMET, femme de Jean BRINGER, aussi leur fille, en plus de la dot, 5 sols. A Françoise, en plus, un coffre, un tour, une paire de draps, un gahenc ; à Catherine, une robe, une paire draps et un gahenc. Héritier universel, son mari, en fidéi commis à rendre à leur fils aîné, François HERMET. Témoins, Jean et Barthélemy VALENTIN, père et fils, Jean VALENTIN, fils de feu Jean, habitants des Crozes, Benoît et François GACHON, père et fils, de Chabanols (Aumont).	
3E415 Me Bout (264)	13/04/1693	arrentement	Aumont	<b>GACHON Antoine, BOULET Jean, DALLE Jean</b>	Jean BOULET et Jean DALLE, curé et vicaire d'Aumont, ont donné à ferme pour 6 ans à Antoine GACHON, charpentier, d'Aumont, la métairie qu'ils ont au terroir d'Aumont et qui appartient au clergé, et ce pour le prix de 7 livres et 3 setiers de blé par an.	
3E416 Me Bout (222)	25/01/1695	achat	Aumont	<b>GACHON Antoine, GONTIER Pierre</b>	Pierre GONTIER, fils et héritier de feu Catherine MARQUES, de Nozières (Aumont), a vendu à Antoine GACHON, Me charpentier, d'Aumont, un champ. Situation cadastrale. 45 livres dont le vendeur a délégué 30 livres à Jean DALLE, fils de feu André, de Nozières, dont il est débiteur par transaction passée chez Me SERVANT. Paie comptant les 15 livres restantes.	
3E416 Me Bout (433)	19/02/1696	obligation	Aumont	<b>GACHON Antoine, PAGES Anne, FOURNIER Antoine</b>	Anne PAGES, veuve de Jean TARDIEU, et Antoine FOURNIER, belle-mère et beau-fils, des Fonds (la Chaze), sont débiteurs envers Antoine GACHON, tisserand, d'Aumont, pour une obligation du 18/03/1686 chez feu Me CHASTANG.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (309)	14/06/1693	accord	Aumont	<b>GACHON Antoine, VALLES Guy</b>	Antoine GACHON, d'Aumont, d'une part, Guy VALLES, dudit lieu, d'autre, ont un différend à propos de leur jardin (question d'accès et de bornage). Ils renoncent à un procès déjà engagé et des amis aident à la solution.	
3 E 414 Me Bout (357)	12/12/1689	quittance	Aumont	<b>GACHON Antoine, VEYRES François</b>	François VEYRES, de la Besseyre (Javols), mari de Marguerite GACHON, a reçu d'Antoine GACHON, charpentier, d'Aumont, 30 livres constituées à ladite Marguerite lors de son CM chez Me CHASTANG. Cette somme a déjà servi à François VEYRES pour payer Gabriel BLANQUET, comme ayant droit et cause de Jean ROUVIEYRE, fils de feu Jacques. Renvoie à un acte du 25 mars 1681 chez Me ALARY.	
3E413 Me Bout (316)	19/02/1675	CM	Saint-Sauveur-de-Peyre	<b>GACHON Benoît, LAURENS Hélix</b>	Benoît GACHON, fils de feus Jean GACHON + et Marguerite PLANCHON +, de Chabanols (Aumont), avec Hélix LAURENS, fille de feus Guillaume LAURENS + et Habrande FOURNIER +, de Chapginiers (Saint-Léger-de-Peyre). Le fiancé assisté de François GACHON, son frère, la fiancée, de Jacques LAURENS, son frère aîné. Pas de dot particulière. Parmi les témoins, Antoine LAURENS, de Chapginiers (parenté non précisée).	
3E416 Me Bout (240)	14/03/1695	testament	Aumont	<b>GACHON François</b>	François GACHON, praticien, d'Aumont, malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Antoine et Marie GACHON, ses enfants d'un 1er lit avec feu Anne DALMAS. Legs à Claire GACHON, sa fille du second lit avec Anne LEVOLLE. Suit une liste de créanciers et de débiteurs dont les 2 frères de sa femme, Antoine, médecin, dont il a reçu la dot promise à sa femme (reconnaissance chez Me ALARY), et Claude, apothicaire. Parmi les témoins, Jacques LEVOLLE, médecin, de Serverette.	
3 E 414 Me Bout (486)	05/04/1690	levée de la taille	Aumont	<b>GACHON François, CHASSARIC Jean DALMAS Jean, CHASTANG François</b>	Me François CHASTANG, avocat, messire Jean DALMAS, bourgeois, consuls d'Aumont, et Jean CHASSARIC, de la Chazotte (ibidem), consul d'Aumont, en conséquence des proclamations faites à la porte de l'église, confient à François GACHON et Jean DALMAS, d'Aumont, la levée de la taille royale pour Aumont pour 11 deniers par livre.	
3 E 414 Me Bout (267)	17/07/1689	arrentement	Aumont	<b>GACHON François, PAGES Jean</b>	François GACHON, praticien, d'Aumont, ayant procuration de César de GROLEE-VIRVILLE, seigneur comte de Peyre, lieutenant général du roi en Languedoc, a donné à ferme à Jean PAGES, paysandout [jeune ou petit paysan ; ici, "jeune" sans doute], de Bois Bertrand (Javols), plusieurs terres pour 1 an et 17 livres.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (241)	04/07/1689	obligation	les Estrets (Fontans)	<b>GACHON François, ROUSSET Jean</b>	Jean ROUSSET, de Montchan (Fontans), dépose ce jour 1080 livres entre les mains de François GACHON, marchand, d'Aumont, en 60 louis d'or et 20 pistoles d'Espagne, et 60 écus blancs ou pièces de 30 sols. Le sieur GACHON s'était chargé de cette somme par acte du mandement des Estrets pour avoir le désistat de certains biens à lui décrétés ou à sa femme. En réalité, ledit GACHON ne reçoit pas cet argent mais affirme ne faire ça que pour faire plaisir à l'autre et lui donne quittance comme s'il avait été payé. Rédigé chez Jacques VALENTIN, tailleur.	
3 E 414 Me Bout (251)	09/07/1689	accord	Aumont	<b>GACHON François, ROUSSET Jean</b>	Suite de l'acte photo 241 même registre. Jean ROUSSET, de Montchan (Fontans), a remis 180 livres en 10 louis et 6 Espagne entre les mains de François GACHON. Or il était question dans l'acte précédent de 1080 livres, que de toute façon il n'a pas vraiment déposées. Et ce jour il annule ce dépôt fictif et en relève le sieur GACHON.	
3E411 Me Bout (153)	07/03/1666	CM	Aumont	<b>GACHON Jean et BOUT Marguerite</b>	Jean GACHON, d'Aumont, fils de feu Guillaume et d'Agnès MAUREL, avec Marguerite BOUT, fille de feus Etienne et Isabeau MAZEL, du Crouzet (ibidem). La fiancée est assistée de Jeanne BOUT, sa sœur, et de Blaise COURNUT, son cousin. La fiancée se constitue en tous ses biens, sans aucune précision sur leur nature et valeur.	
3E416 Me Bout (206)	22/12/1694	arrentement	Aumont	<b>GACHON Jean, Antoine et François</b>	Messire Jean GACHON, prêtre et curé de Saint-Alban, chapelain de la chapelle St Claude fondée dans l'église paroissiale d'Aumont, baille à ferme à Antoine GACHON, Me charpentier, et à Me François GACHON, praticien, d'Aumont, les pièces de terre dépendant de ladite chapelle. Description, situation cadastrale. Conditions du bail.	
3E415 Me Bout (427)	23/02/1694	CM	Aumont	<b>GACHON Pierre et VALLES Jeanne</b>	Pierre GACHON, fils de feu Pierre et de Marguerite THEROND, du Puech (le Fau-de-Peyre), avec Jeanne VALLES, fille de Guy et de Jeanne BOUSCHET, d'Aumont. Dot de 400 livres et une vache pleine avec son veau. Donation de la mère du fiancé à son fils de la moitié de ses biens en préciput et avantage sur l'autre moitié, avec les réserves habituelles.	
3E416 Me Bout (381)	24/10/1695	arrentement	Aumont	<b>GACHON Pierre, collectif</b>	Etienne BRUN, marchand, Jean GRAS, Jean ATTRAZIC, Guillaume GRAS, Pierre BRUN fils de Jean jeune, Jean ROUSSET, tous habitants du Rouchat (Rimeize), c'est-à-dire la plus grande partie des habitants dudit lieu, ont baillé à ferme à Pierre GACHON et à Jean ROUSSET, aussi dudit lieu, un enclos de pâture commune. Il devra payer la censive à César et Louis BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (371)	05/11/1693	quittance	Aumont	<b>GACHON Pierre, GACHON Cécile</b>	Cécile GACHON, veuve de Jean JULIEN, de Fouliérade [Cassini "Fouillarade"] (la Fage-Saint-Julien), a reçu de Pierre GACHON, fils et héritier d'autre Pierre, son neveu, du Puech (le Fau-de-Peyre), 25 livres sur la dot prévue au CM du 02/02/1655 chez Me BRUGEYRON, notaire de Saint-Chély. A ajouter 3 livres pour les dépens (saisie faute de paiement) ; à retrancher, 3 livres pour la nourriture de feue Jeanne JULIEN par ledit feu Pierre GACHON père.	
3E416 Me Bout (211)	27/12/1694	quittance	Aumont	<b>GACHON Pierre, JULIEN Guillaume</b>	Guillaume JULIEN, fils de feu Jean, de la Fouillarade (la Fage-Saint-Julien), ayant charge de Cécile GACHON, sa mère, a reçu de Pierre GACHON, du Puech (Fau-de-Peyre), paiement d'une dette envers Cécile résultant d'un accord passé entre eux chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (373)	06/01/1690	quittance	Aumont	<b>GACHON Pierre, RAMADIER Etienne</b>	Etienne RAMADIER, des Fons (la Chaze-de-Peyre), mari de Marie GACHON, a reçu de Pierre GACHON, son beau-frère, de Grandviala, 40 livres pour reste et entier paiement de la dot faite à Marie en son CM chez Me BONNAL, notaire de Villeroussat (Sainte-Colombe-de-Peyre).	
3E416 Me Bout (207)	25/12/1694	testament	le Crouzet (Aumont)	<b>GALISSARD Agnès</b>	Agnès GALISSARD, femme de Pierre VIALLA, du Crouzet (Aumont), malade. Tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Etienne et Sylvestre VIALLA, leurs fils, et à Claude VIALLA, leur fille. Héritier universel, son mari, en fidéi-commis pour un des enfants. Parmi les témoins, Antoine GALISSARD, sergent.	
3E416 Me Bout (466)	15/04/1696	obligation	Tresbos	<b>GARREL Jacques et Pons dits LAVAL, VILLAR Guillaume</b>	Guillaume VILLAR, de Bonnaude (Laval-Atger), doit à Jacques GARREL dit LAVAL, bourgeois, de Mende, absent, représenté par son fils, Pons GARREL dit LAVAL, docteur et avocat, 646 livres pour le prix d'une paire de bœufs de 70 livres que ledit VILLAR a acheté à Jean SEGUIN, de Badaroux (obligation chez feu Me ROUVIERE, notaire de Mende) ; plus 60 livres pour des agneaux ; plus une obligation chez Me SALAVILLE, notaire des Laubies, le 15/10/1692. C'est payé, sans préjudice d'autres sommes dues et, en particulier, une obligation du 06/09/1690 chez Me PAULET, notaire de Mende.	
3E416 Me Bout (230)	23/02/1695	arrentement	Aumont	<b>GAUTIER Godefroy, GROLEE-VIRVILLE (de) Aymar</b>	Aymar de GROLEE-VIRVILLE, abbé de Peyre, seigneur prieur de Prunières, prieur de Burzet (07), Aumont et autres, habitant au château de la Baume en Gévaudan, [désigné aussi à la fin de l'acte comme seigneur abbé de Montbrison-42] a donné à ferme à Godefroy GAUTIER, marchand, de Burzet (07), absent, représenté par Charles EXBRAYAT, habitant de Burzet, (procuration du 15 du courant chez Me CHAMPALBERT, notaire de Burzet), le prieuré de Saint-André de Burzet. Conditions du bail.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (243)	18/09/1674	accord	Aumont	<b>GENDRE Marguerite, BOULET Antoine, BOULET Jean</b>	Marguerite GENDRE, veuve de Pierre CROUZET, avait donné à ferme sa métairie de Couffignet pour 5 ans et pour 90 livres, 30 setiers de blé-seigle et un porc à Antoine et Jean BOULET, père et fils, de Vimenet, et, pour les aider, leur avait donné quantité de bétail, boeufs, vaches, taureaux, brebis, agneaux. Les 5 ans ont passé et les fermiers se trouvent débiteurs de diverses sommes et 29 setiers de blé-seigle. On parvient à un accord, les BOULET donnent des terres en paiement.	
3 E 414 Me Bout (20)	20/11/1688	quittance	Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>GENDRE Marguerite, PROUZET Pierre</b>	Pierre PROUZET, de Contrandes (Sainte-Colombe-de-Peyre), reçoit de Marguerite GENDRE, veuve de [Jean] PROUZET, de Couffignet (ibidem), des mains de Jean PROUZET, frère de ce dernier, 150 livres dues par elle depuis la transaction du 27/02/1686 chez Me BONNAL. Référence à une quittance chez Me DALLE, notaire du Cher, ainsi qu'aux conséquences de l'acte précédent (photo 18), et au "bannissement" d'une somme entre les mains de Marguerite GENDRE par Me Etienne JULIEN, apothicaire.	
3 E 414 Me Bout (118)	15/02/1689	CM	Aumont	<b>GERMO Jean et POUGET Marguerite</b>	Jean GERMO, fils d'autre Jean et de feu Marguerite BOUCHARD, du Bouschet (Aumont), avec Marguerite POUGET, fille de feu Etienne et de Jeanne VIE, d'Aumont. La mère de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens sous réserve de vivre ensemble et, en cas de séparation, se réserve une de ses maisons. Le fiancé apporte 150 livres. Le père du fiancé lui donne en tout et pour tout une paire de hâches.	
3E412 Me Bout (331)	10/11/1672	quittance	Aumont	<b>GERMO Jean, CHASTANG Jean, PEPIN Jean</b>	Jean PEPIN, fils de Simon, marchand de Serverette, a reçu de Jean GERMO, laboureur, du Bouschet (Aumont), et Jean CHASTANG, charpentier, de la Croix (Aumont), en paiement de diverses obligations, dont une chez Me ALARY le 04/06/1664.	
3E411 Me Bout (24)	03/12/1663	achat	Aumont	<b>GERMO Jean, TROCELLIER Jean et autre Jean</b>	Jean et autre Jean TROCELLIER, père et fils, de Civeyrac (Javols), le fils donataire du père, ont vendu à Jean GERMO, du Bouschet (Aumont), un champ (confronts) pour 71 livres.	
3E416 Me Bout (086)	13/05/1694	testament	Aumont	<b>GERMO Jeanne</b>	Jeanne GERMO, veuve de François DALMAS, d'Aumont, malade. Cimetière de l'église d'Aumont, tombeau de ses prédécesseurs. Legs à Dauphine CHASTANG, sa fille, eue avec son premier mari, feu Pierre CHASTANG. Legs à Jean et à autre Jean DALMAS, eus avec son 2nd mari, François DALMAS. Legs à autre Jean, son fils aîné, qui est parti pour le Languedoc il y a de longues années et dont elle pense qu'il est mort. Héritière universelle, sa fille, Marthe DALMAS. Présents entre autres : messire Antoine DALMAS, hôte, Blaise DALMAS, tisserand, Jean VIE [VYE] dit FILHET, et Pierre TROCELLIER, tailleur, de Beissière, paroisse de Javols.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (26)	02/01/1664	transaction	Aumont	<b>GERMO Jeanne et Jean</b>	Jeanne GERMO, fille de Jean et de Dauphine MARTIN, du Bouschet, s'étant mariée avec feu Pierre CHASTANG, de la Croix (ibidem), le 12/01/1645 (CM chez Me Bertrand CHASTANG et chez Me François DALLE), avait été dotée par ses parents de 150 livres pour les biens paternels et, pour ses biens maternels, de 750 livres, 10 brebis de port, une vache pleine avec son veau, 4 robes, un cotillon, une couverture, des draps, dot entièrement payée. Le mari décède et, après l'an de deuil, Jeanne GERMO épouse en 2des noces François DALMAS, d'Aumont, et se constitue en tous ses biens. Puis, son père meurt. Elle attaque alors son frère, autre Jean GERMO, pour obtenir un tiers de la succession de leur père. Arguments contraires puis accord amiable.	
3 E 414 Me Bout (893)	08/07/1691	subrogation	Javols	<b>GERVAIS Dauphine, MAGNE Guillaume</b>	Guillaume MAGNE, natif de Longuesagne (Javols), habitant à présent et marié à Veyres (les Bessons), subroge Dauphine GERVAIS, femme séparée en biens de Jean PAGES, des Brunels (Javols), en l'acquisition faite le 27/04/1685 chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (550)	25/06/1690	police	Aumont	<b>GERVAIS Reymond et Antoine</b>	Reymond GERVAIS avait fait donation de tous ses biens à Antoine GERVAIS, son fils, au CM de celui-ci avec Philippe COMBETTES, sous la réserve d'une pension annuelle. Le contentieux né entre eux au sujet de diverses créances aboutit finalement à un accord amiable. Détail de l'accord.	
3 E 414 Me Bout (848)	04/06/1691	ratification	Aumont	<b>GIBELIN Antoine, MARTIN Jacques</b>	Feu Antoine MARTIN, père de Jacques MARTIN, de Grandviala (la Chaze-de-Peyre), avait vendu à Antoine BOUCHARD un champ et des bournas [sans doute des "creux" boisés] chez feu Me Jean RAMADIER le 11/05/1668 pour 48 livres, sous faculté de rachat, ce qui interdisait à l'acheteur de "rompre" et d'essarter. Il confirme ladite vente en faveur d'Antoine GIBELIN, mari d'Isabeau BOUCHARD, icelle héritière dudit feu Antoine BOUCHARD, de Rieutortet (Nasbinals), au prix de 40 livres que le feu MARTIN, son père, devait audit feu Antoine BOUCHARD.	
3E415 Me Bout (290)	28/04/1693	partage	Aumont	<b>GIBELIN Guillaume, SARRUT Jacques</b>	Jacques SARRUT, mari de Marguerite CHASSARIC, du Crouzet (Aumont), d'une part ; Guillaume GIBELIN, de Fontanes (Saint-Sauveur-de-Peyre), d'autre. Ce dernier a acquis de Guillaume CHASSARIC sa légitime sur les biens de Jean CHASSARIC, son feu père, succession qui comprend la légitime de ladite Marguerite CHASSARIC et de feu Anne CHASSARIC, belle-soeur de Jacques SARRUT, dont ladite Marguerite est héritière. Les biens étant en indivis, Jean VALENTIN, expert, des Bros, procède au partage. Détail du partage avec les localisations.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (474)	28/04/1693	partage	Aumont	<b>GIBELIN Guillaume, SARRUT Jacques</b>	Jacques SARRUT, mari de Marguerite CHASSARIC, du Crouzet (Aumont), d'une part ; Guillaume GIBELIN, de Fontanes (Saint-Sauveur-de-Peyre), d'autre. Ce dernier a acquis de Guillaume CHASSARIC sa légitime sur les biens de Jean CHASSARIC, son feu père, succession qui comprend la légitime de ladite Marguerite CHASSARIC et de feu Anne CHASSARIC, belle-soeur de Jacques SARRUT, dont ladite Marguerite est héritière. Les biens étant en indivis, Jean VALENTIN, expert, des Bros, procède au partage. Détail du partage avec les localisations.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 290</b>
3E416 Me Bout (365)	08/09/1695	obligation	Rimeize	<b>GIBELIN Jean et Mathieu</b>	Jean GIBELIN, laboureur, de Valpilhac (Javols), doit à Mathieu GIBELIN, de Chabanes (ibidem), son cousin, paiement d'une obligation consentie par ledit Jean à feu Vidal GIBELIN, père de mathieu, le 08/09/1670 chez feu Me Pierre VALENTIN.	
3E416 Me Bout (074)	07/05/1694	testament	Javols	<b>GIBELIN Jeanne</b>	Jeanne GIBILIN , femme de Jean GINESTIERE , tailleur d'Orbaniac, paroisse de Javols; malade; sépulture au cimetière de l'église de Javols, tombe de ses prédécesseurs. Legs à ses enfants, Jean, Antoine, Marthe, autre Marthe, et Isabeau GINESTIERE et au postume dont elle est enceinte. Héritier universel, son mari. Présent le frère de la testatrice, Jean GIBILIN, de Volpilière.	
3E416 Me Bout (409)	04/01/1696	testament	Aumont	<b>GIBELIN Marguerite</b>	Marguerite GIBELIN, veuve de Antoine DALLE dit du Buisson, malade. Sépulture au cimetière paroissial d'Aumont, tombeau des prédécesseurs de son feu mari. Legs à Jean et Antoine DALLE, leurs fils. Autre fils, autre Jean DALLE, marié aux Fonds. Legs à ses filles, Catherine DALLE, femme de Guillaume CHARBONNIER, de la Brugeirette, et Marguerite DALLE, femme de Pierre JOURDAN, de Chabanettes, outre leur dot à leur CM. Héritier universel, Pierre DALLE, son fils et donataire. Parmi les témoins, François COMBETTES, maître d'école d'Aumont, Jean ALLIER de Martel (Termes) et 3 tisserands d'Aumont, Jean COMBETTES, Antoine GACHON, Jean SOUCHON.	
3 E 414 Me Bout (231)	26/06/1689	quittance	Javols	<b>GIBELIN Pierre, GINESTIERE Jean, BOULET Jean dit MARQUES</b>	Jean BOULET dit MARQUES, de la Besseyre, Jean GINESTIERE, tailleur, d'Orbaniac, avaient acheté 150 livres, conjointement avec Pierre GIBELIN, d'Aubigeyrettes, un pré appartenant à Jean de SAUVAGE, seigneur de Salhens, par acte du 16/11 dernier chez Me BOUT (photo 12 même registre). Les 2 premiers subrogent le 3ème pour chacun 50 livres en leur part dans l'achat (1/3 chacun). C'est ledit GIBELIN qui paiera le droit de lodz lié à cette acquisition. Rédigé chez Jacques BOULET, charpentier.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (12)	16/11/1688	achat	Aumont	<b>GIBELIN Pierre, GINESTIERE Jean, BOULET Jean dit MARQUES, SAUVAGE (de) Jean</b>	Jean de SAUVAGE, sieur du Salhens (Javols), a vendu à Jean GINESTIERE, d'Orbaniac (ibidem), Jean BOULET dit MARQUES, de la Besseyre (ibidem), Pierre GIBELIN, d'Aubigeyrettes (ibidem), partie d'un pré (confronts) pour 150 livres que le vendeur délègue pour être payées par eux à Jacques BONNAL, notaire royal de Villerousset (Sainte-Colombe-de-Peyre). Ce dernier a en charge, en effet, la saisie que le comte de peyre a fait exécuter sur les récoltes du sieur de Salhens et a désigné comme sequestres lesdits BOULET, GIBELIN et GINESTIERE.	
3E412 Me Bout (184)	05/12/1671	testament	Nozières (Aumont)	<b>GIBERT Catherine</b>	Catherine GIBERT, femme d'Etienne TRIAT, de Nozières (Aumont, malade. Sépulture église paroissiale d'Aumont, tombeau de ses prédécesseurs. Legs de 30 livres à Jean et autre Jean TRIAT, leurs fils. Legs de 45 livres à leurs filles, Jeanne et autre Jeanne TRIAT. A l'aînée des 2 filles elle donne son coffre en bois, laquelle refilera le sien à sa soeur. Héritier universel, son mari, en fidéi-commis à rendre à l'un des enfants sauf 18 livres qu'il gardera pour lui. Parmi les témoins, Jean DERBOUZE jeune, fils de Pierre.	
3E413 Me Bout (35)	13/03/1673	testament	la Chazotte (Aumont)	<b>GIGNAC Antoine</b>	Antoine GIGNAC [écrit "GINHAC"], laboureur, de la Chazotte (Aumont), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs. Legs à ses filles, Marguerite, Marie, autre Marguerite, Catherine et Jeanne GIGNAC. Sa femme, Jeanne BOYER, héritière universelle en fidéi-commis pour celui des enfants qu'elle désignera. Parmi les témoins, Jean ASTRUC et Jean MARIES, laboureur, de la Chazotte.	
3 E 414 Me Bout (15)	17/11/1688	quittance	Aumont	<b>GINESTIERE Jean, BOULET Jean dit MARQUES, GIBELIN Pierre, BONNAL Jacques</b>	Quittance en conséquence de l'acte précédent (photo 12).	
3 E 414 Me Bout (624)	06/10/1690	cession	Aumont	<b>GINESTIERE Marie, DUPRAT Giraud</b>	Marie GINESTIERE, fille de feu André, d'Orbaniac (Javols), a cédé à Giraud DUPRAT, secrétaire de Mgr le comte de Peyre, lieutenant général pour le roi en la province de Languedoc, tous les droits acquis par la donation à elle faite le 01/07/1681 par Etienne SAINT-LEGER, reçue chez Me CHASTANG.	
3E411 Me Bout (263)	12/06/1667	reconnaissance	Aumont	<b>GINHAC Antoine, SEGUIN Jean</b>	Jean et autre Jean SEGUIN, père et fils, des Uttes (Aumont), le fils héritier de feu Marguerite BOYER, sa femme, ont reçu d'Antoine GINHAC, mari de Jeanne BOYER, de la Chazotte, 404 livres pour la dot faite à ladite feu Marguerite BOYER ou pour legs correspondant à sa dot fait audit Jean SEGUIN fils, son mari, en son testament chez Me CHASTANG.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (96)	20/04/1665	quittance	Aumont	<b>GINHAC Antoine, SEGUIN Jean et autre Jean</b>	Jean et autre Jean SEGUIN, père et fils, des Uttes (Aumont), le fils donataire des biens du père et mari de Marguerite BOYER, ont reçu d'Antoine GINHAC, mari de Jeanne BOYER, de la Chazotte, 23 livres sur ce que ledit GINHAC s'est engagé à payer à ladite Marguerite BOYER par contrat chez Me François DALLE.	
3E411 Me Bout (217)	26/09/1666	quittance	Aumont	<b>GINHAC Pierre et Antoine</b>	Antoine GINHAC, de la Chazotte (Aumont), a reçu de Pierre GINHAC, son neveu, 72 livres pour ce qu'il lui doit comme héritier de feu Guillaume, son père, et icelui d'Isabeau BONNET, mère desdits Guillaume et Antoine pour ses droits de légitime.	
3E411 Me Bout (186)	27/06/1666	quittance	Aumont	<b>GINHAC Pierre et Etienne</b>	Etienne GINHAC, de las Fons (la Chaze), a reçu de Pierre GINHAC, son neveu, de la Chazotte, paiement partiel de ses droits de légitime (39 livres).	
3E411 Me Bout (247)	08/05/1667	quittance	Aumont	<b>GINHAC Pierre et Etienne</b>	Etienne GINHAC, des Fons (la Chaze), a reçu de Pierre GINHAC, fils de feu Guillaume, de la Chazotte (Aumont), 18 livres sur le legs à lui fait par feu Isabeau BONNET, sa mère, de laquelle ledit feu Guillaume était héritier universel.	
3E411 Me Bout (150)	01/03/1666	CM	Fontanes (Saint-Sauveur-de-Peyre)	<b>GINHAC Pierre et ROUX Catherine</b>	Pierre GINHAC, fils de feu Guillaume et de Marie SOUCHON, de la Chazotte (Aumont), avec Catherine ROUX, fille de feu Jean et d'Isabeau PLANCHON, de Fontanes (Saint-Sauveur-de-Peyre). Le fiancé est assisté de sa mère et de Antoine GINHAC, son oncle paternel. La fiancée est assistée de sa mère et de Jacques OSTY, son beau-frère, et de Jean PLANCHON, son oncle maternel, de Bouscas. En dot, un legs de 600 livres fait par le père de la fiancée à sa fille en son testament reçu par Me Guy MEISSONNIER jeune le 15/04/1657 ici présent et soussigné. La mère de la fiancée promet 60 livres de droits maternels. Jacques OSTY donne 40 livres, une velle de 2 ans et 3 brebis pour tous droits qu'elle pourrait prétendre sur les biens de son feu père et de sa mère.	
3E413 Me Bout (119)	17/07/1673	transaction	Serverette	<b>GISQUET Vidal, PEZON Durand, PEZON Jean, BOUQUET Pierre, BERBONDE Anne</b>	Vidal GISQUET, docteur et avocat, de Mende, syndic du chapitre de cette ville, d'une part ; Durand et Jean PEZON, Pierre BOUQUET et Anne BERBONDE, habitants et cotenanciers du lieu et terroir de Malavilhettes et de Lhermenson (Fontans), d'autre. Après une contestation par les seconds sur les quotités de lodz et sur le montant des censives, on finit par se mettre d'accord. Acte très long à voir dans le détail par les spécialistes de droit fiscal.	
3 E 414 Me Bout (883)	27/06/1691	obligation	la Baume	<b>GIZARD Jean-Pierre, GRAS Jean</b>	Jean-Pierre GIZARD, de Marchastel, doit à Jean GRAS, d'Aubigeyres, 74 livres provenant d'une quittance que ledit GRAS lui a remise en mains, de pareille somme, faite par Antoine LAURENS, bourgeois, de Marvejols, en faveur dudit GIZARD, laquelle somme avait été bannie entre les mains dudit GIZARD comme débiteur du sieur de SERVIÈRES.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (323)	16/10/1689	accord	Aumont	<b>GOTTY Hélix, BOISSONNADE Antoine</b>	Antoine BOISSONNADE, de Vazeilhes (le Fau-de-Peyre), d'une part, et Hélix GOTTY, veuve de Philippe SOULIER, dudit lieu, d'autre. Le 1er sera tenu de faire bâtir comme promis à la seconde, sa tante, une maison avec une cheminée (superficies) pour qu'elle y passe le reste de ses jours, avec accès au potager. En échange, ladite GOTTY lui efface une obligation de 30 livres et lui en délègue 60 à prendre à Jean TARDIEU, de Rimeizenc, sur les 300 que celui-ci lui doit. Autres détails financiers.	
3E411 Me Bout (178)	03/06/1666	achat	Aumont	<b>GOTTY Jean jeune et Pierre</b>	Pierre GOTTY, de Rimeizenc (le Fau-de-Peyre), a vendu à Jean GOTTY jeune, du Fau, fils de Pierre, une terre pour 21 livres (confronts).	
3E411 Me Bout (93)	08/03/1665	quittance	Aumont	<b>GOTTY Jean, SEGUIN Jean</b>	Jean SEGUIN, fils et donataire d'autre Jean et de Jeanne TIEULON, mari de Marguerite BOYER, des Uttes (Aumont), a reçu de Jean GOTTY, de Fau-de-Peyre, 42 livres qu'il devait à Hélix PELAT, mère de ladite BOYER, suite au CM.	
3E411 Me Bout (187)	28/06/1666	achat	Aumont	<b>GOTTY Pierre, JACME Pierre</b>	Pierre JACME, de Chancelades (Aumont), a vendu des terres (confronts) pour 67 livres à Pierre GOTTY, marchand d'Aumont, qui était son créancier pour 65 livres par 2 obligations chez Me BOUT les 20/09/1665 et 11/01/1666 [non trouvées dans ce registre].	
3 E 414 Me Bout (42)	19/12/1688	rémission	Aumont	<b>GOTTY Pierre, RAMADIER Catherine</b>	Catherine RAMADIER, veuve de Pierre JULIEN, des Fons (la Chaze), cède à Pierre GOTTY, marchand, d'Aumont, 15 livres à prendre à Etienne RAMADIER, son frère, des Fons, qui lui doit une échéancede l'arrentement de sa métairie. Elle fait cette délégation de pareille somme sur ce que ledit feu JULIEN devait audit GOTTY par obligation du 03/09/1684 chez Me CHASTANG.	
3E416 Me Bout (337)	14/07/1695	achat	Aumont	<b>GOUNY François, MEISSONNIER Jacques</b>	Jacques MEISSONNIER, du Bouschet (Aumont), a vendu à François GOUNY, dudit lieu, un champ pour 105 livres. Ledit GOUNY reçoit de son vendeur une brebis léguée par son aïeul à feue Jeanne MEISSONNIER, belle-sœur dudit GOUNY, aux bien de laquelle sa femme a succédé.	
3E415 Me Bout (95)	24/06/1692	vente	Aumont	<b>GOUNY François, VALY Pierre, BASTIDE Antoine, MAUREL Antoine</b>	Antoine MAUREL, rentier, de Monteils, a vendu à François GOUNY, Pierre VALY et Antoine BASTIDE, du Bouschet et du Cheylaret, un bois " pour rompre et essarter", situé au terroir de Grandviala, au prix de 120 livres.	
3E411 Me Bout (34)	16/02/1664	titre cléral	Aumont	<b>GOUNY Pierre</b>	Pierre GOUNY, clerc tonsuré, fils de feus Jean et Antoinette BRUNET, d'Aumont, assisté de ses oncles, Pierre GACHON, Jean ROUSSET et François VACHER, habitants d'Aumont, désireux d'entrer dans les ordres, demande à ses oncles de le pourvoir d'un titre cléral. Ce seront 100 livres par an jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice suffisant.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (299)	20/05/1695	cession	Aumont	<b>GOUNY Pierre, DALLE Pierre</b>	Messire Pierre GOUNY, prêtre et prébendé de Sainte-Colombe, en Beaujolais, évêché de Lyon, cède à Pierre DALLE, apothicaire, d'Aumont, son neveu, 306 livres à prendre à Pierre BRUNET, du Pêcher (Aumont), soit 66 livres pour une obligation chez Me BOUT le 19/11/1673, 93 livres pour un précaire de boeufs reçu par Me BESSEYRE, notaire du Malzieu, le 31/12/1674, 27 livres pour le précaire d'une vache le 29/08/1679 chez Me REDON, notaire du Malzieu, 20 livres pour une obligation du 11/09/1681 chez Me MARIN, notaire de Langeac-43. Il reçoit en retour de Pierre DALLE ces 306 livres mais, comme commission, lui donne pouvoir de se faire payer 8 sesterées de seigle que lui doit feu Jean BRUN par obligation chez feu Me CHASTANG le 06/05/1674	
3E412 Me Bout (312)	29/09/1672	transaction	Aumont	<b>GOUNY Pierre, TINEL Isabeau</b>	Messire Pierre GOUNY, prêtre et vicaire d'Aumont, d'une part, et Isabeau TINEL, sa belle-soeur, veuve de Jean GOUNY, d'Aumont, et administratrice de la personne et des biens de Béatrice GOUNY, leur fille, d'autre. Le 1er réclame 230 livres du legs à lui fait par feu Jean GOUNY, son père, en son testament du 16/07/1660, et 150 livres sur le legs fait par ledit défunt en faveur de feu Antoine GOUNY, frère de Pierre, dont il est héritier en vertu du testament réciproque fait entre eux à Lyon-69 le 02/01/1667 reçu par Me NARDON, notaire de Lyon. Il réclame aussi 2/3 de la dot d'Antoinette BRUNET, sa mère, décédée ab intestat. Arguments contraires avec plusieurs références d'actes. Finalement, accord amiable.	
3E412 Me Bout (199)	28/12/1671	quittance	Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>GRANIER Antoine, DALLE Jean</b>	Me Jean DALLE, notaire royal du Cher (Sainte-Colombe-de-Peyre), a reçu d'Antoine GRANIER, maçon, dudit lieu, 215 livres, 2 gélines et du foin. Dernier épisode d'une affaire compliquée passée en justice.	
3E415 Me Bout (209)	28/01/1693	obligation	Aumont	<b>GRANIER Jacques, BOUT Jean</b>	Jean BOUT, de Buffeirettes (Aumont), doit à Pierre GARNIER, fils de feu Jacques, de Vergougnoux, demeurant à Donnepau, 106 livres empruntées il y a longtemps pour payer 100 livres à Catherine GRANIER ou à Jean CHALIER, son mari (voir quittance chez Me ARSAS, notaire de Saint-Denis. Echancier pour les 106 livres.	
3E415 Me Bout (63)	02/05/1692	arrentement	Aumont	<b>GRANIER Marguerite, COMBETTES Pierre</b>	Marguerite GRANIER, veuve de Jean BADUEL, de Villerousset (Sainte-Colombe), a donné à ferme pour 5 ans à Pierre COMBETTES, laboureur, dudit lieu, son esconson de métairie avec grange-étable, sans la maison ni le jardin, pour 25 livres et 6 setiers de blé-seigle par an. Conditions du bail.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (283)	09/05/1695	obligation	Aumont	<b>GRAS (de) Bernard, MOURE (de) Antoine et Jean-Baptiste</b>	Antoine MOURE, sieur de Prativiala, co-seigneur de Serverette, et Jean-Baptiste de MOURE, seigneur de la Rouvière, père et fils, de Serverette, ont emprunté à messire Bernard GRAS, seigneur de Lignac, conseiller du roi au parlement, absent, représenté par le notaire. Echéance.	
3 E 414 Me Bout (358)	12/12/1689	obligation	Aumont	<b>GRAS André, AMOUROUX Jean</b>	Jean AMOUROUX, de Rieutort (Marchastel), a emprunté de l'argent à messire André GRAS, prêtre et curé d'Aumont.	
3E413 Me Bout (277)	06/01/1675	achat	Aumont	<b>GRAS Antoine, AMBERT Jean</b>	Jean AMBERT dit MARTY, hôte, de la Chaze-de-Peyre, a vendu à Antoine GRAS, laboureur, dudit lieu, un esconson de champ (confronts) pour 10 livres.	
3E412 Me Bout (54)	12/02/1671	achat	Aumont	<b>GRAS Antoine, AMBERT Jean dit MARTY</b>	Jean AMBERT dit MARTY, de la Chaze, a vendu pour 25 livres à Antoine GRAS, laboureur dudit lieu, un esconson de champ.	
3E415 Me Bout (151)	27/10/1692	quittance	Aumont	<b>GRAS Antoine, AMOUROUX Antoine</b>	Antoine AMOUROUX, tisserand, de Marvejols, a reçu d'Antoine GRAS, des Fons (la Chaze-de-Peyre), 6 charretées de foin qu'il lui devait par obligation chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (212)	23/05/1674	quittance	la Baume	<b>GRAS Antoine, MEISSONNIER Jean</b>	Jean MEISSONNIER, mari de Jeanne GRAS, du Grach (Saint-Sauveur-de-Peyre), a reçu d'Antoine GRAS, du Trémouloux, son beau-frère, 60 livres suite au contrat de transaction passé entre eux chez Me PLANCHON. Paiement en 2 vaches et espèces.	
3E413 Me Bout (129)	13/08/1673	quittance	Aumont	<b>GRAS Antoine, RAMADIER Jean</b>	Jean RAMADIER, notaire, de las Bros, a reçu d'Antoine GRAS, de la Chaze, 148 livres qu'il s'était chargé de payer par contrat de vente fait en sa faveur par les époux Pierre ROUSSET et Marguerite TEYSSIER, du Rouchat, par acte chez ledit Me RAMADIER, somme que ladite TEYSSIER devait audit RAMADIER par contrat. Parmi les témoins, Jean MEISSONNIER jeune, fils de Gounet MEISSONNIER, d'Aumont.	
3E412 Me Bout (189)	08/12/1671	quittance	Aumont	<b>GRAS Antoine, REVERSAT Philippe</b>	Philippe REVERSAT, du Pêcher (Aumont), comme mari de Marguerite GRAS, a reçu d'Antoine GRAS, de la Chaze, 30 livres sur les 240 contenues au contrat d'accord passé entre eux chez Me CHASTANG.	
3E412 Me Bout (263)	30/05/1672	quittance	Aumont	<b>GRAS Antoine, REVERSAT Philippe</b>	Philippe REVERSAT, du Pêcher (Aumont), comme mari de Marguerite GRAS, a reçu d'Antoine GRAS, de la Chaze, 30 livres pour restes sur les 240 contenues au CM du 01/02/1667 chez Me Jean CHASTANG, notaire d'Aumont.	
3E412 Me Bout (188)	08/12/1671	quittance	Aumont	<b>GRAS Antoine, SAINT-LEGER Jean</b>	Jean SAINT-LEGER, tisserand, d'Aumont, mari de Marguerite GRAS, a reçu d'Antoine GRAS, de la Chaze, 40 livres sur les sommes dues à sa femme par contrat passé entre eux chez Me CHASTANG.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (111)	20/09/1665	obligation	Aumont	<b>GRAS Bernard et Jean, MAZEL Antoine</b>	Bernard et Jean GRAS, père et fils, de la Chaze, demeurant à présent comme rentiers aux Uttes (Aumont), ont reçu d'Antoine MAZEL, de Combettes (Javols), 22 setiers de blé que ledit MAZEL devait à Marguerite de SOULAGES, comtesse de Peyre, pour la semence dommée au début de son arrentement et qu'il s'était engagé à restituer à son successeur.	
3 E 414 Me Bout (565)	12/07/1690	accord	château de la Baume	<b>GRAS Bernard, GROLEE-VIRVILLE (de) César</b>	Haut et puissant seigneur messire César de GROLEE-VIRVILLE, seigneur et comte de Peyre, baron de Montbreton, Burzet, Marchastel, seigneur de la Baume, le Vivier, Beauregard, Baldassé, co-seigneur de Marvejols, 1er chambellan de feu monseigneur le duc d'Orléans, Gaston de France, conseiller du roi en tous ses conseils, lieutenant général en la province de Languedoc pour le roi, d'une part ; Bernard GRAS, de Rieutort [Marchastel], fils de Jean GRAS et Marie HUYTRE, d'autre. Ledit seigneur réclame en justice paiement d'une somme due par Jacques GRAS solidairement avec Antoine, Jeanne et Bernard GRAS, résultant d'une autre obligation du 19/06/1655 consentie par ladite Marie HUYTRE en faveur de Guillaume DALMAS de qui ledit seigneur a droit. Ledit Seigneur avait donc assigné tous les GRAS, sauf Jacques, absent, en esclavage. Il assigna aussi ce dernier quand il revint d'esclavage où il avait été gardé pendant plusieurs années. Voir détail juridique et financier des arguments contraires et de l'accord intervenu à l'amiable en fin de compte.	
3E412 Me Bout (33)	06/02/1671	testament	Trémouloux (Prinsuéjols)	<b>GRAS Catherine</b>	Catherine GRAS, femme de Pierre FOURNIER dit PEYRET, de Trémouloux (Prinsuéjols), malade, gisant dans son lit au coin du feu. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale. Argent pour des messes. A Pierre FOURNIER jeune, leur second fils, 100 livres pour ses droits de légitime. Laisse à son mari l'entier usufruit de ses biens. Legs à sa nièce et filleule, Catherine CHARBONNIER, fille d'Antoine. Héritier universel, autre Pierre FOURNIER, leur fils aîné.	
3E415 Me Bout (64)	05/05/1692	quittance	Aumont	<b>GRAS Catherine, ANTONY André</b>	André ANTONY, maréchal, d'Aumont, a reçu de Catherine GRAS, femme d'Etienne, sa marâtre, diverses choses qui lui ont été données lors de son CM avec Louise DELMAS le [lacune] 1680 chez Me CHASTANG et Me BOUT.	
3E412 Me Bout (213)	10/02/1672	testament	Masbéral (Rimeize)	<b>GRAS Guillaume</b>	Guillaume GRAS, laboureur, de Masbéral-le-vieux (Rimeize), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale de Rimeize, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Jean GRAS jeune, son fils et de Anne RAMADIER, 300 livres à payer quand il sera d'âge. A Françoise GRAS, leur fille, 600 livres, une vache, 4 brebis de port, à payer quand elle se mariera. Dispositions en faveur de sadite femme. Héritier universel, Jean GRAS, leur fils aîné. Parmi les témoins, Antoine SARRAZIN, de Masbéral-le-jeune (ibidem), et ses 2 fils, Jean et Jacques.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (151)	30/10/1692	CM	Aumont	<b>GRAS Jacques, AMBERT Hélène</b>	Jacques GRAS, fils de feu Jean et de Catherine ROUSSET, avec Hélène AMBERT, fille de feu Pierre et de Catherine ASTRUC, tous habitant la Chaze-de-Peyre. La fiancée apporte en objets et bétail l'équivalent de 228 livres gagnées de son travail, et ses droits de légitime, 12 livres. La mère du fiancé fait donation de la moitié de tous ses biens en conservant l'usufruit durant sa vie et la demeure dans la "fougagne" de la maison [la pierre de l'âtre, donc la cuisine, en provençal]. La maison appartient au fils.	
3E412 Me Bout (165)	20/10/1671	quittance	Aumont	<b>GRAS Jacques, CHASTANG Jean</b>	Jean CHASTANG, habitant du moulin des Fons (la Chaze), a reçu de Jacques GRAS, dudit lieu, son beau-frère, 32 livres pour restes d'un legs fait par feus Guillaume CHASTANG et Isabeau GUILLOMONT [écrit "GUIOMONT"], ses père et mère.	
3E412 Me Bout (233)	19/04/1672	quittance	Aumont	<b>GRAS Jacques, CHASTANG Jean</b>	Jean CHASTANG, laboureur, des Fons (la Chaze), a reçu de Jacques GRAS, comme mari de Catherine CHASTANG, son beau-frère, dudit lieu, 31 livres sur ses droits de légitime paternels et maternels, que ledit GRAS avait promises audit CHASTANG lors du CM avec feu Marguerite SEGUIN reçue par Me Jean RAMADIER, notaire des Bros.	
3E416 Me Bout (505)	07/06/1696	quittance	Le-pont-des-Estrets (Rimeize)	<b>GRAS Jean jeune et autre Jean</b>	Jean GRAS jeune, laboureur, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), en plus d'une vente faite le 08/08/1695 chez Me ROUSSET, a vendu à autre Jean GRAS vieux, laboureur, dudit lieu, plusieurs pièces situées audit terroir. Détail des terres, description, situation cadastrale. 572 livres selon estimation faite par un expert, Antoine BEAUFILS [écrit "BOFFILS"], de Freissinet. Le vendeur a délégué de cette somme 500 livres à son parâtre, Georges VALY, lui en étant débiteur suite à transaction passée entre eux chez Me CHASTANG. Echéancier des paiements de GRAS, acheteur, à VALY. L'acheteur paie donc comptant 72 livres.	
3E416 Me Bout (171)	26/09/1694	arrentement	Aumont	<b>GRAS Jean, MOURE (de) Jean-Baptiste</b>	Jean-Baptiste de MOURE, sieur de la Rouvière, écuyer, co-seigneur de Serverette, a donné à ferme à Jean GRAS, laboureur, du Rouchas, son moulin et les pièces de terre attenantes situées à Pontarchat. Conditions du bail.	
3E413 Me Bout (173)	15/01/1674	CM	le Vivier (Rimeize)	<b>GRAS Jean, VALENTIN Marguerite</b>	Jean GRAS, fils de feu Guillaume GRAS + et Anne RAMADIER, du mas de Masbéral-le-Vieux (Rimeize), avec Marguerite VALENTIN, fille de Pierre VALENTIN et de Marie HERMET, du Vestit (ibidem). Pierre GRAS, oncle paternel du fiancé. Dot : 750 livres, une vache pleine ou avec son veau, 6 brebis de port avec leurs agneaux, 1 robe de serge. Pierre VALENTIN, praticien, frère aîné de la fiancée, promet 150 livres. La mère du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens avec les réserves habituelles.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (175)	26/12/1692	quittance	Aumont	<b>GRAS Jeanne, SARRAZIN Pierre</b>	Pierre SARRAZIN, de Masbéral [Rimeize] a reçu de Jeanne GRAS, veuve de Philippe CHEVALIER, du Vestit (ibidem), 60 livres et 3 setiers de blé-seigle due par transaction du 11/10 dernier, ainsi que 30 livres sur une obligation de 70 livres chez Me ROUSSET,	
3E413 Me Bout (258)	02/11/1674	testament	le Pêcher (Aumont)	<b>GRAS Marguerite</b>	Marguerite GRAS, femme de Jean CHASTANG, du Pêcher (Aumont), malade, alitée auprès du feu. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale, tombe de ses prédécesseurs. A Bernard et Jacques CHASTANG, ses fils, 45 livres chacun. A ses filles, Marie et Marguerite CHASTANG, 100 livres chacune. Héritier universel, son mari, en fidéi-commis à remettre à l'un des enfants. Présents, Jean BRUNET et ses fils, Etienne le jeune, autre Jean et Antoine BRUNET.	
3E416 Me Bout (078)	11/05/1694	testament	Aumont	<b>GRAS Marguerite</b>	Marguerite GRAS, veuve de Philippe REVERSAT, du Pêcher, paroisse d'Aumont. Cimetière de l'église d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Etienne BONNET, du Pêcher, mari de Marthe REVERSAT, sa fillâtre, d'une somme qu'il tient de Jean BOUCHARENC, de Massilliargues, correspondant à un legs fait à la testatrice par feu Antoine GRAS, son frère. Legs à Antoine PINHEDE, son filleul, fils d'Antoine, de La Croix. Legs à Antoine BONNET, fils dudit Etienne et de Marthe REMUSAT. Celle-ci est héritière universelle. Rédigé chez Marthe.	
3E416 Me Bout (444)	27/02/1696	testament	le Crouzet (Aumont)	<b>GRAS Marguerite</b>	Marguerite GRAS, fille d'Antoine, des Fonds (la Chaze), malade. Présence et autorisation de son père. Sépulture au cimetière paroissial, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Agnès MONTEIL, sa tante, dudit lieu. Legs à Hélène BEYRES, femme de François BICHON, du Crouzet. Legs à son père. Héritier universel, Antoine GRAS, son frère germain, fils dudit Antoine et de feu Jeanne ALDIN ainsi que la seconde femme de son père, Marie BEYRES, sa marâtre. Rédigé chez François BICHON.	
3E415 Me Bout (39)	10/04/1692	quittance	Aumont	<b>GRAS Philippe, BOULET Marie</b>	Marie BOULET, veuve de Jean RIEUTORT, de Sainte-Colombe, a reçu de Philippe GRAS, dudit lieu, un paiement pour rachat de terres faisant référence à 3 actes de vente de terres passés les 16/07/1675, 03/05/1676 et 01/05/1686 par feu Pierre MONTANIER et Marie DUMAZEL, sa veuve et héritière, en faveur de ladite BOULET. Jeanne MONTANIER, fille et héritière desdits, a ensuite vendu audit GRAS la possibilité de rachat de ces terres par acte du 30/04/1691 chez Me BOUT. C'est ce que fait ici le dit GRAS. Entre-temps, il y a eu une expertise par Jean VALENTIN et Jean BROS, experts, des Bros.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (807)	30/04/1691	achat	Aumont	<b>GRAS Philippe, MONTANIER Jeanne</b>	Jeanne MONTANIER, fille et héritière de feu Pierre, de Sainte-Colombe-de-Peyre. Son feu père avait passé un contrat de vente d'un pré en faveur de Marie BOULET, veuve de Jean RIEUTORT, le 16/07/1675 + autre vente le 13/05/1676, avec pacte de rachat. Marie BOULET a dû renoncer à cet achat. Or, référence à un autre contrat entre ledit feu MONTANIER et Philippe GRAS le 20/06/1676 où le 1er s'engage à donner la préférence au second pour le cas où il vendrait partie de ces pièces. C'est Jeanne qui exécute aujourd'hui cette promesse. Suivent détails financiers à voir.	
3E415 Me Bout (306)	14/06/1693	accord	Aumont	<b>GRAS Philippe, RAMADIER Jean</b>	Jean RAMADIER, pauvre homme, d'Aumont, d'une part ; Philippe GRAS, de Sainte-Colombe-de-Peyre, d'autre. Ce dernier a été condamné par sentence du tribunal de Nîmes le 17/03 dernier à payer à Jean RAMADIER 154 livres et 24 livres de dépens. Ledit GRAS voulait faire appel mais y renonce. Il accepte la somme principale et les dépens sont réduits à 18 livres. Paiement immédiat de 54 livres en 4 brebis (=15 livres) et 2 louis d'or. Echancier sur 1 an pour le reste.	
3E415 Me Bout (46)	17/04/1692	obligation	Aumont	<b>GRAS Philippe, REYNAL Pierre</b>	Pierre REYNAL [écrit "RAINAL"], de Sainte-Colombe, est débiteur envers Philippe GRAS, dudit lieu, de 43 livres pour pareille somme qui lui a été déléguée par le seigneur abbé de Peyre, à prendre sur ledit REYNAL par un billet du 15/04/1691.	
3E416 Me Bout (097)	25/05/1694	quittance	Aumont	<b>GRAS Philippe, REYNAL Pierre</b>	Philippe GRAS, de Sainte-Colombe, a reçu de pierre REYNAL, dudit lieu, paiement d'une obligation du 17/04/1692 chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (646)	22/10/1690	accord	Aumont	<b>GRAS Philippe, SALTEL Pierre</b>	Philippe GRAS, de Sainte-Colombe-de-Peyre, héritier de feu messire André GRAS, prêtre et curé d'Aumont, d'une part ; Pierre SALTEL, de Rieutort (Marchastel), mari de Marie GRAS, soeur dudit Philippe GRAS, et ayant-droit d'icelle. Ils étaient en procès car ladite Marie GRAS réclamait des droits sur la succession dudit prêtre qui avait testé le [lacune] dernier. Référence à un précaire consenti par ledit SALTEL en faveur dudit curé le 10/06/1686 chez Me SERVANT [notaire de Prinsuéjols]. Le CM de Pierre SALTEL et Marie GRAS est du 08/01/1682. Voir aussi reconnaissance du 15/07/1685 chez Me BOUT. Finalement accord. Voir détail.	
3E413 Me Bout (252)	25/10/1674	CM	Aumont	<b>GRASSET Jean, MEISSONNIER Antoinette</b>	Jean GRASSET, fils de feus Guiot GRASSET + et Antoinette POUDEROUX +, avec Antoinette MEISSONNIER, fille de feu Gounet MEISSONNIER + et d'Antoinette PLANES, tous habitants d'Aumont. Jean MEISSONNIER, frère de la fiancée, héritier universel de leur feu père. Gabrielle MEISSONNIER, soeur de la fiancée. Dot : 15 livres sur les biens et les droits maternels, 6 livres du frère, 9 de sa soeur, 50 gagnées de son travail et industrie (ces dernières en une paire de greniers en bois de pin, un tour et quelque laine.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (217)	06/01/1695	testament	Aumont	<b>GRASSET Pierre</b>	Pierre GRASSET, tisserand, d'Aumont. Malade. Sépulture au cimetière paroissial d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Agnès CHEVALIER, fille de Jean, des Uttes. Héritière universelle, Agnès BASTIDE, sa femme.	
3E413 Me Bout (318)	20/02/1675	CM	Aumont	<b>GRASSET Pierre, BASTIDE Agnès</b>	Pierre GRASSET, bordeur, fils de Jean GRASSET et de feu Jeanne CHEVALIER, d'Aumont, avec Agnès BASTIDE, fille de feus Louis BASTIDE + et Catherine VEDRINES +, de Beauregard (Le-Fau-de-Peyre). Pour la fiancée, Guillaume BASTIDE, son frère. Pas de dot particulière. L'acte est suivi (photo 319 le lendemain 21/02) d'une reconnaissance pour Agnès BASTIDE par Pierre GRASSET de 112 livres et 2 robes. La somme se décompose en 4 bessonnades, 4 setiers de seigle, un tour, 2 paires de chardes et une obligation à elle consentie le jour du CM par son frère.	
3E412 Me Bout (248)	17/05/1672	apprentissage	Aumont	<b>GRASSET Pierre, TINEL Pierre</b>	Pierre TINEL, marchand bourdeur d'Aumont, a pris en apprentissage Pierre GRASSET, dudit lieu. Conditions de l'apprentissage (durée, prix, modalités).	
3 E 414 Me Bout (791)	17/04/1691	déclaration	Aumont	<b>GROLEE (de) Aymar</b>	Présents, messire Jean BOULET, prêtre et curé d'Aumont, Jean DALLE, bourgeois, et François GACHON, consuls d'Aumont. Par délibération des seigneurs des Etats-Généraux de Languedoc du 14/12/1684 a été ordonné que la restitution qui devait être faite à la province serait employée en charités et bonnes oeuvres par les ordres de Mgr l'évêque de Mendè et participation de Mgr le comte de Peyre. En conséquence de quoi messire Aymar de GROLEE, abbé de Peyre, avait pris à Antoine DALMAS de quoi acheter un tabernacle à placer sur l'autel de l'église d'Aumont. Le curé d'Aumont atteste ici que cela a été fait.	
3 E 414 Me Bout (837)	27/05/1691	cession	Aumont	<b>GROLEE (de) Aymar, COURTIOL Pierre</b>	Messire Aymar de GROLEE de VIRVILLE, seigneur abbé de Montbreton et de Prunières, héritier testamentaire de feu Peyronne BOUCHARENC, habitant Prunières, d'une part ; Pierre COURTIOL, fils émancipé d'autre Pierre, de Monteils (Aumont), d'autre. Feus Jean BOUCHARENC et Charlotte ASTRUC, père et mère de Peyronne, mariant Catherine BOUCHARENC avec ledit Pierre COURTIOL, père dudit Pierre, avaient donné la moitié de leurs biens au CM du 18/10/1648. En mourant ab intestat, ils laissaient 3 enfants, Catherine, Peyronne et Jean BOUCHARENC. Puis Jean est décédé ab intestat et sesdites soeurs se sont partagé ses biens. Puis, Peyronne est décédée, faisant son héritier universel ledit Aymar de GROLEE. Ce dernier engage un procès contre Pierre COURTIOL qui, ce jour, lui propose un arrangement amiable. Détails de l'accord.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (786)	16/04/1691	quittance	Aumont	<b>GROLEE (de) Aymar, GRAS Philippe</b>	Philippe GRAS, de Sainte-Colombe-de-Peyre, héritier de feu messire André GRAS, prêtre et curé d'Aumont, a reçu de messire Aymar de GROLEE, seigneur abbé de Peyre, prieur d'Aumont, des pensions dues au feu curé depuis 1688 jusqu'au jour de son décès.	
3 E 414 Me Bout (574)	20/07/1690	achat	château de la Baume	<b>GROLEE (de) Aymar, MOURE Jean</b>	Messire Jean MOURE, prêtre et prieur de Saint-Sauveur-de-Peyre, en conséquence de a police passée avec messire Aymar de GROLEE, abbé de Peyre, prieur d'Aumont, le 06/04 dernier, a vendu au seigneur abbé une maison avec grange, étable, basse-cour, jardin (confronts) pour 1200 livres dont une partie lui est payée par César de GROLEE-VIRVILLE qui éponge ainsi une dette envers le seigneur abbé.	
3E416 Me Bout (328)	01/07/1695	obligation	Aumont	<b>GROLEE (de) Aymard, VIALA Pierre et Etienne</b>	Pierre et Etienne VIALA, du Crouzet (Aumont), doivent à messire Aymard de GROLEE, seigneur abbé de Peyre, divers arrentements de dîme à eux faits par ledit seigneur. Engagement de paiement d'une somme + vente d'un pré (situation cadastrale).	
3E415 Me Bout (370)	28/10/1693	obligation	Aumont	<b>GROLEE (de) César, GIGNAC Marguerite</b>	Marguerite GIGNAC, femme séparée en biens de Jean ROUFFIAC, de la Chazotte (Aumont), est débitrice de 146 livres envers César de GROLEE, seigneur comte de Peyre, lieutenant-général du Roi en Languedoc pour 2 obligations consenties audit seigneur ou à feu Jacques PLANCHON, son receveur.	
3E415 Me Bout (105)	04/07/1692	achat	Aumont	<b>GROLEE (de) Jean, COURNUT Jean</b>	Jean COURNUT, du Crouzet (Aumont), a vendu un champ à Jean de GROLEE, seigneur de Beauregard. Situation cadastrale. Prix de 72 livres qui couvrent la dette de COURNUT envers ledit seigneur comme mari de demoiselle Marie AVIGNENC, icelle donataire de sa mère, Antoinette DALLE, icelle donataire de feu Me François DALLE, notaire, savoir 29 livres par obligation du 29/11/1683, 3 setiers de seigle par obligation du 18/06/1685, une obligation du 18/06/1685 réglant le prix du blé à 5 livres le setier, soit pour le tout 45 livres dont il a délégué 15 livres à Barthélemy AMARGER, des Andes, dont celui-ci lui est débiteur sur la dot faite à Antoinette AMARGER, sa fille. Il lui délègue en outre 10 livres à payer à François DELMAS, prêtre et curé de Javols, comme ayant-droit de Jean TROCELLIER, de Civeyrac, frère et héritier de Catherine TROCELLIER, pour le legs fait par feu Jean TROCELLIER en son testament du 22/04/1675 chez feu Me François DALLE.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (267)	14/04/1693	arrentement	Aumont	<b>GROLEE (de) Jean, MONTANIER Pierre, MONTANIER Antoine</b>	Jean de GROLEE, seigneur de Beauregard, d'Aumont, a donné à ferme aux frères MONTANIER, Pierre et Antoine, de la Chaze, sa métairie de la Croix (ibidem) pour 5 années, 85 livres par an et 21 setiers de blé-seigle par an. Bétail fourni : une paire de boeufs, 2 vaches, des brebis, des agneaux, pour 209 livres, somme qu'il faudra rendre à la fin du bail.	
3E415 Me Bout (111)	06/07/1692	accord	Aumont	<b>GROLEE (de) Jean, MONTEIL Agnès</b>	Jean de GROLEE, seigneur de Beauregard, mari de Marie AVIGNENC, icelle petite-fille et héritière de feu François DALLE, notaire royal d'Aumont, d'un part ; Agnès MONTEIL, veuve d'Isaac DANIEL, de Bessils (Javols), d'autre. Ledit DANIEL avait vendu un pré à feu Me François DALLE le 24/01/1675 chez Me Pierre VALENTIN. Le dit DALLE avait donné ce pré à ferme audit DANIEL pour 4 ans par acte du 28/07/1675. Puis ce dernier a continué à jouir du pré et, après son décès, sa veuve, Agnès MONTEIL, jusqu'à ce jour que le seigneur de Beauregard en réclame les fruits. A quoi celle-ci oppose divers paiements faits audit DALLE faits par son feu mari ou elle de sorte qu'au bout du compte elle ne doit plus au sieur de Beauregard que 50 livres. On finit par se mettre d'accord. Détail financier de l'accord.	
3E416 Me Bout (408)	01/01/1696	obligation	Aumont	<b>GROLEE-VIRVILLE (de) Aymar, BEQUAT Pierre</b>	Pierre BEQUAT, du Mas (Javols), est débiteur envers messire Aymard de GROLEE-VIRVILLE, seigneur abbé de Peyre, représenté par Jean DALMAS, de Buffeirettes, demeurant à Aumont, reste à payer d'une somme cédée audit abbé par François de SAUVAGE, de Civeirac, par acte du 12/11/1692 chez feu Me François CHASTANG, condition pour lever une saisie de fruits faite aux dépens dudit BEQUAT.	
3 E 414 Me Bout (887)	02/07/1691	quittance	Aumont	<b>GROLEE-VIRVILLE (de) Aymar, MOURE Jean</b>	Messire Jean MOURE, prêtre et prieur de Saint-Sauveur-de-Peyre, a reçu de messire Aymar de GROLEE, abbé de Peyre, prieur d'Aumont, 600 livres pour entier paiement de 1200 livres contenues au contrat de vente passé entre eux le 20/07 de l'année dernière chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (426)	22/02/1694	achat	Aumont	<b>GROLEE-VIRVILLE (de) Aymard, MAUREL Catherine</b>	Catherine MAUREL, veuve de Jacques BOULET, d'Aumont, a vendu à haut et puissant seigneur messire Aymard de GROLEE-VIRVILLE, seigneur abbé de Peyre, pour 36 livres une petite grange.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (578)	20/07/1690	échange	le Buisson	<b>GROLEE-VIRVILLE (de) César, RAMPAN François</b>	Messire Ignace François de VIDAL, sieur de la Saniolle, procureur du roi à la cour de Marvejols, ayant procuration de haut et puissant seigneur messire César de GROLEE-VIRVILLE, comte de Peyre, baron de Montbreton, Burzet, Marchastel, lieutenant général en la province de Languedoc pour le roi, d'une part ; André RAMPAN, fils de François, [bourgeois, de las Fons], ayant procuration de son père, d'autre. Le premier a donné une métairie ayant appartenu à Me Pierre HUGONNET, notaire de Saint-Léger-de-Peyre, ainsi que les terres acquises de Claude et Pierre HUGONNET, père et fils, le 06/06/1678 chez Me TROCELLIER. En échange, le sieur RAMPAN a donné un pré de même valeur que ladite métairie.	
3 E 414 Me Bout (581)	20/07/1690	obligation	le Buisson	<b>GROLEE-VIRVILLE (de) César, RAMPAN François</b>	André RAMPAN, fils de François, bourgeois, de las Fons, emprunte au nom de son père 4000 livres à Messire Ignace François de VIDAL, sieur de la Saniolle, procureur du roi à la cour de Marvejols, ayant procuration de haut et puissant seigneur messire César de GROLEE-VIRVILLE, comte de Peyre, baron de Montbreton, Burzet, et autres places, lieutenant général en la province de Languedoc pour le roi, représenté par Messire Ignace François de VIDAL, sieur de la Saniolle, procureur du roi à la cour de Marvejols. Echancier.	
3E416 Me Bout (028)	15/03/1694	achat	Aumont	<b>GROLEE-VIRVILLE Aymard, BOULET Jean</b>	Jean BOULET, Me tailleur d'Aumont, vend à messire Aymard de GROLEE-VIRVILLE, seigneur abbé de Peyre, un petit jardin.	
3E416 Me Bout (316)	19/06/1695	transaction	Aumont	<b>GROLEE-VIRVILLE César, GUILHON (de) Antoine</b>	Il y avait procès en cours au parlement de Grenoble entre messire César de GROLEE-VIRVILLE, comte de Peyre, et feu noble Antoine de VARAGE, sieur de Molleron, pour une somme de 4000 livres contenue en la transaction passée entre eux le 27/04/1690. Requête du comte de Peyre contre Françoise LENOIR, mère dudit MOLLERON, et messire Olivier de CASTELHON, marquis de Saint-Victor, neveu de MOLLERON, et depuis le décès dudit noble Antoine de VARAGE le 03/02 dernier, contre noble François de VARAGE, son fils, sieur de Molleron. César de GROLEE, voulant terminer cette affaire, a requis l'entremise de messire Antoine de GUILHON, prêtre et curé de Saint-Remèze-07, on parvient à un arrangement amiable, ledit de GUILHON ayant procuration dudit de VARAGE par acte chez Me Antoine GARCIN, notaire de Viviers-07 le 12/06/1695. En encart, le texte de la procuration suivi d'un texte du 04/12/1694. François de VARAGE aussi est de Viviers. On y lit "Françoise DUNOIR" et non "LENOIR". Détails financiers de l'accord amiable.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (220)	03/07/1674	transaction	château de la Baume (Prinsuéjols)	<b>GROLEE-VIRVILLE César, collectif</b>	Mathieu COMBETTES, se disant syndic de certains habitants de la terre et comté de Peyre, notamment Antoine VIGNAL, Pierre GINSAC et Guillaume BONNEFOY, habitants et tenanciers du lieu et terroir de Cruetze (Saint-Sauveur-de-Peyre), avait demandé à "nosseigneurs des Grands Jours siégant au Puy", la cassation du contrat appelé "d'affranchissement" de l'an 1261 et d'être déchargés, lui et ses adhérents, des droits seigneuriaux contenus tant audit acte du 7ème des calendes d'octobre qu'à celui du mardi avant les Rois de l'an 1261. Le reste de l'acte, vrai cours de droit féodal, détaillé par le menu toutes les instances et les demandes. On arrive à une transaction.	
3E413 Me Bout (222)	03/07/1674	obligation	château de la Baume (Prinsuéjols)	<b>GROLEE-VIRVILLE César, collectif</b>	Suites de la transaction de l'acte précédent sous forme d'une obligation. Le collectif d'habitants de Cruetze (Saint-Sauveur-de-Peyre) est constitué de Marie MICHEL, veuve d'Antoine VIGNAL +, Jeanne CHABERT, veuve de Jean ROME, Antoinette GEVAUDAN, veuve de Pierre CHABERT +, Jean BONNET, Marie PORTE, veuve de Pierre GINSAC +, et Guillaume BONNEFOY.	
3E413 Me Bout (231)	10/08/1674	accord	château de la Baume (Prinsuéjols)	<b>GROLEE-VIRVILLE César, collectif</b>	Il s'agit encore du contrat d'affranchissement de l'an 1261 dont certains habitants de Laval-Atger demandent la cassation, représentés par un syndic, Mathieu COMBETTES, devant les juges des Grands Jours. Exposé très détaillé à voir par ceux qui sont férus de droit médiéval. Les habitants sont Vidal CHABERT, d'Arbouson (ibidem), Jacques BOUCHARENC et Barthélemy MASSOL, de Laval (ibidem).	
3E413 Me Bout (256)	30/10/1674	transaction	château de la Baume (Prinsuéjols)	<b>GROLEE-VIRVILLE César, collectif</b>	Messire César de GROLEE-VIRVILLE, comte de Peyre, baron de Monbreton, Burzet, Tholet et autres places, demandeur, contre les habitants du Buisson, le Thezus, Cruetzette, le Branchas, Cros Astruc. Différend sur le paiement de droits seigneuriaux. Voir la liste détaillée des habitants condamnés à payer.	
3E413 Me Bout (258)	03/11/1674	transaction	château de la Baume (Prinsuéjols)	<b>GROLEE-VIRVILLE César, collectif</b>	Messire César de GROLEE-VIRVILLE, comte de Peyre, baron de Monbreton, Burzet, Tholet et autres places, demandeur, contre les habitants du Buisson tenanciers des lieux et terroirs du Thezus, Cruetzette, le Branchas, Cros Astruc. Différend sur le paiement de droits seigneuriaux. Acte suivi le lendemain d'un accord contenant obligation sur le même sujet. Liste d'habitants.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (262)	05/11/1674	accord	château de la Baume (Prinsuéjols)	<b>GROLEE-VIRVILLE César, collectif</b>	Il y a eu procès entre messire César de GROLEE-VIRVILLE, seigneur et comte de Peyre, Monbreton, Burzet, Tholet et autres places, demandeur en "féodale", en se référant à un acte de l'an 1261, contre les habitants du Buisson tenanciers des lieux et terroirs du Thézus, Montet, Crueizette, Cros, Astruc, Branchas et autres lieux dépendant de la terre de Peyre. Après une longue bataille judiciaire, on décide de s'accorder. Les habitants font de nouveau allégeance et s'engagent à payer les droits mais le seigneur les tient quittes des arrérages.	
3E413 Me Bout (265)	03/12/1674	reconnaissance	château de la Baume (Prinsuéjols)	<b>GROLEE-VIRVILLE César, collectif</b>	Acte lié au problème du paiement d'un droit féodal remontant à 1261 déjà rencontré plusieurs fois dans ce registre.	
3E413 Me Bout (216)	29/06/1674	accord	château de la Baume (Prinsuéjols)	<b>GROLEE-VIRVILLE César, FANGUIN Pierre</b>	Pierre FANGUIN, laboureur, de Contrandes (Sainte-Colombe-de-Peyre), comme adhérent à Mathieu COMBETTES, d'une part ; messire GROLEE-VIRVILLE, comte de Peyre, baron de Montbreton, Burzet, Tholet et autres places, d'autre. Il y a eu procès au parlement de Toulouse entre les 2 parties pour diverses contestations et, en particulier, sur le paiement au seigneur de droits qui remontent à l'acte d'affranchissement de l'an 1261. Par arrêt du 09/07/1670, les dits FANGUIN et COMBETTES sont condamnés à payer 1250 livres que le seigneur fait saisir. Ils se pourvoient en cassation mais un arrêt du 25/09/1673 les condamne définitivement en réduisant la somme à 372 livres. Pour éviter des saisies, on finit par se mettre d'accord à l'amiable. Voir termes de l'accord.	
3E413 Me Bout (220)	01/07/1674	ratification	château de la Baume (Prinsuéjols)	<b>GROLEE-VIRVILLE César, FANGUIN Pierre</b>	Pierre FANGUIN, laboureur, de Contrandes (Sainte-Colombe-de-Peyre), ratifie la vente à messire GROLEE-VIRVILLE, seigneur et comte de Peyre, et autres places le 29 juin dernier.	
3E413 Me Bout (267)	10/12/1674	quittance	Aumont	<b>GROLEE-VIRVILLE César, GROLEE-VIRVILLE Aymar</b>	Aymar de GROLEE-VIRVILLE, abbé de Monbreton et Prunières, a reçu de l'argent de son frère, César de GROLEE-VIRVILLE, comte de Peyre, en conséquence de la transaction passée entre eux le 23/01 dernier chez Me RIMBAL, ainsi que des actes passés entre ledit César et Marguerite de SOULAGES, comtesse de Peyre, leur mère, le 29/07/1671 chez Me SALAVILLE et 14/04/1673. Personne citée, Baptiste BORIE, valet de l'abbé.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (48)	10/04/1673	rachat (appelé "démission")	Aumont	<b>GROLEE-VIRVILLE César, REVERSAT Philippe</b>	Haut et puissant seigneur César de GROLEE-VIRVILLE, seigneur et comte de Peyre, baron de Monbreton, Burzet, Tholet et autres places, habitant en son château de la Baume, sachant que Philippe REVERSAT, du Pécher (Aumont), a vendu (acte chez Me CHASTANG le 17/04/1663) à Marguerite de Soulages, comtesse de Peyre, sa mère, et dont il est donataire, une pièce de terres (confronts), avec possibilité de rachat, lui restitué la pièce pour le même prix.	
3E415 Me Bout (116)	12/07/1692	testament	la Chaze-de-Peyre	<b>GUIONNET Jeanne</b>	Jeanne GUIONNET, femme de Jean DAUDINOT, la Chaze-de-Peyre, alitée, malade. Cimetière de l'église paroissiale de la Chaze-de-Peyre, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Marguerite VANEL, femme de Jean AMBERT, sa cousine, dudit lieu. Héritière universelle, Marie PELAT, du Villeret (Gabrias) [parenté non précisée]. Parmi les témoins, présence de Jacques PELAT, prêtre et curé de la Chaze-de-Peyre, et Jean PELAT, dudit Villeret.	
3 E 414 Me Bout (302)	15/09/1689	testament	Grandviala (la Chaze-de-Peyre)	<b>GUIONNET Jeanne</b>	Jeanne GUIONNET, veuve de Barthélemy SARRUT, de Grandviala (la Chaze-de-Peyre), malade. Tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale de la Chaze. A Marie et Jeanne SARRUT, leurs filles, 20 livres à chacune et la possibilité de demeurer dans la maison pour y travailler. A Jean, autre Jean, Antoine, Jean et autre Jean SARRUT, leurs fils, 12 livres chacun. Héritier universel, Pierre SARRUT, leur autre fils.	
3E415 Me Bout (141)	11/10/1692	quittance	Aumont	<b>HERMABESSIERE Antoine jeune, BROS Jean</b>	Jean BROS, des Bros (la Chaze-de-Peyre), a reçu d'Antoine HERMABESSIERE jeune, de Souleyrols, 181 livres et une vassive dues pour un achat chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (72)	18/05/1692	reconnaissance	Aumont	<b>HERMABESSIERE Barthélemy, TROCELLIER Jean, TROCELLIER Antoine</b>	Jean et Antoine TROCELLIER, père et fils, de Civeyrac, le fils mari de Marie HERMABESSIERE, ont reçu de Barthélemy HERMABESSIERE, de Souleyrols, beau-frère dudit Antoine, 121 livres sur la constitution faite à ladite Marie lors du CM reçu par Me Vidal TROCELLIER.	
3E416 Me Bout (349)	31/07/1695	quittance	Aumont	<b>HERMABESSIERE Barthélemy, TROCELLIER Antoine</b>	Antoine TROCELLIER, ménager, de Civeyrac, mari de Marie HERMABESSIERE, a reçu de Barthélemy HERMABESSIERE, de Souleyrols (Prinsuéjols), échéance de dot faite au CM chez Me TROCELLIER	
3 E 414 Me Bout (671)	19/11/1690	quittance	Aumont	<b>HERMABESSIERE Guillaume, DALLE Antoine et Jean</b>	Antoine DALLE, fils et héritier de feu Etienne, de Chancelades (Aumont), assisté de messire Jean DALLE, prêtre et vicaire d'Aumont, son curateur, a reçu de Guillaume HERMABESSIERE, de Prativiala (Prinsuéjols), mari d'Isabeau SALLES, 83 livres qu'Antoine SALLES, son beau-frère, devait à feu Etienne DALLE comme il l'a déclaré devant Me SERVANT	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (262)	12/04/1693	vente	Aumont	<b>HERMABESSIERE Guillaume, GOUNY François, BASTIDE Antoine</b>	Guillaume HERMABESSIERE, des BROS (la Chaze), a vendu à François GOUNY et Antoine BASTIDE, du Bouchet, un bois, pour 57 livres qu'il délègue à Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, son créancier. Localisation cadastrale.	
6 E 415 Me Bout (466)	12/04/1693	vente de bois	Aumont	<b>HERMABESSIERE Guillaume, GOUNY François, BASTIDE Antoine</b>	Guillaume HERMABESSIERE, des BROS (la Chaze), a vendu à François GOUNY et Antoine BASTIDE, du Bouchet, un bois, pour 57 livres qu'il délègue à Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, son créancier. Localisation cadastrale.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 262</b>
3E413 Me Bout (238)	07/09/1674	quittance	Aumont	<b>HERMABESSIERE Jean, BERGOUGNON Jean</b>	Jean BERGOUGNON, fils de feu Antoine BERGOUGNON +, habitant Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre), a reçu de Jean HERMABESSIERE, d'Hermabessière (ibidem), son frère utérin, 34 livres sur les 50 de droits de légitime de feu Antoinette PIGNEDE, leur mère.	
3E411 Me Bout (192)	04/07/1666	ratification de vente	Aumont	<b>HERMABESSIERE Jean, BOUCHARD Jean</b>	Après expertise pour vérifier la valeur du bien, Jean BOUCHARD, de Souleyrols, fils et héritier de feu Marguerite HOSTALIER, ratifie la vente par son père, Jean BOUCHARD, d'un pré ayant appartenu à sa mère (vente du 17/05/1660 chez Me DALMAS, notaire de Ferluc).	
3 E 414 Me Bout (284)	27/07/1689	échange	Hermabessière (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>HERMABESSIERE Jean, BROS Antoine</b>	Jean HERMABESSIERE et Antoine BROS, d'Hermabessière (Sainte-Colombe-de-Peyre), procèdent à un échange de terres (confronts).	
3E415 Me Bout (209)	28/01/1693	obligation	Aumont	<b>HERMABESSIERE Jean, MEISSONIER Blaise</b>	Jean HERMABESSIERE, de Villerosset (Sainte-Colombe-de-Peyre), doit 47 livres à Blaise MEISSONIER pour achat d'une paire de bœufs. Echancier.	
3E413 Me Bout (141)	17/10/1673	quittance	la Baume	<b>HERMABESSIERE Jean, PAREN Durand</b>	Durand PAREN, tailleur, de la Védrinelle, habitant à présent la Baume, a reçu de Jean HERMABESSIERE, de la Védrinelle, le contenu du contrat d'arrentement passé par dame Marguerite de SOULAGES, comtesse de Peyre, des biens dudit PAREN, comme donatrice des biens d'icelui par acte du 03/03/1668 chez Me SERVANT, notaire du Py.	
3E415 Me Bout (293)	28/04/1693	quittance	Aumont	<b>HERMABESSIERE Jean, PONSONAILLE Pierre</b>	Pierre PONSONAILLE, du Puech, a reçu de Jean HERMABESSIERE, d'Hermabessière, 97 livres dont il était débiteur solidairement avec Jean VANEL, par obligation du 09/11 dernier chez Me BOUT.	<b>Le clerc écrit "mai" au lieu de "avril", par erreur.</b>
3E415 Me Bout (477)	28/04/1693	quittance	Aumont	<b>HERMABESSIERE Jean, PONSONAILLE Pierre</b>	Pierre PONSONAILLE, du Puech, a reçu de Jean HERMABESSIERE, d'Hermabessière, 97 livres dont il était débiteur solidairement avec Jean VANEL, par obligation du 09/11 dernier chez Me BOUT.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 293</b>

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (489)	15/05/1696	quittance	Aumont	<b>HERMABESSIERE Jean, VYE Jean dit CANDALE</b>	Jean VIE dit CANDALE, d'Aumont, ayant droit et cause de Clément et Jean BRASSAC, père et fils, de Crozes (Aumont), le fils mari de Jeanne PELLEGRIN, a reçu de Jean HERMABESSIERE, mari de Jeanne PELLEGRIN, de Villerousset, icelle fille et héritière de feu Jean PELLEGRIN, 120 livres que le fils BRASSAC lui avait cédées par acte chez feu Me CHASTANG, partie pour constitution de dot faite à ladite Jeanne lors de son CM.	
3E415 Me Bout (300)	14/06/1693	échange	Aumont	<b>HERMABESSIERE Pierre, RAMADIER Bernard, VALENTIN Antoine</b>	Pierre HERMABESSIERE, des Bros (la Chaze-de-Peyre), d'une part ; Bernard RAMADIER, de la Molle (Termes), d'autre. Associé à l'échange, Antoine VALENTIN, fils de Jean, des Bros. Détails des échanges avec description des terres et localisations cadastrales.	
3E412 Me Bout (261)	29/05/1672	donation	Aumont	<b>HERMANTIER Jean, Alice GAY</b>	Alice GAY, veuve de Pierre HERMANTIER, de Tiracols (Javols), fait à Jean HERMANTIER, son fils, dudit lieu, donation de tous ses biens avec les réserves habituelles pour assurer son entretien jusqu'à la fin de ses jours et en faveur des 2 autres fils, Guillaume et Pierre HERMANTIER (20 livres chacun pour leurs droits de légitime). Il devra aussi payer aux 2 filles, Marguerite et autre Marguerite HERMANTIER, les 30 livres qu'elle leur a promises lors de leur CM.	
3E416 Me Bout (070)	06/05/1694	quittance	Aumont	<b>HERMET Catherine et Marguerite</b>	Marguerite HERMET, femme de Pierre TICHIT, d'Aubigeyres, paroisse de St Sauveur, reçoit de Catherine HERMET, veuve de Guillaume DELCROS, et donataire universelle de Jacques HERMET, son père, des Bros [paroisse de La Chaze], 360 livres et une vache données par ce dernier à ladite Marguerite (1er juin 1692 Me BONNAL).	
3E416 Me Bout (074)	07/05/1694	quittance	Aumont	<b>HERMET Catherine, TICHIT Pierre</b>	Pierre TICHIT, laboureur, d'Aubigeyres, paroisse de St Sauveur, reçoit de Catherine HERMET, veuve de Guillaume DELCROS, des Bros, paroisse de La Chaze, fille donataire de Jacques HERMET, une somme constituée à Marguerite HERMET, sa femme, lors de son contrat de mariage.	
3 E 414 Me Bout (245)	07/07/1689	CM	Mongres	<b>HERMET François et BOISSONNADE Marguerite</b>	François HERMET, fils de Pierre et Anne GACHON, de Crozes (Aumont), avec Marguerite BOISSONNADE, fille de Durand et d'Isabeau SIRVEN, de Montgros (Nasbinals). Dot : 700 livres, 3 brebis de port, une couverture, 2 linceuls. Il y a aussi 400 livres que la fiancée a gagnées par son travail. Les parents du fiancé font à leur fils donation de la moitié de leurs biens avec préciput et avantage sur l'autre moitié, avec les réserves habituelles. Voir plus loin une reconnaissance de dot photo 279. <b>[Parmi les témoins, Jacques CHIRVEN = SIRVEN?]</b>	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (411)	31/01/1690	CM	le Malzieu	<b>HERMET Jean et HOSTALIER Marie</b>	Jean HERMET, fils de Pierre et de Marguerite CHALEIL, habitant des Couffours-hauts (le Malzieu), avec Marguerite HOSTALIER, fille de Jean et d'Agnès TROCELLIER, habitante des Bros (la Chaze). Le père de la fiancée constitue en dot à sa fille, de son chef, 1090 livres, et, du chef de sa femme, par procuration chez Me BOUT le 27 de ce mois, 110 livres. Cette somme est compensée par celle que lesdits Pierre HERMET et Marguerite CHALEIL s'approprient à donner en dot à Hélix, leur fille, au CM qui va se contracter entre elle et Joseph HOSTALIER, frère de Marguerite. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens avec les réserves habituelles.	
3E416 Me Bout (072)	06/05/1694	reconnais. de dot	Aumont	<b>HERMET Marguerite, TICHIT Pierre</b>	Pierre TICHIT, laboureur, d'Aubigeyres, paroisse de St Sauveur, reçoit de Marguerite HERMET, sa femme, 300 livres et une vache, donation faite par Jacques HERMET, son beau-père, lors de la donation faite à sa sœur Catherine HERMET, le 1er juin 1792	
3 E 414 Me Bout (272)	23/07/1689	quittance	Aumont	<b>HERMET Pierre et François, BRINGER Jean</b>	Jean BRINGER, mari de Claude HERMET, d'Aumont, a reçu de Pierre et François HERMET, père et fils, ses beau-père et beau-frère, 200 livres, un coffre, 2 linceuls, 1 gasene, sur la dot faite au CM du 02/02/1682 chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (678)	26/11/1690	reconnaisance	Aumont	<b>HERMET Pierre et François, BRINGER Jean</b>	Jean BRINGER, mari de Claude HERMET, d'Aumont, a reçu de Pierre et François HERMET, père et fils, le fils donataire du père, 100 livres sur la dot faite au CM chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (138)	06/10/1673	accord	la Baume	<b>HERMET Pierre, BONNET Pierre dit BARBAU</b>	Pierre HERMET, berger, du Buisson, et Pierre BONNET dit BARBAU, dudit lieu, avaient procès en instance, le premier accusant le second de l'avoir battu et "excédé" et voulant avoir une "provisionnelle" pour subvenir aux frais. L'autre criait à la calomnie et fausse accusation. Ils décident de faire la paix. Ledit HERMET recevra dudit BONNET 5 livres pour payer le chirurgien.	
3E416 Me Bout (480)	04/05/1696	quittance	Aumont	<b>HERMET Valentin, MOURE (de) Jean-Baptiste</b>	Jean-Baptiste de MOURE, seigneur de la Rouvière, co-seigneur de Serverette, fils et donataire d'Antoine de MOURE, seigneur de Pratviala, habitant Serverette, a reçu de Valentin HERMET, habitant de Grandviala (la Fage-Montivernoux), 575 livres (transaction entre ledit HERMET et Jeanne REVERSAT le 22/06/1695 chez Me FILHON, notaire du Mazet [Fournels]).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (493)	02/05/1690	testament	les Bros (la Chaze-de-Peyre)	<b>HOSTALIER Jean</b>	Jean HOSTALIER, des Bros (la Chaze-de-Peyre), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale de La Chaze, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Jean HOSTALIER, son fils et d'Agnès TROCELLIER, sa femme, 900 livres pour ses droits de légitime. Veut qu'il soit nourri dans sa maison jusqu'à l'âge de 25 ans. Et s'il veut devenir prêtre, il sera entretenu au collège jusqu'à ce qu'il "soit d'âge pour dire la messe". Dispositions en faveur de sa femme. Héritière universelle, Marguerite HOSTALIER, sa fille. Liste de petites dettes. Le testateur est tellement malade qu'il n'a pu signer.	
3E412 Me Bout (349)	28/11/1672	quittance	Aumont	<b>HOSTALIER Jean, COUDERC Jean, BASTIDE Pierre, PIGNEDE Astorg</b>	Guillaume RAMADIER, de Grandviala, Pierre TROCELLIER, de las Bros, Pierre SARRUT, de la Chaze, et Pierre JULLIEN, des Fons, au nom de Isabeau BOULET, veuve de Jean SEGUIN et fille de feu Jean BOULET, partiteurs et consuls en 1670, ont reçu de Jean HOSTALIER, des Bros, Pierre BASTIDE, de Grandviala, Jean COUDERC, de la Chaze, et Astorg PIGNEDE, des Fons, consuls et partiteurs de la Chaze pour l'année courante, le montant de l'impôt pour la présente année, 75 livres, suite à la délibération de la communauté reçue par Me Jean RAMADIER, notaire des Bros.	
3E415 Me Bout (206)	22/01/1693	reconnaissance	Aumont	<b>HOSTALIER Jean, OSTY Simon et Jacques</b>	Simon et Jacques OSTY, père et fils, de Fontanes, le fils, mari de Marie ROUX, ont reçu de Jean HOSTALIER, mari de Catherine OSTY, dudit lieu, 300 livres, dernier paiement de la dot de 900 livres faite à Marie au CM chez feu Me Guy MEISSONNIER.	
3 E 414 Me Bout (100)	08/02/1689	accord	Aumont	<b>HOSTALIER Jean, ROUX Anne</b>	Jean HOSTALIER, mari de Catherine OSTY, icelle donataire d'Antoinette ROUX, de Fontanes (Saint-Sauveur-de-Peyre), d'une part ; Anne ROUX, veuve de Jean DALLE, demeurant à Aumont, d'autre. Il reste dû à Anne ROUX 400 livres sur la dot à elle faite lors de son CM avec le feu DALLE chez Me BOUT, par Antoinette ROUX et la fille de celle-ci, Isabeau PLANCHON. Jean HOSTALIER n'étant pas en "commodité" de payer cette somme, on li accorde de le faire sous 5 ans mais avec des intérêts de 9 deniers soit 15 livres.	
3E411 Me Bout (103)	31/05/1665	transaction	Aumont	<b>HOSTALIER Jean, VEYRES Hélène</b>	Jean HOSTALIER, des Bros, a engagé une action contre Hélène VEYRES, femme séparée en biens de Jean MAZET, de Beauregard. Il l'accuse d'avoir occupé indûment une terre, les inondations ayant modifié les chemins. Après expertise amiable ils se mettent d'accord pour régler le différend.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (414)	31/01/1690	CM	le Malzieu	<b>HOSTALIER Joseph et HERMET Hélix</b>	Joseph HOSTALIER, fils de Jean et Agnès TROCELLIER, habitant des Bros (la Chaze), avec Hélix HERMET, fille de Pierre et de Marguerite CHALEIL, habitante des Couffours-hauts (le Malzieu). La dot est de 400 livres duche de du père et 800 livres du chef de la mère de la fiancée, somme de 1200 livres égale à celle donnée en dot au CM du même jour chez même notaire entre Jean HERMET et Marguerite HOSTALIER. Les parents du fiancé lui font chacun donation de la moitié de ses biens avec les réserves habituelles. La mère est absente et avait donné procuration à son mari chez Me BOUT le 27 de ce mois.	
3E416 Me Bout (456)	03/04/1696	testament	les Bros (la Chaze-de-Peyre)	<b>HOSTALIER Marguerite</b>	Marguerite HOSTALIER, femme de Pierre BROS, des Bros (la Chaze), malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale. Legs à Jean HOSTALIER, son frère ; à Jean, Marie et Anne BROS, ses enfants. Héritier universel, son mari, en fidéi-commis à restituer à un enfant de son choix.	
3E415 Me Bout (273)	19/04/1693	arrentement	Aumont	<b>HUGONNET Pierre, MALAFOSSÉ Marie, BLAQUIÈRE Antoine</b>	Pierre HUGONNET, mari d'Antoinette COUDIER, de Villeroussat [Sainte-Colombe-de-Peyre], Marie MALAFOSSÉ, de Vimenet [la Chaze], ont donné à ferme à Antoine BLAQUIÈRE, de Vimenet, pour 4 ans et 18 livres, un esconson de métairie sauf la maison, le petit jardin et le grand jardin (sauf, en ce dernier, 3 carrés laissés au fermier. Conditions du bail.	
3 E 414 Me Bout (867)	17/06/1691	obligation	Aumont	<b>HUGUET David et Jean</b>	Jean HUGUET, laboureur, de la Combe (Prinsuéjols), a emprunté sur 1 an 100 livres à David HUGUET, son frère aîné.	
3E416 Me Bout (147)	18/07/1694	achat	Aumont	<b>HUGUET Jean, PRADET Catherine</b>	Catherine PRADET, fille émancipée de Jean PRADET, et donataire de Jeanne THERON, du Villaret (la Chaze), a vendu à Jean HUGUET, de la Combe (Prinsuejols), un pré, un champ et un bois reçus aujourd'hui en donation (photo 145). Situation cadastrale, prix, échéancier.	
3E416 Me Bout (384)	30/10/1695	obligation	Aumont	<b>HUGUET Jean, PRADET Catherine</b>	Catherine PRADET, fille émancipée de Jean PRADET, du Villaret (la Chaze), et donataire de Jeanne THERON, sa belle-mère, a reçu de Jean HUGUET, de la Combe (Prinsuejols), échéance de sa dette suite à l'achat du 18/07/1694 chez Me BOUT (photo 147).	
3E411 Me Bout (238)	27/04/1667	achat	la Baume	<b>HUGUET Jean, REVERSAT Jean</b>	Jean REVERSAT, de Prativiala (Prinsuéjols), a vendu à Jean HUGUET, fils émancipé de Jean, de Ferluc (ibidem), plusieurs prés (confronts) contenant chacun "une journée ou une journée et demie d'homme à faucher ou environ". La valeur sera estimée par des "sages hommes" dans les 15 jours et le prix fixé en fonction de cette estimation qui fera autorité. [Brouillon ou double de cet acte sur feuille volante photo 272] [voir photo 274 sur feuille volante le rapport fait par Jean GIBELIN, du Py (Prinsuéjols), et Antoine BERGOUGNOUX, de Couffinet]	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (684)	10/12/1690	quittance	Javols	<b>ITIER Guillaume, collectif</b>	Il s'agit du paiement de la construction de la maison claustrale de Javols. Jean-Jacques DAUDE de TARDIEU, seigneur de Séjas, conseiller du roi et magistrat aux présidiaux de Nîmes, Jacques BRUNEL et Jean BOULET dit MARQUES, de la Besseyre, Etienne PLANCHON, de la Besseyre, Nicolas BOULET, de Lhermet, Jean GIBELIN et Jean PEPIN, de Volpilhac, Gabriel BLANQUET, André TICHIT, de Javols, Antoine SOUCHON, Pierre VALY, du Cheylaret, Jean BOUQUET, de Longuesagne, François ALLEGRE, d'Orbaniac, Giral FILHON, de Lescurette, Jacques VIGNE, de Longuesagne, et Etienne ASTRUC, de Tiracols, avaient passé contrat chez Me CHASTANG, notaire d'Aumont, le 15/01/1690, avec Guillaume ITIER, charpentier, d'Aubigeyres (Saint-Sauveur-de-Peyre), pour la construction de la maison claustrale de Javols au prix de 760 livres. Les susdits, assemblés, déclarent, après visite du bâtiment, que l'ouvrage est parfait et conforme au plan et au devis mis aux enchères. Messire François DALMAS, prêtre et curé de Javols, confirme et dit qu'il y habite depuis la St Michel dernière. Ledit ITIER confirme avoir reçu paiement d'Antoine BOULET, marchand, de Lhermet, qui a collecté l'argent auprès des autres habitants.	
3E411 Me Bout (135)	11/01/1666	reconnaissance	Aumont	<b>JACME Pierre, REVERSAT Philippe</b>	Philippe REVERSAT, comme père et administrateur de Marie REVERSAT, sa fille et de feuè Jeanne JACME, sa femme, a reçu de Pierre JACME, de Chancelades, demeurant pour rentier au Monteil, 30 livres sur la dot faite à ladite feuè Jeanne au CM chez Me Jean CHASTANG.	
3 E 414 Me Bout (400)	28/01/1690	CM	Aumont	<b>JAUBERT Louis et NEGRE Jeanne</b>	Louis JAUBERT, Me tailleur d'habits, fils de Pierre et de feuè Antoinette BONNET, de Rimeizenc (le Fau-de-Peyre), avec Jeanne NEGRE, fille de feu Louis et de Catherine PAGES, d'Aumont. La mère de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens en préciput et avantage sur l'autre moitié, avec les réserves habituelles. Le fiancé y ajoute ses droits de légitime maternels ainsi que la succession à lui arrivée par le décès ab intestat de feuè Jeanne JAUBERT, sa soeur. Parmi les témoins, Vidal JAUBERT, frère du fiancé.	
3 E 414 Me Bout (616)	02/10/1690	testament	les Uttes (Aumont)	<b>Jean BRUN</b>	Jean BRUN, laboureur, des Uttes (Aumont), malade. Tombe de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont. Legs à Guillaume et Jean BRUN, ses fils, et de feuè Jeanne BESSEYRE, sa 1ère femme, 3 livres. A Jeanne BRUN, leur soeur, femme de Mathieu JOUVE, de Chancelades, 3 livres aussi. Aux enfants qu'il a eus avec Anne GACHON, sa seconde femme, Pierre, François, Jeanne et Claude BRUN, 3 livres. A sa femme la jouissance d'une maison, du jardin et de la basse-cour, maison que son héritier devra aménager. Héritier universel, Antoine BRUN, son fils aîné.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (216)	02/02/1693	CM	Aumont	JOURDAN Pierre et DALLE Marguerite	Pierre JOURDAN, fils de Barthélemy et de Jeanne BOUT, de Chabanettes (Saint-Pierre-le-Vieux), avec Marguerite DALLE, fille de feu Antoine et de Marguerite GIBELIN, d'Aumont. Pierre DALLE, frère aîné de la fiancée et héritier de leur père, lui apporte la promesse du legs de 800 livres fait par leur père en son testament, dont 200 dès la cérémonie et lui promet 2 robes, l'une en serge, l'autre en drap de pays ; la mère apporte 140 livres pour les droits de légitime de sa fille sur ses biens. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens avec préciput et avantage sur l'autre moitié. Parmi les témoins, Jean JOURDAN, de Saint-Chély.	
3E415 Me Bout (218)	03/02/1693	quittance	Aumont	JOURDAN Pierre, JOURDAN Barthélemy, DALLE Pierre, DALLE Jean	Pierre et Barthélemy JOURDAN, père et fils, des Chabanettes (Saint-Pierre-le-Vieux), le fils mari de Marguerite DALLE, ont reçu de Pierre DALLE, d'Aumont, 200 livres comme prévu au CM (voir photo 216 même registre)? Une robe de serge avait été donnée la veille qui fut sans doute le jour de la cérémonie religieuse.	
3E415 Me Bout (257)	09/04/1693	achat	Aumont	JOUBE Antoine, BONNAL Antoine	Antoine BONNAL jeune, tisserand, de Longuesagne (Javols), a vendu un champ à Antoine JOUBE, dudit lieu. Référence à un autre contrat de vente avec Blaise BOUQUET chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (462)	09/04/1693	achat	Aumont	JOUBE Antoine, BONNAL Antoine	Antoine BONNAL jeune, tisserand, de Longuesagne (Javols), a vendu pour 22 livres à Antoine JOUBE, laboureur, dudit lieu, une talure de champ (confronts). Somme qui sera employée à payer partie de ce qu'il doit à Blaise BOUQUET (contrat chez Me BOUT).	<b>Doublons de 1693. Voir photo 257</b>
3E415 Me Bout (325)	05/07/1693	achat	Aumont	JOUBE Antoine, BONNAL Antoine jeune	Antoine BONNAL jeune, de Longuesagne (Javols), a vendu à Antoine JOUBE, dudit lieu, une "cartounade" d'un champ pour 18 livres. Référence à une précédente vente du même type chez Me BOUT le 09/04 dernier.	
3E415 Me Bout (258)	09/04/1693	achat	Aumont	JOUBE Antoine, BOUQUET Jean	Jean BOUQUET, tisserand, de Longuesagne [Javols], a vendu un champ à Antoine JOUBE, laboureur, dudit lieu. Localisation cadastrale.	
3E415 Me Bout (463)	09/04/1693	achat	Aumont	JOUBE Antoine, BOUQUET Jean	Jean BOUQUET, tisserand, de Longuesagne [Javols], a vendu un champ à Antoine JOUBE, laboureur, dudit lieu. Localisation cadastrale.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 258</b>
3E416 Me Bout (116)	10/06/1694	quittance	Aumont	JOUBE Antoine, PINEDE Marguerite	Marguerite PINEDE, veuve et héritière de Jean JOUBE, de Chancelades (Aumont), a reçu d'Antoine JOUBE, son beau-frère, héritier et donataire de feu Jean BOUQUET, son aïeul maternel, les intérêts de ses droits légitimes.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (186)	16/03/1674	accord	Aumont	<b>JOUVE Mathieu, JOUVE Jean</b>	Mathieu JOUVE, natif de Chancelades (Aumont), résidant à Aumont, et Jean JOUVE, fils de feu Jean JOUVE, de Chancelades, neveu dudit Mathieu. L'oncle avait réclaté au neveu 1/4 des biens ayant appartenu à feus autre Jean JOUVE et Astruge RAMADIER, ses père et mère, et aïeux dudit Jean, décédés ab intestat en laissant 4 enfants : ledit Jean, père dudit Jean, Antoine, ledit Mathieu et Jeanne JOUVE. En particulier, "une belle et ample métairie" d'une valeur de plus de 4000 livres. Jeanne JOUVE fut mariée à Jean BOUQUET jeune, de Longuesagne (Javols). Voir dans l'acte la suite du différend financier et détails de l'accord ainsi que les confronts de tous les biens évoqués.	
3E415 Me Bout (347)	10/09/1693	testament	Aumont	<b>JULIEN André</b>	André JULIEN, laboureur, habitant Nozières (Aumont), malade, alité dans la maison de son gendre, Jean DALLE. Sépulture au cimetière d'Aumont. Legs de 120 livres à Vidal JULIEN, son fils et de feu Antoinette VIDAL, sa femme. A Agnès JULIEN, femme de Jean DALLE, et à Jeanne JULLIEN, femme de Jacques VEYRES, ses filles et de ladite feu VIDAL, 5 sols, outre la constitution faite à leur CM. Héritière universelle, leur autre fille, Antoinette JULIEN.	
3 E 414 Me Bout (701)	01/01/1691	reconnaissance	Aumont	<b>JULIEN André, VEYRES Jacques, TOURNEMIRE Marguerite</b>	Marguerite TOURNEMIRE, veuve de Jean VEYRES, et Jacques VEYRES, mère et fils, de Nozières (Aumont), le fils mari de Jeanne JULIEN, ont reçu d'André JULIEN, dudit lieu, beau-père dudit Jacques, 140 livres sur la dot faite à Jeanne JULIEN au CM chez Me CHASTANG.	
3E416 Me Bout (383)	27/10/1695	obligation	Aumont	<b>JULIEN Etienne, AMOUROUX Jean</b>	Jean AMOUROUX, des Fonds (la Chaze), doit à Etienne JULIEN, apothicaire, de Saint-Chély, 29 livres dues par Antoine AMOUROUX, frère de Jean (obligation du 18/05/1691 chez Me BOUT), et 11 livres pour un prêt ou vente de laine. Echancier.	
3 E 414 Me Bout (31)	30/11/1688	obligation	Aumont	<b>JULIEN Etienne, RAMADIER Bernard et Catherine</b>	Bernard et Catherine RAMADIER, frère et sœur, des Bros sont débiteurs envers Etienne JULIEN, Me apothicaire, d'Aumont. Ceci remplace une obligation précédente consentie solidairement avec Pierre HERMABESSIERE chez Me CHASTANG le 01/11/1686	
3E416 Me Bout (096)	23/05/1694	quittance	Aumont	<b>JULIEN Isabeau, RABEIROLLES Jean</b>	Isabeau JULIEN, veuve de Pierre ANDRIEU, du Chambon (Saint-Symphorien), reçoit de Jean RABEIROLLES, père et administrateur des biens de son fils Etienne eu avec feu Agnès LAPORTE, icelle héritière de feu Marie JULIEN, sœur d'Isabeau, paiement d'un legs fait par Marie à sa soeur (Testament du 19/09/1689 chez feu Me CHASTANG).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (613)	01/10/1690	quittance	Aumont	<b>JULIEN Jean, FUMEL Jean</b>	Jean FUMEL, de Monteils (Pin), mari d'Agnès SANSON, a reçu de Jean JULIEN, mari de Philippe BOUCHARD, icelle donataire de feu Jean BOUCHARD, de Souleyrols (Prinsuéjols), 72 livres pour reste à payer de 105 livres dues à ladite SANSON comme succédante et co-héritière de feu [Marguerite] HOSTALIER, leur ? , par feu Jean BOUCHARD, beau-père dudit JULIEN, par contrat chez Me DALLE le 14/04/1666, somme reçue par le moyen de la délégation que ledit JULIEN lui a faite à prendre sur Jean et François SAINT-LEGER.	
3 E 414 Me Bout (644)	22/10/1690	bail en paiement	Aumont	<b>JULIEN Jean, MONTEIL Vidal</b>	Jean JULIEN, mari de Philippe BOUCHARD, icelle héritière de feu Jean BOUCHARD, de Souleyrols (Prinsuéjols), a donné en paiement à Vidal MONTEIL, père et administrateur de ses enfants eus avec feu Agnès BOUCHARD, de Chapchinyers (Saint-Léger-de-Peyre), un champ en paiement de ses droits de Catherine RAMADIER, sa marâtre, pour 80 livres qui viennent en déduction de celle de 240 livres constituée à sadite feu femme au CM du 15/04/1683 chez Me TROCELLIER.	
3E415 Me Bout (69)	16/05/1692	accord	Aumont	<b>JULIEN Jean, RAMADIER Catherine</b>	Jean JULIEN, fils de feu Pierre, natif des Fons, habitant à présent et marié à Souleyrols (Prinsuéjols), d'une part, et Catherine RAMADIER, veuve dudit Pierre JULIEN, des Fons, d'autre. Pour la répétition de la dot de feu Françoise BOULET, mère dudit JULIEN, ladite RAMADIER lui avait donné diverses pièces et, entre autres choses, partie d'une grange et parre attenant. Ledit JULIEN avait vendu les autres pièces à Jean et François SAINT-LEGER et à Vidal MONTEIL, sans faire rédiger d'acte. D'où conflit sur le droit ou pas de vendre et sur la valeur réelle des biens .Référence à un acte du 16/03/1689 chez Me BOUT.	
3E416 Me Bout (301B)	24/05/1695	testament	Aumont	<b>JULIEN Jeanne</b>	Jeanne JULIEN, femme de Blaise DELMAS, d'Aumont, malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Antoine JULIEN, son frère, à prendre à Marguerite JULIEN, sa sœur, qui lui est débitrice de même somme. Legs à ladite Marguerite JULIEN. Legs à Catherine GRAS, sa nièce, fille de ladite Marguerite. Héritier universel, ledit Blaise DELMAS, [tisserand],son mari. Des tisserands et un charpentier parmi les témoins.	
3E416 Me Bout (216)	05/01/1695	testament	les Fonds (la Chaze)	<b>JULIEN Marie</b>	Marie JULIEN, femme de Jean CONSTAND, des Fonds (la Chaze), malade. Sépulture au cimetière paroissial de la Chaze. Legs au curé de la Chaze pour des messes, aux pauvres. Legs à Marie et Catherine BONNEFOY, filles d'André et de feu Marguerite JULIEN, ses nièces, du Puech-del-Mont [la Fage-Saint-Julien]. Héritier universel, son mari. Casse un précédent testament fait chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (503)	06/05/1690	testament	les Fons (la Chaze-de-Peyre)	<b>JULIEN Marie</b>	Marie JULIEN, femme de Jean CONSTANT, des Fons (la Chaze-de-Peyre), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale de la Chaze. Legs au curé de la paroisse, legs aux pères capucins de Marvejols. Donne à son mari la demeure dans la maison (qui appartient à l'épouse) sa vie durant avec les facilités habituelles. Héritière universelle, Marguerite JULIEN, femme d'André BONNEFOY, du Puech-del-Mont [la Fage-Saint-Julien].	
3E413 Me Bout (274)	30/12/1674	quittance	Aumont	<b>JULIEN Vidal, JULIEN André</b>	André JULIEN, natif de Peyreviole [Saint-Sauveur-de-Peyre], résidant à présent à Nozières (Aumont), a reçu de Vidal JULIEN, son neveu, 40 livres sur le legs à lui fait par feus Vidal JULIEN + et Jeanne DELAPORTE +, ses père et mère.	
3E415 Me Bout (310)	14/06/1693	accord	Aumont	<b>LAFONT Charlotte, THERET Michel</b>	Michel THERET, mari d'Hélix LAFONT, maçon, d'Aumont, d'une part, et Charlotte LAFONT, sa belle-sœur, d'autre, sont en procès chez les officiers de Peyre pour 90 livres données à Charlotte par feu Catherine VACHE, sa mère, pour ses droits de légitime, qu'elle n'a toujours pas reçues depuis le décès. On s'accorde. Intervention de l'expert, Jean BROS, des Bros, qui a examiné sur place la valeur des biens. Il attribue un champ à Charlotte. Confronts. Détail financier de l'accord.	
3E416 Me Bout (498)	27/05/1696	contrat de mariage	Aumont	<b>LAPORTE François et BRUN Catherine</b>	François LAPORTE, des Cros (Javols), avec Catherine BRUN, veuve en 1ères noces de Philippe TROCELLIER, du Cheylaret (Javols). Dans la dot, 160 livres dues à la fiancée par Pierre TROCELLIER. Il y a aussi du petit mobilier et un jardin.	
3 E 414 Me Bout (884)	27/06/1691	promesse	la Baume	<b>LAURENS Antoine, GRAS Jean</b>	Jean GRAS, laboureur, d'Aubigeyres (Saint-Sauveur-de-Peyre), sachant que Antoine LAURENS, bourgeois, de Marvejols, lui avait prêté son nom pour faire bannir la somme de 74 livres entre les mains de Jean-Pierre GIZARD, de Marchastel, qu'il devait au seigneur de Servières, et que ledit LAURENS avait fait une quittance en faveur dudit GIZARD en conséquence de la délivrance de la cour du baillage de Gévaudan, ledit GRAS promet que ledit LAURENS, qui n'était qu'un prête-nom, n'aura pas à payer la condamnation qui pourrait intervenir suite au procès en instance.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (115)	11/07/1692	testament	le Buisson	<b>LAURENS Jean</b>	Jean LAURENS dit PICHON, fils de feu autre Jean, du Buisson, malade. Cimetière de l'église paroissiale du Buisson. Legs à Jeanne et Marguerite ROUVIERE, sœurs, de la Rouvière. A Agnès LAURENS, sa tante, dudit lieu et à Pierre VOLPILIERE [écrit "VOLPILHEYRE"], son mari. A Philippe LAURENS, son oncle paternel. Aux prêtres du Buisson, pour des messes. Héritière universelle, Catherine BOUT, sa marâtre, en fidéi-commis à restituer à Jacques ou Antoine LAURENS, ses frères consanguins, ou, s'ils meurent sans enfants, audit Philippe LAURENS, son oncle. Elle retiendra cependant 100 livres pour elle pour services rendus pendant de longues années. Parmi les témoins, Antoine LAURENS et autre Antoine LAURENS, père et fils.	
3 E 414 Me Bout (742)	20/02/1691	promesse de CM	Aumont	<b>LAURENS Jean et GRIMAL Jeanne</b>	Jean LAURENS, fils d'Antoine et d'Isabeau SALLES, du Buisson, avec Jeanne GRIMAL, fille de feus Blaise et Jeanne DALLE, de Rouchadel (Saint-Sauveur-de-Peyre). Elle est assistée de Jean DALLE jeune, son oncle, de Couffignet [Sainte-Colombe-de-Peyre]. Les biens de la fiancée, une métairie à Rouchadel et sa part dans la succession de sa mère décédée ab intestat. Le fiancé apportera ses droits de légitime paternels et maternels ainsi que ce qu'il a gagné de son travail (1200 livres).	
3 E 414 Me Bout (764)	25/03/1691	annulation de pacte de mariage	Aumont	<b>LAURENS Jean et GRIMAL Jeanne</b>	Jean LAURENS, fils d'Antoine, du Buisson, d'une part ; Jeanne GRIMAL, fille de feus Blaise et Jeanne DALLE, de Rouchadel (Saint-Sauveur-de-Peyre), d'autre. Elle est assistée de Jean DALLE, son oncle maternel et son tuteur. Sachant avoir passé "un pacte et articles de mariage" le 09/02 dernier (voir même registre photo 742) avec pour celui qui n'exécuterait pas ce pacte paiement de dommages et intérêts, comme ledit LAURENS a refusé d'épouser ladite GRIMAL [il est écrit "DALLE], ledit tuteur était en état de le faire condamner. Finalement, annulation du pacte à l'amiable, sans aucun paiement.	
3E416 Me Bout (311)	12/06/1695	quittance	Aumont	<b>LAURENS Jean, THERET Michel</b>	Michel THERET, Me maçon, d'Aumont, a reçu de Jean LAURENS, tisserand, des Bros (la Chaze), paiement de sa facture pour travaux.	
3E415 Me Bout (68)	15/05/1692	rachat	Aumont	<b>LAURENT Guillaume, BROS Antoine, SEGUIN André</b>	Antoine BROS et André SEGUIN, beau-père et beau-fils, des Bros (la Chaze-de-Peyre). Ledit Antoine a acheté 230 livres à Jacques BROS, dudit lieu, une devèze et un champ (localisation cadastrale) par acte du 03/04/1664 chez feu Me Jean RAMADIER, notaire dudit lieu, avec possibilité de rachat. Ledit Jacques BROS, ayant marié Agnès BROS, sa fille, avec Guillaume LAURENT, rachète aujourd'hui le pâtural et le champ. Détail financier de l'opération.	
3E415 Me Bout (72)	18/05/1692	quittance	Aumont	<b>LAURENT Jean, BROS Jean dit JOUNET</b>	Jean BROS dit JOUNET, des Bros (la Chaze-de-Peyre), a reçu de Jean LAURENS, son beau-fils, dudit lieu, 300 livres sur la somme que ledit LAURENS s'était chargé d'apporter dans la maison dudit BROS.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (336)	31/07/1693	testament	Aumont	<b>LENOLLE Anne</b>	Anne LENOLLE [écrit "LESNOLLE"], femme de François GACHON, praticien d'Aumont, enceinte et craignant pour sa vie. Sépulture en l'église paroissiale d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs [pourtant, son CM était à Serverette, voir LGW]. Héritier universel, le ou la postume dont elle est enceinte. A défaut, son mari, à charge pour lui de payer 100 livres à son frère, Claude LENOLLE, Me apothicaire. A Marie GACHON, fille d'un 1er lit de François GACHON, des bijoux et tous ses habits. Legs à Madeleine LENOLLE, sa nièce.	
3E413 Me Bout (101)	18/06/1673	subrogation	Aumont	<b>LEVESQUE Guillaume, DALMAS Jean</b>	Guillaume LEVESQUE, marchand, de Séverac-12 (diocèse de Rodez), avait acquis de Catherine LOMBARD, veuve de André MAUREL, de Civeyrac [Javols], un pré et un champ au prix de 212 livres, sous faculté de rachat. Il subroge Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont.	
3E415 Me Bout (399)	22/01/1694	achat	Aumont	<b>LIBOUREL Pierre, BARRES Jean</b>	Jean BARRES, laboureur, de Malbouzon, a vendu à Pierre LIBOUREL, laboureur, dudit lieu, un pré (confronts) dont le prix n'a pas été arrêté et sera fixé par les experts Jean BROS et Jean VALENTIN, des Bros. L'acheteur donne 250 livres. Si l'estimation est différente, on ajustera.	
3E416 Me Bout (090)	16/05/1694	quittance	Aumont	<b>LIBOUREL Pierre, BARRES Jean</b>	Jean BARRES, laboureur, du lieu et paroisse de MALBOUZON, reçoit une somme de Pierre LIBOUREL car le pré vendu par ce dernier a été sous-évalué dans le contrat de vente du 22/1/1694 chez Me Etienne BOUT. Cf. expertise photo 85.	
3E415 Me Bout (91)	19/06/1692	obligation	Malbouzon	<b>LIBOUREL Pierre, BOISSONNADE Etienne</b>	Etienne BOISSONNADE, hôte, de Malbouzon, est débiteur envers Pierre LIBOUREL [écrit "LIBOREL"] de 45 livres pour achat d'une paire de taureaux. Echancier.	
3E415 Me Bout (91)	19/06/1692	obligation	Malbouzon	<b>LIBOUREL Pierre, PRADIER Jean</b>	Jean PRADIER, de Malbouzon, est débiteur envers Pierre LIBOUREL [écrit "LIBOREL"] de 64 livres pour achat d'une paire de taureaux. Echancier.	
3 E 414 Me Bout (863)	13/06/1691	quittance	Saint-Sauveur-de-Peyre	<b>MAGNE Guillaume et ESTEVENON Guillaume</b>	Pierre CHASTANG, juge royal de ?, habitant Langogne, a reçu de Guillaume MAGNE et Guillaume ESTEVENON, de Rouchadel (Saint-Sauveur-de-Peyre), prix de l'arrentement de terres.	
3 E 414 Me Bout (864)	13/06/1691	quittance	Saint-Sauveur-de-Peyre	<b>MAGNE Guillaume et ESTEVENON Guillaume, TINEL Valentin et Marguerite</b>	Valentin TINEL, fils et héritier de feus Guillaume et de Jeanne VALENTIN, d'Aumont, [agissant aussi pour sa sœur, Marguerite TINEL], et assisté de François GACHON, son curateur, a reçu de Guillaume MAGNE et Guillaume ESTEVENON, beau-père et beaux-fils, de Rouchadel (Saint-Sauveur-de-Peyre), 60 livres sur l'arrentement de sa métairie dudit lieu et 1900 livres pour la constitution de dot de sa feuve mère.	
3 E 414 Me Bout (801)	27/04/1691	rémission	Aumont	<b>MAGNE Guillaume et Pierre</b>	Guillaume MAGNE, de Veyres (les Bessons), a reçu de Pierre MAGNE, son frère, de Longuesagne (Javols), un legs fait par feu Jacques MAGNE, leur père, en son testament chez Me BOUT. Autres détails financiers à voir.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (357)	21/08/1695	achat	Aumont	<b>MAGNE Guillaume, BOUQUET Catherine</b>	Catherine BOUQUET, veuve d'Antoine BONNAL [jeune], de Longuesagne, paroisse de Javols, vend à Guillaume MAGNE un reste de champ qu'elle a audit lieu. Localisation cadastrale. Le paiement renvoie à une obligation consentie par ladite BOUQUET chez Me ALARY, notaire de Serverette, le 25/07/1694.	
3E416 Me Bout (040)	28/3/1694	achat	Aumont	<b>MAGNE Guillaume, BOUQUET Jean</b>	Jean BOUQUET, de Longuesagne, paroisse de Javols, cède un champ à Guillaume MAGNE, du moulin de Longuesagne. Situation;prix. Paiement partie en argent, partie par l'effacement de la dette du vendeur envers l'acheteur (2 obligations chez 2 notaires, l'une chez feu Me CHASTANG, l'autre chez Me ALTIER). Le vendeur en profite pour rembourser une dette à Catherine BOUQUET, sa fille, assistée de son curateur, Jean CHEVALIER, du Vestit.	
3E415 Me Bout (101)	30/06/1692	accord	Aumont	<b>MAGNE Guillaume, CONSTAND Pierre</b>	Pierre CONSTAND, de Saint-Sauveur-de-Peyre, d'une part ; Guillaume MAGNE, de Rouchadel (ibidem), au nom de Jeanne GRIMAL, fille de feu Blaise et fiancée à Guillaume ESTEVENON, son petit-fils, d'autre. Pierre CONSTAND est demandeur en désistat pour un champ (localisation cadastrale) acquis par feu Jacques CONSTAND, son père, de feu Jacques CHASSARIC. Ledit MAGNE soutenait que depuis un temps immémorial la dite GRIMAL, son feu père et les parents de celui-ci, avaient joui de ce champ. Finalement, accord : pour 3 livres versées à Pierre CONSTAND Jeanne GRIMAL gardera le champ.	
3E415 Me Bout (78)	22/05/1692	quittance	Aumont	<b>MAGNE Guillaume, ESTEVENON Guillaume, TINEL Valentin, TINEL Marguerite</b>	Marguerite et Valentin TINEL, frère et sœur, enfants de feus Guillaume et Jeanne VALENTIN, d'Aumont, assistés de François GACHON, d'Aumont, leur curateur ad lites, ont reçu de Guillaume MAGNE et Guillaume ESTEVENON, beau-père et beaux-fils, rentiers de la métairie de Rochadel [Il y a un Rochadel sur la commune de Saint-Michel-de-Dèze] 120 livres sur le prix de l'arrentement.	
3E416 Me Bout (205)	21/12/1694	achat	Aumont	<b>MAGNE Guillaume, MONTANIER Pierre</b>	Pierre MONTANIER, du moulin de Longuesagne (Javols), vend à Guillaume MAGNE, son beau-frère, dudit lieu, une portion d'un pâtural dont Guillaume avait déjà l'autre partie sur les droits de légitime de sa femme, Catherine MONTANIER. Situation cadastrale, prix de 100 livres que le vendeur délègue au Comte de Peyre à qui il doit des arrrages de censive.	
3E415 Me Bout (67)	15/05/1692	quittance	Aumont	<b>MAGNE Guillaume, SARRUT Pierre</b>	Pierre SARRUT, de Grandviala (la Chaze-de-Peyre), a reçu de Guillaume MAGNE le contenu de l'arrentement d'un pré et d'un champ passé entre eux chez Me CHASTANG pour 4 années. Bien que le terme ne soit pas échu, Guillaume MAGNE consent à l'annulation de l'arrentement et reçoit de Pierre SARRUT en dédommagement un esconson de pâtural.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (382)	25/10/1695	achat	Aumont	<b>MAGNE Guillaume, SAUVAGE Antoine</b>	Antoine SAUVAGE, fils et héritier de feu Antoine et donataire de Marguerite ROUX, sa mère, de Saint-Sauveur-de-Peyre, a vendu à Guillaume MAGNE et Guillaume ESTEVENON, beau-père et beau-fils, de Rouchadel (ibidem), un pâtural qu'il a au terroir de Fontans. Situation cadastrale et prix.	
3E416 Me Bout (047)	09/04/1694	testament	Aumont	<b>MAGNE Isabeau</b>	Fille de feu Jacques, de Longuesagne, paroisse de Javols. Sépulture cimetière de Javols, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Pierre MAGNE, son frère, et à ses neveux, Guillaume, Isabeau et autre Isabeau MAGNE, enfants de Pierre. A Jacques MAGNE, autre frère. Héritier universel, Philippe MAGNE, son frère aîné. Acte rédigé dans la maison de Philippe MAGNE où la testatrice est alitée.	
3 E 414 Me Bout (425)	02/02/1690	CM	Aumont	<b>MAGNE Jacques et BOYER Catherine</b>	Jacques MAGNE, fils de feu autre Jacques et d'Isabeau TROCELLIER, de Longuesagne (Javols), avec Catherine BOYER, fille de feus Antoine et Catherine ROUVIERE, dudit lieu. Les fiancés sont majeurs. Présence de Guillaume MAGNE, oncle paternel du fiancé, et de Philippe MAGNE, son frère aîné, ainsi que de Jean BOYER, oncle paternel de la fiancée, de Javols, et Jacques ROUVIERE, son oncle maternel. Les biens de la fiancée, une maison, des meubles, des ustensiles, du bétail. Il y a aussi 60 livres que lui doit Jacques BRUNEL par obligation. Le fiancé apporte 300 livres qu'il a gagnées de son travail, en plus de ses droits de légitime paternels et maternels, non chiffrés.	
3E416 Me Bout (097)	25/05/1694	quittance	Aumont	<b>MAGNE Jacques et Guillaume</b>	Guillaume MAGNE, du moulin de Longuesagne (Javols), a reçu de Jacques MAGNE, son frère, dudit lieu, paiement suite à transaction entre eux chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (516)	14/05/1690	quittance	Aumont	<b>MAGNE Jacques et Guillaume</b>	Guillaume MAGNE, tisserand, des moulins de Longuesagne (Javols), a reçu de Jacques MAGNE, son frère, dudit lieu, 50 livres sur le contenu du contrat de rémission passé devant Me BOUT	
3E416 Me Bout (412)	15/01/1696	obligation	Aumont	<b>MAGNE Jacques et Philippe</b>	Philippe MAGNE, de Longuesagne (Javols), doit à Jacques MAGNE, du moulin de Longuesagne (ibidem), 7 sesterées de blé pour reste de l'arrentement de la dime de Longuesagne.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (342)	15/07/1695	rémission	Aumont	<b>MAGNE Jacques, BOYER Jeanne et Françoise</b>	Jacques MAGNE, père et administrateur des biens de Philippe MAGNE et de feu Catherine BOYER, héritière de Catherine ROUVIERE, sa mère, de Longuesagne (Javols), d'une part ; Jeanne et Françoise BOYER, sœurs, dudit lieu, filles de feus Antoine et de ladite ROUVIERE (celle-ci héritière de son mari), assistées de Jean DALMAS, de Buffeirettes, demeurant à Aumont, leur curateur, d'autre. Ladite ROUVIERE, en son testament du 27/03/1689 chez Me BLANQUET, avait fait un legs à chacun de ses 6 enfants, ladite Jeanne, Françoise, Marie, André, Antoine et avait institué son héritière universelle ladite Catherine. Puis, Catherine s'est mariée avec ledit MAGNE et Marie, André et Antoine sont décédés ab intestat. Auxquels biens, Philippe, Jeanne et Françoise ont succédé, chacun pour un tiers. Ces dernières ont réclamé à Jacques MAGNE leur légitime ainsi que leurs droits à la succession des frères et sœur décédés et on s'est mis d'accord pour faire faire par Jean BROS, expert des Bros, une estimation. Inventaire des biens et calculs financiers.	
3E416 Me Bout (390)	27/11/1695	quittance	Aumont	<b>MAGNE Jacques, BOYER Jeanne et Françoise</b>	Jeanne et Françoise BOYER, filles de feus Antoine et Catherine ROUVIERE, de Longuesagne [Javols], assistées de Jean DALMAS, leur curateur, ont reçu de Jacques MAGNE, leur beau-frère, du blé qu'il leur avait donné dans la transaction passée entre eux le 15/07 dernier chez Me BOUT.	
3E412 Me Bout (83)	30/04/1671	accord	Aumont	<b>MAGNE Jacques, collectif</b>	Accord sur le droit de fumage pour les habitants de Longuesagne. Jacques MAGNE, laboureur, habitant de Longuesagne, demandeur, d'une part ; Jean BOUQUET jeune, Jean TROCELLIER dit LATGE, Etienne BRUNEL, Jean TROCELLIER, Jean BOUQUET, fils de feu Pierre, Blaise BOUQUET, François BARRANDON, Antoine BONNAL, Jean BOUQUET plus jeune, et François TICHIT, habitants dudit lieu, défenseurs, d'autre. Pour éviter un procès, partage confié à Jacques CHASSARIC, consul perpétuel de la terre de Peyre. Règles du partage.	
3E415 Me Bout (411)	05/02/1694	quittance	Saint-Sauveur-de-Peyre	<b>MAGNE Jacques, DUZILLIS Raymond</b>	Raymond DUZILLIS, notaire royal de Saint-Sauveur-de-Peyre, mari de Bastienne de MEISSONNIER, et icelle héritière de feus Maîtres Guy MEISSONNIER et autre Guy MEISSONNIER, ses père et oncle, notaires royaux en leur vivant, a reçu de Jacques MAGNE, laboureur, du moulin de Longuesagne (Javols), 186 livres que Guillaume MAGNE, frère dudit Jacques, devait au sieur DUZILLIS par transaction du 31/01/1686 chez Me BOUT et dont ledit Jacques s'était chargé par autre transaction du 12/02/1686.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (391)	27/11/1695	achat	Aumont	<b>MAGNE Jacques, TROCELLIER Jean</b>	Jean TROCELLIER jeune, de Tiracols (Javols), a vendu à Jacques MAGNE, de Longuesagne (ibidem), une pièce contenant un pâtural et un champ. Situation cadastrale, prix (respectivement 100 et 50 livres). En fait, cette pièce était hypothéquée par le "vendeur" dans l'acte d'obligation du 12/03/1691. Conditions de la vente.	
3 E 414 Me Bout (755)	12/03/1691	obligation	Aumont	<b>MAGNE Jacques, TROCELLIER Jean jeune</b>	Jean TROCELLIER jeune, de Tiracols (Javols), a emprunté 72 livres à Jacques MAGNE, de Longuesagne (ibidem). Echancier de remboursement. Hypothèque d'un champ (confronts) en garantie.	
3 E 414 Me Bout (537)	13/06/1690	CM	la Croix (Aumont)	<b>MAGNE Philippe et JACME Catherine</b>	Philippe MAGNE, fils de feus Pierre et de Catherine BOYER, de Longuesagne (Javols), avec Catherine JACME, fille de feus Jean et Jeanne RAMADIER, de la Croix (Aumont. Pour la fiancée, Antoine RAMADIER, son beau-frère. La fiancée apporte 159 livres gagnées de son travail et 36 livres à elle léguées par feu Dauphine MARTIN, son aïeule, en son testament chez Me BOUT le 24/09/1677, à se faire payer par Antoine RAMADIER, mari de Louise JACME, héritière de ladite MARTIN. Parmi les témoins, Etienne MAGNE, père de l'époux.	
3E416 Me Bout (303)	25/05/1695	quittance	Aumont	<b>MAGNE Philippe, DALLE Marie</b>	Marie DALLE, fille de Me feu Jean DALLE, notaire du Cher [Sainte-Colombe-de-Peyre], a reçu de philippe MAGNE, de Longuesagne, le prix de l'arrentement d'un pré qu'elle a à Longuesagne.	
3E415 Me Bout (346)	09/09/1693	quittance	Aumont	<b>MAGNE Philippe, TROCELLIER Jeanne</b>	Jeanne TROCELLIER, fille de feu Jean, du Cheilaret, a reçu de Philippe MAGNE, de Longuesagne, la nourriture et l'entretien de Anne MAGNE, leur fille naturelle. Faute de paiement, des fruits dudit MAGNE avaient été saisis.	
3 E 414 Me Bout (480)	08/03/1690	accord	Aumont	<b>MAGNE Philippe, TROCELLIER Jeanne</b>	Jeanne TROCELLIER, fille de feu Jean, du Cheylaret (Javols), et Philippe MAGNE, laboureur, de Longuesagne (ibidem). Jeanne a porté plainte devant les officiers de Peyre pour l'avoir rendue enceinte et demandait des dommages et intérêts. Ils se mettent d'accord pour éviter un procès. Ledit MAGNE s'engage à nourrir et entretenir l'enfant dès sa naissance. Il donnera 44 livres de dommages et intérêts à Jeanne : 11 livres sous 8 jours, 12 livres lors de l'accouchement, et les 21 livres restantes dans 1 an.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (558)	02/07/1690	police	Aumont	<b>MAGNE Pierre et Philippe</b>	Par acte chez Me BOUT, Philippe MAGNE, laboureur, de Longuesagne, avait cédé à son frère, Pierre MAGNE, la moitié de l'héritage de leur père, feu Jacques MAGNE, à charge de payer la moitié des dettes. Depuis ledit Philippe, à la décharge dudit héritage, avait réglé plusieurs dettes : à Etienne MEISSONNIER, maréchal, de Javols ; à André TICHIT, dudit lieu ; Gabrielle TROCELLIER ; Jean TROCELLIER dit MISSAU ; Jean VYE, d'Aumont ; Astorg BOULET, d'Orbaniac ; Jean BOUQUET, de Longuesagne ; etc (nombreux noms cités). Il demande évidemment le remboursement. Arguments opposés. Finalement accord amiable, voir détails. Il est évoqué une transaction passée entre eux sur les droits de légitime le 16/12/1680. [Cette dernière date permet peut-être de dater d'avant ce jour le décès des parents].	
3E415 Me Bout (169)	07/12/1692	quittance	Aumont	<b>MAGNE Pierre, MAGNE Guillaume</b>	Guillaume MAGNE, habitant et marié à Veyres (les Bessons), a reçu de Pierre MAGNE, son frère, de Longuesagne (Javols), 39 livres sur ses droits de légitime dont 15 livres chez Me CHASTANG et 24 livres ce jour chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (442)	08/03/1694	testament	Cheylaret (Javols)	<b>MALABOUCHE Agnès</b>	Agnès MALABOUCHE, femme de François VALLY, du Cheylaret (Javols), malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, cimetièrre de l'église paroissiale de Javols. 100 livres chacune à Isabeau et Catherine VALLY, leurs filles. A Jean-Jacques ( ou Jean, Jacques), Pierre et Antoine VALLY, leurs fils, 50 livres chacun. Héritier universel, son mari.	
3E416 Me Bout (379)	19/10/1695	quittance	Aumont	<b>MALARCHER Marie, MOURE Robert</b>	Robert MOURE, sieur de Rougies, habitant à Rougies (Serverette), a reçu de damoiselle Marie MALARCHER, veuve de Jacques PLANCHON, de Bousquas (Aumont), échéance de la rente à lui constituée par contrat passé entre eux chez Me BOUT. Rente récupérée à partir de la prochaine échéance par Marie MALARCHER pour 48 livres payées précédemment à Robert ou à son fils, Jean-Pierre MOURE.	
3E415 Me Bout (140)	10/10/1692	quittance	Aumont	<b>MALASSAGNE Jean, GRAS Philippe</b>	Messire Jean MALASSAGNE, prêtre d'Albaret-le-Comtal, a reçu de Philippe GRAS, de Sainte-Colombe-de-Peyre, 60 livres pour le legs à lui fait par feu feu messire Philippe CONORT, prêtre de Burzet-07, et à prendre sur feu messire André GRAS, prêtre et curé d'Aumont, et dont ledit Philippe GRAS est héritier.	
3E413 Me Bout (273)	28/12/1674	testament	le Cheylaret (Javols)	<b>MALIGE Marguerite</b>	Marguerite MALIGE, femme de Jean TROCELLIER, du Cheylaret (Javols), malade, veut être enterrée au cimetière de l'église paroissiale de Javols. Legs à Durand et Philippe TROCELLIER, leurs fils, 15 livres chacun. Legs à ses filles, et dudit TROCELLIER, Marie, Jeanne, Catherine, Françoise et Louise TROCELLIER, 24 livres chacune. Héritier universel, son mari.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (265)	14/04/1693	achat	Aumont	MARIES Jean, ANTONY Etienne	Etienne ANTONY, Me serrurier, d'Aumont, a vendu une petite pède à Jean MARIES, tisserand, dudit lieu, pour 19 livres.	
3E413 Me Bout (99)	01/06/1673	quittance	Aumont	MARIES Jean, GACHON Antoine	Antoine GACHON, Me charpentier, d'Aumont, a reçu de Jean MARIES, fils de Vidal MARIES, 106 livres que lui devaient Barthélemy SEFONS et Gabrielle GACHON, mariés, pour leur achat audit GACHON d'un étage bas de maison par acte chez Me CHASTANG le 29/04/1669, somme que les acheteurs avaient déléguée à prendre sur Vidal MARIES et Marie GACHON, père et mère de Jean MARIES, qui lui étaient débiteurs de la même somme.	
3E415 Me Bout (263)	13/04/1693	donation	Aumont	MARIES Jean, JOUVE Antoine	Antoine JOUVE, tisserand, d'Aumont, pour services rendus mais aussi pour éteindre ses dettes envers lui, fait donation à Jean MARIES d'une maison et jardin sis à Aumont. Localisation cadastrale. Il conservera cependant la jouissance de la maison et du jardin sa vie durant.	une bonne partie des actes commencés au 26 mars 1693 se retrouvent en doublons en fin de registre.
7 E 415 Me Bout (467)	13/04/1693	donation	Aumont	MARIES Jean, JOUVE Antoine	Antoine JOUVE, tisserand, d'Aumont, pour services rendus mais aussi pour éteindre ses dettes envers lui, fait donation à Jean MARIES d'une maison et jardin sis à Aumont. Localisation cadastrale. Il conservera cependant la jouissance de la maison et du jardin sa vie durant.	Doublons de 1693. Voir photo 263
3E416 Me Bout (512)	01/07/1696	obligation	Aumont	MARIES Jean, SARRAZIN Jacques	Jacques SARRAZIN, de Masberal (Rimeize), doit de l'argent à Jean MARIES, demeurant pour rentier à la métairie de la tuile, pour achat d'une paire de bœufs (obligation chez feu Me CHASTANG "qui a été égarée").	
3E415 Me Bout (41)	11/04/1692	quittance	Aumont	MARIES Jean, TINEL Valentin	Valentin TINEL, marchand, d'Aumont, fils et héritier de feu Guillaume, assisté de François GACHON, praticien, d'Aumont, son curateur ad lites, a reçu de Jean MARIES, jadis rentier de sa métairie d'Aumont, 225 livres et 50 setiers de blé-seigle pour 3 paiements d'arrentement de ladite métairie et de celle d'Isabeau TINEL comprise dans le même arrentement. Il reçoit aussi 185 livres pour la valeur des boeufs, vaches et autre bétail dont ledit MARIES se trouve chargé par inventaire ainsi que les meubles utiles, le foin et la paille, y compris celle qui est chez Marguerite CHASTANG, belle-mère dudit MARIES. Référence à un acte du 30/03/1689 chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (149)	24/10/1692	quittance	Aumont	<b>MARIES Jean, TINEL Valentin</b>	Valentin TINEL, marchand, d'Aumont, fils et héritier de feu Guillaume, assisté de François GACHON, praticien, d'Aumont, son curateur ad lites, a reçu de Jean MARIES, jadis rentier de sa métairie d'Aumont, 35 setiers 4 cartons de blé-seigle pour prix de l'arrentement de la métairie dudit TINEL et de celle d'Isabeau TINEL, sa tante, fait par feu Noël VALENTIN, son oncle. Voir 11/04 dernier chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (281)	10/01/1675	CM	Saint-Sauveur-de-Peyre	<b>MARIES Jean, VIDAL Isabeau</b>	Jean MARIES, de la Chazotte [Aumont], fils de Jean MARIES et de Françoise BOULET, avec Isabeau VIDAL, fille de feu Gilbert + et de Philippine ROUEL, du Prat (Saint-Sauveur-de-Peyre). Présence de Guillaume CONNORT, beau-frère de la fiancée, veuve de Jeanne VIDAL +, héritier et bien tenant des biens de ses feus femme et beau-père, promet 400 livres, une robe grise en drap de maison. La mère promet 80 livres de droits maternels. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens avec les réserves habituelles.	
3E416 Me Bout (243)	15/03/1695	achat	Aumont	<b>MARQUES Blaise et Denis</b>	Denis MARQUES, muletier, de Saint-Sauveur, a vendu à Blaise MARQUES, son frère, dudit lieu, partie d'une maison. Situation cadastrale.	
3E415 Me Bout (419)	14/02/1694	CM	Aumont	<b>MARQUES Blaise et VYE Catherine</b>	Blaise MARQUES, fils de feu Louis et de Jeanne ROME, de Saint-Sauveur-de-Peyre, avec Catherine VYE, fille de Jean VYE dit ROQUETAILLADE et de Jeanne ANTONY, d'Aumont. 300 livres de dot. Il y a aussi, gagnés par son travail, 15 livres, une robe et 2 cotillons.	
3E415 Me Bout (358)	04/10/1693	accord	Aumont	<b>MARQUES Marguerite, DALMAS Jean</b>	Jean DALMAS, de Buffeirettes, habitant à présent au bourg d'Aumont, d'une part ; Marguerite MARQUES, sa belle-mère, d'autre. Rappel de conditions inscrites au CM de DALMAS avec Madeleine VIGNE, fille de ladite MARQUES, le 09/06/1680, chez Me Pierre VALENTIN, où le marié avait pris un engagement financier en faveur de ladite MARQUES, et d'un acte du 11/07/1686 où ladite MARQUES avait cédé audit DALMAS, son beau-fils, des sommes qu'il n'a jamais reçues. On tombe d'accord pour annuler ces obligations réciproques..	
3 E 414 Me Bout (458)	03/03/1690	testament	les Estrets (Fontans)	<b>MARTIN Guillaume</b>	Guillaume MARTIN, maréchal, des Estrets (Fontans), alité, malade. Sépulture à la chapelle des Estrets, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Isabeau, Marie et Jeanne MARTIN, ses filles et de feu Marie BAUZEDAT, sa 1ère femme, 200 livres, y compris legs à elles fait par leur feu mère en son testament. A Jeanne, Marguerite et Barthélemy MARTIN, ses enfants eus avec Catherine RAMBIER, sa 2de femme, 50 livres. Héritière universelle en fidéi-commis, ladite Catherine RAMBIER.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (69)	30/04/1673	CM	les Fons (la Chaze-de-Peyre)	<b>MARTIN Jacques, BOULET Marie</b>	Jacques MARTIN, fils d'Antoine et de Jeanne ASTRUC, de Grandviala (la Chaze-de-Peyre), avec Marie BOULET, fille de feus Jean BOULET + et Isabeau PIGNEDE, des Fons (ibidem). La fiancée est assistée de Jean BOULET, son frère, et de Jean MARIES, de la Chazotte, son oncle. Dot : 550 livres, un coffre en bois de pin, une robe, promis par Isabeau BOULET, soeur de la fiancée, en une obligation reçue ce jour par Me Jean DALLE, notaire du Cher ; plus 15 livres à elle léguées par feu Jean SEGUIN +, son beau-frère. Présente aussi, Françoise BOULET. Le fiancé reçoit de son père un pré et un champ (confronts), et de sa mère, la moitié de ses biens dont elle garde l'usufruit. Présence d'Antoine MARTIN, frère du fiancé.	
3E411 Me Bout (69)	20/07/1664	donation	Beauregard (le Fau-de-Peyre)	<b>MARTIN Jeanne, MARCADIER Jeanne</b>	Jeanne MARCADIER, veuve d'Etienne MARTIN, de Malbouzon, fait donation de tous ses biens à Jeanne MARTIN, sa fille, femme de François TOUZERY, dudit lieu, y compris les arrérages de pension à elle dus par Pierre ALANCHE, dudit lieu. Conditions de la donation. Sa fille devra payer sa légitime à l'autre fille, Jeanne MARTIN, femme d'Antoine SEGUIN, de la Pinède. Rédigé dans la "rue publique".	
3E412 Me Bout (273)	14/06/1672	accord	Marvejols	<b>MAS Jacques, BRUNY Jean</b>	Feu Jean BRUNY, du Rouchat (Rimeize), devait 240 livres à feu Isaac MAS, bourgeois, de Marvejols, par obligation du 11/12/1647 reçue par Me Jean RAMADIER, notaire des Bros, pour arrérages de censives, et 134 livres audit Me Jean RAMADIER par obligation du 12/04/1650 chez Me RAMPAN et autre somme encore. D'où, ledit MAS, ayant droit et cause dudit RAMADIER, avait fait saisir des terres du sieur BRUNY, faute de paiement. Mais ce dernier a continué l'exploitation. D'où nouvelles poursuites contre la fille dudit feu BRUNY, damoiselle Antoinette de BRUNY, héritière de son père. Puis ledit MAS décéda et Jacques MAS, docteur et avocat, fils et héritier d'Isaac, s'appropriait à jouir des dites terres. Jean BRUNY, frère d'Antoinette, demande à celle-ci l'autorisation de régler lui-même les sommes, capital, intérêts et dépends. D'où l'accord de ce jour. Voir détails. Pour cela, ledit BRUNY emprunte 500 livres à damoiselle de TARDIEU, veuve et héritière de feu Pierre de BARTHELEMY, conseiller et procureur du Roi à Marvejols.	
3E413 Me Bout (227)	18/07/1674	quittance	Aumont	<b>MASSON François, BOULET Isabeau</b>	Isabeau BOULET, veuve et héritière de Jean SEGUIN, des Fons (la Chaze-de-Peyre), a reçu de François MASSON, meunier, de Saint-Alban, 228 livres dont celui-ci était débiteur conjointement avec feu Jacques MASSON, son père, envers Jeanne SEGUIN, dont ledit Jean SEGUIN était héritier (cf. transaction passée entre lesdits MASSON et SEGUIN le 12/09/1661 chez Me BOYER, notaire de Marvejols). Il est aussi question de feue Jeanne POUDEROUX, femme dudit SEGUIN.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (394)	03/12/1695	émancipation	Aumont	<b>MAUREL Antoine et MAUREL Antoine jeune</b>	Antoine MAUREL, laboureur, de Grandviala (la Chaze), demeurant pour rentier à Monteil (Aumont), et autre Antoine MAUREL jeune, père et fils, ce dernier procréé avec feu Catherine STEVENON, sa 1ère femme. Le fils demande au père, qui accepte, son émancipation, étant âgé de plus de 30 ans et ayant servi les maîtres hors de la maison de son père depuis plus de 10 ans. Cérémonie : "lui ayant mis les mains sur la tête et le baisant".	
3E416 Me Bout (395)	04/12/1695	subrogation	Aumont	<b>MAUREL Antoine et MAUREL Antoine jeune</b>	Antoine MAUREL, demeurant pour rentier à Monteil (Aumont) subroge Antoine MAUREL jeune, son fils, émancipé, de Grandviala (la Chaze), en l'acquisition qu'il a faite d'un pré appartenant à Jean et Vidal TROCELLIER. Situation cadastrale. Délégation faite pour le prix de 120 livres sur lesquelles le père délègue la somme de 70 livres à payer à Jean TROCELLIER, de Civeyrac, dont il est débiteur par transaction chez Me CHARRIER le 19/10 dernier. Le père ne reçoit donc que 50 livres et le fils garde le champ.	
3E416 Me Bout (396)	05/12/1695	quittance	Aumont	<b>MAUREL Antoine jeune, TROCELLIER Jean</b>	Jean TROCELLIER, tisserand, de Civeyrac (Javols), a reçu d'Antoine MAUREL jeune, fils d'autre Antoine, de Grandviala (la Chaze), partie d'une dette de MAUREL père (transaction du 19/10 dernier chez Me CHARRIER).	
3E416 Me Bout (425)	04/02/1696	quittance	Aumont	<b>MAUREL Antoine jeune, TROCELLIER Jean</b>	Jean TROCELLIER, de Civeyrac (Javols), a reçu d'Antoine MAUREL jeune, fils émancipé d'autre Antoine, natif de Grandviala, demeurant à présent au Monteil, reste à payer d'un achat par MAUREL, le père, chez Me CHARRIER, le 19/10/1695.	
3E416 Me Bout (301A)	23/05/1695	vente de bois	Aumont	<b>MAUREL Antoine, GOUNY François, JOUVE Jean</b>	Antoine MAUREL, laboureur, de Grandviala (la Chaze), demeurant pour rentier à Monteil (Aumont), vend à François GOUNY et Jean JOUVE, du Bouschet, un bois. Situation cadastrale.	
3E413 Me Bout (171)	10/01/1674	quittance	Aumont	<b>MAUREL Antoine, VALENTIN Jean</b>	Jean VALENTIN, de Crozes (Aumont), a reçu d'Antoine MAUREL, dudit lieu, 90 livres suite au contrat d'accord passé entre eux le 10/12/1673 chez Me BOUT (même registre).	
3E415 Me Bout (319)	21/06/1693	testament	Aumont	<b>MAUREL Guillaume</b>	Guillaume MAUREL vieux, laboureur, d'Aumont, malade. Cimetière de l'église paroissiale d'Aumont. Legs de 60 livres à Guillaume, Jean et autre Guillaume MAUREL, ses fils et d'Agnès BOUDET, sa femme. 100 livres à leurs filles, Catherine et autre Catherine MAUREL. Héritière universelle, sa femme, en fidéi-commis. Parmi les témoins, autre Guillaume MAUREL, de la Brugeyrette, frère du testateur, et André ANTONY, maréchal, d'Aumont. Un inventaire suit l'acte.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (304)	13/02/1675	CM	la Brugeyrette (Aumont)	<b>MAUREL Guillaume jeune, BOUDET Marguerite</b>	Guillaume MAUREL jeune , fils de feu André MAUREL + et de Catherine ALDEBERT, d'Aumont, avec Marguerite BOUDET, fille de feu Pierre BOUDET + et de Marguerite MEISSONNIER, de la Brugeyrette (Sainte-Colombe-de-Peyre). La mère de la fiancée lui remet le fidéi-commis confié par son feu mari dans son testament. Elle lui fait aussi donation de la moitié de ses biens avec les réserves habituelles et une liste des objets qu'elle possède dans sa maison. Le fiancé investira 700 livres dans les biens de sa femme, somme qui sera employée pour doter Agnès BOUDET, soeur de Marguerite, lors de son CM avec autre Guillaume MAUREL, frère dudit fiancé, selon accord reçu hier chez Me BOUT (même registre, photo 302).	
3E413 Me Bout (306)	13/02/1675	CM	la Brugeyrette (Aumont)	<b>MAUREL Guillaume vieux, BOUDET Agnès</b>	Guillaume MAUREL vieux , fils de feu André MAUREL + et de Catherine ALDEBERT, d'Aumont, avec Agnès BOUDET, fille de feu Pierre BOUDET + et de Marguerite MEISSONNIER, de la Brugeyrette (Sainte-Colombe-de-Peyre). La dot, 100 livres, une vache, une couverture de Montpellier, et les 700 livres dont il a été question de façon croisée lors du CM de ce jour même registre entre Guillaume MAUREL jeune, frère dudit Guillaume MAUREL vieux, et Marguerite BOUDET, soeur d'Agnès BOUDET. La mère du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens avec réserves habituelles, dont lui laisser une des demeures pour son habitation.	
3E413 Me Bout (302)	12/02/1675	accord	Aumont	<b>MAUREL Guillaume vieux, MAUREL Guillaume jeune</b>	Guillaume MAUREL jeune réclame en justice la moitié des biens de feu André MAUREL †, son père, décédé ab intestat, dont sont tenanciers son frère, Guillaume MAUREL aîné et leur mère, Catherine ALDEBERT, tous d'Aumont. Il y avait un 3ème fils, feu Jean MAUREL †, décédé depuis. Arguments contraires. Accord amiable en fin de compte.	
3 E 414 Me Bout (699)	26/12/1690	quittance	Aumont	<b>MAUREL Guillaume, PELISSE Etienne</b>	Etienne PELISSE, d'Aubigeyres (Saint-Sauveur-de-Peyre), a reçu de Guillaume MAUREL, de la Brugeyrette, 70 livres dues au contrat de transaction passé entre eux chez Me CHASTANG.	
3 E 414 Me Bout (175)	11/04/1689	testament	Aumont	<b>MAUREL Isabeau</b>	Isabeau MAUREL, fille d'Antoine, [de la Chaze], demeurant à présent au Monteil (Aumont), "indisposée de son corps". Sépulture au cimetière de l'église paroissiale de la Chaze, tombeau de ses prédécesseurs. 100 livres à son père. Héritière universelle, Agnès AMBERT, sa marâtre, en fidéi-commis pour son père et, à défaut, à celui de ses frères consanguins qu'elle désignera. Elle se gardera 60 livres le jour où elle rendra le fidéi-commis. Parmi les témoins, Guy AMBERT, tailleur, du Cher.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (233)	05/03/1695	testament	Aumont	MAUREL Jacques	Jacques MAUREL, laboureur, des Crozes (Aumont), malade. Sépulture cimetière paroissial d'Aumont. Legs à Jean, Isabeau, Jeanne et Agnès MAUREL, ses enfants, et de Jeanne BRASSAC, sa femme. Legs à Barthélemy MAUREL, son fils naturel. Héritière universelle, sa femme, fille de Jeanne GINSAC.	
3E411 Me Bout (240)	27/04/1667	reconnaissance	la Baume	MAUREL Jean, FOURNIER Philippe (F)	Jean MAUREL, de Ressouches (le Buisson), a reçu de sa femme, Philippe FOURNIER, 75 livres en une obligation de 41 livres que Pierre RIGAL lui doit et 4 setiers de seigle déjà reçus. Ladite FOURNIER s'était constituée en cette somme lors de son CM.	
3E411 Me Bout (248)	10/05/1667	achat	[Aumont]	MAUREL Jean, SARRUT Vidal	<b>Acte annulé, les parties n'ayant pu se mettre d'accord.</b> Vidal SARRUT, du Crouzet (Aumont), a vendu à Jean MAUREL, de la Chazotte (ibidem), un pastoral... <b>[acte interrompu].</b>	
3E413 Me Bout (39)	22/03/1673	quittance	las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre)	MAUREL Pierre, ALLO Jeanne	Jeanne ALLO, veuve de Guillaume MAUREL, de las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), a reçu de Pierre MAUREL, son fils, dudit lieu, une somme pour payer des obligations (en particulier, envers François RAMPAN, dudit lieu, chez Me DALLE le 02/02/1666) dont son fils se remboursera sur ses biens.	
3E411 Me Bout (208)	30/08/1666	accord et bail en paiement	Aumont	MAZEL Jean et Catherine	Feus Jean MAZEL et Marguerite JULLIEN, mariés, habitants du Crouzet (Aumont), avant de décéder, avaient légué à leur fils aîné, Jean MAZEL, 100 livres pour son droit de légitime et fait héritière universelle Catherine MAZEL, fille d'un premier mariage. Ladite Marguerite JULLIEN étant morte ab intestat en laissant 4 enfants, chacun d'eux a eu 150 livres. Pour en obtenir paiement, ledit Jean MAZEL fils voulut faire saisir des biens ayant appartenu à son feu père. Mais il y eut une transaction entre lui et Antoine RAMADIER, mari de Catherine MAZEL, le 18/08/1661 chez Me François DALLE, ramenant les droits à 270 livres sur lesquels Jean MAZEL reçut 30 livres en attendant d'autres paiements. <b>Voir suite ci-après.</b>	
3E411 Me Bout (208)	30/08/1666	accord et bail en paiement	Aumont	MAZEL Jean et Catherine	<b>Suite</b> : faute de pouvoir les honorer, ledit RAMADIER promet un champ en paiement (confronts). Faute de s'exécuter, il fut condamné et abandonna sa femme pour aller en bas pays de Languedoc. Comme les créanciers s'apprétaient à saisir ses biens propres, elle fut obligée de se séparer en biens de son mari. Il fallait tout-de-même régler l'affaire. C'est pourquoi ce jour, se retrouvent Jean MAZEL, habitant de Saint-Just en Languedoc, diocèse de Montpellier, et Catherine MAZEL pour un règlement amiable.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (70)	22/07/1664	bail en paiement	Aumont	<b>MAZEL Marguerite et Agnès, RAMADIER Antoine</b>	Feu Jean MAZEL, du Crouzet, et Marguerite JULLIEN, sa femme, par leur testament, avaient légué à Marguerite et Agnès MAZEL, leurs filles, l'un neuf vingt livres, l'autre 150 livres à chacune, et avaient fait leur héritière universelle leur autre fille, Catherine MAZEL, à charge pour elle de payer les legs susdits. Catherine épousa Antoine RAMADIER, du Crouzet, lequel s'empara de la totalité des biens. Au bord du procès, on finit par s'entendre. Arguments contraires et termes de l'accord.	
3 E 414 Me Bout (766)	25/03/1691	hypothèque	Aumont	<b>MAZEL Philippe, MONTEIL Pierre</b>	Pierre MONTEIL, de la Chaze, doit à Philippe MAZEL 74 livres par obligation chez Me BOUT du 01/01 dernier (photo 702 même registre). N'ayant pas de quoi payer, il donne des terres (confronts) en paiement. S'il arrivait cependant à payer le capital dans les 3 ans, ledit bail en paiement serait annulé.	
3E412 Me Bout (26)	22/01/1671	CM	le Bouschet (Aumont)	<b>MAZEL Pierre et MEISSONNIER Jeanne</b>	Pierre MAZEL, de Prunières, fils de feus Jean et Agnès FLORIT, avec Jeanne MEISSONNIER, fille de Pierre et de Philippe PROUHEZE, du Bouschet (Aumont). Le fiancé assisté de Guillaume CHALMETON [écrit "CHAUMETON"], de Prunières, son beau-frère, et de Jean SOULIER, du Vernet (le Malzieu), son cousin germain ; pour la fiancée, ses parents et son frère, François MEISSONNIER, donataire de leur père. Dot : 350 livres, une vache pleine, 4 brebis, 2 draps, une gazène, 3 robes. La mère donne 150 livres. Rédigé chez les Meissonnier.	
3E415 Me Bout (353)	28/09/1693	obligation	Aumont	<b>MEISSONNIER Isabeau, TROCELLIER Jean</b>	Jean TROCELLIER, tisserand, d'Aumont, emprunte à Isabeau MEISSONNIER, veuve de Benoît FRANCOIS, habitante d'Aumont, 75 livres sur 5 ans et hypothèque pour cela le second étage d'une maison avec jardin (confronts).	
3E415 Me Bout (22)	18/02/1692	CM	Aumont	<b>MEISSONNIER Jacques et BOUQUET Marie</b>	Jacques MEISSONNIER, fils de feu Pierre et Philippe PROUHEZE, du Bouchet (Aumont), avec Marie BOUQUET, fille de Jean et de Marguerite BOULET, de Longuesagne (Javols). 600 livres de dot. Echancier. Parmi les témoins, Jean BOUQUET, frère de la fiancée ; Blaise BOUQUET, de Longuesagne.	
3E415 Me Bout (24)	24/02/1692	quittance	Aumont	<b>MEISSONNIER Jacques, MEISSONNIER Blaise</b>	Blaise MEISSONNIER, du Bouchet (Aumont), à présent habitant et marié à Aumont, a reçu de Jacques MEISSONNIER, son frère, du Bouchet, échéance d'une obligation du 03/05/1689 chez Me BOUT ainsi qu'une somme contenue dans une transaction passée entre eux chez Me CHASTANG, notaire d'Aumont.	
3E415 Me Bout (392)	04/01/1694	achat	Aumont	<b>MEISSONNIER Jean, BROS Louise</b>	Louise BROS, veuve de Pierre VEYRES [écrit "BEYRES"], [tailleur], des Bros (la Chaze-de-Peyre), a vendu à Jean MEISSONNIER, marchand, de la Pinède, un pastoral (confronts) pour 75 livres.	
3E415 Me Bout (224)	13/02/1693	obligation	Aumont	<b>MEISSONNIER Jean, FOURNIER Jean</b>	Jean FOURNIER, de la Pinède, doit à Jean MEISSONNIER, dudit lieu, 40 livres pour achat de bétail. Echancier.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (396)	19/01/1694	achat	Aumont	<b>MEISSONIER Jean, MAUREL Catherine</b>	Catherine MAUREL, veuve de Jacques BOULET, d'Aumont, a vendu à Jean MEISSONNIER, hôte, d'Aumont, un champ situé au terroir de la Combe (confronts) pour 96 livres.	
3E415 Me Bout (239)	28/02/1693	obligation	Aumont	<b>MEISSONIER Jean, MONTANIER Jean</b>	Jean MONTANIER, marchand, du Villeret, doit à Jean MEISSONNIER, hôte, d'Aumont, 45 livres pour prix d'une jument. Paiement à la St Michel prochaine.	
3E415 Me Bout (389)	28/12/1693	obligation	Aumont	<b>MEISSONNIER Jean, PAGES Guillaume</b>	Guillaume PAGES, tisserand, d'Aumont, a emprunté 22 livres à Jean MEISSONNIER, tisserand, dudit lieu. Il laisse un jardin en garantie (confronts).	
3E415 Me Bout (230)	15/02/1693	quittance	Aumont	<b>MEISSONNIER Jean, SEGUIN Jeanne, TOURNEMIRE Antoine, FOURNIER Jean</b>	Jeanne SEGUIN, veuve de Pierre TOURNEMIRE, Antoine TOURNEMIRE, son fils et donataire, et Jean FOURNIER, tailleur, habitants de la Pinède (la Chaze), reconnaissent devoir à Jean MEISSONNIER, marchand, dudit lieu, 33 livres pour un prêt. Remboursement sur 2 ans. En garantie un petit pastoral (localisation cadastrale).	
3E416 Me Bout (369)	28/09/1695	quittance	Aumont	<b>MEISSONNIER Antoine et Guillaume</b>	Guillaume MEISSONNIER, fils de feu Gounet, natif d'Aumont, à présent habitant et marié à Avignon, a reçu d'Antoine MEISSONNIER, son frère aîné, d'Aumont, héritier de leur père, un legs de 20 livres fait chez Me feu Jean CHASTANG.	
3E416 Me Bout (060)	21/04/1694	quittance	Aumont	<b>MEISSONNIER Antoine, AUVERGNAS Etienne, BEYRES Antoine</b>	Etienne AUVERGNAS, fils et héritier de feu Antoinette COURET, assisté d'Antoine BEYRES, son curateur, tous habitants de Gibertès, paroisse du Buisson, reçoit de son parâtre, Antoine Meissonnier, sa part de succession suite au décès de sa mère qui avait testé chez Me JAROUSSE le 23/3/1693. Détail du compte de succession. Cité, Etienne COURET, frère de la testatrice.	
3E413 Me Bout (301)	12/02/1675	CM	le Rouchat (Rimeize)	<b>MEISSONNIER Antoine, BRUN Marguerite</b>	Antoine MEISSONNIER, fils de Gounet et de Marguerite CHASTANG, d'Aumont, avec Marguerite BRUN, fille de feus messire Jean BRUN et damoiselle Isabeau VIGOUROUX, du Rouchat (Rimeize). Présence de Jean BRUN, frère aîné de la fiancée. Celle-ci se constitue en tous ses biens meubles et immeubles, en quoi qu'ils puissent consister, + 300 livres, partie en espèces, partie en nature, qu'elles a gagnées de son travail et industrie. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens.	
3E416 Me Bout (414)	20/01/1696	obligation	Aumont	<b>MEISSONNIER Antoine, HERAND Barthélemy, DALMAS Jean</b>	Antoine MEISSONNIER, marchand, du Malzieu, a fait saisir 5 charges de fromage d'Auvergne de Barthélemy HERAND, marchand voiturier, de Lanuéjols-30, diocèse de Nîmes-30, faute de paiement d'une somme de 359 livres contenue en une obligation du 03/10/1689 et a mis la créance et la marchandise entre les mains de Jean DALMAS, hôte. Mais la marchandise pourrait se gâter, d'où accord. Il s'agit de charges de mulet, le voiturier en conduisant 5 journallement.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (27)	27/02/1692	arrentement	Aumont	<b>MEISSONNIER Antoine, MEISSONNIER Jean</b>	Sieur Antoine MEISSONNIER, marchand, du Malzieu, a donné à ferme pour 6 ans à Jean MEISSONNIER, hôte, d'Aumont, maison, jardin et terres qu'il a à Aumont même, au terroir d'Aumont, au Pêcher, au Rouchat ou Ribeirettes. Il prend la suite d'Etienne JULIEN, apothicaire, qui en était le rentier. Conditions du bail.	
3 E 414 Me Bout (707)	09/01/1691	quittance	Aumont	<b>MEISSONNIER Antoine, OLLIER François</b>	François OLLIER, hôte, de Malzieu, mari de Jaquette MEISSONNIER, a reçu d'Antoine MEISSONNIER, son beau-frère, d'Aumont, 25 livres sur la dot faite au CM chez Me TUFFIER, notaire du Malzieu.	
3E415 Me Bout (167)	05/12/1692	rémission	Aumont	<b>MEISSONNIER Bastienne, PIGNEDE Catherine</b>	Catherine PIGNEDE, femme de Jean VALLY, d'Aumont, héritière de feu Marie PIGNEDE, sa sœur, a remis à Bastienne MEISSONNIER, femme de sieur Raymond DUZILLIS [notaire royal], héritière de feu messire Antoine RICHARD, en son vivant prêtre et chapelain de la chapelle Saint Nicolas, de Saint-Sauveur-de-Peyre), 70 livres à prendre à Jean SEGUIN, des Fons, qui les doit à Catherine PIGNEDE depuis un contrat de vente du 09/02/1691 chez Me BOUT. Ces 70 livres, Catherine PIGNEDE les délègue à Bastienne MEISSONNIER pour arrérages de censive dus audit feu RICHARD du titre d'Astor PIGNEDE, père de ladite Catherine, en qualité de chapelain de la chapelle possédée par ledit feu RICHARD jusqu'en 1678. Marguerite BRUGEYRON, mère de Catherine PIGNEDE. Jean CHASTANG, mari de ladite feu Marie. Autres détails à voir dans l'acte.	
3 E 414 Me Bout (203)	03/05/1689	obligation	Aumont	<b>MEISSONNIER Blaise et Jacques</b>	Jacques MEISSONNIER, laboureur, du Bouschet (Aumont), reconnaît devoir à Blaise MEISSONNIER, son frère, habitant le bourg d'Aumont, 120 livres. Voir acte précédent photo 202. Echancier.	
3 E 414 Me Bout (79)	24/01/1689	CM	Aumont	<b>MEISSONNIER Blaise et ROUSSET Agnès</b>	Blaise MEISSONNIER, fils de feu Pierre et de Philippe PROUEZE, du Bouschet (Aumont) avec Agnès ROUSSET, fille de Jean et de feu Jeanne MEISSONNIER, d'Aumont. Présence de Jacques MEISSONNIER, frère du fiancé. Le père de la fiancée lui fait donation de tous ses biens aux conditions habituelles. En outre, comme héritier de ladite feu MEISSONNIER, il remet à sa fille le fidé-commis.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (58)	15/04/1673	transaction	Aumont	<b>MEISSONNIER Blaise, PROUHEZE Blaise</b>	Il y a procès en instance entre Blaise PROUHEZE, de Civeyrac (Javols), et Blaise MEISSONNIER, fils et héritier fils et héritier de feu Philippe (sic) BOULET, sur une transaction du 13/04/1636 entre Jean PROUHEZE, père dudit Blaise PROUHEZE, et Jean MEISSONNIER et Philippe BOULET, père et mère dudit Blaise MEISSONNIER, sur le supplément de légitime que pouvait prétendre ladite BOULET sur les biens de Blaise BOULET et Colombe CHRESTIAN, ses père et mère. Pour 240 livres, ledit MEISSONNIER, mari de Philippe BOULET, avait renoncé au supplément et à toute autre demande. Mais ledit Blaise PROUHEZE a fait appel de cette transaction, d'où bataille judiciaire jusqu'à ce jour où les 2 Blaise se mettent d'accord. Détail de l'accord.	
3E412 Me Bout (288)	11/08/1672	donation	Aumont	<b>MEISSONNIER Catherine</b>	Catherine MEISSONNIER, femme de Jean VYE dit CANDALE, d'Aumont, très malade, en danger de mort, fait une donation aux prêtres d'Aumont pour des messes après son décès.	
3E416 Me Bout (360)	07/09/1695	achat	Aumont	<b>MEISSONNIER Catherine et Jeanne</b>	Jeanne MEISSONNIER, fille de feu François, d'Aumont, a vendu à Catherine MEISSONNIER, sa sœur, la part d'une maison et jardin qu'elles ont en indivis, et acquise par elles à titre d'échange de Pierre DALLE, apothicaire, d'Aumont. Description, localisation cadastrale. Echéancier.	
3E416 Me Bout (371)	06/10/1695	quittance	Aumont	<b>MEISSONNIER Catherine et Jeanne</b>	Jeanne MEISSONNIER, fille de feu François, d'Aumont, a reçu de Catherine MEISSONNIER, sa sœur, dudit lieu, reçoit par anticipation la 1ère échéance de remboursement de l'obligation consentie ce jour chez Me BOUT, anticipation pour faciliter le mariage de Jeanne MEISSONNIER avec Jean FROTQUIER.	
3E416 Me Bout (291)	15/05/1695	contrat de mariage	Aumont	<b>MEISSONNIER François et MEISSONNIER Antoinette</b>	François MEISSONNIER, fils de feus Pierre et Philippe PROUEZE, du Bouschet (Aumont), et Antoinette MEISSONNIER, fille d'Antoine et de feu Marguerite BRUN, d'Aumont. Le fiancé assisté de son frère, Jacques MEISSONNIER. CM rédigé chez Aymard de GROLEE, seigneur abbé de Peyre et en présence de Jean de GROLEE, seigneur de Beauregard.	
3E413 Me Bout (329)	21/11/1674	promesse de CM	Chardenoux (Saint-Alban)	<b>MEISSONNIER Guillaume, BAFFIE Jean, CRUEIZE Catherine</b>	<b>Feuille volante sous le titre "pactes de mariage"</b> . Guillaume MEISSONNIER, marchand, d'Aumont, d'une part ; Jean BAFFIE et Catherine CRUEIZE, mariés, de Chardenoux (Saint-Alban), d'autre. Ils ont promis de faire se marier Jean BAFFIE, fils desdits BAFFIE et CRUEIZE, et Antoinette MEISSONNIER, fille dudit Guillaume et de feu Isabeau DELAPORTE +. La dot sera de 1500 livres, 2 robes, une couverture. Le père du fiancé lui fera une donation de la moitié de ses biens, et la mère de 400 livres.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (241)	05/05/1667	obligation	Aumont	<b>MEISSONNIER Guillaume, SARRUT Pierre</b>	Pierre SARRUT, de Lisle (les Bessons), reconnaît ses dettes envers Guillaume MEISSONNIER, marchand, d'Aumont. Plusieurs obligations citées dont une du 04/04/1664 chez Me François DALLO, notaire. Evoquée, Marie SALGUES, femme dudit SARRUT. Echéancier.	
3E416 Me Bout (164)	03/09/1694	testament	Civeyrac (Javols)	<b>MEISSONNIER Isabeau</b>	Isabeau MEISSONNIER, veuve de Blaise PROUEZE, de Civeyrac (Javols). Malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale. Legs à Etienne, Pierre, Jeanne, Gabrielle et Louise PROUEZE, ses fils et filles, héritiers universels pour la moitié des biens. Rappel d'une donation faite à Antoine PROUEZE, son fils aîné, chez Me BOUT et du testament dudit feu PROUEZE chez Me CHASTANG. Le fils aîné est désigné comme héritier universel pour l'autre moitié des biens. Parmi les témoins, Jean DALMAS, de Buffeirettes, demeurant à Aumont.	
3E412 Me Bout (298)	02/09/1672	quittance	Aumont	<b>MEISSONNIER Isabeau, VYE Jean dit CANDALE</b>	Jean VYE dit CANDALE, trésorier, d'Aumont, a reçu d'Isabeau MEISSONNIER, sa belle-sœur, d'Aumont, 60 livres contenues au contrat de vente passé chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (202)	03/05/1689	rémission	Aumont	<b>MEISSONNIER Jacques et Blaise</b>	Blaise MEISSONNIER, fils de feu Pierre [et de Philippe PROUEZE], natif du Bouschet (Aumont), habitant à présent et marié au bourg d'Aumont, a remis pour 120 livres à Jacques MEISSONNIER, son frère aîné, dudit lieu, ses droits de légitime paternels ainsi que le legs à lui fait par leur feu père en son testament chez feu Me Jean CHASTANG.	
3 E 414 Me Bout (240)	03/07/1689	quittance	Aumont	<b>MEISSONNIER Jacques et Blaise</b>	Blaise MEISSONNIER, d'Aumont, a reçu de Jacques MEISSONNIER, son frère, du Bouschet (ibidem), 30 livres suite à l'obligation consentie chez Me BOUT le 03/05 dernier, et 15 livres suite à un contrat passé entre eux chez Me CHASTANG.	
3E416 Me Bout (339)	15/07/1695	rémission	Aumont	<b>MEISSONNIER Jacques, BRUN Mathieu et Jean, MIALANES Jacques</b>	Mathieu et Jean BRUN, frères, et Jacques MIALANES, mari de Marguerite BRUN, sœur desdits, enfants de feus Pierre et Béatrice MEISSONNIER, de Saint-Chély, d'une part, et Jacques MEISSONNIER, laboureur, du Bouschet (Aumont), donataire de feu François MEISSONNIER, son frère consanguin, d'autre, sont en procès à cause de la donation faite par ledit feu François en faveur desdits enfants BRUN, chez feu Me TONSON, notaire de Saint-Chély, le 12/12/1672, de tous les biens à lui advenus par le décès ab intestat de feu Madeleine PAGES, sa mère, dont il a succédé par moitié avec ladite Béatrice MEISSONNIER. Arguments des parties. Finalement, grâce à l'entremise d'amis communs, arrangement amiable. Détails financiers de l'accord.	
3E415 Me Bout (324)	05/07/1693	quittance	Aumont	<b>MEISSONNIER Jacques, MEISSONNIER Blaise</b>	Blaise MEISSONNIER, tisserand, d'Aumont, a reçu de Jacques MEISSONNIER, son frère, du Bouschet (ibidem), dernier paiement d'une obligation du 03/05/1689 chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (214)	08/06/1674	donation	Aumont	MEISSONNIER Jean	Pierre MEISSONNIER, fils émancipé de Jean MEISSONNIER, du Bouschet [Aumont], sur le point de s'en aller servir aux milices levées dans le diocèse pour le service du roi, demande à son frère de prendre ses effets et de ne lui rendre que le capital à son retour. Suit liste des effets avec les sommes, la date et, parfois, le nom du notaire. Acte annulé et, de toute façon, l'intéressé est revenu des milices après avoir fini son temps.	
3E416 Me Bout (087)	14/05/1694	testament	Aumont	MEISSONNIER Jean	Jean MEYSSONNIER, hôte, d'Aumont, malade. Cimetière de l'église d'Aumont, tombeau de ses prédécesseurs. Ses fils, Jean et Antoine MEYSSONNIER, eus avec Isabeau COMBETTES. Antoinette, autre Antoinette et Jeanne MEYSSONNIER, ses filles. Sa mère, Antoinette PLANES. Héritière universelle, en fideicommiss, sa femme, Isabeau COMBETTES.	
3 E 414 Me Bout (657)	24/10/1690	quittance	château de la Baume	MEISSONNIER Jean dit GAILLARD, GROLEE-VIRVILLE (de) César	Haut et très puissant seigneur César de GROLEE-VIRVILLE, seigneur et comte de Peyre, lieutenant général pour le roi en Languedoc, ayant droit et cause de Jacques PLANCHON, son receveur, a reçu de Jean MEISSONNIER dit GAILLARD, des Andes, des deniers et argent propre d'Etienne OSTY, de Peyreviole, 30 livres que ledit MEISSONNIER devait audit PLANCHON comme ayant droit et cause de Jean ETIENNE, de Fabrègues, par obligation du 17/04/1683 et à lui cédée par acte du 30/05/1689.	
3E412 Me Bout (222)	25/02/1672	CM	le Pêcher (Aumont)	MEISSONNIER Jean et BRUNET Jeanne	Jean MEISSONNIER, fils de Jean et de Anne PROUZET, du Bouschet (Aumont), avec Jeanne BRUNET, fille de Jean et de feu Jeanne VALENTIN, du Pêcher (ibidem). La fiancée assistée aussi de son frère, Pierre BRUNET, donataire de leur père. Bans déjà publiés. La dot : 430 livres y compris le legs de 160 livres faits par ladite feu VALENTIN en son testament chez Me BOUT, et 20 livres léguées par feu Jean DALLE, de Chancelades, pour la valeur d'une vache, et 60 livres qu'elle avait prêtées à son frère, ledit Pierre. Présent, Pierre BRUNET, charpentier, d'Aumont, oncle de la fiancée, qui promet 40 livres. Présent, Etienne DALLE, Me apothicaire, d'Aumont, cousin germain de la fiancée, qui promet 11 livres. Présent, Antoine DALLE jeune, d'Aumont, autre cousin germain, pour 6 livres. Le père du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens.	
3E413 Me Bout (158)	24/12/1673	quittance	Aumont	MEISSONNIER Jean jeune, SANSON Claude	Claude SANSON, Me charpentier, d'Aumont, a reçu de Jean MEISSONNIER jeune, fils émancipé de Gounet MEISSONNIER, d'Aumont, 150 livres pour le contenu au contrat de prix fait (= travaux confiés, devis de travaux) entre eux passé chez Me DALLE, pour partie des réparations de la maison dudit Gounet. En outre, le charpentier se voit confier une 2ème tranche de travaux. Conditions du devis.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (339)	12/11/1689	quittance	Marvejols	<b>MEISSONNIER Jean, BARTHELEMY (de) Samuel</b>	Noble Samuel de BARTHELEMY de TARDIEU, sieur des Pradels, de Marvejols, a reçu de Jean MEISSONNIER dit GAILLARD, demeurant au Cher, 86 livres sur celles que lui avait déléguées, à lui ou à Gabrielle des PRADELS, sa mère, le 01/02/1688 chez Me DALLE, à prendre sur Jean BRASSAC, de la Pinhède.	
3 E 414 Me Bout (443)	08/02/1690	arrentement	Aumont	<b>MEISSONNIER Jean, BOULET Jacques</b>	Jacques BOULET, tisserand, d'Aumont, a donné à ferme pour 8 ans à Jean MEISSONNIER, d'Aumont, un champ pour 18 livres.	
3 E 414 Me Bout (337)	12/11/1689	quittance	Marvejols	<b>MEISSONNIER Jean, BRASSAC Jean</b>	Jean MEISSONNIER, [dit GAILLARD], des Andes, demeurant pour rentier au Cher, a reçu de Jean BRASSAC, de la Pinhède (la Chaze), son beau-frère, 208 livres contenues en l'obligation par lui consentie en faveur d'Isabeau SEGUIN, femme dudit MEISSONNIER.	
3E416 Me Bout (502)	03/06/1696	ratification	Aumont	<b>MEISSONNIER Jean, CHASTANG Jean</b>	Jean CHASTANG, charpentier, de la Croix (Aumont), et Jean MEISSONNIER, laboureur, du Bouschet (ibidem). Feu Pierre CHASTANG, frère dudit Jean, par son testament du 26/03/1652 chez feu Me François CHASTANG, avait substitué ses biens en sa faveur . Et, Dauphine CHASTANG étant décédée sans enfants, l'héritage lui revient donc. Par ailleurs, Jean DALMAS, mari de Dauphine, avait vendu audit MEISSONNIER un pré cadastré au contrat de vente du 22/09/1672 chez Me BOUT. Le prix de la vente avait servi à épouger des dettes de Dauphine. Mais depuis, ledit CHASTANG demandait l'annulation de cette vente. D'où procès. Argument de MEISSONNIER. Il avait utilisé cet argent à la "répition" de la dot de Jeanne GERMO, veuve dudit Pierre CHASTANG, et avait sa garantie que ledit DALMAS avait la moitié des biens par contrat entre eux passé chez Me ALTIER. Finalement, arrangement amiable.	
3 E 414 Me Bout (889)	04/07/1691	quittance	Aumont	<b>MEISSONNIER Jean, DALLE Jean</b>	Jean MEISSONNIER, laboureur, du Bouschet (Aumont), a reçu d'Antoine DALLE, fils et héritier de feu Etienne, et par les mains et argent de messire Jean DALLE, prêtre et vicaire d'Aumont, 81 livres pour remboursement d'un prêt fait par feu Etienne,	
3E412 Me Bout (301)	22/09/1672	achat	Aumont	<b>MEISSONNIER Jean, DALMAS Jean</b>	Jean DALMAS, laboureur, de la Croix (Aumont), a vendu un pré et un champ (confronts) pour 445 livres à Jean MEISSONNIER vieux, et à autre Jean MEISSONNIER, père et fils, du Bouschet. 400 livres serviront à payer, à la décharge dudit DALMAS et de Dauphine CHASTANG, ce qu'ils doivent à Jean CHASTANG, charpentier, de la Croix, et Jean GERMO, du Bouschet, tuteurs de ladite Dauphine, suite à la clôture du compte de tutelle. Ils paieront aussi 15 livres, toujours à la décharge dudit vendeur, à Antoine DALMAS, hôte d'Aumont.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (329)	10/11/1672	quittance	Aumont	MEISSONNIER Jean, DALMAS Jean, CHASTANG Jean, GERMO Jean	Jean GERMO, du Bouschet (Aumont), et Jean CHASTANG, charpentier, de la Croix (Aumont), ont reçu de Jean DALMAS, mari de Dauphine CHASTANG, fille de feu Pierre, de la Croix, par les mains de Jean MEISSONNIER, fils de Jean vieux, du Bouschet, 400 livres à eux dues comme tuteurs de ladite CHASTANG, pour clôturer le compte de tutelle (comptes de clôture faits à l'amiable le 02/07 dernier par Me CHASTANG, notaire d'Aumont, et Me Pierre BLANQUET, lieutenant de juge de Serverette). Détails financiers.	
3E416 Me Bout (314)	17/06/1695	accord	Aumont	MEISSONNIER Jean, FAGET Jeanne	Jeanne FAGET, fille de feu Guy, de la Chaze, d'une part ; Jean MEISSONNIER, d'autre part, qui, faute d'avoir été payé de 42 livres de capital et 15 de dépens, avait obtenu une ordonnance de décret le 30/06/1694 sur des terres et une maison (situation cadastrale) dont il entra en possession le 08/07 suivant en exécution dudit décret. Jeanne FAGET ayant maintenu son opposition, on fait un arrangement amiable. Détails financiers.	
3 E 414 Me Bout (852)	05/06/1691	quittance	Aumont	MEISSONNIER Jean, GRASSET Pierre	Pierre GRASSET, fils et donataire de Jean, cardeur, d'Aumont, ayant pouvoir de son père, a reçu de Jean MEISSONNIER, hôte, d'Aumont, 9 livres pour les intérêts de la somme de 15 livres constituée à feu Antoinette MEISSONNIER, femme dudit GRASSET, par Antoinette PLANES, mère commune desdits Jean et Antoinette au CM du 25/10/1674 chez Me BOUT. Cette somme, constituée par ledit Jean à sadite soeur comme héritier de feu Gounet, leur père, lui était revenue après les décès d'Antoinette et de Pierre GRASSET, leur fils.	
3E413 Me Bout (75)	05/05/1673	bail en paiement	Aumont	MEISSONNIER Jean, MEISSONNIER Guillaume	Me Guillaume MEISSONNIER, marchand, d'Aumont, d'une part ; Jean MEISSONNIER, fils émancipé et donataire de Gonnat MEISSONNIER, d'Aumont, d'autre. Par transaction entre eux pour éviter un procès, ledit Jean MEISSONNIER s'était obligé de 400 livres (acte du 16/05/1671 chez Me POUSTOLY *, notaire de Nîmes-30) envers ledit Guillaume pour les droits de légitime paternels et maternels ayant appartenu à feu Catherine MEISSONNIER, soeur dudit Guillaume, dont il était donataire. Paiement en nature par des terres (confronts). * Attesté dans le 30 "de la POSTOLLE".	
3E416 Me Bout (359)	23/08/1695	obligation	Aumont	MEISSONNIER Jean, PLANES Pierre, DALLE Pierre	Pierre DALLE, apothicaire, d'Aumont, promet de libérer Jean MEISSONNIER, hôte, Pierre PLANES, tisserand, et Jean BRINGER, ce dernier absent, du séquestre des foins et blés, à eux commis, de sa métairie, séquestration faite à la demande de Marie VALENTIN, sa mère, par exploit du 12 du courant.	
3 E 414 Me Bout (335)	?/11/1689	quittance	?	MEISSONNIER Jean, ROUSSET Jean	Acte abandonné avant que la date soit indiquée. Le titre indique que Jean ROUSSET est maçon, d'Aumont.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (342)	22/11/1689	quittance	Aumont	MEISSONNIER Jean, ROUSSET Jean	Jean ROUSSET, maçon, d'Aumont, mari de Catherine BOUCHARENC, a reçu de Jean MEISSONNIER, fils de François et mari de Jeanne BOUCHARENC, son beau-frère, d'Aumont, 45 livres dont Jeanne était débitrice envers ledit ROUSSET comme héritière de feu Jeanne BRUN, leur mère, pour restes de la dot faite à ladite Catherine lors de leur CM chez Me BOUT.	
3E416 Me Bout (128)	25/06/1694	quittance	Aumont	MEISSONNIER Jean, ROUSSET Madeleine	Madeleine ROUSSET, veuve de messire Pierre HERMET, demeurant à Aumont, a reçu de Jean MEISSONNIER, marchand, de la Pinède, une somme à elle déléguée par Jeanne SEGUIN et Antoine TOURNEMIRE, mère et fils, par acte du 5 du courant (renvoi à obligation chez feu Me CHASTANG le 22/10/1691).	
3E415 Me Bout (406)	31/01/1694	achat	Aumont	MEISSONNIER Jean, SEGUIN Jeanne, TOURNEMIRE Antoine	Jeanne SEGUIN, veuve de Pierre TOURNEMIRE, et Antoine TOURNEMIRE, mère et fils, de la Pignède (la Chaze), ont vendu 54 livres plusieurs terres (confronts) à Jean MEISSONNIER, marchand, dudit lieu.	
3E415 Me Bout (439)	07/03/1694	vente de fruits	Aumont	MEISSONNIER Jean, SEGUIN Jeanne, TOURNEMIRE Antoine	Jeanne SEGUIN, veuve de Pierre TOURNEMIRE, et Antoine TOURNEMIRE, mère et fils, de la Pinède (la Chaze-de-Peyre), ont vendu un pastoral à Jean MEISSONNIER, représenté par sa femme, Isabeau PANTEL, pour 2 années et 2 cueillettes, en tout 6 livres.	
3E416 Me Bout (128)	25/06/1694	quittance	Aumont	MEISSONNIER Jean, SEGUIN Jeanne, TOURNEMIRE Antoine	Jeanne SEGUIN, veuve de Pierre TOURNEMIRE, et Antoine TOURNEMIRE, mère et fils, de la Pinède (la Chaze), ont reçu de Jean MEISSONNIER, marchand, dudit lieu, reste à payer d'un contrat de vente passé le 29/03/1694 chez Me SERVANT, à charge pour ledit MEISSONNIER de payer une somme déléguée au sieur de la ROUVIERE, et une autre à Madeleine ROUSSET.	
3E416 Me Bout (387)	10/11/1695	achat	Aumont	MEISSONNIER Jean, SEGUIN Jeanne, TOURNEMIRE Antoine	Jeanne SEGUIN, veuve de Pierre TOURNEMIRE, et Antoine TOURNEMIRE, mère et fils, de la Pinède (la Chaze), ont vendu de Jean MEISSONNIER, marchand, dudit lieu, un champ audit lieu pour 32 livres. Situation cadastrale. Paiement comptant en écus et avec une vache.	
3E416 Me Bout (471)	21/04/1696	achat	Aumont	MEISSONNIER Jean, SEGUIN Jeanne, TOURNEMIRE Antoine	Antoine TOURNEMIRE, fils de feu Pierre, et Jeanne SEGUIN, mère et fils, de la Pignède (la Chaze-de-Peyre), ont vendu à Jean MEISSONNIER, marchand, dudit lieu, une terre. Description, situation cadastrale. Echancier, champ en garantie (situation cadastrale).	
3 E 414 Me Bout (724)	23/01/1691	achat	Aumont	MEISSONNIER Jean, SEGUIN Jeanne, TOURNEMIRE Antoine	Jeanne SEGUIN, veuve de Pierre TOURNEMIRE, et Antoine TOURNEMIRE, de la Pinède (la Chaze), son fils, ont vendu à Jean MEISSONNIER, laboureur, dudit lieu, un champ (confronts) pour 19 livres	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (237)	24/04/1672	quittance	Aumont	MEISSONNIER Jean, VYE Jean	Jean VYE dit CANDALE, mari de Catherine MEISSONNIER, d'Aumont, a reçu de Jean MEISSONNIER jeune, fils de Gounet MEISSONNIER vieux, d'Aumont, 22 livres pour les intérêts de 3 ans sur une somme de 150 livres. Renvoie à un contrat de vente casuelle chez Me CHASTANG.	
3E416 Me Bout (370)	06/10/1695	obligation	Aumont	MEISSONNIER Jeanne et Catherine	Catherine MEISSONNIER, fille de feu François, d'Aumont, doit à Jeanne MEISSONNIER, sa sœur, d'Aumont, 100 livres sur la vente d'une maison qu'elles possédaient en commun. Elle les lui fera porter en 2 versements à Rodez-12, à la maison de la Fusilrière.	
3E416 Me Bout (411)	08/01/1696	quittance	Aumont	MEISSONNIER Jeanne, BOUJON Jean	Jean BOUJON, tisserand, d'Aumont, a reçu de Jeanne RAMADIER, sa fiancée, absente, représentée par son frère, Jean RAMADIER, 150 livres promises au CM chez Me BOUT le 29/12/1695. Reste à payer les 36 livres de dot.	
3E416 Me Bout (377)	09/10/1695	quittance	Aumont	MEISSONNIER Jeanne, FROTQUIER Jean	Jean FROTQUIER, charpentier, de la Borie-Basse (Cabanès-12), juridiction de Virelongue ["Villelongue" dans un acte précédent], diocèse de Rodez-12, a reçu de Jeanne MEISSONNIER, sa femme, argent et vêtements qui sont dans sa dot.	
3E413 Me Bout (309)	15/02/1675	achat	Aumont	MEISSONNIER Marguerite, MAUREL Guillaume jeune, GIGNAC Pierre	Pierre GIGNAC, laboureur, de la Chazotte (Aumont), a vendu à Marguerite MEISSONNIER, veuve de Pierre BOUDET, et à Guillaume MAUREL jeune, son futur beau-fils, de la Brugeyrette (Aumont), ce dernier habitant Aumont, un pré et un champ (confronts) pour le prix de 240 livres.	
3 E 414 Me Bout (83)	24/01/1689	quittance	Aumont	MEISSONNIER Pierre, Jean, autre Pierre et autre Jean, MOURE Gabriel	Gabriel MOURE, bourgeois, de Serverette, héritier de feu messire Gabriel MOURE, prêtre et prieur de Saint-Sauveur-de-Peyre, a reçu de Pierre MEISSONNIER, maréchal, fils de feu autre Pierre, et de Jean et Pierre MEISSONNIER, frères et donataires de Jean MEISSONNIER, tous habitants de Couffignet [Sainte-Colombe-de-Peyre], et Blaise MEISSONNIER, des Andes [Saint-Sauveur-de-Peyre], reste à payer d'un arrentement du 05/08/1663 chez Me Guy MEISSONNIER. Montage financier complexe, à voir.	
3E412 Me Bout (159)	13/10/1671	reconnaissance	Aumont	MEISSONNIER Pierre, MAZEL Pierre	Pierre MAZEL, fils de Jean, de Prunières, comme mari de Jeanne MEISSONNIER, a reçu de Pierre MEISSONNIER, son beau-père, du Bouschet, 37 livres sur la dot faite par ledit Pierre MEISSONNIER au CM du 22/01 dernier chez Me BOUT [même registre, photo 26].	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (202)	15/04/1674	achat	Aumont	<b>MEISSONNIER Pierre, MEISSONNIER Pierre, BOULET Guillaume dit RIBES</b>	Guillaume BOULET dit RIBES, laboureur, de Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre), a vendu à Pierre MEISSONNIER et autre Pierre MEISSONNIER, père et fils, dudit lieu, un pré et un taluyer de champ (confronts) pour 600 livres. Il se trouve que ledit BOULET était débiteur envers ledit MEISSONNIER père de 256 livres par obligation chez Me Jean DALLE, notaire du Cher, en date du 24/06/1664 et de 286 livres par autre obligation du 27/05/1668 chez le même notaire.	
3E416 Me Bout (267)	19/04/1695	obligation	Aumont	<b>MEISSONNIER Pierre, ROME Jean</b>	Jean ROME, laboureur, du Crouzet (Aumont), a emprunté à Pierre MEISSONNIER, du Bouschet (Aumont). Conditions du prêt. Pour payer les intérêts, lui donne la jouissance d'un champ (situation cadastrale). Conditions de ce bail.	
3E416 Me Bout (204)	20/12/1694	quittance	Aumont	<b>MEISSONNIER Pierre, VANEL François</b>	François VANEL, de la Védrinelle (Sainte-Colombe-de-Peyre), a reçu de Pierre MEISSONNIER, son beau-père, de Couffignet (ibidem), échéance de la dot faite à Marie MEISSONNIER au CM de ce jour (photo 204).	
3E416 Me Bout (504)	04/06/1696	quittance	Aumont	<b>MEISSONNIER Pierre, VANEL François</b>	François VANEL, mari de Marie MEISSONNIER, de la Védrinelle (Sainte-Colombe), a reçu de Pierre MEISSONNIER, son beau-père, de Couffignet (ibidem), 154 livres, 4 brebis avec leurs agneaux, du blé-seigle, un quartier de lard salé, une vache avec son veau, etc. sur la dot promise le 20/12/1694 chez Me BOUT.	
3E411 Me Bout (107)	30/06/1665	testament	Malbouzon	<b>MERCADIER Jeanne</b>	Jeanne MERCADIER, veuve d'Etienne MARTIN, de Malbouzon, malade, veut être enterrée auprès de son mari au cimetière de l'église paroissiale de Malbouzon. A sa fille, Jeanne MARTIN, femme d'Antoine SEGUIN, de la Pinède, 20 livres. Héritière universelle, Jeanne MARTIN, son autre fille, femme de François TOUZERY, de Malbouzon.	
3E411 Me Bout (73)	10/10/1664	transaction	Aumont	<b>MERLE Isaac, ASTRUC Antoine</b>	Il y eut procès en instance entre Isaac MERLE, huissier de la Cour et Chambre de l'édit siégeant à Castres, comme rémissionnaire (rémission du 26/05/1663 chez Me BOURRIN) et ayant droit et cause de Me Jean MERLE, avocat en ladite Chambre, son frère, et icelui héritier de Jacques Vidal MERLE, bourgeois de Paris, (testament du 11/04/1660 chez même notaire du Châtelet à Paris) demandeur en vue de se faire maintenir tous les biens ayant appartenu à feu Vidal MERLE, père dudit Jacques Vidal, d'une part ; et Antoine ASTRUC, de la Chazotte, d'autre. Est évoquée la répétition de la dot de feu Marguerite PASCAL, mère dudit Jacques Vidal. Ledit ASTRUC argue de contrats de vente à lui faits par ledit feu Vidal MERLE chez Me CHASTANG et Me ROUX en 1620, 1621 et 1622. Ce jour, Jean ASTRUC, fils dudit feu Antoine, et l'autre partie transigent.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (272)	27/04/1695	arrentement	Tresbos (Saint-Bonnet-de-Montauroux)	<b>MEYRAND Pierre, BOUQUET Pierre</b>	Pierre MEYRAND, hôte, de Tresbos (Saint-Bonnet-de-Montauroux), sous-fermier du droit d'équivalent dudit lieu, a sous-arrenté à Pierre BOUQUET, fermier de la métairie de feu Joseph COSTE, dudit lieu, le droit d'équivalent du vin et de la viande qu'il débitera dans sa maison pendant les 2 années à venir.	<b>On revient en avril pour 2 actes.</b>
3E416 Me Bout (092)	17/05/1694	reconnais.de dot	Aumont	<b>MEYSSONNIER Jacques, BOUQUET Jean</b>	Jacques MEYSSONNIER, laboureur du Bouschet [paroisse d'Aumont], mari de Marthe BOUQUET, reçoit de son beau-père, Jean BOUQUET, de Longuesagne [Javols], cent livres sur la dot prévue au CM reçu par Me Etienne BOUT.	
3E416 Me Bout (109)	04/06/1694	quittance	Aumont	<b>MEYSSONNIER Jean, SEGUIN Jeanne, TOURNEMIRE Antoine</b>	Jeanne SEGUIN, veuve de Pierre TOURNEMIRE, et Antoine TOURNEMIRE, de la Pinède (la Chaze-de-Peyre), mère et fils, ont reçu de Jean MEYSSONNIER, marchand, dudit lieu, somme prévue au contrat de vente du 29/03 dernier chez Me SERVANT.	
3E416 Me Bout (029)	18/03/1694	accord, quittance	Aumont	<b>MEYSSONNIER Jeanne, DELAPORTE Vidal</b>	Jeanne MEYSSONNIER, veuve de Guy VIDAL, de Lastache (écrit Lesclache), paroisse de Saint-Sauveur-de-Peyre, et Vidal DELAPORTE, du même lieu, héritier du feu VIDAL (testament du 4/9/1691 chez Me DUZILLIS, notaire de St Sauveur), sont au bord du procès. Elle réclame les intérêts de sa dot (CM du 3/12/1646 chez feu Me MEYSSONNIER) depuis le 31/3/1692 qu'elle a rendu audit DELAPORTE le fidei-commis de son mari. Elle évoque aussi une quittance faite à Pierre MEYSSONNIER, son frère, le 18/9/1683 chez Me Etienne BOUT. Elle veut aussi se faire rembourser les funérailles de son mari. On trouve un compromis. On parle argent, mobilier, vache et brebis.	
3E411 Me Bout (165)	02/05/1666	testament	Crozes (Aumont)	<b>MIALANES Jean</b>	Jean MIALANES, fils de Vidal, de Crozes (Aumont), alité, malade. Sépulture au cimetière paroissial Saint Etienne, d'Aumont, tombe de ses devanciers. Legs à son père, 2 moutons. A ses frères, Guillaume et Antoine MIALANES, 24 livres chacun et tous ses habits. A Imberte MIALANES, sa soeur, 48 livres. Legs pour Marie VALENTIN, sa nièce et filleule, et pour Denis et Jeanne VALENTIN, frères et soeur entre eux, enfants de Jean et de Jeanne MIALANES. Héritière universelle, Jeanne MIALANES, sa soeur, femme dudit Jean VALENTIN.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (312)	18/02/1675	CM	Aumont	<b>MICHEL Jean, TINEL Jeanne</b>	Jean MICHEL, orfèvre, fils de feu Jean MICHEL +, tondeur, de Saint-Chély, et de Catherine GRANIER, de Saint-Chély-d'Apcher, avec Jeanne TINEL, fille de François TINEL, marchand, et de Béatrice GRAS, d'Aumont. Présence de Jean GRANIER, des Monteils, oncle maternel du fiancé, qui représente Catherine GRANIER, mère du fiancé, par procuration reçue chez Me Claude GRANIER hier, notaire de Saint-Chély, et promet en son nom la moitié des biens de ladite mère. Présence de Guillaume TINEL, marchand, frère de la fiancée, icelui donataire de la moitié des biens de leur père. La dot : 700 livres et une robe (droits de légitime paternels et maternels) et 250 livres du frère de la fiancée. L'acte est suivi de la teneur de la procuration.	
3E416 Me Bout (176)	19/10/1694	quittance	Aumont	<b>MONTANIER Antoine et Pierre</b>	Pierre MONTANIER, fils de feu Pierre, de la Chaze, demeurant pour rentier à la Croix, a reçu d'Antoine MONTANIER, de Bessils (Javols), ses droits de légitime paternels suivant contrat passé entre Antoine MONTANIER et Jean GRAS, beau-frère de Pierre MONTANIER.	
3E415 Me Bout (291)	28/04/1693	échange	Aumont	<b>MONTANIER Antoine, GIBELIN Guillaume</b>	Antoine MONTANIER, de Fontanes (Saint-Sauveur-de-Peyre), d'une part ; Guillaume GIBELIN, dudit lieu, d'autre. Echange de terres de valeur inégale. MONTANIER donne 16 livres de compensation. Localisations cadastrales.	
3E415 Me Bout (475)	28/04/1693	échange	Aumont	<b>MONTANIER Antoine, GIBELIN Guillaume</b>	Antoine MONTANIER, de Fontanes (Saint-Sauveur-de-Peyre), d'une part ; Guillaume GIBELIN, dudit lieu, d'autre. Echange de terres de valeur inégale. MONTANIER donne 16 livres de compensation. Localisations cadastrales.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 291</b>
3E413 Me Bout (134)	03/10/1673	achat	Aumont	<b>MONTANIER Antoine, MONTANIER Antoine, BLANQUET Etienne</b>	Etienne BLANQUET, marchand, de Serverette, habitant à présent à Javols, a vendu à Antoine et autre Antoine MONTANIER, père et fils, de Fontanes (Saint-Sauveur-de-Peyre), un pré (confronts) pour 440 livres. Cet acte est suivi d'un acte sans titre où il est précisé que les 2 MONTANIER sont associés pour moitié dans cet achat avec Jean CHASSEFIERE, dudit lieu.	
3E413 Me Bout (199)	08/04/1674	quittance	Aumont	<b>MONTANIER Antoine, MONTANIER Antoine, BLANQUET Etienne</b>	Etienne BLANQUET, marchand, de Javols, a reçu d'Antoine MONTANIER et autre Antoine MONTANIER, père et fils, de Fontanes (Saint-Sauveur-de-Peyre), 300 livres qu'ils lui devaient par contrat de vente du 03/10 dernier chez Me BOUT (même registre photo 134).	
3E413 Me Bout (205)	01/05/1674	quittance	Aumont	<b>MONTANIER Antoine, RAMADIER Jeanne</b>	Jeanne RAMADIER, veuve en 2des noces de Claude HUGONNET, du Buisson, a reçu d'Antoine MONTANIER, du Mazel (Rimeize), 50 livres sur les droits de légitime promis au CM (notaire non nommé).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (264)	01/06/1672	accord	Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>MONTANIER Antoine, REVERSAT Jeanne, VIGUIER Jean</b>	Il y a procès en instance en la Cour ordinaire de Prat-Viala entre Jeanne REVERSAT, femme de Jean VIGUIER et fille de feu François, de Prat-Viala (Prinsuéjols), d'une part, et Antoine MONTANIER, de Fontans, d'autre. Ledit MONTANIER et François DALMAS, de Poumeyrols, avaient été nommés ses tuteurs testamentaires par son père. Elle a assigné ledit Montanier pour qu'il rende les comptes de sa gestion. L'autre disait n'avoir jamais accepté cette charge et ne l'avoir pas remplie. Peu importe, rétorque la demanderesse ; il fallait faire savoir officiellement que vous n'acceptiez pas cette charge. En outre, ledit MONTANIER a passé au moins 3 contrats de vente où il se présente avec le titre de tuteur. Il répond que c'était à la demande de Jeanne BOUCHARENC, mère de ladite Jeanne REVERSAT et de Marguerite et autre Marguerite REVERSAT, pour l'aider à vendre des terres afin de payer les charges de l'héritage. Autres arguments puis accord amiable.	
3E416 Me Bout (426)	10/02/1696	quittance	Aumont	<b>MONTANIER Barthélemy, BOUJON Catherine</b>	Catherine BOUJON, veuve de Jean BOYER, d'Aubugeirettes (Javols), doit à Barthélemy MONTANIER, du moulin de Longuesagne (ibidem), le paiement d'une condamnation obtenue devant les officiers de Peyre suite à vente d'une vache au feu BOYER (fait ce jour) plus prêt contracté auprès dudit MONTANIER (échancier).	
3E416 Me Bout (084)	13/05/1694	vente	Aumont	<b>MONTANIER François, CHABANON Jacques</b>	Jacques CHABANON, d'Aubugeirettes [Aubigeyrettes], paroisse de Javols, fait vente de fruits à François MONTANIER d'un bout de métairie pour 5 années et 5 cueillettes.	
3 E 414 Me Bout (394)	22/01/1690	quittance	Javols	<b>MONTANIER François, DAUDE Jean-Jacques</b>	Jean-Jacques DAUDE, sieur de Séjas, conseiller du roi à la cour du sénéchal de Nîmes, résidant à Marvejolsa reçu de François MONTANIER, d'Aubigeyrettes, 28 livres que ledit MONTANIER lui devait comme ayant-droit de Barthélemy MONTANIER, son frère, par acte chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (32)	19/03/1692	quittance	Aumont	<b>MONTANIER Jean, FOURNIER Anne</b>	Anne FOURNIER, veuve de François SAINT-LEGER, d'Aumont, a reçu de Jean MONTANIER, de Beauregard (Fau-de-Peyre), son beau-frère, 12 livres et 6 setiers de blé-seigle, en paiement de la pension que celui-ci lui verse. C'est l'échéance de 4 années.	
3E416 Me Bout (081)	12/05/1694	obligation	Aumont	<b>MONTANIER Jean, GRAS Etienne</b>	Etienne GRAS, laboureur, de Vimenet, paroisse de La Chaze, doit à Jean MONTANIER, de Couffinet [paroisse de Ste Colombe], une somme à laquelle ledit MONTANIER s'était obligé solidairement avec ledit GRAS envers Joseph DELAPORTE, de St Sauveur. Historique de la dette et conditions du remboursement.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (31)	18/03/1692	vente	Aumont	<b>MONTANIER Jean, VALENTIN Barthélemy</b>	Barthélemy VALENTIN dit BOURSIER, du Mazel (Rimeize) a vendu à Jean MONTANIER, Me charpentier, dudit lieu, partie d'un champ appelé "de la Gardille" (localisation cadastrale), pour 73 livres dont 69 sont payées par une dette que ledit VALENTIN avait envers ledit MONTANIER, solidairement avec Antoine et autre Antoine VALENTIN, ses enfants, chez Me ROUSSET le 01/04/1691.	
3 E 414 Me Bout (661)	28/10/1690	achat	Aumont	<b>MONTANIER Jeanne et autre Jeanne</b>	Jeanne MONTANIER vieille, fille de feu Pierre et de Marie DUMAZEL et donataire de celle-ci, de Sainte-Colombe-de-Peyre, d'une part ; Jeanne MONTANIER jeune, sa sœur, dudit lieu, femme de Jean AMARGER, d'autre. Par acte du 23/03 dernier chez Me BONNAL, Jeanne jeune avait pris subrogation de Me Jean DALLE, notaire du Cher, sur le bas d'une maison au prix de 94 livres et voulait jouir de ladite subrogation. A quoi s'opposait sa soeur comme donataire de leur mère. Elles veulent éviter un procès et trouvent un accord. Détails.	
3 E 414 Me Bout (552)	25/06/1690	quittance	Aumont	<b>MONTEIL Claude, MAZEL Jacques</b>	Jacques MAZEL, rentier de la métairie de Bessils du seigneur comte de Peyre, et Claude MONTEIL, ci-devant rentier de ladite métairie, font entre eux le solde avant transmission.	
3E411 Me Bout (248)	11/05/1667	CM	Pont des Estrets (Rimeize)	<b>MONTEIL Jacques et PANTEL Isabeau</b>	Jacques MONTEIL, natif de la Besseyre des Vestit (Ribennes), habitant à présent le Cheylaret (Javols), fils de feus Pierre et Isabeau REVERSAT, avec Isabeau PANTEL, fille de Guillaume et de Jeanne TROCELLIER, de Tiracols (Javols). Le fiancé est assisté de son beau-frère, Jean TROCELLIER, du Cheylaret. La dot : 362 livres, une couverture, 2 draps. La fiancée se constitue en outre en la somme de 158 livres qu'elle a gagnées de son travail et industrie.	
3 E 414 Me Bout (607)	28/09/1690	testament	Javols	<b>MONTEIL Jean</b>	Jean MONTEIL, laboureur, de Javols, malade. Sépulture tombe de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale de Javols. Héritière universelle, Catherine BOYER, sa femme, à charge de faire donation, quand elle voudra, de la moitié de ses biens, à son neveu et filleul, Jean PLANCHON, fils d'autre Jean, de Malasagnette.	
3E413 Me Bout (325)	06/03/1675	donation	Aumont	<b>MONTEIL Pierre, ALANCHE Agnès</b>	Agnès ALANCHE, femme d'Antoine MONTEIL, du Bouschet (Aumont), avait donné procuration à son mari pour faire donation à leur fils, Pierre MONTEIL, de la moitié de ses biens à l'occasion du CM de celui-ci. Ce que le mari se garda de faire. Aussi la mère fait-elle cette donation ce jour à son fils en présence de celui-ci.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (50)	02/06/1664	obligation	Aumont	<b>MONTEIL Pierre, TEISSIER Marguerite</b>	Marguerite TEISSIER, veuve de Jean VEYRES vieux, de la Chaze, reconnaît devoir à Pierre MONTEIL, dudit lieu, 119 livres pour une obligation consentie par son feu mari (acte chez Me RAMADIER), y compris les frais de saisie et encaissement de terres pour défaut de paiement. Paiement étalé sur 5 ans. Les intérêts seront payés par la jouissance de terres hypothéquées en garantie (confronts).	
3E415 Me Bout (238)	27/02/1693	arrentement	Aumont	<b>MONTEIL Vidal, PIGNEDE Antoine</b>	Vidal MONTEIL, de Chapginiers [écrit "Chaginiès"] [Saint-Léger-de-Peyre], a fait vente de fruits d'un champ pour 2 ans à François PIGNEDE, des Fons, pour 8 livres. Conditions du bail.	
3E412 Me Bout (288)	11/08/1672	transaction	château de la Baume	<b>MONVALLAT (de) Henri, CLASTREVIEILLE (de) Blanche, BELVEZE (de) Christophe</b>	Il y eut procès entre Henri de MONVALLAT, marquis d'Entraygues-12, et dame Blanche de CLASTREVIEILLE, dame d'Entraygues, d'une part, et Christophe de BELVEZE, de Jonchères, seigneur dudit lieu, de St Just Auradou ?, comte de Millau et autres places, co-seigneur de Pradelles, fils et héritier de feu François de BELVEZE, seigneur dudit Jonchères, d'autre part. Selon les 1ers, feu de BELVEZE avait, le 14/01/1656, promis 600 livres à feu messire de CLASTREVIEILLE, frère de ladite dame. Faute de paiement, ils ont attaqué et obtenu condamnation et saisie. Acte très long. Retenons le nom de dame Gabrielle de BORNE, de L ?, mère de ladite dame d'Entraygues.	
3E416 Me Bout (148)	24/07/1694	testament	Aumont	<b>MOULIN Anne</b>	Anne MOULIN, veuve de Pierre GOTTY jeune, d'Aumont, malade. Sépulture, tombe de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale. Legs aux prêtres pour des prières et messes ; au chirurgien Jean PARRET, en reconnaissance, un champ. Héritière universelle, Jeanne MOURGUE, sa proche parente. Signale quelques dettes.	
3 E 414 Me Bout (368)	02/01/1690	quittance	Aumont	<b>MOULIN Anne, CARROL Antoinette</b>	Antoinette CARROL, veuve d'Antoine BRUN, d'Aumont, a reçu d'Anne MOULIN, veuve de Pierre GOTTY jeune, d'Aumont, le contenu de l'arrentement passé chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (190)	24/04/1689	accord	Aumont	<b>MOULIN Anne, VALLY Jean</b>	Anne MOULIN, veuve de Pierre GOTTY, tisserand, d'Aumont, ont un différend sur le partage des eaux des prés. Grâce à des amis ils arrivent à un accord.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (113)	03/07/1673	accord	Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>MOULIN Germo, BESSEYRE Guillaume</b>	Germo MOULIN, de Ressouches (le Buisson), fils de feu Guillaume MOULIN, mari de Hélène CHARBONNIER, avait pris pour 230 livres subrogation de Jacques MICHEL, docteur en médecine, de Marvejols, sur un pré (13/12/1654 chez Me MENUT). Schéma financier complexe. Noter que Guillaume MOULIN a marié sa fille, Antoinette MOULIN avec Antoine ROUVIERE (CM du 20/06/1660 chez Me DAUDE, notaire du Buisson). Lesdits ROUVIERE X MOULIN ont fait donation de leurs biens à leur neveu, Guillaume BESSEYRE, qui a proposé audit Germo MOULIN de lui remettre ledit pré contre argent. C'est l'objet de la transaction de ce jour.	
3E416 Me Bout (102)	29/05/1694	testament	Serverette	<b>MOURE (de) Antoine</b>	Noble Antoine de MOURE, seigneur de Prativiala, de la Rouvière et des Salles, co-seigneur de la ville et mandement de Serverette, habitant en son château de la dite ville. Sépulture en une chapelle particulière que son héritier fera faire avant son décès dans la chapelle St Vincent que le testateur possède à Serverette, là où il a son banc. On y fera un autel de la grandeur nécessaire pour dire la messe, on y mettra un tableau en l'honneur de la Vierge, à son image. Pour l'argent, on prendra ce qui lui est dû par les héritiers bien-tenants de feu Vidal SAVAJOL, de Masberal (Rimeize). Détails sur messes et prières avec argent à prendre aux héritiers de feu Jean BRIGEON, son débiteur, d'Aubigeyrettes, ou à Jean BOYER, son beau-frère, dudit lieu. Legs à Jean-Antoine mineur, son second fils, et Gabriel MOURE, son troisième, à sa fille, 4ème enfant, Marguerite de MOURE, tous eus avec sa femme, Françoise de CONORTON.	
3E416 Me Bout (102)	29/05/1694	testament	Serverette	<b>MOURE (de) Antoine</b>	<b>Suite de l'acte</b> : Legs à ses autres filles déjà mariées, Marguerite de MOURE, femme de [Pierre BOUCHARENC], sieur du Viala, du lieu de Lestival, Dauphine de MOURE, femme du sieur de MARCE, Anne de MOURE, femme du sieur de La Rouchette (Villefort, diocèse d'Uzès). Legs à sa femme, fille de feux Pierre CONORTON et Françoise d'ALLIER. CM du testateur chez feu Me Jacques BONNAL, notaires des Gouttes [Fau-de-Peyre]. Héritier universel, Jean-Baptiste de MOURE, seigneur de la Rouvière, son fils aîné.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (342)	08/08/1693	CM	Nasbinals	<b>MOURE (de) Jean et ALDIN (d') Marie-Rose</b>	Noble Jean-Baptiste de MOURE, seigneur de la Rouvière, fils de noble Antoine de MOURE, seigneur de Pratviala, co-seigneur de la ville de Serverette, et de demoiselle Françoise de CONORTON, habitants de Serverette, avec demoiselle Marie-Rose d'ALDIN de BELVEZET, fille de feus noble Denis d'ALDIN, écuyer, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers au régiment de Beauvezet, et de puissante dame Isabeau d'APCHER, dame de Montbrun et de Chaliers-15. Le fiancé est assisté de Jean DALO, son curateur, de son frère, messire Jean-François de BELVEZET, et de messire Henri d'ALDIN, son cousin germain.	
3E412 Me Bout (342)	28/11/1672	transaction	Aumont	<b>MOURE (de) Jean, PITOT Barthélemy</b>	Le 14/10/1668 Barthélemy PITOT, marchand, de la Maguette [Saint-Gal], avait vendu une partie de sa métairie dudit lieu à messire Jean de MOURE, docteur en théologie, prêtre et curé d'Aumont, 3950 livres (acte chez Me BOUT) et ce, théoriquement, net d'impôts fonciers. Puis questions de féodalité entre le chapitre et les habitants de divers lieux, dont la Maguette, de sorte que lesdits PITOT et de MOURE se trouvent pris dans un conflit en justice avec le chapitre : les impôts (capital, intérêts et dépens) se montent à 1480 livres. MOURE se retourne donc contre PITOT. Pour mettre un terme à la polémique, ce jour, Barthélemy PITOT vend à Jean de MOURE plusieurs terres pour 1596 livres dont 1480 livres qu'il paiera au chapitre à la décharge de PITOT.	
3E416 Me Bout (284)	09/05/1695	arrentement	foiral de Malzieu	<b>MOURE (de) Jean-Baptiste, ATGER Jean, JULIEN Jean</b>	Jean-Baptiste de MOURE, sieur de la Rouvière, habitant Serverette, a donné à ferme à Jean ATGER et Jean JULIEN, de Sainte-Eulalie, au premier l'entière métairie (45 livres par an) qu'il a à Ste-Eulalie et qui a appartenu à Jean et Guillaume HERMET; au second, un pré et sa récolte (29 livres par an).	
3E416 Me Bout (293)	15/05/1695	arrentement	Aumont	<b>MOURE (de) Jean-Baptiste, CHAUVET Jean</b>	Jean-Baptiste de MOURE, seigneur de la Rouvière, de Serverette, a donné à ferme à Jean CHAUVET, laboureur, de la Védrine (la Fage-Montivernoux), une métairie sise à Chaldecombe. Conditions du bail.	
3E415 Me Bout (401)	26/01/1694	quittance	Aumont	<b>MOURE (de) Jean-Baptiste, PAGES Isabeau</b>	Isabeau PAGES, du Bouschet (Aumont), a reçu de noble Jean-Baptiste de MOURE, écuyer, seigneur de la Rouvière habitant en son château de Serverette, héritier de feu messire Jean MOURE, prieur de Saint-Sauveur, toutes les obligations consenties par Louis BASTIDE audit prieur pour 264 livres, lesdites obligations léguées à ladite PAGES par ledit prieur en son testament du 22/09/1691 chez Me DRESTRICIS, notaire de Mende (ces obligations correspondent à des gages, en particulier).	
3E416 Me Bout (173)	11/10/1694	arrentement	Aumont	<b>MOURE (de) Jean-Baptiste, TOURNEMIRE Jean</b>	Jean-Baptiste de MOURE, sieur de la Rouvière, co-seigneur de Serverette, a donné à ferme à Jeanne SEGUIN, veuve de Pierre TOURNEMIRE et Antoine TOURNEMIRE, mère et fils, un pré situé au Villaret. Conditions du bail.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (100)	28/05/1694	quittance	Aumont	<b>MOURE Antoine et Jean-Baptiste, BASTIDE Jean et Pierre</b>	Antoine MOURE, seigneur de Prativiala, co-seigneur de Serverette, et Jean-Baptiste de MOURE, seigneur de la Rouvière, père et fils, habitants de Serverette, ont reçu de Jean BASTIDE, paysan, de la Foulguière (Banassac), paiement prévu au contrat passé le 16/01/1693 solidairement avec son frère, Pierre BASTIDE, ainsi que du blé-froment prévu au contrat de continuation accordé auxdits BASTIDE comme fermiers d'une métairie desdits MOURE (08/04/1688 chez Me PERIER).	
3 E 414 Me Bout (526)	26/05/1690	arrentement	Aumont	<b>MOURE Antoine, PIGNEDE Jean, BOULET Louis</b>	Antoine MOURE, co-seigneur de Serverette, a donné des terres à ferme à Jean PIGNEDE, fils de Jean, du Cher, pour 20 livres par an et 2 setiers de blé-seigle pendant 5 ans. Précédemment arrenté à feu Jacques VIDAL mais sa veuve, ne pouvant s'en occuper, a chargé Louis BOULET, beau-frère dudit VIDAL, de procéder à la démission.	
3 E 414 Me Bout (527)	26/05/1690	quittance	Aumont	<b>MOURE Antoine, SEGUIN Isabeau</b>	Isabeau SEGUIN, veuve de Jean MONTEIL, des Bros, a remis à Antoine MOURE, co-seigneur de Serverette, 20 livres à récupérer sur les hoirs de feu Guillaume BOULET.	
3E411 Me Bout (217)	27/09/1666	obligation	Aumont	<b>MOURE Jean, BASTIDE Louis</b>	Louis BASTIDE, de Lescurette (Javols), reconnaît devoir de l'argent à messire Jean MOURE, prêtre et curé d'Aumont. Un échéancier est mis au point.	
3E413 Me Bout (63)	20/04/1673	achat	Aumont	<b>MOURE Jean, CHALVET Etienne</b>	Etienne CHALVET, charpentier, d'Aumont, a vendu à messire Jean MOURE, docteur en théologie, prêtre et curé d'Aumont, un champ (confronts) pour 94 livres dont 40 livres payées par le vendeur, lui-même débiteur, conjointement avec sa mère, Catherine SAINT-LEGER +, envers Jean VALENTIN, de Crozes (ibidem), lequel s'était obligé de pareille somme envers Jacques DAUDE, bourgeois, de Javols, le 23/04/1655 chez Me Antoine DALMAS +, notaire d'Aumont. Voir autres détails financiers et références dans l'acte.	
3 E 414 Me Bout (625)	11/10/1690	transaction	Aumont	<b>MOURE Jean, communauté de St-Sauveur</b>	Messire Jean MOURE, prêtre, curé et prieur de Saint-Sauveur-de-Peyre, a lancé une instance devant les juges de Toulouse contre les habitants de Saint-Sauveur pour qu'ils lui fassent bâtir une maison "logeable et sortable pour sa demeure". Après délibération, la communauté a nommé 3 représentants chargés d'en venir à un accord amiable accepté par le prieur, René BRASSAC, de Saint-Sauveur, Etienne OSTY, de Peyreviole (ibidem), Jean TROCELLIER, de la Chazoulette (ibidem). Il reçoit 150 livres pour les arrérages d'une indemnité de logement, et recevra 30 livres d'indemnité de logement tant que la communauté ne lui aura pas fait bâtir une maison.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (576)	20/07/1690	achat	château de la Baume	<b>MOURE Jean, GROLEE-VIRVILLE (de) César</b>	Haut et puissant seigneur messire César de GROLEE-VIRVILLE, seigneur et comte de Peyre, baron de Montbreton, [Burzet, Marchastel, seigneur de la Baume], le Vivier, [Beauregard, Baldassé], co-seigneur de Marvejols, 1er chambellan de feu monseigneur le duc d'Orléans, Gaston de France, conseiller du roi en tous ses conseils, lieutenant général en la province de Languedoc pour le roi, demeurant en son château de la Baume, avait retiré par droit de prélation à Jacques BRUGEYRON, par acte du 28/06 dernier chez Me BOUT, une maison et dépendances. Il vend le tout aujourd'hui pour 650 livres à Jean MOURE, prêtre et prieur de Saint-Sauveur-de-Peyre. [Le droit de prélation était un droit du seigneur de retirer à quelqu'un une possession acquise en remboursant l'acquéreur].	
3E416 Me Bout (333)	04/07/1695	arrentement	Aumont	<b>MOURE Jean-Antoine, MARIES Jean</b>	Jean-Antoine MOURE, chapelain de la chapelle Notre-Dame, fondée à l'église St Etienne d'Aumont, a donné à ferme à Jean MARIES, demeurant pour rentier à la métairie de la Tieule [écrit "Thieulle"], un pré qu'il a en ladite qualité au terroir de la Tieule. Localisation cadastrale. 4 livres par an à payer au bailleur.	
3E416 Me Bout (175)	17/10/1694	apprentissage	Aumont	<b>MOURE Pierre, REGOURD Pierre</b>	Pierre REGOURD, Me armurier et serrurier, de Saugues, a pris en apprentissage Pierre MOURE, fils de feu André, natif de Serverette, pour les 2 ans à venir. Il reçoit 50 livres.	
3 E 414 Me Bout (294)	05/08/1689	police	Aumont	<b>MOURE Robert, PLANCHON Jacques</b>	Robert MOURE, sieur de Rosiers, d'une part, et Jacques PLANCHON, de Bouscas (Aumont), d'autre, ont passé une police entre eux. Le 1er donne au second une métairie située au Bouscas (Aumont), sans en rien réserver, et qui sera estimée par Jean REBOUL, expert d'Auroux, et Jean BROS, expert des Bros. En contre-partie, ledit PLANCHON servira une rente audit MOURE. Voir détails financiers.	
3E416 Me Bout (296)	19/05/1695	achat	Aumont	<b>MOUTON Jeanne, ROUSSET François</b>	Jeanne MOUTON, veuve d'Etienne MALAVIEILLE, du Cellier-du-Luc-07, diocèse de Viviers, a vendu à François ROUSSET, des Estrets (Fontans), une maison et un jardin sis à Fontans. Description, situation cadastrale de chaque lot. Prix de 150 livres délégué à Philippe VIALETTE pour des sommes qu'il avait payées à feu MALAVIEILLE, quitte à ladite MOUTON de les récupérer sur les biens de ce dernier. Désaccord de ladite MOUTON sur des promesses à elle faites à propos de ces 2 lots lors de son CM.	<b>2 fois de suite f° 276 puis f° 275 puis f° 276 de nouveau</b>

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (393)	06/01/1694	obligation	Aumont	<b>MURET Durand, PIGNEDE Antoinette</b>	Antoinette PIGNEDE, veuve de Jacques PIGNEDE, des Fons (la Chaze), a emprunté à Durand MURET, son beau-frère, du Cher, 45 livres qu'elle promet de rembourser quand elle aura été payée par Antoinette PIGNEDE, sa filiatre, de même somme qu'elle lui doit et que lui a reconnue le feu PIGNEDE, son mari. Elle reçoit en outre dudit MURET ses droits de légitime paternels et maternels.	
3 E 414 Me Bout (77)	21/01/1689	quittance	Aumont	<b>MURET Jacques, MURET Jean</b>	Jean MURET, de Beaugard (le Fau-de-Peyre), a reçu de Jacques MURET, son frère aîné, dudit lieu, 73 livres, dernier paiement du legs fait par Jeanne POWDEROUX, leur mère, en son testament du 20/03/1664 chez me Jean TRICAL, notaire. Il y avait eu une 1ère quittance le 02/05/1683 chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (51)	04/01/1688	quittance	Aumont	<b>MURET Marguerite, REVERSAT Pierre</b>	Pierre REVERSAT, de Beaugard (le Fau-de-Peyre), a reçu de Marguerite MURET, veuve de Durand MARTIN, dudit lieu, remboursement d'un prêt ainsi que le paiement d'une obligation du 05/10/1685 chez Me François CHASTANG.	
3E411 Me Bout (23)	13/11/1663	quittance	Aumont	<b>MURET Pierre, SAINT-LEGER François, FOURNIER Anne</b>	François SAINT-LEGER et Anne FOURNIER, mariés, d'Aumont, ont reçu de Pierre MURET, de Beaugard (le Fau), 113 livres pour dernier paiement sur 533 livres dues à ladite FOURNIER par contrat chez Me RAMADIER.	
3E411 Me Bout (237)	19/04/1667	quittance	Aumont	<b>NEGRE Jeanne et Antoinette</b>	Antoinette NEGRE, veuve de Pierre PORTE, habitant Anduze-30 et se trouvant à Aumont, a reçu de Jeanne NEGRE, veuve de François GRASSET, d'Aumont, ses droits de légitime (six-vingt-quinze livres) sur les biens de leur mère, Isabeau RAMADIER, dont ladite Jeanne est héritière universelle.	
3E412 Me Bout (20)	11/01/1671	quittance	Aumont	<b>NEGRE Jeanne, ATGER Jean</b>	Jean ATGER [écrit "ACHER"], comme mari de Jeanne NEGRE, a reçu de Jeanne NEGRE, veuve de François GRASSET, d'Aumont, et tante de Jeanne, 24 livres sur la somme promise par celle-ci à sa nièce au CM (voir acte précédent photo 17) à prendre sur le beau-frère de la tante, Jean GRASSET.	
3E411 Me Bout (43)	15/03/1664	quittance	Aumont	<b>NEGRE Jeanne, GRASSET Jean</b>	Jeanne NEGRE, veuve de François GRASSET, d'Aumont, a reçu, entre autres choses, de Jean GRASSET, son beau-frère, d'Aumont, 72 livres dont 60 livres pour le gain de survie à elle accordée en son CM avec ledit feu GRASSET chez Me François CHASTANG et 12 livres suite à un contrat du 05/05/1659 chez Me Jean-Jacques SALAVILLE. Evoquée aussi feue Catherine GRASSET, fille dudit feu François. C'est ledit Jean GRASSET qui a hérité de son frère et de sa soeur.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (181)	08/06/1666	transaction	Beauregard (le Fau-de-Peyre)	<b>NEGRE Louis, PAGES Catherine, CRUEIZE Etienne, PAGES Anne</b>	Feus Antoine PAGES et Sibylle FOURNIER, mariés, de Beauregard, ont eu 3 enfants, Anne, l'aînée, Augustin et Catherine PAGES. C'est Anne qu'ils désignèrent comme héritière universelle. Celle-ci s'est remariée en secondes noces avec Etienne CRUEIZE et elle et lui se seraient approprié tous les biens laissés par lesdits père et mère. Catherine PAGES, en se mariant avec Louis NEGRE, s'est constituée en 1/9ème des biens de ses parents et s'apprêtait à assigner sa soeur aînée pour obtenir sa part et Anne obtempéra. Ce jour, estimation des biens par des experts et accord amiable pour un partage et un règlement financier à voir en détail.	
3E412 Me Bout (299)	11/09/1672	quittance	Aumont	<b>NEGRE Louis, VALLY Jean</b>	Jean VALLY, tisserand, d'Aumont, a reçu de Louis NEGRE, tisserand, dudit lieu, 5 livres contenues au contrat de vente passé chez Me RAOUL, notaire de Saint-Chély.	
3E415 Me Bout (196)	12/01/1693	quittance	Aumont	<b>NEGRE Marguerite, JAUBERT Louis</b>	Louis JAUBERT, mari de Jeanne NEGRE, icelle fille et donataire de Catherine PAGES et succédante aux biens de Louis NEGRE, a reçu de Marguerite NEGRE, femme de François BOUSQUET, et icelle, fille et héritière de feu Antoinette ROUSSET et de Jeanne NEGRE, d'Aumont, 5 livres pour le legs de feu ROUSSET à Jeanne NEGRE en son testament chez feu Me Jean CHASTANG, 3 livres pour le legs fait par feu Jeanne NEGRE, veuve de François GRASSET, en son testament du 14/08/1675 chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (299)	10/02/1675	ratification	Aumont	<b>NEGRE Marie</b>	Marie NEGRE, femme de Gaspard SAVAJOL, de Buffeirettes (Aumont), avvertie de la transaction entre son mari et Pierre NEGRE, son frère, pour ses droits de légitime et d'une rémission faite en faveur de Me Pierre VALENTIN, notaire du Vestit. Elle ratifie tout cela.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (619)	05/10/1690	transaction	Aumont	NEGRE Pierre, BEQUAT Pierre	Au CM entre feus François GRAS et Béatrice COURTIOL la dot était de 400 livres, 1 paire de taureau, une vache pleine, 6 brebis de port, du chef paternel, et, de Jean COURTIOL, frère de la fiancée, 40 livres qui furent payées comme précisé au CM du 30/01/1628 chez feu Me Bertrand CHASTANG. De ce mariage sont nés Jean et autre Jean GRAS. Puis ladite COURTIOL est décédée ab intestat. Les 2 enfants ont eu la succession à parts égales. Puis ledit GRAS a épousé en 2des noces Jeanne SEGUIN. Il est né Isabeau GRAS. Jean GRAS jeune, fils de ladite COURTIOL, étant décédé longtemps après son père, avait testé chez Me DIEULEFIT, notaire de Chirac, le 28/05/1667, en faveur de Pierre NEGRE, rentier de la métairie de Saint-Bonnet. Ce dernier réclama la moitié de la dot faite à ladite COURTIOL. Il obtient gain de cause et saisie à laquelle s'opposa Pierre BEQUAT, fils et donataire de Jean, du Mas (Javols). Exposé des arguments. Accord amiable in fine. <b>[FranceGenWeb donne Me Bernard CHASTANG mais c'est Bertrand]</b>	
3E416 Me Bout (057)	19/04/1694	quittance	Aumont	NEGRE Pierre, DALMAS Guillaume	Pierre NEGRE, du Vestit, paroisse de Rimeize, reçoit de sieur Guillaume DALMAS les arrangements de son travail sur un pré possédé par le sieur DALMAS en tant que beau-fils de Me Jean BOUT.	
3E412 Me Bout (191)	08/12/1671	transaction	Aumont	NEGRE Pierre, GIRAUD Vidal	Pierre NEGRE, du Vestit, d'une part, et Vidal GIRAUD [écrit "GIRALD", "GIRAUD" et "GIRARD"], sont en procès. Le 1er veut faire casser un rapport d'arpentage fait par Jean CHASSARIC, de Fontans, et Antoine TROCELLIER le 29/10 dernier, d'un champ vendu par feu Jean NEGRE, son père, à feu Jean GIRARD le 20/04/1642.	
3 E 414 Me Bout (268)	22/07/1689	quittance	Marvejols	NOUAL Catherine, DALLE Jean	Me Jean DALLE, notaire royal du Cher, a reçu de Catherine NOAL [écrit "NOUAL"], veuve de Guillaume ALLO, de Rieutört (Marchastel), 30 livres suite au contrat de vente consenti en sa faveur par Bernard GRAS, dudit lieu, le mois courant chez Me BONNAL.	
3E413 Me Bout (157)	11/12/1673	accord	Aumont	NOURRIT Denis, BASTIDE Louis	Denis NOURRIT est le mari de Jeanne BASTIDE, de Vergounhox (Fontans), et le beau-frère de Louis BASTIDE, de Lescurette (Javols), et le gendre de feu autre Louis BASTIDE +. Il y avait eu action en justice pour le paiement de la dot faite au CM du 26/04/1662 chez Me Isaac BLANQUET [notaire de Fontans]. Il y a aussi une référence à une somme que Jeanne BASTIDE devait à son frère par obligation chez feu Me DAUDE +, notaire du Buisson. On se met d'accord.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (40)	08/02/1671	CM	château de la Baume	NOYER (du) de SAUVAGES Charles et NOYER (du) de ROURE Claude	Noble Charles du NOYER des SAUVAGES, seigneur de la Besseyrolle, fils de noble Charles du NOYER des SAUVAGES, écuyer, seigneur du Mazel, et de damoiselle Catherine de SOUVERAIN, du bourg du Monastier St Chaffre, paroisse St Jean (le Monastier-sur-Gazeille-43), diocèse du Puy, d'une part, avec damoiselle Claude du NOYER du ROURE, fille de feus Antoine du NOYER du ROURE et damoiselle Louise DURAND, de Beléac (Saint-Andeol-de-Fourchades-07), diocèse de Viviers. [source Geneal 43 : DU NOYER DES SAUVAGES, Charles testament le 8.01.1669 Décès : 6.8.1676 Fils de DU NOYER DES SAUVAGES, Jean et de DE NICOLAS, Bonne DE SOUVERAIN de TRESLEMONT, Catherine famille de l'Yssingelais. Mariage le 05.12.1632 . Entre autres enfants, DU NOYER DES SAUVAGES, Charles Mariage : 27.1.1671 avec DU NOYER DU ROURE, Claude Décès : 11.10.1691 - Freycenet la Cuche 43 (3 enfants)]. Suite acte ci-après.	
3E412 Me Bout (40)	08/02/1671	CM	château de la Baume	NOYER (du) de SAUVAGES Charles et NOYER (du) de ROURE Claude	<b>Suite et fin acte précédent</b> : Consentement du frère du fiancé, dom Pierre du NOYER des SAUVAGES, profès et prêtre de l'abbaye du Monastier, représentant le père du fiancé par procuration du 27/01 dernier reçue par Me François FELIX, notaire du Monastier. La fiancée est assistée de haut et puissant seigneur César de GROLEE-VIRVILLE, marquis de Peyre, Monbreton, Burzet, et de Marie-Louise de SAINT-NECTAIRE, marquise de Peyre. Détail de la dot et texte de la procuration où la fiancée est appelée Claudette.	
3 E 414 Me Bout (62)	16/01/1689	CM	Grandviala (la Fage-Montivernoux)	ORLIAC Guillaume et CORDESSE Marie	Jean ORLIAC, fils de Jean et de Marie GIBELIN, de la Védrine (la Fage-Montivernoux), avec Marie CORDESSE, fille de feu Guillaume et d'Antoinette VAISSADE, libre et majeure, de Grandviala (ibidem). La fiancée assistée de sa mère et de ses oncles, Antoine VALLAT et Jean TEYSSÉDRE. Les biens de la fiancée consistent en une métairie (détails) et du obilier (une paire de greniers dont l'un ferme à clé, un coffre fermé à clé, 2 coffres, etc.), des ustensiles, une paire de bœufs, 6 vaches dont 5 pleines, 12 ovins. Donation du père du fiancé à son fils de la moitié de ses biens avec préciput et avantage sur la 2nde moitié. La mère du fiancé lui donne 200 livres sur ses biens propres, tout en s'en réservant l'usufruit.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (223)	09/02/1693	quittance	Aumont	<b>OSTY Jacques, GIBELIN Pierre</b>	Pierre GIBELIN, d'Aubugeyrettes (Javols), mari d'Isabeau BOULET, icelle héritière de feu Jean GIBELIN, son 1er mari, a reçu de Jacques OSTY, fils donataire et émancipé de Simon OSTY, de Fontanes, 167 livres dues au feu GIBELIN, dont 22 par obligation du 30/06/1673 reçue chez feu Me PLANCHON, 92 livres par obligation du 18/11/1674 chez feu Me Guy MEISSONNIER et 52 livres par obligation du 25/05/1679 chez feu Me CHASTANG.	
3E411 Me Bout (240)	03/05/1667	reconnaissance	Aumont	<b>OSTY Jacques, GINHAC Pierre</b>	Pierre GINHAC, de la Chazotte (Aumont), comme mari de Catherine ROUX, a reçu de Jacques OSTY, mari d'Antoinette ROUX, et icelle comme héritière de feu Jean ROUX, son père, beau-père de Jacques OSTY, 120 livres sur la dot constituée à Catherine au CM chez feu Me MEISSONNIER. Il y avait déjà eu une quittance de 300 livres reçue par Me PLANCHON.	
3E416 Me Bout (172)	10/10/1694	rétrocession	Aumont	<b>OSTY Jacques, ROUX Anne</b>	Anne ROUX, veuve de Jean DALLE, d'Aumont, a rétrocédé à Jacques OSTY, de Fontanes (Saint-Sauveur-de-Peyre), la délégation à elle faite par ledit Jacques et feu Simon, son père. La somme est à prendre sur les hoirs de feu Marguerite CHABANES (acte du 13/07/1688 chez Me BOUT).	
3E412 Me Bout (183)	29/11/1671	quittance	Aumont	<b>OSTY Jacques, VALENTIN Jean</b>	Jean VALENTIN, laboureur, de Crozes (Aumont), a reçu de Jacques OSTY, de Fontanes, 48 livres pour une obligation chez Me BOUT, égarée par ledit VALENTIN qui promet de la lui rendre.	
3E416 Me Bout (313)	13/06/1695	quittance	Aumont	<b>OURLIAC Guillaume, TROUCELLIER Pierre, HERMET Catherine</b>	Pierre TROUCELLIER, d'Aumont, a reçu de Guillaume OURLIAC, de la Védrine (la Fage-Montivernoux), les droits de légitime à lui dus par feu Guillaume DELCROS dans transaction du 06/07/1681 chez Me BOUT. Il y eut aussi contrat de vente passé par ledit DELCROS en faveur dudit OURLIAC le 03/06/1692 chez feu Me BONAL. Calcul des intérêts fait aujourd'hui avec Catherine HERMET, veuve dudit feu DELCROS.	
3 E 414 Me Bout (496)	03/05/1690	accord	Aumont	<b>PAGES Anne, FOURNIER Antoine, PIGNEDE Antoine</b>	Anne PAGES, veuve de Jean TARDIEU, et Antoine FOURNIER, mari de Marie TARDIEU, icelle donataire de la moitié des biens de ladite PAGES, des Fons, d'une part ; Antoine PIGNEDE, dudit lieu, demeurant à la Croix (Aumont), d'autre. Ledit PIGNEDE avait fait diverses acquisitions dudit feu Jean TARDIEU (actes des 06/03/1674 chez feu Me Jean DALLE, notaire du Cher ; 13/01/1677 chez Me BOUT ; 28/11/1677 et 05/12/1677 chez Me CHASTANG). Voir dans la suite de l'acte détail des arguments et de l'accord amiable.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (321)	19/06/1695	quittance	Aumont	<b>PAGES Antoine, DALLE Jean jeune</b>	Jean DALLE jeune, du Bouschet, a reçu de Antoine PAGES, de Fressegut [le Buisson], paiement d'une dette de Jean DALLE, beau-fils de Jean FANGUIN, de las Fonds (obligation du 26/12/1692 chez Me BOUT, et contrat de vente le 21/04 dernier). Voir aussi obligation consentie par ledit FANGUIN en faveur de Blaise FOURNIER, de la Combe, le 28/11, et délégation faite par ledit FOURNIER en faveur dudit DALLE le 20/05/1692 chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (477)	08/03/1690	transaction	château de la Baume	<b>PAGES Antoine, FOURNIER Blaise</b>	Blaise FOURNIER, de la Combe (Prinsuéjols), d'une part, et Antoine PAGES, de Fréjoutes (ibidem), d'autre. Au CM du 18/07/1661 entre ledit FOURNIER et feu Isabeau PIGNEDE, avait été constituée à celle-ci 240 livres pour le legs fait à elle par son père, Durand PIGNEDE ainsi que 15 livres pour la valeur d'une robe et d'une couverture, 84 livres pour sa part dans la succession de Catherine et Jeanne PIGNEDE, ses soeurs, 65 livres et une vache avec son veau pour la succession de sa mère, Catherine SAVOYE, décédée ab intestat. Référence à une reconnaissance de dot du 14 juillet 1662 et à une quittance de dot de 1674. Ladite PIGNEDE, décédée sans enfants, avait testé le 25/03/1680 et institué comme héritier ledit Antoine PAGES, son neveu. D'où réclamation de ce dernier, procès et finalement accord. Conditions de l'accord.	
3E416 Me Bout (320)	19/06/1695	quittance	Aumont	<b>PAGES Antoine, MOURE (de) Jean-Baptiste</b>	Jean-Baptiste de MOURE, seigneur de la Rouvière, de Serverette, a reçu d'Antoine PAGES, de Fressegut [le Buisson], paiement partiel d'une dette de Jean FANGUIN, de las Fonds, (obligation du 29/04/1687 chez Me BOUT et du 16/01/1690 chez Me DUZILLE). Ce que ledit PAGES s'était chargé de payer par contrat de vente consenti en sa faveur par Jean DALLE, beau-fils dudit FANGUIN, par acte chez Me CHARRIER, notaire du Buisson le 21/04 dernier.	
3E416 Me Bout (448)	21/03/1696	obligation	Aumont	<b>PAGES Antoine, MURET Jacques</b>	Jacques MURET, laboureur, fils de Guillaume, d'une part, et Antoine PAGES, beau-fils et donataire de Jean BRESCHET, laboureur, d'autre part, tous habitants de Beauregard (le Fau de Peyre), sont en procès auprès des officiers de Peyre pour 298 livres cédées par lesdits PAGES et BRESCHET à Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, en paiement d'une plus grande somme contenue en un acte de vente, faute du paiement de laquelle ledit DALMAS a fait assigner ledit MURET. Renvoi à une quittance du 29/10/1669 chez feu Me RAMADIER. Nombreux détails financiers.	
3E412 Me Bout (235)	19/04/1672	quittance	Aumont	<b>PAGES Antoine, TARDIEU Jean</b>	Jean TARDIEU, des Fons (la Chaze), comme mari de Anne PAGES, a reçu d'Antoine PAGES, du [?], 150 livres sur la dot faite à Anne lors de leur CM chez Me RAMADIER. Cette somme a été employée à payer la répétition de la dot de Marie COURNUT, sa belle-mère (Voir acte précédent).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (38)	20/03/1673	quittance	Aumont	<b>PAGES Antoine, TARDIEU Jean</b>	Jean TARDIEU, laboureur, des Fons (la Chaze-de-Peyre), mari de Anne PAGES, a reçu d'Antoine PAGES, du Fau (Brion), son beau-père, 100 livres sur la dot prévue au contrat chez Me RAMADIER.	
3E413 Me Bout (197)	04/04/1674	quittance	Aumont	<b>PAGES Antoine, TARDIEU Jean</b>	Jean TARDIEU, laboureur, des Fons (la Chaze-de-Peyre), mari de Anne PAGES, a reçu d'Antoine PAGES, du Fau (Brion), son beau-père, 100 livres sur la dot prévue au contrat chez Me RAMADIER, notaire des Bros.	
3 E 414 Me Bout (249)	09/07/1689	testament	Aumont	<b>PAGES Antoinette</b>	Antoinette PAGES, femme de Jean COURNUT, du Crouzet (Aumont), malade. Tombe de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont. 150 livres à Jeanne COURNUT, sa fille et dudit COURNUT. Héritier universel, son mari.	
3E415 Me Bout (114)	11/07/1692	quittance	Aumont	<b>PAGES Catherine, JAUBERT Louis, BOUDON Augustin</b>	Catherine PAGES, veuve de Louis NEGRE, et Louis JAUBERT, mari de Jeanne NEGRE, et icelle donataire de ladite PAGES, ont reçu d'Augustin BOUDON, de Beauregard, 7 livres pour reste et entier paiement de 27 livres dues par contrat du 04/05/1675.	
3E415 Me Bout (363)	16/10/1693	quittance	la Tuile (Aumont)	<b>PAGES Denis et TROCELLIER Marguerite</b>	Denis PAGES, des Brunels (Javols), fils de Jean PAGES et de feu Marie DELMAS, avec Marguerite TROCELLIER, fille naturelle de feu Marguerite TROCELLIER, de Tiracols (ibidem). Gabrielle et Jeanne TROCELLIER, tantes de la fiancée, confirment la donation faite l'an dernier chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (840)	29/05/1691	échange	Aumont	<b>PAGES Pierre, OSTY Josué et Etienne</b>	Pierre PAGES, de la Randesche [Saint-Sauveur-de-Peyre-Cassini], fils de feu Guillaume, a subrogé à sa place Josué OSTY et Etienne OSTY, père et fils, du Grach et de Peyreviolles (ibidem), au décret par lui obtenu sur diverses terres ayant appartenu à Antoine BONFILS, de Fraissinet, le 11/03/1688 chez Me BOUT. Référence à un acte passé entre feu Benoît RIGAL, beau-père dudit BONFILS, et ce dernier, d'une part, et Jacques OSTY, d'autre, le 22/02/1674 chez feu Me Jean DALLE, et à une obligation du 02/01/1672 chez Me CRESPIEN, notaire de Marvejols. Autre obligation consentie par Isabeau RIGAL, femme séparée en biens dudit BONFILS le 06/09/1682 chez feu Me Guy MEISSONNIER. Obligation du 29/03/1675 chez feu Me DALLE. Voir d'autres références encore. <b>[Randesche n'est pas donné par LGW]</b>	
3 E 414 Me Bout (18)	19/11/1688	quittance	Saint-Sauveur-de-Peyre	<b>PAGES Pierre, PROUZET Jean</b>	Jean PROUZET, de Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre), a reçu de Pierre PAGES, beau-fils de Jean PROUZET, du Cher, 100 livres d'intérêts par décision de justice pour faute de paiement, et 600 livres sur un capital de 1162 livres. Sur les 600 livres, il en reçoit 200 d'Antoine HERMET, rentier dudit PAGES pour la métairie du Cher. Par ailleurs ledit PAGES donne 3 louis d'or à Pierre PROUZET, de Contrandes [Sainte-Colombe-de-Peyre] sur les sommes dues par Marguerite GENDRE, belle-soeur dudit PROUZET.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (3)	25/10/1688	cession	Aumont	<b>PAGES Pierre, VANEL Jean</b>	Jean VANEL, du Ventouzet, a cédé à Pierre PAGES, bourgeois, de la Randesche [Saint-Sauveur-de-Peyre-Cassini] 127 livres (dont 42 d'intérêts et de dépens) qu'il a obtenues pour un pré dans un procès devant les officiers de Peyre contre Isabeau RIGNAL, femme séparée en biens d'Antoine BEAUFILS. <b>[Randesche n'est pas donné par LGW. Acte juridiquement compliqué]</b>	
3E415 Me Bout (313)	14/06/1693	achat	Aumont	<b>PANTEL Etienne, TARDIEU Jean, BLANQUET Samuel</b>	Jean TARDIEU, Me menuisier, et Samuel BLANQUET, père et fils, de Malavillette (Fontans), ont vendu une pièce de terres à Etienne PANTEL, des Estrets (ibidem), 112 livres, dont ils ont délégué 100 livres à Gilbert MOURE pour des arrérages de censive.	
3E412 Me Bout (253)	22/05/1672	quittance	Aumont	<b>PANTEL François, BONNAL Antoine</b>	Antoine BONNAL, de Longuesagne (Javols), mari de Marguerite HERMANTIER, a reçu de François PANTEL, de Tiracols (ibidem), 140 livres sur les 230 dues à ladite HERMANTIER au contrat de vente du 13/04/1670 chez Me BOUT. Le reste avait été payé le 30/11 dernier chez Me François DALLE.	
3E413 Me Bout (268)	16/12/1674	quittance	Aumont	<b>PANTEL François, MEISSONNIER Jean vieux</b>	Jean MEISSONNIER vieux, du Pêcher (Aumont), mari d'Isabeau PANTEL, a reçu de François PANTEL, son beau-frère, 161 livres pour reste et entier paiement de la constitution de dot faite à Isabeau par Guillaume PANTEL, leur père, en son CM chez Me BOUT avec feu Jacques MONTEIL +, son 1er mari.	
3E411 Me Bout (250)	14/05/1667	reconnaissance	Aumont	<b>PANTEL Isabeau, MONTEIL Jacques</b>	Jacques MONTEIL, habitant du Cheylaret (Javols), a reçu d'Isabeau PANTEL, fille de Guillaume, de Tiracols (Javols), sa fiancée, 180 livres sur le contenu au CM du 11/05 dernier chez Me BOUT (photo 248 même registre).	
3 E 414 Me Bout (110)	15/02/1689	CM	Aumont	<b>PARRET Jean et CHASTANG Marie</b>	Jean PARRET, Me chirurgien, fils de feus Guillaume et Jeanne PARRY, d'Aumont, avec Marie CHASTANG, fille de feu Me Jean CHASTANG, notaire royal, et de Marguerite DALLE, d'Aumont. Pour le fiancé, Jean PARRY, son oncle, médecin de Saint-Chély. A fiancée apporte 100 livres "gagnées par son épargne depuis le décès de son père et hors sa maison", un legs de 900 livres par son feu père en son testament du 28/06/1686 sur lequel Me François CHASTANG, avocat, fils et héritier, frère de Marie, a payé 700 livres. Sur ces 700 livres, 376 sont payées en nature par un pré (situation) que ledit feu CHASTANG avait acquis de Jean DALLE, bourgeois, d'Aumont, le 11/05/1637 chez Me BOUT. Les 200 livres restantes payables en 2 fois sur 2 ans. La fiancée recevra aussi ses droits de légitime maternels (200 livres). Son frère, l'avocat, lui apporte 200 livres. L'autre frère, messire Jean CHASTANG, prêtre et curé de Saint-Symphorien, apporte 100 livres. Parmi les témoins, Me Jean CHASTANG, avocat de Saint-Chély.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (693)	24/12/1690	donation	Aumont	<b>PARRET Jean, BARRES Jean</b>	Jean BARRES, fils de feu Pierre, de la Volpilière (Chanchailles), en état de s'en aller dans le service du roi, fait à Jean PARRET, son oncle, chirurgien, d'Aumont, pour bons services rendus, donation de sa métairie de la Volpilière. Il donne aussi les sommes reconnues à feu Marie PARRET, sa mère. S'il revient du service, son oncle lui restituera la métairie.	
3 E 414 Me Bout (695)	24/12/1690	donation	Aumont	<b>PARRET Jean, BARRES Jean</b>	Le même jour, les mêmes protagonistes, mais la métairie est donnée définitivement ! Il n'est cependant pas dit que l'acte précédent est annulé.	
3E415 Me Bout (418)	13/02/1694	rémission	Aumont	<b>PARRET Jean, GERMO Jean vieux</b>	Jean GERMO vieux, natif du Bouschet (Aumont) et habitant à présent Marvejols, est débiteur envers feu Guillaume PARRET, par obligation du 23/04/1680 chez feu Me CHASTANG. Faute de paiement, il avait fait procéder par saisie sur les sommes à lui dues par son beau-frère, Pierre FOURNIER. Les sentences en 1ère instance n'ayant pas été suivies d'effet, Me Jean PARRET, fils et héritier dudit Guillaume, avait repris l'affaire et fait appel contre GERMO et FOURNIER. Il gagne et on s'entend. Outre la somme due, il reçoit aussi (étant en état de nécessité vu la cherté des denrées), en tant que mari d'Agnes FOURNIER, 120 livres du legs fait par feu Antoine FOURNIER, père de celle-ci, et qu'elle s'était constitué en dot lors de son CM le 05/03/1680	
3E415 Me Bout (435)	02/03/1694	échange	Aumont	<b>PARRET Jean, JAUBERT Louis</b>	Jean PARRET, Me chirurgien, et Louis JAUBERT, sergent, tous deux habitants d'Aumont, procèdent à un échange. L'un donne un escalier et la porte qui y mène, l'autre un "allepen" . <b>[Il s'agit d'un "alpens", apprentis en français].</b>	
3E416 Me Bout (063)	29/04/1694	achat	Aumont	<b>PARRET Jean, MOULIN Anne</b>	Jean PARRET, chirurgien, d'Aumont, achète un champ à Anne MOULIN, veuve de Pierre GOTTY jeune. Situation, prix.	
3E415 Me Bout (161)	10/11/1692	quittance	Aumont	<b>PAULET Jean, PAULET Etienne</b>	Etienne PAULET, Me cordonnier, natif d'Aumont, habitant à présent Lunel, a reçu de Jean PAULET, son frère, Me cordonnier, d'Aumont, donataire de Guillaume PAULET et Jeanne MEYSSONIER, leurs parents, 30 livres pour ses droits de légitime paternels et maternels.	
3 E 414 Me Bout (218)	18/06/1689	quittance	Aumont	<b>PAUTARD Pierre, VALLY Jean</b>	Jean VALLY, mari de Catherine PAUTARD, du Cheylaret [Javols], a reçu de Pierre PAUTARD, son beau-père, dudit lieu, les deux brebis de port, les 2 cannes de drap cordilhat et le tour promis en son CM du 20/01 dernier chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (137)	06/10/1692	testament	Javols	<b>PELAGAL Anne</b>	Anne PELAGAL, femme de Pierre TICHIT, du Cheylaret (Javols), malade. Tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale de Javols. Legs à François, Pierre et autre François TICHIT, ses fils, et à ses filles, Marguerite, Catherine et Agnès TICHIT. Legs à Agnès PELAGAL, sa soeur, qui vit à Saint-Léger-de-Peyre : elle lui propose de demeurer dans sa maison si elle veut quitter Saint-Léger. Héritier universel, en fidéicommissis pour celui ou celle des enfants qu'il désignera.	
3E413 Me Bout (308)	14/02/1675	CM	Aumont	<b>PELEGRIN Michel, PROUZET Catherine</b>	Michel PELEGRIN, fils de feu Guillaume PELEGRIN + et Anne VEDRINES, des moulins de Beauregard (le Fau-de-Peyre), avec Catherine PROUZET, fille de Mathieu PROUZET et Isabeau POULALION, d'Aumont. Présence de Pierre et Barthélemy PELEGRIN, frères du fiancé. Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens, avec les réserves habituelles. Les frères du fiancé lui promettent 6 livres chacun. Présence de Jean VALENTIN, de Crozes (Aumont), qui donne à la fiancée une brebis de port. Présence de Jean POULALION, oncle de la fiancée, qui lui donne une vassive.	
3E416 Me Bout (187)	06/12/1694	achat	Aumont	<b>PELLAT Jacques, BRESCHET Jean</b>	Jean BRESCHET, laboureur, de la Chaze-de-Peyre, a vendu à messire Jacques PELLAT, prêtre et curé dudit lieu, la moitié d'un jardin sis audit lieu. Par ailleurs, ledit BRESCHET devait audit prêtre la facture des honneurs funèbres de sa femme, Agnès GRAS, plus un legs que celle-ci avait fait en son testament chez feu Me Jacques BONNAL, notaire de Villerousset [Sainte-Colombe-de-Peyre], pour des oeuvres pies. Si ledit BRESCHET venait à décéder en bas-Languedoc où il va pour gagner sa vie, il fait donation audit PELLAT à condition qu'il lui fasse ses honneurs funèbres à la Chaze et lui dise des messes.	
3E416 Me Bout (496)	27/05/1696	quittance	Aumont	<b>PELEGRIN Marguerite, BOULARD Jean</b>	Jean BOULARD, du Cheylaret (Javols), [écrit "BOULART"], ayant droit et cause de Jean BRASSAC, mari de Jeanne PELLEGRIN, a reçu de Marguerite PELLEGRIN, femme séparée en biens de Jean HERMABESSIERE, de Villerousset (Sainte-Colombe), échéance de la dot de Jeanne PELLEGRIN, sa femme, au CM chez feu Me CHASTANG, laquelle dot ledit BRASSAC avait cédée audit BOULART en paiement de la dot de Claude BRASSAC, femme dudit BOULARD, par acte chez Me BOUT.	
3E416 Me Bout (276)	08/05/1695	arrentement	Aumont	<b>PELEGRIN Pierre, MOURE (de) Jean-Baptiste</b>	Jean-Baptiste de MOURE, seigneur de la Rouvière, de Serverette, a donné à ferme à Pierre PELLEGRIN, des Bros, un pré. Situation cadastrale. Conditions du bail.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (220)	20/06/1689	quittance	Aumont	PEPIN Isabeau, BOUQUET Jean	Jean BOUQUET, fils de feu Pierre, marchand, de Longuesagne (Javols), a reçu d'Isabeau PEPIN, veuve d'Antoine BOULET, du Cros (ibidem), une somme due par ledit feu BOULET, augmentée des dépens auxquels a été condamnée ladite PEPIN comme héritière du feu BOULET. Evoquée Agnès MONTEIL, veuve de François PANTEL, et feu autre Antoine BOULET, d'Arbouroux, oncle du feu mari d'Isabeau.	
3 E 414 Me Bout (510)	08/05/1690	quittance	Aumont	PEPIN Jean, DALLE Jean	Jean DALLE, bourgeois, d'Aumont, ayant-droit de Jean DALMAS, hôte, d'Aumont, par acte du 18/12 dernier chez Me CHASTANG, a reçu de Jean PEPIN, du Cheylaret (Javols), reste à payer d'une obligation du 16/04/1689 chez Me BOUT (photo 184 même registre).	
3E416 Me Bout (458)	03/04/1696	quittance	Aumont	PEPIN Jean, HERMANTIER Jean	Jean HERMANTIER, laboureur, de Tiracols (Javols), a emprunté à Jean PEPIN, marchand, dudit lieu. Echancier de remboursement. Sans préjudice de ce que ledit HERMANTIER doit à Jean TROCELLIER, beau-père dudit PEPIN.	
3E416 Me Bout (354)	11/08/1695	rémission	Aumont	PETIT Jeanne et Guillaume	Guillaume PETIT, fils de feus Pierre et Marguerite PAGES, natif du Crouzet (Aumont), habitant à présent Montpellier-34, a cédé pour 36 livres à Jeanne PETIT, sa sœur, du Crouzet, ses droits de légitime et de succession à lui arrivés par le décès de leurs parents. Echancier pour le paiement. Jean PETIT, leur frère.	
3E411 Me Bout (119)	16/10/1665	transaction	Aumont	PEZON Durand et François	Feu Jacques PEZON, fils et héritier de Guillaume, de Malavillette, s'était engagé pour 300 livres en faveur de son frère, Jean PEZON, ou de la femme de celui-ci, Jeanne DALMAS. Faute de paiement, Catherine PEZON, fille et héritière des feus Jean et Jeanne DALMAS, a fait assigner Durand PEZON, fils et héritier de feu Jacques. Arguments des parties. Finalement, accord amiable.	
3E415 Me Bout (296)	29/04/1693	obligation	Aumont	PEZON Jean, BLANQUET Samuel	Samuel BLANQUET, de Malavilhettes (Fontans), gendre de Jean TARDIEU, a emprunté 200 livres à son beau-frère, Jean PEZON, serrurier, dudit lieu. Echancier.	
3E415 Me Bout (481)	29/04/1693	obligation	Aumont	PEZON Jean, BLANQUET Samuel	Samuel BLANQUET, de Malavilhettes (Fontans), gendre de Jean TARDIEU, a emprunté 200 livres à son beau-frère, Jean PEZON, serrurier, dudit lieu. Echancier.	Doublons de 1693. Voir photo 296
3E416 Me Bout (365)	09/09/1695	testament	le Cros (Javols)	PEZON Jeanne	Jeanne PEZON, fille de feu Jean, du Cros (Javols), se voit dans un âge et une grande indisposition de son corps à ne pouvoir vivre longtemps. Sépulture au cimetière paroissial de Javols. Héritier universel, François DALMAS, curé de Javols.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (230)	26/06/1689	quittance	Aumont	<b>PIE Vidal, DALLE Antoinette</b>	Antoinette DALLE, veuve de Vidal AVIGNENC, d'Aumont, a reçu de Vidal PIE, du Mazel, paiement partiel d'une obligation du 16/05/1686 chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (197)	03/05/1689	testament	Aumont	<b>Pierre ITIER</b>	Pierre ITIER, Me charpentier, du Bouschet (Prinsuéjols), sans être malade, fait son testament. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale de Prinsuéjols, tombeau de ses prédécesseurs. Dispositions en faveur de prêtres et religieux. Legs à [lacune sur le prénom] ITIER, sa filleule, et à messire Jean BISCARAT, prêtre et vicaire de Fontans. Héritière universelle, Antoinette BISCARAT, sa femme, fille de feu Jean BISCARAT, en fidéi-commis à restituer à un ou une parente du testateur qu'elle désignera. Il la charge aussi de rendre le fidéi-commis à lui laissé par son beau-frère, feu Jean MAURIN dit BISCARAT, à Antoinette BISCARAT, fille dudit Jean BISCARAT, lorsqu'elle se mariera. Annule le testament du 04/11/1675 chez Me SERVANT.	
3E415 Me Bout (82)	29/05/1692	quittance	Aumont	<b>PIGNEDE Antoine, ASTIER Marie</b>	Marie ASTIER, veuve de Jean RABEYROLLES, de Nozières [Aumont], a reçu d'Antoine PIGNEDE, des Fons [la Chaze-de-Peyre-de-Peyre], demeurant pour rentier à la Croix [ibidem], 72 livres sur la délégation faite par Anne PAGES et Antoine FOURNIER par contrat du 15/06/1690 chez Me BOUT pour la vente à eux faite.	
3E412 Me Bout (256)	27/05/1672	accord	les Fons (la Chaze)	<b>PIGNEDE Antoine, BOULET Isabeau</b>	Au CM passé entre feu Antoine GRAS, fils d'autre Antoine, et Madeleine MAGOT, le père de celle-ci, Jean MAGOT, lui avait constitué 650 livres, une paire de taureaux de 3 ans, une vache pleine ou avec son veau, 6 brebis de port, et Philippe MAGOT avait promis 26 livres et 2 brebis de port. Référence à 2 actes du 30/10/1634 et du 05/05/1641. Puis ladite MAGOT était décédée ab intestat, laissant 4 enfants, Antoine, Jean, Marguerite et Jeanné GRAS. Ledit feu GRAS, ayant vendu et dissipé tous ses biens, lesdits GRAS ont réclamé en justice paiement de la dot et saisie de tous les biens dudit feu GRAS, y compris sur des terres possédées à présent par Isabeau BOULET, veuve de Jean SEGUIN. A quoi ladite BOULET s'oppose, affirmant que son aïeul, feu Antoine BOULET, avait acheté ces terres à Antoine GRAS fils chez Me RAMADIER le 15/01/1642 et autre acte chez Me DAUDE le 14/05/1642 + d'autres références. Arguments d'Antoine PIGNEDE, mari de Marguerite GRAS. Rédigé chez Isabeau BOULET. [voir aussi quittance qui suit].	
3E411 Me Bout (122)	05/11/1665	quittance	Aumont	<b>PIGNEDE Antoine, GOTTY Jeanne</b>	Jeanne GOTTY, de Couffignet, a reçu d'Antoine PIGNEDE, des Fons, paiement de tissus.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (318)	04/10/1672	transaction	Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>PIGNEDE Antoine, GRAS Antoine, MEISSONNIER Marguerite</b>	Au CM du 30/10/1634 d'Antoine GRAS, fils d'autre Antoine, avec Madeleine MAGOT, la dot fut de 650 livres d'un côté, 25 livres de l'autre, une vache pleine, 8 brebis, 1 paire de taureaux, reconnus sur les biens desdits GRAS père et fils. Madeleine MAGOT meurt ab intestat, laissant 4 enfants, Antoine, Jean, Marguerite et Jeanne GRAS. Lesdits GRAS ayant aliéné ou vendu tous leurs biens, les enfants, pour se faire payer leur part des biens de leur feu mère, ont fait saisir les biens des feus GRAS et, en particulier, un pastoral possédé par Mathieu FOURNIER, acquéreur de Pierre BOUDET. Ledit FOURNIER et Marguerite MEISSONNIER, veuve dudit BOUDET, s'y opposent, rappelant un achat de bonne foi auxdits GRAS le 18/11/1644 chez Me RAMADIER. Accord amiable entre Antoine PIGNEDE, mari de Marguerite GRAS, tant en son nom qu'au nom de Jean et Jeanne GRAS, avec ledit Antoine GRAS, des Fons (la Chaze), d'une part, et marguerite MEISSONNIER, de la Brugeyrette, d'autre. Rédigé chez Jean MEISSONNIER, hôte.	
3E412 Me Bout (164)	14/10/1671	lodz (quittance)	Aumont	<b>PIGNEDE Antoine, MOURE Gilbert</b>	Gilbert MOURE, bourgeois, de Serverette, fermier de la comté de Peyre, perçoit d'Antoine PIGNEDE, des Fons, le droit de lodz de douze/un pour achat à Antoine AMOUROUX d'une maison et grange le 03/02/1670 au prix de 123 livres.	
3E413 Me Bout (78)	07/05/1673	achat	Aumont	<b>PIGNEDE Antoine, PIGNEDE Astorg</b>	Astorg PIGNEDE, laboureur, des Fons (la Chaze-de-Peyre), a vendu pour 27 livres un petit jardin à son frère, Antoine PIGNEDE, laboureur, dudit lieu.	
3E411 Me Bout (157)	31/03/1666	achat	Aumont	<b>PIGNEDE Antoine, SARRUT Vidal</b>	Vidal SARRUT, du Crouzet (Aumont), a vendu pour 62 livres à Antoine PIGNEDE, des Fons, demeurant à présent à Aumont, un champ et un pâtural. 31 livres représentent une dette du vendeur envers l'acheteur par obligation du 15/06/1665 chez Me BOUT [non trouvée, ni en 1665 ni en 1666].	
3E413 Me Bout (275)	02/01/1675	quittance	Aumont	<b>PIGNEDE Antoine, TARDIEU Jean</b>	Jean TARDIEU, laboureur, des Fons (la Chaze-de-Peyre), a reçu d'Antoine PIGNEDE, dudit lieu, un dernier paiement de 5 livres sur 150 contenues au contrat de vente chez Me Jean DALLE, notaire du Cher.	
3E412 Me Bout (203)	14/01/1672	déclaration	Aumont	<b>PIGNEDE Astorg et Antoine</b>	Antoine PIGNEDE, charpentier, natif des Fons (la Chaze), à présent habitant et marié à Chirac, a déclaré à Astorg PIGNEDE, son frère aîné, des Fons, que, quoique lors de son CM avec Madeleine MAILLAC le 01/02/1669 chez Me BOISSONNADE, ledit Astorg lui ait promis 450 livres pour ses droits paternels et maternels, ses prétentions se limitaient à 300 livres léguées, savoir, 100 par son feu père en son testament chez feu Me DALMAS, et 200 lors de la donation que feu Agnès SAUVAGE, leur mère, lui fit chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (176)	10/11/1671	accord	des Fons	<b>PIGNEDE Astorg et Antoine</b>	Astorg PIGNEDE et Antoine PIGNEDE jeune, son frère, avaient passé contrat de transaction le 19/03/1670. Pour payer les droits de légitime d'Antoine, Astorg avait donné des terres avec pacte que si les pièces étaient estimées plus que la somme, Antoine paierait la différence. Estimation faite par Jean PIGNEDE, du Cher, et Jean PAGES, de la Randesche.	
3 E 414 Me Bout (826)	15/05/1691	quittance	Aumont	<b>PIGNEDE Catherine, CHASTANG Jean</b>	Jean CHASTANG, du Moulin des Fons [la Chaze-de-Peyre], a reçu de Catherine PIGNEDE, femme de Jean VALY, d'Aumont, et héritière de feu Marie PIGNEDE, sa sœur, 10 livres léguées par ladite Marie à Jean CHASTANG, fils d'autre feu Jean,	
3 E 414 Me Bout (768)	26/03/1691	partage	Aumont	<b>PIGNEDE Catherine, Jacques et Antoine</b>	Catherine PIGNEDE, femme de Jean VALY et héritière de feu Marie PIGNEDE, sa sœur, native des Fons et habitant à présent Aumont, d'une part ; Antoine et Jacques PIGNEDE, frères, dudit lieu des Fons, d'autre. Feu autre Antoine PIGNEDE plus jeune, leur frère, étant décédé ab intestat au service du roi, lesdits Antoine et Jacques PIGNEDE, et autre Antoine PIGNEDE habitant Chirac, avaient succédé conjointement avec feu Astorg PIGNEDE, père de ladite Catherine. Les biens consistaient en 250 livres. Catherine avait reçu 80 livres sur la maison délaissée par feu Georges PIGNEDE, leur père. Marie ayant fait Catherine son héritière, et celle-ci ayant vendu toute la maison, Antoine et Jacques ont réclamé 1/4 de la succession. On se met d'accord sur un partage. Détails.	
3E415 Me Bout (139)	08/10/1692	accord	Aumont	<b>PIGNEDE Catherine, PIGNEDE Pierre</b>	Pierre PIGNEDE, natif des Fons (la Chaze-de-Peyre), habitant et marié à Galargues-le-Petit-34 [écrit "Petit-Galargues"], diocèse de Montpellier, d'une part ; Jean VALY et Catherine PIGNEDE, mariés, d'Aumont, d'autre. Feus Astorg PIGNEDE et Marguerite BRUGEYRON, leurs père et mère, ont laissé en mourant 3 enfants. Après le décès d'Astorg, ladite BRUGEYRON avait marié Marie PIGNEDE, sa fille aînée, avec Jean CHASTANG, et fait donation, lors du CM, de tous ses biens à ladite Marie. Icelle, dans son testament, a fait son héritière universelle ladite Catherine. Au décès de Marie, Catherine et ledit VALY ont pris possession de tous ses biens. Ledit Pierre PIGNEDE ayant demandé 1/9ème des biens de sa mère, lesdits mariés ont été d'accord et, suite à estimation avec des amis, lui promettent 100 livres : 20 versées immédiatement, échéancier pour le reste.	
3 E 414 Me Bout (827)	15/05/1691	reconnaissance	Aumont	<b>PIGNEDE Catherine, VALLY Jean</b>	Jean VALLY, tisserand, d'Aumont, a reçu de Catherine PIGNEDE, sa belle-fille, 20 livres sur les sommes à elle advenues depuis son mariage. Il les lui reconnaît et les garantit sur un sien champ.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (359)	14/12/1689	testament	Fréjoutes (Prinsuéjols)	<b>PIGNEDE Durand</b>	Durand PIGNEDE [appelé "Jean" dans le titre], de Fréjoutes (Prinsuéjols), malade. Tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale de Prinsuéjols. A Jeanne PAGES, sa nièce, dudit lieu, ici présente et acceptant, 90 livres à condition qu'elle renonce à tout droit sur la succession de Jeanne PIGNEDE, sa tante et soeur du testateur. A Isabeau PAGES, femme d'Etienne PONS, du Ventoux, une brebis. A Durand PAGES, son neveu, du Py (Prinsuéjols), 2 brebis. A Isabeau VANEL, femme d'Antoine PAGES, son neveu et héritier, 15 livres pour "lui faire son deuil pendant l'an de son décès". A Louise PAGES, sa petite-nièce et fille dudit Antoine, une brebis (à payer dans 10 ans). Héritier universel, ledit Antoine PAGES dans la maison de qui est rédigé le testament.	
3 E 414 Me Bout (451)	26/05/1690	arrentement	Aumont	<b>PIGNEDE Jean, MOURE Antoine, BOULET Louis</b>	Antoine MOURE, co-seigneur de Serverette, a donné des terres à ferme à Jean PIGNEDE, du Cher, pour 20 livres par an pendant 5 ans, précédemment louées à feu Jacques VIDAL mais la veuve de celui-ci, Agnès BOULET, n'est pas en état de continuer l'exploitation. Louis BOULET, beau-frère dudit feu VIDAL, représentant la veuve, s'en est démis. [acte sur feuille volante du 26/05/1690. A voir photo 526 où l'acte est répété]	
3E415 Me Bout (340)	05/08/1693	chargement	Aumont	<b>PIGNEDE Jean, PROUZET Pierre</b>	Jean PIGNEDE, du Cher (Sainte-Colombe-de-Peyre), nommé tuteur testamentaire par Jacques VIDAL en son testament du 16/04 dernier chez Me BOUT à l'occasion duquel fut fait inventaire. Depuis quelques jours, le testateur est décédé. Le tuteur a reçu le contenu de l'inventaire à l'exception du lard et du bacon, consommés pendant la maladie, 2 brebis et 1 hâche que le défunt a vendues entre-temps. Les charges sont réparties entre lui et le co-tuteur, Pierre PROUZET. Ce dernier se charge de nourrir Marguerite VIDAL, une des pupilles.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (207)	11/05/1674	accord	Aumont	<b>PIGNEDE Jean, TROCELLIER Philippe</b>	Au CM passé entre Etienne PIGNEDE et Jeanne BOULET le 24/02/1650, Marguerite ROUSSET, mère dudit Etienne, lui avait donné la moitié des sommes à elle reconnues par feu Jean PIGNEDE +, son mari, père dudit Etienne. Ledit PIGNEDE testa le 23/01/1663, en faveur de sa femme, Jeanne BOULET. Celle-ci testa en faveur de Jean PIGNEDE, son fils. Ladite ROUSSET testa en faveur de Marguerite TROCELLIER, fille de Philippe TROCELLIER. Ce dernier, comme père et administrateur des biens de sa fille, s'est emparé de tous les biens de ladite ROUSSET, attaqué sur cela par ledit Etienne PIGNEDE qui a réclamé en justice la moitié de l'héritage et par sentence du 02/10/1671 ledit Philippe TROCELLIER a été condamné. En vertu de quoi, les 2 protagonistes ont convenu de partager ces biens par police du 24/06/1672. Entre-temps, Etienne PIGNEDE est décédé. D'où partage ce jour entre Philippe TROCELLIER, laboureur, du Cheylaret (Javols), en son nom et en celui de sa fille, et Jean PIGNEDE, fils et héritier de feus Etienne PIGNEDE + et Jeanne BOULET +, dudit lieu. Détails du partage avec les confronts.	
3 E 414 Me Bout (732)	31/01/1691	testament	les Fons (la Chaze-de-Peyre)	<b>PIGNEDE Marie</b>	Marie PIGNEDE, femme de Jean CHASTANG, des Fons (la Chaze-de-Peyre), "détenue d'une maladie en travail d'enfant". Sépulture cimetièrre de l'église paroissiale de la Chaze, tombe de ses prédécesseurs. Si le postume qu'elle a dans son ventre ne survit pas, elle donne à son mari la jouissance de son moulin pendant sa vie. Legs à Jean SEGUIN, fils de Jean, son filleul ; à Jacques CHASTANG, son cousin, fils de feu Jean, 10 livres à lui remettre dès son décès pour l'aider à sa nourriture et son entretien, vu sa pauvreté. Héritier universel, l'enfant qu'elle a dans son ventre, et, s'il meurt, Catherine PIGNEDE, sa soeur, femme de Jean VALY, d'Aumont. [L'acte suivant, photo 735, fait état du décès de la testatrice, décédée, donc, entre le 31 janvier et le 09 février].	
3E416 Me Bout (495)	25/05/1696	quittance	Aumont	<b>PINHEDE Antoine, BONNET Antoine</b>	Antoine BONNET, Me tailleur d'habits, de Chazeirouettes (Fontans), a reçu d'Antoine PINHEDE, des Fonds, pour du tissu donné dans le cadre de l'apprentissage de ce dernier (voir précédemment contrat d'apprentissage du 30/10/1695).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (189)	06/12/1694	testament	le Cheylaret (Javols)	<b>PINHEDE Catherine</b>	Catherine PINHEDE, veuve de Philippe TROUCELIER, du Cheylaret (Javols). Malade. Tombe de ses prédécesseurs, cimetièrre paroissial de Javols. Legs à Jean TROUCELIER, son fils, à prendre sur la moitié des biens qu'elle a donnés à Marguerite TROUCELIER, sa fille aînée, femme de François TUZET, dudit lieu. Le reste consiste en la moitié de ce qui est donné à son héritière universelle. Si sondit fils meurt en bas-Languedoc, où il vit présentement, ce legs restera à l'héritière universelle. Legs à Marguerite TROUCELIER, sa fille aînée, outre la donation à elle faite lors de son CM. Legs à Marguerite TUZET, sa petite-fille, fille de sa fille aînée. Héritière universelle, autre Marguerite TROUCELIER, sa seconde fille. Liste de ses créanciers avec les sommes à payer.	
3 E 414 Me Bout (582)	23/07/1690	quittance	Aumont	<b>PIQ Vidal, DALLE Antoinette</b>	Antoinette DALLE, veuve de Vidal AVIGNENC, a reçu de Vidal PIQ, du Mazel, paiement d'une obligation du 16/05/1680 (ou 1686?) chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (366)	27/12/1689	quittance	Aumont	<b>PLANCHON Catherine et Denis</b>	Denis PLANCHON, tisserand, des Estrets, a reçu de Catherine PLANCHON, fille et héritière de feu Philippe, du Masnau (Javols), assistée de Guillaume BESSEYRE, son curateur, 72 livres sur le legs à lui fait par feu Georges PLANCHON, leur père et aïeul.	
3E415 Me Bout (259)	12/04/1693	quittance	Aumont	<b>PLANCHON Catherine, PLANCHON Denis</b>	Denis PLANCHON, natif du Masnau (= Masneuf, commune de Javols), à présent habitant et marié aux Estrets (Fontans), a reçu de Catherine PLANCHON, sa nièce, dudit Masnau, assistée de Guillaume BESSEYRE, son curateur, dernier paiement de la moitié du legs dû audit Denis par feu Georges PLANCHON, son père et aïeul de ladite Catherine, lors de son testament chez Me BOUT. L'autre moitié du legs a été payée par Jacques PLANCHON, frère de Denis et oncle de Catherine et second donataire dudit feu Georges.	
4 E 415 Me Bout (463)	09/04/1694	quittance	Aumont	<b>PLANCHON Catherine, PLANCHON Denis</b>	Denis PLANCHON, natif du Masnau (= Masneuf, commune de Javols), à présent habitant et marié aux Estrets (Fontans), a reçu de Catherine PLANCHON, sa nièce, dudit Masnau, assistée de Guillaume BESSEYRE, son curateur, dernier paiement de la moitié du legs dû audit Denis par feu Georges PLANCHON, son père et aïeul de ladite Catherine, lors de son testament chez Me BOUT. L'autre moitié du legs a été payée par Jacques PLANCHON, frère de Denis et oncle de Catherine et second donataire dudit feu Georges.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 259</b>
3 E 414 Me Bout (674)	21/11/1690	obligation	Aumont	<b>PLANCHON Etienne et Gabriel</b>	Etienne PLANCHON, de la Besseyre (Javols), a emprunté à Gabriel PLANCHON, son fils émancipé par acte de justice, dudit lieu, 57 livres. Echancier de remboursement. En garantie, il donne un pré (confronts).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (674)	21/11/1690	obligation	Aumont	PLANCHON Etienne et Gabriel	Etienne PLANCHON, de la Besseyre (Javols), a emprunté à Gabriel PLANCHON, son fils émancipé par acte de justice, dudit lieu, 57 livres. Echancier de remboursement. En garantie, il donne un pré (confronts).	
3E416 Me Bout (174)	17/10/1694	quittance	Aumont	PLANCHON Etienne et Pierre, REGOURD Pierre	Pierre REGOURD, armurier, de Saugues, mari de Catherine ROCHER, a reçu d'Etienne et Jean PLANCHON, oncle et neveu, de la Bessière, beau-frère et neveu dudit REGOURD, le montant de la transaction passée par PLANCHON comme procureur de REGOURD avec Jean ROCHER et Eléonore PLANCHON le 02/04/1685 chez feu Me François CHASTANG, en sus de celle reçue par REGOURD qui en a fait billet le 07/09/1688. Ce dernier restitue donc aux PLANCHON un champ qui avait garanti la bonne issue de la transaction.	
3E416 Me Bout (098)	25/05/1694	achat	Aumont	PLANCHON François, BOULET Philibert	Philibert BOULET, de Rezimbal (Javols), a vendu à François PLANCHON, Me serrurier, du Cros (ibidem), un champ. Description, situation cadastrale. Le prix correspond à une dette du vendeur envers l'acheteur, ce dernier comme ayant-droit de Pierre BOULET, charpentier dudit lieu par acte du 12/02/1693 chez Me SALAVILLE, notaire des Laubies, suite à cession du 07/05/1694 chez Me ALLARY.	revoir nom de métier
3E415 Me Bout (128)	11/08/1692	obligation	Aumont	PLANCHON François, BRUNEL Jacques	Jacques BRUNEL, laboureur, de Longuesagne (Javols), est débiteur envers François PLANCHON, du Masneuf (ibidem), 51 livres dont 12 pour annulation du précaire d'une vache qui avait été consenti chez Me CHASTANG, 20 livres pour annulation d'un autre précaire, aussi d'une vache, le reste pour diverses affaires non détaillées. Echancier.	
3 E 414 Me Bout (278)	25/07/1689	quittance	Aumont	PLANCHON François, TEISSEDRE Isabeau	Isabeau TEISSEDRE, veuve de Pierre TICHIT, du Cros lez Javols, a reçu de François PLANCHON, Me serrurier, dudit lieu, reste à payer du prix d'un achat fait le 20/09/1688 chez feu Me BLANQUET	
3E412 Me Bout (144)	26/07/1671	quittance	Aumont	PLANCHON Georges, BESSEYRE Guillaume	Guillaume BESSEYRE, de Ressouches, demeurant à présent à la métairie de la Baume, a reçu comme mari d'Isabeau PLANCHON de son beau-frère Philippe PLANCHON, fils de Georges, de Mas nau [= mas neuf] (Javols), 100 livres sur la dot faite par ledit Georges au CM reçu par Me MEISSONNIER.	
3E413 Me Bout (107)	24/06/1673	quittance	Aumont	PLANCHON Georges, PLANCHON Philippe	Guillaume BESSEYRE, de Ressouches [le Buisson], demeurant pour rentier à la métairie de la Baume, comme mari d'Isabeau PLANCHON a reçu de Georges et Philippe PLANCHON, ses beau-père et beau-frère, de Masnau (Javols), 200 livres sur la dot faite au CM chez Me MEISSONNIER. Parmi les témoins, Jean DALMAS, clerc, fils de Jacques DALMAS, d'Aumont.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (225)	08/07/1674	quittance	Aumont	<b>PLANCHON Georges, PLANCHON Philippe, BESSEYRE Guillaume</b>	Guillaume BESSEYRE, de Ressouches [le Buisson], demeurant pour rentier à Sinières-Crozes (ibidem), mari d'Isabeau PLANCHON, a reçu de Georges et Philippe PLANCHON, père et fils, du Masnau [Javols], ses beau-père et beau-frère, 60 livres sur la dot faite au CM chez Me MEISSONNIER, notaire de Saint-Sauveur-de-Peyre.	
3 E 414 Me Bout (762)	23/03/1691	quittance	Aumont	<b>PLANCHON Jacques et Anne</b>	Anne PLANCHON, fille de feu Georges, de Masneuf (Javols), a reçu de Jacques PLANCHON, son frère, dudit lieu, donataire de leur père, 300 livres pour la moitié du legs à elle fait par leurdit feu père lors de la donation que ce dernier fit à Jacques le 11/10/1678 chez Me BOUT. L'autre moitié est due par les héritiers de feu Philippe PLANCHON, autre donataire dudit feu Georges. Elle reçoit aussi la moitié du legs à elle fait par feu Jeanne PIGNEDE, leur aïeule, lors de son testament chez feu Me DALMAS. L'autre moitié à prendre sur les héritiers dudit Philippe. Référence aussi à un acte chez Me SALAVILLE du 05/05/1689	
3 E 414 Me Bout (365)	27/12/1689	quittance	Aumont	<b>PLANCHON Jacques et Catherine</b>	Catherine PLANCHON, fille et héritière de feu Philippe, assistée de Guillaume BESSEYRE, son curateur, du Masneuf [écrit "Manneau"] (Javols), a reçu de Jacques PLANCHON, son oncle, dudit lieu, 26 setiers de blé-seigle pour prix de l'arrentement de l'arrentement de sa métairie audit lieu, somme qu'elle a aussitôt employée pour payer 72 livres à Denis PLANCHON, son oncle.	
3 E 414 Me Bout (38)	09/12/1688	quittance	Javols	<b>PLANCHON Jacques et Catherine, BOULET Antoine</b>	Antoine BOULET, marchand, d'Arbouroux [écrit "Ourbroux"] (Ribennes), a reçu de Jacques PLANCHON, de Masneuf (Javols), et de Catherine PLANCHON, fille et héritière de feu Philippe, absente, 185 livres dont feu Georges PLANCHON était débiteur par obligation du 09/10/1661 chez Me Nicolas LAURENS	
3E415 Me Bout (172)	14/12/1692	délégation	Aumont	<b>PLANCHON Jacques, BRUN Jean</b>	Jean BRUN, du Rouchat, a remis à Me Jacques PLANCHON, procureur d'office en la comté de Peyre, 200 livres, qu'il lui doit comme receveur des censives du seigneur comte de Peyre, à prendre à Etienne BRUN, son frère, qui les lui doit pour un achat du 03/08/1690 chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (122)	23/07/1692	achat	Aumont	<b>PLANCHON Jacques, DALMAS Jean</b>	Jean DALMAS, fils et héritier de feu Me Antoine DALMAS, en son vivant notaire d'Aumont, a vendu à Jacques PLANCHON, praticien, du Bousquas (Aumont), l'état et office de notaire que son feu père avait acquis en 1629 pour 200 livres, hormis les notes et minutes prises par son père. Suivent des références datées de l'historique financier de cette étude.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (195)	10/01/1693	arrentement	Aumont	<b>PLANCHON Jacques, MONTANIER Guillaume</b>	Jacques PLANCHON, receveur de Mgr le comte de Peyre lieutenant général pour le Roi en Languedoc, a donné à ferme à Guillaume MONTANIER et Etienne VIDAL, beau-père et beau-fils, de Villerosset, le moulin dudit seigneur aux moulins de Beauregard, à 2 meules à moudre le blé, pour 5 ans, pour le prix de 18 setiers de blé-seigle. Témoin, Jean VIGUIER, archer en la maréchaussée de Languedoc, habitant d'Aumont.	
3 E 414 Me Bout (305)	16/09/1689	locaterie perpétuelle	Bouscas (Aumont)	<b>PLANCHON Jacques, MOURE Robert</b>	Suite à la police passée entre Robert MOURE, sieur de Rosiers, habitant audit Rosiers (Serverette), d'une part, et Jacques PLANCHON, de Bouscas (Aumont), d'autre, les experts désignés viennent estimer la métairie. Description, confronts. Entre autres détails financiers, il est question d'un sieur REVERSAT, receveur pour Mende, qui a été emprisonné et dont la femme, Anne de RUAT, a engagé sa dot pour le faire libérer.	
3 E 414 Me Bout (798)	27/04/1691	quittance	Aumont	<b>PLANCHON Jacques, MOURE Robert</b>	Robert MOURE, sieur de Rosiers, habitant audit Rosiers (Serverette), a reçu de Jacques PLANCHON, du Bouscas, les arrérages d'une rente constituée par contrat le 16/09/1689	
3E415 Me Bout (192)	10/01/1693	accord	Aumont	<b>PLANCHON Jacques, PIGNEDE Catherine, TUZET François</b>	Jacques PLANCHON, procureur d'office en la comté de Peyre, habitant Bouscas (Aumont), ayant-droit de Pierre ROUSSET, fils et héritier de Louis, d'une part ; Catherine PIGNEDE, veuve de Philippe TROCELLIER, et François TUZET, belle-mère et beau-fils, du Cheylaret (Javols), d'autre. Les biens de feu Etienne PIGNEDE, dudit lieu, avaient été mis en distribution et , par commun consentement des créanciers, payés en fonds à chacun suivant l'ordre de ses hypothèques. L'un d'eux, feu Louis ROUSSET, de Lestival, créancier dudit feu PIGNEDE pour 84 livres pour un précaire de boeufs du 03/09/1649, et de 78 livres d'une autre dette reconnue par le feu PIGNEDE dans son testament du 12/03/1636, n'ayant pas été payé, avait obtenu par ordonnance du 27/11/1659 condamnation puis avait cédé ces sommes en capital et intérêts audit PLANCHON qui avait fait assigner les hirs, réclamant plus de 400 livres et demandant la saisie de terres.	
3E415 Me Bout (192)	10/01/1693	accord	Aumont	<b>PLANCHON Jacques, PIGNEDE Catherine, TUZET François</b>	Suite et fin de l'acte. Arguments contraires. Référence à une subrogation du 10/01/1685, obligations des 21/11/1649, 08/05/1650 et 12/12/1656, cession du 30/10/1683 chez Me CHASTANG. Détails financiers de l'accord amiable.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (178)	27/12/1692	quittance	Aumont	<b>PLANCHON Jacques, PLANCHON Catherine</b>	Catherine PLANCHON, fille et héritière de feu Philippe, assistée de Guillaume BESSEYRE, son curateur, a reçu de Jacques PLANCHON, son oncle, 39 setiers de blé-seigle pour prix de l'arrentement de sa métairie du Mas neuf. Une partie de cette somme, 207 livres, a été employée à payer le sieur de Séjas [Montrodat], conseiller du sénéchal de Nîmes (quittance chez Me BOYER, notaire de Marvejols, le 21/12/1692).	
3E416 Me Bout (385)	30/10/1695	apprentissage	Aumont	<b>PLANCHON Jean, BONNET Antoine</b>	Antoine BONNET, tailleur d'habits, de Chazeirolles (Fontans), prend en apprentissage pour 18 mois Jean PLANCHON, fils de feu Pierre, des Fonds (la Chaze). Ce dernier est assisté d'Antoine PINHEDE, son curateur. Prix de la nourriture et de l'entretien, 30 livres. Comme ledit PINHEDE paie l'apprentissage, ledit PLANCHON lui cède sa part des biens qui lui sont provenus du décès ab intestat de Jeanne JULIEN, sa mère.	
3E416 Me Bout (312)	13/06/1695	quittance	Aumont	<b>PLANCHON Jean, DALLE Jean jeune</b>	Jean DALLE jeune, du Bouschet, a reçu de Jean PLANCHON, mari de Jeanne SAINT-LEGER, de Civeyrac, paiement partiel de l'achat l'an dernier chez Me BOUT [lacune sur jour et mois] de deux terres.	
3 E 414 Me Bout (29)	28/11/1688	quittance	Aumont	<b>PLANCHON Jean, MEISSONNIER Antoinette</b>	Antoinette MEISSONNIER, veuve de Jean BAFFIE, de Chardenoux (Saint-Alban), a reçu de Jean PLANCHON, son frère, du Vestit (Rimeize), dernier paiement d'une transaction passée entre son feu mari et ledit PLANCHON le 17/12/1683 chez Me Isaac BLANQUET et Me BOUT. Renvoie aussi à une quittance chez Me BOUT le 13/05/1685 et à une autre chez Me ROUSSET, notaire de Rimeize. Jean BAFFIER, beau-père d'Antoinette.	
3E413 Me Bout (327)	04/04/1675	quittance	Aumont	<b>PLANCHON Jean, PLANCHON Pierre</b>	Pierre PLANCHON, des Fons (la Chaze-de-Peyre), a reçu de Jacques PLANCHON, praticien, de Bouscas, 550 livres, selon obligation du 14/05/1663, pour reste de ses droits de légitime.	
3E413 Me Bout (128)	30/07/1673	quittance	Aumont	<b>PLANCHON Jean, PROUHEZE Françoise</b>	Françoise PROUHEZE, veuve d'Antoine MONTANIER, de Tiracols (Javols), a reçu de Jean PLANCHON, du Vestit (Rimeize), 10 livres tournois pour reste à payer de la dot promise au CM par feu Pierre PLANCHON, père dudit Jean PLANCHON.	
3E415 Me Bout (233)	19/02/1693	quittance	Aumont	<b>PLANCHON Jean, RAYNAL Denis, SARRAZIN Pierre, SAVAJOL Gaspard, SAVAJOL Antoine</b>	Gaspard et Antoine SAVAJOL, père et fils, le fils mari de Peyronne NEGRE, de Buffeirettes, d'une part ; Jean PLANCHON, Denis RAYNAL, tant en leur nom que de Pierre SARRAZIN, d'autre. Peyronne, fille émancipée de Pierre NEGRE, pour la répétition de la dot de Claude BOURSIER, sa mère, avait fait saisir le fonds et les fruits des biens dudit NEGRE et commis sequestres lesdits PLANCHON, RAYNAL et SARRAZIN. Problème de la rédition de comptes.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (174)	17/12/1692	quittance	Aumont	<b>PLANCHON Jean, SAVAJOL Antoine</b>	Antoine SAVAJOL, [fils de Gaspard et de feu Louise PEZON, de Buffeyrettes (Aumont),] et Peyronne NEGRE, [fille émancipée de Pierre et de feu Claude BOURSIER, du Vestit (Rimeize)], mariés, ont reçu de Jean PLANCHON, Denis RAYNAL et Pierre SARRAZIN, sequestres des biens saisis à Pierre NEGRE, 20 livres sur ce qui est dû à Peyronne NEGRE pour la répétition de la dot de feu Claude BOURSIER, sa mère, aux biens de laquelle elle a succédé.	
3E412 Me Bout (280)	04/07/1672	CM	Espère (Saint-Léger-de-Peyre)	<b>PLANCHON Philippe et Anne BLACHAS</b>	Philippe PLANCHON, du Masnau (Javols), fils de Georges et de feu Marguerite MAZEL, avec Anne BLACHAS, fille de feu Pierre et de Catherine SERVIÈRES [écrit "SEVIÈRES"], d'Espère (Saint-Léger-de-Peyre). La fiancée assistée de sa mère, et de Jean BLACHAS, son frère aîné qui, héritier du père, apporte la dot : 1400 livres, une vache pleine ou avec son veau, 6 brebis avec 6 agneaux, 2 vassives, 2 vassifs, une couverture de Montpellier, 2 draps, 3 robes, y compris le legs fait par leur feu père en son testament du 04/04 dernier chez Me HUGONNET [notaire de Saint-Léger], co-signataire de ce CM. La mère de la fiancée promet 50 livres. Les autres frères de la fiancée, Antoine, Pierre, autre Pierre et Jacques BLACHAS, donnent chacun 10 livres. Le père du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens aux conditions habituelles.	
3E413 Me Bout (67)	28/04/1673	rémission	le Pont des Estrets (Rimeize)	<b>PLANCHON Pierre, BOUCHARÉNC Pierre</b>	Pierre PLANCHON, fils de feu Georges PLANCHON +, tisserand, de Serverette, mari d'Agnès TONDUT, fille de feu Jean TONDUT et Jeanne PONS, a cédé à Pierre BOUCHARÉNC, sieur du Viala, baillif au marquisat de St Alban, habitant de Lestival (Fontans), 161 livres à prendre aux hoirs de Jean PROUEZE, fils de feu Etienne, de Lestival, dont ledit PROUEZE était débiteur par acte du 02/02/1654 chez Me ALARY, cette obligation résultant de la rémission faite audit PLANCHON par feu messire Etienne de LESCURE, prieur de Serverette, le 31/01/1654 chez Me Isaac BLANQUET, notaire de Mende, résultant elle-même des droits cédés par ledit PLANCHON, en sa qualité de mari de ladite TONDUT, en faveur dudit sieur de LESCURE sur les hoirs de Robert BROUILLET et Jeanne ROCHER, ledit PROUEZE étant débiteur du sieur de LESCURE par obligation du 19/07/1647 en faveur de feu noble Robert de LESCURE, père dudit prieur.	
3E413 Me Bout (171)	10/01/1674	achat	Aumont	<b>PLANCHON Pierre, TARDIEU Jean</b>	Jean TARDIEU, [laboureur], des Fons (la Chaze-de-Peyre), fils et héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Jean TARDIEU +, a vendu à Pierre PLANCHON, marchand, dudit lieu, un petit pré (confronts), au prix de 105 livres, dont 92 lui serviront à payer une dette envers Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, créancier du vendeur.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (195)	29/03/1674	quittance	Aumont	<b>PLANCHON Pierre, TARDIEU Jean</b>	Jean TARDIEU, des Fons, a reçu de Pierre PLANCHON, dudit lieu, 92 livres suite à acte de vente du 10/01 dernier chez Me BOUT. Jean TARDIEU les emploie aussitôt à payer une dette à Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont. Il règle ainsi les obligations qu'il a consenties en faveur de feu Antoinette CHASTANG +, mère dudit DALMAS (20/02/1652 chez feu Me Guillaume DALMAS +, notaire de Ferluc).	
3E412 Me Bout (250)	21/05/1672	quittance	Aumont	<b>PLANES Jean, BOUCHARENC Pierre</b>	Pierre BOUCHARENC, sieur du Viala, de Lestival (Fontans), a reçu de Jean PLANES, du Cheylaret (Javols), 120 livres que feu Pierre PAGES s'était obligé à payer par contrat de vente d'un champ et d'un pré fait en sa faveur par Jean TROCELLIER pichon, du Cheylaret, reçu par Me CHASTANG. On évoque aussi une transaction du 14/11/1653 chez Me Philippe DAUDE, notaire du Buisson.	
3 E 414 Me Bout (371)	05/01/1690	testament	Aumont	<b>PLANES Pierre</b>	Pierre PLANES, tisserand, d'Aumont, malade. Tombe de ses prédécesseurs, cimetière de l'église paroissiale d'Aumont. Argent aux prêtres pour des messes. Héritière universelle, sa femme, Philippe BASTIDE, en fidéi-commis à restituer à leur fille, Claude PLANES, quand elle sera en âge, et, à défaut, à Jean PLANES, frère du testateur, du Cheylaret, à condition que sa femme soit maintenue dans la maison et y soit nourrie et entretenue. Louis BASTIDE, beau-père du testateur.	
3E416 Me Bout (473)	24/04/1696	arrentement	Aumont	<b>PLANES Pierre, MATHIEU Pierre</b>	Pierre PLANES, tisserand, d'Aumont, a donné à ferme à Pierre MATHIEU, de Villerosset (Sainte-Colombe), un pré. Conditions du bail.	
3E416 Me Bout (334)	04/07/1695	ratification	Aumont	<b>PLANES Pierre, PLANCHON Jean</b>	Jean PLANCHON, mari de Jeanne SAINT-LEGER, de Civeyrac, et Pierre PLANES, d'Aumont. Jeanne SAINT-LEGER avait vendu un pré chez Me CHASTANG le 08/07/1692 43 livres sous faculté de rachat. Elle avait ratifié la vente le 20/06/1693 et renoncé au pacte de rachat. Puis, ledit PLANES a payé le droit de lods de la vente au sieur ARNAUD, receveur (quittance des 13 et 18 mai dernier). Une expertise réévalue à la hausse la superficie du pré et son prix. PLANCHON donne son accord et c'est donc PLANES qui jouira de cette terre. Localisation cadastrale (il jouxte un pré de PLANES acquis de Louis BASTIDE, son beau-père.	
3 E 414 Me Bout (530)	30/05/1690	rémission	Aumont	<b>PLANES Pierre, VACHERY Etienne</b>	Etienne VACHERY, bourgeois, de Marvejols, habitant dans sa métairie dite de Rouby (Chirac), ayant droit de Jean VIGNE, des Cayres (Saint-Léger-de-Peyre), de 172 livres qu'il lui aurait cédées à prendre sur les hoirs de Guillaume BOULET dit VILLARET... Les biens de ce dernier ayant été mis en distribution entre les créanciers, le sieur VACHERY, hors d'état de jouir de la part reçue, a subrogé Pierre PLANES, tisserand, d'Aumont.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (350)	20/09/1693	quittance	Aumont	<b>PONSONAILLES Pierre, CHABANON Bernard</b>	Bernard CHABANON, laboureur, d'Usanges [Prinsuéjols], doit 86 livres à Pierre PONSONAILLES, fils émancipé d'Etienne, del Puech (le Fau-de-Peyre), pour achat de moutons. Paiement à Pâques prochaines.	
3E415 Me Bout (158)	09/11/1692	obligation	Aumont	<b>PONSONAILLES Pierre, VANEL Jean, HERMABESSIERE Jean</b>	Jean VANEL, du Ventouzet, et Jean HERMABESSIERE, d'Hermabessière, solidairement, sont débiteurs de 197 livres envers Pierre PONSONAILLES, pour achat de moutons, à régler au 09/05 prochain.	
3E413 Me Bout (133)	02/10/1673	quittance	Aumont	<b>PORTE Jean, ANDRIEU Pierre</b>	Pierre ANDRIEU, tailleur, du Chambon (le Fau-de-Peyre), mari d'Isabeau JULIEN, a reçu de Jean PORTE, de Nozières (Aumont), une somme qu'il lui devait par la police passée chez Me BOUT le 23/04 dernier pour partie du legs fait à ladite Isabeau JULIEN par feu Jacques JULIEN +, son père, en son testament chez Me CHASTANG.	
3E416 Me Bout (112)	06/06/1694	précaire	Aumont	<b>POUDEROUX Claude, CHARDAIRE Guillaume</b>	Guillaume CHARDAIRE, laboureur, de Beaugard (Fau-de-Peyre), tient à titre de précaire de Claude POUDEROUX, fille de feu Raymond, dudit lieu, 2 vaches avec leur veau femelle. Description, valeur. Conditions du précaire.	
3E415 Me Bout (409)	02/02/1694	CM	Aumont	<b>POUDEROUX Etienne et BROS Margot</b>	Etienne POUDEROUX, fils de Raymond et de feu Isabeau ASTRUC, de Beaugard (le Fau-de-Peyre), avec Marguerite BROS, fille de feus Jean BROS et Marguerite BOULET, d'Aumont. La fiancée assistée d'Antoine et Agnès BROS, ses frère et sœur. Elle apporte un lit garni, deux bessonades tissées de 34 livres et de la laine pour en faire 2 autres, 2 robes, 2 petits jardins et sa part dans la succession de ses père et mère décédés ab intestat. Le père du fiancé donne à son fils 210 livres, une vache qui est au Vimenet. La mère du fiancé avait testé chez Me BONNAL, notaire de Villeroussel.	
3E416 Me Bout (130)	29/06/1694	quittance	Aumont	<b>POUDEROUX Etienne et Claude</b>	Etienne POUDEROUX, natif de Beaugard, à présent habitant et marié à Aumont, a reçu de Claude POUDEROUX, sa sœur, héritière de feu Raymond, dudit lieu, échéance de la constitution faite audit Etienne par leurdit feu père lors de son CM avec Margot BROS. Il emploiera cet argent à l'achat d'un pré à Jean ROUSSET et Agnès BROS, ses beau-frère et belle-soeur.	
3E416 Me Bout (426)	12/02/1696	obligation	Aumont	<b>POUDEROUX Etienne, CARROL Antoine</b>	Antoinette CARROL, veuve d'Antoine BRUN, d'Aumont, doit à Etienne POUDEROUX, dudit lieu, une somme résultant d'un procès devant les officiers de Peyre à cause d'un champ. On a fini par s'entendre et le champ restera à ladite CARROL.	
3E416 Me Bout (113)	06/06/1694	partage	Aumont	<b>POUDEROUX Etienne, ROUSSET Jean</b>	Jean ROUSSET, mari d'Agnès BROS, Etienne POUDEROUX, mari de marguerite BROS, et Antoine BROS, tous habitants d'Aumont, leurs parents et beaux-parents, feus Jean BROS et Marguerite BOULET, étant morts ab intestat, il s'agit d'effectuer le partage de l'héritage. Détails du partage avec compensations financières.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (680)	28/11/1690	CM	Trémouloux (Prinsuéjols)	<b>POUDEVIGNE Jean et RIGAL Antoinette</b>	Jean POUDEVIGNE, fils d'autre Jean et de Marguerite VEDRINELLE, de la Védrinelle (Sainte-Colombe-de-Peyre), avec Antoinette RIGAL, fille de feu Jean et de Catherine ISSARNY [écrit "ISSARNIC"], de Trémouloux (Prinsuéjols). La fiancée assistée de son frère aîné, Blaise RIGAL. La dot de la fiancée : 298 livres gagnées de son travail depuis le décès de son père (inventaire du bétail et des objets évalués à cette somme). Sa mère lui promet 100 livres pour ses droits de légitime maternels et son frère, comme héritier de leur père, promet 400 livres, y compris le legs fait par le père en son testament chez Me SERVANT, [notaire de Prinsuéjols soussigné avec Me BOUT pour le CM].	
3E415 Me Bout (274)	19/04/1693	reconnaissance	Aumont	<b>POUDEVIGNE Jean, DALLE Jean</b>	Jean DALLE, du Bouchet (Aumont), mari de Marguerite POUDEVIGNE, a reçu de Jean POUDEVIGNE, son beau-frère, de la Védrinelle (Sainte-Colombe-de-Peyre), 235 livres sur la dot faite au CM chez Me BOUT.	
3E416 Me Bout (155)	08/08/1694	testament	Aumont	<b>POUGET Claude</b>	Demoiselle Claude POUGET, veuve de messire Jean DALLE, bourgeois, d'Aumont, malade. Sépulture à la chapelle Notre-Dame en l'église d'Aumont. Argent pour les réparations de l'église et pour créer un banc devant ladite chapelle pour elle et ses successeurs et pour des messes. Héritier universel, Jean DALLE, leur fils, auquel elle rend le fidei-commis confié par son mari en son testament chez feu Me CHASTANG. A défaut, nomme héritières universelles ses soeurs, Gabrielle (femme de Jean PARRY, médecin de St-Chély) et Jeanne de POUGET (femme de Jean BOUDON, bourgeois de St-Chély).	
3 E 414 Me Bout (461)	05/03/1690	testament	les Bros (la Chaze-de-Peyre)	<b>PRIEUR Jean</b>	Jean PRIEUR, des Bros (la Chaze-de-Peyre), alité, malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale de la Chaze. Legs à Antoine PRIEUR, son fils et de feu Antoinette PIGNAL, ses droits de légitime plus l'argent que son dit fils aura gagné en servant les maîtres avec son consentement. A Catherine PIGNEDE, soeur du précédent, 200 livres. Héritière universelle, Anne PRIEUR, soeur des précédents, sa fille aînée, femme de Guillaume HERMABESSIERE	
3E411 Me Bout (49)	03/05/1664	quittance	Aumont	<b>PROUEZE Etienne, MEISSONNIER Guillaume</b>	Guillaume MEISSONNIER, marchand, d'Aumont, a reçu d'Etienne PROUEZE, de Civeyrac (Javols), des deniers de Guillaume PAULET, cordonnier, d'Aumont, six vingt-quatre livres que ledit PROUEZE devait audit MEISSONNIER par obligations chez Me CHASTANG.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (828)	16/05/1691	arrentement	Aumont	<b>PROUEZE Pierre et Louise, BOUCHARENC Jean</b>	Jean BOUCHARENC, fils donataire de Barthélemy, de Bessils [Javols], a donné à ferme à Pierre et Louise PROUEZE, frère et soeur, de Civeyrac (ibidem), la métairie qu'il possède audit Bessils pour 5 ans et 69 livres par an. Le bailleur leur donne une vache d'une valeur de 20 livres et promet 3 setiers de blé à la saison des semences. Il faudra rendre le tout à la fin du bail.	
3E413 Me Bout (147)	09/11/1673	quittance	Aumont	<b>PROUHEZE Blaise, DOLADILLE Pierre</b>	Pierre DOLADILLE, fils et héritier de feu Jean DOLADILLE +, habitant à présent à Lasalle-30, diocèse de Nîmes, a reçu de Blaise PROUHEZE, de Civeyrac (Javols), 39 livres sur les 65 résultant d'un contrat d'accord passé entre eux le 15/11/1668 chez Me PLANCHON.	
3E415 Me Bout (66)	11/05/1692	quittance	Aumont	<b>PROUHEZE Pierre, BOUCHARENC Jean</b>	Jean BOUCHARENC, fils et donataire de Barthélemy, de Bessils (Javols), a reçu de Pierre PROUHEZE, de Civeyrac, 69 livres pour le prix correspondant à l'année dernière de l'arrentement de sa métairie dudit lieu.	
3E412 Me Bout (221)	25/02/1672	procuration	le Bouschet (Aumont)	<b>PROUZET Anne</b>	Anne PROUZET, femme de Jean MEISSONNIER, du Bouschet (Aumont), en raison du CM qui se fait ce jour (voir acte suivant) entre son fils, Jean MEISSONNIER, et Jeanne BRUNET, fille de Jean, du Pêcher (ibidem), donne pouvoir à son mari pour constituer 60 livres sur les biens qu'il lui a reconnus.	
3 E 414 Me Bout (27)	28/11/1688	testament	Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>PROUZET Jeanne aînée</b>	Jeanne PROUZET, fille aînée de feu Pierre, de Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre), malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, cimetièrre église paroissiale de Ste-Colombe. 5 sols à tous parents et amis non nommés qui s'estimeraient des droits. Héritière universelle, sa mère, Marguerite GENDRE. Parmi les témoins, Pierre et Blaise MEISSONNIER, frères, fils de Jean, de Couffignet.	
3 E 414 Me Bout (5)	03/11/1688	testament	Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>PROUZET Jeanne jeune</b>	Jeanne PROUZET jeune, fille de feu Pierre, de Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre), malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, cimetièrre église paroissiale de Ste-Colombe. Messes. Legs à ses frères, Pierre et Jean PROUZET, 200 livres à chacun, ainsi que 100 livres à Jeanne PROUZET, sa soeur aînée. A son oncle, Jean PROUZET, 50 livres. Héritière universelle, Marguerite GENDRE, sa mère.	
3E415 Me Bout (166)	30/11/1692	quittance	Aumont	<b>PROUZET Pierre, BOUTEVIN Jean</b>	Jean BOUTEVIN, de Lestival (Fontans), mari d'Anne PROUZET, a reçu de Pierre PROUZET, son beau-frère, du Puech, 33 livres et une robe valant 12 livres	
3E416 Me Bout (052)	13/04/1694	quittance	Aumont	<b>PROUZET Pierre, BOUTEVIN Jean</b>	Jean BOUTEVIN, de Lestival, paroisse de Fontans, mari et maître des biens de Anne PROUZET, reçoit de Pierre PROUZET, son beau-frère, du Puech, paroisse du Fau, fils et héritier de feu Antoine et de feu Claude BONNEFOY, la contre-valeur d'une velle léguée à sa fille par Claude BONNEFOY qui avait testé chez feu Me RAMADIÈRE.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (52)	10/01/1688	reconnaissance	Aumont	<b>PROUZET Pierre, BOUTEVIN Jean</b>	Jean BOUTEVIN, de Lestival, mari de Anne PROUZET, a reçu de Pierre PROUZET, son beau-frère, du Puech, 35 livres sur les legs faits à Anne par leurs feus père et mère chez feu Me Jean RAMADIER.	
3 E 414 Me Bout (375)	07/01/1690	reconnaissance	Aumont	<b>PROUZET Pierre, BOUTEVIN Jean</b>	Jean BOUTEVIN, de Lestival, mari de Anne PROUZET, a reçu de Pierre PROUZET, son beau-frère, du Puech, 35 livres sur les legs faits à Anne par leurs feus père et mère chez feu Me Jean RAMADIER.	
3 E 414 Me Bout (705)	07/01/1691	reconnaissance	Aumont	<b>PROUZET Pierre, BOUTEVIN Jean</b>	Jean BOUTEVIN, de Lestival, mari de Anne PROUZET, a reçu de Pierre PROUZET, son beau-frère, du Puech, 33 livres sur les legs faits à Anne par Claude BONNEFOY, sa mère (voir même registre actes précédents).	
3 E 414 Me Bout (347)	25/11/1689	quittance	Aumont	<b>PROUZET Pierre, BROS Jean jeune</b>	Jean BROS jeune, des Bros, mari de Guillemette PROUZET, a reçu de Pierre PROUZET, son beau-frère, du Puech, 50 livres sur la dot faite à sa femme.	
3E411 Me Bout (79)	02/11/1664	achat	Aumont	<b>PROUZET Pierre, MAUREL Antoine</b>	Pierre PROUZET, de Salelles (le Fau-de-Peyre), s'est pourvu devant les officiers ordinaires de Peyre en vue d'obtenir que Antoine MAUREL, de Grandviala, fils et héritier de feu Jean MAUREL, lui mette en évidence une vache que le feu MAUREL tenait à précaire par acte du 21/10/1631 chez feu Me ASTRUC, notaire du Fau, et lui paye 12 cartons de seigle que feue Isabeau BOUCHARENC, mère dudit MAUREL, lui devait par obligation du 30/06/1635. Après divers épisodes judiciaires, on finit par trouver un accord ce jour.	
3 E 414 Me Bout (522)	21/05/1690	testament	Nozières (Aumont)	<b>RABEYROLLES Jean</b>	Jean RABEYROLLES, laboureur, de Nozières (Aumont), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs. Legs pour les litanies de la Sainte Vierge. Legs à Guillaume RABEYROLLES, son frère consanguin, 15 livres à payer quand il aura 25 ans. Héritière universelle, Marie RABEYROLLES, sa soeur. Quelques dettes à payer : à Marie ASTIER, veuve de Jean RABEYROLLES, ce que lui devait feu François RABEYROLLES, son père ; à Antoine DALLE, veuve d'AVINENC ; à feu Gilbert JULIEN, à Clément CHASTANG, à Jean MAUREL, à Jeanne BRUNET, veuve de Louis BRUNET,	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (379)	10/01/1690	CM	Nozières (Aumont)	RABEYROLLES Jean et PORTE Agnès	Jean RABEYROLLES, fils de feu Jean et de Marie ASTIER, de Nozières (Aumont), avec Agnès PORTE, fille de feus Jean et Agnès GERMO, dudit lieu. La fiancée est assistée de son [lacune] paternel qui est son tuteur Lacune sur le prénom et le nom du tuteur de la fiancée. [Seul le mot "paternel" est écrit : on suppose que c'est l'oncle]. Les biens de la fiancée : une maison avec petite grange, le tout couvert en tuiles, et un petit esconson de métairie, "un vieux lit, 2 coffres fermés à clé, un méchant dressoir valant quasi rien et une pastière (huche) fort usée". La mère du fiancé, héritière de son feu mari en fidéi-commis (testament chez Me BOUT), restitue le fidéi-commis à son fils et lui fait donation de la moitié de ses biens avec les réserves habituelles. Elle se réserve en particulier une obligation à elle due par Louis ASTIER, son cousin, de las Gouttes.	
3E413 Me Bout (170)	07/01/1674	accord	Aumont	RABEYROLLES Jean, ASTIER Jean, ASTIER Louis	Jean RABEYROLLES, mari de Marie ASTIER, icelle fille et héritière de feu Jean ASTIER +, de Nozières (Aumont), d'une part ; Jean et Louis ASTIER, père et fils, des Gouttes (le Fau-de-Peyre), d'autre. Le premier réclame aux seconds 100 livres de capital + 180 livres d'intérêts (à courir depuis le 04/02/1644 jusqu'à ce jour) comme reste sur les 300 de droits de légitime de son beau-père. Après un épisode judiciaire, on se met d'accord.	
3E415 Me Bout (285)	27/04/1693	quittance	Aumont	RABEYROLLES Jean, ATGER Jean	Jean ATGER, de Nozières, a reçu de Jean RABEYROLLES des arrérages de censives dus pour sa métairie.	
9 E 415 Me Bout (463)	27/04/1693	quittance	Aumont	RABEYROLLES Jean, ATGER Jean	Jean ATGER, de Nozières, a reçu de Jean RABEYROLLES des arrérages de censives dus pour sa métairie.	Doublons de 1693. Voir photo 285
3E412 Me Bout (65)	06/04/1671	achat	Salles	RABEYROLLES Jean, CHALVET André	André CHALVET, bourgeois, de Saint-Chély, a vendu 3 terres (confronts) à Jean RABEYROLLES, laboureur, de Nozières (Aumont), pour 220 livres.	
3E416 Me Bout (442)	26/02/1696	quittance	Aumont	RABEYROLLES Jean, GONTIER Pierre, DELAPORTE Antoine	Pierre GONTIER, fils et héritier de feu Jean, de Nozières (Aumont), a reçu de Jean RABEYROLLES, dudit lieu, paiement contenu en la sentence obtenue par son feu père le 20/06/1676 devant les officiers de Peyre contre feu Jean PORTE, beau-père dudit RABEYROLLES, et ses héritiers. Suit le décompte financier du paiement, surtout par délégation pour des arrérages de censive. Voir, en particulier, une obligation du 30/01/1688 chez Me BOUT. Il est précisé que ledit GONTIER n'a pas encore 25 ans. Présent aussi, Antoine DELAPORTE, laboureur, de Nozières, se porte garant pour ledit RABEYROLLES.	sans doute LAPORTE plutôt que PORTE

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (351)	27/09/1693	quittance	Aumont	<b>RABEYROLLES Jean, JULIEN Isabeau</b>	Isabeau JULIEN, veuve de Pierre ANDRIEU, du Chambon (le Fau-de-Peyre), a reçu de Jean RABEYROLLES, veuf d'Agnès PORTE et père et administrateur des biens d'Etienne, 15 livres pour partie du legs à elle fait par feu Marie JULIEN, sa sœur, en son testament du 19/11/1690 chez feu Me CHASTANG. Il restera 10 livres à payer.	
3 E 414 Me Bout (813)	06/05/1691	quittance	Aumont	<b>RABEYROLLES Jean, JULIEN Isabeau</b>	Isabeau JULIEN, femme de Pierre ANDREU, du Chambon, a reçu de Jean RABEYROLLES, mari d'Agnès PORTE, de Nozières, absent, représenté par sa mère, Marie ASTIER, 15 livres sur le legs à elle fait par feu Marie JULIEN en son testament du 19/09/1689 chez Me CHASTANG.	
3E412 Me Bout (91)	07/05/1671	lodz (quittance)	Aumont	<b>RABEYROLLES Jean, MOURE Gilbert</b>	Gilbert MOURE, bourgeois de Serverette, perçoit le droit de lodz comme fermier de la Comté de Peyre sur Jean RABEYROLLES, laboureur, de Nozières (Aumont), suite à acquisition de terres appartenant à André CHALVET, de Saint-Chély, le 06/04 dernier. Voir même registre photo 65. Ainsi que sur d'autres acquisitions dont une pièce d'Isabeau CHASTANG, veuve de Mathieu GRAVEJAC, par acte chez Me CHASTANG	
3 E 414 Me Bout (789)	17/04/1691	quittance	Aumont	<b>RABEYROLLES Marie, ASTIER Marie, RABEYROLLES Jean</b>	Marie ASTIER, veuve et héritière de Jean RABEYROLLES, et Jean RABEYROLLES, son fils, de Nozières (Aumont), ont reçu de Marie RABEYROLLES, fille de feu François et héritière de feu autre Jean RABEYROLLES, son frère, et icelui dudit feu François, dudit lieu, 8 sétiers de seigle déclarés comme dus par ledit feu François envers ledit feu Jean le 07/04/1681 chez Me BOUT. Ils ont reçu aussi 14 livres du précaire d'une velle du 17/11/1669 chez Me BOUT. Référence aussi à un legs de feu Marie JULIEN auxdits Marie et Jean RABEYROLLES, frère et soeur, chez Me CHASTANG le 19/09/1689. Dans ce testament, elle avait fait son héritière universelle Agnès PORTE, femme de Jean RABEYROLLES.	
3E415 Me Bout (97)	28/06/1692	quittance	Aumont	<b>RABEYROLLES Marie, DALLE Jean</b>	Jean DALLE, beau-fils de feu Jean SALGUES, de Nozières (Aumont), a reçu de Marie RABEYROLLES, fille de feu François, dudit lieu, 32 livres sur 96 dont son feu père était débiteur envers ledit feu SALGUES, beau-père dudit DALLE, par obligation du 07/06/1671 chez feu Me CHASTANG.	
3E413 Me Bout (255)	30/10/1674	obligation	Aumont	<b>RABEYROLLES Marie, RIEUTORT Guillaume</b>	Guillaume RIEUTORT, de Védrières (la Fage-Montivernoux), a emprunté à Marie RABEYROLLES, dudit lieu, 180 livres. Echéancier.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (121)	14/06/1694	accord, quittance	Aumont	<b>RAMADIER Antoine et Etienne</b>	Antoine RAMADIER, fils aîné et donataire de feux Jean et Catherine MIALANE, du Vestit (Rimeize), d'une part, et Etienne RAMADIER, son frère, habitant et marié à Tiracols (Javols), d'autre part. Lors du CM d'Etienne avec FILHON, du 01/03/1688, ses parents lui ont constitué ses droits de légitime d'une somme que le fils aîné conteste. Il y avait 10 enfants, ils avaient beaucoup de dettes, ils n'avaient pas pu faire une constitution aussi importante. Il propose à Etienne le vingtième des biens et des dettes. Ils finissent par se mettre d'accord.	
3E416 Me Bout (130)	30/06/1694	quittance	Aumont	<b>RAMADIER Antoine et Jean, FONTUGNE Isabeau, BASTIDE Antoine</b>	Isabeau FONTUGNE, veuve et succédant aux biens d'Antoine BOUT, de Javols, administratrice de leurs enfants, qui ne veulent accepter la succession que sous bénéfice d'inventaire, a reçu d'Antoine et Jean RAMADIER, père et fils, de Bos lès-Javols [Bos = bois = Bois Bertrand ?], paiement d'une dette envers le feu BOUT suite à contrat de vente avec option de rachat consenti par RAMADIER père le 11/05/1676 chez feu Me HUGONNET.	
3E411 Me Bout (66)	17/07/1664	CM	Javols	<b>RAMADIER Antoine et TICHIT Anne</b>	Antoine RAMADIER, fils d'Antoine et de Louise RAMADIER, du Crouzet (Aumont), avec Anne TICHIT, fille de Vidal et Marie BOULET, de Longuesagne (Javols). La fiancée est assistée de Philippe ROUVIERE, son beau-frère. Le père de la fiancée lui donne un champ et sa mère 100 livres. Rédigé chez Philippe TROCELLIER.	
3E411 Me Bout (58)	02/07/1664	cession	Aumont	<b>RAMADIER Antoine vieux et autre Antoine</b>	Antoine RAMADIER vieux, du Crouzet (Aumont), avait acheté plusieurs pièces de terre et avait emprunté pour payer. Ayant subi des pertes, il n'est pas en état de faire face à ses remboursements et demande à Antoine RAMADIER, son fils émancipé, qui habite au Crouzet, de le subroger. Il lui cède des terres (confronts) de la valeur de 336 livres qui représentent une partie des dettes. Détail des dettes que le fils devra payer.	
3E411 Me Bout (18)	04/11/1663	ratification	Aumont	<b>RAMADIER Antoine, DALLE Pierre</b>	Ratification par Antoine RAMADIER de la vente casuelle du 01/11/1663 (voir photo 14).	
3E413 Me Bout (165)	02/01/1674	CM	Pratviala (Prinsuéjols)	<b>RAMADIER Antoine, FOURNIER Jeanne</b>	Antoine RAMADIER, fils de feu Antoine RAMADIER et de Louise RAMADIER, du Crouzet (Aumont), avec Jeanne FOURNIER, fille de feu Antoine FOURNIER dit BORIE + et Antoinette HERMET, de Pratviala (Prinsuéjols). Pierre FOURNIER, frère de la fiancée. La dot : 120 livres léguées par le père de la fiancée en son testament du 09/02/1671, quelques bêtes et objets. <b>L'accord ne s'est pas fait tout seul. L'acte comporte de nombreuses lignes rayées et même registre acte précédent une tentative de transmission de fidéi-commis au fils FOURNIER a capoté.</b>	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (175)	15/01/1674	reconnaissance	Aumont	<b>RAMADIER Antoine, FOURNIER Jeanne</b>	Antoine RAMADIER, tisserand, du Crouzet (Aumont), a reçu de Jeanne FOURNIER, sa fiancée, future épouse, représentée par Antoinette HERMET, sa mère, 240 livres tournois en bêtes et objets, conformément au CM du 02/01 dernier chez Me BOUT. Même registre.	
3E416 Me Bout (255)	27/03/1695	reconnaissance	Aumont	<b>RAMADIER Antoine, GIGNAC Jacques</b>	Jacques GIGNAC, laboureur, de la Chazotte, mari de Marguerite RAMADIER, a reçu d'Antoine RAMADIER, son beau-frère, du Vestit (Rimeize), dernier paiement (50 livres) de la dot faite lors du CM du 10/02/1687chez Me BOUT.	
3E416 Me Bout (063)	27/04/1694	reconnais. de dot	Aumont	<b>RAMADIER Antoine, GIGNAC Pierre et Jacques</b>	Pierre et Jacques GINHAC, père et fils, de la Chazotte, ledit Jacques, mari de Marguerite RAMADIER, reconnaissent avoir reçu d'Antoine RAMADIER 50 livres sur la dot de Marguerite. Le CM était chez Me Etienne BOUT.	
3 E 414 Me Bout (355)	08/12/1689	quittance	Aumont	<b>RAMADIER Antoine, GIGNAC Pierre et Jacques</b>	Pierre et Jacques GIGNAC, père et fils, de la Chazotte (Aumont), le fils donataire du père et mari de Marguerite RAMADIER, a reçu d'Antoine RAMADIER, du Vestit, beau-frère dudit Jacques, 250 livres sur la dot faite à ladite Marguerite lors de son CM chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (793)	18/04/1691	reconnaissance	Aumont	<b>RAMADIER Antoine, GIGNAC Pierre et Jacques</b>	Pierre et Jacques GIGNAC, père et fils, de la Chazotte (Aumont), le fils mari de Marguerite RAMADIER, a reçu d'Antoine RAMADIER, du Vestit, beau-frère dudit Jacques, 50 livres et une velle de 10 livres sur la dot faite à ladite Marguerite lors de son CM chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (79)	26/05/1692	reconnaissance	Aumont	<b>RAMADIER Antoine, GIGNAC Pierre, GIGNAC Jacques</b>	Pierre et Jacques GIGNAC, père et fils, de la Chazotte (Aumont), le fils mari de Marguerite RAMADIER, ont reçu d'Antoine RAMADIER, du Vestit, 50 livres sur la dot faite au CM chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (281)	27/04/1693	reconnaissance	Aumont	<b>RAMADIER Antoine, GIGNAC Pierre, GIGNAC Jacques</b>	Pierre et Jacques GIGNAC, père et fils, de la Chazotte (Aumont), le fils mari de Marguerite RAMADIER, ont reçu d'Antoine RAMADIER, beau-frère dudit Jacques, du Vestit (Rimeize), 50 livres sur la dot faite au CM chez Me BOUT.	
3E411 Me Bout (110)	19/07/1665	bail en paiement	Aumont	<b>RAMADIER Antoine, SARRUT Guillaume</b>	Guillaume SARRUT, du Crouzet (Aumont), demeurant à présent à la Croix (ibidem), a vendu un champ (confronts) pour 44 livres à Antoine RAMADIER dit MERLAT [?], en paiement de diverses obligations du vendeur envers l'acheteur. Voir dates et références.	
3E411 Me Bout (204)	01/08/1666	quittance	Aumont	<b>RAMADIER Antoine, TROCELLIER Vidal</b>	Vidal TROCELLIER, du Crouzet, a reçu d'Antoine RAMADIER, 33 livres contenues au contrat chez Me CHASTANG.	
3E411 Me Bout (220)	17/10/1666	quittance	Aumont	<b>RAMADIER Antoine, TROCELLIER Vidal</b>	Vidal TROCELLIER, du Crouzet, a reçu d'Antoine RAMADIER, du Crouzet, fils de feu Antoine, 37 livres contenues au contrat de vente chez Me CHASTANG.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (341)	15/07/1695	subrogation	Longuesagne (Javols)	<b>RAMADIER Denis et Alexis, BLANQUET Jacques, GIBELIN Jean et François</b>	Jean et François GIBELIN, du Cros (Javols), demeurant à Saint-Alban, subrogent Denis et Alexis RAMADIER et Jacques BLANQUET, de Serverette, lesdits Alexis et BLANQUET absents, présente Anne BEQUAT, femme dudit BLANQUET, la somme de 100 livres à prendre aux hoirs de Claude PAGES et Jean et Guillaume BOULET, enfants de ladite Claude, en laquelle ils leur sont débiteurs par obligation du 13/09/1694 chez Me ALARY. Et faute de paiement d'icelle, les GIBELIN avaient fait saisir les fruits de diverses pièces dont les RAMADIER tiraient une rente. Ceux-ci n'ont pas fait opposition à cette saisie mais ont délégué la somme que les GIBELIN ont donc reçue. Voir aussi actes des 01/11/1693, 18/03 et 29/04/1691 chez Me ALTIER et du 06/05/1694 chez Me ALARY.	
3 E 414 Me Bout (184)	17/04/1689	achat	Aumont	<b>RAMADIER Etienne, TROCELLIER Jean jeune</b>	Jean TROCELLIER jeune, de Tiracols (Javols), a vendu 8 livres à Etienne RAMADIER, dudit lieu, un esconson de pré.	
3 E 414 Me Bout (482)	12/03/1690	arrentement	Aumont	<b>RAMADIER Jacques, CHARDAIRE Guillaume</b>	Jacques RAMADIER, sieur du Claux, des Bros, a donné à ferme à Guillaume CHARDAIRE, laboureur, de Beauregard, toutes les terres qu'il possède à Beauregard. Pour 4 ans et pour 35 livres et 4 setiers 2 cartons de blé-seigle par an. Conditions du bail.	
3E415 Me Bout (248)	26/03/1693	rémission	Aumont	<b>RAMADIER Jacques, TICHIT André, CHARDAYRE Jean</b>	Jacques RAMADIER, seigneur du Claux, des Bros (la Chaze), a remis à André TICHIT, du Cros (Javols), 89 livres à prendre de Jean CHARDAYRE, de Beauregard, sur le prix d'une vente passée entre eux chez Me TRICAL.	début d'une suite d'actes qui se retrouvent en double en fin de registre
3E415 Me Bout (249)	26/03/1693	quittance	Aumont	<b>RAMADIER Jacques, VYE Jean</b>	Jean VYE, fils à autre Jean, d'Aumont, a reçu de Jacques RAMADIER, seigneur du Claux, des Bros (la Chaze), 733 livres sur les 900 contenues en 3 obligations des 28/02/1681 chez Me BONNAL, notaire de Villerousset, 18/04/1682 chez Me SAUMADE, notaire de Marvejols, et 11/06/1682 chez Me GRANIER, notaire de Saint-Chély. Ledit RAMADIER a pu payer grâce à la vente consentie par lui ce jour à André TICHIT, du Cros (Javols).	
3E415 Me Bout (453)	26/03/1693	quittance	Aumont	<b>RAMADIER Jacques, VYE Jean</b>	Jean VYE, fils à autre Jean, d'Aumont, a reçu de Jacques RAMADIER, seigneur du Claux, des Bros (la Chaze), 733 livres sur les 900 contenues en 3 obligations des 28/02/1681 chez Me BONNAL, notaire de Villerousset, 18/04/1682 chez Me SAUMADE, notaire de Marvejols et 1/06/1682 chez Me GRANIER, notaire de Saint-Chély. Ledit RAMADIER a pu payer grâce à la vente consentie par lui ce jour à André TICHIT, du Cros (Javols).	Double de 1693. Voir photo 249.

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (11)	08/02/1692	CM	Aumont	<b>RAMADIER Jean et MONTANIER Jeanne</b>	Jean RAMADIER, fils d'André et de Marie PANAFIEU, de Longuesagne (Javols), avec Jeanne MONTANIER, fille de feu Pierre et Agnès MONTEIL, de la Chaze-de-Peyre. Dot : outre les droits de légitime maternels (120 livres), la fiancée apporte 240 livres gagnées de son travail, 30 livres d'un legs de son feu père, 30 livres pour la délégation faite à Jean MONTANIER, son frère, de la succession de dont elle a hérité conjointement avec Catherine MONTANIER, femme de Jean GRAS, Pierre, Jean et Antoine MONTANIER, ses frères et soeur. Les parents du fiancé font à leur fils donation de la moitié de leurs biens dont ils restent usufruitiers.	
3E415 Me Bout (411)	09/02/1694	CM	Aumont	<b>RAMADIER Jean et SARRUT Jeanne</b>	Jean RAMADIER, fils d'Antoine et de feu Agnès PLANCHON, du Bos (Javols), avec Jeanne SARRUT, fille de feus Vidal et Isabeau DANIEL, du Crouzet (Aumont). La fiancée apporte 30 livres et un coffre qu'elle a gagnés de son travail. Marie SARRUT, 2de femme dudit Antoine RAMADIER, soeur consanguine de la fiancée, lui fait donation de tous ses biens. Elle en garde l'usufruit. Jeanne SARRUT, soeur germaine de la fiancée. Leur père, feu Vidal SARRUT. Il y a un testament de feu Isabeau DANIEL. Le père fait donation de tous ses biens à son fils avec les réserves habituelles qu'il énumère. François RAMADIER, frère du fiancé.	
3E411 Me Bout (112)	25/09/1665	achat	las Bros (la Chaze)	<b>RAMADIER Jean, BROS Antoine</b>	Antoine BROS, de las Bros (la Chaze), a vendu une terre (confronts) à Me Jean RAMADIER, notaire royal de las Bros.	
3E411 Me Bout (80)	09/11/1664	échange	las Bros (la Chaze)	<b>RAMADIER Jean, BROS Blaise</b>	Me Jean RAMADIER, notaire de las Bros (la Chaze), et Blaise BROS, dudit lieu, échangent des terres (confronts).	
3E411 Me Bout (82)	09/11/1664	achat	las Bros (la Chaze)	<b>RAMADIER Jean, BROS Jacques et Jean</b>	Jacques et Jean BROS dit de Claude, frères, de las Bros, ont vendu 12 livres à Me Jean RAMADIER, notaire de las Bros, portion d'une pièce de terre (confronts).	
3E412 Me Bout (231)	18/04/1672	partage	Aumont	<b>RAMADIER Jean, GRAS Jean</b>	Jean RAMADIER, du Mazel (Rimeize), d'une part, et Jean GRAS, fils de feu Guillaume, faisant pour Anne RAMADIER, sa mère, de Masbéral-le-vieux (ibidem), d'autre. Sachant qu'Antoinette RAMADIER, soeur dudit Jean, les avait faits héritiers conjointement, et que, dans cet héritage, il y a 120 livres dues par Barthélemy VALENTIN dit Boursier, du Mazel, et qu'il faut que cette obligation revienne à un des 2 seulement pour qu'elle puisse être réglée, ledit Jean RAMADIER a cédé sa part à Anne RAMADIER, sa soeur, représentée par son fils, ledit Jean GRAS.	
3E411 Me Bout (137)	16/01/1666	achat	las Bros (la Chaze)	<b>RAMADIER Jean, HOSTALIER Jean</b>	Jean HOSTALIER, des Bros (la Chaze), a vendu à Me Jean RAMADIER, notaire royal de las Bros (ibidem), un pré (confronts) pour 14 livres que le vendeur a reçues en blé de l'acheteur au printemps dernier.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (509)	22/06/1696	achat	Aumont	<b>RAMADIER Jean, MOURGUE Jeanne</b>	Jeanne MOURGUE, fille de feu Jean, d'Aumont, a vendu à Jean RAMADIER, fils de feu Jacques, dudit lieu, pour 4 livres une "petite pede de chazal".	
3E411 Me Bout (138)	16/01/1666	achat	las Bros (la Chaze)	<b>RAMADIER Jean, PIGNOL Pierre</b>	Pierre PIGNOL, des Bros (la Chaze), a vendu une terre à Me Jean RAMADIER, notaire royal de las Bros (ibidem).	
3E411 Me Bout (113)	25/09/1665	achat	las Bros (la Chaze)	<b>RAMADIER Jean, SEGUY André</b>	André SEGUY, de las Bros (la Chaze), a vendu une terre (confronts) à Me Jean RAMADIER, notaire royal de las Bros.	
3E411 Me Bout (204)	16/08/1666	transaction	las Bros (la Chaze)	<b>RAMADIER Jean, TEYSSIER Marguerite</b>	Il y eut procès en instance entre Me Jean RAMADIER, notaire royal des Bros, comme ayant-droit et cause d'Antoine VEYRES, de la Chaze, sur un contrat de vente fait par ce dernier à feu Me Bertrand CHASTANG, notaire, le 10/10/1643, d'une part, et Marguerite TEYSSIER, veuve et héritière de Jean VEYRES, de la Chaze. Arguments des 2 parties puis règlement amiable.	
3E411 Me Bout (84)	09/11/1664	échange	las Bros (la Chaze)	<b>RAMADIER Jean, VALENTIN Jean</b>	Jean RAMADIER, notaire de las Bros, et Jean VALENTIN, charpentier, dudit lieu, échangent des terres (confronts).	
3E413 Me Bout (292)	20/01/1675	quittance	Aumont	<b>RAMADIER Louise, RAMADIER Philippie, RAMADIER Jeanne</b>	Philippie et Jeanne RAMADIER, filles de feu Antoine RAMADIER +, du Crouzet (Aumont), ont reçu de Louise RAMADIER, leur sœur, 14 livres chacune que leur feu père avait déclaré leur devoir dans son testament chez Me CHASTANG.	
3E411 Me Bout (44)	20/03/1664	donation	Aumont	<b>RAMADIER Louise, ROUSSET Denise</b>	Louise RAMADIER, veuve de Jean ROUSSET, de Buffeyrettes (Aumont), fait donation à Louise ROUSSET, sa nièce et filleule de Jean ROUSSET, son fils, dudit lieu, d'une partie du bas de la maison qu'elle habite et d'un petit jardin (confronts).	
3E411 Me Bout (189)	01/07/1666	testament	Aumont	<b>RAMADIER Marguerite</b>	Marguerite RAMADIER, femme de Jean SAINT-LEGER, d'Aumont ; sépulture au cimetière paroissial d'Aumont, dans la tombe de ses prédécesseurs. 15 livres à Jacques RAMADIER, son frère, et à son mari. 45 livres à Jeanne RAMADIER, son autre sœur. Héritier universel, Jean TEISSIER, son beau-frère, d'Aumont. L'acte est suivi d'un codicille où elle annule le legs fait à son mari, ne lui laissant que le gain de survie ; elle réduit à 42 livres le legs à sa soeur, à 12 celui fait à Jacques ; elle ajoute un legs à Antoinette TEISSIER, fille de Jean et de sa soeur, Catherine TEISSIER.	
3E416 Me Bout (161)	22/08/1694	accord	Aumont	<b>RAMADIER Vidal et Antoine</b>	Antoine RAMADIER, laboureur, du Vestit, fils émancipé et donataire universel de Jean et de Catherine MIALANES, d'une part ; Vidal RAMADIER, son frère, de Vêdrinelle (Sainte-Colombe-de-Peyre), d'autre. Vidal réclamait vainement à son frère la constitution que ses parents lui ont faite lors de son CM avec Agnès CHARBONNIER : somme de 400 livres excessive car il y avait 10 enfants. On transige à 360 livres, avec échelonnement.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (293)	02/08/1689	reconnaissance	la Védrinelle (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>RAMADIER Vidal, CHARBONNIER Jean</b>	Jean CHARBONNIER, de la Védrinelle, a reçu de Vidal RAMADIER, son beau-fils, dudit lieu, 208 livres sur ce qu'il s'était chargé d'apporter dans ses biens. Somme payée en nature, bétail et meubles.	
3E415 Me Bout (448)	10/03/1694	vente de bois	la Baume	<b>RAMPAN Antoinette, AIGOUY Jean</b>	Antoinette RAMPAN, veuve de Me Jacques BONNAL, en son vivant notaire royal de Villerosset, a vendu à Jean AIGOUY, du Villaret, un petit bornas (confronts).	
3E415 Me Bout (447)	10/03/1694	obligation	la Baume	<b>RAMPAN Antoinette, DUMAZEL Jean</b>	Antoinette RAMPAN, veuve de Me Jacques BONNAL, en son vivant notaire royal de Villerosset, est débitrice de 125 livres envers Jean DUMAZEL, fermier de Madame de VILLEROUSET pour des arrérages de censive.	
3E416 Me Bout (285)	10/05/1695	achat	Aumont	<b>RAMPAN François, WYE Etienne, SEGUIN Jean</b>	Etienne VYE et Jean SEGUIN, laboureurs, des Fonds (la Chaze), ont vendu à François RAMPAN, bourgeois, des Fonds, un champ. Situation cadastrale. Prix.	
3 E 414 Me Bout (542)	15/06/1690	chargement	Aumont	<b>RAMPAN Jean</b>	Jean RAMPAN, bourgeois, de Saint-Chély, a retiré de Jean SAINT-LEGER, d'Aumont, 3 bœufs, une vache avec son veau et un petit taureau, qui avaient été donnés à ce dernier par Jean JULIEN, beau-fils, et Jean BOUCHARD, rentier de la métairie dudit RAMPAN à la Chaze, après le décès de celui-ci, ledit SAINT-LEGER étant créancier dudit feu BOUCHARD	
3E412 Me Bout (348)	28/11/1672	quittance	Aumont	<b>RAMPAN Jean, HOSTALIER Jean, COUDERC Jean, BASTIDE Pierre, PIGNEDE Astorg</b>	Jean HOSTALIER, des Bros, Jean COUDERC, de la Chaze, Pierre BASTIDE, de Grandviala, et Astorg PIGNEDE, des Fons, partiteurs et consuls de la Chaze, ont reçu de Jean RAMPAN, praticien habitant Aumont, quittance générale de la taille royale faite par le sieur REMUSAT, receveur, en faveur dudit RAMPAN.	
3E413 Me Bout (198)	07/04/1674	achat	Aumont	<b>RAMPAN Jean, SEGUIN Jean</b>	Jean SEGUIN, fils émancipé d'Etienne, de las Bros (la Chaze-de-Peyre), a vendu à Jean RAMPAN, praticien, d'Aumont, un pré et pâtural sis audit lieu des Bros, terres qu'il s'était réservées lors de la vente du reste de la pièce à Jean RAMPAN, bourgeois, de Saint-Chély, par contrat chez Me RAMADIER, notaire dudit las Bros. Vente pour 100 livres, somme correspondant au total des dettes du vendeur à son acheteur (obligations du 31/01/1673 chez Me CHASTANG).	
3 E 414 Me Bout (907)	14/08/1691	restitution de fidéi-commis	Aumont	<b>RANVIER Catherine</b>	Catherine RANVIER, veuve de Guillaume MARTIN, des Estrets (Fontans), sachant que le testament fait par son feu mari le 04/03/1690 l'avait instituée héritière universelle en fidéi-commis à l'un de leurs enfants, ne pouvant plus gérer les biens, restitue le fidéi-commis à Jeanne MARTIN, leur fille, suivant l'inventaire fait chez Me ALARY qui reçut le testament, ne réservant que ses droits de répétition de dot en cas de pré-décès.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (922)	28/08/1691	reconnaissance	Aumont	<b>RANVIER Catherine, ROUSSET François</b>	François ROUSSET, [fils de feus Pierre et Gounette CONSTANT], de Montchan (Fontans), a reçu de Catherine RANVIER, veuve de Guillaume MARTIN, des Estrets, sa fiancée, 150 livres qu'elle a reçues ce jour de Jean DONNAREL, de Malassagnette [Rieurtort].	
3E416 Me Bout (176)	31/10/1694	quittance	Aumont	<b>RAYNAL Denis, FAIZAN Jacques</b>	Jacques FAIZAN, natif du Vestit, habitant à présent et marié à Chabanes (Fontans), a reçu de Denis RAYNAL, beau-fils de Jean FAIZAN, du Vestit, le reste à payer de la transaction passée entre eux le 27/04/1693 chez Me BOUT.	
3E416 Me Bout (027)	15/03/1694	arrentement	Aumont	<b>RAYNAL LOUIS, VIDAL Jacques</b>	Jacques VIDAL, laboureur, du Contrandes, paroisse de Ste Colombe, loue à Louis RAYNAL, de Ste Colombe, un pré. Description du bien et paiement.	
3E415 Me Bout (401)	26/01/1694	ratification	Aumont	<b>RAYNAL Pierre, MONTANIER Jeanne</b>	Jeanne MONTANIER, fille de feu Pierre et donataire de Marie DUMAZEL, sa mère, d'une part ; Pierre RAYNAL, dudit lieu, d'autre. Ledit feu Pierre MONTANIER avait consenti la vente d'un champ au terroir de Villerosset en faveur de feu messire Jean THEROND, prêtre et curé de Sainte-Colombe-de-Peyre, pour 92 livres le 03/03/1679 chez Me Jacques BONNAL, notaire de Villerosset. Vente faite avec faculté de rachat de 5 années. Puis ledit Prieur avait vendu ce champ audit Pierre RAYNAL par acte du 05/10/1686. Ladite MONTANIER lève ce jour la faculté de rachat et ratifie définitivement la vente pour 25 livres.	
3E416 Me Bout (257)	31/03/1695	achat	Aumont	<b>RAYNAL Pierre, VIDAL Jacques</b>	Jacques VIDAL, [laboureur], du Contrandes, paroisse de Ste Colombe, a vendu à Pierre RAYNAL, dudit lieu, un pré. Prix, situation cadastrale. En garantie, la liquidation par lui faite de 240 livres par lui payées à feu Antoine SAUVAGE, de Saint-Sauveur, et contenue en la transaction passée par feu Durand CHARBONNIER et Claude MONTANIER, mariés, ses beau-père et belle-mère, le 27/06/1676 chez feu Me MEISSONNIER et quittance reçue par feu Me Jacques BONAL, notaire de Villerosset. + d'autres conditions à cette vente.	
3E412 Me Bout (179)	13/11/1671	quittance	Aumont	<b>REMIZE Antoine, FONTUGNE Pierre, BOUT Antoine</b>	Pierre FONTUGNE, serrurier, et Antoine BOUT, beau-père et beau-fils, de Javols, ce dernier mari d'Isabeau FONTUGNE, ont reçu d'Antoine REMIZE, d'Usanges (Prinsuéjols), 200 livres sur la somme contenue au contrat de vente d'un pré reçu par Me LAURENS le 16/09/1670.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (668)	19/11/1690	CM	Hermabessière (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>REMIZY Pierre, ESTIENNE Françoise</b>	Pierre REMIZY, fils de feus Pierre et Catherine DIEULEFIT, du Bertès (le Buisson), avec Françoise ESTIENNE, fille de Pierre et de feu Marguerite BOUT, de la Védrielle (Sainte-Colombe-de-Peyre). Pierre DIEULEFIT, oncle du fiancé. Les biens de la fiancée sont ce qu'elle a gagné de son travail et se montent à la valeur de 366 livres, en bétail, + 50 livres, sa part de la succession de sa feuè mère, décédée ab intestat. Son père lui promet 84 livres pour ses droits de légitime. Parmi les témoins, Jean PAGES, oncle de la fiancée, du Buisson.	
3E416 Me Bout (348)	31/07/1695	quittance	Aumont	<b>REMUSAT Jean, SALLES Guillaume</b>	Jean REMUSAT, fils de Guillaume, de Prativiala (Prinsuéjols), a reçu de Guillaume SALLES, son beau-frère, dudit lieu, paiement partiel d'une dette (transaction passée entre eux le 21/06/1693 chez feu Me CHASTANG).	
3E416 Me Bout (163)	23/08/1694	testament	Aumont	<b>REVERSAT Antoinette</b>	Antoinette REVERSAT, native de la Védrielle (la Fage-Montivernoux), habitant à présent Aumont. Malade, alitée chez Jean DALMAS, bourgeois. Sépulture au cimetière d'Aumont. Héritiers universels, Philippe et Agnès REVERSAT, ses sœurs. Parmi les témoins, Jean PAULET, cordonnier, habitant Aumont.	
3E411 Me Bout (131)	25/12/1665	testament	Aumont	<b>REVERSAT Jean jeune</b>	Jean REVERSAT jeune, du Pêcher, malade, gît au coin du feu dans la maison de Jean BONNET. Sépulture au cimetière paroissial d'Aumont, tombe de ses devanciers. 60 livres à Jeanne BONNET, fille dudit Jean, du Pêcher, pour services rendus pendant sa maladie. A Isabeau REVERSAT, sa demi-soeur, de Poulge (la Fage-Saint-Julien), 60 livres. A Jean BROS jeune, des Bros, écolier, son cousin germain, 45 livres que Bernard GRAS, de la Chazé, demeurant aux Uttes (Aumont), lui doit. A Marguerite POUDEROUX, sa tante, des Bros, veuve de Blaise BROS, 11 livres. A Pierre BONNET, fils dudit Jean, un taureau au poil noir qu'il a mis à l'hivernage chez Bernard GRAS. <b>Suite de l'acte ligne suivante.</b>	
3E411 Me Bout (131)	25/12/1665	testament	Aumont	<b>REVERSAT Jean jeune</b>	<b>Suite et fin de l'acte :</b> A Gounet REVERSAT, son cousin germain, du Pêcher, une paire de hâches qu'il a dans la maison de Jean REVERSAT, son frère, et un taureau qu'il a chez Jean BONNET, et 7 livres que Philippe REVERSAT, frère dudit Gounet, lui doit. A Philippe REVERSAT, son autre cousin germain, du Pêcher, efface une obligation que ce dernier avait faite en sa faveur. Efface pour Jean REVERSAT, frère du testateur, les dettes qu'il a envers lui. A Jean REVERSAT, son oncle, du Pêcher, ses habits et son manteau. Donne audit Pierre BONNET, son chapeau neuf. Héritière universelle, Gabrielle REVERSAT, fille de Jean, sa nièce, qui habite la Chazotte. Acte suivi d'une déclaration du testateur sur une dette et des créances.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (480)	29/04/1693	achat	Aumont	REVERSAT Jean, VALLY Pierre, DALLE Jean jeune	Jean REVERSAT, de Beauregard [Aumont], a vendu 63 livres à Pierre VALLY et Jean DALLE jeune, du Bouschet [ibidem], un bois sous réserve de 2 pins à choisir par le vendeur. Localisation cadastrale.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 295</b>
3E416 Me Bout (165)	04/09/1694	testament	Aumont	REVERSAT Philippe	Philippe REVERSAT, de la Védrine (la Fage-Montivernoux), demeurant à présent à Aumont. Malade. Sépulture au cimetière paroissial d'Aumont. Héritières universelles, Antoinette et Agnès REVERSAT, ses sœurs.	
3E413 Me Bout (147)	12/11/1673	accord	le Pêcher (Aumont)	REVERSAT Philippe, REVERSAT Marie	Dans son testament chez Me CHASTANG, notaire d'Aumont, Dauphine CHASTANG +, du Pêcher (ibidem), avait légué en faveur de Marie REVERSAT, sa fille, et de Gounet REVERSAT +, son fils, et avait désigné héritier universel Philippe REVERSAT, son autre fils, tous enfants de feu Jean REVERSAT. Marie REVERSAT a attaqué Philippe REVERSAT sur un legs à elle fait par Gounet REVERSAT en son testament chez Me CHASTANG. Arguments contraires puis accord. Voir détail.	
3E415 Me Bout (83)	01/06/1692	reconnaissance	Aumont	REYNAL Denis, FAIZAN Jean	Jean FAIZAN, laboureur, du Vestit [Rimeize], a reçu de Denis REYNAL, son beau-fils, dudit lieu, la somme de 264 livres sur celle qu'il s'était engagé à apporter dans la maison	
3E412 Me Bout (28)	27/01/1671	CM	Veyret (Saint-Sauveur-de-Peyre)	RIEUTORT Guillaume et COURTIOL Antoinette	Guillaume RIEUTORT, fils de feu Jean et d'Antoinette DALMAS, de la Fage-Montivernoux, avec Antoinette COURTIOL, fille de feu Pierre et Valérie PIGNOL, de Veyret (Saint-Sauveur-de-Peyre). Le fiancé assisté de sa mère et de Jean et Antoine DALMAS, ses cousins germains, Antoinne BROS et Jean HOSTALIER (écrit "OSTALIER"), ses proches parents. La fiancée est assistée de sa mère et de Jean COURTIOL, son frère aîné, héritier de leur père, et de son oncle maternel, messire Vidal PIGNOL, prêtre. La dot : 1300 livres (dont 100 de son feu père, par testament chez Me BOUT, et 1200 de sa mère), une vache pleine, 8 brebis de port, une paire de taureaux, 2 robes garnies "à point de vêtir" [point de broderie destiné a recouvrir un motif afin de lui donner un relief "riche" et non a le "contourner" en fil d'or ou de soie], 1 couverture, 2 draps. Le prêtre donne 100 livres pour services reçus de sa nièce. Le fiancé reçoit 150 livres de sa mère sur les biens de son feu père.	
3E412 Me Bout (69)	16/04/1671	quittance	la Fage-Montivernoux	RIEUTORT Guillaume et Jean	Jean RIEUTORT, habitant et marié à Retortet (Nasbinals), a reçu de Guillaume RIEUTORT, hôte, fils et héritier de feu Jean, des Fours (la Fage-Montivernoux), 200 livres sur les 400 de ses droits de légitime paternels et maternels promis par ledit feu Jean au CM dudit Jean (acte chez feu Me DALMAS et Me Pierre VALENTIN, notaires de Ferluc et du Vestit le 12/02/1662). [voir acte suivant photo 70]	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (155)	04/11/1692	achat	Aumont	<b>RIEUTORT Guillaume, RAMADIER Jacques</b>	Jacques RAMADIER, seigneur du Claux [Gabriac], des Bros (la Chaze-de-Peyre) a vendu 233 livres à Guillaume RIEUTORT, de Beauregard (le Fau-de-Peyre), un pré pastoral situé au terroir de Beauregard (localisation cadastrale). Estimation par Jean BROS, expert, des Bros. Il paiera sous 15 jours.	
3E415 Me Bout (170)	07/12/1692	quittance	Aumont	<b>RIEUTORT Guillaume, RAMADIER Jacques</b>	Jacques RAMADIER, seigneur du Claux [Gabriac], des Bros (la Chaze-de-Peyre) a reçu 233 livres de Guillaume RIEUTORT, de Beauregard (le Fau-de-Peyre), suite à contrat de vente du 04/11 dernier chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (615)	02/10/1690	quittance	Aumont	<b>RIEUTORT Jean, MEISSONNIER Antoine</b>	Antoine MEISSONNIER, voiturier, d'Aumont, mari de Catherine BOISSONNADE, a cédé à Jean RIEUTORT, son beau-frère, de Rieutortet, tous les droits de succession arrivés à sadite femme par le décès ab intestat de Jean BOISSONNADE, son frère, décédé en Languedoc, moyennant 28 livres auxquelles ledit Antoine a fixé sa part.	
3E415 Me Bout (117A)	13/07/1692	promesse	Aumont	<b>RIEUTORT Jean, RIEUTORT Guillaume</b>	Jean RIEUTORT, de Grandviala, et Guillaume RIEUTORT, son frère, des Fours, ne sont pas d'accord sur le montant d'une quittance. L'un soutient qu'elle était de 100 livres, l'autre de 120. On vérifiera chez Me BONNAL et, s'il manque 20 livres, Jean promet de les payer.	feuille volante
3E415 Me Bout (118)	13/07/1692	bail en paiement	Aumont	<b>RIEUTORT Jean, RIEUTORT Guillaume</b>	Guillaume RIEUTORT, laboureur, des Fours (la Fage-Montivernoux), doit 250 livres à son frère, Jean RIEUTORT, de Grandviala (ibidem), comme reste des droits de légitime paternels et maternels. Il lui donne en paiement partie d'un pré (situation cadastrale).	
3E415 Me Bout (487)	13/07/1692	promesse	Aumont	<b>RIEUTORT Jean, RIEUTORT Guillaume</b>	Jean RIEUTORT, de Grandviala, et Guillaume RIEUTORT, son frère, des Fours, ne sont pas d'accord sur le montant d'une quittance. L'un soutient qu'elle était de 100 livres, l'autre de 120. On vérifiera chez Me BONNAL et, s'il manque 20 livres, Jean promet de les payer.	feuille volante
3E415 Me Bout (127)	10/08/1692	quittance	Aumont	<b>RIEUTORT Jean, VALENTIN Pierre</b>	Me Pierre VALENTIN, jadis notaire du Vestit (Rimeize), a reçu de Jean RIEUTORT, de Rieutortet [Rieutort-de-Randon], 480 livres dues par obligation du 26/06/1686 chez Me BOUT. Payé comptant.	
3E415 Me Bout (86)	16/06/1692	reconnaissance	Aumont	<b>RIEUTORT Pierre, DUMAZEL Jean</b>	Jean DUMAZEL, de Villeroussset [Sainte-Colombe-de-Peyre], mari de Jeanne RIEUTORT, a reçu de Pierre RIEUTORT, son beau-frère, de Sainte-Colombe, 270 livres sur la dot ou droit de légitime ou legs fait par son père, Jean RIEUTORT en son testament chez feu Me DALLE, notaire dudit lieu.	
3E416 Me Bout (210)	26/12/1694	reconnaissance de dot	Aumont	<b>RIEUTORT Pierre, DUMAZEL Jean</b>	Jean DUMAZEL, de Villeroussset (Sainte-Colombe-de-Peyre), mari de Jeanne RIEUTORT, a reçu de Pierre RIEUTORT, son beau-frère, dudit lieu, une échéance de dot	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (123)	17/07/1673	transaction	Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>RIGAL Pierre, RIGAL Jean</b>	Au CM entre Pierre RIGAL et Jeanne RIGAL, du Trémouloux, Blaise RIGAL, frère de la fiancée, lui avait donné une cartonnade d'un pré et jardin (confronts) et les mariés avaient fait bâtir une maison. Ledit RIGAL avait aussi promis de payer 60 livres pour les réparations. Les mariés avaient laissé un recoin de la cartonnade en pré et en ont joui jusqu'à l'an dernier, date à laquelle Jean RIGAL, fils et héritier dudit Blaise, les a attaqués sur la superficie. Aujourd'hui sont présents Pierre et Jean RIGAL, père et fils, ledit Jean donataire du père et de Jeanne RIGAL, sa mère, d'une part, et Jean RIGAL, fils de feu Blaise RIGAL, tous du Trémouloux (Prinsuéjols), d'autre part, et on se met d'accord.	
3E412 Me Bout (334)	15/11/1672	quittance	Marvejols	<b>ROCHER Gaspard, BOUCHARENC Jean</b>	Jean BOUCHARENC, de Lestival, a reçu de Gaspard ROCHER, de Saint-Juéry en Gévaudan, 60 livres sur une vente passée chez feu Me BOUCHARENC, notaire de Lestival. Rédigé sur le foirail.	
3 E 414 Me Bout (487)	07/04/1690	testament	les Combettes (le Buisson)	<b>ROCHER Jean</b>	Jean ROCHER, des Combettes (le Buisson), malade. La phrase habituelle sur la sépulture est omise mais legs aux prêtres du Buisson pour un trentenaire de messes et legs au prier du Buisson pour l'achat d'un tabernacle pour l'autel de l'église Saint-Martin, au Buisson. Veut que sur son tombeau soit mise une pierre de taille appelée "vulgairement" tombe. Divers legs à Catherine VALAT, sa femme, tant qu'elle ne se remariera pas. Legs à Catherine ROCHER, sa soeur. Legs à Catherine AMARGER, fille de Jean, des Andes. Legs à une nièce de Champaniacprénommée Marie [lacune sur le patronyme]. Héritier universel, Pierre AMARGER, son neveu, fils de Barthélemy, des Andes. Petit inventaire en fin d'acte.	
3E411 Me Bout (86)	10/02/1665	testament	Nozières (Aumont)	<b>ROCHER Jeanne</b>	Jeanne ROCHER, veuve de Jean GIBERT, de Nozières (Aumont), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale St Etienne d'Aumont. Legs à Jean et Jeanne GIBERT, ses enfants, 45 livres à chacun. A Jeanne TRIAT, sa filleule, fille d'Etienne TRIAT et Catherine GIBERT, 10 livres. Héritière universelle, Catherine GIBERT. Parmi les témoins, Pierre DERBOUZE et Jean DERBOUZE, fils de Pierre.	
3 E 414 Me Bout (299)	15/09/1689	obligation	Aumont	<b>ROCHER Philippe, DALMAS Guillaume, BROS Antoine, SEGUIN André</b>	Philippe ROCHER, du Mazel (les Laubies), mari de Jeanne BROS, délégué à Guillaume DALMAS, habitant d'Aumont, 300 livres à prendre à Antoine BROS et André SEGUIN, ses beau-père et beau-frère, des Bros, qu'ils lui doivent sur la dot faite à ladite Jeanne au CM du 27/10/1682 chez Me BOUT.	
3E412 Me Bout (156)	16/09/1671	reconnaissance	la Chaze	<b>ROME Catherine, SEGUIN Jean</b>	Conséquence de l'acte précédent, Jean SEGUIN, fils émancipé d'Etienne, [natif des Bros (la Chaze), demeurant pour rentier à la Chaze], a reçu de Catherine ROME 450 livres.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (28)	10/02/1673	reconnaissance	Aumont	<b>ROME Catherine, SEGUIN Jean</b>	Jean SEGUIN, fils d'Etienne, des Bros, demeurant à présent pour rentier à la Chaze-de-Peyre, a reçu de Jean ROME, de Villerousset (Sainte-Colombe-de-Peyre), 60 livres que Jean ROME devait à sa sœur, Catherine ROME, femme dudit SEGUIN, par obligation chez Me Jean DALLE, notaire du Cher, en 1660, somme que Catherine s'était réservée lors de son CM.	
3 E 414 Me Bout (102)	13/02/1689	CM	Viminet (la Chaze-de-Peyre)	<b>ROME Jean et GRAS Isabeau</b>	Jean ROME, du Crouzet (Aumont), avec Isabeau GRAS, fille de feus Guillaume et Jeanne SOULIER, de Viminet (la Chaze). Présence de Jean GRAS vieux, frère de la fiancée, qui promet selon échéancier 120 livres, sa part des droits paternels et maternels suite au partage fait entre frères et soeurs. Présent aussi Jean GRAS jeune, autre frère, qui donne 27 livres et une vache à poil noir. Présente aussi Jeanne GRAS, soeur de la fiancée, qui donne 36 livres à prendre à Bertrand et Jean BRUN, père et fils, de las Fons (la Chaze-de-Peyre), sur ce qu'ils lui doivent d'un legs fait par Isabeau SOULIER [écrit "SOLLIER"], leur tante, chez Me BONNAL. En contrepartie, la fiancée délaisse au profit de Jean jeune et de Jeanne 1 champ pour l'un, des meubles, pour l'autre, sauf son coffre, qu'elle avait dans ses droits de succession. Parmi les témoins, Antoine GRAS, fils de Jean, du Viminet. <b>[Les ascendants du fiancé ne sont pas nommés]</b>	
3 E 414 Me Bout (258)	13/07/1689	accord	Aumont	<b>ROME Jean, BECHON François</b>	Jean ROME, fils unique et succédant aux biens de feu Jeanne PROUZET, d'une part, et François BECHON, fils et héritier de feu Jean ROME, habitant du Crouzet (Aumont), d'autre. Ledit Jean ROME, faute de paiement de la somme de 360 livres, une vache pleine, 4 brebis pour la répétition de la dot de ladite feu Jeanne PROUZET, a fait saisir les biens de feu Jean ROME, père dudit Jean. On finit par s'accorder. Long exposé des modalités financières de l'accord.	
3 E 414 Me Bout (814)	06/05/1691	accord	Aumont	<b>ROME Jean, DALMAS Catherine</b>	Jean ROME, du Crouzet (Aumont), fils unique et succédant aux biens de sa mère, Jeanne PROUZET, d'une part ; Catherine DALMAS, veuve de Jean ASTRUC, de la Chazotte (ibidem), d'autre. Le 1er avait formé instance devant les officiers de Peyre en condamnation de 360 livres, une vache, 4 brebis avec leurs agneaux, une couverture et 2 draps pour la répétition de la dot de ladite PROUZET contre les tenanciers des biens de feu autre Jean ROME, père dudit Jean. Parmi ces tenanciers, ladite DALMAS possède un champ acquis par feu Antoine ASTRUC, son beau-père, par acte chez feu Me ROUX le 30/10/1672 [à vérifier, l'avant-dernier chiffre de l'année est surchargé. Il y a à cette date un notaire ROUX à Langogne]. On parvient à un accord amiable.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (321)	24/02/1675	CM	le Bouschet (Aumont)	<b>ROME Jean, MEISSONNIER Hélix</b>	Jean ROME, fils de autre Jean ROME et de feu Jeanne PROUZET +, du Crouzet (Aumont), avec Hélix MEISSONNIER, fille de Pierre MEISSONNIER et de Philippie PROUZET, du Bouschet (ibidem). La dot : 370 livres, 1 robe, 1 cotillon. La somme est payée avec un pré et un champ (confronts) dont la valeur dépasse de 11 livres la somme promise. Le père du fiancé remet donc 11 livres à celui de la fiancée. Présents, François et Jacques MEISSONNIER, frères de la fiancée qui donnent une brebis de port. Présentes, Hélix PROUEZE, femme dudit François MEISSONNIER, qui donne 11 livres à sa nièce, et Marie ROME, tante du fiancé, qui lui donne, contre 5 livres, un esconson d'airal [lieu planté d'airelles] ou jardin.	
3E416 Me Bout (043)	02/04/1694	vente	Aumont	<b>ROME Jeanne, DUMAZEL Jean</b>	Jeanne ROME, veuve de BOISSONNADE Jean, de Contrandes, paroisse de Sainte-Colombe, vend les fruits des 2 ans à venir d'un sien pré à messire Jean DUMAZEL, marchand, du lieu de Villeroussat. Ceci annule une précédente vente passée avec le même DUMAZEL chez Me SALAVILLE.	
3 E 414 Me Bout (690)	12/12/1690	bail en paiement	Aumont	<b>ROUFFIAC Charles, BICHON François</b>	François BICHON, laboureur, du Crouzet (Aumont), doit 300 livres plus les intérêts à Charles ROUFFIAC, de Saint-Léger-de-Peyre, administrateur des biens de François ROUFFIAC, son fils eu avec Jeanne BICHON, des droits de légitime de celle-ci selon obligation du 03/09/1671 chez Me HUGONNET. Pour éviter une saisie, le débiteur abandonne une grange, une étable, une basse-cour, un jardin, un pré, 2 champs (confronts).	
3 E 414 Me Bout (690)	12/12/1690	bail en paiement	Aumont	<b>ROUFFIAC Charles, BICHON François</b>	François BICHON, laboureur, du Crouzet (Aumont), doit 300 livres plus les intérêts à Charles ROUFFIAC, de Saint-Léger-de-Peyre, administrateur des biens de François ROUFFIAC, son fils eu avec Jeanne BICHON, des droits de légitime de celle-ci selon obligation du 03/09/1671 chez Me HUGONNET. Pour éviter une saisie, le débiteur abandonne une grange, une étable, une basse-cour, un jardin, un pré, 2 champs (confronts).	
3E415 Me Bout (81)	29/05/1692	miège-arrentement	Aumont	<b>ROUFFIAC Jean, GIGNAC Pierre, GIGNAC Jacques</b>	Jean ROUFFIAC, laboureur, de la Chazotte [Aumont], a donné à titre de mièges à Pierre et Jacques GIGNAC, père et fils, 3 champs (miège = partage : semence fournie par moitié et partage de la récolte). Conditions de l'arrentement.	ROUFFIAC est appelé Guillaume dans le titre et Jean dans le texte.

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (918)	28/08/1691	CM	Aumont	<b>ROUSSET François et RANVIER Catherine</b>	François ROUSSET, fils de feus Pierre et Gounette CONSTANT, de Montchan (Fontans), avec Catherine RANVIER, veuve en 1ères noces de Guillaume MARTIN, des Estrets (ibidem). Les biens de la fiancé consistent en ce qui lui a été reconnu par son feu mari, + ce qui lui est dû par Marcelin ROUSSET, frère du fiancé, soit 400 livres, y compris le legs fait par Adam POURTALIER. Marcelin ROUSSET donne en outre à son frère sa métairie des Estrets (description), avec les réserves habituelles. Parmi les témoins, un Pierre ROUSSET, fils de Jean, de Montchan.	
3E416 Me Bout (111)	04/06/1694	quittance	Aumont	<b>ROUSSET François, BOUCHARENC Pierre</b>	Pierre BOUCHARENC, sieur du Viala, du lieu de Lestival, ayant-droit de Foucarand et Jean CERTE, père et fils, de Bessils [Javols], a reçu de François ROUSSET, des Estrets, parâtre et curateur de Jeanne MARTIN, fille de feu Guillaume et femme dudit Jean CERTE, le tiers de la succession de feue Marie BOUZERAND.	
3E416 Me Bout (336)	12/07/1695	rémission	Aumont	<b>ROUSSET François, GARDES Etienne</b>	Etienne GARDES, mari de Jeanne MOUTON, de Huedour (Saint-Etienne-de-Lugdarès-07, diocèse de Viviers), a reçu de François ROUSSET, maçon, des Estrets (Fontans), 80 livres que celui-ci devait depuis un achat du 19/05 dernier chez Me BOUT [ voir photo 296 ; à cette date, Jeanne MOUTON est dite veuve de MALLEVIEILLE].	
3E416 Me Bout (489)	14/05/1696	ratification	Aumont	<b>ROUSSET François, GARDES Etienne</b>	Etienne GARDES, mari de Jeanne MOUTON, de Huedour (Saint-Etienne-de-Lugdarès-07, diocèse de Viviers), a donné quittance à François ROUSSET, [maçon], des Estrets (Fontans) le 12/07/1695 chez Me BOUT, mais n'avait pas 25 ans à cette époque. C'est fait, il ratifie donc la quittance en question.	
3E416 Me Bout (359)	04/09/1695	quittance	Aumont	<b>ROUSSET François, MARTIN Jeanne jeune</b>	Jeanne MARTIN jeune, fille de feu Guillaume, maréchal, des Estrets (Fontans), a reçu de François ROUSSET, maçon, dudit lieu, [parâtre et curateur de Jeanne MARTIN], les intérêts de 2 années comptés jusqu'au 1er avril prochain, du legs à elle fait par son feu père en son testament chez Me ALARY. Ledit ROUSSET jouit des biens dudit feu MARTIN par arrentement à bail passé par son héritière.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (89)	20/02/1665	testament	Buffeyrettes (Aumont)	<b>ROUSSET Jean</b>	Jean ROUSSET, de Buffeyrettes (Aumont), malade, veut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial de l'église St Etienne à Aumont. 60 livres à Jeanne ROUSSET, sa fille aînée, à payer par 10 livres quand elle se mariera puis 5 chaque année. A Louise ROUSSET, sa 2nde fille, 10 livres, payables par 5 livres au mariage et 5 livres 3 ans après. A Marie ROUSSET, son autre fille, 90 livres. A Jeanne ROUSSET plus jeune, autre fille, une partie de la maison (confronts) et un coffre en bois de pin fermant à clé à charge de payer à Jean ROUSSET, autre fils, 3ème du nom, 15 livres. A Isabeau ROUSSET, autre fille, 60 livres, dans les mêmes conditions que pour sa fille aînée. Legs à ses 4 autres fils ROUSSET, tous prénommés Jean, 15 livres chacun. Héritière universelle, Antoinette CHASTANG, sa femme, en fidéi-commis à remettre, le moment voulu, à sa fille aînée.	
3 E 414 Me Bout (286)	28/07/1689	CM	Rimeize	<b>ROUSSET Jean et BUFFIER Madeleine</b>	Jean ROUSSET, fils de feus Jean et Catherine GRANIER, de Mazeirac (Rimeize), avec Madeleine BUFFIER, fille d'Etienne et de feu Catherine CHARBONNIER, de Poncharsat (ibidem). Le marié est assisté de son oncle paternel, Jean ROUSSET, du Crouzet. Le père de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens. Il se réserve quelques terres dont un champ qu'il a acquis de Marie VALENTIN. Le donataire devra régler une dette de 60 livres à Jean VYE dit CANDALE.	
3E416 Me Bout (091)	17/05/1694	CM	Aumont	<b>ROUSSET Jean, BROS Agnès</b>	Jean ROUSSET, fils de Pierre et de feu Jeanne ATRAZIC, avec Agnès BROS, fille de feus Jean et Marguerite BOULET, tous habitants d'Aumont. Le marié assisté de Pierre LACLATINE, son beau-frère. La mariée, majeure. Il n'est pas dit que le père du marié soit mort et pourtant il n'intervient pas du tout dans le CM.	
3E416 Me Bout (223)	29/01/1695	achat	Aumont	<b>ROUSSET Jean, BROS Antoine</b>	Antoine BROS, fils de feu Jean, tisserand, d'Aumont, a vendu à Jean ROUSSET, tisserand, son beau-frère, d'Aumont, un 3ème de 2 prés qui ont appartenu à feu Jean BROS, leur père et beau-père, auquel ils ont succédé pour un 3ème. Les autres deux troisièmes appartiennent audit ROUSSET comme mari d'Agnès BROS, veuve en premières noces de pierre ASTRUC, et à Etienne POUDEROUX, comme mari de Marguerite BROS. Situation cadastrale. Vente aussi d'un champ.	
3 E 414 Me Bout (288)	28/07/1689	reconnaissanc e	Poncharsat (Rimeize)	<b>ROUSSET Jean, BUFFIER Etienne</b>	Etienne BUFFIER, de Pontcharsat (Rimeize), a reçu de Jean ROUSSET, de Mazeyrac, le fiancé de sa fille, Madeleine BUFFIER, ce qui était prévu au CM de ce jour (photo 286 même registre).	
3 E 414 Me Bout (288)	28/07/1689	reconnaissanc e	Poncharsat (Rimeize)	<b>ROUSSET Jean, BUFFIER Etienne</b>	Etienne BUFFIER, de Pontcharsat (Rimeize), a reçu de Jean ROUSSET, de Mazeyrac, le fiancé de sa fille, Madeleine BUFFIER, ce qui était prévu au CM de ce jour (photo 286 même registre).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (237)	11/03/1695	achat	Aumont	<b>ROUSSET Jean, DALMAS Jean</b>	Jean ROUSSET, laboureur, et Marie ALANCHE, mariés, habitants de Buffeirettes (Aumont), ont vendu à Jean DALMAS, dudit lieu, un pré. Situation cadastrale. Une partie de la vente éponge une dette envers l'acheteur, le reste est délégué au comte de Peyre pour les arrérages de censive.	
3E413 Me Bout (162)	31/12/1673	CM	Combechav e (Saint- Léger-de- Peyre)	<b>ROUSSET Jean, JOURDAN Antoinette</b>	Jean ROUSSET, fils de Jean ROUSSET et Antoinette CHASTANG, de Buffeirettes (Aumont), avec Antoinette JOURDAN, fille de feu Pierre JOURDAN + et de Hélix LAURENS, de Combechave (Saint-Léger-de-Peyre). La mère de la fiancée lui fait donation de tous ses biens avec les réserves habituelles (voir détail). Les biens consistent en une maison couverte en tuiles, un lit en bois de pin, usé, une paire de greniers en bois de pin, un coffre, un chaudron avec un seau, un petit pré, une partie d'un champ. Les parents du fiancé lui donnent 45 livres.	
3 E 414 Me Bout (677)	26/11/1690	obligation	Aumont	<b>ROUSSET Jean, SAINT-LEGER Jean et François</b>	Jean et François SAINT-LEGER, père et fils, tisserands, d'Aumont, ont emprunté de l'argent à Jean ROUSSET, tisserand, d'Aumont. Echancier de remboursement.	
3E416 Me Bout (404)	24/12/1695	quittance	Aumont	<b>ROUSSET Jean, SALGUES Jeanne</b>	Jean ROUSSET, tisserand, d'Aumont, a reçu de Jeanne SALGUES, veuve d'Etienne ROUSSET, du Rouchat (Rimeize), 100 livres sur une obligation de 150 consentie par ledit feu Etienne ROUSSET le 28/04/1693 chez feu Me CHASTANG.	
3E415 Me Bout (374)	15/11/1693	arrentement	Aumont	<b>ROUSSET Jean, SARRUT Catherine</b>	Catherine SARRUT, veuve de Pierre MONTET, du Bouschet (Aumont), a donné à ferme pour 26 livres par an pendant 3 ans à Jean ROUSSET, tisserand, d'Aumont, un pré et un champ (confronts).	
3E416 Me Bout (214)	04/01/1695	testament	les Estrets (Fontans)	<b>ROUSSET Marcelin</b>	Marcelin ROUSSET, laboureur, des Estrets (Fontans), malade. Sépulture au cimetière de la chapelle de Saint-Jean, aux Estrets, tombe de ses prédécesseurs. Legs aux prêtres pour des messes. Legs à Jeanne GRAS, fille de Jacques GRAS, de Chabanes, sa filleule, à prendre sur ce que ledit GRAS doit à François ROUSSET, héritier universel du testateur. Legs à sa nièce, [lacune] ROUSSET, fille de feu Pierre, de Donnepau, icelui débiteur aussi dudit François. Sa filleule se fera payer par Arne SAVAJOL, sa mère et héritière dudit feu Pierre ROUSSET. Legs à Marcelin ROUSSET, son filleul, fils de Pierre, de Chassefieyre. Legs à autre Marcelin ROUSSET, son filleul, de Montchamp, fils de feu Jean, une paire de boeufs que lui doit Pierre ROUSSET, son frère aîné. Legs à un autre neveu, Pierre ROUSSET, de Montchamp, fils de feu Jean ROUSSET. Legs à Jeanne, Marguerite et Barthélemy MARTIN, enfants de feu Guillaume MARTIN, maréchal, des Estrets. Héritier universel, son frère, François ROUSSET, des Estrets.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (198)	16/12/1694	achat	Aumont	<b>ROUSSET Marcelin, CHARDENOUX Pierre</b>	Pierre CHARDENOUX, laboureur, de Chabanes (Fontans), mari de Jeanne VALY, a vendu à Marcelin ROUSSET, laboureur, des Estrets (ibidem), un champ. Situation cadastrale, prix qui représente en partie une dette de Jean VALY, beau-père de Pierre CHARDENOUX, envers feue Jeanne SAINT-LEGER, femme dudit ROUSSET (cf. obligation chez feu Me BOUCHARENC).	
3E412 Me Bout (331)	10/11/1672	quittance	Aumont	<b>ROUSSET Marie, BOUSQUET Paul</b>	Paul BOUSQUET, habitant du Temple [écrit "Toumple"] (Quézac), comme mari de Louise ROUSSET, a reçu de Marie ROUSSET, fille émancipée de Jean, de Buffeyrettes, 50 livres sur la dot faite au CM du 03/04/1670 chez Me JASSIN, notaire d'Ispagnac.	
3E415 Me Bout (129)	14/08/1692	accord	Aumont	<b>ROUVIERE André, GIBRAT Jacques,</b>	Jacques GIBRAT, docteur et avocat, de Saint-Flour-15, mari de Gabrielle HERMET, icelle héritière de feu Guillaume HERMET, d'une part ; André ROUVIERE, de la Bessière (Javols), d'autre. Par acte du 25/07/1680 feu Jacques ROUVIERE, père d'André, était entré en jouissance de la métairie dudit feu HERMET et devait à ce titre, sur rapport d'experts, 32 sétiers 3 cartons de blé-seigle. Il est convenu ce jour que ledit ROUVIERE fera faire la récolte à ses frais et dépens, à la place dudit GIBRAT, moyennant 23 livres que ledit GIBRAT paiera, la récolte faite. Et si ledit ROUVIERE veut aider à battre, il sera payé comme un autre batteur. Si la récolte est supérieure, ROUVIERE gardera le surplus ; si elle est insuffisante, il devra mettre au bout.	
3E416 Me Bout (463)	06/04/1696	achat	Aumont	<b>ROUVIERE Antoine, COURNUD Blaise</b>	Blaise COURNUD, mari de Marguerite MAZEL, des Combettes (Javols), d'une part, et Antoine ROUVIERE, mari de Catherine MAZEL, d'Antrenas, d'autre. Lors du mariage (CM chez feu Me CRESPIY, notaire de Marvejols), d'Antoine MAZEL, père de ladite Jeanne, avec Marguerite NEYRAGUET, Catherine GRANIER, mère dudit Antoine, avait constitué en dot 800 livres payables "aux termes y portés". Et, alors que ladite GRANIER avait fait donation de tous ses biens à ladite MAZEL, femme dudit COURNUD, les créanciers de ladite feue GRANIER ayant fait saisir tous ses biens, elle avait répudié la donation, ce qui avait empêché ledit feu Antoine MAZEL d'agir pour le paiement de ladite somme. Mourant ab intestat, ledit Antoine avait laissé 3 enfants, ses héritiers, Catherine, Jean et Jeanne MAZEL. Catherine s'étant mariée avec ROUVIERE, celui-ci a réclamé l'argent audit COURNUD. Celui-ci a opposé le privilège des autres créanciers et la distribution ordonnée. Finalement, pour éviter un procès, on va s'entendre. Détail financier de l'accord.	A

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (569)	16/07/1690	CM	Aumont	<b>ROUVIERE Jacques et TRAUCHESESEC Marie</b>	Jacques ROUVIERE, fils de feu Pierre, de Longuesagne (Javols) [rien sur la mère], avec Marie TRAUCHESESEC, fille de feu Jean et de Jeanne SARRUT, de Chancelades (Aumont). Jeanne SARRUT et Jean CHARRIEYRE, mari de Jeanne TRAUCHESESEC, soeur de Marie, donataire de la moitié des biens de Jeanne et héritier dudit TRAUCHESESEC, mettent dans la dot 156 livres, le legs fait à la fiancée par son feu père, 36 livres du chef de Jeanne SARRUT, et 120 livres pour tous ses droits de légitime maternels, et 20 livres sur la succession de feu Marguerite TRAUCHESESEC. Il y a aussi 500 livres que la fiancée s'est constitué par son travail.	
3E416 Me Bout (388)	24/11/1695	arrentement	Aumont	<b>ROUVIERE Jacques, BOULET Astor</b>	Astor BOULET, marchand, de la Besseyre (Javols), afferme à Jacques ROUVIERE [écrit "ROVIERE"], laboureur, de Longuesagne, sa métairie dudit lieu. Prix, échéancier.	
3E413 Me Bout (176)	23/01/1674	CM	Aumont	<b>ROUVIERE Jacques, SEGUIN Catherine</b>	Jacques ROUVIERE, fils de Jean ROUVIERE et de Marguerite BRUNEL, de la Besseyre (Javols), avec Catherine SEGUIN, fille de feus Antoine SEGUIN + et Agnès TEYSSIER, de la Pignède (la Chaze-de-Peyre). La fiancée est assistée d'Antoine TRIAT et Marguerite TEYSSIER, ses oncle et tante qui lui font donation de la moitié de leurs biens avec les réserves suivantes : faire même pot, même feu et cabal avec eux, se réserver 10 bêtes à laine et 2 bessonnades. Les parents du fiancé lui donnent ses droits, 425 livres, y compris ce qu'il a gagné de son travail. Parmi les témoins, Guillaume SEGUIN, Jean BOULET, fils à autre Jean BOULET, tous de la Besseyre ; Antoine TOURNAMIRE, praticien, de la Pignède, et Jacques TOURNAMIRE, père et fils.	
3E416 Me Bout (105)	30/05/1694	achat	Aumont	<b>ROUVIERE Jean, COURNUD Guillaume</b>	Guillaume COURNUD, laboureur, de Beauregard (Fau-de-Peyre), vend à Jean ROUVIERE, laboureur, dudit lieu, un pâtural. Prix, paiement comptant.	
3E413 Me Bout (236)	21/08/1674	quittance	Aumont	<b>ROUVIERE Jean, TRIAT Antoine, ROUVIERE Jacques</b>	Antoine TRIAT et Jacques ROUVIERE, mari de Catherine SEGUIN, icelle donateresse de la moitié des biens dudit TRIAT et de sa femme, Marguerite TEYSSIER, de la Pinhède (la Chaze-de-Peyre), ont reçu de Jean ROUVIERE, père dudit Jacques ROUVIERE, de la Besseyre (Javols), 200 livres sur les sommes constituées au CM chez Me RAMADIER et Me BOUT.	
3E416 Me Bout (140)	13/07/1694	testament	Aumont	<b>ROUX Anne</b>	Anne ROUX, veuve de Jean DALLE, habitante d'Aumont, malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont. Héritiers universels, Raymond et Pierre DALLE, ses fils et de feu Jean DALLE. Une dette à Agnès MEISSONNIER et une à Jeanne TINEL, veuve de Michel.	
3E415 Me Bout (82)	01/06/1692	quittance	Aumont	<b>ROUX Vidal, REYNAL Denis</b>	Denis [écrit "Daunys"] REYNAL, natif de Donnepau [Saint-Alban], habitant à présent au Vestit [Rimeize], a reçu de Vidal ROUX, son beau-frère, de Donnepau, 100 livres sur 200 qu'il lui doit.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (679)	26/11/1690	quittance	Aumont	<b>SAINT-LEGER Jean et François, DALMAS Antoine</b>	Antoine DALMAS, fermier de la Chapelle, de la Chaze, pour le terroir de las Pelhouses, a reçu de Jean et François SAINT-LEGER, d'Aumont, le droit de lodz à lui dû pour l'acquisition par eux faite de Jean JULIEN de terres situées au terroir de las Pelhouses au prix de 300 livres, le droit de lodz au taux de 12/1.	
3 E 414 Me Bout (610)	29/09/1690	achat	Aumont	<b>SAINT-LEGER Jean et François, JULIEN Jean</b>	Jean JULIEN, natif des Fons (la Chaze), à présent habitant et marié à Souleyrols (Prinsuéjols), a vendu à Jean et François SAINT-LEGER, père et fils, d'Aumont, des terres (confronts) par lui prises en paiement des hoirs de feu Pierre JULIEN, son père, pour 340 livres y compris la somme de 105 livres que ledit vendeur devait à François SAINT-LEGER en tant que mari de Catherine SANSON, icelle succédante à 110 livres dues à feu Marguerite HOSTALIER par feu Jean BOUCHARD, beau-père dudit JULIEN par contrat passé entre eux le 14/04/1666 chez feu Me Jean DALLE, notaire du Cher. Evoquée une dette de Jean JULIEN envers Jean ROUSSET, gendre de Jean VYE dit CANDALE.	
3E413 Me Bout (126)	25/07/1673	achat	Aumont	<b>SAINT-LEGER Jean, BOULET Jacques, LOMBARD Catherine, ANTONY Etienne</b>	Jacques BOULET, tisserand, d'Aumont, a vendu 48 livres à Jean SAINT-LEGER, tisserand, d'Aumont, un petit pré (confronts). Il délègue la somme à payer à Catherine LOMBARD, veuve d'André MAUREL, de Civeyrac (Javols), sa belle-mère, sur ce que ledit BOULET s'était engagé à payer lors du CM de celle-ci. Laquelle Catherine LOMBARD, recevant cette somme, la donne à Etienne ANTONY, serrurier, mari de Jeanne LOMBARD, sa soeur, pour payer, en particulier, les droits de légitime de Jeanne.	
3E412 Me Bout (31)	03/02/1671	quittance	Aumont	<b>SAINT-LEGER Jean, GRAS Antoine</b>	Jean SAINT-LEGER, tisserand, d'Aumont, mari de Marguerite GRAS, a reçu d'Antoine GRAS, de la Chaze, 30 livres dues par contrat passé entre eux chez Me CHASTANG.	
3E415 Me Bout (113)	06/07/1692	achat	Aumont	<b>SAINT-LEGER Jean, SAINT-LEGER François, GRAS Marguerite</b>	Marguerite GRAS, veuve de Philippe REVERSAT, du Pêcher [Aumont], héritière de feu autre Marguerite GRAS, sa soeur, des Fons, a vendu à Jean et François SAINT-LEGER, d'Aumont, partie d'un champ et pastoral aux Fons (situation cadastrale) pour 19 livres. Le prix est couvert en partie par une dette de 15 livres qu'elle doit car ladite feu GRAS, dont elle est héritière, l' avait donnée à autre Marguerite GRAS, sa soeur, femme dudit Jean SAINT-LEGER, lors de son CM chez Me CHASTANG. Echéancier pour le paiement par SAINT-LEGER des 4 livres restantes.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (394)	19/01/1694	achat	Aumont	<b>SAINT-LEGER Jeanne, DALLE Jean jeune</b>	Jeanne SAINT-LEGER, fille de feu Jean, de Civeyrac (Javols), a vendu à Jean DALLE jeune, du Bouschet [Aumont], 2 champs et un pré (confronts) pour 100 livres dont elle emploie 55 livres pour payer des arrérages de censive à Me DALLE, notaire, rentier du comte de Peyre. Les 45 livres restantes paient l'obligation qu'elle a consentie à l'acheteur le 17/10/1690 chez feu Me CHASTANG et qui s'en trouve annulée.	
3E413 Me Bout (212)	17/05/1674	quittance	Aumont	<b>SALLES Isabeau, BUFFIER Etienne</b>	Etienne BUFFIER, laboureur, de Pontarchat, a reçu d'Isabeau SALLES, veuve de Antoine BOUCHARD, de Grandviala (la Chaze-de-Peyre), 240 livres dues depuis une transaction passée le 13/04/1673 chez Me BOUT (photo 54 même registre).	
3 E 414 Me Bout (673)	20/11/1690	quittance	Aumont	<b>SALLES Pierre, VALENTIN Jean et Barthélemy</b>	Jean VALENTIN,[ laboureur], et Jeanne MIALANES, mariés, de Crozes (Aumont),et Barthélemy VALENTIN, leur fils, mari de Marguerite SALTEL, des Crozes (Aumont), ont reçu de Pierre SALTEL, de Rieutort [Marchastel], 204 livres sur la dot faite au CM du 01/02 dernier chez Me BOUT,	
3E415 Me Bout (178)	27/12/1692	obligation	Aumont	<b>SALOMON David, BOULET Louis</b>	Louis BOULET, de la Brugeirette (Sainte-Colombe-de-Peyre), doit à David SALOMON, d'Aumont, 60 livres pour l'achat d'une jument. Paiement à la Saint Michel prochaine.	
3E415 Me Bout (385)	27/12/1693	achat	Aumont	<b>SALOMON Guillaume, BONNEFOY Antoine</b>	Antoine BONNEFOY, du Puech del Mont (la Fage-Saint-Julien), a vendu à Guillaume SALOMON, tisserand, dudit lieu, un champ (confronts) au prix de 60 livres.	
3 E 414 Me Bout (481)	12/03/1690	quittance	Aumont	<b>SALTEL Joseph, DALLE Jean</b>	Jean DALLE, laboureur, du Bouschet (Aumont), a reçu de Joseph SALTEL, de Rieutort [Marchastel], 350 livres contenues en l'obligation consentie le 09/02/1686 chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (817)	14/05/1691	reconnaissance	Aumont	<b>SALTEL Pierre, VALENTIN Jean et Barthélemy, GRAS Philippe</b>	Jean et Barthélemy VALENTIN, père et fils, de Crozes, le fils mari de Jeanne SALTEL, ont reçu de Pierre SALTEL, de Rieutort (Marchastel), absent, représenté par le notaire, 86 livres au moyen de la délégation qu'il leur avait faite, à prendre sur Philippe GRAS, de Sainte-Colombe-de-Peyre, qui paie ce jour. C'est sans préjudice de la constitution faite à Jeanne en son CM chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (1B)	24/10/1688	reconnaissance	Aumont	<b>SANSON Catherine, BOUCHARD Jean, SAINT-LEGER Jean et François</b>	Jean et François SAINT-LEGER, père et fils, d'Aumont, le fils mari de Catherine SANSON, ont reçu de ladite SANSON, absente, représentée par son cousin, Jean BOUCHARD, 280 livres sur ce que ladite SANSON s'est constitué au CM du 07/09 dernier chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (120)	08/06/1671	transaction	la Baume	<b>SANSON François, REMIZE Isabeau, PONS Jean</b>	Feu Jean REMIZE [écrit "REMIZY"], mariant sa fille, Jeanne, avec Jean PONS, lui avait donné la moitié de ses biens avec la moitié des charges, et, quelques années après, est mort ab intestat, laissant 6 enfants, ladite Jeanne, Pierre, Marguerite, Isabeau, Anne et autre Marguerite REMIZE qui lui ont succédé à parts égales. Puis, Catherine BESSEYRE, leur mère, est aussi décédée ab intestat. Là aussi, succession à parts égales. Isabeau REMIZE et son mari, François SANSON, ont attaqué pour se faire payer la succession du feu père et, en particulier la même somme de 380 livres qui avait été donnée à Marguerite REMIZE plus aînée lors de son CM avec Pierre PARENT, de la Védrielle, ainsi que portion de la somme de neuf vingt livres constituée à Anne REMIZE lors de son CM avec Benoît PELOUSE, et 1/6 de ce qui avait été reconnu par le feu REMIZE à sa femme (350 livres, une paire de taureaux de 2 ans, 3 brebis avec leurs agneaux. <b>Voir suite ci-après.</b>	
3E412 Me Bout (120)	08/06/1671	transaction	la Baume	<b>SANSON François, REMIZE Isabeau, PONS Jean</b>	<b>Suite de l'acte précédent.</b> Arguments contraires dudit PONS. Donne la référence de plusieurs actes importants avec date et nom du notaire. A voir en détail. Acte très long.	
3E415 Me Bout (323)	29/06/1693	quittance	Aumont	<b>SARRAZIN Jacques, BASTIDE Marie</b>	Marie BASTIDE, veuve et héritière sous bénéfice d'inventaire de feu Jean BLANQUET, juge de la ville de Serverette, a reçu de Jacques SARRAZIN, fils émancipé d'Antoine, de Masbéral, 85 livres sur les 340 du contrat passé entre ledit Jacques et ledit feu BLANQUET le 15/08/1686 chez Me BOUT, et 35 livres pour les intérêts. Pour être sûre d'être payée, elle avait fait "bannir" 300 livres entre les mains de Jean VYE dit CANDALE, beau-père dudit SARRAZIN.	
3E415 Me Bout (333)	26/07/1693	quittance	Aumont	<b>SARRAZIN Jacques, TERRISSON Jean</b>	Jean TERRISSON, de Masbéral (Rimeize), a reçu de Jacques SARRAZIN, fils émancipé d'Antoine, dudit lieu, 281 livres pour la transaction passée entre ledit TERRISSON et Antoine SARRAZIN chez Me BOUT le 20/12/1682.	
3 E 414 Me Bout (712)	16/01/1691	CM	le Vestit (Rimeize)	<b>SARRAZIN Pierre et CHEVALIER Catherine</b>	Pierre SARRAZIN, fils d'Antoine et de Jeanne ISSARNIC, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), avec Catherine CHEVALIER, fille de feu Philippe et de Jeanne GRAS, du Vestit (ibidem). La mère de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens avec préciput et avantage sur l'autre moitié. Elle gardera l'usufruit, sera nourrie et entretenue dans la maison et ses autres enfants devront recevoir leur droit de légitime. Signale quelques dettes dont une à Antoine CHEVALIER, son fils aîné. Le fiancé a gagné 500 livres par son travail. Les biens donnés par la mère de la fiancée consistent en une métairie, dju bétail et du mobilier. Antoine CHEVALIER, oncle de la fiancée, donne une brebis.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (468)	21/04/1696	contrat de mariage	les Fonds (la Chaze)	<b>SARRAZIN Pierre et JULIEN Jeanne</b>	Pierre SARRAZIN, fils émancipé d'Antoine et de feu Jeanne ISSARNI, de Masbéral (Rimeize) avec Jeanne JULIEN, fille de feu Pierre et de Catherine RAMADIER, des Fonds (la Chaze-de-Peyre). Jacques SARRAZIN, frère aîné du fiancé. Le feu père de la fiancée avait testé chez Me BOUT et avait désigné sa femme comme héritière universelle en fidéi-commis. Elle le remet à sa fille. Petit inventaire des meubles.	
3E416 Me Bout (500)	28/05/1696	achat	Masbéral-le-Jeune (Rimeize)	<b>SARRAZIN Pierre, CHEVALIER Antoine jeune</b>	Antoine CHEVALIER jeune, du Vestit (Rimeize), a vendu à Pierre SARRAZIN, de Masbéral-le-Jeune (ibidem), habitant les Fonds (la chaze), partie d'un champ. Description, situation cadastrale, prix. Partie du prix est épongée par l'obligation du 23/05/1686 consentie par feu autre Antoine CHEVALIER, frère du vendeur, dont ce dernier est héritier, et par autre obligation du 22/01/1690 chez Me ROUSSET.	
3E415 Me Bout (142)	11/10/1692	accord	Aumont	<b>SARRAZIN Pierre, GRAS Jeanne</b>	Pierre SARRAZIN, de Masbéral (Rimeize), d'une part ; Jeanne GRAS, veuve de Philippe CHEVALIER, du Vestit (ibidem), d'autre. Le 1er avait contracté mariage avec feu Jeanne CHEVALIER, fille des seconds. En dot une donation de la moitié de leurs biens. Le fiancé promettait 500 livres. Jeanne meurt ab intestat, les biens reviennent à sa mère et Pierre SARRAZIN devait normalement quitter la maison. Mais il fait le compte de tout ce qu'il a payé depuis son CM (référence à des quittances du 04/06/1691 chez Me BOUT et des 02/05/1691 et 20/07/1692 chez Me ROUSSET) et dépose plainte. Arguments contraires de ladite GRAS. On se met finalement d'accord pour éviter un procès. Détails financiers de l'accord.	
3 E 414 Me Bout (847)	04/06/1691	quittance	Aumont	<b>SARRAZIN Pierre, VALENTIN Pierre</b>	Me Pierre VALENTIN, jadis notaire royal du Vestit (Rimeize), a reçu de Pierre SARRAZIN, mari de Jeanne CHEVALIER, icelle fille de feu Philippe CHEVALIER et de Jeanne GRAS, dudit lieu, 64 livres en laquelle somme feu Jean RAMADIER, notaire des Bros, avait subrogé ledit VALENTIN le 01/05/1655 chez feu Me VALENTIN sur un contrat de vente du 22/04/1648 chez Me Barthélemy VALENTIN.	
3E413 Me Bout (44)	02/04/1673	testament	le Crouzet (Aumont)	<b>SARRUT Antoine</b>	Antoine SARRUT, fils émancipé de Guillaume SARRUT, du Crouzet (Aumont), malade. Sépulture à Aumont. Legs à ses sœurs, Marie, Marguerite et Claude SARRUT. Legs à Vidal SARRUT, son frère aîné, à François et Jacques SARRUT, ses autres frères. Sa mère, Gabrielle MONTEIL. Legs à Antoine SARRUT, son filleul, du Crouzet, fils dudit Vidal SARRUT. Héritière universelle, Isabeau RAMADIER, sa femme.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (295)	16/05/1695	contrat de mariage	Aumont	<b>SARRUT François et ASTRUC Damienne</b>	François SARRUT, d'Aumont, avec Damienne ASTRUC, fille de feus Louis et Marguerite BONNET, de Rimeizenc (le Fau de Peyre). La mariée assistée de Jean et François ASTRUC, ses frères. Pécule de la fiancée, qui a servi les maîtres.	
3 E 414 Me Bout (91)	06/02/1689	CM	Aumont	<b>SARRUT Jacques et CHASSARIC Marguerite</b>	Jacques SARRUT, fils de feus Guillaume et Gabrielle MONTEIL, du Crouzet (Aumont), avec Marguerite CHASSARIC, fille de feus Jean et Marguerite IMBERT, de Fontanes (Saint-Sauveur-de-Peyre). Le fiancé assisté de François et Claude SARRUT, ses frère et sœur, la fiancée de Pierre BRUGEIRON et Antoine BRUN, ses beaux-frères. Les biens de la fiancée : ses droits de légitime paternels et maternels et 200 livres qu'elle a gagnées de son travail. Claude SARRUT, héritière de leur mère, fait donation à son frère de tous ses biens. Elle devra pouvoir demeurer dans la maison et son frère paiera ses dettes (liste et créanciers). Il lui laissera 54 livres.	
3 E 414 Me Bout (403)	29/01/1690	CM	la Besseyre (Javols)	<b>SARRUT Jean et COMBETTES Isabeau</b>	Jean SARRUT, fils de feu Vidal et d'Isabeau DANIEL, du Crouzet (Aumont), avec Isabeau COMBETTES, fille de Jean et de feu Jeanne BOUSCHET, de la Besseyre (Javols). La dot 150 livres, y compris ce que la fiancée a gagné par son travail. La mère du fiancé fait donation à son fils de la moitié de sa maison (le côté nord) et le jardin (confronts).	
3E415 Me Bout (285)	27/04/1693	accord	Aumont	<b>SARRUT Jean, AMOUROUX Antoine</b>	Jean SARRUT, fils et héritier de feu autre Jean et de Marguerite BRUGEIRON, de Grandviala, d'une part ; Antoine AMOUROUX, mari de Jeanne SARRUT, des Fons, d'autre (CM chez Me BOUT). Un procès étant sur le point d'être engagé pour paiement de la dot, Jean SARRUT a donné partie d'une grange et une étable (localisation cadastrale).	
3E415 Me Bout (470)	27/04/1693	accord	Aumont	<b>SARRUT Jean, AMOUROUX Antoine</b>	Titre et date seulement. Acte abandonné.	
3E411 Me Bout (41)	10/03/1664	quittance	Aumont	<b>SARRUT Jean, Barthélemy et Pierre</b>	Pierre SARRUT, de Lisle (les Bessons), a reçu de Jean et Barthélemy SARRUT, frères agissant pour eux et leur frère, autre Pierre SARRUT, de Grandviala (la Chaze), 50 livres pour la moitié du legs fait par Jeanne GRAS à feu Jeanne SARRUT, sœur germaine dudit Pierre SARRUT, décédée ab intestat. Tous ces SARRUT sont frères et soeur et enfants de feu Jean SARRUT.	
3 E 414 Me Bout (406)	29/01/1690	obligation	la Besseyre (Javols)	<b>SARRUT Jean, GALTIER Guillaume</b>	Guillaume GALTIER, mari d'Anne COMBETTES, icelle donataire de Jean COMBETTES, de la Besseyre (Javols), est débiteur envers Jean SARRUT, du Crouzet (Aumont) de 51 livres sur la créance faite ce jour en faveur de Jean COMBETTES, son beau-père, chez Me BOUT ce jour. Echéancier.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (47)	19/04/1692	quittance	Aumont	SARRUT Jean, SARRUT Jeanne	Jeanne SARRUT [écrit "SARRUST"], veuve de Pierre RIGAL, de Saint-Sauveur, a reçu de Jean SARRUT, son frère consanguin, du Crouzet (Aumont), paiement contenu en la rémission par elle faite le 29/01/1690 chez Me BOUT	
3E415 Me Bout (377)	17/11/1693	quittance	Aumont	SARRUT Jean, SARRUT Jeanne	Jeanne SARRUT, veuve de Pierre RIGAL, de Saint-Sauveur-de-Peyre, a reçu de Jean SARRUT, son frère, du Crouzet, 10 livres suite à un contrat passé entre eux chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (408)	29/01/1690	rémission	Aumont	SARRUT Jeanne et Jean	Jeanne SARRUT, veuve de Pierre RIGAL, de Saint-Sauveur-de-Peyre, a remis pour 51 livres à Jean SARRUT, son frère consanguin, du Crouzet, tous les droits qu'elle pourrait avoir sur les biens de feu Vidal SARRUT, leur père, pour la répétition de la dot de feu Jeanne JULIEN, sa mère, décédée ab intestat.	
3E413 Me Bout (50)	11/04/1673	partage	Aumont	SARRUT Pierre, AMBERT Isabeau, MONTANIER Pierre	Pierre SARRUT, mari de Marguerite AMBERT, icelle fille et héritière de Jean AMBERT +, d'une part ; Isabeau AMBERT, veuve de Jean MONTEIL +, et Pierre MONTANIER, son beau-fils et donataire, d'autre. Tous de la Chaze-de-Peyre. Lesdits MONTEIL + et Jean AMBERT +, beau-père dudit SARRUT, avaient acquis en indivis du sieur de QUINTINIAC une maison à 2 étages avec basse-cour, grange et étable, toit en tuiles, un pré et un champ pour 300 livres par acte du 21/05/1648 chez feu Me Guillaume RAMPAN. On procède aujourd'hui au partage dont se chargent, à la demande des parties, Jean VALENTIN, charpentier, de las Bros, et Jean SARRUT, de Grandviala. Parmi les témoins, François SEGUIN, fils d'Etienne, des Bros, demeurant à Aumont.	
3 E 414 Me Bout (564)	09/07/1690	quittance	Aumont	SARRUT Pierre, AMOUROUX Antoine	Antoine AMOUROUX, [fils de Pierre et de Jeanne SAVARIC], des Fons (la Chaze), a reçu de pierre SARRUT, son beau-frère, 9 livres promises lors du CM chez Me BOUT avec Jeanne SARRUT.	
3E411 Me Bout (252)	15/05/1667	bail en paiement	Aumont	SARRUT Vidal, MAUREL Jean	Vidal SARRUT, du Crouzet (Aumont), a vendu à Jean MAUREL, de la Chazotte (ibidem), une partie de pâtural et un champ joignants (confronts), au prix de 63 livres dont 52 sont payées par des dettes du vendeur envers l'acheteur (du 27/12/1662 et du 12/07/1665 chez Me François DALLO).	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (392)	03/12/1695	obligation	Aumont	<b>SAUVAGE (de) André et Jean</b>	Jean SAUVAGE, sieur des Salhens (Javols), habitant audit lieu, fils et héritier de feu André de SAUVAGE, d'une part ; André de SAUVAGE, sieur de la Brugeiresse, fils et héritier de noble Pierre de SAUVAGE, habitant à la Brugeiresse, paroisse Saint-Gervais lès-Mende, d'autre. Ce dernier avait consenti une obligation en faveur dudit feu sieur André, sieur des Salhens, le 01/02/1653 chez feu Me MENUT, notaire de Marvejols. Faute de paiement, le créancier avait obtenu une ordonnance contre ledit André, fils et héritier dudit feu Pierre le 29/01/1683. D'où exécution sur les meubles dudit sieur de la Brugeiresse le 26/11 dernier par Louis JAUBERT, sergent d'Aumont. Liste des objets saisis. Pour empêcher la vente des meubles, le saisi a demandé, en son nom et en celui de sa fille, Jeanne de SAUVAGE, au sieur des Salhens, de prendre en paiement lesdits meubles et un petit mulet de 18 mois et un poulain de 6 mois. Accord mais la valeur totale est inférieure à la dette. D'où nouvel échéancier avec, à défaut de paiement, l'abandon de 4 vaches avec leur veau, une velle et une jument.	
3E416 Me Bout (304)	05/06/1695	arrentement	Aumont	<b>SAUVAGE (de) Françoise, SARRUT Jean</b>	Jean SARRUT, de Rieutort (Marchastel), a donné à ferme à Françoise de SAUVAGE, veuve de Jean DALLE, de Villerousset, une maison avec jardin qu'il a à Villerousset.	
3 E 414 Me Bout (639)	16/10/1690	accord	Aumont	<b>SAUVAGE (de) Jean, MAGNE Philippe</b>	Jean de SAUVAGE, sieur de Salhens (Javols), d'une part ; Philippe MAGNE, fils de feu Jacques, de Longuesagne, d'autre. Feu André de SAUVAGE, père dudit Jean, faute de paiement de 360 livres et de 60 livres, avait fait saisir un pré dont il jouit jusqu'au jour où Me Jean DALLE, notaire du Cher, fit saisir le même pré et, voulant recouvrer ledit pré, ledit MAGNE a fait assigner le sieur de Salhens. On parvient à un accord. Détails.	
3 E 414 Me Bout (263)	13/07/1689	accord	Aumont	<b>SAUVAGE (de) Jean, VEYRES Jeanne</b>	Jean de SAUVAGE, sieur du Salhens (Javols), d'une part, et Jeanne VEYRES, fille et héritière de feu Catherine TROCELLIER, de Longuesagne, d'autre. Renvoie à une transaction entre eux deux du 02/06/1683 suite au décret obtenu le 20/10/1668 par feu André de SAUVAGE, père dudit Jean, pour défaut de paiement de 120 livres, sur une maison et jardin. Il en était ressorti que ladite feu TROCELLIER jouirait des dites pièces puisque ledit feu André les avait vendues à feu Jeanne MONTANIER, mère de ladite TROCELLIER. Ce qui n'apu se faire, Jean TROCELLIER et Jeanne QUATREBARS, mariés, ayant eu droit de jouir des mêmes biens. On finit par se mettre d'accord pour éviter un procès. Détails de l'accord.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (8)	15/11/1688	codicille	le Cher	<b>SAUVAGE Alexis</b>	Alexis de SAUVAGE, natif du Salhens (Javols), habitant à présent Sainte-Colombe-de-Peyre, a fait hier son testament devant Me BONNAL, notaire de Villerosset (Sainte-Colombe-de-Peyre), et désigné comme héritier universel damoiselle Françoise de SAUVAGE, sa sœur, femme de Me Jean DALLE, notaire royal du Cher. Il le ratifie. Témoins, Gabriel GUIOT, docteur en médecine de Marvejols, Jean PARRET, chirurgien, d'Aumont. Augmente le legs fait à son frère, Pierre SAUVAGE, bien qu'il soit en procès avec lui comme demandeur.	
3E416 Me Bout (257)	30/03/1695	quittance	Aumont	<b>SAUVAGE Antoine, VIDAL Jacques</b>	Jacques VIDAL, [laboureur], du Contrandes, paroisse de Ste Colombe, a reçu d'Antoine SAUVAGE, de Saint-Sauveur-de-Peyre, l'expédition du décret obtenu à l'instance de feu maître ROUX, d'autorité de M.M. les officiers de Peyre, contre Marguerite MONTANIER, fille et héritière de feu Isabeau GRAS. Feu Antoine SAUVAGE père s'était engagé à rendre l'argent par transaction du 27/06/1676 reçue chez feu Me MEISSONNIER.	
3E412 Me Bout (201)	28/12/1672	reconnaissance	Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>SAUVAGES (de) André, DALLE Jean et autre Jean</b>	Me Jean DALLE, notaire, et autre Jean DALLE, père et fils, du Cher, le fils donataire de la moitié des biens de son père et comme mari de damoiselle Françoise de SAUVAGES, ont reçu de sieur André de SAUVAGES, seigneur de Salhens [ <b>Javols, selon le notaire, Saint-Amans, d'après LGW</b> ], 3500 livres pour la dot faite au CM chez Me MOUSSIER et Me BOUT le 24/09/1670. La plus grande partie de la somme sera à prendre à Me François CHASTANG, docteur et avocat, juge de Saint-Chély et de la comté d'Apcher, sur ce que ce dernier doit à de SAUVAGES par obligation du 23/04/1669 reçue par Me Jean CHASTANG.	
3E415 Me Bout (153)	04/11/1692	CM	Aumont	<b>SAVAJOL Antoine et NEGRE Peyronne</b>	Antoine SAVAJOL, fils de Gaspard et de feu Louise PEZON, de Buffeyrettes (Aumont), avec Peyronne NEGRE, fille émancipée de Pierre et de feu Claude BOURSIER, du Vestit (Rimeize). Marie NEGRE, seconde femme de Gaspard, fait à la fiancée, sa nièce, donation de la moitié de ses biens avec promesse de l'autre moitié à la fin de sa vie, sous réserve de l'usufruit et d'être nourrie dans sa maison. Le père du fiancé fait donation à celui-ci de la moitié de ses biens.	
3E416 Me Bout (089)	16/05/1694	quittance	Aumont	<b>SAVAJOL Antoine, VALENTIN François</b>	Messire François VALENTIN, du Vestit, honore une dette à l'égard d'Antoine SAVAJOL, de Buffeyrettes, paroisse d'Aumont. Référence à un contrat de subrogation chez Me Etienne BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (831)	23/05/1691	quittance	Aumont	<b>SAVAJOL Etienne, BOULET Jean</b>	Jean BOULET, tailleur, d'Aumont, administrateur des enfants qu'il a eus avec feu Jeanne SAVAJOL, a reçu d'Etienne SAVAJOL, fils de feu Jacques, de Vigozes [Rimeize], 60 livres pour reste et entier paiement de la dot faite à Jeanne par feu autre Etienne et Jacques SAVAJOL, ses père et frère au CM chez Me BOUT le 28/01/1676.	
3E413 Me Bout (229)	22/07/1674	reconnaissance	Aumont	<b>SAVAJOL Gaspard, BRINGER Jeanne</b>	Jeanne BRINGER, veuve d'Etienne PEZON, de Buffeirettes (Aumont), a reçu de Gaspard SAVAJOL, son beau-fils, dudit lieu, 276 livres sur ce qu'il s'était chargé de lui apporter lors de son CM avec feu Louise PEZON +, sa fille, chez feu Me BOUCHARENC +, notaire de Lestival [Fontans].	
3E413 Me Bout (228)	19/07/1674	CM	Aumont	<b>SAVAJOL Gaspard, NEGRE Marie</b>	Gaspard SAVAJOL, natif de Chabanes (Fontans), habitant Buffeirettes (Aumont), fils de feus Jacques SAVAJOL + et Catherine SAVAJOL +, avec Marie NEGRE, fille de feus Jean NEGRE + et d'Isabeau PROUZET +, du Vestit (Rimeize). Pierre NEGRE, frère de la fiancée. Les biens de la fiancée : 120 livres léguées par sa mère, 60 livres par son père, 43 livres dues par son frère (obligation du 24/02/1671). Présente aussi Jeanne BRINGER, veuve d'Etienne PEZON, belle-mère dudit SAVAJOL, fait donation au fiancé de partie de ses biens. On rappelle la donation faite à lui et à feu Louise PEZON, fille de ladite Jeanne BRINGER lors du CM de celle-ci chez feu Me BOUCHARENC, notaire de Lestival. Donation faite aux conditions habituelles.	
3E413 Me Bout (270)	17/12/1674	accord	Aumont	<b>SAVAJOL Gaspard, NEGRE Pierre</b>	Pierre NEGRE, fils et héritier de feus Jean NEGRE + et Isabeau PROUZET +, du Vestit (Rimeize), d'une part, et Gaspard SAVAJOL, mari de Marie NEGRE, de Buffeirettes (Aumont), d'autre, sont en procès, ledit SAVAJOL réclamant les droits de légitime de sa femme promis par legs de ladite feu PROUZET + en son testament chez Me VALENTIN, notaire du Vestit. Il demande aussi paiement du legs fait à ladite Marie par son feu père en son testament, aussi chez Me VALENTIN. Et aussi le paiement d'une obligation consentie par ledit Pierre NEGRE à ladite Marie, sa soeur, par acte du 24/02/1671. Arguments contraires puis accord amiable.	
3E412 Me Bout (113)	03/06/1671	rémission	Masbéral (Rimeize)	<b>SAVAJOL Isabeau et Pierre jeune</b>	Isabeau SAVAJOL, fille de feu Vidal, du Masbéral (Rimeize), cède pour 168 livres à Pierre SAVAJOL jeune, son frère, tous ses droits sur les biens de son père ainsi que 78 livres que son père lui devait sur la succession de feu Agnès BOULET, leur mère, décédée ab intestat.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (596)	13/09/1690	testament	Bigoze (Rimeize)	<b>SAVAJOL Jacques</b>	Jacques SAVAJOL, laboureur, de Bigoze (Rimeize), malade. Sépulture tombe de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale de Rimeize. Legs à Barthélemy et Jean SAVAJOL, ses fils et de feu Jeanne ROUSSET, sa 1ère femme, 45 livres. A Etienne SAVAJOL, son fils aîné, 5 sols outre la donation qu'il lui a faite. Legs au postume qui pourrait être dans le ventre de sa 2de femme, Marguerite VIGNE, 45 livres. Héritière universelle, ladite VIGNE, en fidéi-commis, à rendre à un de ses enfants ou à Suzanne SAVAJOL, sa petite-fille, fille d'Etienne SAVAJOL, son dit fils. Parmi les témoins, Jacques SAVAJOL, fils de feu Denis, de Rieutort-de-Randon.	
3 E 414 Me Bout (311)	16/09/1689	ratification	Bouscas (Aumont)	<b>SAVAJOL Jacques, MOURE Robert</b>	Robert MOURE, sieur de Rosiers, habitant audit Rosiers (Serverette), ratifie des ventes de terres reçues par Me VALENTIN et Me ROUSSET et faites en faveur de Jacques SAVAJOL, de Bigozes (Rimeize).	
3 E 414 Me Bout (224)	22/06/1689	quittance	Aumont	<b>SAVAJOL Jacques, RAMADIER Vidal</b>	Vidal RAMADIER, de la Védrinelle, a reçu de Jacques SAVAJOL, de Bigozes, une somme contenue en l'obligation consentie par Etienne SAVAJOL, fils dudit Jacques, chez Me ROUSSET.	
3E412 Me Bout (74)	21/04/1671	rémission	le Vestit (Rimeize)	<b>SAVAJOL Pierre jeune et Catherine</b>	Catherine SAVAJOL, fille et héritière de feu Vidal, de Masbéral-le-Jeune (Rimeize), avait pris le droit de Pierre SAVAJOL vieux, son frère aîné, sur la donation à lui faite par ledit feu Vidal au CM de Pierre avec Catherine GRAS et s'était chargée de payer les dettes (testament du 04/03/1661 chez feu Me VALENTIN). En outre ledit VIDAL l'avait désignée comme héritière de la moitié restante mais celle-ci est grevée de dettes qu'elle n'a pas les moyens de payer. Elle prie son autre frère, Pierre SAVAJOL jeune, charpentier, de récupérer tous ces biens et les lui abandonne ce jour pour 550 livres. Parmi les témoins, Me Pierre VALENTIN, notaire royal du Vestit.	
3E412 Me Bout (106)	03/06/1671	partage	Masbéral (Rimeize)	<b>SAVAJOL Vidal +</b>	Feu Vidal SAVAJOL ayant donné à Pierre SAVAJOL, son fils aîné, lors du CM de ce dernier avec Catherine GRAS, la moitié de ses biens avec la moitié des charges, et celui-ci, n'ayant pas les moyens de faire face aux dettes, s'était, contre une compensation en espèces, départi de la donation en faveur de sa soeur, Catherine SAVAJOL (acte du 4 mars 1661). Puis, par testament, ledit feu Vidal avait désigné sa fille, ladite Catherine, comme héritière universelle. Puis le 21/04 dernier, celle-ci met en ses lieu et place autre Pierre SAVAJOL jeune, son frère (acte chez Me BOUT) à charge de payer les dettes et les legs faits par le feu Vidal aux enfants, 7 en tout : ledit Pierre aîné, autre Pierre, Vidal, Marie ou ses enfants, Agnès, Catherine et Isabeau SAVAJOL. Partage fait sous la houlette de Jacques et Pierre SAVARIC, consuls. Acte très long avec le partage des terres et les confronts. Rédigé chez Pierre SAVAJOL jeune.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (278)	09/01/1675	testament	Aumont	<b>SAVARIC Blaise</b>	Blaise SAVARIC, muletier, d'Aumont, gît dans son lit. Sépulture cimetièrre de l'église paroissiale d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs. Legs de 60 livres à son fils, Jean SAVARIC, eu avec Isabeau DURAND, sa femme, et de 80 livres à sa sœur, Philippine SAVARIC. Héritière universelle en fidéi-commis pour l'un des enfants, sadite femme. Rédigé au domicile du testateur qui n'a pu signer à cause de sa maladie. Suit une liste de créanciers et de débiteurs.	
3E413 Me Bout (284)	10/01/1675	inventaire	Aumont	<b>SAVARIC Blaise</b>	Blaise SAVARIC, qui a fait ce jour son testament devant Me BOUT, fait l'inventaire de ses biens.	
3E411 Me Bout (147)	14/02/1666	CM	Aumont	<b>SAVARIC Blaise et PLANES Catherine</b>	Blaise SAVARIC, fils de feus Jean et Marguerite BASTIDE, d'Aumont, avec Catherine PLANES, fille de feu Jean et de Catherine VACHE, dudit lieu. Le fiancé est assisté d'Etienne GALISSARD, du Crouzet, son oncle paternel ; la fiancée, de Jean LAFFONT, son parâtre, et de sa mère. La dot : 2 terres et un petit jardin (confronts). La fiancée a aussi 59 livres gagnées de son travail et 40 livres à elle dues par Jean PLANES, son oncle, sur les biens délaissés par son feu père. Participent à la dot Jean, Pierre et Jean jeune (ce dernier assisté par leur parâtre, son curateur) PLANES, frères de la fiancée. Sommes à se faire payer par ledit oncle. Jean PLANCHON, cousin de la fiancée, lui promet une brebis avec son agneau.	
3E411 Me Bout (199)	10/07/1666	partage	Aumont	<b>SAVARIC Blaise, Guillaume, Marie, Isabeau et Jeanne</b>	Blaise, Guillaume, Marie, Isabeau et Jeanne SAVARIC, enfants de feus Jean et Marguerite BASTIDE, assistés de leur curateur ad lites Jean GACHON, tous habitants d'Aumont, après le décès ab intestat de leur père et mère en janvier et février 1665, ont fait estimer par 2 experts, Jean PIGNEDE, du Cher, et Jean VALENTIN, des Bros, l'ensemble des biens délaissés. Détail de l'actif et du passif puis partage.	
3E413 Me Bout (112)	02/07/1673	quittance	Aumont	<b>SAVARIC Blaise, PLANES Jean</b>	Jean PLANES, habitant et marié au Cheylaret (Javols), a reçu de Blaise SAVARIC, d'Aumont, paiement d'une somme suite à contrat passé entre eux.	
3E411 Me Bout (154)	28/03/1666	achat	Aumont	<b>SAVARIC Blaise, PLANES Jean</b>	Jean PLANES, d'Aumont, a vendu pour 325 livres à Blaise SAVARIC, dudit lieu, une maison couverte en tuiles, à 2 étages dont le premier appartient à François VACHER, d'Aumont (confronts). Il n'aura rien à payer ; c'est à imputer aux donations faites par les PLANES lors du CM de février dernier chez Me BOUT (photo 147 même registre). Autres détails financiers à voir dans l'acte.	
3E412 Me Bout (145)	26/07/1671	quittance	Aumont	<b>SAVARIC Blaise, PLANES Pierre</b>	Pierre PLANES, d'Aumont, a reçu de Blaise SAVARIC, son beau-frère, dudit lieu, 40 livres pour le legs fait par feue Catherine PLANES, 1ère femme dudit SAVARIC, en son testament chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (138)	29/06/1671	quittance	Prinsuéjols	<b>SAVARIC Jean, FOURNIER Pierre, AMBERT Jeanne</b>	Pierre FOURNIER, mari de Jeanne AMBERT, du Ventouzet (Sainte-Colombe-de-Peyre), a reçu 15 livres de Jean SAVARIC, du Buisson, sur la somme contenue à leur CM chez Me RAMADIER, notaire des Bros.	
3E416 Me Bout (132)	03/07/1694	testament	les Fonds (la Chaze)	<b>SAVARIC Jeanne</b>	Jeanne SAVARIC, veuve de Jean AMOUROUX, des Fonds (la Chaze), malade, lègue tous ses biens à sa fille, Françoise AMOUROUX, sous quelques réserves : honneurs funèbres, payer un legs à Joseph, Antoine, Pierre et Agnès AMOUROUX, les enfants du couple, plus, pour ledit Pierre, s'il revient de l'armée, ses droits de légitime. Présents, des laboureurs habitants dudit lieu, Antoine et Pierre PINHEDE, père et fils, Jean CONSTAND, Jean SEGUIN, ainsi que Jean PLANCHON, fils de feu Pierre, dudit lieu, non laboureur.	
3E415 Me Bout (126)	28/07/1692	accord	Aumont	<b>SAVARIC Jeanne, AMOUROUX Antoine</b>	Antoine AMOUROUX, fils émancipé de Pierre, des Fons (la Chaze-de-Peyre), d'une part ; Jeanne SAVARIC, femme dudit Pierre et mère dudit Antoine, dudit lieu, d'autre. Lors du CM dudit Antoine avec Jeanne SARRUT le 02/02/1690 ladite SAVARIC avait fait donation de la moitié de tous ses biens, à charge d'être nourrie et entretenue. Or, ledit AMOUROUX s'est retiré des Fons, vit à Grandviala et n'est donc plus en état sadite mère, ni Jeanne AMOUROUX, sa fille et soeur, qui est "entièrement incommodée de corps et d'esprit" et ne peut gagner sa vie. Antoine AMOUROUX remet donc à sa mère et à sa soeur la somme de 90 livres qu'il vient de retirer de la vente d'une chambre à son frère (voir photo 125 même registre).	
3 E 414 Me Bout (369)	02/01/1690	quittance	Aumont	<b>SAVARIC Marguerite et Pierre</b>	Pierre SAVARIC, de Combettes (le Buisson), a reçu de Marguerite SAVARIC, sa fille émancipée, 100 livres à lui léguées par feu Françoise COMBETTES, sa femme, en son testament chez feu Me Guy MEISSONNIER. Témoin, Jean VIGUIER, archer en la maréchaussée de Languedoc, habitant Aumont.	
3 E 414 Me Bout (171)	31/03/1689	vente	Aumont	<b>SAVARIC Vidal, MEISSONNIER Jean</b>	Jean MEISSONNIER, dit GAILLARD, des Andes, demeurant pour rentier au Cher, a fait un emprunt à Vidal SAVARIC, de Peyreviolle (Saint-Sauveur-de-Peyre). Pour payer les intérêts il donne à son prêteur une petite maison joignant la grande maison où il demeure. L'emprunteur sera tenu d'y faire une cheminée et de boucher un trou de la muraille. Autres conditions du pré.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (227)	14/02/1693	testament	Lestival (Fontans)	<b>SAVY Catherine</b>	Demoiselle Catherine SAVY, veuve de messire Jean BOUCHARENC, ballif de Lestival (Fontans), malade. Sépulture en l'église paroissiale de Fontans, au tombeau de ses prédécesseurs. A son fils, Guillaume BOUCHARENC, 1000 livres pour ses droits de légitime. A Catherine BOUCHARENC, sa fille, 500 livres. Etant "incommodée et hors d'état" de gérer ses finances, elle devra être nourrie et entretenue chez son héritier. A Jean, son fils, marié à la Garde, à Françoise, Gabrielle, Margot et Marie BOUCHARENC, ses fils et filles, 5 sols outre la constitution à eux faite lors de leur CM. Héritier universel, Pierre BOUCHARENC, son fils aîné.	
3E412 Me Bout (310)	25/09/1672	vente	Aumont	<b>SAVY Pierre, ATGER Jean</b>	Jean ATGER, de Chancelades (Aumont), a vendu 4 livres à Pierre SAVY, dudit lieu, l'atturage [ <b>provençal "comblement", "fossé à combler"</b> ] d'un mur d'une maison dudit ATGER avec autorisation de bâtir contre celle-ci.	
3E416 Me Bout (416)	31/01/1696	contrat de mariage	Aumont	<b>SEGUIN Antoine et CHARBONNIER Catherine</b>	Antoine SEGUIN, fils d'André et Catherine BROS, de Lasbros (la Chaze-de-Peyre), avec Catherine CHARBONNIER, fille de feus Pierre et Catherine RAMADIER, assistée de son frère consanguin, Jean CHARBONNIER, et de son oncle maternel, Guillaume RAMADIER. La dot consiste en 1400 livres, une vache pleine et une robe de serge dues par son frère (voir acte précédent). Parmi les témoins, Antoine BROS, père du fiancé.	
3E416 Me Bout (488)	13/05/1696	quittance	Aumont	<b>SEGUIN Antoine, DALMAS Guillaume</b>	Guillaume DALMAS, bourgeois, de Buffeirettes (Aumont), a reçu d'Antoine SEGUIN, fils d'André, des Bros, une somme dont Antoine BROS et André SEGUIN, aïeul et père dudit Antoine, lui étaient débiteurs du fait de la délégation à lui faite par Philippe ROUCHER, du Mazel, beau-frère et beau-fils desdits BROS et SEGUIN le 15/09/1689 chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (794)	19/04/1691	testament	les Fons (la Chaze-de-Peyre)	<b>SEGUIN Jean</b>	Jean SEGUIN, laboureur, des Fons (la Chaze-de-Peyre), gisant dans son lit auprès du feu. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs cimetièrre de l'église paroissiale de la Chaze. A Etienne SEGUIN, son fils, eu avec Chartotte TEISSIER, sa femme, 200 livres. Même somme au postume qui est dans le ventre de sa femme. Héritière universelle, sa femme, en fidéi-commis à rendre à Etienne. En cas de décès de ses enfants, report sur Anne SEGUIN, sa soeur, femme d'Etienne VYE. Suit l'inventaire des dettes.	
3E413 Me Bout (299)	10/02/1675	donation	Aumont	<b>SEGUIN Jean jeune, SEGUIN Etienne</b>	Etienne SEGUIN, de las Bros (la Chaze-de-Peyre), ayant reçu de bons services de son fils émancipé, Jean SEGUIN jeune, sachant que ce dernier est en état de se marier avec Agnès GUIONNET, dudit lieu, lui fait donation de 100 livres.	
3E416 Me Bout (353)	10/08/1695	obligation	Aumont	<b>SEGUIN Jean, BOUTEVIN Jean</b>	Jean BOUTEVIN, de Lespinas (Servières), doit à Jean SEGUIN, d'Aumont, une somme contenue en la délégation faite ce jour chez Me BOUT. Détail financier et échéancier.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (026)	14/03/1694	ratification	Aumont	<b>SEGUIN Jean, CARROL Antoinette</b>	Antoinette CARROL, veuve de Antoine BRUN, d'Aumont, a vendu une terre à Jean SEGUIN, des Uttes, paroisse d'Aumont (acte chez feu Me CHASTANG l'an dernier). Il y a eu contestation sur la superficie. Messire BROS, expert, met tout le monde d'accord.	
3E416 Me Bout (044)	04/04/1694	quittance	Aumont	<b>SEGUIN Jean, CARROL Antoinette</b>	Antoinette CARROL, veuve de Antoine BRUN, d'Aumont, reçoit de Jean SEGUIN une somme dont il lui était redevable par contrat de vente du 27/4/1693 chez Me CHASTANG François.	
3E416 Me Bout (211)	27/12/1694	quittance	Aumont	<b>SEGUIN Jean, GRAS Antoine</b>	Antoine GRAS, tisserand, d'Aumont, a reçu de Jean SEGUIN, des Uttes, paiement d'une dette de feu André PAGES, beau-frère dudit SEGUIN, contenue en un contrat de vente par ledit GRAS en faveur dudit PAGES. Jean PAGES, fils et héritier d'André, et neveu dudit SEGUIN.	
3 E 414 Me Bout (735)	09/02/1691	achat	Aumont	<b>SEGUIN Jean, PIGNEDE Catherine</b>	Catherine PIGNEDE, femme de Jean VALY et héritière de feu Marie PIGNEDE, sa sœur, par son testament du 31/01 dernier chez Me BOUT, a vendu à Jean SEGUIN, laboureur, des Fons, une maison avec jardin, basse-cour et four, pour 220 livres. Echancier.	
3 E 414 Me Bout (823)	14/05/1691	quittance	Aumont	<b>SEGUIN Jean, PIGNEDE Catherine</b>	Catherine PIGNEDE, femme de Jean VALLY jeune, d'Aumont, a reçu de Jean SEGUIN, des Fons (la Chaze-de-Peyre), 75 livres suite à vente qu'elle a faite en février dernier chez Me BOUT.	
3E412 Me Bout (154)	16/09/1671	quittance	la Chaze	<b>SEGUIN Jean, RAMADIER Jean</b>	Jean RAMADIER, notaire royal des Bros (la Chaze), a reçu de Jean SEGUIN, fils émancipé d'Etienne, natif dudit lieu, demeurant pour rentier à la Chaze, 190 livres pour le prix de la vente d'un pré et d'un pâtural joignants, faite par son père le 25/10/1667, reçue par Me Jean DALLE, notaire du Cher, avec pacte de rachat sur 5 ans. Terres que ledit Etienne avait données à son fils lors de son CM avec Catherine ROME reçu par ledit Me RAMADIER.	
3 E 414 Me Bout (897)	12/07/1691	accord	la Baume	<b>SEGUIN Jean, TEISSIER Mathieu</b>	Jean SEGUIN, mari d'Anne FOURNIER, d'une part, et Mathieu TEISSIER, mari de Marguerite FOURNIER, icelle donataire universelle de Jean FOURNIER, leur père, d'autre part, tous de Ressouches (le Buisson), sont au bord du procès, ledit SEGUIN envisageant de faire saisir les biens dudit TEISSIER, faute de paiement de 408 livres d'un côté pour la restitution de la dot de feu Claude PARENT, sa mère, à laquelle ladite Anne FOURNIER avait succédé comme fille unique, et aussi pour 100 livres données par ledit FOURNIER, son père, en son CM. Arguments contraires de Mathieu TEISSIER. Pour éviter le procès et "vivre dans l'amitié fraternelle", on s'accorde. Voir détails.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (108)	04/06/1694	achat	Aumont	<b>SEGUIN Jeanne, TOURNEMIRE Antoine, FOURNIER Jean</b>	Jean FOURNIER, tailleur, de la Pinède (la Chaze-de-Peyre), vend à Jeanne SEGUIN, veuve de Pierre TOURNEMIRE, et Antoine TOURNEMIRE, dudit lieu, mère et fils, un pré. Situation cadastrale, prix. C'est payé par Jean MEYSSONNIER, marchand, dudit lieu, qui était le débiteur de la mère et de son fils.	
3E416 Me Bout (110)	04/06/1694	quittance	Aumont	<b>SEGUIN Jeanne, TOURNEMIRE Antoine, FOURNIER Jean</b>	Jeanne SEGUIN, veuve de Pierre TOURNEMIRE, et Antoine TOURNEMIRE, de la Pinède (la Chaze-de-Peyre), mère et fils, ont reçu de Jean FOURNIER, tailleur, dudit lieu, échéance de dot faite à Jeanne FOURNIER au CM avec Antoine TOURNEMIRE	
3E416 Me Bout (042)	30/03/1694	quittance	Aumont	<b>SEGUIN Jeanne, TOURNEMIRE Antoine, MEISSONNIER Jean</b>	Barthélemy TOURNEMIRE et Jean GIZARD, beau-père et beau-fils, d'Aumont, reçoivent de SEGUIN Jeanne, veuve de Pierre TOURNEMIRE, et de Antoine TOURNEMIRE, mère et fils, de La Pinède, une somme remise par Jean MEISSONNIER, du même lieu. Renvoie à une dette de ladite Jeanne (obligation chez feu Me BONNAL, notaire de Villerosset le 3/5/1682). Evoqué aussi un contrat de vente passé ce jour chez Me SERVANT.	
3E415 Me Bout (331)	12/07/1693	achat	Aumont	<b>SEGUIN Jeanne, TOURNEMIRE Antoine</b>	Jeanne SEGUIN, veuve de Pierre TOURNEMIRE, et Antoine TOURNEMIRE, mère et fils, de la Pignède (la Chaze), ont vendu 20 livres à Jean MEISSONNIER, marchand, dudit lieu, un petit coin de pré, un passage ou entrée de la maison de ladite SEGUIN. Confronts.	
3 E 414 Me Bout (22)	21/11/1688	donation	Aumont	<b>SEGUIN Jeanne, TOURNEMIRE Antoine</b>	Jeanne SEGUIN, veuve de Pierre TOURNEMIRE, de la Pinède (la Chaze), pour permettre à son fils, Antoine TOURNEMIRE, de trouver un parti avantageux, lui fait donation de la moitié de ses biens avec préciput et avantage sur l'autre moitié, aux réserves suivantes : être nourrie et entretenue dans la maison, mais, en cas d'incompatibilité d'humeur, elle recevra de son fils une pension annuelle de 2 setiers de blé-seigle, la valeur d'une vache avec son veau sa vie durant, et la demeure dans la maison avec le bois nécessaire pour le chauffage, choux et herbes au jardin, et hypothèque d'un champ	
3E415 Me Bout (37)	08/04/1692	obligation	Aumont	<b>SERVANT Marguerite, CHASSARIC Jean</b>	Marguerite SERVANT [écrit "SERVENT"], veuve de Pierre GRAS, de Vimenet (la Chaze-de-Peyre), est débitrice envers Jean CHASSARIC, second du nom, de la Chazotte (Aumont), pour un prêt de 57 livres qu'elle délègue sur Blaise BOULET, de Vimenet, qui lui en doit 45 (accord entre elle et ledit Blaise chez Me ALTIER).	
3E415 Me Bout (204)	20/01/1693	obligation	Aumont	<b>SOUCHON Antoine, MONTANIER Barthélemy</b>	Antoine SOUCHON, laboureur, du Cheylaret, a emprunté 63 livres à Barthélemy MONTANIER, des moulins de Longuesagne [Javols], et les remboursera avant août prochain.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (517)	15/05/1690	obligation	Aumont	<b>SOUCHON Jean, SAVAJOL Jacques</b>	Jacques SAVAJOL, laboureur, de Bigoze (Rimeize), a emprunté 28 livres à Jean SOUCHON, dudit lieu, pour payer ce qu'il doit à Robert MOURE pour l'acquisition d'un champ.	
3E411 Me Bout (115)	09/10/1665	quittance	château de Pagas	<b>SOULAGES (de) Marguerite, CARDALHAC (de) Claude</b>	Claude de CARDALHAC, veuve d'Antoine de MORET, seigneur et baron de Montarnal, Pagas, Anglas, lou Peyrou et autres places, et Henri Victor de MORET, leur fils, seigneur et baron desdits lieux et mari de Marguerite Victoire de GROLEE, ont reçu de Marguerite de SOULAGES, comtesse de Peyre, 1500 livres sur la dot constituée au CM reçu par Me BONNAL et Me Michel CAMPREDON, notaire de Florac.	
3 E 414 Me Bout (336)	11/11/1689	obligation	Marvejols	<b>TARDIEU (de) Gabrielle, VALENTIN Philippe, BRUGEYRON Pierre</b>	Pierre BRUGEYRON, de Fontanes [Saint-Sauveur-de-Peyre], et Noë LEQUIERE, de ?, avaient consenti, le 12/11/1688, chez Me DOLADILLE, une obligation en faveur de Gabrielle de TARDIEU des PRADELS, de Marvejols, avec affectation des sommes dues audit BRUGEYRON par Philippe VALENTIN, de Rouchadel (Saint-Sauveur-de-Peyre). Ce dernier s'est donc obligé de payer cette somme à Gabrielle de TARDIEU ou à noble Samuel BARTHELEMY de TARDIEU, son fils. Echancier.	
3E412 Me Bout (21)	12/01/1671	fidéi-commis (restitution)	Ferluc (Prinsuéjols)	<b>TARDIEU Agnès, DALLE Jean</b>	Agnès TARDIEU, veuve de Me Guillaume DALMAS, notaire, de Ferluc (Prinsuéjols), avait été désignée héritière universelle en fidéi-commis par son feu mari en son testament du 27/03/1668 reçu par Me d'ALEYRAC, notaire de Nîmes. A la charge de le restituer à l'un de leurs enfants quand elle se remarierait ou à la fin de ses jours. Sur le point de convoler ce jour en secondes noces avec Me Jean DALLE, notaire du Bertès, elle restitue le fidéi-commis à Antoine DALMAS, leur second fils. Mais celui-ci ayant moins de 14 ans, le futur second mari accepte d'être son tuteur et de gérer ses biens. Lui et Agnès TARDIEU s'engagent à unir en mariage ledit Antoine DALMAS et Marie DALLE, fille dudit Me DALLE. Ce dernier promet aussi d'entretenir les autres frères et soeurs, Jean, Pierre, Joseph et Catherine DALMAS.	
3E412 Me Bout (173)	09/11/1671	bail en paiement	les Fons	<b>TARDIEU Jean, COURNUT Marie</b>	Marie COURNUT, veuve de Jean TARDIEU, des Fons, d'une part, et Jean TARDIEU, fils et héritier de feu autre Jean TARDIEU, avaient passé un contrat d'accord le 24/10 dernier chez Me BOUT. Il avait donné un pré valant 819 livres pour la répétition de la dot de ladite COURNUT. Réfence à un acte du 04/04/1661 par lequel ledit feu TARDIEU avait fait une reconnaissance en faveur d'Etienne COURNUT, reçue par Me RAMADIER, notaire de las Bros.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (234)	19/04/1672	quittance	Aumont	<b>TARDIEU Jean, COURNUT Marie</b>	Marie COURNUT, veuve en secondes noces de Jean TARDIEU, des Fons, a reçu de Jean TARDIEU, fils et héritier dudit feu Jean TARDIEU, 49 livres, 4 brebis et 4 agneaux et une vassive pour la répétition de la dot. Renvoie à contrat d'accord passé entre eux le 09/11 dernier chez Me BOUT. Rappelle aussi le contrat d'accord du 24/10 dernier chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (194)	29/03/1674	quittance	Aumont	<b>TARDIEU Jean, COURNUT Marie, PIGNEDE Antoine</b>	Marie COURNUT, veuve en secondes noces de Jean TARDIEU +, des Fons (la Chaze-de-Peyre), a reçu de Jean TARDIEU, fils et héritier dudit feu Jean, dudit lieu, 38 livres pour rete à payer de la dot faite à Marie COURNUT lors du CM passé avec feu Antoine JULIEN +, son 1er mari. Ledit feu TARDIEU avait reçu la même somme de feu Blaise COURNUT le 27/04/1667 chez Me François DALLE, le surplus de la répétition de la dot ayant été payé au moyen du contrat de bail d'un pré en paiement fait chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (328)	05/04/1675	quittance	Aumont	<b>TARDIEU Jean, PIGNEDE Astorg, CHASSARIC Jean</b>	Astorg PIGNEDE, laboureur, des Fons (la Chaze-de-Peyre), doit à Jean TARDIEU, dudit lieu, 100 livres par contrat du 26/05/1673 chez Me CHASTANG, notaire d'Aumont. En effet, ledit TARDIEU avait renoncé à la possibilité de moudre au moulin bladier dudit PIGNEDE. Jean TARDIEU réclame son argent mais Astorg PIGNEDE, ne pouvant pas payer, a demandé à Jean CHASSARIC, de la Chazotte, de payer à la place de l'autre contre la possibilité de moudre à son moulin. Accord.	
3E413 Me Bout (173)	10/01/1674	quittance	Aumont	<b>TARDIEU Jean, PLANCHON Pierre</b>	Pierre PLANCHON, des Fons (la Chaze-de-Peyre), a reçu de Jean TARDIEU, dudit lieu, 15 livres pour les intérêts du gain de survie accordé à Marie COURNUT par feu Jean TARDIEU, père dudit Jean TARDIEU.	
3E412 Me Bout (337)	24/11/1672	CM	Uzanges (Prinsuéjols)	<b>TARDIEU Pierre et SERVANT Marie</b>	Pierre TARDIEU, fils de feus autre Pierre et Jeanne PONS, du Crouzet, avec Marie SERVANT, fille de Guillaume et de Marie TEISSIER, d'Uzanges (Prinsuéjols). Le fiancé est assisté de son frère, Georges TARDIEU. La dot : 240 livres pour tous droits paternels et maternels. Présents, les prêtres de Prinsuéjols, Bertrand BOISSONNADE, le curé, et Antoine BLANQUET, le vicaire.	
3E416 Me Bout (406)	15/05/1669	achat	Aumont	<b>TARISSON Jean, SARRAZIN Antoine</b>	Antoine SARRAZIN, de Masbéral (Rimeize), a vendu 2 terres à Jean TARISSON, habitant de la Baume. Le prix de 170 livres correspond partiellement à une obligation consentie par le vendeur à l'acheteur chez le notaire du Bertès.	feuillet sans rapport avec ce registre. Rédigé en 1669 par notaire du lieu du Bertès.

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (152)	29/08/1671	quittance	Aumont	<b>TARRISSON Jean, PLANCHON Simon</b>	Simon PLANCHON, garde du seigneur comte du ROURE, lieutenant du Roi en Languedoc, diocèse de Viviers, du fort de Banne-07, comme mari de Madeleine TARRISSON, a reçu de Jean TARRISSON, hôte, demeurant à la Baume de Peyre, 50 livres pour entier paiement d'une obligation de 250 livres contenue en l'acte du 14/01/1669	
3E413 Me Bout (31)	17/02/1673	testament	Bigoze (RIMEIZE)	<b>TARRISSON Jeanne</b>	Jeanne TARRISSON, femme d'Etienne SAVAJOL, laboureur, de Bigoze (RIMEIZE), malade et d'âge caduc, veut être enterrée à RIMEIZE au tombeau de ses prédécesseurs. Legs à Barthélemy et Jacques SAVAJOL, ses fils. Legs à ses 4 filles, Catherine SAVAJOL, femme de Vidal GIRARD, du Vestit, Marguerite SAVAJOL, femme de Pierre SAVAJOL, de Masbéral, Gabrielle et Jeanne SAVAJOL. Legs à Marguerite SAVAJOL, sa petite-fille (il est écrit "sa nièce") et filleule, fille de son fils aîné, Jacques SAVAJOL, ce dernier héritier universel.	
3 E 414 Me Bout (252)	10/07/1689	arrentement	Aumont	<b>TEISSEDRE Guillaume, CORDESSE Pierre, CORDESSE Marguerite</b>	Marguerite CORDESSE, veuve de Jean BARDON, de Grandvial, a donné à ferme à Guillaume TEISSEDRE et Pierre CORDESSE, dudit lieu, son esconson de métairie pour 4 ans pour 18 livres et 18 cartons de blé-seigle par an.	
3 E 414 Me Bout (328)	30/10/1689	quittance	Aumont	<b>TEISSEDRE Guillaume, CORDESSE Pierre, CORDESSE Marguerite</b>	Marguerite CORDESSE, veuve de Jean BARDON, de Grandvial, a reçu de Guillaume TEISSEDRE et Pierre CORDESSE, laboureurs, dudit lieu, échéance de l'arrentement du 25/05/1685 chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (900)	12/07/1691	accord	la Baume	<b>TEISSIER Jean, FAUGEROLLES Laurent</b>	Laurent FAUGEROLLES [écrit "FALGEYROLLES"], administrateur de ses enfants eus avec feu Louise TEISSIER, d'une part et Jean TEISSIER, fils et héritier de feu Etienne, d'autre, tous habitants d'Uzanges (Prinsuéjols. Il y avait eu un contrat de partage passé entre feu Jean TEISSIER, beau-père dudit FAUGEROLLES et aïeul dudit Jean TEISSIER, et Astruge COUDERC, d'une part, et Etienne COUDERC, oncle dudit feu Etienne, d'autre, le 18/06/1667 chez Me BOUT. Ledit Jean TEISSIER, aïeul et beau-père, avait permis audit feu Etienne et à Jean, Antoinette et Louise TEISSIER, leurs enfants, de prendre leurs droits de légitime, dont certaines terres, laissées en commun. Détail du partage avec tous les confrants.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (183)	15/03/1674	CM	Couffignet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>TERRISSON Jean, BERBONDE Catherine</b>	Jacques TERRISSON, fils de Jean et de Catherine FOURNIER, de Masbéral (Rimeize), demeurant au logis de la Baume (Prinsuéjols), avec Catherine BERBONDE, fille de Jean et de feu Anne VIDAL +, de Montcham (Fontans), [Les 2 CM dans le même acte]. La dot : 750 livres, 1 vache pleine ou avec son veau (= 24 livres), 5 brebis de port de 3 livres pièce, 3 robes dont l'une en serge noire avec son cotillon de couleur, les autres grises, 1 couverture de Montpellier, 2 draps de toile grosse. Les parents du fiancé lui font donation de la moitié de leurs biens avec les réserves habituelles. Rédigé chez Antoine CHABERT, charpentier. Parmi les témoins, Jean RIMEIZE, de la Rouvière, beau-frère de Jean et Catherine BERBONDE, Denis BERBONDE, du Crouzet, leur cousin, Jean JARIGE, Me maçon, du Pont-des-Estrets.	
3E411 Me Bout (124)	11/11/1665	achat	Marvejols	<b>TERRISSON Jean, CHARRIER Jean</b>	Jean CHARRIER, de Marchastel, a vendu à Jean TERRISSON, de la Baume (Prinsuéjols), 2 herbages pour 25 livres couvertes par une obligation du vendeur en faveur de l'acheteur. Rédigé sur le foirail de Marvejols.	
3E415 Me Bout (3)	06/01/1692	quittance	Aumont	<b>TEYSSÉDRE Guillaume, CORDESSE Pierre, BATIFOL Guillaume</b>	Guillaume BATIFOL, mari de Marguerite CORDESSE, de Grandviala (la Fage-Montivernoux), a reçu de Guillaume TEYSSÉDRE et de Pierre CORDESSE, dudit lieu, échéance d'arrentement d'un escanson de métairie (contrat entre ces 2 derniers et ladite CORDESSE le 10/07/1689 chez Me BOUT).	
3E415 Me Bout (144)	18/10/1692	accord	Saint-Chély-d'Apcher	<b>TEYSSÉDRE Louise, PELEGRIN Guillaume</b>	Louise TEYSSÉDRE, fille de feu Jean, de Termes, d'une part ; Pierre PELEGRIN, agissant pour son frère, Guillaume PELEGRIN, de Soulages (Prinsuéjols), d'autre. Il y a procès en instance sur la grossesse de Louise des œuvres de Guillaume. Ils se mettent d'accord. Louise nourrira l'enfant à ses frais. Ledit PELEGRIN devra lui verser 50 livres et un setier de blé-seigle. Rédigé chez le curé de Saint-Chély.	
3E411 Me Bout (264)	17/06/1667	donation	Uzanges (Prinsuéjols)	<b>TEYSSIER Etienne, COUDERC Etienne</b>	Etienne COUDERC, d'Uzanges (Prinsuéjols), fait une donation à Etienne TEYSSIER, son neveu et filleul, dudit lieu, ce qui lui est dû pour la restitution des fruits sur les biens ayant appartenu à feus Guinet COUDERC et Béatrice CHAULIAC, ses père et mère, comme ayant droit et cause de Pierre, Jean et Jeanne COUDERC, ses frères et soeur. Somme à lui adjugée par sentence des officiers de la comté de Peyre et du baronnat de Marchastel ; il lui revient 3/12èmes de ces biens, suivant le nombre d'enfants. Fruits à récupérer sur l'héritage.	
3E411 Me Bout (271)	18/06/1667	partage	Uzanges (Prinsuéjols)	<b>TEYSSIER Jean et Antoinette</b>	Jean TEYSSIER et Etienne COUDERC, beaux-frères, d'Uzanges, d'une part ; Antoinette TEYSSIER, fille de Jean, d'autre. Ils ont chacun en indivis la moitié d'un bois et décident d'en faire le partage. Détail du partage et confronts.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (263A)	16/06/1667	émancipation	non indiqué	TEYSSIER Jean et Etienne	[brouillon sur feuille volante] Jean TEYSSIER, d'Uzanges, émancipe son fils, Etienne TEYSSIER. Présents, Etienne, Jean, Antoinette et Louise TEYSSIER, frères et sœurs.	
3E411 Me Bout (263C)	17/06/1667	donation-partage	Uzanges (Prinsuéjols)	TEYSSIER Jean, COUDERC Astruge	Jean TEYSSIER et Astruge COUDERC, mariés, habitants d'Uzanges (Prinsuéjols), ont eu 5 enfants, Etienne, Jean, Marguerite, Antoinette et Louise TEYSSIER. Ladite Marguerite TEYSSIER est mariée à Guillaume SERVANT. Au CM de ces derniers, la mère de la fiancée lui avait fait donation de la moitié de ses biens avec clause de ne faire autre héritier à la fin de ses jours. Entre-temps, elle a annulé cette clause et fait donation de l'autre moitié de ses biens audit Etienne., lequel a refusé. Puis, ledit TEYSSIER, par acte du 02/02/1662, a donné tous ses biens audit Etienne, leur fils. Considérant ce jour que les enfants sont en âge de trouver un parti et pour leur faciliter les choses, les parents leur font donation de leurs droits de légitime à récupérer sur ladite Marguerite TEYSSIER.	
3E416 Me Bout (141)	14/07/1694	testament	Aumont	THERON Jeanne	Jeanne THERON, femme de Jean PRADET, du Villaret (la Chaze). Sépulture église paroissiale de la Chaze, tombe de ses prédécesseurs. En cas de décès prématuré de son mari, il désignera celui de ses enfants qui héritera d'elle.	
3E416 Me Bout (145)	18/07/1694	donation	Aumont	THERON Jeanne	Jeanne THERON, femme de Jean PRADET, habitante du Villaret (la Chaze), fait donation à Catherine PRADET, sa fillâtre, fille émancipée de Jean, toutes les terres qu'elle possède au terroir de la Combe, correspondant à établis chez Me SERVANT. ses droits de légitime établis chez Me SERVANT avec réserves suivantes : loger, nourrir sa marâtre, à défaut lui verser une pension annuelle	
3E416 Me Bout (209)	26/12/1694	quittance	Aumont	THERON Pierre et Guillaume	Guillaume THERON, laboureur, des Bessons, a reçu de Pierre THERON, son neveu, fils de feu Antoine, de Prativiala (Prinsuéjols), paiement d'une dette dudit feu Antoine contenue dans la transaction passée entre eux chez Me BOUT.	
3E416 Me Bout (494)	25/05/1696	achat	Aumont	THERON Pierre, LIBOUREL Pierre	Pierre LIBOUREL, laboureur, de Prativiala (Prinsuéjols), a vendu à Pierre THERON, laboureur, dudit lieu, un esconson de champ pour 23 livres payées comptant.	Le titre donne "Antoine THERON" et dans le texte "Antoine" est barré et remplacé par "Pierre".

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (226)	13/02/1693	accord	Aumont	<b>THEROND Antoine, THEROND Guillaume</b>	Guillaume THERON, des Bessons, et Antoine THEROND, de Pratviala [Prinsuéjols], son frère, étaient en procès devant les officiers de Peyre pour la succession de Jean THEROND, leur frère, décédé ab intestat, et sur laquelle ledit Guillaume demandait 1/5ème (un legs fait par feu Pierre THEROND, leur père, et 1/6ème des biens de feu Marguerite VALAT, leur mère, décédée ab intestat, ainsi que sa part de la succession ab intestat d'autre feu Pierre THEROND, leur frère. Argument contraire, la constitution faite à son CM du 8/2/1679 avait soldé tous les comptes. Finalement, accord. Guillaume recevra 135 livres.	
3E415 Me Bout (119)	15/07/1692	achat	Aumont	<b>TICHIT André, BOULET Philibert dit MERLE</b>	Philibert BOULET dit MERLE, de Rezimbal (Javols), a vendu à André TICHIT, del Cros (ibidem), un esconson de pré pour 13 livres. Le prix est couvert par la dette pour achat d'une vache.	
3E413 Me Bout (282)	10/01/1675	CM	Fontanes (Saint-Sauveur-de-Peyre)	<b>TICHIT André, CHASSARIC Marguerite</b>	André TICHIT, fils de feu Antoine TICHIT + et de Barbe LAURENS, d'Aubigeyres (Saint-Sauveur-de-Peyre), avec Marguerite CHASSARIC, seconde du nom, fille de Jacques CHASSARIC et Antoinette ROUX, de Fontanes (ibidem). La dot : 400 livres, une brebis, une velle de 2 ans, 2 robes, une couverture, 2 draps. La mère du fiancé lui remet le fidéi-commis confié par son feu mari et lui fait donation, avec les réserves habituelles, de ses biens propres. Préserve les droits d'Antoine TICHIT, son autre fils.	
3E415 Me Bout (452)	26/03/1693	délégation	Aumont	<b>TICHIT André, RAMADIER Jacques</b>	Jacques RAMADIER, seigneur du Claux, des Bros (la Chaze), a cédé à André TICHIT, du Cros (Javols), 89 livres à prendre à Jean CHARDAYRE sur ce que ce dernier lui doit par contrat de vente passé entre eux chez Me TRICAL. Délégation faite par ledit RAMADIER pour même somme qu'il doit audit TICHIT. Témoin, Jean VYE, fils d'autre Jean.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 248.</b>
3E415 Me Bout (246)	26/03/1693	achat	Aumont	<b>TICHIT André, RAMADIER Jacques, VYE Jean</b>	Jacques RAMADIER, seigneur du Claux, des Bros (la Chaze), a vendu pour 530 livres à André TICHIT, du Cros (Javols), un pré situé au terroir de Beuregard (localisation cadastrale). Somme que le vendeur délègue pour être payée par l'acheteur à messire Jean VYE, fils d'autre Jean, ici présent, à qui RAMADIER doit pareille somme. Enfin, Jean VYE remet cette somme à TICHIT sur + grande dont il est débiteur pour l'achat d'une maison le 19/03/1676 chez feu Me CHASTANG. Voir aussi obligations des 28/02/1681, 18/04 et 11/06/1682 chez Mes BONNAL, GRANIER et SAUMADE.	
3E411 Me Bout (68)	17/07/1664	reconnaissance	Javols	<b>TICHIT Anne, RAMADIER Antoine</b>	Antoine RAMADIER, fils d'Antoine [et de Louise RAMADIER], du Crouzet (Aumont), a reçu d'Anne TICHIT, sa fiancée, [fille de Vidal et Marie BOULET, de Longuesagne (Javols)], 200 livres sur les sommes constituées au CM (même registre photo 66). Rédigé chez Philippe TROCELLIER.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (344)	17/07/1695	quittance	Aumont	<b>TICHIT Claude, TROUCELLIER Jean et autre Jean</b>	Jean et autre Jean TROUCELLIER, frères, de Tiracols (Javols), ont reçu de Claude TICHIT, fils de feu André, du Cros (ibidem) des arrérages de censive dus pour un pâtural et un champ acquis par ledit feu André.	
3 E 414 Me Bout (186)	17/04/1689	quittance	Aumont	<b>TICHIT François, MEISSONNIER François</b>	François MEISSONNIER, mari de marguerite MONTEIL, d'Aumont, a reçu de François TICHIT, mari d'Antoinette ITIER, icelle héritière de feu Antoine MONTEIL, d'Aubigeyres, 26 livres suite à rémission dans acte du 13/01/1682 chez Me BOUT. <b>[photo 165 il y a un François "MONTANIER", d'Aumont, comme mari d'une Marguerite MONTEIL d'Aubugeirettes (Javols)" au lieu de "Aubigeyres" (Saint-Sauveur-de-Peyre)]</b>	
3E411 Me Bout (159)	04/04/1666	accord	Aumont	<b>TICHIT François, RAMADIER Antoine</b>	Feu Vidal TICHIT, en son testament du 26/09/1643 avait légué à Anne TICHIT, sa fille, 100 livres et fait héritière Marie BOULET, sa femme, en fidéi-commis à restituer à l'un des enfants. Avant de décéder, Marie BOULET testa le 10/07/1650, légua 300 livres (dont les 100) à Anne et fit héritier universel François TICHIT, le fils, à qui elle rendait le fidéi-commis. Puis, en son CM avec Antoine RAMADIER, du Crouzet, ladite Anne TICHIT s'est constituée en tous ses biens, dont lesdites 300 livres... qui ne furent pas payées. D'où l'éventualité d'un procès et l'accord amiable qui s'ensuit en transigeant sur 270 livres.	
3E411 Me Bout (170)	16/05/1666	quittance	Aumont	<b>TICHIT François, RAMADIER Antoine</b>	Antoine RAMADIER, fils de feu Antoine, du Crouzet (Aumont), a reçu de François TICHIT, de Longuesagne (Javols), paiement d'une dette contenue en un contrat reçu par Me BOUT.	
3E413 Me Bout (21)	08/12/1672	dot (quittance de)	Aumont	<b>TICHIT François, RAMADIER Antoine</b>	Antoine RAMADIER, mari de Anne TICHIT, du Crouzet (Aumont), a reçu de François TICHIT, de Longuesagne (Javols), 60 livres sur la transaction passée entre eux le 04/04/1666 chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (170)	07/01/1674	quittance	Aumont	<b>TICHIT François, RAMADIER Antoine</b>	Antoine RAMADIER, fils de feu Antoine RAMADIER [et de Louise RAMADIER], du Crouzet (Aumont), a reçu de François TICHIT, de Longuesagne [Javols], 20 livres sur ce qui était prévu au contrat d'accord chez Me BOUT (même registre photo 168).	
3E416 Me Bout (513)	04/07/1696	testament	Couffinet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>TICHIT Pierre</b>	Pierre TICHIT, laboureur, de Couffinet (Sainte-Colombe-de-Peyre), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale. Legs à ses fils, André, Jean, autre Jean et autre Jean, eus avec Marguerite HOSTALIER, sa femme. A ses filles, leurs sœurs, Antoinette et Jeanne TICHIT. Héritière universelle, sadite femme, en fidéi-commis à rendre à André, le fils aîné. Parmi les témoins, Jacques TICHIT, marchand, de Saint-Léger-de-Peyre.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (132)	14/06/1671	achat	Aumont	<b>TINEL François et Guillaume, TOURNAMIRE Barthélemy</b>	Barthélemy TOURNAMIRE, travailleur, habitant Aumont, a vendu pour 24 livres à François et Guillaume TINEL, père et fils, marchands, d'Aumont, un esconson de champ, en tant moins de laquelle somme ledit vendeur se trouve payé de la somme de 20 livres que feu Jean CROUZET, son beau-père, devait audit François TINEL par acte du 17/11/1658 chez Me François DALLE. Le reste, 4 livres, achève le paiement d'une obligation consentie par feu Catherine BONNIOL et Marguerite CROUZET, femme dudit vendeur, et ladite BONNIOL veuve dudit feu CROUZET (acte du 24/01/1661 chez Me Jean CHASTANG). Rédigé chez Jean VYE, hôte.	
3E412 Me Bout (63)	27/03/1671	quittance	Aumont	<b>TINEL François, MICHEL Jean</b>	Jean MICHEL, habitant Marvejols, mari de Marguerite BROS, a reçu de François TINEL, marchand d'Aumont, 14 livres qu'elle s'était chargée de payer lors de l'achat d'un esconson de champ qu'elle fit à Antoine BRUN par acte chez Me BOUT le 09/12/1668. Cette somme était à payer sur la dot promise à Marguerite BROS.	
3 E 414 Me Bout (129)	15/03/1689	testament	Aumont	<b>TINEL Guillaume</b>	Guillaume TINEL, marchand, d'Aumont, malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, cimetièrre de l'église paroissiale d'Aumont. A Valentin et François TINEL, ses fils et de feu Jeanne VALENTIN, sa femme, 1200 livres à chacun. A sa fille aînée, Marguerite TINEL, 1500 livres. A Jeanne TINEL, sa seconde fille, 1200 livres. Leur feuè mère avait testé chez Me BOUT. A sa soeur, Jeanne TINEL plus vieille, la possibilité de demeurer dans sa maison toute sa vie avec la charge d'entretenir la maison et s'occuper des enfants. Héritier universel, Noël VALENTIN, juge du Monastier, son beau-frère, en fidéi-commis à rendre audit Valentin TINEL, son fils aîné, à défaut, audit François TINEL. Suit un inventaire sur 25 pages, extrêmement détaillé, des biens et des papiers, avec nombreux noms cités et références d'actes.	
3E412 Me Bout (48)	10/02/1671	CM	Chanac	<b>TINEL Guillaume et VALENTIN Jeanne</b>	Guillaume TINEL, marchand, fils émancipé hier de François et de Béatrice GRAS, d'Aumont, avec Jeanne VALENTIN, fille d'Antoine et de feu Béatrice ROLLAND, de Chanac. La fiancée assistée de son père et de son frère, Me Noè VALENTIN, notaire, icelui donataire de leur père et héritier de leur feuè mère, ladite ROLLAND. La dot : 1900 livres, robe et cotillon, coffre en noyer avec serrure. Le père du fiancé fait à son fils donation de la moitié de ses biens. Rédigé chez les VALENTIN. Parmi les témoins, Pierre VALENTIN, notaire royal du Vestit.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (151)	18/11/1673	quittance	Aumont	<b>TINEL Guillaume, TINEL Isabeau</b>	Isabeau TINEL, veuve de Jean GOUNY +, d'Aumont, a reçu de François et Guillaume TINEL, père et fils, d'Aumont, 379 livres, 5 brebis de port, un cotillon, selon CM du 21/02/1658 chez Me DALLE, notaire d'Aumont. Partie de cette somme, ladite TINEL la donne à messire Pierre GOUNY, prêtre et vicaire d'Aumont, pour ses droits de légitime suite au contrat passé entre eux le 29/09/1672 chez Me BOUT.	
3E412 Me Bout (328)	10/11/1672	quittance	Aumont	<b>TINEL Isabeau, GOUNY Pierre</b>	Messire Pierre GOUNY, prêtre et vicaire d'Aumont, a reçu d'Isabeau TINEL, [sa belle-soeur], veuve de Jean GOUNY, d'Aumont, des mains de Guillaume TINEL, frère d'Isabeau, marchand, d'Aumont, 60 livres sur plus grande somme contenue au contrat de transaction passé entre eux chez Me BOUT [voir même registre photo 312].	
3E413 Me Bout (150)	14/11/1673	quittance	Aumont	<b>TINEL Isabeau, GOUNY Pierre</b>	Messire Pierre GOUNY, prêtre et vicaire d'Aumont, a reçu d'Isabeau TINEL, veuve de Jean GOUNY +, d'Aumont, absente, représentée par Guillaume TINEL, son frère, 240 livres pour reste contenu au contrat de transaction passé entre eux le 29/09/1672 chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (332)	25/07/1693	testament	Aumont	<b>TINEL Jeanne</b>	Jeanne TINEL, fille de feu François TINEL, marchand, d'Aumont, malade. Sépulture dans l'église paroissiale d'Aumont. A François, fils de feu Guillaume, et Jeanne TINEL, ses neveu et nièce, 80 livres. A Margot TINEL, son autre nièce, femme de DALMAS, 30 livres. A Margot DUMAZEL, fille de Philippe, sa petite-nièce, 6 livres. Legs aux prêtres pour des messes. Héritier universel, Valentin TINEL, son neveu.	
3E416 Me Bout (194)	10/12/1694	testament	Aumont	<b>TINEL Jeanne</b>	Jeanne TINEL, fille de feu Guillaume, d'Aumont. Malade. Sépulture dans l'église paroissiale. Legs aux prêtres pour réparations de l'église et pour des messes. Legs à François TINEL, son frère, encore en âge de pupillarité. Frère aîné, Valentin TINEL. Héritière universelle en fidéi-commis, Jeanne TINEL vieille, sa tante et marraine, d'Aumont. Elle devra, à la fin de ses jours ou quand bon lui semblera, transmettre cet héritage audit Valentin, et, en cas de pré-décès de celui-ci, à l'héritier qu'il aura désigné. Parmi les témoins, Pierre DALLE, apothicaire, les frères François et Jean COMBETTES, François ASTRUC, voiturier.	
3E412 Me Bout (186)	06/12/1671	donation	Aumont	<b>TINEL Pierre</b>	Agnès TINEL, femme d'Antoine BONFILS, de la Bastide (Étables), fait donation à son frère, Pierre TINEL, marchand, pour services rendus, la moitié des sommes à elle reconnues par son mari et son beau-père, N.N. BONFILS. Elle en garde l'usufruit.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (46)	18/04/1692	procuration	Aumont	<b>TINEL Valentin</b>	Valentin, Marguerite et Jeanne TINEL, enfants de feus Guillaume et demoiselle Jeanne VALENTIN, assistés de François GACHON, leur curateur ad lites, agissant tant pour lui que pour François TINEL, leur frère, tous succédant en partie aux biens de feu Noël VALENTIN et créanciers en la succession de celui-ci, ont donné procuration spéciale et générale à Pierre DOLSAN, bourgeois, de Chanac, pour, conjointement avec demoiselle Marie VALENTIN, veuve de Pierre DONNAREL, aussi succédante et créancière comme dessus, procéder à la liquidation des hypothèques et créances.	
3E415 Me Bout (326)	07/07/1693	achat	Aumont	<b>TINEL Valentin, CARROL Antoinette</b>	Valentin TINEL, fils et héritier de feu Guillaume, marchand, d'Aumont, a reçu d'Antoinette CARROL, veuve d'Antoine BRUN, dudit lieu, 687 livres pour 7 obligations des 5/12/1683, 25/04/1684 (2), 06/10/1687, 07/07/1682 chez feu Me Noël VALENTIN, 18/10/1686, chez Me GRANIER, et 11/08/1688 chez feu Me BONNAL, notaire de Villeroussel.	
3E416 Me Bout (322)	20/06/1695	accord	Aumont	<b>TINEL Valentin, CARROL Antoinette</b>	Antoinette CARROL, veuve d'Antoine BRUN, et messire Valentin TINEL, tous deux habitants d'Aumont. Ledit feu BRUN avait vendu à feus François et Guillaume TINEL, ses père et aïeul, 1 pré et 2 champs les 22/06 et 24/11/1664 chez feu Me Jean CHASTANG. Ladite CARROL considérant que c'était dans sa légitime et que ce ne pouvait être aliéné, avait attaqué ledit feu BRUN devant es officiers de Peyre qui lui ont donné raison et restitué ses biens. Elle espérait en plus les dépens et restitution de fruits, ce que refusait ledit TINEL car elle avait laissé passer 10 ans après le décès dudit BRUN. Argent d'ailleurs employé légitimement par lesdits feus TINEL (actes concernant Jean MICHEL, mari de Marguerite BROS, chez Me SAUMADE et Me BOUT, et acte du 03/02/1660 chez feu Me BOUCHARENC). Finalement, accord amiable.	
3E415 Me Bout (182)	04/01/1693	quittance	Aumont	<b>TINEL Valentin, GACHON François, MAGNE Guillaume, ESTEVENON Guillaume</b>	Valentin TINEL, fils et héritier de feu Guillaume et de demoiselle Jeanne VALENTIN, assisté de François GACHON, praticien, son curateur ad lites, d'une part ; Guillaume MAGNE et Guillaume ESTEVENON, beau-père et beau-fils, de Rouchadel (Saint-Sauveur-de-Peyre), d'autre. Ces derniers jouissent par arrentement de la métairie de Rouchadel qui a appartenu à feu Noël VALENTIN, juge du Monastier. Evoquée, demoiselle Marguerite TINEL, soeur de Valentin. Plusieurs pages de détails financiers à voir dans l'acte avec référence à une quittance chez Me BOUT le 13/06/1691 et chez Me CHASTANG du 16/11/1691.	
3E415 Me Bout (57)	24/04/1692	procuration	Aumont	<b>TINEL Valentin, TINEL Marguerite, TINEL Jeanne, VALENTIN Jeanne</b>	Voir photo 46 même registre le 18/04/1692 procuration du même type par les mêmes. Ici il y a une lacune sur le nom de celui à qui est faite la procuration.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (100)	27/05/1671	obligation	Marvejols	<b>TONDUT Agnès, BESSEYRE Guillaume</b>	Guillaume BESSEYRE, de Ressouches, reconnaît devoir à Agnès TONDUT, fille de feus François et Marguerite MOULIN, demeurant à Brense (Saint-Chély-d'Aubrac-12 diocèse de Rodez), une somme contenue au contrat passé entre eux ce jour (photo 97 même registre).	
3E415 Me Bout (5)	07/02/1692	CM	Aumont	<b>TOURNEMIRE Antoine et FOURNIER Jeanne</b>	Antoine TOURNEMIRE, fils de feu Pierre et de Jeanne SEGUIN, de la Pinhède (la Chaze-de-Peyre), avec Jeanne FOURNIER, fille de feu Jean et de Marguerite BRUN, dudit lieu. Jean FOURNIER, frère de la fiancée, donataire de leur mère, fait une dot de 200 livres. La fiancée apporte aussi les 100 livres qu'elle a gagnées de son travail. Outre la donation faite à son fils (acte chez Me BOUT), la mère du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens. Antoine FOURNIER, des Fonts, autre frère de la fiancée, apporte 3 livres. Parmi les témoins, André TOURNEMIRE, frère du fiancé.	
3E416 Me Bout (467)	20/04/1696	quittance	Aumont	<b>TOURNEMIRE Antoine, PELLEGRIN Pierre</b>	Pierre PELLEGRIN, marchand, de Lasbros (la Chaze), a a reçu d'Antoine TOURNEMIRE, fils de feu Pierre, de la Pignède (ibidem), 99 livres dont ledit TOURNEMIRE et sa mère, Jeanne SEGUIN, lui étaient débiteurs pour hypothèque d'une terre par acte chez Me SERVANT du 01/01 dernier et 24 livres pour autre obligation (chez Me SERVANT au mois de janvier dernier).	
3E415 Me Bout (56)	23/04/1692	quittance	Aumont	<b>TOURNEMIRE Jean, DALMAS Jean</b>	Sieur Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, a reçu de Jean TOURNEMIRE, du Fau, 20 livres dont il lui était débiteur conjointement avec Jean AMBERT, de la Chaze-de-Peyre, pour reste de 51 livres contenues en l'obligation du 14/04/1679 chez Me BOUT, les autres 31 livres ayant été payées par Jeanne SEGUIN, veuve de Pierre TOURNEMIRE (quittance du 22/10 dernier). Référence aussi à une obligation consentie par feu Antoine TOURNEMIRE en faveur de feu Me Antoine DALMAS le 24/01/1658	
3 E 414 Me Bout (193)	24/04/1689	travaux	Aumont	<b>TOURNEMIRE Jean, THERET Michel</b>	Jean TOURNEMIRE jeune, des Bros, confie des travaux au prix de 20 livres à Michel THERET, maçon, d'Aumont. Il doit lui fournir le matériel et lui paye 5 livres de sa poche et 15 livres par une obligation que lui a consentie ce jour Jean FOURNIER, de la Pinhède. Si ledit THERET ne fournit pas les matériaux, le maçon sera fondé à quitter le travail jusqu'à ce qu'il les ait obtenus et avec des dommages et intérêts pour la période d'arrêt.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (719)	21/01/1691	testament	Chancelades (Aumont)	<b>TOURNEMIRE Marie</b>	Marie TOURNEMIRE, veuve de Jean SOULIER, habitant à présent à Chancelades (Aumont), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont. Legs au curé d'Aumont, Jean BOULET, de 33 livres dues par Guillaume VALY, neveu d'autre Guillaume VALY, d'Aubigeyres. Ce sera pour des messes. Legs pour des messes aussi au curé de Sainte-Colombe-de-Peyre. 17 livres à son neveu, François VEYRES, de la Besseyre. Legs à Barthélemy TOURNEMIRE, son frère, d'Aumont ; à Anne TOURNEMIRE, femme de Jean ASTRUC, de Monteils ; à Catherine TOURNEMIRE, fille dudit Barthélemy ; à Marguerite TOURNEMIRE, femme d'André BROS, de Charmals [Fau-de-Peyre]. Héritière universelle, Marguerite TOURNEMIRE, sa soeur, veuve de Jean VEYRES, de Nozières, en fidéi-commis à remettre à Jacques VEYRES, son fils, neveu de la testatrice.	
3 E 414 Me Bout (39)	10/12/1688	testament	Chancelades (Aumont)	<b>TRAUCHESSEC Jean</b>	Jean TRAUCHESSEC, laboureur, de Chancelades (Aumont), malade, alité. Sépulture tombe de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale d'Aumont. Legs à Jean, Jeanne, Marie et autre Jeanne TRAUCHESSEC, ses enfants et de Jeanne SARRUT, sa femme, 36 livres à chacun. Héritière universelle, Jeanne TRAUCHESSEC, sa fille aînée, femme de Jean CHARRAYRE. Témoins, des habitants de Chancelades, Etienne DALLE, laboureur, Pierre SAVY, Mathieu JOUVE, Jean BROS dit ROCHE, et Blaise DALLE, aussi laboureur, du Bouschet, habitant Chancelades.	
3E411 Me Bout (41)	04/03/1664	quittance	Marvejols	<b>TRAUCHESSEC Jean, SARRUT Blaise</b>	Blaise SARRUT, du Mazel (Rimeize), a reçu de Jean TRAUCHESSEC, son beau-frère, de Chancelades (Aumont), 60 livres sur le legs fait par feu Jean SARRUT, son père. Présent, Guillaume SARRUT, de Chancelades, frère de Blaise. Rédigé dans la rue de Marvejols devant la boutique de sieur BOYER, greffier.	
3E412 Me Bout (151)	24/08/1671	accord	Aumont	<b>TRIAT Antoine, BRASSAC Jean</b>	Jean BRASSAC, beau-fils et donataire d'Antoine SEGUIN, de la Pinhède, d'une part, Antoine TRIAT, dudit lieu, d'autre part, sont en instance de procès, les premiers réclamant 10 setiers 2 cartons de seigle au second en vertu d'un contrat d'arrentement du 21/05/1641. Arguments contraires. On finit par un accord amiable.	
3E413 Me Bout (86)	15/05/1673	quittance	Aumont	<b>TRIAT Etienne, GIBERT Jean</b>	Jean GIBERT, natif de Nozières (Aumont), habitant à présent Lespinas (Servières), a reçu d'Etienne TRIAT, de Nozières, son beau-frère, 18 livres sur le legs à lui fait par feu Jeanne ROUCHEYRE +, sa mère, en son testament reçu par Me BOUT.	
3E411 Me Bout (87)	10/02/1665	reconnaissance	Nozières (Aumont)	<b>TRIAT Etienne, ROCHER Jeanne</b>	Jeanne ROCHER, veuve de Jean GIBERT, a reçu 33 livres d'Etienne TRIAT, son beau-fils, de Nozières.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (255)	12/07/1689	CM	Aumont	<b>TRIAT Jean et BOUT Catherine</b>	Jean TRIAT, fils d'Etienne et de feu Catherine GIBERT, de Nozières (Aumont), avec Catherine BOUT, fille d'Antoine et de feu Jeanne RAMADIER, de la Chaze-de-Peyre. La fiancée apporte la maison et autres biens donnés par feu Louise BOUT, sa tante, ainsi que sa part dans la succession de sa mère, décédée ab intestat.	
3E416 Me Bout (036)	21/3/1694	quittance	Aumont	<b>TRIAT Jeanne, VIE Jean dit Roquetaillade</b>	Jean VIE dit Roquetaillade, muletier, du bourg d'Aumont, reçoit, suite à divers jugements, de Jeanne TRIAT, veuve de Antoine MAUREL, de Nozières, paroisse d'Aumont, une somme que feu Etienne TRIAT, père de Jeanne, devait audit VIE.	
3E416 Me Bout (073)	07/05/1694	quittance	Aumont	<b>TRIAT Jeanne, VIE Jean dit Roquetaillade</b>	Jeanne TRIAT paie une dette suite à sentence de M.M. les Officiers de Peyre et jugements présidiaux.	
3E415 Me Bout (337)	02/08/1693	donation	Aumont	<b>TROCELLIER Agnès, COMBETTES Jean</b>	Agnès TROCELLIER, fille de feu Jean, de Longuesagne (Javols), pour services rendus par son proche voisin, Jean COMBETTES, lui fait donation, contre 30 livres, d'une maison sise audit lieu, sous la réserve qu'elle puisse se servir de la moitié de la maison et du jardin sa vie durant. [On voit dans l'acte suivant, photo 338, même registre, qu'Agnès TROCELLIER a eu un fils naturel. Dudit COMBETTES ?].	
3 E 414 Me Bout (398)	27/01/1690	procuration	les Bros (la Chaze-de- Peyre)	<b>TROCELLIER Agnès, HOSTALIER Jean</b>	Agnès TROCELLIER, femme de Jean HOSTALIER, des Bros (la Chaze-de-Peyre), donne procuration générale à son mari pour se rendre au Malzieu et y autoriser le CM de leur fils, Joseph HOSTALIER, avec Hélix HERMET, des Couffours (le Malzieu) ainsi qu'au mariage de leur fille, Marguerite HOSTALIER, avec Jean HERMET, dudit lieu. Elle dote sa fille de 110 livres et fait à son fils donation de la moitié de ses biens en préciput et avantage sur l'autre moitié. Présents, Jacques et Jean HERMET, père et fils, laboureurs, dudit lieu.	
3E416 Me Bout (081)	12/05/1694	vente	Aumont	<b>TROCELLIER Antoine, BOIGEON Jean</b>	Jean BOIGEON, habitant de Tiracols [paroisse de Javols], vend à Antoine TROCELLIER, du même lieu, des fruits d'un pré et de 2 champs pour le temps et terme de 5 années et 5 cueillettes. Caractéristiques de ces terres. Prix et conditions de la vente.	
3E416 Me Bout (399)	07/12/1695	testament	Tiracols (Javols)	<b>TROCELLIER Gabrielle</b>	Gabrielle TROCELLIER, fille de feu Jean, de Tiracols (Javols), malade. Sépulture au cimetière paroissial de Javols. Legs à Gabrielle BONNET, sa nièce et filleule, de Tiracols, un champ. Situation cadastrale. Héritière universelle, Marguerite TROCELLIER, femme de Denis PAGES, de Tiracols. Parmi les témoins, Jean TROCELLIER dit MISSAU, Jean TROCELLIER vieux, Guillaume et Jean TROCELLIER, fils de Guillaume, tisserands.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (891)	04/07/1691	donation	Tiracols (Javols)	TROCELLIER Gabrielle, Jeanne et Marguerite	Gabrielle et Jeanne TROCELLIER, de Tiracols (Javols), à Marguerite TROCELLIER, fille naturelle de autre Marguerite TROCELLIER, dudit lieu, leurs maison, jardin et meubles dudit lieu et des terres avec cette seule réserve de pourvoir en jouir leur vie durant.	
3E416 Me Bout (067)	02/05/1694	achat	Aumont	TROCELLIER Guillaume et Jean jeune	Jean TROCELLIER jeune, de Tiracols, paroisse de Javols, fils de Pierre, vend un champ à Guillaume TROCELLIER, laboureur, du même lieu. Situation, prix, conditions d'achat.	
3E416 Me Bout (122)	14/06/1694	ratification	Aumont	TROCELLIER Guillaume et Jean vieux	Jean TROCELLIER vieux, de Tiracols, sachant que son père, Pierre TROCELLIER, avait vendu un champ à Guillaume TROCELLIER, son oncle [description, situation cadastrale] (2 actes des 15/08/1667 chez feu Me PLANCHON et 05/07/1671chez feu Me ALARY), qu'il y avait, pour un reste à payer, contestation par l'acheteur auprès du sénéchal de Nîmes, mais que l'acheteur y a renoncé, ledit Jean TROCELLIER vieux confirme la vente pour une moitié du champ , l'autre moitié ayant été payée à Jean TROCELLIER jeune par l'acheteur.	
3E415 Me Bout (387)	27/12/1693	achat	Aumont	TROCELLIER Guillaume, TROCELLIER Jean	Jean TROCELLIER jeune, fils émancipé de Pierre, de Tiracols (Javols), a vendu à Guillaume TROCELLIER, son oncle, dudit lieu, pour 57 livres la moitié d'une petite maison sise audit lieu (confronts). Régulé comptant.	
3E415 Me Bout (421)	15/02/1694	achat	Aumont	TROCELLIER Guillaume, TROCELLIER Jean	Jean TROCELLIER, second du nom, de Tiracols (Javols), a vendu à Guillaume TROCELLIER, son oncle, dudit lieu, la moitié d'une petite maison et d'un champ (confronts).	
3E415 Me Bout (54)	23/04/1692	bail en paiement	Aumont	TROCELLIER Guillaume, TROCELLIER Jean jeune	Jean TROCELLIER jeune, de Tiracols (Javols), a donné à Guillaume et Pierre TROCELLIER, ses frères, ledit Guillaume présent, un pré et un champ (localisation cadastrale) en paiement d'une somme de 123 livres dont il leur était débiteur, dont 72 livres pour leurs droits de légitime, se réservant de payer lesdites 123 livres à leurs soeurs, Marie et Marguerite TROCELLIER, héritières de leur mère commune, feue Isabeau PEPIN. Les 2 frères jouiront des terres jusqu'à ce que Jean jeune leur ait payé ladite somme.	
3E415 Me Bout (55)	23/04/1692	échange	Aumont	TROCELLIER Guillaume, TROCELLIER Jean jeune	Les mêmes que dans l'acte précédent procèdent à un échange de terres. Localisation cadastrale.	
3E415 Me Bout (84)	08/06/1692	achat	Aumont	TROCELLIER Guillaume, TROCELLIER Jean jeune	Jean TROCELLIER jeune, de Tiracols (Javols), a vendu à Guillaume TROCELLIER, laboureur, dudit lieu, un champ (confronts) au prix de 70 livres.	
3 E 414 Me Bout (32)	08/12/1688	achat	Aumont	TROCELLIER Guillaume, TROCELLIER Jean jeune	Jean TROCELLIER jeune, de Tiracols (Javols), a vendu à Guillaume TROCELLIER, son oncle, dudit lieu, une partie de grange attenante à la maison de l'acheteur.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (33)	08/12/1688	achat	Aumont	TROCELLIER Guillaume, TROCELLIER Jean jeune	Jean TROCELLIER jeune, de Tiracols (Javols), a emprunté sur 6 ans à Guillaume TROCELLIER, dudit lieu. En garantie il donne en jouissance une partie de sa grange dans laquelle Guillaume fera à ses frais un mur de séparation. Le vendeur, mari de Marguerite PANTEL, était débiteur envers feu Pierre PANTEL, son beau-père. <b>[feuille volante]</b>	
3 E 414 Me Bout (163)	21/03/1689	quittance	Aumont	TROCELLIER Guillaume, TROCELLIER Jean jeune	Jean TROCELLIER jeune, de Tiracols (Javols), a reçu de Guillaume TROCELLIER, dudit lieu, une somme prévue au contrat passé entre eux le 08/12 dernier.	
3E415 Me Bout (79)	22/05/1692	quittance	Aumont	TROCELLIER Guillaume, TROCELLIER Jean vieux	Jean TROCELLIER vieux, fils émancipé de Pierre, de Tiracols (Javols), a vendu à Guillaume TROCELLIER, son oncle, dudit lieu, un jardin sis au terroir de Prévenchères [localisation cadastrale].	
3E416 Me Bout (460)	04/04/1696	achat	Aumont	TROCELLIER Guillaume, TROCELLIER Jean vieux	Jean TROCELLIER vieux, laboureur, de Tiracols (Javols), a vendu à Guillaume TROCELLIER, son oncle, dudit lieu, un champ. Description, situation cadastrale. Une partie du prix est payée par les droits de légitime dus audit Guillaume sur les biens de feu Gabrielle BRUN, sa mère ; l'autre partie par l'argent dû par autre Jean TROCELLIER jeune. Il ne reste donc à payer que 10 livres sur 82, réglées immédiatement.	
3E415 Me Bout (379)	18/12/1693	testament	Aumont	TROCELLIER Isabeau	Isabeau TROCELLIER, veuve de Jacques MAGNE, de Longuesagne (Javols), malade. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale de Javols, tombe de ses prédécesseurs. A leurs fils, Philippe et Pierre MAGNE, donation de 5 sols faite précédemment. A leurs autres fils, Guillaume et Jacques MAGNE, 60 livres (échancier). A Guillaume MAGNE, son filleul, fils de Pierre, 10 livres. Héritière universelle, Isabeau MAGNE, leur fille.	
3E412 Me Bout (88)	04/05/1671	testament	le Cheylaret (Javols)	TROCELLIER Jean	Jean TROCELLIER vieux, du Cheylaret (Javols), malade, gît au coin du feu. Sépulture non désignée mais honneurs funèbres selon la coutume de ladite paroisse. Legs à Jean, autre Jean et Philippe TROCELLIER, ses fils, et à Jeanné et Marie, ses filles, et de feu Louise BOUCHARENC, sa 1ère femme : 6 livres à chacun et chacune, ainsi que la part qui leur peut revenir sur la part de leur autre fille, feu Philippe TROCELLIER, sur la biens de leur feu mère. Legs à autre Philippe TROCELLIER, laboureur, son autre fils et de feu Astruge PIGNEDE, sa seconde femme, 6 livres. Héritière universelle, Marguerite TROCELLIER, son autre fille et de ladite feu PIGNEDE, à laquelle il rend le fidéi-commis laissé par cette dernière lors de son testament chez Me BOUCHARENC. Rédigé chez Jean TROCELLIER jeune, fils du testateur. L'acte est suivi de 2 brèves déclarations.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (587)	09/08/1690	testament	Tiracols (Javols)	TROCELLIER Jean	Jean TROCELLIER, fils de feu Blaise, de Tiracols (Javols), malade. Sépulture tombe de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale de Javols. Legs à son fils, Antoine TROCELLIER, 2000 livres, ses droits de légitime et la succession de sa feuë mère, [lacune] TROCELLIER, 1ère femme du testateur. A Jeanne PIGNEDE, sa seconde femme, une pension annuelle. Héritière universelle, Jeanne TROCELLIER, sa fille du 1er lit. Parmi les témoins, Jean TROCELLIER vieux, fils de Pierre, et Antoine TROCELLIER dit Soldat. Une liste de débiteurs suit l'acte ainsi qu'un inventaire. Parmi les débiteurs, une Agnès TROCELLIER dite MAGNETTE, un Antoine TROCELLIER dit CLERGUE.	
3E415 Me Bout (364)	16/10/1693	achat	la Tuile (Aumont)	TROCELLIER Jean dit MISSAU, TROCELLIER Gabrielle, TROCELLIER Jeanne	Gabrielle et Jeanne TROCELLIER jeune, [sœurs], de Tiracols (Javols), ont vendu pour 15 livres à Jean TROCELLIER dit MISSAU, fils de feu Blaise, dudit lieu, un petit jardin. Confronts.	
3E416 Me Bout (457)	03/04/1696	quittance	Aumont	TROCELLIER Jean dit MISSAU, TROCELLIER Jean vieux	Jean TROCELLIER vieux, fils émancipé de Pierre, de Tiracols (Javols), a reçu de Jean TROCELLIER dit MISSAU, pour reste à payer du contenu du contrat passé entre eux le 29/04/1693 chez Me BOUT. Il s'agit d'arrrages de censive.	
3E412 Me Bout (316)	29/09/1672	accord	Aumont	TROCELLIER Jean dit SATGE, ROCHEBLANC Catherine	Catherine ROCHEBLANC a été mise enceinte par Jean TROCELLIER, fils d'autre Jean, de Longuesagne et a porté plainte en justice, réclamant "adjudication de provision". Les officiers de la comté de Peyre lui ont attribué 50 livres et permis la saisie pour paiement de 4 bêtes à cornes afin de les vendre. Jean TROCELLIER père s'y oppose : le bétail lui appartient et non à son fils. Réponse : le père est débiteur du fils depuis le décès ab intestat de Isabeau BOUQUET, sa 1ère femme, mère dudit fils, et pour 1/5 de ses biens estimés à 300 livres. Le père répond qu'il a l'usufruit de ces biens sa vie durant et qu'en outre il a déjà payé 24 livres à la ROCHEBLANC lors de sa 1ère grossesse (quittance chez Me PLANCHON) et qu'en plus, tous comptes faits, il ne restait rien à son fils sur les biens de sa mère. Accord amiable. Elle recevra 15 livres et 4 cartons de blé et le père fera un recours pour se rembourser sur les biens de son fils.	
3 E 414 Me Bout (270)	23/07/1689	arrentement	Aumont	TROCELLIER Jean et André, DALMAS Jean	Jean DALMAS, bourgeois, d'Aumont, a donné à ferme un pré à Jean et André TROCELLIER, frères, enfants émancipés de Pierre, des Bros, pour 3 ans, pour 47 livres et 3 charretées de foin par an. [Cet acte se trouve en double sur feuille volante (photo 270B)]	
3E412 Me Bout (150)	21/08/1671	remission	Aumont	TROCELLIER Jean et Philippe	Jean TROCELLIER, du Cheylaret (Javols) a cédé pour 10 livres à son frère, Philippe TROCELLIER, 10 livres à prendre aux héritiers de feu Jean TROCELLIER, leur père, due pour sa part sur le gain de survie de feu Louise BOUCHARENC, leur mère	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (512)	08/05/1690	rachat	Aumont	<b>TROCELLIER Jean jeune, ASTRUC Joseph</b>	Joseph ASTRUC, de Tiracols (Javols), d'une part, et Jean TROCELLIER jeune, fils de Pierre, dudit lieu, d'autre. Le second avait vendu au premier pour 102 livres un pastoral chez feu Me BLANQUET sous pacte de rachat promis sur papier libre. Jean TROCELLIER a assigné son acheteur pour exécution de sa promesse. On évite un procès. Détail de l'accord.	
3E411 Me Bout (260)	31/05/1667	quittance	Aumont	<b>TROCELLIER Jean jeune, BITON Jean</b>	Jean BITON, natif d'Aumont, à présent habitant et marié à Saint-Léger-de-Peyre, a reçu de Jean TROCELLIER jeune, mari d'Agnès BITON, pour le legs fait par Catherine BOURSIER, sa mère, belle-mère dudit TROCELLIER, en son testament chez Me Jean CHASTANG.	
3E413 Me Bout (191)	19/03/1674	partage	Aumont	<b>TROCELLIER Jean jeune, BOUQUET Pierre</b>	Jean TROCELLIER jeune, mari de Catherine BRASSAC, d'une part ; Pierre BOUQUET, mari d'Agnès BRASSAC, beau-frère, d'autre. Il y eut un partage entre ledit TROCELLIER et ladite Agnès BRASSAC des biens de feus Pierre BRASSAC + et Antoinette TICHIT +, père et mère d'Agnès et Catherine (acte chez Me MEISSONNIER, notaire de Saint-Sauveur-de-Peyre). Il y a des éléments en indivision, on complète le partage.	
3E415 Me Bout (388)	27/12/1693	quittance	Aumont	<b>TROCELLIER Jean jeune, MAGNE Guillaume</b>	Guillaume MAGNE, habitant et marié à Veyres (les Bessons), a reçu de Jean TROCELLIER jeune paiement de plusieurs obligations.	
3E415 Me Bout (294)	29/04/1693	accord	Aumont	<b>TROCELLIER Jean jeune, TROCELLIER Jean</b>	Jean TROCELLIER, fils de feu Blaise, de Tiracols, d'une part ; Jean TROCELLIER jeune, fils émancipé de Pierre, dudit lieu, d'autre. Ils sont tombés d'accord que les ventes faites par ce dernier audit fils de feu Blaise par actes des 25/09/1683 et le 30/11/1684. Mais, désaccord sur la valeur réelle. L'annulation d'obligations des 25/05/1691, 08/12/1688, 09/12/1689 permet de payer une compensation.	
3 E 414 Me Bout (46)	27/12/1688	achat	Aumont	<b>TROCELLIER Jean jeune, TROCELLIER Jean vieux</b>	Jean TROCELLIER plus vieux, de Tiracols (Javols), a vendu pour 21 livres une bournade [un taillis, des fourrés] à autre Jean TROCELLIER plus jeune, dudit lieu.	
3E413 Me Bout (316)	20/02/1675	CM	les Andes (Saint-Sauveur-de-Peyre)	<b>TROCELLIER Jean, AMARGER Antoinette</b>	Jean TROCELLIER, fis de Vidal TROCELLIER et de feu Jeanne RAMADIER +, du Cruzet (Aumont), avec Antoinette AMARGER, fille de Barthélemy AMARGER et de Marguerite ROUCHEYRE, des Andes (Saint-Sauveur-de-Peyre). La dot : entre autres, 320 livres, un coffre, une couverture, 2 draps, un tour, une paire de chardes, 13 bêtes à laine, une vache pleine. Le père du fiancé a remis à son fils, par acte chez Me Pierre VALENTIN, contre 120 livres, le fidéi-commis que lui avait confié sa feuve femme. Par le même contrat, le fiancé s'était engagé à payer à sa soeur germaine, Marie TROCELLIER, 240 livres.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (156)	09/11/1692	achat	Aumont	TROCELLIER Jean, ASTRUC Joseph	Joseph ASTRUC, de Tiracols (Javols), a vendu à Jean TROCELLIER, fils de feu Blaise, un pré et trois champs (localisation cadastrale) pour 689 livres. Ledit ASTRUC lui était débiteur de 300 livres par obligation du 08/05/1690 chez Me BOUT, 350 livres dans autre obligation du 17/04/1691 chez Me BOUT, 39 livres sur une autre obligation de 45 livres le 22/05 dernier chez Me ALARY, notaire de Serverette. On procédera cependant à une estimation de toutes ces terres en fonction de laquelle le prix sera baissé ou relevé.	
3E416 Me Bout (381)	19/10/1695	obligation	Aumont	TROCELLIER Jean, ASTRUC Joseph	Joseph ASTRUC, de Tiracols (Javols), a emprunté à Jean TROCELLIER, fils de feu Blaise, laboureur, dudit lieu. Echéancier.	
3 E 414 Me Bout (511)	08/05/1690	obligation	Aumont	TROCELLIER Jean, ASTRUC Joseph	Joseph ASTRUC, de Tiracols (Javols), a reçu de Jean TROCELLIER, fils de feu Blaise, dudit lieu, reste à payer d'une obligation consentie par Etienne ASTRUC le 31/12/1684 chez Me BOUT et le 01/05/1678 chez Me CHASTANG.	
3 E 414 Me Bout (788)	17/04/1691	obligation	Aumont	TROCELLIER Jean, ASTRUC Joseph	Joseph ASTRUC, de Tiracols (Javols), a emprunté de l'argent à Jean TROCELLIER, fils de feu Blaise, dudit lieu. Hypothèque d'un pré (confronts).	
3E416 Me Bout (349)	31/07/1695	quittance	Aumont	TROCELLIER Jean, autre Jean et autre Jean	Jean et autre Jean TROCELLIER, frères, émancipés, de Pierre, de Tiracols (Javols), ont reçu d'autre Jean TROCELLIER dit MISSEAU, fils de feu Blaise, dudit lieu, les arrérages de taille et de censive depuis le 25/09/1683 des pièces acquises desdits TROCELLIER par ledit MISSEAU.	
3E413 Me Bout (106)	24/06/1673	quittance	Aumont	TROCELLIER Jean, BLANQUET Etienne	Etienne BLANQUET, marchand, de Serverette, résidant à présent à Javols, a reçu de Jean TROCELLIER, de Longuesagne (Javols), échéance d'une rente constituée des intérêts prévus au contrat de vente d'un pastoral et d'un champ (acte du 17/04/1643 chez Me DAUDE).	
3E412 Me Bout (150)	24/08/1671	quittance	Aumont	TROCELLIER Jean, BOULET Antoine	Antoine BOULET, habitant à présent Vimenet, a reçu de Jean TROCELLIER, tisserand, du Cheylaret (Javols), 54 livres pour une obligation reçue par Me François DALLE. Antoine BOULET, qui a égaré le document, promet de le restituer s'il le retrouve.	
3E415 Me Bout (146)	20/10/1692	quittance	Aumont	TROCELLIER Jean, BOUQUET Jean	Jean BOUQUET, fils de feu Pierre, de Longuesagne [Javols], a reçu de Jean TROCELLIER, fils de feu Blaise, de Tiracols (ibidem), 100 livres que lui devait Etienne DELAPORTE par obligation du 14 avril dernier chez Me ALARY, notaire de Serverette, dont Jean TROCELLIER s'est chargé lors du contrat de vente du 29/06 dernier chez Me BOUT.	
3E411 Me Bout (259)	31/05/1667	achat	Aumont	TROCELLIER Jean, BRUN Antoine	Antoine BRUN, d'Aumont, a vendu à Jean TROCELLIER jeune, dudit lieu, un esconson de champ (confronts) pour 23 livres. Le vendeur emploie cette somme pour payer une dette de même montant à Marguerite BROS, de Marvejols, sa belle-sœur, pour son droit de légitime.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (99)	29/06/1692	achat	Aumont	TROCELLIER Jean, DELAPORTE Etienne	Etienne DELAPORTE, fils de feu Etienne, tisserand, de Tiracols (Javols), avait consenti une obligation en faveur de Jean TROCELLIER, fils de feu Blaise, dudit lieu, de 210 livres, pour un pré et un champ, du 25/02 dernier chez Me François CHASTANG. N'ayant pu la payer, il donne cette pièce de terre en paiement pour 347 livres après estimation. Localisation cadastrale. Sur cette somme, il délègue 100 livres à Jean BOUQUET, de Longuesagne [Javols] dont ledit TROCELLIER est débiteur par obligation chez Me ALARY, notaire de Serverette. Le surplus, pour arriver à la somme de 147 livres est réglé par ledit DELAPORTE en espèces.	
3E415 Me Bout (86)	08/06/1692	achat	Aumont	TROCELLIER Jean, FILLON Antoinette	Antoinette FILLON [écrit "FILHON"], fille émancipée de Pierre, de Tiracols (Javols), a vendu à Jean TROCELLIER, fils de feu Blaise, dudit lieu, un champ et un petit pastoral (localisation cadatrale) pour 69 livres. C'est payé en partie par une obligation de 36 livres consentie par ladite FILLON en faveur dudit TROCELLIER. Le reste est payé en espèces.	
3E412 Me Bout (82)	26/04/1671	quittance	Aumont	TROCELLIER Jean, GRASSET Jean	Jean GRASSET, sergent d'Aumont, administrateur de Jean GRASSET, son fils, et de feu Anne TROCELLIER, sa femme, a reçu de Jean TROCELLIER, de Civeyrac (Javols), 108 livres pour dernier paiement de la dot constituée à ladite feu TROCELLIER en son CM chez Me CHASTANG, ainsi que 40 livres contenues au contrat passé entre eux chez Me PLANCHON le 15/08/1662.	
3E416 Me Bout (099)	25/05/1694	cession	Aumont	TROCELLIER Jean, PEPIN Jean	Jean TROCELLIER second du nom, de Tiracols (Javols), cède un pâtural à Jean PEPIN, laboureur, de Valpilhac (ibidem). Situation cadastrale, valeur. Ceci annule une obligation du 27/07/1683 chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (352)	28/09/1693	quittance	Aumont	TROCELLIER Jean, RAMADIER Jean	Jean RAMADIER, berger, habitant Aumont, a reçu de Jean TROCELLIER, tisserand, d'Aumont, 75 livres dues par acte du 28/03/1674chez feu Me Jean RAMADIER, notaire des Bros,	
3 E 414 Me Bout (196)	01/05/1689	quittance	Aumont	TROCELLIER Jean, TROCELLIER Antoine	Antoine TROCELLIER, demeurant pour rentier à Bergougnoux (Fontans), a reçu de Jean TROCELLIER, son frère, de Tiracols, paiement d'une somme contenue en un contrat de rémission passé chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (479)	29/04/1693	accord	Aumont	TROCELLIER Jean, TROCELLIER Jean jeune	Jean TROCELLIER, fils de feu Blaise, de Tiracols, d'une part ; Jean TROCELLIER jeune, fils émancipé de Pierre, dudit lieu, d'autre. Ils sont tombés d'accord que les ventes faites par ce dernier audit fils de feu Blaise par actes des 25/09/1683 et le 30/11/1684. Mais, désaccord sur la valeur réelle. L'annulation d'obligations des 25/05/1691, 08/12/1688, 09/12/1689 permet de payer une compensation.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 294</b>

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (293)	29/04/1693	accord	Aumont	TROCELLIER Jean, TROCELLIER Jean vieux	Jean TROCELLIER, fils de feu Blaise, de Tiracols (Javols), d'une part ; Jean TROCELLIER vieux, fils émancipé de Pierre et mari de Gabrielle CHARBONNIER, dudit lieu, d'autre. Ce dernier avait vendu audit fils de feu Blaise plusieurs terres le 25/09/1683 chez Me BOUT pour 490 livres. Puis, par autre acte du 04/05/1688 Jean TROCELLIER vieux avait ratifié cette vente pour 80 livres chez Me BLANQUET. A l'occasion d'une ré-estimation de la valeur des terres, celles-ci sont estimées plus chères qu'elles n'avaient été vendues. D'où réclamation du vendeur. Accord.	
3E415 Me Bout (477)	29/04/1693	accord	Aumont	TROCELLIER Jean, TROCELLIER Jean vieux	Jean TROCELLIER, fils de feu Blaise, tisserand, de Tiracols (Javols), d'une part, et autre Jean TROCELLIER vieux, fils de Pierre, dudit lieu, d'autre. Le second avait consenti au premier le 25/09/1683 chez Me BOUT la vente d'un pré, d'un pastoral et de 2 champs pour le prix de 490 livres. Puis, par acte du 07/05/1688 Jean TROCELLIER vieux avait ratifié cette vente au prix de 80 livres chez feu Me BLANQUET. Puis, les biens dudit TROCELLIER ayant été mis en distribution, le Comte de PEYRE ordonna l'estimation générale des biens. Et les susdites terres ayant été estimées au-delà de la somme de 80 livres, le vendeur en réclamait 185 pour payer ses dettes. Cette vente est ratifiée à ce prix qui couvre les 50 livres d'obligation qu'il y avait entre eux.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 293</b>
3E415 Me Bout (255)	07/04/1693	accord	Aumont	TROCELLIER Jean, TROCELLIER Jean, TICHIT André	Jean et autre Jean TROCELLIER, frères, enfants de Pierre, héritiers et donataires de feu Isabeau PEPIN, leur mère, de Tiracols (Javols), d'une part ; André TICHIT, du Cros (ibidem), d'autre. Par acte du 20/04/1650 ledit TICHIT avait acquis des terres dudit Pierre TROCELLIER pour 160 livres chez Me LAURENS. Ledit Pierre ayant vendu et aliéné tous ses biens, les 2 fils veulent faire saisir ces terres pour la répétition de la dot de leur mère. Echange d'arguments et termes d'un accord à voir en détail.	
3E415 Me Bout (460)	07/04/1693	accord	Aumont	TROCELLIER Jean, TROCELLIER Jean, TICHIT André	Jean et autre Jean TROCELLIER, frères, enfants de Pierre, héritiers et donataires de feu Isabeau PEPIN, leur mère, de Tiracols (Javols), d'une part ; André TICHIT, du Cros (ibidem), d'autre. Par acte du 20/04/1650 ledit TICHIT avait acquis des terres dudit Pierre TROCELLIER pour 160 livres chez Me LAURENS. Ledit Pierre ayant vendu et aliéné tous ses biens, les 2 fils veulent faire saisir ces terres pour la répétition de la dot de leur mère. Echange d'arguments et termes d'un accord à voir en détail.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 255</b>
3E416 Me Bout (511)	25/06/1696	quittance	Aumont	TROCELLIER Jean, VALENTIN Jacques	Jacques VALENTIN, hôte, du Pont-des-Estrets, a reçu de Jean TROCELLIER, fils de feu Blaise, de Tiracols (Javols), une somme prévue au contrat passé entre ledit TROCELLIER et Joseph ASTRUC chez Me MATHIEU, notaire de Saint-Alban. Voir aussi acte de vente chez Me ROUSSET le 09/06/1695. Plus somme due à M. l'abbé de Monbrison [Aymard de GROLEE-VIRVILLE].	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (492)	22/05/1696	testament	Aumont	TROCELLIER Jeanne	Jeanne TROCELLIER, fille de Jean et de feu Jeanne CHARBONNIER, malade. Son père est absent "du présent pays" depuis longtemps et l'a abandonnée, sans qu'on sache où il est. Et elle est sans secours ni assistance de personne que de sa sœur, Catherine TROCELLIER. Sépulture au cimetière paroissial. Legs de 10 livres à son père au cas où il serait encore vivant et reviendrait dans le pays. Héritière universelle, sadite soeur, qui s'est occupée d'elle dans sa longue maladie.	
3E415 Me Bout (414)	09/02/1694	obligation	Aumont	TROCELLIER Joseph, BOUQUET Jean dit VEUVE	Jean BOUQUET dit VEUVE, de Longuesagne (Javols), a emprunté 60 livres à Joseph TROCELLIER. Echéancier. Laisse un pré en garantie (confronts).	
3 E 414 Me Bout (687)	11/12/1690	donation	Aumont	TROCELLIER Marguerite et Jeanne	Jeanne TROCELLIER, fille de feu Jean, de Tiracols (Javols), fait donation d'une maison, 2 jardins, un champ et un bois (confronts) à sa "proche" parente, Marguerite TROCELLIER, dudit lieu. Elle reste usufruitière de tout, se réservant la possibilité, si besoin était, pour se nourrir, de vendre une quelconque de ces terres.	
3E416 Me Bout (402)	18/12/1695	achat	Aumont	TROCELLIER Marguerite, BONNAL Antoine	Antoine BONNAL, laboureur, de Longuesagne (Javols), a vendu à Marguerite TROCELLIER, veuve de Jean BONNEFOY, dudit lieu, partie d'un champ pour 40 livres dont 24 payées par une obligation consentie par ledit vendeur à l'acheteuse le 09/12/1692 chez Me BOUT, et 24 livres pour une autre obligation du 28/04/1693 chez feu Me CHASTANG. [Erreur de calcul, ça fait 48 livres].	
3E416 Me Bout (064)	29/04/1694	quittance	Aumont	TROCELLIER Marguerite, BRASSAC François	Messire François BRASSAC, marchand, de St Sauveur [écrit Sauvadou], reconnaît être payé par Marguerite TROCELLIER, veuve de Jean OSTY, des intérêts d'une dette dudit feu Jean ou du feu père de celui-ci, Etienne OSTY, envers feu sieur Guillaume BRASSAC, père dudit François, ce dernier ayant droit de messire René BRASSAC, son frère aîné et héritier dudit feu Guillaume ( obligations, l'une du 29/8/1660 chez feu Me Guy MEISSONNIER, l'autre du 3/6/1663 chez feu Me PLANCHON, les autres chez Me DOLADILLE).	
3E412 Me Bout (142)	25/07/1671	rémission	Aumont	TROCELLIER Philippe et Jean	Jean TROCELLIER vieux, du Cheylaret (Javols), fils de feu Jean, a cédé pour 18 livres à son frère, Philippe TROCELLIER, charpentier dudit lieu, tous ses droits sur les biens de feu Jean TROCELLIER, leur père. Il les réclamera à Marguerite TROCELLIER, leur soeur et héritière de leur père.	
3E412 Me Bout (163)	14/10/1671	rémission	Aumont	TROCELLIER Philippe et Jean	Jean TROCELLIER pichon, du Cheylaret (Javols), a cédé pour 18 livres à Philippe TROCELLIER, son frère, charpentier dudit lieu, ses droits sur les biens de feu Jean TROCELLIER, leur père. Il lui donne pouvoir de réclamer ces droits à Marguerite TROCELLIER, leur soeur, héritière universelle de leur feu père, au besoin par voie de justice.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (450)	25/03/1696	quittance	Aumont	TROCELLIER Philippe, COURNUD François	François COURNUD, fils de feu Guillaume [et de Catherine PEZON], de BESSILS (Javols), a reçu de Philippe TROCELLIER, son parâtre, dudit lieu, paiement de ses droits paternels établis dans un acte passé entre eux chez feu Me TONSON.	
3E415 Me Bout (94)	24/06/1692	quittance	Aumont	TROCELLIER Philippe, CURNUT Blaise	Blaise CURNUT [écrit "COURNUD"], de Combettes (Javols), a reçu de Philippe TROCELLIER, son parâtre, du lieu de Bessils (ibidem), 150 livres sur le contenu d'une transaction passée entre eux et François CURNUT, son frère, chez Me TONSON, notaire de Saint-Chély. La moitié en espèces, l'autre moitié à prendre à Pierre TROCELLIER, frère de Philippe, de Longuesagne (Javols) qui lui en est débiteur par acte chez feu Me Jean BLANQUET, notaire de Javols.	
3E415 Me Bout (235)	24/02/1693	ratification	Aumont	TROCELLIER Philippe, CURNUT Blaise	Philippe TROCELLIER, de Bessils (Javols), d'une part, et Blaise CURNUT, des Combettes, d'autre. Renvoie à une quittance du 24 juin dernier chez Me BOUT et une du 16/11/1692 ainsi qu'à une délégation de 75 livres à prendre à Pierre TROCELLIER, frère de Philippe, qui s'est entre-temps exécuté.	
3E415 Me Bout (298)	30/04/1693	quittance	Aumont	TROCELLIER Philippe, CURNUT Blaise	Blaise CURNUT [écrit "COURNUD"], de Combettes (Javols), a reçu de Philippe TROCELLIER, son parâtre, du lieu de Bessils (ibidem), 60 livres correspondant à la moitié de la part gagnée par Catherine PEZON, mère dudit Blaise, sur les biens de feu Guillaume CURNUT, son mari. Catherine étant décédée, la situation est apurée.	
3E415 Me Bout (483)	30/04/1693	quittance	Aumont	TROCELLIER Philippe, CURNUT Blaise	Blaise CURNUT [écrit "COURNUD"], de Combettes (Javols), a reçu de Philippe TROCELLIER, son parâtre, du lieu de Bessils (ibidem), 60 livres correspondant à la moitié de la part gagnée par Catherine PEZON, mère dudit Blaise, sur les biens de feu Guillaume CURNUT, son mari. Catherine étant décédée, la situation est apurée.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 298</b>
3 E 414 Me Bout (334)	06/11/1689	quittance	Aumont	TROCELLIER Philippe, CURNUT Blaise	Blaise CURNUT, laboureur, de Combettes (Javols), a reçu de Philippe TROCELLIER, de Bessils (ibidem), 46 livres sur le legs à lui fait par feu Guillaume CURNUT, son père, en son testament chez feu Me CHASTANG.	
3 E 414 Me Bout (450)	26/02/1690	quittance	Aumont	TROCELLIER Philippe, CURNUT Blaise	Blaise CURNUT, habitant et marié à Combettes (Javols), a reçu de Philippe TROCELLIER, son parâtre, de Bessils (ibidem), 53 livres sur la somme à lui due comme succédant à la moitié des biens de feu Guillaume CURNUT, son frère, et reconnue à celui-ci par Catherine PEZON	
3 E 414 Me Bout (630)	15/10/1690	quittance	Aumont	TROCELLIER Philippe, CURNUT Blaise	Blaise CURNUT, natif de Bessils (Javols), à présent habitant et marié à Combettes (ibidem), a reçu de Philippe TROCELLIER, son parâtre, de Bessils, 50 livres sur les sommes que feu Guillaume CURNUT, son père, avait reconnues sur les biens de Catherine PEZON, sa mère.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (93)	24/06/1692	quittance	Aumont	<b>TROCELLIER Philippe, COURNUT François</b>	François COURNUT [écrit "COURNUD"], fils de feu Guillaume, de Bessils (Javols), a reçu de Philippe TROCELLIER, son parâtre, dudit lieu, 150 livres sur le contenu d'un contrat d'accord passé entre eux chez Me TONSON, notaire de Saint-Chély.	
3E415 Me Bout (234)	24/02/1693	quittance	Aumont	<b>TROCELLIER Philippe, COURNUT François</b>	François COURNUT [écrit "COURNEUD"], fils de feu Guillaume, de Bessils (Javols), a reçu de Philippe TROCELLIER, [son parâtre], dudit lieu, 50 livres sur le contenu d'une transaction passée entre eux chez Me TONSON, notaire de Saint-Chély.	
3E416 Me Bout (486)	07/05/1696	quittance	Aumont	<b>TROCELLIER Pierre dit LEGER, BONNAL Antoine</b>	Antoine BONNAL, laboureur, de Longuesagne (Javols), a reçu de Pierre TROCELLIER dit LEGER, dudit lieu, les arrérages de taille sur des biens qui étaient à feu Jeanne MONTANIER, mère dudit BONNAL, et acquises ensuite par feu Jean TROCELLIER, père dudit Pierre.	
3 E 414 Me Bout (219)	18/06/1689	quittance	Aumont	<b>TROCELLIER Pierre et Jean</b>	Jean TROCELLIER, natif de Longuesagne (Javols), habitant de Serverette, a reçu de Pierre TROCELLIER, son frère, de Longuesagne, paiement sur la somme prévue dans leur transaction chez feu Me Blanquet	
3E415 Me Bout (338)	04/08/1693	CM	Aumont	<b>TROCELLIER Pierre et SAINT-LEGER Marguerite</b>	Pierre TROCELLIER, fils naturel d'Agnès, de Longuesagne (Javols), avec Marguerite SAINT-LEGER, fille de feus Jean et Marie PAGES, de Civeyrac (ibidem). La fiancée apporte 30 livres en argent et en nature qu'elle a gagnées de son travail, ainsi que 200 livres pour la moitié de la dot de sa mère et un legs de 75 livres de son père. En outre, Jean COMBETTES, proche voisin d'Agnès TROCELLIER, fait donation à la fiancée de la maison et jardin dont Agnès vient de faire donation à lui-même [acte précédent, photo 337 même registre].	
3 E 414 Me Bout (421)	01/02/1690	CM	Les Estrets (Fontans)	<b>TROCELLIER Pierre et SEGUIN Marguerite</b>	Pierre TROCELLIER, fils de feu Jean et d'Isabeau PANTEL, des Estrets (Fontans), avec Marguerite SEGUIN, fille de feu Antoine et Marie BOUSSUGE, des Bros (la Chaze-de-Peyre). La dot de la fiancée : 417 livres, ses droits de légitime paternels et maternels, y compris 100 livres gagnées de son travail. La mère du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens, en préciput et avantage sur l'autre moitié, avec les réserves habituelles. Jean SEGUIN, frère de la fiancée, participe à la dot (23 livres).	
3 E 414 Me Bout (235)	27/06/1689	quittance	Aumont	<b>TROCELLIER Pierre, BOUQUET Jean, MARQUES Marguerite</b>	Jean BOUQUET, fils de feu Pierre, de Longuesagne (Javols), a reçu de Pierre TROCELLIER, dudit lieu, paiement de 2 obligations de Marguerite MARQUES, veuve de Jean VIGNE, du 28/10/1676 chez Me LAURENS, et l'autre du 25/01/1684 chez feu Me BLANQUET, notaire de Javols. Ladite MARQUES a délégué la somme sur ledit BOUQUET à prendre sur ledit TROCELLIER sur les sommes que ce dernier lui doit suite à une vente chez Me CHASTANG.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (55)	13/02/1671	quittance	Aumont	<b>TROCELLIER Pierre, BROS Jean</b>	Jean BROS, mari de Marguerite TROCELLIER, des Bros (la Chaze), a reçu de Pierre TROCELLIER, son beau-frère, héritier de feu Jean TROCELLIER, dudit lieu, 1100 livres et 3 robes pour la dot prévue au CM reçu chez Me Jean RAMADIER, notaire des Bros. Complément à cet acte : ledit Jean BROS a reçu dudit TROCELLIER une brebis léguée par le feu Jean TROCELLIER, père dudit Pierre, à Jean BROS jeune, fils dudit Jean BROS. Autre ajout : Jean HOSTALIER, des Bros, a reçu une autre brebis aussi léguée par ledit feu Jean TROCELLIER à sa fille, Marguerite HOSTALIER	
3E413 Me Bout (125)	25/07/1673	échange	Aumont	<b>TROCELLIER Pierre, BROS Jean</b>	Pierre TROCELLIER, laboureur, des Bros (la Chaze-de-Peyre), et Jean BROS, laboureur, dudit lieu, ont procédé à un échange de terres (confronts).	
3E416 Me Bout (438)	25/02/1696	quittance	Aumont	<b>TROCELLIER Pierre, GACHON Pierre</b>	Pierre TROCELLIER, tisserand, d'Aumont, mari d'Agnès BALLEs, d'une part, et Pierre GACHON, du Puech (le Fau-de-Peyre), mari de Jeanne BALLEs, d'autre part. Lors du CM d'Agnès, leur beau-père et belle-mère, Guy BALLEs et Jeanne BOUSCHET, ont donné à leur fille la moitié de leurs biens. Après quoi, ledit TROCELLIER a porté plusieurs sommes sur lesdits biens. Après quoi, au CM de Jeanne le 23/02/1694 a reçu en dot 400 livres, une vache avec son veau. Cette promesse n'ayant pas été honorée, ledit GACHON a fait saisir les biens des beau-parents. Pierre TROCELLIER a fait valoir en justice que les parents de Jeanne n'avaient pu lui faire une telle dot puisque leurs biens n'excédaient pas 600 livres. Et encore avait-il fallu payer la légitime de Jean BALLEs, autre enfant, frère d'Agnès et de Jeanne. Tout finit par un accord amiable. Détail financier de l'accord.	
3 E 414 Me Bout (273)	23/07/1689	arrentement	Aumont	<b>TROCELLIER Pierre, Jean et André</b>	Pierre TROCELLIER, des Bros, a donné à ferme à Jean et André TROCELLIER, ses fils émancipés, dudit lieu, une grange et étable couverte en tuiles pour 3 ans et 18 livres.	
3E416 Me Bout (412)	16/01/1696	obligation	Aumont	<b>TROCELLIER Pierre, PLANCHON Jean</b>	Pierre TROCELLIER, mari de Marguerite SAINT-LEGER, de Longuesagne (Javols), et Jean PLANCHON, mari de Jeanne SAINT-LEGER, de Civeyrac (ibidem), sont en procès devant les officiers de Peyre pour la moitié de la dot faite à feu Marie PAGES, leur mère, décédée ab intestat et aux biens de laquelle ses 2 filles ont succédé à parts égales, en même temps que du legs fait par feu Jean SAINT-LEGER, leur père, à Marguerite (Jeanne étant l'héritière universelle) en son testament chez Me CHASTANG, plus les intérêts depuis le décès du père. Ledit TROCELLIER avait fait opérer une saisie sur les biens sujets au paiement de son dû. Finalement, arrangement amiable. Ledit PLANCHON paiera 350 livres sur 4 ans.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (292)	28/04/1693	ratification	Aumont	TROCELLIER Pierre, SEGUIN Jean	Jean SEGUIN, fils de feu Antoine, avait donné le 01/02/1690 à sa sœur en faveur de son mariage avec Pierre TROCELLIER, dudit lieu. C'est à se faire payer de Jean CELLIER, son beau-frère.	
3E415 Me Bout (476)	28/04/1693	ratification	Aumont	TROCELLIER Pierre, SEGUIN Jean	Jean SEGUIN, fils de feu Antoine, avait donné le 01/02/1690 à sa sœur en faveur de son mariage avec Pierre TROCELLIER, dudit lieu. C'est à se faire payer de Jean CELLIER, son beau-frère.	<b>Doublons de 1693. Voir photo 292</b>
3E415 Me Bout (65)	05/05/1692	quittance	Aumont	TROCELLIER Pierre, TROCELLIER Jean	Jean TROCELLIER, de Serverette, a reçu de Pierre TROCELLIER, son frère consanguin, de Longuesagne, 75 livres, en vertu d'un contrat passé entre eux le 04/06/1687 chez feu Me BLANQUET	
3E415 Me Bout (164)	16/11/1692	quittance	Aumont	TROCELLIER Pierre, TROCELLIER Philippe	Philippe TROCELLIER, de Bessils (Javols), a reçu de Pierre TROCELLIER, son frère consanguin, de Longuesagne (ibidem), 120 livres suivant contrat chez feu Me Jean BLANQUET, notaire de Javols, dernier paiement des droits de légitime.	
3E416 Me Bout (186)	06/12/1694	quittance	Aumont	TROUCELIER Antoine, COURNUD Blaise	Blaise COURNUD, des Combettes (Javols), ayant-droit de Jeanne TROUCELIER, de Civeyrac [ibidem], par acte du 06/06/1694 chez Me ALTIER, a reçu d'Antoine TROUCELIER, de Civeyrac, neveu de Jeanne, échéance contenue en la transaction passée entre elle et feu Jean TROUCELIER, père dudit Antoine, le 06/06/1684 chez feu Me CHASTANG.	
3E416 Me Bout (347)	17/07/1695	quittance	Aumont	TROUCELIER Guillaume et Jean jeune	Jean TROUCELIER jeune, de Tiracols (Javols), a reçu de Guillaume TROUCELIER, son frère, dudit lieu, 7 ans d'arrérages de censive et de taille pour des terres baillées à ferme à lui et à feu Pierre TROUCELIER, leur frère, par Monsieur de FIGEAC, conseiller à la Cour du sénéchal de Nîmes, qui les a acquises dudit Jean TROUCELIER.	
3E416 Me Bout (379)	13/10/1695	quittance	Aumont	TUZET François, PAQUIER Guillaume	Guillaume PAQUIER, de Capelade (Banassac), mari de Marie PINHEDE, a reçu de François TUZET, mari de Marguerite TROUCELIER jeune, du Cheilaret (Javols), partie de la dot promise au CM chez Me BOUT.	
3E416 Me Bout (277)	08/05/1695	mièges	Aumont	TUZET François, PINHEDE Catherine	Catherine PINHEDE, veuve de Philippe TROUCELIER, baraquat, du Cheylaret (Javols), a arrenté à titre de mièges à François TUZET, son beau-fils, dudit lieu, toutes les terres de labour qu'il a audit lieu. Conditions du bail.	
3E416 Me Bout (023)	12/03/1694	achat	Aumont	TUZET François, TROCELLIER Pierre	Pierre TROCELLIER de Longuesagne, paroisse de Javols, vend à François TUZET du Cheilaret, même paroisse, un petit champ. Situation du champ. Prix.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (223)	12/02/1693	quittance	Aumont	<b>TUZET François, PIGNEDE Catherine, PAQUIEN Guillaume</b>	Guillaume PAQUIEN [écrit aussi "PAQUIER"], mari de Marie PIGNEDE, de Capelade (Banassac), a reçu de François TUZET et Philippe TROCELLIER, fils de feu autre Philippe et représenté par son frère, Jean TROCELLIER, 91 livres sur la dot de Marie (CM chez Me BOUT).	
3E415 Me Bout (166)	28/11/1692	reconnaissance	Aumont	<b>TUZET François, TROCELLIER Jean</b>	Jean TROCELLIER, fils de feu Blaise, de Tiracols (Javols), a reçu de François TUZET, laboureur, du Cheylaret, 33 livres, dernier paiement sur les 66 contenues en l'acte de subrogation du 05/05/1688 chez Me BOUT, en 2 louis d'or et le reste en écus blancs.	
3E412 Me Bout (269)	03/06/1672	testament	Aumont	<b>VACHE Catherine</b>	Catherine VACHE, femme de Jean LAFON, sergent, d'Aumont, malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Pierre et Jean PLANES, ses fils, eus avec son 1er mari, feu Jean PLANES, 30 livres chacun pour leurs droits de légitime. A Jean PLANES, leur frère, son fils aîné du 1er lit, 5 sols, car il a été suffisamment doté lors de son mariage avec Jeanne PAGES le 15/05/1669 chez Me BOUT. A Charlotte LAFON, fille du 2nd lit avec Jean LAFON, 90 livres à commencer à payer lorsqu'elle se mariera ou aura 25 ans. Héritière universelle, Héliès LAFON, son autre fille du 2nd lit. A défaut, Charlotte puis ses fils, dans l'ordre à partir de l'aîné. L'héritière devra payer une dette à Jean RAMPAN, praticien, et 3 livres à Catherine PLANES, fille de Jean.	
3E412 Me Bout (227)	28/02/1672	CM	les Uttes (Aumont)	<b>VAISSEYRE Jean et BRASSAC Agnès</b>	Jean VAISSEYRE, fils de feu Giral et de Jeanne d'APCHER, de Maladet (Faverolles-15), diocèse de Saint-Flour, avec Agnès BRASSAC, fille de feus Jean et Antoinette JULLIEN, des Uttes (Aumont). Le fiancé assisté de sa mère et de son cousin germain, François VAISSEYRE, de Maladet ; la fiancée, de son frère, son aîné, des Uttes, et de ses oncles, Clément BRASSAC, de Crozes, et Jean BRASSAC, de la Pinhède. La fiancée apporte 300 livres à elle dues par son frère aîné par obligation du 22 courant chez Me BOUT et, pour 56 livres, un peu de bétail et quelques objets traditionnels. La mère du fiancé lui fait donation de tous ses biens avec les précautions habituelles, en particulier la légitime de Jeanne VAISSEYRE, soeur du fiancé.	
3E415 Me Bout (242)	23/03/1693	quittance	Aumont	<b>VALENTIN Antoine, VALENTIN Jean</b>	Acte annulé de l'accord des 2 parties. Jean VALENTIN, fils de feu autre Jean, des Crozes (Aumont), recevait d'Antoine VALENTIN 100 livres pour une transaction passée entre eux chez me BOUT.	
3E415 Me Bout (452)	12/03/1694	achat	Aumont	<b>VALENTIN Antoine dit BOURSIER, BOYER Jean</b>	Antoine VALENTIN dit BOURSIER, laboureur, du Mazel (Rimeize), a vendu pour 55 livres à Jean BOYER, hôte de Rimeize, le blé qu'il a semé dans un de ses champs (confronts). C'est la somme dont il était débiteur envers l'acheteur : 30 livres dont ledit BOYER se serait obligé à sa place envers François GACHON et 25 livres dues par le père du vendeur, Barthélemy VALENTIN.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (491)	22/05/1696	quittance	Aumont	<b>VALENTIN Antoine et Jean</b>	Jean VALENTIN, fils de feu Jean, laboureur, des Crozes (Aumont), a reçu d'Antoine VALENTIN, son frère aîné, dudit lieu, demeurant à la métairie de Plans, 93 livres dont Antoine lui était débiteur sur celle de 350 livres qu'il restait à payer de la transaction passée entre eux le 13/02/1693 chez Me BOUT. Antoinette TONDUT, leur mère.	
3 E 414 Me Bout (810)	01/05/1691	quittance	Aumont	<b>VALENTIN Antoine et Pierre</b>	Me Antoine VALENTIN, avocat, fils émancipé de Me Pierre VALENTIN, du Vestit (Rimeize), a reçu de son père 112 livres sur ses droits de légitime paternels.	
3E412 Me Bout (318)	04/10/1672	CM	la Chaumette (Rimeize)	<b>VALENTIN Antoine et VANEL Jeanne</b>	Antoine VALENTIN, fils de Barthélemy dit BOURSIER, et de Catherine MONTANIER, du Mazel (Rimeize) avec Jeanne VANEL, fille de feu Pierre et Catherine RIMEIZE, de la Chaumette (ibidem). La fiancée assistée de sa mère et de son frère, Pierre VANEL. Bans déjà publiés. La fiancée apporte tout ce qu'elle possède et, en particulier, un legs fait par son père en son testament du 06/03/1660 chez Me ALBET, notaire de Saint-Chély (800 livres, une vache pleine avec son veau, 4 brebis avec leurs agneaux, 3 robes, un coffre en bois de pin, une couverture de Montpellier, 2 draps). Le frère de la fiancée s'engage à payer ce legs et y ajoute 60 livres et 1 brebis de port. Le père du fiancé (fils aîné) lui fait donation de la moitié de ses biens avec les réserves habituelles. La mère du fiancé promet 200 livres.	
3E415 Me Bout (308)	14/06/1693	quittance	Aumont	<b>VALENTIN Antoine, VALENTIN Barthélemy</b>	Barthélemy VALENTIN, maréchal, de la Chaze, a reçu d'Antoine VALENTIN, du Mazel (Rimeize), 34 livres qui restaient à payer de ses droits de légitime paternels à lui légués par feu Barthélemy VALENTIN, leur père.	
3E415 Me Bout (391)	04/01/1694	quittance	Aumont	<b>VALENTIN Antoine, VALENTIN Jean</b>	Jean VALENTIN, fils de feu Jean, des Crozes (Aumont), a reçu d'Antoine VALENTIN, son frère aîné, paiement suite à transaction du 13/02/1693 (photo 224 même registre).	
3 E 414 Me Bout (547)	20/06/1690	accord	Rimeize	<b>VALENTIN Barthélemy, VALLY Antoine</b>	Antoine VALLY, tisserand, de Rimeize, d'une part ; Barthélemy VALENTIN, dit BOURCIER, laboureur, du Mazel (ibidem), d'autre. Le 1er a demandé saisie pour 3 obligations impayées (14/04/1669, 05/10/1670, 29/06/1671). On arrive à un accord amiable. Détail.	
3E416 Me Bout (127)	24/06/1694	quittance	Aumont	<b>VALENTIN Barthélemy et Denis</b>	Denis VALENTIN, d'Aumont, a reçu de Barthélemy VALENTIN, son frère aîné, des Crozes (ibidem), ce que Jean VALENTIN, leur père, avait déclaré lui devoir dans son testament chez Me BOUT.	
3E416 Me Bout (403)	21/12/1695	quittance	Aumont	<b>VALENTIN Barthélemy et Denis</b>	Denis VALENTIN, natif du Crozes, habitant et marié à Aumont, a reçu de Barthélemy VALENTIN, son frère aîné, des Crozes (ibidem), héritier et donataire de feu Jeanne MIALANES, leur mère, reste à payer d'un legs fait par ladite MIALANES dans son testament chez feu Me François CHASTANG.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (417)	01/02/1690	CM	Aumont	<b>VALENTIN Barthélemy et SALTEL Marguerite</b>	Barthélemy VALENTIN, fille de Jean et de Jeanne MIALANES, de Crozes (Aumont), avec Marguerite SALTEL, fille de feu Jean et de Valérie HERMET, de Rieutort (Marchastel). Les parents du marié sont représentés par messire André GRAS, prêtre et curé, en vertu d'une procuration du 29/01 de cette année chez Me BOUT. Présence de Pierre HERMET, frère aîné de la fiancée, agissant pour lui et pour leur mère. Dans la dot de la fiancée, le legs de son feu père en son testament et sa part dans la succession de sa soeur, feue Madeleine SALTEL, décédée ab intestat, en tout 800 livres. Le fiancé reçoit donation de la moitié des biens de ses parents avec préciput et avantage sur l'autre moitié, avec les réserves habituelles.	
3E415 Me Bout (373)	14/11/1693	quittance	Aumont	<b>VALENTIN Barthélemy, BUFFIER Etienne</b>	Etienne BUFFIER, charpentier, du Rouchat, mari de Catherine VALENTIN, a reçu de Barthélemy VALENTIN, du Crouzet, son beau-frère, 50 livres sur la dot faite au CM chez Me ROUSSET	
3E416 Me Bout (069)	04/05/1694	cession	Aumont	<b>VALENTIN François, DALLE Jean</b>	Me Jean DALLE, fils et héritier de feu autre Jean, de Villerosset, est par son père créancier de Pierre NEGRE, du Vestit, pour des arrérages de sa métairie dus au feu Dalle comme rentier du comte de Peyre (obligation du 8/6/1686 chez Me Etienne BOUT). Faute de paiement, a obtenu une ordonnance de décret sur un petit pré (acte du 16/7/1687 + exploit). Me François VALENTIN, fils émancipé dudit Pierre [sic] attaque, d'où arrangement amiable.	
3E415 Me Bout (311)	14/06/1693	accord	Aumont	<b>VALENTIN François, SAVAJOL Gaspard, SAVAJOL Antoine</b>	Gaspard et Antoine SAVAJOL, père et fils, le fils mari de Peyronne NEGRE, icelle fille unique et émancipée de Pierre et de feu Claude BOURSIER, de Buffeirettes (Aumont), d'une part ; François VALENTIN, fils émancipé de Pierre, du Vestit [Rimeize], d'autre. Lors du CM d'Antoine SAVAJOL le 04/11 dernier chez Me BOUT la dot comprenait 405 livres sur la dot de ladite feu BOURSIER et un legs de 45 livres fait par feu Isabeau PROUZET, aïeule de Peyronne NEGRE (testament chez Me Pierre VALENTIN). Ladite Peyronne, puis son mari à qui elle avait donné pouvoir, pour récupérer son argent, avait attaqué auprès des officiers de Peyre et fait saisir tous les biens de Pierre NEGRE. Pierre VALENTIN, père dudit François, s'était opposé à cette saisie pour la somme de 792 livres à lui due par ledit Pierre NEGRE, une partie de cette somme à prendre sur la dot de ladite feu BOURSIER. Finalement, on s'accorde. Détail de l'accord.	
3E413 Me Bout (230)	22/07/1674	quittance	Aumont	<b>VALENTIN Françoise, BRUN Antoine</b>	Antoine BRUN, tailleur, des Bessons, a reçu de Françoise VALENTIN, veuve de Guillaume RIMEIZE, 11 livres suite à contrat d'accord passé entre eux chez Me BOUT le 08/07 dernier.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (223)	08/07/1674	accord	Aumont	<b>VALENTIN Françoise, BRUN Gaspard</b>	Pierre VALETTE, fils de feu Jean VALETTE +, des Bessons, avait vendu conjointement avec Astruge BRUN, sa mère, à Françoise VALENTIN, veuve de Guillaume VALENTIN, de Rimeize, plusieurs terres le 24/04/1664 chez Me Pierre VALENTIN alors qu'il n'avait pas l'âge requis. Il a donc dû ratifier ce contrat le 11/05/1667 chez même notaire pour 186 livres et 25 livres pour la ratification. Puis ledit VALETTE avait vendu à Antoine BRUN une sienne maison sise aux Bessons. Il lui avait en outre cédé tous ses droits tant sur lesdites pièces que sur d'autres par lui vendues et, notamment un pré et champ vendus à Gaspard BRUN, et icelui à feu Pierre VALENTIN, père de ladite VALENTIN. En conséquence de ce contrat, ledit BRUN avait assigné ledit VALENTIN, voulant faire casser tous ces actes, considérant que ledit VALETTE n'avait pas l'âge légal et exigeant d'être maintenu dans la propriété de ces pièces. Arguments contraires de Françoise VALENTIN. Elle lui met sous le nez l'extrait de baptême qui prouve l'âge dudit VALETTE. Finalement on parvient à un accord. Voir détail.	
3 E 414 Me Bout (168)	28/03/1689	ratification	Aumont	<b>VALENTIN Hélix</b>	Hélix VALENTIN, femme de Jean DERBOUZE, ratifie la donation faite en son nom et sur ordre par Jean DERBOUZE à leur fille lors de son CM avec Blaise DALLE le 22/02 dernier.	
3E416 Me Bout (046)	08/04/1694	quittance	Aumont	<b>VALENTIN Jacques et TROCELLIER Louis</b>	Antoine TROCELLIER avait chargé Jacques VALENTIN de payer une somme à son fils, Louis TROCELLIER, du Pont des Estrets, par police passée chez Me ROUSSET; Jacques s'exécute.	
3E415 Me Bout (239)	03/01/1693	quittance	Aumont	<b>VALENTIN Jacques, BOUCHARENC Pierre</b>	Pierre BOUCHARENC, seigneur du Viala, de Lestival (Fontans), a reçu de Jacques VALENTIN, mari de Marguerite TROCELLIER, icelle fille et donataire d'Antoine, du Pont des Estrets (ibidem), 76 livres dues par lesdits VALENTIN et TROCELLIER par acte du 23/03/1688 chez Me BOUT. Sr la contribution d'Antoine, il y a 14 livres que lui devait Isabeau TROCELLIER, veuve de Jean BASTIT. Le même reçoit aussi prix d'un arrentement et les censives.	
3 E 414 Me Bout (683)	08/12/1690	quittance	Aumont	<b>VALENTIN Jacques, PLANCHON Denis, BOUT Jean</b>	Jean BOUT, de Buffeirettes (Aumont), a reçu de Jacques VALENTIN, tailleur, des Estrets, et de Denis PLANCHON, son beau-fils, 46 livres contenues dans un acte du 01/07/1677	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (380)	19/12/1693	testament	Aumont	VALENTIN Jean	Jean VALENTIN, laboureur, de Crozes, en grande vieillesse et caducité. Cimetière de l'église paroissiale d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs. A ses filles, Jeanne VALENTIN, femme de Pierre COURTIOL, et Catherine VALENTIN, femme d'Etienne BUFFIER, du Rouchat, 5 sols en plus de leur dot. A Denis, Antoine, Jean, Barthélemy, second du nom, Marguerite, Marie, Isabeau, Anne et Jeanne (seconde du nom) VALENTIN, ses autres enfants, tous eus avec Jeanne MIALANES, sa femme, 15 livres en plus du legs que leur a fait sa dite feue femme dans son testament du 15/5/1692 [ou 92, pochon] chez Me CHASTANG. Un de leurs fils, Vidal VALENTIN, est incommodé et ne pourra gagner sa vie. Il devra être logé, nourri et entretenu dans la maison de l'héritier universel et fils aîné, Barthélemy VALENTIN.	
3E413 Me Bout (172)	10/01/1674	quittance	Aumont	VALENTIN Jean, DALLE Etienne	Etienne DALLE, de Chancelades, mari de Marguerite VALENTIN, a reçu de Jean VALENTIN, son beau-père, de Crozes, 200 livres sur la dot prévue au CM reçu chez Me François DALLE.	
3E413 Me Bout (179)	11/03/1674	reconnaissance	Aumont	VALENTIN Jean, DERBOUZE Pierre, DERBOUZE Jean	Pierre et Jean DERBOUZE, père et fils, de Nozières (Aumont), le fils donataire de son père et mari de Hélix VALENTIN, a reçu de Jean VALENTIN, de Crozes, son beau-père, 300 livres, 1 vache pleine, 6 brebis avec leurs agneaux, une pouline, une couverte, 2 draps, un coffre en bois de pin fermé à clé, 2 robes, l'une de serge, l'autre de drap de maison, donnés au CM du 08/02/1673 [voir même registre ; le notaire écrit ici par erreur "de l'année dernière 1672" au lieu de 1673].	
3E412 Me Bout (92)	10/05/1671	quittance	Aumont	VALENTIN Jean, GACHON François	François GACHON, laboureur, de Chabanols (Aumont), a reçu de Jean VALENTIN, mari de Jeanne MIALANES, icelle héritière de feue Jeanne MAUREL, de Crozes (ibidem), demeurant pour rentier à Planes (Aumont), du bétail et un coffre à serrure sur le legs fait à ladite Imberte MIALANES par ladite Jeanne MAUREL, sa mère, en son testament chez Me François DALLE. [MIALANES est dite une fois Jeanne, une fois Imberte]	
3E413 Me Bout (204)	15/04/1674	quittance	Aumont	VALENTIN Jean, GACHON François	François GACHON, laboureur, de Chabanols (Aumont), comme mari d'Imberte MIALANES, a reçu de Jean VALENTIN, demeurant pour rentier à Planes, son beau-frère, 30 livres sur la somme résultant de la transaction passée entre eux le 16/03 dernier chez Me CHASTANG, notaire d'Aumont. Il a reçu aussi dudit VALENTIN 30 autres livres pour les intérêts du legs fait à ladite Imberte MIALANES par feue Jeanne MAUREL, sa mère, en son testament reçu par Me François DALLE et ce, depuis le 23/01/1671.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (164)	02/05/1666	quittance	Aumont	VALENTIN Jean, MALANES Antoine, BRASSAC Clément	Clément BRASSAC, de Crozes (Aumont), comme mari de Louise BASTIDE, a reçu de Jean VALENTIN et Antoine MIALANES, beau-frères, dudit lieu, 59 livres que ledit VALENTIN et Vidal MIALANES, son beau-père, devaient à Claude MAUREL par obligation du 13/05/1657 chez Me CHASTANG. C'est en cette somme qu'avait été constituée Louise BASTIDE lors de son CM.	
3E411 Me Bout (158)	31/03/1666	reconnaissance	Aumont	VALENTIN Jean, MAUREL Antoine	Antoine MAUREL, de Grandviala, mari de feu Jeanne VANEL et administrateur de ses enfants, a reçu de Jean VALENTIN, charpentier, des Bros, mari d'Hélix VANEL, 80 livres pour paiement dernière échéance de la dot faite à ladite feu Jeanne VANEL.	
3E413 Me Bout (155)	10/12/1673	accord	Aumont	VALENTIN Jean, MAUREL Antoine	Jean VALENTIN, de Crozes (Aumont), et Antoine MAUREL, dudit lieu, règlent leur différend au sujet d'une obligation de 63 livres consentie par ledit MAUREL audit VALENTIN chez Me CHASTANG le 16/07/1662. Long exposé des arguments. Référence au testament de feu Jeanne MARQUES + le 27/03/1650 qui avait promis la moitié de ses biens en faveur du mariage de feu Pierre MAUREL +, son fils (CM du 25/01/1640) avec Catherine PRADAL +. Celle-ci décédée, Louise MAUREL+, leur fille, a hérité des biens de ses parents. Cette dernière, avant de mourir, a testé le 30/06/1660, désignant comme héritier universel Jean MILLY, de Vauvert-30, diocèse de Nîmes. Voir aussi chez Me CHASTANG, notaire d'Aumont, des actes des 14 et 16/10/1660. <b>Note de Madeleine Delplanque (LHG) :</b> "Le présent acte de Me BOUT mentionne en fait : Jeanne PAGES, mention rayée, remplacée par Catherine PRADAL, rajoutée en fin de ligne." Depuis, Madeleine D. a trouvé le CM chez Me CHASTANG, d'Aumont, 3E746 (ph 5104) - 25/01/1640, l'épouse de Pierre MAUREL est bien Jeanne PAGES, fille de Louis et de Philippe BOISSONNADE, du Fau de Peyre.	
3E412 Me Bout (279)	19/06/1672	quittance	Aumont	VALENTIN Jean, MIALANES Antoine	Antoine MIALANES, natif de Crozes (Aumont), demeurant au bourg, a reçu de Jean VALENTIN, rentier, de Planes, le paiement d'une dette. Renvoie au contrat d'accord chez Me MOUSSIER, notaire de St Gely.	
3E412 Me Bout (95)	20/05/1671	quittance	Aumont	VALENTIN Jean, MIALANES Guillaume	Guillaume MIALANES, fils de feu Vidal, de Crozes (Aumont), a reçu de Jean VALENTIN, son beau-frère, dudit lieu, demeurant pour rentier à Planes (ibidem), 80 livres sur une somme due par contrat d'accord passé entre eux chez Me MOUSSIER, notaire de Saint-Chély.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (85)	14/05/1673	quittance	Aumont	<b>VALENTIN Jean, MIALANES Guillaume</b>	Guillaume MIALANES, de Crozes (Aumont), a reçu de Jean VALENTIN, son beau-frère, dudit lieu, demeurant comme rentier à Planes [le Buisson], échéance de paiement suite à contrat passé entre eux chez Me MOUSSIER [il y a un Etienne MOUSSIER, notaire de St Chély]. Parmi les témoins, Antoine MIALANES, frère de Guillaume MIALANES.	
3 E 414 Me Bout (409)	29/01/1690	procuration	Aumont	<b>VALENTIN Jean, MIALANES Jeanne, VALENTIN Barthélemy</b>	Jean VALENTIN, laboureur, et Jeanne MIALANES, mariés, de Crozes (Aumont), donnent procuration à [lacune- on voit dans le CM qu'il s'agit de messire André GRAS, prêtre et curé] pour se rendre à Rieutort (Marchastel) et autoriser le mariage de leur fils, Barthélemy VALENTIN, avec Marguerite SALTEL, fille de feu Jean et de Valérie HERMET, du lieu de Rieutort, et faire donation de la moitié de leurs biens, en préciput et avantage sur l'autre moitié, avec les réserves habituelles.	
3E415 Me Bout (224)	13/02/1693	accord	Aumont	<b>VALENTIN Jean, VALENTIN Antoine</b>	Antoine VALENTIN, d'une part, et Jean VALENTIN, d'autre part, tous deux frères, enfants de feu Jean VALENTIN, tous deux laboureurs et habitants des Crozes (Aumont). Ont un procès en instance devant les officiers de Peyre, soumis en appel à la Cour du sénéchal de Nîmes. Jean réclame à Antoine, héritier universel de leur feu père, 300 livres pour la valeur d'une velle bourrette et 2 moutons à lui légués par son père en son testament du 19/11/1679 chez Me BOUT, et 16 livres pour restes de gages lorsqu'il a servi son frère comme bouvier, ainsi que la valeur d'une vache à lui léguée par feu Guillaume COUDERC, leur arrière-oncle maternel, sans compter les intérêts sur le legs de son père depuis qu'il a cessé d'habiter la maison et d'y être entretenu. Jean a gagné en 1ère instance et Antoine a fait appel. Arguments contraires d'Antoine. Finalement, accord. Antoine paiera 450 livres pour solde de tous comptes.	
3E415 Me Bout (48)	21/04/1692	accord	Aumont	<b>VALENTIN Jean, VALENTIN Barthélemy</b>	Jean VALENTIN, laboureur, de Crozes, d'une part, et Barthélemy VALENTIN, dudit lieu, d'autre. Père et fils. Lors du CM de Barthélemy avec Jeanne SALTEL le 01/02/1690 [chez Me BOUT 3 E 414 photo 417], Jean, le père, et Jeanne MIALANES avaient fait donation au fils de la moitié de leurs biens et avaient reconnu à ladite SALTEL 300 livres. Mais ne pouvant vivre ensemble par incompatibilité. D'où accord pour éviter le coût d'un partage des biens en 4. Le père donnera au fils chaque année 4 setiers 2 cartons de blé-seigle, et 9 livres d'argent jusqu'au décès des parents, date à laquelle il récupérera la totalité de la donation. Moyennant quoi le fils et sa femme dégagent de la maison. Il est fait un inventaire détaillé des meubles et du bétail, estimé à 40 livres. Le père remet au fils une des vaches et 40 sols. Nombreux autres détails à lire dans l'acte.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (279)	26/04/1693	quittance	Aumont	<b>VALENTIN Jean, VALENTIN Barthélemy, BUFFIER Etienne</b>	Etienne BUFFIER, charpentier, du Rouchat [Rimeize], a reçu de Jean et Barthélemy VALENTIN, père et fils, des Crozes [Aumont], 40 livres pour les dépens qu'il a obtenus des Ordinaires de la Comté de Peyre puis en appel chez le sénéchal de Nîmes. C'est sans préjudice de la somme de 125 livres sur la dot faite à sa femme, Catherine VALENTIN, et pour laquelle il se réserve de plaider.	
3E415 Me Bout (330)	08/07/1693	quittance	Aumont	<b>VALENTIN Jean, VALENTIN Barthélemy, BUFFIER Etienne</b>	Etienne BUFFIER, charpentier, du Rouchat [Rimeize], mari de [lacune] VALENTIN, a reçu de Jean et Barthélemy VALENTIN, père et fils, des Crozes [Aumont], ses beau-père et beau-frère, 100 livres sur la dot de sa femme. Pareille somme de 100 LIVRES Barthélemy VALENTIN l'a reçue de Pierre SALTEL, son beau-frère, sur la dot de Marguerite SALTEL, sa femme.	
3E413 Me Bout (210)	15/05/1674	accord	Rimeize	<b>VALENTIN Jean, VIDAL Marguerite, ASTRUC Jean, ASTRUC Jean jeune</b>	Jean VALENTIN et Marguerite VIDAL, mariés, Jean ASTRUC jeune, mari de Marguerite VALENTIN, leur fille (CM chez Me HERMET, notaire de Saint-Chély), et fils émancipé d'Antoine ASTRUC, habitants de Prunières, ont reçu de Jean ASTRUC aîné, marchand, de la Chazotte (Aumont), fils et donataire dudit Antoine, 300 livres sur le legs fait audit Jean ASTRUC jeune par feu Marguerite TONDUT +, leur mère, et sur les droits de légitime promis par ledit Antoine au CM dudit Jean ASTRUC aîné avec Catherine DALMAS le 08/02/1665 chez Me CHASTANG. Parmi les témoins, Antoine ASTRUC, de Sarroulhet (Rimeize), frère des parties.	
3E412 Me Bout (51)	11/02/1671	donation	Rouchadel (Saint-Sauveur-de-Peyre)	<b>VALENTIN Noë et Jean</b>	Jean VALENTIN, laboureur, de Rouchadel (Saint-Sauveur-de-Peyre), pour services reçus de Me Noë VALENTIN, notaire royal, habitant Chanac, lui fait donation de tous ses biens dont il garde l'entier usufruit jusqu'à la fin de ses jours. Après son décès, sa femme, Marguerite MONTANIER, continuera d'habiter sa maison jusqu'à la fin de ses jours + avantages habituels en nature. Témoin, Pierre VALENTIN, fils de Pierre, du Vestit.	
3 E 414 Me Bout (165)	25/03/1689	cession	Aumont	<b>VALENTIN Noë, MONTANIER François</b>	François MONTANIER, d'Aubugeirettes (Javols), mari de Marguerite MONTEIL, fille de feus Jacques et Suzanne BOULET, dudit lieu, a remis à Noë VALENTIN, juge, du Monastier, habitant Chanac, les droits de Marguerite sur les biens et la succession de son frère, feu Louis MONTEIL, ainsi que sur ce que le feu MONTEIL tenait de leurs parents et de feu Marthe BOULET, sa tante.	
3 E 414 Me Bout (170)	30/03/1689	cession	Aumont	<b>VALENTIN Noë, MONTEIL Claude</b>	Claude MONTEIL, habitant de la Besseire (Javols), a remis à Noë VALENTIN, juge, du Monastier, habitant Chanac, tous les droits qu'il a sur les biens de feu Jacques MONTEIL, son père, décédé ab intestat, dont sa part sur le cas de pré-décès de sa mère, feue Isabeau BOULET	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E411 Me Bout (213)	05/09/1666	cession de droit	Aumont	<b>VALENTIN Pierre, ATTRAZIC Etienne</b>	Dans son testament du 15/01/1661 Me Barthélemy VALENTIN, notaire royal de Rimeize, beau-père d'Etienne ATTRAZIC, du Ronchat (Rimeize), lui avait légué la moitié des dépêches de tous les actes et contrats qu'il avait reçus ainsi que ceux de son feu père, Me Jean VALENTIN, aussi notaire. Et ce, conjointement avec Barthélemy ROUSSET, du Crouzet. Ledit ATTRAZIC a prié Pierre VALENTIN, praticien, du Vestit, fils de Me Pierre VALENTIN, notaire, de prendre sa moitié desdits extraits et notes. Il fait cette cession pour 150 livres.	
3E413 Me Bout (326)	02/04/1675	arrentement	Aumont	<b>VALENTIN Pierre, NEGRE Pierre</b>	Pierre NEGRE, laboureur, du Vestit, a donné à ferme à Pierre VALENTIN, praticien, dudit lieu, fils émancipé de Me Pierre VALENTIN, notaire, sa métairie dudit lieu pendant 4 ans pour 16 livres et 5 setiers de blé-seigle par an. Conditions du bail.	
3E413 Me Bout (271)	18/12/1674	rémission	Aumont	<b>VALENTIN Pierre, SAVAJOL Gaspard, NEGRE Pierre</b>	Gaspard SAVAJOL, [natif de Chabanes (Fontans)], habitant Buffeirettes (Aumont), [fils de feus Jacques SAVAJOL + et Catherine SAVAJOL +], mari de Marie NEGRE, a cédé à Me Pierre VALENTIN, notaire royal, du Vestit [Rimeize], 190 livres à prendre à Pierre NEGRE, son beau-frère, du Vestit, qu'il lui doit par contrat de transaction passé entre eux ce jour chez Me BOUT. Rémission faite pour le même montant.	
3 E 414 Me Bout (214)	09/06/1689	quittance	Aumont	<b>VALLES Guy, DALLE Antoinette</b>	Antoinette DALLE, veuve de Vidal AVIGNENC, d'Aumont, a reçu de Guy VALLES et Pierre TROCELLIER, beau-père et beau-fils, d'Aumont, ce dernier absent, échéance du prix de l'arrentement de sa métairie.	
3 E 414 Me Bout (535)	11/06/1690	quittance	Aumont	<b>VALLES Guy, DALLE Antoinette</b>	Antoinette DALLE, veuve de Vidal AVINENC, lieutenant en la comté d'Apcher, a reçu de Guy VALLES et Pierre TROCELLIER, beau-père et beau-fils, d'Aumont, 100 livres argent et 30 setiers de blé pour prix de l'arrentement de la métairie de ladite DALLE. <b>[Un Jean VIE, sans surnom, est dit collecteur de la taille]</b>	
3E416 Me Bout (219)	07/01/1695	obligation	Aumont	<b>VALLY François, TROUCELIER Jean jeune</b>	Jean TROUCELIER jeune, de Tiracols (Javols), doit à François VALLY, du Cheylaret (ibidem), un reste à payer sur une obligation consentie chez Me BOUT par ledit TROUCELIER en faveur de feu Pierre VALLY, frère de François, dont ce dernier est héritier. Il y a eu aussi un prêt avec hypothèque d'un petit pastoral (situation cadastrale). Conditions de paiement.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E412 Me Bout (247)	16/05/1672	quittance	Aumont	<b>VALLY Georges, PLANCHON Jean</b>	Jean PLANCHON, laboureur, du Vestit (Rimeize), comme fils et succédant aux biens de feu Isabeau DELAPORTE, sa mère, conjointement avec Catherine PLANCHON, sa sœur, dont il a droit et cause, pour 2/3, l'autre tiers appartenant à Antoinette MEISSONNIER, leur soeur utérine, et ladite DELAPORTE donateresse de feu Pierre FABRE, a reçu de Georges VALLY, de Masberal-le-vieux (ibidem), comme mari de Charlotte RAMADIER, icelle mère et administrateresse de Jean GRAS, son fils, 53 livres sur les 93 que feu Jean GRAS, père dudit Jean, et 1er mari de ladite RAMADIER, devait audit feu Pierre FABRE par contrat du 10/08/1635 chez feu Me Barthélemy VALENTIN. Le reste avait été payé à Guillaume MEISSONNIER, père de ladite Antoinette et second mari de ladite feu Isabeau DELAPORTE par quittance du 20/05/1663.	
3 E 414 Me Bout (71)	20/01/1689	CM	Cheylaret (Javols)	<b>VALLY Jean et PONTAUD Catherine</b>	Jean VALLY, fils de feu Antoine et de catherine GROLIER, du Cheylaret (Javols), avec Catherine PONTAUD, fille de Pierre et de feu Claude VIGNE, dudit lieu. La dot : les droits de légitime maternels consistant en maison, jardin, prés et champs à charge de payer un legs de 11 livres fait par la feu VIGNE à son fils, frère de la fiancée, Antoine PONTAUD. Plus 2 brebis de port et une bonne vassive et 2 cannes de drap cordéliat. Participe à la dot la marâtre de la fiancée, Marie TROCELLIER. Jacques VIGNE, son oncle maternel, lui donne 3 livres. Rédigé dans la maison des hoirs de Jean TROCELLIER.	
3E411 Me Bout (234)	10/12/1666	reconnaissanc e	Aumont	<b>VALLY Jean, BROS Jacques (F)</b>	Jean VALLY, mari d'Anne BRESCHET, d'Aumont, a reçu de Jacque BROS, veuve et héritière de Blaise BRESCHET, de Beauregard (le Fau-de-Peyre), 200 livres dues pour la succession de feu Marguerite PAGES, mère d'Anne BRESCHET, qui s'était constituée en ladite somme lors de son CM avec Mathieu BRESCHET le 06/05/1640 chez Me RAMADIER.	
3E416 Me Bout (035)	21/3/1694	arrentement	Aumont	<b>VALLY Jean, CHASTANG Jacques</b>	Jean VALLY, fils d'autre Jean, d'Aumont, loué un pré à Jacques CHASTANG, du Villeret, paroisse de La Chaze. Situation, prix, modalités de la rente	
3E416 Me Bout (253)	25/03/1695	arrentement	Aumont	<b>VALLY Jean, CHASTANG Jean</b>	Jean VALLY, tisserand, d'Aumont, mari de Catherine PINHEDE, a donné à ferme à Jean CHASTANG, du moulin des Fonds, toutes les terres qu'il possède aux Fonds. Prix, 12 livres. Reçoit 40 sols = 2livres, réellement, et 7 livres pour le rembourser des arrérages de censive payés pour les tenanciers des biens de feu Astorg PINHEDE, leur beau-père. Echancier pour les 3 livres restantes. Feuille de route du bail.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (058)	19/04/1694	testament	Aumont	<b>VALLY Pierre</b>	Pierre VALY, tisserand, du Cheylaret, paroisse de Javols. Sépulture au cimetière de Javols, tombe de ses prédécesseurs. Commande de messes au curé de Javols, messire Antoine DALMAS et aux pères capucins. Legs aux pauvres. Legs à Astorg VALY, dudit lieu, parenté non indiquée. Legs à Isabeau PLANES, sa filleule, fille de Jean, même lieu. Héritier universel, François VALY, son frère, dudit lieu. Longue énumération de sommes à recouvrer auprès de ses débiteurs ou à payer à ses créanciers (montants et noms). Rédigé dans la maison de l'héritier universel chez le testateur est alité. Parmi les présents, Pierre SOUCHON, fils d'Antoine, et Philippe TROUILLER, fils de feu Philippe.	
3E415 Me Bout (295)	29/04/1693	vente	Aumont	<b>VALLY Pierre, REVERSAT Pierre</b>	Jean REVERSAT, de Beauregard [Aumont], a vendu 63 livres à Pierre VALLY et Jean DALLE jeune, du Bouschet [ibidem], un bois sous réserve de 2 pins à choisir par le vendeur. Localisation cadastrale.	
3E415 Me Bout (188)	09/01/1693	CM	le Vestit (Rimeize)	<b>VALLY Vidal et CHEVALIER Marguerite</b>	Vidal VALLY, fils de feus Barthélemy et Jeanne SAVAJOL, de Chabanes (Fontans), avec Marguerite CHEVALIER, fille de feu Philippe et de Jeanne GRAS, du Vestit (Rimeize). Le fiancé assisté d'Antoine VALY, son frère aîné. La mère de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens avec promesse de la faire son héritière à la fin de ses jours. Elle devra être nourrie et entretenue dans sa maison. En cas d'incompatibilité, se réservera l'usufruit de la moitié des biens donnés et de ses droits sur le sieur AVIGNENC, de Saint-Chély, pour le pré qu'il lui tient et qui fait partie des biens dotaux de feu Marie HERMET, sa mère, aïeule de la fiancée. Suit un inventaire des biens. Le fiancé apporte 500 livres qu'il a gagnées de son travail.	
3E415 Me Bout (240)	08/03/1693	quittance	Aumont	<b>VALLY Vidal, GRAS Jeanne</b>	Jeanne GRAS, veuve de Philippe CHEVALIER, du Vestit (Rimeize), a reçu de Vidal VALLY, son beau-fils, dudit lieu, 95 livres sur ce que ledit VALLY s'est constitué lors de son CM, somme qu'elle a en partie employée à payer les censives dues au comte de Peyre ou à ses receveurs des biens dont elle jouit au Vestit, et au curé pour les honneurs funèbres de feu Catherine CHEVALIER.	
3E415 Me Bout (382)	20/12/1693	quittance	Aumont	<b>VALLY Vidal, SARRAZIN Pierre</b>	Pierre SARRAZIN, tisserand, de Masbéral (Rimeize), a eu de Vidal VALLY, mari de Marguerite CHEVALIER, du Vestit (Rimeize), 75 livres que Jeanne GRAS, belle-mère dudit VALLY, lui devait pour reste de la transaction du 11/10/1692 chez Me BOUT. Référence aussi à une obligation chez Me ROUSSET (66 livres pour achat de 2 vaches). Jean CHEVALIER, fils de Jeanne GRAS.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (455)	31/03/1696	achat	Aumont	VALY François, TROCELLIER Jean jeune	Jean TROCELLIER jeune, second du nom, laboureur, de Tiracols (Javols), a vendu à François VALY, laboureur, du Cheylaret (ibidem). Description. Sera mesuré, marqué et borné par un expert, Jean BROS, des Bros. Situation cadastrale. Le prix est partiellement réglé par une dette du vendeur. Le reste est payé aussitôt.	
3 E 414 Me Bout (464)	06/03/1690	ratification	Aumont	VALY Jean, CHASTANG Jean	Jean CHASTANG, des Fons (la Chaze-de-Peyre), mari de Marie PIGNEDE, icelle donataire de Marguerite BRUGEIRON, sa mère, d'une part, et Jean VALY, fils de Jean, mari de Catherine PIGNEDE, sœur de Marie, d'Aumont, d'autre. Lors du CM de ces derniers, la dot était de 400 livres (les droits de légitime maternels et paternels) dont le père du marié et son fils avaient reçu 40 livres et devaient se payer le reste sur un pré et un champ qui seraient expertisés. Se sont chargés de l'estimation, Jean CHASTANG, charpentier, de la Croix (Aumont) et Antoine GRAS, des Fons. Ce pré et ce champ ont donc été donnés aux VALY père et fils pour 354 livres.	
3E413 Me Bout (300)	11/02/1675	accord	Aumont	VALY Jean, VALY Dauphine, VALY Marguerite	Au CM entre feus Bertrand VALY + et Louise RAMADIER +, d'Aumont, du 22/04/1627 la constitution de dot était de 600 livres, une vache avec son veau et 3 brebis. Il naquit 4 enfants, Etienne, Jean, Marguerite et Dauphine VALY qui ont succédé aux biens de leur mère décédée ab intestat. Ledit Jean étant possesseur des biens de leur feu père, Marguerite et Dauphine lui ont réclamé la moitié de ladite constitution que ce dernier avait reconnue à leur mère. Arguments contraires. On évite un procès par un accord amiable. <b>[Il n'est plus question d'Etienne, il a dû mourir entre-temps.]</b>	
3 E 414 Me Bout (505)	07/05/1690	vente de bois	Aumont	VALY Pierre, JOUVE Antoine, TROCELLIER Pierre, CHASSARIC Jean	Jean CHASSARIC, laboureur, de la Chazotte (Aumont), a vendu à Pierre VALY, du Cheylaret (Javols), Antoine JOUVE et Pierre TROCELLIER, de Longuesagne (Javols), un bois (confronts) pour 340 livres.	
3E416 Me Bout (202)	20/12/1694	contrat de mariage	Aumont	VANEL François et MEISSONNIER Marie	François VANEL, fils d'Etienne et de feu Catherine PAREN, de la Védrinelle (Sainte-Colombe-de-Peyre), avec Marie MEISSONNIER, fille de Pierre et de Marie PORTE, de Couffignet (ibidem). Le père du fiancé représenté par Pierre CONORD. Dans la dot 1400 livres, y compris le legs fait par le grand-père paternel, feu Pierre MEISSONNIER, quatre brebis de port avec leurs agneaux, du seigle et un quartier de lard, une vache avec son veau.	
3 E 414 Me Bout (557)	28/06/1690	quittance	Hermabessière (Sainte-Colombe-de-Peyre)	VANEL Jean et autre Jean	Jean VANEL, natif du Ventouzet (Sainte-Colombe-de-Peyre), habitant à présent Rodez-12, a reçu de Jean VANEL, son frère aîné, du Ventouzet, dernier paiement suite à transaction passée entre eux chez Me BOUT.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (179)	15/04/1689	quittance	Aumont	VANEL Jean vieux, VANEL Jean jeune	Jean VANEL [jeune], habitant et marié à Rodez-12, a reçu de Jean VANEL [vieux], son frère aîné, du Ventouzet (Sainte-Colombe-de-Peyre), somme contenue en une transaction chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (437)	04/03/1694	achat	Aumont	VANEL Jean, BOISSONNADE Durand, GENDRE Jean	Durand BOISSONNADE, maréchal, et Jean GENDRE, beau-père et beau-fils, de Contrandes (Sainte-Colombe-de-Peyre), ont vendu à Jean VANEL, du Ventouzet (ibidem), un esconson de pré (confronts) au prix de 90 livres. Une obligation du 21/01/1672 consentie chez feu Me Jean DALLE, une autre du 23/06/1681 chez feu Me BONNAL, une autre du 21/06/1685, aussi chez Me BONNAL, et le reste à payer d'un arrentement du 28/03/1683 (le tout en faveur dudit VANEL), font presque le prix. Il ne reste à VANEL qu'à payer 12 livres.	
3E415 Me Bout (362)	15/10/1693	quittance	la Baume	VANEL Jean, DALLE Jean, DALLE Jean	Me Jean DALLE, fils et héritier, sous bénéfice d'inventaire, d'autre Me Jean DALLE, en son vivant notaire du Cher, assisté de Jacques RAMADIER, seigneur du Claux, son curateur ad lites, a reçu de Me Jean DALLE, notaire de Ferluc, et de Jean VANEL, de Ventouzet, ses oncles et curateurs nommés par testament dudit feu DALLE, son père, les actes et effets énumérés dans l'inventaire fait après décès chez feu Me CHASTANG, notaire d'Aumont qui compte 497 numéros, sous la réserve des actes et obligations qui furent délivrées par Françoise de SAUVAGE, mère dudit DALLE, et Marie DALLE, sa tante, pour les raisons contenues en l'acte du 06/12/1691.	
3E415 Me Bout (88)	16/06/1692	obligation	Aumont	VANEL Jean, DUMAZEL Jean, GRAS Philippe	Philippe GRAS, de Sainte-Colombe-de-Peyre, Jean DUMAZEL, de Villerousset [Sainte-Colombe-de-Peyre], sont débiteurs envers Jean VANEL, de Ventouzet (ibidem), de la somme contenue dans le contrat de vente fait par ledit VANEL audit DUMAZEL ce jour [voir photo 87 même registre]. Echéancier.	
3 E 414 Me Bout (469)	07/03/1690	donation	le Ventouzet (Sainte-Colombe-de-Peyre)	VANEL Jean, RAMPAN Jeanne	Jeanne RAMPAN, fille de feu Guillaume et de Marguerite VANEL, native de Villerousset (Sainte-Colombe-de-Peyre), habitant à présent au Ventouzet (ibidem), fait à Jean VANEL, son cousin germain, du Ventouzet, pour plusieurs et agréables services, donation de tous ses biens, sauf 30 livres, avec les conditions habituelles. En outre, il devra payer 100 livres à Pierre RIGAL, neveu de la donatrice, qui est au pays bas de Languedoc sans qu'elle sache quand il en reviendra. S'il meurt sans enfants, les 100 livres resteront au donataire. Rédigé dans la maison du donataire.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (92)	19/06/1692	obligation	Aumont	VANEL Jean, TROCELLIER Jean	Jean TROCELLIER, veuf et héritier de feu Gabrielle VANEL, administrateur des biens de leurs enfants, de la Chazoulette (Saint-Sauveur-de-Peyre), d'une part ; Jean VANEL, laboureur, du Ventouzet (Sainte-Colombe-de-Peyre), d'autre part. Ledit TROCELLIER a engagé une action pour récupérer le supplément de droit de légitime dû à sa feu femme sur les biens de feu Jean VANEL, père de Gabrielle et Jean VANEL, mari de Louise DALLE. Le défunt avait testé chez Me BOUT. Arguments des 2 parties. On finit par s'accorder pour éviter un procès. Jean VANEL devra payer 600 livres à Jean TROCELLIER, immédiatement 100 livres en 8 louis d'or et échéancier pour le reste.	
3E415 Me Bout (176)	26/12/1692	quittance	Aumont	VANEL Jean, TROCELLIER Jean	Jean TROCELLIER, de Chazoulette (Saint-Sauveur-de-Peyre), a reçu de Jean VANEL, du Ventouzet, 550 livres suite à une transaction chez Me BOUT.	
3E413 Me Bout (42)	24/03/1673	quittance	Aumont	VANEL Pierre, VALENTIN dit BOURSIER, Barthélemy, VALENTIN dit BOURSIER Antoine	Barthélemy et Antoine VALENTIN dits BOURSIER, père et fils, du Mazel (RIMEIZE), le fils mari de Jeanne VANEL et donataire de sondit père, ont reçu de Pierre VANEL, laboureur, de la Chaumette (ibidem), deux échéances de la dot promise au CM du 04/10 dernier chez Me ROUSSET et Me BOUT.	
3E411 Me Bout (221)	08/11/1666	testament	Aumont	VEDRINES Jean	Jean VEDRINES, tisserand, d'Aumont, gît, malade, dans son lit. Sépulture au cimetière de l'église St Etienne, d'Aumont, au tombeau de ses prédécesseurs. Legs à Jeanne VEDRINES, sa fille et d'Isabeau CAZELEDES, sa femme, une partie de maison contiguë à la sienne (confronts), où demeurent présentement Anne et Jean VEYRES, enfants de feu Marquise GIZARD, à laquelle le testateur l'avait hypothéquée pour 60 livres. Legs à sadite femme, 100 livres et l'habitation à vie dans sa maison. Héritière universelle, Catherine VEDRINES, sa fille aînée.	
3E412 Me Bout (211)	07/02/1672	quittance	Aumont	VEYRES François, BOYER Jean	Jean BOYER, comme mari de Jeanne TROCELLIER, de Rimeize, a reçu de François VEYRES comme mari de Catherine TROCELLIER, des moulins de Longuesagne, demeurant à présent pour rentier à la métairie de Roussel, 28 livres en une barrique de vin et 3 setiers de blé-seigle sur les 190 contenues au contrat de transaction passé entre eux chez Me BOUT le 19/03 dernier.	
3E412 Me Bout (276)	19/06/1672	accord	Aumont	VEYRES François, TROCELLIER Jean et Antoine	Jean et Antoine TROCELLIER, frères, natifs du moulin de Longuesagne (Javols), ledit Antoine habitant à présent Moncham (Fontans), et ledit Jean à Tiracols (Javols), d'une part ; François VEYRES, mari de Catherine TROCELLIER, du moulin de Longuesagne, habitant à présent à Roussel, ladite Catherine héritière de feu Blaise TROCELLIER, leur père, d'autre part. Désaccord sur un legs de 120 livres fait par ledit feu Blaise à chacun de sesdits fils en son testament du 06/09/1646 reçu par feu Me Antoine DALMAS. Finalement, accord amiable.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (592)	22/08/1690	testament	la Combe (Prinsuéjols)	<b>VEYRES Hélix</b>	Hélix VEYRES, veuve de Jean HUGUET, [fille de feu Guillaume et de Jeanne FOURNIER], de la Combe (Prinsuéjols). Elle n'est pas malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale de Prinsuéjols. Legs à David, Jean et autre Jean HUGUET, leurs enfants, 300 livres, compris les droits de légitime et leur part dans la succession aux biens de leur feu père + une brebis ou une velle selon le cas. Legs à leur autre fille, Catherine HUGUET, 300 livres + 36 livres car elle est "incommodée" et ne peut gagner sa vie. On devra la garder dans la maison et la nourrir. Héritier universel, Jean HUGUET, le fils aîné à qui le feu père avait fait donation de la moitié de ses biens.	
3E415 Me Bout (62)	01/05/1692	quittance	Aumont	<b>VEYRES Jacques, ATGER Jean</b>	Jean ATGER [écrit "ACHER"], de Nozières (Aumont), a reçu de Jacques VEYRES [écrit "BEYRES"], dudit lieu, arrérages de taille et censive. Détail des terres concernées.	
3E415 Me Bout (433)	01/03/1694	quittance	Aumont	<b>VEYRES Jacques, BRESCHET Jean</b>	Jean BRESCHET, tisserand, de la Chaze, a reçu de Jacques VEYRES, de Nozières (Aumont), 9 livres pour reste à payer de l'achat d'une moitié d'un jardin à la Chaze (vente du 25/02 dernier chez Med BOUT).	
3E415 Me Bout (430)	25/02/1694	achat	Aumont	<b>VEYRES Jacques, BRESCHET Jean, GRAS Anne</b>	Jean BRESCHET, tisserand, et Anne GRAS, mariés, de la Chaze, a vendu 30 livres à Jacques VEYRES, habitant Nozières (Aumont), la moitié d'un jardin qu'ils ont à la Chaze (confronts). Valeur estimée par Jean BROS, expert des Bros.	
3 E 414 Me Bout (754)	05/03/1691	restitution de fidei-commis	Aumont	<b>VEYRES Jacques, TOURNEMIRE Marguerite</b>	Marguerite TOURNEMIRE, veuve de Jean VEYRES, de Nozières (Aumont), sachant que Marie TOURNEMIRE, sa soeur, l'avait, dans son testament chez Me BOUT le 21/01 dernier, faite son héritière universelle, en fidei-commis à remettre à Jacques VEYRES, son neveu, quand bon lui semblerait, remet ledit héritage à son dit fils, Jacques VEYRES.	
3E416 Me Bout (327)	01/07/1695	restitution de fidei-commis	Aumont	<b>VIALA Pierre et Etienne</b>	Pierre VIALA, travailleur, du Crouzet (Aumont), héritier de feu Agnès GALISSARD, sa femme, par testament du 25/12/1694 chez Me BOUT en fidei-commis à restituer à Etienne VIALA, leur fils aîné.	
3 E 414 Me Bout (173)	11/04/1689	arrentement	Aumont	<b>VIALA Pierre, CONSTANT Jean</b>	Jean CONSTANT, des Fons (la Chaze), a donné à ferme pour 3 ans, au prix de 12 livres, à Pierre VIALA, du Crouzet (Aumont), un pastoral qu'il tient par arrentement du sieur RAMPAN.	
3E415 Me Bout (302)	14/06/1693	échange	Aumont	<b>VIALETTE Philippe, ROUSSET François</b>	François ROUSSET, maçon, des Estrets (Fontans), d'une part ; Philippe VIALETTE, dudit lieu, d'autre. Echange de jardins de valeur inégale avec localisation cadastrale. Compensation de 16 livres par ledit ROUSSET payées comptant.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (22)	12/12/1672	dot (quittance de)	Aumont	<b>VIDAL Guillaume, CONNORT Pierre</b>	Pierre CONNORT, de las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), mari de Marguerite VIDAL, a reçu de Guillaume VIDAL et Antoine VIDAL, père et fils, de la Brugeirette, partie de la dot promise au CM chez Me DALLE, notaire du Cher	
3E411 Me Bout (167)	03/05/1666	quittance	Aumont	<b>VIDAL Guillaume, CONORD Pierre</b>	Pierre CONORD, de las Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), fils et donataire d'autre Pierre, comme mari de Marguerite VIDAL, a reçu de Guillaume VIDAL, de la Brugeyrette (ibidem), 550 livres, une vache avec son veau, 4 brebis avec leurs agneaux, un mouton, une robe, une couverture, 2 draps sur la dot faite par ledit VIDAL lors du CM chez Me Jean DALLO, notaire du Cher.	
3E415 Me Bout (271)	16/04/1693	testament	les Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>VIDAL Jacques</b>	Jacques VIDAL, laboureur, des Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), malade. Tombe de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale de Sainte-Colombe. A Marguerite VIDAL, sa fille, et de feu Philippe RABEYROLLES, sa 2de femme, 200 livres lorsqu'elle se mariera ou aura 25 ans. En attendant qu'elle puisse gagner sa vie, elle devra être nourrie et entretenue dans la maison. Héritière universelle, autre Marguerite VIDAL, sa fille aînée, et de feu Isabeau FOURNIER, sa 1ère femme. Comme ses filles sont impubères et ne peuvent régir leurs biens, il leur nomme 2 administrateurs, Durand CHANTAL, son beau-frère du côté paternel, et Jean PIGNEDE, autre beau-frère du côté maternel. Inventaire détaillé des biens.	
3E415 Me Bout (279)	22/04/1693	codicille	les Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>VIDAL Jacques</b>	Jacques VIDAL, laboureur, des Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), a testé le 16 du courant, remplace comme administrateur des biens des enfants, Durand CHANTAL, incommodé, par un autre beau-frère, Pierre PROUZET. Du coup, il lègue à la femme de ce dernier une des 2 robes qui sont dans son inventaire.	
3E415 Me Bout (269)	15/04/1693	quittance	les Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre)	<b>VIDAL Jacques, FOURNIER Pierre</b>	Pierre FOURNIER, des Fons (Sainte-Colombe-de-Peyre), a reçu de Jacques VIDAL, dudit lieu, son beau-frère, 67 livres, ses droits de légitime maternels, y compris la transaction passée entre eux chez feu Me DALLE, notaire du Cher (ibidem).	
3E416 Me Bout (048)	09/04/1694	testament	Aumont	<b>VIE Claude</b>	Claude VIE, veuve de Jean GACHON, d'Aumont. Sépulture au cimetière d'Aumont, tombe de ses prédécesseurs. Legs à Jean et autre Jean GACHON, ses fils et de feu Jean GACHON. Héritière universelle, Marguerite GACHON, sa fille. Prévoit le règlement de ses dettes à Jean VIE dit CANDALE, à Jean MEYSSONIER, tisserand, d'Aumont, à Guillaume DALMAS, de Buffeirettes. Parmi les témoins, Antoine GACHON, charpentier d'Aumont.	
3E416 Me Bout (062)	25/04/1694	obligation	Aumont	<b>VIE Jean dit Candale, JAMME Pierre</b>	Pierre JAMME, laboureur de Chancelades, emprunte à Jean VIE du bourg d'Aumont. Conditions et garanties.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (561)	04/07/1690	donation	Aumont	<b>VIEILLEDENT Jacques et Pierre</b>	Jean VYE dit FILLET, d'Aumont, et Jacques VIEILLEDENT, de Marvejols, d'une part ; Pierre VIEILLEDENT, père de Jacques, dudit lieu, d'autre. Suite au CM du 20/06 dernier chez Me BOUT entre ledit Jacques et Isabeau VYE, fille dudit Jean, où ledit Pierre VIEILLEDENT avait donné 2 champs à son fils. Mais Jean VYE a considéré que la valeur de ces 2 champs était inférieure aux droits de légitime de Jacques et n'a pas voulu que sa fille se marie avec lu dans ces conditions. Ledit Pierre donne donc à son fils 300 livres en plus des champs.	
3 E 414 Me Bout (543)	20/06/1690	CM	Aumont	<b>VIEILLEDENT Jacques et VYE Isabeau</b>	Jacques VIEILLEDENT, fils de Pierre et de feu Marie RAZON, Me serrurier, de Marvejols, avec Isabeau VYE, fille de Jean et de feu Agnès AMBERT, d'Aumont. La fiancée est assistée de François ASTRUC, son beau-frère et d'Antoinette AMBERT, sa tante. Le père de la fiancée, héritier de ladite feu AMBERT, et François ASTRUC, mari de Catherine VYE, icelle donataire de la moitié des biens dudit VYE, mettent dans la dot 400 livres et une paire de draps en toile grise. Echancier. La tante de la fiancée lui donne 120 livres. Echancier. Le fiancé reçoit de son père ses droits de légitime, un legs fait par sa feu mère et quelques terres (confronts). Parmi les témoins, Guillaume RAZON et Jean VYE dit CANDALE.	
3E415 Me Bout (423)	16/02/1694	CM	Aumont	<b>VIGIER Jean et BRUN Marguerite</b>	Jean VIGIER, fils de feu Pierre et Marie SARRAZIN, d'Aumont, avec Marguerite BRUN, fille de feu Antoine et d'Antoinette CARROL, dudit lieu. La dot est de 250 livres. La mère du fiancé fait donation à son fils de la moitié de ses biens. Il devra payer 24 livres à Pierre VIGIER, son frère, pour ses droits de légitime maternels.	
3E415 Me Bout (385)	22/12/1693	obligation	Aumont	<b>VIGIER Jean, SARRAZIN Marie</b>	Marie SARRAZIN, veuve de Pierre VIGIER, d'Aumont, a emprunté 9 livres à Jean VIGIER, son fils, dudit lieu. Elle lui laisse en échange la jouissance d'un champ car elle n'a pas les moyens de le rembourser.	<b>dans le titre Marguerite SARRAZIN, dans le texte, Marie!</b>

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E413 Me Bout (109)	28/06/1673	transaction	Aumont	VIGNE Marguerite, BOUQUET Blaise et Jean	Au CM entre feu Pierre MARQUES +, de las Salles (Saint-Sauveur-de-Peyre), et Marguerite VIGNE chez Me MEISSONNIER le 10/02/1656, la dot était de 700 livres, 100 du chef de Jean VIGNE, père de la fiancée, et 600 de sa mère, feue Marguerite VIDAL. Cette dernière somme payée en partie en nature et, en particulier, avec un champ (confronts). Après le décès dudit Pierre MARQUES +, Blaise et Jean BOUQUET, de Longuesagne (Javols), se seraient emparés sans aucun titre de ce champ. D'où procédure judiciaire. Arguments contraires. Les BOUQUET affirment avoir acheté ce champ par acte du 03/02/1667 chez Me DOLADILLE. On finit par se mettre d'accord. Voir détails.	
3 E 414 Me Bout (56)	10/01/1688	achat	Aumont	VIGUIER Jean, COUDERC Etienne	Etienne COUDERC, mari de Catherine MOURE, de la Chaze-de-Peyre, a reçu de Jean VIGUIER, mari de Jeanne REVERSAT, de Prativiala, 350 livres et 2 brebis de port, dot faite au CM chez feu Me Jean RAMADIER.	
3 E 414 Me Bout (444)	12/02/1690	quittance	Aumont	VYE Claude, VYE Jean dit ROQUETAILLADE	Jean VYE dit ROQUETAILLADE, a reçu de Claude VYE, veuve de Jean GACHON, sa sœur, d'Aumont, 12 livres en dernier paiement des 30 livres que feu Philippe VYE, leur père, lui avait données au CM avec feue Catherine POUGET, les 18 livres ayant été données par ledit Jean VYE à sa soeur lors de son mariage avec feu François GACHON.	
3 E 414 Me Bout (54)	10/01/1688	achat	Aumont	VYE Etienne, GOTTY Pierre	Pierre GOTTY, marchand, d'Aumont, a vendu un pâtural et des champs (confronts) à Etienne VYE, des Fons (la Chaze-de-Peyre), pour 90 livres. Echéancier.	
3E415 Me Bout (210)	30/01/1693	quittance	Aumont	VYE Etienne, GRAS Marguerite	Marguerite GRAS, veuve de Philippe REVERSAT, du Pêcher [Aumont], a reçu d'Etienne VYE, des Fons (la Chaze), 69 livres pour un achat du 20/06/1689 chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (222)	20/06/1689	achat	Aumont	VYE Etienne, GRAS Marguerite	Marguerite GRAS, veuve de Philippe REVERSAT, du Pêcher (Aumont), a vendu à Etienne VYE (la Chaze-de-Peyre), un champ et des friches pour 69 livres (confronts).	
3E415 Me Bout (163)	16/11/1692	quittance	Aumont	VYE Etienne, SEGUIN Jean	Jean SEGUIN, des Fons (la Chaze), a reçu d'Etienne VYE, laboureur, 105 livres comme prévu dans un contrat passé entre eux.	
3E415 Me Bout (187)	07/01/1693	quittance	Aumont	VYE Etienne, SEGUIN Jean	Jean SEGUIN, fils de feu autre Jean, des Fons (la Chaze), a reçu d'Etienne VYE, [laboureur], dudit lieu, 45 livres pour reste de 250 livres suite à un contrat de vente du 22/10/1690 chez Me BOUT, somme employée au paiement de la maison et jardin achetés à Catherine PIGNEDE, femme de Jean VALLY, d'Aumont, sis aux Fons. Etienne est devenu majeur depuis l'achat de la maison.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3 E 414 Me Bout (641)	22/10/1690	achat	Aumont	VYE Etienne, SEGUIN Jean	Jean SEGUIN, fils de feu [lacune], des Fons (la Chaze-de-Peyre), assisté d'Antoine MAUREL, son curateur, a vendu à Etienne VYE, son beau-frère, une maison, basse-cour et jardin attenants (description, confronts), pour 283 livres. Echéancier.	
3 E 414 Me Bout (822)	14/05/1691	quittance	Aumont	VYE Etienne, SEGUIN Jean	Jean SEGUIN, des Fons (la Chaze-de-Peyre), a reçu d'Etienne VYE, dudit lieu, 100 livres dues par contrat de vente du 22/10 dernier, somme employée en partie au paiement qu'il doit faire à Catherine PIGNEDE, femme de Jean VALLY, pour la vente d'une maison.	
3E415 Me Bout (43)	15/04/1692	échange	Aumont	VYE Etienne, SEGUIN Jean, AMBERT Jeanne, COUDERC Catherine, COUDERC Jeanne	Etienne VYE, Jean SEGUIN, Jeanne AMBERT, veuve de Jacques TEISSIER, belle-mère dudit SEGUIN, habitant les Fons (la Chaze-de-Peyre-de-Peyre), d'une part ; Catherine et Jeanne COUDERC, sœurs, de la Chaze-de-Peyre. Les premiers donnent aux seconds une maison sise à la Chaze-de-Peyre, de 3 cannes en long, couverte de tuiles avec un courtilage [écrit "courtilige"] au devant (localisation cadastrale). En échange, les COUDERC donnent une entière devèze [Marie Luxembourg : prairie naturelle dont l'herbe est mangée sur pied par les bêtes par opposition au pré dont l'herbe est fauchée et engrangée] et partie d'un champ (localisation cadastrale).	En ancien français, "cortil" est une cour.
3E416 Me Bout (193)	08/12/1694	testament	Aumont	VYE Jean	Jean VYE, hôte, d'Aumont, malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs cimetière paroissial d'Aumont. Argent pour les prêtres d'Aumont. Legs à Etienne VYE, son fils, des Fonds, époux de Anne SEGUIN. Héritier universel, Jean VYE, son fils aîné. Parmi les témoins, Antoine GALISSARD, sergent.	meurt le 15/12 (BMS)
3E415 Me Bout (334)	26/07/1693	reconnaissance	Aumont	VYE Jean dit CANDALE, SARRAZIN Jacques	Jacques SARRAZIN, de Masbéral (Rimeize), marie Agnès VYE, a reçu de Jean VYE dit CANDALE, son beau-père, d'Aumont, une 1ère quittance de 300 livres (CM chez Me ROUSSET).	
3E416 Me Bout (451)	25/03/1696	vente de fruits	Aumont	VYE Jean dit CANDALE, BRASSAC Jean	Jean BRASSAC, laboureur, fils émancipé de Clément, avait, solidairement avec son père, consenti une obligation à Jean VYE dit CANDALE le 21/12/1692 chez feu Me François CHASTANG. A défaut de paiement, avaient vendu un pré audit VYE à la concurrence du montant dû et Jean VYE en avait pris possession. Mais Catherine BASIL et Jeanne PELLEGRIN, mère et femme dudit BRASSAC, ont "emporté par force et violence" les fruits. Jean VYE attaque de nouveau devant les officiers de Peyre mais finalement, BRASSAC, aidé de son beau-frère, Jean BOULARD, propose de payer les fruits et on s'arrange. 18 charretées de foin de 12 quintaux à payer. Echéancier.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E416 Me Bout (119)	14/06/1694	quittance	Aumont	<b>VYE Jean dit CANDALLE, SARRAZIN Jacques, PELISSIER Etienne, BAFFIER Etienne</b>	Jacques SARRAZIN, laboureur, de Masberal (Rimeize), mari d'Agnès VYE, a reçu de messire Jean VYE, son beau-père, d'Aumont, paiement de la dot prévue au CM chez Me ROUSSET. Somme que ledit SARRAZIN donne aussitôt à Etienne PELISSIER, d'Hauteville (ibidem), ainsi qu'à Etienne BAFFIER et Jean ROUSSET, beau-père et beaux-fils, de Pontarchat (ibidem), suite à décision des officiers de Peyre le 03/06/1693, pour paiement d'une obligation le 30/06/1686, consentie en faveur de feu Vidal PELISSIER, père. A cause des intérêts et des dépens, il reste à devoir.	
3E416 Me Bout (183)	03/12/1694	testament	Aumont	<b>VYE Jean dit FILHET</b>	Jean VYE dit FILHET, hôte, d'Aumont, malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs cimetière paroissial d'Aumont. Argent pour les prêtres d'Aumont, les pères capucins de Marvejols, les pauvres d'Aumont. Legs à Isabeau VYE, sa fille, femme de [lacune] VIEILLEDENT, de Marvejols. Legs à Antoinette ASTRUC, sa petite-fille et filleule, fille de François ASTRUC, son beau-fils. Héritière universelle, Catherine VYE, sa fille aînée, femme de François ASTRUC, d'Aumont. Suit une liste de ses débiteurs avec la somme qu'ils lui doivent, parmi lesquels feu Jean VYE dit ROQUETAILLADE, son frère.	
3E416 Me Bout (199)	17/12/1694	codicille	Aumont	<b>VYE Jean dit FILHET</b>	Ajoute un codicille au testament fait le troisième du courant (photo 183). Réduit le legs à sa fille Isabeau pour récompenser les services à lui rendus pendant sa maladie par Antoinette AMBERT, sa belle-sœur.	
3E416 Me Bout (200)	17/12/1694	vente de fruits	Aumont	<b>VYE Jean dit FILHET, GIZARD Jean</b>	Jean GIZARD, tisserand, d'Aumont, fait vente de fruits à Jean VYE dit FILHET, d'Aumont, absent, représenté par François ASTRUC, son beau-fils, sur un pré et un champ.	
3E411 Me Bout (261)	05/06/1667	achat	Aumont	<b>VYE Jean dit FILHET, MAUREL Jean</b>	Jean MAUREL, de la Chazotte (Aumont), a vendu 2 terres (confronts) à Jean VYE dit FILHET, d'Aumont, pour 82 livres. Cette somme couvre une obligation du vendeur envers l'acheteur (43 livres du 07/04/1666) et 39 livres pour "dépense faite dans son logis".	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (366)	20/10/1693	quittance	Aumont	<b>VYE Jean, ASTRUC François, VIEILLEDENT Jacques</b>	Jacques VIEILLEDENT, mari d'Isabeau VYE, serrurier, de Marvejols, a reçu de Jean VYE et François ASTRUC, ses beau-père et beau-frère, 75 livres de chacun des 2 en paiement d'une échéance de la dot prévue au CM chez Me BOUT.	dans 3 E 414 photo 630 la femme de François ASTRUC est appelée Catherine. Erreur ? Ou bien il y a 2 frères ASTRUC avec même prénom mariés à 2 filles VYE?
3 E 414 Me Bout (666)	11/11/1690	quittance	Marvejols	<b>VYE Jean, ASTRUC François, VIEILLEDENT Pierre et Jacques</b>	Pierre et Jacques VIEILLEDENT, père et fils, d'Aumont, ledit Jacques mari d'Isabeau VYE, ont reçu de Jean VYE et François ASTRUC, beau-père et beau-fils, d'Aumont, 90 livres sur la dot faite au CM chez Me BOUT.	
3 E 414 Me Bout (815)	08/05/1691	quittance	Aumont	<b>VYE Jean, autre Jean et Etienne</b>	Etienne VYE, fils de Jean, habitant et marié aux Fons (la Chaze-de-Peyre), a reçu de Jean et autre Jean VYE, ses père et frère, d'Aumont, 435 livres sur ses droits de légitime constitués lors de son CM avec Anne SEGUIN chez Me BOUT.	
3E415 Me Bout (47)	21/04/1692	ratification	Aumont	<b>VYE Jean, MEISSONNIER Isabeau</b>	Isabeau MEISSONNIER, veuve de Benoît FRANCOIS, d'Aumont, avait passé contrat de vente en faveur de Me Jean VYE d'une pièce de terres (pré et champ) le 11/11/1691 chez Me CHASTANG pour 319 livres avec faculté de rachat de 10 ans, à laquelle elle renonce aujourd'hui pour 20 livres, rendant cette vente définitive.	
3E415 Me Bout (247)	26/03/1693	quittance	Aumont	<b>VYE Jean, TICHIT André</b>	André TICHIT, du Cros (Javols), a reçu de messire Jean VYE, d'Aumont, 85 livres qui restaient à payer sur l'achat d'une maison le 19/03/1676 chez Me CHASTANG. 100 livres avaient été payées chez feu Me CHASTANG le 04/05/1679 et 530 livres ce jour (photo 246 même registre), par la vente consentie en faveur d'André TICHIT par Jacques RAMADIER. Claude TICHIT, fils d'André.	

Cote	date	acte	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations diverses
3E415 Me Bout (185)	05/01/1693	quittance	Aumont	<b>VYE Jean, VYE Jean, VYE Etienne</b>	Etienne VYE, natif d'Aumont, à présent habitant et marié aux Fons (la Chaze), a reçu de Jean et autre Jean VYE, ses père et frère, d'Aumont, 564 livres qu'ils lui devaient pour reste à payer de la somme de 1000 livres promise à son CM avec Anne SEGUIN le 19/09/1688 chez Me BOUT. Voir aussi quittance du 08/05/1691.	
3E416 Me Bout (220)	08/01/1695	contrat de mariage	Aumont	<b>VYE Pierre et DALMAS Marie</b>	Pierre VYE, marchand voiturier, fils de feu Jean dit ROQUETAILLADE et Jeanne ANTONY, d'une part, avec Marie DALMAS, fille de feu François et Jeanne GERMO, tous habitants d'Aumont. Inventaire des biens (des objets et un jardin et un prêt) qui constituent la dot de la fiancée. Bien que "feu" ne soit pas mis au pluriel, Jeanne GERMO doit être décédée car elle n'intervient pas alors que la mère du fiancé est présente.	
3E416 Me Bout (181)	02/12/1694	donation	Aumont	<b>VYE Pierre, ANTONY Jeanne</b>	Jeanne ANTONY, veuve de Jean VYE dit ROQUETAILLADE, d'Aumont. Au CM de son fils aîné, Pierre VYE, avec feue Jeanne CHARBONNIER chez Me BOUT, Jeanne lui avait donné la moitié de ses biens. Elle lui donne aujourd'hui l'autre moitié aux réserves suivantes. Devra payer leurs droits de légitime à ses filles, Catherine VYE, femme de Blaise MARQUES, de Saint-Sauveur, et Marguerite VYE ; elle pourra continuer à vivre chez son fils et recevra une rente en espèces (10 livres) et en nature.	
3E416 Me Bout (335)	04/07/1695	rémission	Aumont	<b>VYE Pierre, MARQUES Blaise, VYE Marguerite</b>	Blaise MARQUES, mari de Catherine VYE, de Saint-Sauveur-de-Peyre, et Marguerite VYE, sa belle-sœur, d'Aumont, ont succédé pour un tiers avec Pierre VYE aux biens de feu Jean VYE dit ROQUETAILLADE, leur père et beau-père. Ils ont cédé à Pierre leur part dans un champ (situation cadastrale) qu'ils ont à Chancelades, ainsi que leur part des droits à prendre sur les hoirs de MOURGUE au mas Bonne, moyennant 80 livres.	
3E412 Me Bout (119)	07/06/1671	lodz (quittance)	château de la Baume	<b>YTIER Pierre, MOURE Gilbert</b>	Gilbert MOURE, bourgeois, de Serverette, fermier de la comté de Peyre, a reçu de Pierre YTIER, charpentier, du Bouschet (Prinsuéjols), le droit de lodz (tarif de la comté de Peyre : 12/1) en raison du décret par lui poursuivi contre les hoirs de feu Jean YTIER, son frère, pour la somme de 1974 livres.	

Lozère Histoire et Généalogie

Lozère Histoire et Généalogie